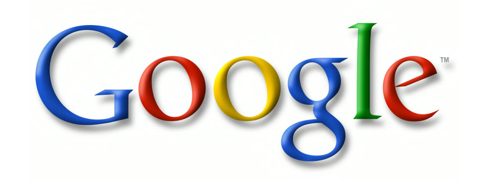



AIRIE
Espagnole,
Italienne, &c.
BOSSANGE & C.ie
PARIS.



PHILIPPE D'ORLÉANS

RÉGENT DE FRANCE

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

PHILIPPE D'ORLÉANS

RÉGENT DE FRANCE

(1715—1723)

PAR M. CAPEFIGUE,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION, ETC

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

29, RUE DE SEINE-ST-GERMAIN

1845

PRÉFACE

DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.

La pensée de ce livre a été, je l'espère, parfaitement comprise ; ce n'est point un tableau licencieux, un portrait de fantaisie, tracé d'après les mémoires fautifs ; c'est un travail sérieux sur l'administration de Philippe d'Orléans, régent de France. Nous vivons en histoire comme en beaucoup d'autres choses, sous l'empire des contre-vérités. Pour écrire les temps de la régence on s'est abandonné à la chronique scandaleuse, aux pamphlets qui furent publiés par la société de la duchesse du Maine, le bel esprit qui résidait à Sceaux, l'ennemie de M. le duc d'Orléans, comme l'étaient tous les princes de la lignée bâtarde de Louis XIV.

Je n'ai point ainsi procédé : l'expérience m'a toujours prouvé qu'il fallait aller au fond des choses, lire les pièces, parcourir les correspondances diplomatiques, se rendre enfin raison des événements et des caractères : ainsi, par exemple, comment croire encore aux nuits dissolues du cardinal Dubois, lorsqu'il existe aux affaires étrangères un ordre de travail

qui fixe la première audience du ministre à ses commis, hiver et été, à cinq heures du matin, suivie d'un travail de cabinet continu jusqu'à huit heures du soir.

Le régent fut, selon moi, un des esprits les plus appliqués, les plus faciles de son temps; ami des arts, bon musicien, peintre, graveur, le meilleur et le plus aimable des hommes avec ses amis et les femmes qui l'environnaient; tête de fermeté et à expédients, se réveillant avec énergie pour la répression des troubles, dans cette régence de huit ans, sorte de réaction contre le système de Louis XIV.

Je persiste donc dans toutes mes opinions, parce qu'elles reposent sur des documents irrévocables; on verra que les archives de l'Europe m'ont été ouvertes, comme pour mes autres travaux; car il m'a fallu expliquer la diplomatie de M. le régent vis-à-vis l'Angleterre, l'Espagne, l'Autriche et la Hollande, puissances qui jouent un si grand rôle. J'ai perfectionné ce travail autant qu'il a été en moi par l'histoire de l'administration, de la littérature, des arts, pendant cette période, et j'espère que dans ce livre qui ouvre et prépare mes études sur Louis XV[1], on trouvera de nouvelles justifications pour mes théories historiques sur le XVIII[e] siècle.

[1] *Louis XV et la société du* XVIII[e] *siècle*, 4 vol. in-8°. Paris, 1842

LETTRE

SUR

LE GOUVERNEMENT

ET L'ESPRIT DE LA RÉGENCE.

La société s'était profondément modifiée à la fin du règne de Louis XIV ; la vieille et magnifique puissance du grand roi dominait en vain, par des mesures vigoureuses, les formes générales de l'administration publique ; la nouvelle génération lui échappait pour passer à d'autres mœurs, à d'autres lois sociales. Quand Louis XIV relevait sa tête appesantie par les ans, il devait assister avec douleur à ce triste spectacle d'une transformation fatale dans les idées ; son âme devait être brisée à l'aspect de l'autre âge qui s'avançait. Hélas ! lorsqu'une intelligence un peu haute a mené son siècle, il doit être cruel pour elle de voir les incessants ravages que l'avenir prépare au passé, et cette désolante consommation de pensées et d'hommes que fait la tombe.

Il n'existe peut-être pas dans l'histoire de transition plus saisissante que celle qui sépare le dix-septième siècle du dix-huitième ; on dirait qu'une ligne de démarcation inflexible a été tracée entre ces deux époques, tant elles se ressemblent peu ; l'une est la marche ascendante vers le pouvoir unique et l'autorité royale : elle part des troubles de la Ligue, des guerres civiles, et de l'indépendance territoriale des gentilshommes, réprimés par le cardinal de Richelieu avec cette tenacité hautaine qui jette à l'échafaud Montmorency, le

fier homme d'armes, et la tête bouclée de Cinq-Mars; elle passe à travers la Fronde pour aboutir à la puissance absolue de Louis XIV, manifestée à son plus haut degré par la révocation de l'édit de Nantes. Le dix-huitième siècle, au contraire, est la démolition de tout principe d'autorité; on s'attaque à la forme religieuse; la génération, à la fois moqueuse et sensuelle, tient du Faust et du don Juan; elle recherche; elle s'inquiète: elle veut tout voir, tout examiner; elle se couronne de fleurs dans ce triste banquet de la vie où s'abreuvent de folles femmes et une noblesse qui oublie son antique origine d'honneur, de blason et de fer. Le dix-huitième siècle avait été préparé de longue main par l'action de mille causes diverses; la plus puissante fut la réaction protestante contre la révocation de l'édit de Nantes. Les écoles de Hollande, de Genève et d'Angleterre agissaient simultanément pour substituer l'examen à la croyance: partout les exilés de France sapaient les vieilles traditions, les légendes d'or qui berçaient la famille et la rattachaient à la commune, à l'Église, à la province et à la cathédrale. On recherchait tout; Bayle publiait son Dictionnaire critique, Van-Dale son Examen des Oracles, Locke établissait sa théorie sensualiste, et Newton remuait le monde avec ses idées de négation et de doute. Les dissertations politiques sur le pouvoir, sur la souveraineté du peuple, apparaissaient à Londres et à Amsterdam, tandis que l'esprit épicurien s'emparait de la classe élégante, et la jetait dans les plaisirs de chair et de sang.

Toute la fin du règne de Louis XIV n'est qu'une lutte constante contre cet esprit nouveau qui éclate; le grand roi a le pressentiment que la ruine de l'institution monarchique sera la conséquence nécessaire des tendances fatales de la nouvelle génération; il la contient tant qu'il peut par la puissance de son caractère, par la force de son gouvernement. De là ses répugnances pour les manières libres, les allures vulgai-

res des jeunes hommes qui marquent ses dernières années, il compasse son système et sa cour; il veut tout retenir sous sa main quand tout lui échappe; il poursuit avec vigueur les pensées, les actes, les mœurs de la génération qui lui succède; il essaie même de la gouverner, par son testament, au delà du tombeau. Efforts impuissants! la réaction suit son cours : le dix-huitième siècle commence!

Philippe d'Orléans apparaît avec cette nouvelle époque, et ce n'est pas sans motif que le pouvoir vient à lui, car il est, en quelque sorte, la personnification du dix-huitième siècle. Suivez attentivement ce caractère, et voyez s'il ne semble pas tout exprès formé pour la société qui se lève; depuis son enfance il a curieusement recherché l'origine de toutes choses; soumis à la puissance royale de Louis XIV, il n'a jamais été partisan de son système; il s'est lié à l'opposition qui contrariait la marche de son gouvernement. Philippe d'Orléans est un prince brave comme les gentilshommes, spirituel comme la race de Henri IV; il est avide de toute nouveauté, insouciant de toute croyance, abîmé dans toutes les sensualités; l'époque c'est lui; il en résume la physionomie. Cependant, quand on touche de près la Régence, on y voit autre chose que des tableaux licencieux et des scènes d'orgie. La faute a toujours été en histoire de s'arrêter aux superficies sans pénétrer jamais dans la puissance intime des faits; la Régence est une période fertile en événements sérieux qui se rattachent à l'administration intérieure et à la diplomatie européenne. Les deux grands faits qui la dominent sont l'alliance anglaise et le retour du pouvoir, désordonné d'abord, vers l'unité monarchique posée par Louis XIV. L'alliance anglaise était une nouveauté en France depuis la révolution de 1688; toutes les sanglantes guerres s'étaient poursuivies entre les deux nations; les Stuarts avaient été accueillis par Louis XIV; le cabinet de Versailles avait protégé leurs droits et soutenu leur cause avec dévouement; si les malheurs

de la guerre et de tristes événements avaient obligé le roi de France à reconnaître Guillaume III et la reine Anne, Louis XIV ne s'était jamais allié avec l'Angleterre; trop d'intérêts étaient hostiles. Les négociations du régent avec le cabinet de Londres amènent un traité de mutuelle garantie entre le prince et Georges Ier; la maison d'Orléans se lie au parti whig en Angleterre dans des vues particulières. Cela tient surtout aux intrigues de l'Espagne qui, renouvelant la politique de la Ligue, veut revendiquer la succession de la couronne de France. Le régent marche d'abord en opposition avec la politique de Louis XIV, à ce point qu'il fait la guerre contre Philippe V. L'alliance anglaise est le principe fondamental de toute la diplomatie de la Régence tant qu'Albéroni est au pouvoir et qu'il agit en France secondé par le parti du duc du Maine. A mesure que la situation devient plus régulière, on se rapproche de l'Espagne, on craint d'abdiquer la puissance morale exercée depuis un siècle sur le midi de l'Europe; une fois le pouvoir d'Albéroni abattu, rien ne s'oppose plus à ce que la vaste pensée de Louis XIV se réalise : on avait relevé les Pyrénées, il fallait une fois encore les abaisser. Le régent s'occupe avec une grande sollicitude des alliances de famille : on avait fait la guerre à Philippe V, et quelques années après on fortifie les liens de race par une double union; Louis XV est un moment fiancé à une infante, la fille du régent même s'unit au prince des Asturies : on marche ainsi vers le pacte de famille qui devait plus tard s'accomplir.

Dans la politique intérieure le même cercle est parcouru; les premiers actes de la Régence sont une réaction contre la pensée politique de Louis XIV; le vieux et grand roi avait haine des Parlements; la Régence s'appuie d'abord sur eux; les derniers temps de Mme de Maintenon avaient vu la proscription des dissidents et des jansénistes, la Régence les appelle dans les conseils; la monarchie de Louis XIV se fondait sur

l'unité ; le duc d'Orléans suit le plan du duc de Bourgogne, et constitue la pluralité des conseils dans la hiérarchie. Quand toutes ces concessions ont établi un système faible, décousu, le régent en examine les ressorts : il voit que rien de fort et de haut n'est possible avec cet anéantissement de l'unité; il revient sur ses premières mesures; il rétablit les secrétaires d'État; il marche vers le pouvoir, parce qu'il est nécessaire; les parlements résistent, il les brise et les jette dans l'exil. Le duc d'Orléans, parti de l'idée de concessions et de popularité, arrive à l'expression la plus centralisée du pouvoir souverain; il avait commencé par avoir cinquante-deux conseillers d'État : à la dernière année de la Régence, tout se concentra dans les mains d'un premier ministre cardinal! telle est la condition de tous les pouvoirs qui veulent avoir un avenir. Il était impossible en effet de gouverner dans des temps difficiles, en face de tous ces conseils qui délibéraient au lieu d'agir; chaque acte de l'autorité souveraine était empêché dans sa pensée et dans son développement. A la première difficulté sérieuse, il fallut briser les Parlements et les conseils : comment sortir de la crise qu'avait fait naître le système de Law, si la couronne n'avait pas été maîtresse absolue de ses moyens? comment résoudre l'interminable question de la bulle *Unigenitus*, si l'on était entouré de jansénistes et d'hommes de Parlement, d'église et de robe? Le duc d'Orléans comprit admirablement cette situation, et c'est en quoi surtout il se montra esprit supérieur et capacité politique.

Il fut secondé dans ce grand œuvre par l'abbé, depuis cardinal Dubois. Avant de toucher ce caractère, j'ai besoin d'expliquer l'idée que je m'en suis faite. Dans tous les esprits, Dubois est devenu le symbole de la corruption et de la débauche; c'est le châtiment que la postérité inflige à l'homme qui n'a pas suffisamment le respect de lui-même; quand la parole et les formes sont cyniques, on juge bientôt que le ca-

ractère l'est également; quand on fait profession de se mettre au-dessus du mépris, on n'a que ce qu'on mérite, lorsque ce mépris s'attache à vous pour les temps de la vie et de la mort! Qu'est-ce que le cardinal Dubois? Son trait saillant est d'abord un dévouement infini à la maison d'Orléans, une fidélité exemplaire; et il ne faut pas croire que d'ignobles services aient cimenté ces liens; il y avait le sentiment profond d'une capacité élevée dans un esprit sûr et complètement dévoué. La vie diplomatique de Dubois est remarquable; je n'ai pas mission de relever ce qui est tant abaissé; mais l'histoire doit dire ce qui est exact et juste. L'abbé Dubois fut un diplomate du premier ordre, un des ministres les plus laborieux de l'époque; j'ai peine à concevoir un caractère de plaisir et de dissipations dans un homme qui travaillait dix-sept heures par jour, ainsi que je le constate par l'ordre écrit de sa main sur la distribution de son temps; ses négociations à La Haye, à Londres, sont des témoignages d'une grande habileté; toute sa correspondance est marquée d'un cachet de finesse et de prévoyance incontestables. Ce n'est pas une intelligence vaste comme Richelieu, mais un homme de détails, d'aperçus ingénieux, un esprit délié ainsi qu'on en a besoin dans les affaires. Dubois a de la fermeté dans les moyens d'action, il domine le régent et sa cour, il les entraîne à des actes décisifs, et ses mesures contre l'ambassadeur Cellamare indiquent un caractère qui ne s'arrête devant aucune résistance quand une résolution doit être prise. Je ne prétends point fouiller dans la vie privée: je ne veux pas savoir si le cardinal Dubois eut des faiblesses, des vices; cela n'est pas de l'histoire; j'examinerai, je pèserai son système; voilà ma tâche, je n'en accepte pas d'autre. A quoi bon remuer les ossements des sépulcres pour prouver que nous sommes poussière et corruption!

Je laisse ces tristes révélations aux Mémoires orduriers; je n'ai jamais compris l'histoire que comme

une grande mission; les hommes qui ont marqué au milieu des temps, apparaissent dans leurs rapports avec la marche de l'humanité en général; il ne faut pas les voir dans les petitesses du déshabillé; leur vie privée disparaît dans ce tableau. Il n'y a pas bien longtemps encore qu'une spéculation de librairie inventa des espèces de Mémoires sur Louis XIV, sur la Régence et Louis XV; les trois époques furent exploitées dans de faux documents, au théâtre, dans des romans, dans des rapsodies qui remuaient les passions et présentaient les caractères sous le plus triste jour; on aurait dit qu'on racontait les annales d'une société qui ne serait pas sortie des mauvais lieux et des orgies avinées. Tout était bon alors contre la vieille monarchie, on en dénaturait l'histoire et l'esprit. A côté de ces Mémores vinrent les petites anecdotes, les bons mots façonnés par Duclos. Duclos ne pardonnait à aucune époque; il avait prêté des calembours à Louis XI, cette rude figure de roi; il se complut à broder à petits points l'époque de la régence; il chercha l'esprit, et chacun sait l'épaisse lourdeur de cette plume de Duclos, qui tombe malheureuse toutes les fois qu'elle veut atteindre le brillant et la délicatesse, invariable condition pourtant de l'esprit. Il y a aussi une autre *Histoire de la Régence* avec la prétention d'être sérieuse; c'est la forme académique qu'on a adoptée, avec l'ambition de la phrase redondante; on a eu des documents sous les yeux, mais on a dédaigné de les voir pour se jeter dans les déclamations du dix-huitième siècle; on a fait des dissertations contre les jésuites, des articles de journaux contre les congrégations et l'influence de l'Église. Supposez Voltaire sans esprit, ôtez à son *Essai sur les mœurs des nations* cet admirable talent d'écrivain, cette variété de ton et de goût, cette langue harmonieuse, souple, cette finesse d'aperçus qui distingue Voltaire, et vous aurez l'*Histoire de la Régence*, dont un parti a fait quelque bruit, et dont l'indifférence a fait justice. Après ces tristes formes

d'histoires nous avons eu aussi des romans sur la Régence; il a fallu construire l'idée d'une conjuration, prétentieuse comme un madrigal, jetée dans le moule de l'abbé Vertot et de Saint-Réal; on a mis des pièces justificatives à côté d'une harangue d'invention, des épisodes de galanterie dans la marche grave d'un complot. La vie et le talent manquent à tout cela; on n'est ni érudit ni romancier; on se place dans une atmosphère mensongère qui n'instruit pas, et amuse moins encore.

Il a été publié beaucoup de documents sur la Régence; il en est resté plus encore d'inédits. La compilation de Lenglet-Dufresnoy est considérable; mais on ne serait qu'imparfaitement initié dans les intimités de cette période, si l'on ne consultait les pièces inédites aux affaires étrangères, et surtout en Hollande, en Angleterre, le siége des actives négociations de cette époque. Il fut également rédigé à Londres et à La Haye un grand nombre de manifestes et de documents qui contiennent des révélations précieuses; les lettres de *Fitz-Moritz*, par exemple, écrites d'après les ordres du duc d'Orléans, sont une des collections les plus curieuses à consulter sur les intentions secrètes de ce prince, et sur ses prétentions en France et en Espagne. Toutes les tentatives malheureuses qui ont été faites jusqu'ici pour écrire la période de la Régence m'ont imposé d'austères devoirs dans le nouveau travail que je publie; ceux qui cherchent des aventures scandaleuses n'en trouveront pas; j'ai fouillé au cœur du régent et de ses amis pour en tirer des exemples de triste satiété, et de la débauche punie par le vide de l'âme. Ceux qui cherchent également un pamphlet politique se tromperont encore; on y verra l'histoire sérieuse sans allusions. La société est assez agitée par la politique active pour qu'on se dispense de lui jeter ainsi en pâture les livres graves et réfléchis. J'ai dit haut ce que je pensais du régent et de sa politique; j'ai peu touché l'homme privé, je m'en

suis tenu au caractère public. J'ai assez la fierté de moi-même pour croire qu'on ne m'imputera pas l'éloge comme un acte de courtisan envers le temps qui nous entoure, et le blâme comme un acte de satire implacable ; hélas ! l'histoire n'aurait-elle pas le privilége de se maintenir chaste au milieu de cette atmosphère de passions qui se disputent la société !

Je persiste dans ma méthode d'appuyer le texte par des notes prises aux documents originaux ; cette méthode devient de plus en plus essentielle à mesure qu'on se rapproche des temps modernes. Singulière fatalité ! plus nous avançons vers les epoques qui nous touchent, moins l'histoire est connue ; les règnes de Louis XV, de Louis XVI, et la révolution française surtout, sont plus ignorés que le moyen âge. Ceci paraît un paradoxe, et pourtant c'est une vérité pour moi de conviction profonde ; nous ne connaissons que l'histoire vulgaire, nous ressemblons à des voyageurs qui, pour décrire les mœurs d'un peuple, se borneraient à parcourir les rues d'une cité. Je n'ai jamais compris l'histoire qu'illuminée par des documents originaux : alors la hardiesse des aperçus arrive, et pourquoi cela ? c'est qu'on ose élever un grand édifice quand les fondements sont solides et fortement appuyés. On trouvera encore dans ce livre un remaniement de l'histoire ; on ne reconnaîtra plus la Régence comme on l'avait apprise dans les premières études. J'ai suivi dans toutes ses phases l'administration politique du duc d'Orléans ; ce caractère sensuel et dramatique offre un indicible intérêt, c'est une vie pleine, et sa mort par l'apoplexie, à l'époque de la majorité et du sacre de Louis XV, présente quelque chose de triste et de providentiel, comme si cette existence avait été prolongée jusqu'au moment où le roi pût régner. Il y a un admirable côté dans Philippe d'Orléans ; quand la calomnie l'atteignait de toutes parts, quelle ne dut pas être sa consciencieuse satisfaction le jour du sacre royal, alors que, premier

prince du sang, il déposait la couronne d'or sur la tête du jeune Louis XV! Il devait être fier et glorieux au milieu de cet encens dont la fumée s'élevait dans le temple saint! Je parcourais naguère la correspondance du régent, les instructions écrites de sa main pour l'usage de son royal pupille. Pauvre orphelin! Louis XV avait trouvé un protecteur dans le prince qui se donna la noble mission de protéger le faible arbrisseau contre la tempête publique! Quand la vie est si courte et que tous nous devons nos os au sépulcre et notre âme à Dieu, il est bien de s'endormir après avoir fait son devoir.

PHILIPPE D'ORLÉANS,

RÉGENT DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

AVÉNEMENT DE LOUIS XV. — ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

Louis XV enfant. — Le parlement. — Les ducs et pairs. — Les gentilshommes. — Le peuple de Paris. — Opinions sur la régence. — Esprit public. — Les salons. — Les cafés. — Les petits poëtes. — Lutte d'influences diplomatiques. — Le comte de Stair. — Le prince de Cellamare. — La nouvelle cour. — Les princes du sang. — Négociations pour la régence. — Séance au parlement. — Arrêt définitif pour M. le duc d'Orléans.

1er et 2 SEPTEMBRE 1715.

Louis XIV expirait, et cette tête royale reposait sur son lit de parade, faiblement éclairé à la lueur de quelques cierges. Dans une autre aile du château de Versailles, les acclamations des hérauts d'armes proclamaient un faible enfant roi de France et de Navarre. Louis XV, naguère duc d'Anjou, né le 15 février 1710, avait alors cinq ans et demi ; sa constitution était frêle, son teint pâle et maladif; il y avait, dans ses traits beaux et réguliers, un mélange de Bourbon et de Savoie, car les races s'unissaient avec les blasons. La duchesse de Ventadour tenait, par un lacet de soie, le jeune roi, en justaucorps violet, signe de deuil ; sa tête toute bouclée portait fièrement déjà un chapeau rond à larges bords, avec des plumes flottantes ; une ceinture blanche, comme celle de son aïeul Henri IV, serrait sa taille et pendait jusqu'à ses jolis souliers de satin, relevés par un nœud de rubans; il tenait à la main un petit

jonc d'Amérique, surmonté d'une pomme d'ivoire, dont il se servait avec une certaine majesté qui lui allait à ravir. On voyait, à ses traits, qu'il devait avoir bien souffert ; sa figure n'était pas potelée et légèrement rosée comme celles des ducs de Bourgogne et de Berry, dans les portraits de Mignard ; le jeune roi deux fois déjà aux portes du tombeau portait sur sa face une empreinte de tristesse, comme ces pauvres enfants qui ont éprouvé les ravages de la douleur, et qui semblent prier Dieu d'épargner leur innocente vie [1].

L'agonie de Louis XIV avait été assez prolongée pour que tout le monde fût préparé à sa mort. Les précautions avaient été prises pour la légitime transmission de la couronne ; le testament, admirable de prévoyance, avait distribué les diverses fonctions de la régence. Louis XIV avait fait comprendre à chacun le haut devoir qui lui était réservé dans le gouvernement politique ; le duc d'Orléans, le duc du Maine, les princes du sang, les princes légitimés, les gouverneurs, les grands officiers du palais, tous avaient leur mission dans la noble sollicitude du roi. La régence était déférée à un conseil présidé par M. le duc d'Orléans ; les forces militaires étaient confiées au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, l'ami du vieux monarque ; la garde de l'enfant royal était séparée de la régence ; la surveillance de la personne ne devait jamais être confondue avec la conduite du gouvernement. Le testament montrait que Louis XIV avait craint une de ces tentatives qui aurait pu briser le sceptre dans la frêle main d'un enfant, nouvel Eliacim, unique rejeton de la race royale. L'organisation de la monarchie, telle que Louis XIV l'avait conçue, offrait alors un grand ensemble d'institutions qui garantissaient le pouvoir : le Parlement, réduit à sa fonction purement judiciaire, n'avait pas même le droit de remontrances avant l'enregistrement ; il devait obéir tout d'abord aux lettres paten-

[1] Il existe dans la grande collection des gravures à la Bibliothèque du roi une reproduction de cette scène de l'avénement, ad. ann. 1715.

tes du seigneur roi. D'après le relevé de Messieurs, fait à la mort de Louis XIV, le Parlement comptait soixante-deux membres, divisés en trois chambres : la grand'chambre d'abord, qui s'occupait des questions d'État, des affaires politiques; la chambre des enquêtes, qui connaissait de tous les appels du Châtelet et des autres juridictions inférieures; enfin les tournelles ou section criminelle, composées de magistrats austères et durs, qui décrétaient la question pour les criminels et les tortures par la main du bourreau. A chacune de ces chambres était attaché un parquet, où les gens du roi prenaient conclusion d'enregistrement et portaient la parole.

Le Parlement, comme corps politique, se divisait en trois parties : les conseillers clercs d'abord, pris parmi les ecclésiastiques. Au moyen âge, temps de chevalerie et de prouesses, lorsque le Parlement était tout d'épée, les nobles et vaillants chevaliers appelaient auprès d'eux les clercs, seuls lettrés, pour juger et décider les affaires privées; quand les barons ne savaient pas lire une charte, quand ils dédaignaient d'écrire un jugement, à qui s'adresser, si ce n'est aux clercs et aux lettrés [1] ? Puis était venue l'addition des conseillers civils, presque tous d'origine bourgeoise, issus de bons greffiers ou avocats. En bien fouillant dans les origines des d'Aguesseau, Joly de Fleury, Lamoignon, Voysin ou de Mesmes, vous les trouviez nés de procureurs, de greffiers ou vieux tabellions; peu venaient de maisons illustres; quel était le noble qui eût préféré le bonnet à mortier du Parlement et la robe rouge, au casque, à la cotte de maille et à l'épée du gentilhomme? Il y avait dans tous ces présidents et conseillers une grande instruction, un esprit de corps et de famille qui se perpétuait d'âge en âge; c'était une prérogative de race que d'avoir charge au Parlement; on achetait ces charges comme un patrimoine.

Indépendamment des conseillers clercs et des parlemen-

[1] DUCANGE, *Glossar.* v° *Parliam.*

taires de judicature, il y avait encore au Parlement de nobles gentilshommes qui siégeaient comme ducs et pairs ; les duchés-pairies étaient à la nomination du roi ; la majesté souveraine attachait ce titre à certains fiefs héréditaires dans les bonnes maisons ; les d'Uzès, les Monbazon, les Beauvilliers, les Laforce, les Mortemart, avaient droit de siéger en la cour du Parlement avec la permission du roi[1] ; ils n'en usaient que dans les cérémonies solennelles, parce qu'il y avait d'incessantes disputes de prérogatives ! Devaient-ils avoir le pas sur les conseillers, et marcher simultanément avec les présidents à mortier ? Tant il y a que les ducs et pairs siégaient l'épée au côté, et le chef couvert de leur chapeau comme les présidents l'étaient de leur mortier[2]. C'était un bel aspect au Parlement que de voir cette nombreuse assemblée en robes rouges, et les ducs et pairs en manteaux flottants, tous gantés de daim, avec de larges chapeaux, d'où s'échappait une perruque immense qui pendait sur les épaules pour rappeler peut-être la liberté des Francs, à la longue et épaisse chevelure. Cette réunion des conseillers clercs, des conseillers laïques et des ducs et pairs faisait dire aux légistes que le Parlement représentait les trois ordres des États généraux, et qu'il devait en avoir toutes les prérogatives législatives : que de livres n'avait-on pas écrits sur ce sujet ! combien n'avait-on pas répété que les trois ordres de l'État avaient leur représentation dans les chambres ! Il n'était pas un petit érudit du Parlement qui ne soutînt cette maxime, et maître Dutillet, le vieux greffier, l'avait écrite plus d'une fois dans ses livres. Les idées anglaises fermentaient dans bien de ces têtes ; on comparait les deux parlements de

[1] Voici la liste exacte des pairs ayant droit aux séances du Parlement : « Les ducs d'Uzès, de Monbazon, de La Trémoille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan, d'Albret, de Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, de Richelieu, de Beauvilliers. »

[2] Cette dispute entre les ducs et pairs et les présidents à mortier fait l'éternel sujet des études de Saint-Simon dans ses Mémoires.

Westminster et du Palais de Justice ; et si l'on ne soutenait pas ouvertement les doctrines d'une discussion libre et politique, on défendait au moins le droit de remontrances et de refus d'enregistrement, antique prérogative réclamée par tous les parlementaires. Si l'on excepte cette juridiction du Parlement, tout obéissait à l'autorité royale ; la cour des monnaies et des comptes, Châtelet, petit et grand, sénéchaussées, bailliages, tout recevait l'impulsion de monseigneur le chancelier garde des sceaux. Les intendances dépendaient du conseils des dépêches ; les gouverneurs militaires, lieutenants du roi, du secrétaire de la guerre ; la police était aux ordres d'un lieutenant général, sous la juridiction simultanée du chancelier et du Parlement. Il n'y avait pas de résistance possible dans les divers degrés de la hiérarchie administrative ; l'impulsion donnée par la cour de Versailles devait trouver partout son obéissance absolue ; on ne pouvait craindre les mouvements de peuple et des halles, qui souvent avaient marqué la durée des régences dans l'histoire. Tel était l'abaissement de l'organisation municipale depuis la fin de la Fronde, que les multitudes étaient fortement contenues et n'agissaient que faiblement dans les affaires publiques. Louis XIV avait ainsi réduit les opinions !

Paris, à la fin du règne du grand roi, s'était embelli de nouveaux quartiers et de places spacieuses ; les rues larges du Marais avaient été ornées de maisons neuves et d'hôtels de magistratures ; le faubourg Saint-Germain, récemment enfermé dans les murs de Paris, comptait vingt-deux grandes rues, sans y comprendre même la rue de Sèvres, toute remplie de communautés et d'hospices. Le vieux Paris, depuis la rue Montmartre, si remuante près du charnier des Saints-Innocents, jusqu'à la cité de Notre-Dame, avait été percé de plusieurs voies nouvelles ; et les places des Victoires et Vendôme reluisaient de leurs riches hôtels en face de la statue de Louis XIV. L'enceinte de la ville, prenant de la Bastille, se prolongeait par les portes de Ménilmontant, Saint-Martin, Saint-Denis, Poisson-

nière, Montmartre jusqu'à la porte Saint-Honoré, qui se joignait aux Tuileries. On avait démoli l'enceinte du faubourg Saint-Germain, réuni par ce moyen au quartier Saint-Jacques et à cette montagne de Sainte-Geneviève, pèlerinage catholique et tout municipal pour Paris; on descendait de la hauteur sur les îles Notre-Dame et Saint-Louis; la muraille laissait en dehors le faubourg Saint-Marcel, pour venir se joindre, comme une forte chaîne de pierre, autour de la Bastille en face du faubourg Saint-Antoine[1]. La population de Paris s'élevait à quatre cent quatre-vingt mille âmes, y compris les faubourgs. On ne remarquait pas d'esprit politique dans le bas peuple; il y avait cette tendance à l'agitation et au désordre comme dans toute multitude réunie. Mais l'organisation de la police sous le lieutenant d'Argenson avait pris une attitude ferme et dessinée : les lanternes dans les lieux obscurs, les rues larges et gardées empêchaient les crimes privés, les émeutes bouillonnantes. Le temps des chaînes de quartiers était bien passé; ces chaînes rouillées et presque détruites pendaient dans un coin de l'hôtel en Grève sous la clef du lieutenant de police; on n'entendait plus la cloche communale; le beffroi municipal, tant aimé de Mme de Lesdiguières, s'était transformé en cadran solaire, horloge pacifique sur laquelle on voyait en pierres neuves la statue équestre de Louis XIV. En parcourant les registres du conseil municipal, on est douloureusement affecté de voir un si grand changement dans l'esprit de la vieille et remuante cité de Paris; il n'y a plus aucune trace d'indépendance[2]. La mort de Louis XIV n'avait point changé cet esprit. Le peuple accueillit cette nouvelle avec indifférence; il y eut bien quelque émotion dans le sein de la bourgeoisie; mais comme elle était incapable d'apprécier le système de Louis XIV, de s'élever jusqu'à cette haute

[1] Telles sont les limites de Paris en 1715, ainsi que je les ai copiées dans un plan qui se trouve au cabinet des estampes (Bibliothèque du roi).

[2] Le conseil ne s'occupe plus que de galas, de fêtes ou d'affaires purement municipales, ann. 1710-1715.

pensée de gouvernement, elle vit dans la mort du roi un nouveau motif de paix et de sécurité publique; on eut presque joie d'être ainsi délivré d'une des causes de sacrifices pour la grandeur et l'unité du pays.

Si Paris n'était point à redouter sous son prévôt municipal et son lieutenant de police, la province l'était moins encore; il y avait partout affaissement public. Il est rare qu'après une longue lutte et des sacrifices continus, un peuple trouve en lui-même assez d'énergie pour une résistance forte et persévérante : que pouvait faire la province contre les ordres de la cour? y avait-il les éléments d'une rébellion? La noblesse, partie active, guerrière hasardeuse de la nation, était épuisée; on rencontrait bien en Bretagne, province indomptable, en Languedoc et en Provence, des mécontentements isolés; mais pour reconstruire une fédération, une ligue politique, il fallait des efforts au-dessus du caractère et de la puissance vitale de chaque province. La commune avait perdu son indépendance, la ville de prévôté ou d'échevinage n'avait désormais que des priviléges honorifiques; c'était bien beau pour MM. les échevins ou consuls de recevoir l'écharpe municipale, et souvent l'épée de noblesse de la main du roi; mais quelle ville eût alors pu résister comme La Rochelle au temps des huguenots? On ne pouvait pas répondre de tous les États pour le vote du don gratuit; ces États étaient plus ou moins généreux dans les sacrifices d'impots et d'argent. Toutefois l'obéissance était partout établie comme un principe et une nécessité.

Il n'y avait au fond des esprits qu'une véritable cause d'agitation : à toutes les époques la controverse se place dans certaines idées de la société; la bulle *Unigenitus*, la constitution ecclésiastique, était le thème choisi par les mécontents. Si vous entriez dans la cellule solitaire d'un ordre religieux, si vous pénétriez sous les voûtes du Palais de Justice ou de Thémis, selon le dire poétique de la basoche, vous entendiez également disserter sur la grâce et la liberté d'action, sur les articles de Jansénius ou du père

Quesnel[1]; on se passionnait pour ces querelles, parce qu'elles exprimaient la lutte éternelle du pouvoir et des partis. L'opinion publique était émue à l'apparition du moindre pamphlet; dès la fin du règne de Louis XIV, la police n'était pas assez surveillante pour empêcher la guerre sourde des noëls et des couplets, guerre qui grondait déjà dans la région des gens lettrés. Il y avait moins d'un demi-siècle que la littérature était une profession tout entière sous la dépendance de Louis XIV : Boileau, Racine, Molière, La Fontaine et Corneille lui-même, avec son antique patriotisme de Rome, avaient le regard tourné vers le soleil de Versailles qui répandait sur eux ses rayons d'or; les mots durs, les épigrammes acérées, les innocentes plaisanteries ne se rattachaient qu'aux avocats, aux médecins purgons, aux chanoines dont le menton descendait à triple étage, aux chantres paresseux à matines, ou bien encore à cet antre de Thémis si agréablement décrit par Boileau, fils de greffier en Parlement, alors qu'en son poème du Lutrin il faisait tinter dans les airs les cloches de la Sainte-Chapelle. Le roi, les princes étaient respectés dans les épigrammes de cette littérature toujours gantée pour la couronne.

Que les temps étaient changés! les gens de lettres, les poètes, qui, sous le siècle précédent, entraient pour ainsi dire dans la domesticité de la cour, s'en déclaraient alors les plus ardents adversaires. La satire s'était placée en dehors; chaque soir on se groupait dans des cafés; on dédaignait Versailles et Marly pour ces réunions si bruyantes de paroles où les poètes, dans de fréquentes libations, s'excitaient contre le roi, son gouvernement et le ministère. Au milieu des fumées du café chaud et bien sucré, on lançait des épigrammes, on faisait un couplet, un noël, une philippique contre la cour, ou bien contre une grande dame que les poètes avaient prise en haine; on se passait de larges boîtes pleines de tabac d'Espagne dont on se barbouil-

[1] J'ai compté plus de sept cents titres de livres ou brochures de controverses sur la question du jansénisme. *Voyez* la bibliothèque de M. de Fontette, le savant continuateur du P. Le Long.

lait le nez : ici s'engageait une partie aux échecs , et chaque pion portait en moquerie le nom d'un courtisan; là, les calculs d'une partie de dominos faisaient médire des finances et des opérations du trésor; on se livrait au journalisme. Le *Mercure galant* était bien vieilli, on le lisait peu, et c'est en vain que son naïf directeur faisait un appel aux dames et aux amants pour soutenir son entreprise; il ne pouvait même plus payer les ports de ses lettres, et suppliait qu'on les laissât au perruquier, dans sa boutique du quai de la Mégisserie[1]. On rêvait un journalisme plus piquant et plus hardi, à la manière de la Hollande ou de l'Angleterre, et on y préludait par des couplets et des noëls. Dans les cafés de la rue Dauphine, le jeune Arouet, Fontenelle, Jean-Baptiste Rousseau et La Grange-Chancel dominaient toutes les causeries par leurs spirituelles satires, qui, manuscrites et incessamment copiées, retentissaient ensuite dans les gazettes de Hollande et d'Angleterre. Le jeune Arouet, alors à vingt-un ans, ne s'était point fait connaître encore par un ouvrage capital, mais par des poésies légères, faciles et mordantes[2]; son imagination active aimait la scène, et on le voyait courir aux pieds des idoles du jour, de ces femmes de théâtre, papillons brillants qui vivaient et mouraient à la scintillante clarté des bougies; sa muse érotique chantait cet épicurisme tout de chair et de sang qui devint l'école de la régence; Arouet, fort lié au salon de la duchesse du Maine, n'était point favorable à M. le duc d'Orléans, comme La Grange-Chancel, ce remarquable satirique de l'époque[3];

[1] *Mercure galant*, septembre 1715.

[2] J'ai trouvé dans la collection manuscrite de M. de Maurepas quelques poésies légères du jeune Arouet, qui ne sont pas même dans les meilleures éditions de ses œuvres.

[3] La Grange-Chancel, tout jeune homme encore, avait été présenté à la princesse de Conti, qui encouragea ses essais poétiques; plusieurs de ses tragédies furent jouées à Paris et à Versailles avec un grand succès; la pièce de *Manlius*, surtout, le plaça au premier rang. Je parlerai plus tard de ses fameuses *Philippiques*. On a une édition de ses *Œuvres* en 5 vol. in-12; les *Philippiques* ont été réimprimées quatre ou cinq fois; l'édition la plus correcte est celle de Bordeaux, ann. 1797, in-8°.

madame la duchesse du Maine caressait son talent cruel contre ses ennemis. Dans la délicieuse retraite de Sceaux se préparaient les vers mordants, les petits pamphlets qui allaient égayer la cour et la ville. Fontenelle avait plus de gravité ; les ministres en avaient fait quelquefois déjà un écrivain politique ; les affaires étrangères soldaient les littérateurs pour la rédaction des pièces diplomatiques ; on voulait de la clarté, de l'élégance dans les documents officiels qu'on envoyait à l'étranger, et Louis XIV exigeait que la nation de France fût encore la plus célèbre par sa noble langue ; Fontenelle était devenu un écrivain ministériel [1], on lui permettait de légères boutades philosophiques et ses impiétés épicuriennes, pourvu qu'il donnât sa plume académique pour la rédaction des manifestes à l'extérieur. Quant à Jean-Baptiste Rousseau, il commençait l'époque de la repentance ; on le voyait toujours aux cafés de la rue Dauphine, en face de la comédie ; mais sa poitrine bourrelée de remords avait besoin de s'exhaler dans des odes saintes ; il était exposé aux satires et aux moqueries de la cabale incrédule et philosophique.

L'action des poètes et des gens de lettres ne se faisait que très-peu sentir sur la bourgeoisie, pieuse alors et fervente catholique ; la puissance de l'Église était grande et l'autorité royale triomphait. C'était parmi la noblesse surtout que les impiétés avaient du retentissement ; ce petit dévergondage allait à ses allures libertines ; l'esprit de famille était dominant dans la bourgeoisie, mais les nobles prêtaient la main aux philosophes, et prenaient goût à démolir le catholicisme et le clergé. Il commençait à être de bon ton de médire de la conscience religieuse ; il se formait déjà des sectes de philosophie, dont la mission était, disait-on, de détruire les préjugés, c'est-à-dire de prouver à l'homme qu'il était chair et matière, et qu'après lui tout était mort ; cette école du désespoir se vautrait dans les jouissances matérielles de la vie, elle en saisissait la coupe amère,

[1] Je publierai plusieurs de ses pièces diplomatiques.

toujours vide quand on la porte aux lèvres insatiables. La bourgeoisie n'était point corrompue encore; son action politique était nulle, et l'Église trouvait partout une obéissance absolue.

La maison militaire du roi devait jouer un grand rôle dans les événements qui se préparaient. On doit se rappeler la sollicitude de Louis XIV à son lit de mort; il avait confié le commandement de sa maison militaire au maréchal de Villeroy, qui devait obéir au duc du Maine afin de ne point placer ces forces sous le commandement du duc d'Orléans. La maison du roi, à la mort de Louis XIV, comptait douze mille hommes environ, y compris les gardes du corps, les chevau-légers, les mousquetaires, qui avaient de si nobles mines sous les armes. Les corps les plus militairement organisés étaient les régiments de gardes françaises et de gardes suisses, beaux hommes et vaillants soldats, casernés à Versailles, à Paris et à Saint-Germain. Toutes les fois que le roi allait au Parlement, ou qu'il se rendait dans sa bonne ville de Paris, les gardes françaises faisaient haies; la bourgeoisie était parfaitement bien avec ces braves troupes, rangées en file sur les quais, les rues qui avoisinaient le Louvre, les Tuileries et le palais du Parlement; les colonels des gardes avaient toute influence sur ces corps se déployant en magnifique tenue chaque dimanche à la messe de Notre-Dame; les gardes françaises devaient jouer un rôle important dans tout événement décisif aux temps de troubles, car elles protégeaient les portes du château et faisaient séjour en la ville.

Il y avait aussi à Versailles une double influence diplomatique, qui pouvait agir pour la régence; l'ambassade d'Angleterre était toujours confiée au comte de Stair, cet Écossais fier et hardi, qui depuis son arrivée en France s'était mis en rapport avec le duc d'Orléans; j'ai dit quelles avaient été les négociations du Palais-Royal et du comte de Stair sur la question de la régence et même de la couronne[1].

[1] Voyez mon *Louis XIV*.

L'avénement de Georges I[er] se liait essentiellement au triomphe du duc d'Orléans: les intérêts étaient identiques; Georges I[er] appartenait à une branche bien plus éloignée du trône que le duc d'Orléans ne l'était lui-même; les destinées de l'Angleterre se liaient dès lors à celles de la France; l'aristocatie des whigs pouvait gouverner paisiblement, une fois le duc d'Orléans maître des affaires du royaume. Le comte de Stair poussait activement à cette révolution, et offrait appui et secours de l'Angleterre[1]. Une autre tête influente venait également d'arriver à Versailles pour contre-balancer l'action du comte de Stair; c'était l'ambassadeur d'Espagne Cellamare. Antoine Giudice, duc de Giovenazzo, prince de Cellamare, était déjà avancé dans la vie, car il avait cinquante-huit ans[2]; gentilhomme de courage, c'était aussi une capacité diplomatique du premier ordre; brave capitaine d'abord, puis ministre de cabinet, il reçut l'ambassade d'Espagne en France, parce que le poste était difficile, et qu'il fallait une grande habilité pour triompher de tous les obstacles et renverser les projets du duc d'Orléans et du comte de Stair. Le plan de Philippe V était alors bien simple : il ne s'agissait que de seconder la pensée du testament de Louis XIV, en abaissant les Pyrénées. Le vieux roi de France avait secoué de toute sa force l'alliance anglaise, parce qu'elle l'humiliait au point de faire démolir Dunkerque; il avait fait son petit-fils roi d'Espagne et des Indes ; rien de plus naturel que sa pensée se reportât sur l'Escurial ou le Buen-Retiro. La mission du prince de Cellamare était donc de se rapprocher du duc du Maine et de la partie de l'ancienne cour qui voulait maintenir l'union de famille, contre l'influence du comte de Stair, qui entraînait la mo-

[1] « J'aime à vous retracer la conduite personnelle du roi mon maître envers le régent lui-même; craignant que Son Altesse Royale n'eût besoin de quelque secours à son avénement à la régence, il avait fait ses arrangements pour lui fournir ce qui pourrait lui être utile en vaisseaux, en argent et en troupes. » (Dépêche du lord Stanhope à l'abbé Dubois, ann. 1715.)

[2] Le prince de Cellamare était né à Naples en 1657.

narchie dans l'alliance anglaise. Cette double action diplomatique expliquera plus d'un événement de la régence.

PHILIPPE D'ORLÉANS, premier prince du sang de France, grand-oncle du jeune roi Louis XV, atteignait sa quarante-unième année à la mort de Louis XIV[1] : il était petit de taille, les épaules hautes, le cou épais, la figure fine, les traits mélangés de Bourbon et de Bavière ; ses manières étaient douces, sa conversation attrayante ; il possédait tous les arts d'agrément, la musique, la peinture[2], la gravure ; avide de toutes les sciences, c'était même son ardeur pour l'alchimie et les impénétrables mystères de la nature, cette curiosité de l'homme du doute, qui l'avait fait accuser de fatales catastrophes dans la famille royale. Quand la croyance n'est pas au fond du cœur, on se fait un insatiable besoin de recherches, on se brise le crâne contre les méditations de la mort et de l'infini. Le duc d'Orléans était léger dans l'action, avec de la persévérance et du courage néanmoins ; sous les apparences d'une indifférente simplicité, il prêtait l'oreille à toutes les combinaisons, préparait les chances diverses de l'avenir ; sa santé robuste, il l'usait dans les enivrements de la vie ; il appartenait à cette société sceptique et moqueuse qui frondait le christianisme ; il vivait parmi ces gentilshommes blasonnés qui ne comprenaient pas comment Jésus, le fils du peuple, et ses apôtres, pauvres pêcheurs aux filets, avaient remué le monde. Cette croyance, qu'il n'avait pas dans la révélation, le duc d'Orléans la reportait aux sorts, aux devins, avec cette curiosité d'esprit qui fouille dans tous les éléments pour rechercher l'origine de notre être ; doute terrible qui ébranle les parois du cerveau : quand on ne croit pas, on remue incessamment les abîmes de la nature, on veut pénétrer dans ces mystères de la vie, dans ces sources d'or qui mêlent leurs filons aux entrailles de la terre, dans cette fleur pourprée qui naît et vit sous l'air et les feux du soleil. Le

[1] Le duc d'Orléans était né le 2 août 1674.

[2] J'ai parlé de l'opéra de *Penthée*, que le prince fit avec La Fare, dans mon *Louis XIV*.

duc d'Orléans n'avait plus l'excuse d'une jeunesse ardente pour couvrir ses passions ; épuisé de bonne heure, il cherchait dans des émotions vulgaires à se distraire de la vie qui pèse surtout au cœur rassasié ; peut-être avait-il besoin de faire croire qu'entraîné par le tourbillon impétueux des plaisirs sensuels, il s'occupait peu des affaires politiques. Le duc d'Orléans n'était resté étranger à aucun des mouvements qui s'étaient préparés dans la vieillesse de Louis XIV, et cependant il était demeuré dans les conditions d'une obéissance respectueuse[1].

Le duc d'Orléans était soutenu dans la haute opinion de sa race par sa mère, la fière Madame, princesse palatine : Élisabeth-Charlotte de Bavière, fille de l'électeur palatin du Rhin, avait déjà soixante-trois ans ; convertie au catholicisme en devenant la femme de Monsieur, elle avait néanmoins conservé son caractère tout germanique, cet esprit de pureté et de blason qui ne supportait pas de mésalliance ; de là sa grosse colère contre mademoiselle de Blois, la duchesse de Chartres ; si bien qu'elle appliqua un soufflet à pleines mains sur la joue de son fils quand il parla pour la première fois de son mariage avec la bâtarde de Louis XIV. Madame, fort retirée à Saint-Cloud, ne voyait qu'une société bien choisie, bien triée d'après les lois de la stricte étiquette : le duc d'Orléans avait pour elle tout le respect d'un fils soumis et tendre ; elle ne s'épargnait pas les observations sur sa vie dissipée ; le duc d'Orléans l'écoutait avec déférence, mais ses passions l'entraînaient sans cesse. Madame était fort lettrée, peu causeuse ; sa taille était petite, sa physionomie laide, le nez plat, les lèvres épaisses, et puis ce caractère fade de la race du Nord, quand les années ont blanchi les blonds cheveux et décrépi les fraîches physionomies[2].

Madame la duchesse d'Orléans conservait tous les traits

[1] Voir mon *Louis XIV*. Il existe plusieurs portraits du régent ; sa physionomie est douce, infiniment gracieuse. Dans les gravures contemporaines on a également conservé cette amabilité rieuse de tous ses traits.

[2] La princesse Palatine était née à Heidelberg, le 27 mai 1652.

de la froide mademoiselle de Blois, si mince de taille, si gâtée de dragées et de bijoux par le roi et madame de Maintenon ; elle avait peu d'action sur son mari, sa cour n'était pas la même. Madame la duchesse d'Orléans, plus fière de sa naissance que de son mariage, croyait avoir dérogé, car, issue de Louis XIV, elle avait épousé un simple prince du sang, oubliant ainsi son origine et sa mère. Les poëtes, qui aimaient tant à flatter les races royales, la comparaient à Minerve, sortie tout armée du cerveau de Jupiter : Minerve n'avait pas de mère ; cette comparaison chatouillait l'amour-propre de Louis XIV et de madame la duchesse d'Orléans qui devait tout au roi. Cette princesse n'avait rien pour retenir son volage mari ; hautaine comme madame de Montespan, elle se gardait de faire la moindre avance, et le duc d'Orléans la traitait d'ailleurs avec une convenance si parfaite, qu'elle ne pouvait se plaindre d'un oubli de son rang. La duchesse d'Orléans rapprochée de la vieille Madame avait été l'intermédiaire chérie de Louis XIV avec sa nouvelle famille ; plus d'une fois elle en apaisa les ressentiments. Une plus grande influence sur le duc d'Orléans était celle de ses filles si chéries : l'aînée, comme on l'a vu, avait épousé le naïf et bon duc de Berry ; jeune femme à la mort de Louis XIV, elle avait vingt ans à peine [1] ; le duc d'Orléans avait pour la duchesse de Berry une indicible faiblesse ; il se hâtait de suivre ses moindres idées, de caresser ses plus mobiles caprices ; le duc passait des journées entières chez ses filles, avec ces petits épagneuls blancs et soyeux, si friands de sucreries, sur les beaux sofas turcs, se mirant dans les glaces et trumeaux. Les assiduités du duc d'Orléans auprès de ses filles avaient semé des bruits fâcheux, des accusations tristes et fatales sur ces intimités. Jamais prince n'avait été en butte à autant de calomnies ; c'est le châtiment de ceux qui s'affranchissent des convenances, prêchent et affichent l'immoralité dans la vie ; la société

[1] Elle était née le 20 août 1695.

leur rend en mépris ce qu'ils lui enlèvent en exemple; quand on se permet tout, on est jugé capable de tout, et voilà pourquoi les accusations arrivent. Les deux autres filles du duc d'Orléans étaient non moins chéries : l'une était Louise-Adélaide, mademoiselle de Chartres, que les dégoûts du monde saisirent un peu plus tard; l'autre, Charlotte-Aglaé, Mademoiselle de Valois, gracieuse fille de quinze ans, à la chevelure d'or, tant caressée par le duc d'Orléans[1].

D'après les vieilles coutumes de la monarchie, on avait les prérogatives des princes du sang, lorsqu'on était issu de la race royale: Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé, connu sous le nom de M. le Duc, alors à vingt-trois ans, avait fait sa première campagne à dix-huit ans sous le maréchal de Villars, à la tête du régiment de Condé; il reçut le grade de maréchal-de-camp des armées du roi; il avait la valeur héréditaire dans sa grande lignée. Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, était le cadet de ses cousins les Condé, dignes et braves Gascons; à dix-sept ans, il reçut le baptême d'une glorieuse blessure; car le métier de ces gentilshommes était de se faire tuer enfants pour le roi et la patrie. Les Orléans, les Condé, les Conti s'étaient rapprochés plus d'une fois par alliances, et le roi Louis XIV avait eu soin de les confondre avec les princes légitimés, afin d'éviter les disputes de préséances. Ces princes légitimés, si chéris du vieux roi Louis XIV, avaient reçu une part immense dans le testament; l'aîné de tous, le duc du Maine, esprit éminemment distingué, touchait alors quarante-cinq ans : comme tous les gentilshommes, sa première vie s'était passée dans les camps; on l'avait vu dès sa dixième année aux siéges et aux batailles. Le duc du Maine, boiteux, maladif, corrigeait ces défauts du corps par un caractère solide, une haute et belle parole; on pou-

[1] Indépendamment de ces trois filles, le duc d'Orléans avait encore : Louis, duc de Chartres, né le 2 décembre 1703; Louise-Elisabeth, Mlle de Montpensier, née le 11 décembre 1709; Philippe-Elisabeth, Mlle de Beaujolais, née le 18 décembre 1714. Mlle de Chartres ne naquit qu'en 1716.

vait en toutes choses se confier à son honneur, et voilà pourquoi Louis XIV l'avait choisi pour la surveillance de Louis XV enfant. Le duc du Maine avait épousé Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, la seconde fille des Condé, femme fière et forte, une des intelligences les plus avancées. La duchesse du Maine était laide et noire, comme les premiers de cette race des Condé, au teint bruni, au nez long et crochu, aux lèvres de Gascogne, ainsi qu'on le voit encore dans les gravures à l'époque de la Réforme : femme d'esprit et d'étude, la duchesse du Maine passait sa vie dans sa délicieuse maison de Sceaux, au milieu des gens de lettres; elle s'en était faite la protectrice, la muse; Arouet brûla devant elle son premier encens, et ses essais la comparaient à l'une des doctes Sœurs dans le Parnasse fleuri, que le jeune poète élevait déjà dans son imagination satirique [1]. Parmi les princes légitimés on remarquait le comte de Toulouse, cet intrépide amiral que les Anglais égalaient à d'Estrées et à Tourville; son combat naval devant Malaga avec l'amiral Rooke avait été un des plus brillants faits d'armes de la marine de France : esprit droit et d'une extrême modestie, il avait un goût d'étude qui se rencontre dans toute cette lignée bâtarde de Louis XIV. La figure du compte de Toulouse était belle, et son âme aussi noble que sa physionomie. Arrivé alors à trente-sept ans, il passait sa vie à s'instruire dans l'art naval; et quoiqu'un peu malade, son désir était de revoir sur mer les grandes vagues, et de respirer cet air puissant sous un ciel bleu, quand le vent remue les vastes coques des navires de guerre. Le duc du Maine et le comte de Toulouse étaient désignés dans le codicille de Louis XIV comme les principaux membres du conseil de régence réputés par leur sagesse.

[1] C'est ce qui avait fait de Voltaire un ennemi presque déclaré du duc d'Orléans. J'ai trouvé des vers inédits du jeune Arouet sur le régent, tom. XIII, mss. Maurepas.

De l'État sujet inutile,
Plus que feu ton père imbécile,
Plus que ton oncle détesté;
Mauvais donneur de faux breuvage,
Non, tu ne l'as jamais été :
Il faut pour cela du courage.

L'éxecution militaire de tout ce qui touchait au testament avait été confiée au maréchal de Villeroy ; Louis XIV déposait en ses mains l'épée ; Villeroy n'avait pas une capacité du premier ordre ; souvent malheureux dans ses guerres, les chansons ne l'avaient point épargné. La confiance a toujours son motif, et quand on voit Louis XIV se rattacher si fortement au maréchal de Villeroy, c'est que ce maréchal le méritait par des services ; son dévouement était à toute épreuve, et les rois ont plus besoin de ces sortes de caractères que des capacités supérieures, qui leur échappent. La confiance de Louis XIV pour Villeroy explique aussi cette vive opposition qui poursuivait le maréchal ; les partis ont l'instinct des hommes qui peuvent utilement servir le pouvoir qu'ils craignent, et ils les attaquent beaucoup, parce qu'ils les redoutent davantage. Le roi avait ajouté à ce conseil militaire, Villars, la grande renommée ; les maréchaux d'Uxelles, d'Harcourt et de Tallard, avec des talents divers, mais tous dévoués au triomphe du principe même de la monarchie ; ces cinq fortes épées faisaient une voûte d'acier sur la tête du royal enfant qui portait la couronne de France. Les gens de justice et du conseil n'étaient pas aussi dévoués à la pensée du testament ; le chancelier, chef de la magistrature, était Voysin, d'abord secrétaire d'État de la guerre, esprit souple, facile à prévoir et à deviner l'avenir : Voysin avait communiqué à M. le duc d'Orléans les dispositions intimes du testament de Louis XIV ; il s'était mis à la dévotion du futur régent, qui lui avait confirmé la charge de chancelier pour le nouveau règne. Voysin était lié avec tout le parti parlementaire; par lui le duc d'Orléans pouvait agir sur la magistrature, qu'on appelait à jouer un rôle politique. Les secrétaires d'État entraient également dans les combinaisons du testament ; Torcy surtout n'avait jamais cessé d'avoir la confiance de Louis XIV ; il demeurait l'expression de sa diplomatie, le dépositaire de ses vastes pensées; il avait été trop mêlé dans les négociations pour ne pas conserver cet ascendant qu'un vieux secrétaire d'État obtient toujours,

même lorsqu'une administration nouvelle va se montrer dans la politique. Quant à Desmarets, le surintendant des finances, il était l'homme d'action et de ressources pour les emprunts et les moyens financiers, si nécessaires à diriger dans le commencement d'un règne. Une vive opposition toutefois s'élevait contre lui ; il devait être sacrifié par le régent aux clameurs du peuple et aux nouvelles idées de finances.

En présence de tous ces caractères si divers, le duc d'Orléans allait agir pour s'emparer du pouvoir ; il en avait la volonté, et sa conduite habile devait lui en assurer la plénitude. Le prince n'avait pas un de ces esprits qui brusquent tout et prennent les événements comme d'assaut; il avait préparé les circonstances avec un art merveilleux, une indicible prévoyance politique ; en rapport avec tous les intérêts, il était aidé dans cette manière patiente de voir et de disposer les faits par l'abbé Dubois, vieux déjà sur la science diplomatique ; j'ai dit l'origine de l'abbé Dubois, et les hauts services qu'il avait rendus au duc d'Orléans dans les affaires d'Espagne[1]. Je n'excuse aucun des vices du cœur humain, je flétris les bassesses, mais je crois indigne de l'histoire de descendre aux tristes détails de la vie privée ; je ne verrai dans l'abbé Dubois que l'homme politique, dévoué au duc d'Orléans, associé aux mystères de son pouvoir ; je ne jugerai que les actes de son système, car l'abbé Dubois en eut un ferme et tenace : l'alliance anglaise et le triomphe de la régence de M. le duc d'Orléans. Il n'y a pas d'amitié et de confiance sans cause ; si M. le duc d'Orléans n'eût trouvé dans l'abbé Dubois que d'ignobles complaisances, il l'eût laissé dans sa domesticité, une livrée suffit pour cela ; si, donc, il se servit de l'abbé Dubois[2], s'il le plaça dans un poste de ministère, s'il l'employa constamment dans les grandes et hautes négociations, c'est que

[1] Voir mon *Louis XIV*.

[2] La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois constate un esprit éminemment distingué ; elle existe encore aux affaires étrangères. *Voyez* ann. 1716-1721.

l'abbé Dubois s'était identifié à sa politique, et qu'il pouvait compter sur lui. Dans les affaires, il est rare que les alliances d'hommes se fassent par pur caprice, elles naissent toujours entre deux situations et deux caractères qui se conviennent; et où le vulgaire ne voit que des complaisances et de la domesticité, il y a souvent un accord profond d'idées et d'intérêts dans une politique commune.

Le duc d'Orléans avait à préparer plusieurs moyens pour arriver à ses fins de régence : à l'intérieur, d'abord, il y avait le Parlement; Son Altesse Royale n'était point aimée de cette grande compagnie judiciaire; dans la triste affaire des empoisonnements, il avait même été question de le poursuivre par voie ordinaire et extraordinaire; le premier président de Mesmes, dévoué au duc du Maine, faisait partie de la société de Sceaux. Mais il était facile de conquérir les suffrages du Parlement, en saluant ses arrêts, en flattant ses prérogatives : Messieurs n'étaient-ils pas sous le charme des idées anglaises et le besoin d'un rôle politique? On leur rendrait leur droit de remontrances, et plus tard, qui sait? on les élèverait au même niveau que le Parlement anglais! N'était-il pas dans l'intérêt du Parlement de sortir de cet état d'abjection et de dépendance où l'avait réduit la puissance royale et tyrannique de Louis XIV? Ces raisons caressaient les goûts de Messieurs; ils se réjouissaient tous de voir renaître les beaux jours de la Fronde, époque de la souveraineté politique du Parlement. Auprès des ducs et pairs, le duc d'Orléans faisait agir d'autres mobiles : tous issus de bonnes maisons, ils avaient été humiliés de la grandeur inouïe que Louis XIV avait reconnue à ses bâtards : ne les avait-il pas mis à égalité des princes du sang? ne leur avait-il pas donné le pas sur les ducs et pairs de France, qui ne devaient reconnaître que le roi pour chef et suzerain? Les légitimés, selon Saint-Simon[1], exclus de

[1] Saint-Simon n'offre un intérêt véritable que lorsqu'il s'agit de questions de préséances et de prérogatives historiques des pairs; je persiste à croire que la dernière édition de ses Mémoires a été malheureusement tronquée; elle n'est pour beaucoup de pages qu'un replâtrage des Mémoi-

la pairie de droit, ne devaient avoir siége au Parlement qu'en vertu de leur duché et propre titre; ils n'étaient rien comme bâtards, leur blason ne pouvait se lier à l'écusson royal. Dans ce système, le duc du Maine, le comte de Toulouse n'avaient aucun droit, ne devaient jouir d'aucune prérogative. Ces idées, si flatteuses pour les ducs et pairs, entraient parfaitement dans les projets du duc d'Orléans; elles servaient ses répugnances pour le duc du Maine en démolissant le testament. Or, les ducs et pairs devaient siéger au Parlement dans la séance royale où le testament serait décacheté, et là ils avaient voix avec MM. les conseillers; quand on passerait au scrutin, mille chances demeureraient donc pour M. le duc d'Orléans.

Il fallait également préparer l'opinion publique, et M. le duc d'Orléans s'était rapproché des jansénistes, qui alors étaient en faveur dans toutes les classes de Messieurs de la judicature et de la basoche. Si l'on avait consulté la bonne bourgeoisie sur M. le duc d'Orléans, si l'on avait écouté la multitude des halles, Son Altesse n'était pas le moins du monde populaire. A cette époque, la masse des classes moyennes était encore chaste, religieuse; l'aspect de la vie dissipée de M. le duc d'Orléans, le bruit de ses impiétés et de sa conduite, n'étaient pas propres à lui assurer l'estime et l'opinion du peuple. Le duc d'Orléans s'empara d'un peu de popularité en se posant dans les idées et les préjugés de la classe bourgeoise et parlementaire; les jésuites étaient en haine aux compagnies des avocats, des procureurs et de la basoche, si intimement unie à la bourgeoisie; il y avait une sorte d'exaltation pour le jansénisme, moyen d'opposition contre le système de Louis XIV. En favorisant ce petit caprice du temps, le duc d'Orléans pouvait deve-

res de Dangeau. Au reste, Saint-Simon, si médisant, n'a point échappé lui-même à l'épigramme, et je trouve des vers très-durs jetés à son adresse:

Que Saint-Simon, dans sa colère,
Attaque la noblesse entière,
Je me ris de cet avorton;
Et d'abord, pour me satisfaire,
Je prends ce roquet au menton,
Et je lui fais voir son grand-père.

(Collection Maurepas, Bibliothèque du roi, tom. XIII.)

nir très-populaire, et c'est ce qu'il fit. Son Altesse Royale prit des engagements avec le cardinal de Noailles, les chefs de la petite coterie du P. Quesnel, et bientôt il fut exalté comme le seul prince capable de sauver l'indépendance et la force de l'Église gallicane[1].

Louis XIV avait fait reposer son testament sur la puissance militaire, qu'il avait confiée au duc du Maine et au maréchal de Villeroy ; dans l'état des esprits, il était décisif d'avoir comme auxiliaires la maison du roi, les colonels et les officiers des gardes françaises et suisses. C'était par les exempts des gardes-du-corps et les officiers de la maison du roi que les arrestations politiques étaient accomplies ; c'était par les régiments des gardes françaises qu'on occupait les avenues et les portes du palais, de manière à dominer les délibérations du Parlement ou à frapper les magistrats d'un ordre d'exil; quand on avait pour soi les braves officiers et soldats des gardes françaises, que pouvait-on craindre? Aussi Louis XIV avait mis un soin très-attentif à s'assurer de tous ces dévouements, et à mettre sa maison sous le commandement du duc du Maine et du maréchal de Villeroy. Le duc d'Orléans n'était pas resté sans action auprès des colonels et officiers des gardes françaises; premier prince du sang, appelé à une grande influence dans le gouvernement de la régence, il devait être écouté, et la corruption aida d'ailleurs la puissance politique : un marché fut fait avec le comte de Guiche-Gramont, colonel des gardes françaises; le duc de Guiche s'était donné comme un homme de confiance à Louis XIV pour l'exécution du testament; il fut convenu que, pour six cent mille livres payées comptant, le comte de Guiche seconderait le mouvement politique qui porterait seul le duc

[1] La bulle *Unigenitus* était devenue en horreur à la multitude; elle est le sujet de toutes les plaisanteries.— ***Billet d'enterrement de dame Constitution.*** « Messieurs et dames, vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de dame CONSTITUTION, fille naturelle du pape Clément XI, qui se fera dans l'église des Jésuites, rue Saint-Antoine ; Mgr. l'archevêque de Bordeaux officiera ; les RR. PP. Doucin et Le Tellier mèneront le deuil, et M. le curé de Saint-Médéric fera l'oraison funèbre. »

d'Orléans à la régence : ce colonel devait répartir ses gardes dans les rues de Paris, et jusque dans le parvis du Parlement, et au premier signal, s'il était nécessaire, il frapperait un coup d'État par la force militaire ; on ne devait pas hésiter un seul moment. Tel était le conseil de lord Stair, qui devait également prêter la force morale de son crédit au duc d'Orléans ; l'ambassadeur de Georges Ier offrait l'appui de sa cour, une alliance offensive et défensive. L'Angleterre avait un puissant intérêt à bouleverser le système de Louis XIV si menaçant pour les forces et la sûreté de la Grande-Bretagne ; les whigs voulaient que les travaux de Mardik fussent suspendus, qu'on jetât les Stuarts hors de France ; telle était la pratique du cabinet de Londres, et moyennant ces conditions, l'Angleterre promettait de seconder le pouvoir du duc d'Orléans. Le duc de Noailles, l'abbé Dubois avaient été les intermédiaires entre lord Stair et le futur régent [1].

En présence de tant d'activité, que faisait le duc du Maine, désigné par le testament comme la main armée du conseil de régence? Le caractère de ce prince était mou, indifférent ; il avait confiance dans la dernière volonté de Louis XIV ; habitué comme il l'était à respecter la moindre parole du monarque, il croyait que le testament trouverait partout l'exécution la plus absolue. La maison du duc du Maine, intimement liée au premier président de Mesmes, ne mettait pas en doute le triomphe des principes du testament dans la majorité parlementaire ; la duchesse du Maine, si active, avait fait elle-même des démarches auprès des membres les plus influents de la grande cour de magistrature, et leur avait promis la liberté de remontrances, un gouvernement de judicature comme à l'époque des Condé sous la Fronde. L'action de la duchesse du Maine avait de l'importance ; à la tête du bel esprit, elle avait sous sa main tout ce qui écrivait en philosophie ou en littérature ; Arouet, La Motte, Rousseau, ses plus intimes

[1] C'était un nommé Rémond qui avait été l'intermédiaire secret entre lord Stair et l'abbé Dubois. (Dépêches de Stair, septembre 1715.)

convives, passaient des mois entiers à sa maison de Sceaux, sous l'aimable influence d'une femme intelligente, qui ne reculait devant rien, pas même devant la science des érudits. La duchesse du Maine n'avait qu'à dire un mot, et les pamphlets, les épigrammes circulaient à la cour et dans Paris : une femme d'esprit peut beaucoup, quand elle tient un haut rang dans la société ; elle se rattache la petite littérature, qui a besoin d'un nom et d'un appui. Ceci explique cette nuée de pamphlets qui furent publiés contre la régence dans les premiers jours de son pouvoir ; l'esprit n'était pas du côté de M. le duc d'Orléans ; la duchesse du Maine dictait les idées aux poètes, et le jeune Arouet ne fut pas le dernier à se jeter dans la lutte contre le duc d'Orléans. Ce qui manquait à la société de la duchesse du Maine, c'était un caractère d'homme, un chef militaire qui pût s'emparer des ressources matérielles du Parlement, et marcher à ses desseins par la violence ; le duc du Maine resta trop dans l'idée légale de l'exécution judiciaire du testament, tandis que le duc d'Orléans s'était préparé les moyens d'en finir par la force s'il le fallait : c'est de cette manière que les coups d'État s'accomplissent. Dans les circonstances décisives, le droit même a besoin de se revêtir des formes de la violence.

Au reste, cette question de la régence, qui allait s'ouvrir à la face du Parlement, s'agrandissait quand on la touchait un peu intimement ; elle formulait l'immense querelle entre la vieille et la nouvelle société, entre les principes et le gouvernement de Louis XIV et d'autres principes qui avaient marqué le dix-huitième siècle à son origine. Il fallait savoir si la politique de Louis XIV contre l'Angleterre et la révolution de 1688 triompherait, ou bien si l'alliance anglaise serait préférée avec la reconnaissance définitive de l'usurpation de Georges Ier et de la maison de Hanovre ; il fallait savoir si l'on sacrifierait l'alliance espagnole, le traité de prévoyance conclu par Louis XIV, aux intérêts de la Grande-Bretagne qui voulait s'unir à la France contre le cabinet de Madrid. Le Parlement était

appelé à décider si l'unité politique du gouvernement du grand roi devait disparaître devant un nouveau système parlementaire de remontrances et d'examen ; si le pouvoir allait revenir aux émeutes de la Fronde, ou bien si on le maintiendrait dans les conditions fortes et capitales imposées par Louis XIV : unité religieuse et politique, telle était la devise du vieux système ; pluralité de conseils, remontrances, examen, telles étaient les nouvelles idées. Le Parlement devait prononcer souverainement sur ces hautes questions, et l'on sait que sur ce point jamais ils n'hésitèrent !

Le dépôt du testament de Louis XIV au greffe du Parlement avait constitué un droit politique pour la grande magistrature, sorte de concession au profit de son pouvoir ; le duc d'Orléans était loin de contester la prérogative des magistrats de la cour souveraine : comme il savait les dispositions du testament, il avait besoin de reconnaître l'autorité du Parlement assez forte pour briser l'œuvre du vieux roi. Le duc d'Orléans, caressant tous les préjugés de la magistrature, faisait insinuer à ses amis : « qu'il voulait mettre en action dans sa régence les principes de gouvernement tels qu'ils avaient été conçus et arrêtés par le duc de Bourgogne, ce jeune prince qui avait laissé de touchants souvenirs au sein de la bourgeoisie. » Le plan de gouvernement du duc de Bourgogne était dans la bibliothèque de chacun de Messieurs, comme le modèle d'une administration que le Parlement souhaitait voir s'accomplir dans la marche des idées politiques[1]. Les ducs et pairs, qui tous étaient entrés dans les intérêts du duc d'Orléans, se réunirent le soir de la mort de Louis XIV dans une séance préparatoire chez le prince de La Tremoille, leur doyen d'âge ; il s'agissait d'y discuter plusieurs questions : la première de toutes était celle de savoir si une convocation d'États généraux n'était pas préférable à la simple autorité du

[1] Le travail de M. le duc de Bourgogne, dirigé sous l'influence de Fénelon et de Beauvilliers, a été publié en partie ; je l'ai analysé dans *Louis XIV*.

Parlement. La veille même de la séance, une telle question ne pouvait être sérieusement mise en débat; la convocation des États souffrait trop de difficultés, soulevait des embarras trop nombreux; on y renonça presque unanimement. Tous les pairs admirent d'un commun accord la régence de M. le duc d'Orléans comme une nécessité de la situation. L'esprit de la noblesse et des corps politiques se rattachait surtout aux prérogatives, et les pairs agitèrent la vieille prétention du bonnet : devaient-ils opiner leur chapeau de pairie à la main? Quand M. le premier président demandait leur suffrage, devait-il ôter lui-même son mortier pour chaque pair, comme il le faisait pour MM. les présidents de chambre [1]? Les pairs l'exigeaient, parce qu'ils voulaient être au niveau des présidents à mortier. Le duc de Saint-Simon fut chargé par les pairs de rédiger une protestation; son dévouement pour le duc d'Orléans ne permettait pas qu'on retardât la séance solennelle à l'occasion de quelques prérogatives; c'est ce que le prince fit bientôt sentir à son intime confident [2]. Il y eut des explications; le duc d'Orléans, avec sa parole prometteuse, contenta les pairs ainsi qu'il avait satisfait les parlementaires. Dans les crises, comme on a besoin de l'appui de tous pour triompher, on promet beaucoup, et il ne faut pas qu'on vous accuse de manquer de parole : les pouvoirs sont-ils toujours maîtres de leur situation lorsque les faits et les idées les entraînent? Tout désormais devait se traiter en pleine séance du Parlement.

Quand vous avez quitté le pont Saint-Michel vers l'île Notre-Dame, vous laissez à gauche les tourelles du Châtelet pour entrer dans un bâtiment moitié neuf, moitié à pilastres noircis; il y avait à droite une simple galerie toute ruisselante de plaideurs et plaideuses vieilles et jaunies;

[1] J'ai recueilli tout ce qui touche aux séances du Parlement dans les registres originaux de cette cour, déposés aux Archives du Palais-de-Justice. Il existe aussi des détails curieux dans un journal manuscrit, fonds nouveau (Biblioth. royale. n° 4).

[2] Ces discussions furent plus tard l'objet d'un Mémoire spécial des pairs. *Voyez* ad ann. 1717.

sous ces voûtes, vous trouviez ici là éparses de bonnes boutiques de librairies ; MM. Bardin, Leblond et maître Jean Ribou, à la belle enseigne de Saint-Louis. En descendant quelques marches, vous arriviez à la Sainte-Chapelle, admirable débris de l'architecture du treizième siècle, bijou si léger, si aérien qu'on semblerait disposé à le prendre sur sa main, à l'imitation de ces martyrs et de ces bienheureux dans les tableaux des églises de Sienne, qui portent des cathédrales dorées sur le bout de leurs doigts. Cette Sainte-Chapelle était le lieu de recueillement et de prière pour le Parlement, car tout était religieux alors dans la vie de l'homme et dans les institutions politiques : quels beaux vitraux resplendissants d'images ! Et cet antique prie-Dieu, et ce lutrin si vermoulu, demeure des hiboux, comme l'avait dit Boileau dans son poème du *Lutrin*, tant aimé de la basoche et du greffe ! A droite étaient les Pas-Perdus : quelle foule de procureurs et d'avocats se promenant de long en large avec leurs robes noires, si fatales aux plaideurs ! il flairaient les clients comme les corbeaux qui battent de leurs sombres ailes autour des blessés sur un champ de bataille [1]. Il y avait là, assis à maintes tables, les sergents, huissiers à verge, écrivains en robe, tous serfs de M. le premier président, et venant fêter même les conseillers, maîtres des requêtes, avec de beaux vers, des épigrammes latines et des bouquets tout rubantés. Au bout des Pas-Perdus se trouvait la grand'chambre, lieu de réunion pour le Parlement en séance solennelle ; cette salle était vaste ; au fond s'élevait un trône en forme de lit, tout en velours cramoisi, broché de couronnes d'or, rembourré de coussins moelleux ; c'était le lit de justice de Sa Majesté ; à droite brillait l'image du Christ mort sur la croix, expiation du juste dans le sanctuaire même de la justice ; ce calvaire était dans une belle niche de boiserie, comme on en voit encore dans les églises allemandes ; à côté du

[1] J'ai suivi une gravure contemporaine, qui reproduit l'intérieur du Palais-de-Justice, ann. 1715. *Voyez*, au cabinet de la Bibliothèque royale, la collection des estampes.

Christ pleuraient les disciples et les saintes femmes, et au-dessous la Vierge emmaillottée de riches étoffes, de draperies rouges et or, avec des immortelles aux mains comme Notre-Dame-de-Lorette. Cette niche était sur une tapisserie bleue fleurdelisée ; autour de la salle se voyaient des bancs ou siéges, doux et mollets, pour les pairs, conseillers, présidents, chevaliers des ordres, maréchaux, tous ceux enfin qui avaient droit d'assister aux séances. Aux quatre angles de la salle se trouvaient des lanternes ou petites loges en boiseries, toutes ornées de figures, destinées aux princesses, aux étrangers, ambassadeurs des grandes puissances ; on avait vu même dans ces lanternes des rois et des empereurs. Les registres du Parlement en faisaient foi, ainsi que cela se transcrivait depuis le seizième siècle.

Le 2 septembre 1715, cette grand'chambre du Parlement était envahie dès le matin sept heures par la foule ; on voyait arriver successivement par le quai de la Tournelle, le Pont-au-Change, les carrosses des ducs et pairs, les parlementaires en chaise à porteurs ; quelques vieux conseillers conservaient l'usage des mules paisibles et tranquilles, qui trottaient en portant un président à mortier. A mesure de leur venue, chacun se réunissait à la buvette; on devait y régler le cérémonial dont il serait usé envers M. le duc d'Orléans. La veille au soir, M. le premier président avait reçu de Sa Majesté une lettre close pour annoncer à sa cour du Parlement le décès du feu roi Louis XIVe de nom[1]. Le jeune prince invitait le Parlement à con-

[1] « De par le roi. Nos amés et féaux ; la perte que nous venons de faire du roi notre très-honoré seigneur et bisaïeul, nous touche si sensiblement qu'il nous serait impossible à présent d'avoir d'autres pensées que celles que la piété et l'amour nous demandent pour le repos et le salut de son âme, si le devoir à quoi nous oblige l'intérêt que nous avons de maintenir la couronne en sa grandeur, et de conserver nos sujets dans la tranquillité, ne nous forçait de surmonter ces justes sentiments pour prendre les soins nécessaires de cet État ; et parce que la distribution de la justice est le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en acquitter dignement, nous vous ordonnons et nous vous exhortons autant qu'il nous est possible, qu'après avoir fait à Dieu les prières que vous devez lui présenter pour le salut de feu notredit seigneur et bisaïeul, vous ayez,

tinuer ses séances avec son intégrité accoutumée. M. de Mesmes répondit au roi de l'obéissance de sa cour, et le supplia de venir, le plus tôt qu'il lui serait possible, au milieu de ses fidèles conseillers. Une seconde lettre de M. le duc d'Orléans prévenait la cour qu'il se rendrait le matin même du 2 septembre auprès de Messieurs, afin d'assister à la lecture du testament du roi défunt, et prendre les mesures nécessaires pour le gouvernement de l'État et la minorité de Louis XVe de nom, roi de France et de Navarre [1]. Toutes les rues de Paris étaient remplies de troupes de la maison du roi ; les régiments des gardes étaient sous les armes ; on voyait ces magnifiques gardes françaises avec leurs habits à brandebours et leurs chapeaux reluisants. Plusieurs officiers avec des soldats d'élite étaient cachés dans les couloirs du Palais-de-Justice, attendant le signal que devait leur donner le comte de Guiche, leur colonel, placé dans la lanterne de droite ; on était décidé à tout si le Parlement n'accordait pas de plein droit la régence à M. le duc d'Orléans. La cour de magistrature, encore dans la buvette, arrêta qu'une grande députation serait envoyée au-devant de Son Altesse comme cela se devait au prince le plus rapproché de la couronne après le roi. Le Parlement faisait le semblant d'ignorer les mesures militaires de M. le duc d'Orléans ; qu'aurait-il pu oser contre une résolution aussi bien prise ?

Le temps était magnifique ; le beau soleil de septembre se reflétait à travers les châssis grisâtres de la grand'chambre, tout ficelés de plomb [2] : le lit de justice était vide ; le roi enfant n'y siégeait pas. M. le duc d'Orléans, en habit de pair,

nonobstant cette mutation, à continuer la séance de notre Parlement et l'administration de la justice à nos sujets avec la sincérité que le devoir de vos charges et l'intégrité de vos consciences vous y obligent. Donné à Versailles, le premier septembre mil sept cent quinze. *Signé* Louis ; « et » plus bas *Phélipeaux*. » Et sur la suscription : « A nos amés et féaux conseillers et gens tenant notre cour de Parlement à Paris. »

[1] Procès-verbal du Parlement, 9 septembre 1715.

[2] Le *Mercure galant* donne une grande description de cette cérémonie ; mais elle ne parut que dans le numéro du mois de novembre. On voulait se donner le temps de rédiger le récit dans l'intérêt du nouveau régent.

vint en la cour du Parlement, se plaça à la droite du lit de justice; à ses côtés étaient assis le duc de Bourbon, le prince de Conti et les légitimés, duc du Maine et comte de Toulouse; un peu au-dessous d'eux les pairs laïques, parmi lesquels le duc d'Uzès, le doyen des titulaires; Montbazon, si brave et si galant; La Tremoille si simple, si candide; il n'avait rien de ces rusés Normands de Naples et de Sicile ses ancêtres! L'intrigant Saint-Simon, l'homme des commérages politiques; Liancourt, de cette race de La Rochefoucauld, toute frondeuse et provinciale; les Piney-Luxembourg, La Force, Grammont, La Meilleraye; les Mortemart et les Noailles étaient assis à côté l'un de l'autre, comme pour témoigner qu'ils devaient leur fortune, l'un à madame de Montespan, l'autre à madame de Maintenon. Puis les ducs d'Aumont, de Charost, de Villars, d'Harcourt, l'habile négociateur; le duc de Fitz-James, de race Stuart par bâtardise; les ducs d'Havré, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, issu de cette grande lignée souveraine en Bretagne à l'époque des traditions et des fabuleuses légendes! Rohan-Chabot! quel beau cri d'arme! Au-dessous des ducs et pairs laïques s'étalaient encore les conseillers d'État et maîtres des requêtes [1]. A la droite du régent, et sur les sièges élevés, les pairs ecclésiastiques, dans le vieux et riche costume épiscopal; d'abord était nommé l'archevêque duc de Reims, en vertu de sa prérogative de sacrer les rois depuis Clovis le fier Sicambre; les évêques ducs de Laon et de Langres, dont les prédécesseurs féodaux paraissaient aux champs de bataille la masse d'armes au poing, comme on voit encore les évêques costumés aux cathédrales de pierre à Mayence et à Cologne; l'évêque comte de Beauvais, si renommé dans les chroniques par ses querelles avec les communaux, et l'évêque de Noyon, si favorable au contraire à l'émancipation des paysans et des serfs. Au-dessous de ces bancs de pairs ecclésiastiques se plaçait M. le premier

[1] La gravure de cette séance existe en belles images à la bibliothèque du roi, ad ann. 1715.

président, messire Jean-Antoine de Mesme, descendant de l'illustre famille diplomatique qui se mêla à toutes les négociations depuis Henri IV, savant érudit dont la collection enrichit aujourd'hui encore la Bibliothèque du roi. On comptait parmi les présidents à mortier assis à côté de M. de Mesme messire André Potier de Novion ; Chrétien de Lamoignon, sire de Malhesherbes, depuis premier président, dont la retraite de Bâville avait été tant célébrée par Boileau ; Amelot de la Houssaye et Lepelletier, si souvent appelés aux places du conseil d'État. On distinguait parmi les conseillers de la grand'chambre, le vieux doyen Le Nain, si entêté du jansénisme ; Dreux, lié d'origine aux Brézé, les maîtres des cérémonies ; Huguet, tige des Sémonville ; Ferrant ; de Latteignant, nom de chanson et de vaudeville ; et parmi les clercs siégeait le célèbre abbé Pucelle, si fort, si érudit dans les matières ecclésiastiques [1]. Parcouriez-vous la liste des conseillers des enquêtes et requêtes, vous trouviez sur ces bancs le sieur de Feydeau, qui allait donner son nom à un nouveau quartier de Paris; Gilbert des Voysins, d'origine de greffe et de grimoire, mais si riche en belles terres ; Dutillet, le petit-fils de ce savant greffier qui avait défendu la prérogative royale contre Rome. On comptait parmi les maîtres des requêtes le jeune Maupeou, qui depuis devint célèbre en la chancellerie; et dans la liste des conseillers, MM. Canaye et Lecoq, les plus vieilles familles d'échevinage à Paris au temps de la révolte des bouchers sous les Armagnac ; Lemaistre, de race érudite dans l'Écriture sainte ; Molé, petit-fils de Matthieu, tout juvénile encore ; d'Aguesseau, l'avocat général, le faiseur de réquisitoires phrasés ; Anisson, qui avait privilége pour la direction de l'imprimerie royale, et l'Estoile, le descendant de ce digne bourgeois de Paris qui écrivait chaque matin les faits et gestes de la turbulente population sous la Ligue et Henri IV.

[1] Le procès-verbal officiel contient tous les noms des clercs et conseillers présents. *Voyez* Archives du Palais-de-Justice, 2 septembre 1715.

Le Parlement était donc richement garni de ses plus nobles membres ; les huissiers à genoux étaient au parquet, portant la masse et le luminaire, lorsque Philippe d'Orléans vint siéger en son sein comme pair et prince du sang. Le premier président de Mesmes se leva, se découvrit, puis s'adressant au prince, lui dit : « Monsieur; le Parlement, profondément affligé de la perte que la France vient de faire, conçoit de grandes espérances pour le bien public de voir un prince aussi éclairé que vous, Monsieur, aussi pénétré que vous l'êtes de tous les sentiments de justice, venir dans la compagnie avec les dispositions que vous y apportez. La cour m'a chargé de vous assurer, Monsieur, quelle concourra avec vous au service du roi et de l'État de toutes ses forces et avec tout le zèle qui l'a toujours distinguée des autres compagnies du royaume ; elle m'a en même temps expressément ordonné de vous protester, Monsieur, qu'elle ira au devant de tout ce qui pourra vous prouver le profond respect qu'elle a pour vous [1]. » Ce discours n'était pas un engagement ; le premier président de Mesmes était lié avec le duc du Maine, qui avait pris place également au banc de la pairie. Le duc d'Orléans, ôtant son chapeau à plumes flottantes, et saluant profondément toute l'assemblée parlementaire, répondit : « Messieurs, après tous les malheurs qui ont accablé la France, et la perte que nous venons de faire d'un grand roi, notre unique espérance est en celui que Dieu nous a donné ; c'est à lui, Messieurs, que nous devons aujourd'hui nos hommages et une fidèle obéissance. C'est moi, comme le premier de ses sujets, qui dois donner l'exemple de cette fidélité inviolable pour sa personne, et d'un attachement encore plus particulier que les autres aux intérêts de son État. Ces sentiments connus du feu roi m'ont attiré sans doute ces discours pleins de bonté qu'il m'a tenus dans les derniers instants de sa vie, et dont je dois vous rendre compte. Après avoir reçu

[1] Extrait du procès-verbal. (Archives du Palais-de-Justice, 2 septembre 1715).

le viatique, il m'appela et me dit : « Mon neveu, j'ai fait un testament où je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance ; je vous recommande le dauphin, servez-le aussi fidèlement que vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver son royaume ; s'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. » A ces paroles il en ajouta d'autres qui me sont trop avantageuses pour les pouvoir répéter, et il finit en me disant : « J'ai fait les dispositions que j'ai crues les plus sages ; mais comme on ne saurait tout prévoir, s'il y a quelque chose qui ne soit pas bien, on le changera. » Ce sont ses propres termes. Je suis donc persuadé que, suivant les lois du du royaume, suivant les exemples de ce qui s'est fait dans de pareilles conjonctures, et suivant la destination même du feu roi, la régence m'appartient ; mais je ne serai pas satisfait si à tant de titres qui se réunissent en ma faveur vous ne joignez vos suffrages et votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Je vous demande donc, lorsque vous aurez lu le testament que le feu roi a déposé entre vos mains, et les codicilles que je vous apporte, de ne point confondre mes différents titres, et de délibérer également sur l'un et sur l'autre, c'est-à-dire sur le droit que ma naissance m'a donné, et sur celui que le testament y pourra ajouter. Je suis persuadé même que vous jugez à propos de commencer par délibérer sur le premier ; mais à quelque titre que j'aie droit à la régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du roi, et par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et par vos sages remontrances ; je vous les demande par avance, en protestant devant cette auguste assemblée que je n'aurai jamais d'autre dessein que de soulager le peuple, de rétablir le bon ordre dans les finances, de retrancher les dépenses superflues, d'entretenir la paix au dedans et au dehors du royaume, de rétablir surtout l'union et la tranquillité de l'Église, et de travailler enfin avec toute l'application qui me sera possible à tout ce qui peut rendre un

État heureux et florissant. Ce que je demande donc à présent, Messieurs, est que les gens du roi donnent leurs conclusions sur la proposition que je viens de faire, que l'on délibère, aussitôt que le testament aura été lu, sur les titres que j'ai pour parvenir à la régence, en commençant par le premier, c'est-à dire par celui que je tire de ma naissance et des lois du royaume[1]. »

Ce discours parfaitement réfléchi avait été concerté entre le prince, l'abbé Dubois, et les Noailles, les confidens intimes de son pouvoir : le duc d'Orléans invoquait ses droits, les paroles de Louis XIV, et faisait un appel en quelque sorte aux prérogatives de la cour du Parlement; c'était flatter la vanité du parti parlementaire que de lui reconnaître le droit de conférer la régence; on posait en principe que le testament du roi devait être confirmé par le Parlement : que désirerait de plus la magistrature? Ensuite le duc d'Orléans avait le bon esprit de dire ses respects pour les droits de Louis XV; il saluait le roi comme le premier de ses sujets. Au moment où l'on parlait de conspiration, de complots, d'un désir effréné chez ce prince pour saisir la couronne, n'était-il pas habile de mettre toujours à la face de ses ennemis le droit de Louis XV enfant? Le prince repoussait ainsi toute accusation calomnieuse. Alors, selon l'usage, les gens du roi donnèrent réquisitoire par la bouche de maître Guillaume-François Joly de Fleury, de la vieille famille d'avocats de Sa Majesté. Joly de Fleury avait été mis en rapport par d'Aguesseau avec le duc d'Orléans; les idées de privilèges parlementaires fermentaient toujours, et les gens du roi croyaient servir la compagnie en flattant son orgueil, qui était de déférer la régence. Il y eut donc une belle harangue de M. Joly de Fleury qui déplora, en termes fort larmoyants, la mort du dernier roi Louis XIV, perte au reste heureusement réparée par l'espérance d'un nouveau règne si glorieusement commencé; M. Joly de Fleury ajoutait que si les droits de la naissance ne donnaient pas

[1] Extrait des registres du Parlement, 2 septembre 1715.

légalement la régence à M. le duc d'Orléans, les qualités les plus éminentes l'en rendaient digne. En conséquence, il requérait qu'il plût à la cour faire l'ouverture du testament scellé aux armes de Sa Majesté [1]. Sur ce, les gens du roi se retirèrent; alors le premier président recueillit les voix de la manière suivante: aux conseillers maîtres des requêtes sans ôter son bonnet, ainsi qu'à MM. les pairs, aux princes du sang, en ôtant son bonnet et en s'inclinant; le duc d'Orléans voulait s'absenter pendant cette délibération, la cour l'autorisa à y assister, mais le prince s'abstint de voter dans l'arrêt qui intervint. Cet arrêt était conforme aux conclusions des gens du roi pour la lecture immédiate du testament.

Sur l'ordre de M. le premier président, on vit tous les greffiers se lever en saluant profondément Messieurs; ils marchèrent processionnellement vers le lieu où le testament était déposé; le greffier en chef portait une perruque tellement flottante, qu'elle descendait jusqu'à sa ceinture; il était ganté tout en blanc, afin de ne toucher de ses mains l'acte des dernières dispositions du feu roi Louis XIV. Le greffier présenta bientôt à M. le premier président de Mesmes un portefeuille rouge scellé du grand scel de France en lacet de soie pendant; le premier président remit le portefeuille au duc d'Orléans, qui brisa le scel avec sa bague princière de diamant et émeraude [2]. Le testament contenait six feuillets écrits des deux côtés de la main de Louis XIV, et les deux codicilles y étaient attachés. Dès lors M. le président dit qu'on allait procéder à la lecture desdites pièces, et chargea messire Le Nain, qui avait la plus belle voix, d'en faire la lecture accentuée; bientôt la salle attentive écouta silencieusement les dernières volon-

[1] « L'édit du mois d'août 1714 fait la loi de la compagnie, et la charge du dépôt inviolable du testament du feu roi. » (Harangue de M. Joly de Fleury, 2 septembre 1715.)

[2] L'enveloppe s'en trouva fort gâtée, et le corps du testament fort humide. » (Journal de l'avénement de Louis XV; *Mercure de France*, octobre 1715.)

tés du grand roi, et ses dispositions sur la tutelle et la régence de son petit-fils Louis XV, roi de France et de Navarre. A mesure que cette lecture se poursuivait, on pouvait apercevoir sur certaines physionomies un sentiment d'anxiété et de mécontentement; le duc d'Orléans avait trop bien lié ses intérêts à ceux des ducs et pairs et de la majorité du Parlement, pour qu'on ne fût pas inquiet de toutes ces dispositions méfiantes et précautionneuses qui lui enlevaient le fort et libre gouvernement de la régence. On murmurait sur plusieurs bancs, les amis du duc d'Orléans s'agitaient, les pairs surtout faisaient des démonstrations par gestes, écrivaient de petits billets pour encourager le prince dans sa résolution à saisir de lui-même [1] la régence; l'abbé Dubois, lord Stair, les ducs de Saint-Simon et de Noailles agissaient de toutes leurs forces, et quand le silence fut rétabli, après la longue lecture du testament, le duc d'Orléans prit une fois encore la parole, et dit d'une voix très-émue : « Que malgré le respect qu'il avait toujours eu pour les volontés du feu roi, et qu'il conserverait pour ses dernières dispositions, il ne pouvait pas être moins touché de voir qu'on ne lui déférait pas un titre qui est dû à sa naissance, et dont il avait lieu de se flatter par les dernières paroles que le feu roi avait dites, et qu'il avait rapportées à la cour; que comme la compagnie avait ordonné qu'il serait statué séparément sur les droits de sa naissance, après la lecture du testament et des codicilles, il insistait pour que la cour opinât sur la régence avant qu'il fît ses observations sur quelque articles du testament et sur le

[1] Saint-Simon écrivit neux billets pour dire au prince que ses affaires allaient mal. *Voyez* tom. XIII. Ce dévouement du duc de Saint Simon pour le duc d'Orléans avait inspiré mille vers qu'on chantait contre lui. On disait :

Petit houzart du régent de la France,
Greffier des pairs nous t'imposons silence,
Paix.

Souviens-toi de ta naissance
Bourgeois poltron et punais;
Paix.

(Recueil de Maurepas, tom. XIII, ad ann. 1715.)

commandement des troupes, et demandait que les gens du roi donnassent leurs réquisitions[1]. »

Les gens du roi prirent des conclusions : d'Aguesseau était engagé avec le duc d'Orléans, Joly de Fleury l'était également, et par-dessus tout, il y avait pour le prince un droit de naissance, une prise de possession qui ne pouvait pas être contestés. Ce fut une longue harangue sur les régences que celle de Joly de Fleury ; on y rappelait toutes les anciennes traditions, tous les vieux documens sur les régens de France depuis Philippe-le-Long, frère de Louis-le-Hutin jusqu'au temps de la minorité de Louis XIII et de Louis XIV ; on en concluait que la régence devait être déférée de plein droit au duc d'Orléans. Puis on passa aux opinions, et un arrêt définitif fut rendu qui reconnaissait Philippe d'Orléans comme régent durant la minorité, sans toucher encore à la question du testament et des attributions. On procédait par ordre ; le Parlement, dans son arrêt, reconnaissait le droit absolu du duc d'Orléans ; cela suffisait-il maintenant? allait-on conserver l'organisation du conseil telle que l'avait entendue Louis XIV, ou bien fallait-il l'abolir? Cette question était plus grave ; la régence proclamée était un point reconnu par le testament ; mais changer les éléments de l'administration, c'était bouleverser toutes les volontés de Louis XIV, dont la mémoire avait encore une puissance! Le duc d'Orléans, avec une habileté extrême, aborda cette difficulté dans des idées toutes parlementaires ; il dit : « Qu'après le titre glorieux que la compagnie venait de lui accorder, il avait des observations à faire sur ce qui le regardait et sur ce qui pouvait intéresser les autres princes ; que le conseil, tel que le roi l'avait formé par son testament, aurait pu suffire à un prince expérimenté dans l'art de régner qui l'avait composé pour lui-même, mais qu'il avouait qu'il avait besoin de plus grands secours, n'ayant ni les mêmes lumières, ni la même expérience ; que jusqu'à présent une seule personne avait été

[1] Procès-verbal du Parlement, septembre 1715.

chargée d'une seule matière : par exemple, le secrétaire d'État de la guerre était chargé de tout ce qui regardait les affaires militaires, les rapportait seul, et recevait seul les ordres du feu roi, et ainsi des autres ; mais qu'il croyait devoir proposer d'établir plusieurs conseils pour discuter les matières qui seraient ensuite réglées au conseil de régence, où l'on pourrait faire entrer quelques-uns de ceux qui auraient assisté aux conseils particuliers ; que c'était un des plans qui avaient été formés par M. le dauphin dernier mort, et que le feu roi en donnait lui-même l'idée par rapport à la distribution des bénéfices, car il faisait entrer au conseil deux évêques et le confesseur de Sa Majesté ; que comme cela demandait un grand détail et une plus ample discussion, il en ferait un projet qu'il communiquerait à la compagnie, dont les avis seraient toujours d'un grand poids sur son esprit ; qu'il ne présumerait jamais assez de ses propres forces, et qu'il connaissait trop son peu d'expérience pour prendre sur lui seul la décision d'affaires aussi importantes que celles qui seraient examinées dans le conseil de régence ; qu'il se soumettait volontiers à la pluralité des suffrages, mais qu'il demandait la liberté d'y appeler telles personnes qu'il estimerait convenable pour le bien de l'État, son unique but n'étant que de tâcher de rétablir les affaires du royaume et de soulager les peuples. »

Puis le nouveau régent ajouta : « Qu'à l'égard de M. le duc de Bourbon, il était dit dans le testament qu'il n'aurait entrée au conseil qu'à vingt-quatre ans ; mais qu'il croyait que la compagnie ne ferait pas de difficulté de lui accorder place dès à présent dans ce conseil, puisqu'il avait vingt-trois ans passés, et que les rois, qui ne sont majeurs qu'à quatorze ans, sont pourtant déclarés majeurs à treize ans et un jour ; mais qu'il demandait encore en faveur de M. le duc une place que son bisaïeul avait occupée pendant la dernière régence, et qui ne peut regarder que M. le duc ; que c'était la place de chef du conseil de la régence, et qu'il espérait aussi que la compagnie ne refuserait pas à M. le duc de présider à ce conseil en l'absence du ré-

gent ; qu'il ne pouvait attribuer qu'à l'oubli, la circonstance que M. de Conti n'était pas appelé par le testament au conseil de régence ; que cette place lui était due en qualité de prince du sang, et qu'il lui paraissait que la règle que l'on établirait pour l'âge à l'égard de M. le duc, devait servir d'exemple à M. le prince de Conti, qui était le seul que le choix pût regarder, les autres princes du sang étant trop jeunes ; qu'il connaissait que l'éducation du roi était remise en de très-bonnes mains, puisqu'elle était donnée à M. le duc du Maine ; mais qu'il avait sur cela deux réflexions à faire à la cour : la première, qu'il ne pouvait voir déférer à un autre qu'à lui, régent, le commandement des troupes de la maison du roi ; car la défense du royaume résidait en la personne du régent, et qu'il devait par conséquent être le maître d'un moment à l'autre de faire marcher les troupes, et même celles de la maison du roi, partout où le besoin de l'État l'exigerait ; qu'ainsi il demandait le commandement entier des troupes, même de celles de la maison du roi ; que la seconde réflexion qu'il avait à faire à la compagnie était, qu'il n'était pas convenable que M. le duc fût dans la dépendance de M. le duc du Maine pour les fonctions de la charge de grand-maître de la maison du roi, et qu'il demandait que les gens du roi donnassent leurs conclusions sur tous ces chefs[1]. »

Cet habile discours de M. le duc d'Orléans touchait toutes les difficultés de la situation, comme il parlait à toutes les sympathies ; il attirait surtout l'attention du Parlement sur le plan d'administration conçu par le duc de Bourgogne : ce plan était le rêve de la magistrature ; les parlementaires souhaitaient de tous leur vœux cette pluralité de conseils que Fénelon appelait sa douce république ; il donnait une large part à l'action du Parlement. M. le duc d'Orléans ne voulait rien d'exclusif, les princes du sang avaient tous droit d'entrer dans le conseil de régence ; et il en défé-

[1] Procès-verbal original de la régence. (Registre parlementaire, 2 septembre 1715.)

rait même la présidence à M. le duc de Bourbon. Mais en même temps le duc d'Orléans préparait le bouleversement complet des idées de Louis XIV, et ne tenait aucun compte du testament, de ses principes de tutelle et d'administration. Il commençait une ère nouvelle.

Le duc du Maine avait attentivement écouté le discours de M. le duc d'Orléans; une ou deux fois il s'était efforcé de répondre, mais les choses étaient tellement arangées qu'il avait presque toujours été interrompu : « Vous parlerez après, » lui avait dit M. le duc d'Orléans; mais comme le nouveau régent venait d'aborder la question de la garde et de la surveillance, le duc du Maine réclama la parole avec instance; sa voix pure et candide dut protester contre toute invasion de la régence dans l'administration de la personne du roi. « Messieurs, je suis persuadé, dit-il, ou du moins je veux me flatter qu'en ce qui peut avoir rapport à moi dans la disposition testamentaire du feu roi de glorieuse mémoire, M. le duc d'Orléans n'est pas blessé du choix de ma personne pour l'honorable emploi auquel je suis appelé, et qu'il ne l'est que sur les choses qu'il croit préjudiciables à l'autorité qu'il doit avoir et au bien de l'État; et que par conséquent, ne considérant que ces deux points, il se fera un honneur et un plaisir, dans ce qui n'intéressera ni l'un ni l'autre, d'aller au plus près des dernières volontés de Sa Majesté. J'avais bien senti, et même j'avais pris la liberté de le représenter au roi, lorsqu'il me fit l'honneur de me donner peu de jours avant sa mort une notion de ce qu'il me destinait, que le commandement continuel de toute la maison militaire était fort au-dessus de moi; mais il me ferma la bouche en me disant que je devais respecter toujours ses volontés. Je ne crois donc pas avoir la liberté de m'en désister. J'assure cependant que c'est sans aucune peine que je vois discuter cet article; je sacrifierai toujours très-volontiers mes intérêts au bien et au repos de l'État, et je ne ferai point de difficulté de me soumettre à ce qui sera décidé, osant seulement demander que s'il est conclu qu'il faille changer quelque chose à cet article, on détermine le titre de l'emploi

qu'il a plu à Sa Majesté de me donner ; qu'on fasse un réglement stable et authentique sur les prérogatives qui me seront attribuées, et qu'avant qu'il y soit procédé, je puisse dire encore ce que je crois ne pouvoir me dispenser de représenter, pour avoir un peu plus que la vaine apparence de répondre de la personne du roi[1]. »

Ce discours, si noble, si désintéressé, fit une impression profonde sur l'assemblée. Si l'on avait immédiatement passé aux voix, il n'est pas douteux que, tout en reconnaissant la régence absolue de M. le duc d'Orléans, on eût conservé la surintendance de la maison au duc du Maine, avec le commandement des forces militaires, dispositions que le nouveau régent ne voulait point admettre. Aussi quand les amis du duc d'Orléans virent la question ainsi compromise, ils insistèrent pour que la séance fût suspendue ; les gens du roi s'étaient retirés afin de donner leurs conclusions et ne se prononçant que sur la question de régence. Il n'y eut qu'un cri parmi les pairs, afin qu'on retardât tout débat jusqu'à trois heures ; on demanda que la cour se retirât dans la buvette. Depuis neuf heures du matin on était en séance ; les conseillers et présidents étaient pâles et à jeun ; une heure était le temps de dîner. La cour déclara donc qu'elle reprendrait la discussion dans la séance de l'après-dînée ; l'arrêt ne portait jusqu'ici que sur le droit de régence déféré au duc d'Orléans, et sur la présidence du conseil accordée au duc de Bourbon. Les autres points restaient suspendus !

Les journées des vieux parlementaires se divisaient en deux parties : dès que l'aurore brillait aux tours de Notre-Dame, ou que sonnait l'*Angelus* en été, les présidents à mortier et conseillers de la grand'chambre étaient debout ; ils n'avaient d'autres vêtements que la simarre de justice qu'ils prenaient au sortir de leur lit, comme le prêtre prend ses vêtements sacrés, car la magistrature était un sacerdoce ; ils commençaient ensuite une légère collation de bisque, de fruits et de vin. Bientôt leur chambre était inon-

[1] Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

dée d'une foule de plaideurs, aussi matineux que les clients d'Horace, toujours alertes au chant du coq; tous venaient là dire leurs causes aux conseillers qui les écoutaient. Dès que le sablier d'os et de verre, placé sur la cheminée à côté d'un Christ d'ivoire, avait marqué l'heure écoulée, le magistrat congédiait les plaideurs; il se rendait au Palais pour remplir sa belle charge; à sept heures, il était à l'audience pour entendre les avocats et procureurs, et faire justice à tous comme le devait un bon juge. La séance du matin durait jusqu'à une heure, puis on allait dîner; à trois heures elle était reprise jusqu'à six de relevée, que le magistrat rentrait au foyer domestique, noble sanctuaire qu'il ne franchissait plus après la prière du soir et le souper de famille à neuf heures [1]. Quand les affaires étaient pressantes et qu'il fallait juger sans désemparer, le Parlement passait en la buvette, et ne quittait pas le Palais. La buvette était une large pièce carrée, avec de petites huches et buffets aussi vieux que le règne de Charles VII, le roi judiciaire de France; là, les huissiers préparaient de petits pains *molés* ou *espicés*, des gâteaux aux anis et à la muscade, et quelques amphores de vin clairet; chaque conseiller avait son aiguière pour se laver et s'approprier; tout cela aux frais de la cour; et voilà pourquoi on appelait *espices* les droits dus aux juges sur les causes jugées en Parlement.

Dans cette buvette les parlementaires s'étaient alors retirés afin de suspendre quelques instants la séance : les débats hésitaient un moment; ils n'étaient plus aussi favorables au duc d'Orléans, et d'après le conseil de ses amis, le prince s'était hâté de demander qu'ils fussent retardés; il accourut en toute hâte dîner au Palais-Royal avec Saint-Simon, Noailles et quelques autres de ses partisans intimes; ceux-ci étaient convenus qu'on tenterait tous les moyens d'enlever la régence absolue au scrutin; on ne devait laisser au duc du Maine que la surintendance. Les avocats-généraux vinrent

[1] *Voyez* les devoirs de la vie du magistrat dans les discours un peu solennels de d'Aguesseau.

dans cet intervalle prendre les ordres de M. le duc d'Orléans, qui insista pour l'exécution de ses volontés ; puis on partit pour le Parlement. Toute la cour était encore pêle-mêle dans la buvette ; et c'était un curieux spectacle de voir les ducs et pairs, princes du sang, princes légitimés, réunis dans cette grande pièce, au milieu des confitures, dragées, pains d'épice que leur distribuaient les huissiers avec profondes révérences[1]. Mais le tableau le plus curieux encore et qui attirait les regards de tous, était la conversation très-animée de MM. les ducs d'Orléans et du Maine ; ils s'étaient placés dans l'embrasure d'une des vastes croisées du Palais, et ils agitaient les questions sérieuses du testament : le point de la régence était gagné par M. le duc d'Orléans, mais il voulait convaincre M. le duc du Maine que si la superintendance de l'éducation lui appartenait, la garde militaire devait essentiellement entrer dans le pouvoir du régent ; il demandait donc à M. le duc du Maine un désistement pur et simple sur les clauses du testament qui le constituaient chef de la maison du roi. Le duc du Maine répondait : « Que la surveillance étant inséparable de la force d'exécution, il lui était impossible de se charger de la garde du roi mineur sans avoir en main la disposition des troupes. » Cette conversation était fort vive, et pendant cet intervalle les chauds amis de M. le duc d'Orléans répandaient les promesses de Son Altesse parmi les conseillers clercs ou d'épée : « l'âge d'or allait recommencer pour la France ; les affaires ecclésiastiques comme les questions civiles seraient déférées à la cour du Parlement, rien ne se ferait que par elle ; on révoquerait la constitution *Unigenitus* ; la plupart des membres du conseil de régence seraient choisis parmi les parlementaires ; la grande cour aurait toute faculté de remontrances ; le prince reconnaîtrait sa décision suprême ! » L'intrigant et bavard Saint-Simon était à la tête de cette négociation ; on le voyait s'agitant de droite et de gauche à son banc de pairie ; il avait

[1] *Mercure de France*, ad ann. 1715.

peu d'influence sur les conseillers de robes longues, il protestait éternellement pour la prérogative des ducs ; mais il était actif, naturellement porté aux petites choses ; il faisait des signes d'intelligence au duc d'Orléans, et le poussait pour qu'il entrât enfin avec vigueur dans le plan d'une régence unique, absolue, placée entière dans ses mains. Tout était préparé pour cela quand sonnèrent trois heures de relevée.

M. le premier président de Mesmes fit signe du bonnet à mortier que le Parlement rentrait en séance, et la cour reprit ses siéges habituels dans l'enceinte consacrée [1]. M. le duc d'Orléans s'était un moment retiré dans la Sainte-Chapelle ; une députation vint le recevoir et le conduire à son siége de pairie : le prince avait des couleurs plus saillantes au visage, il paraissait décidé à toutes les résolutions que pourraient prescrire les circonstances, même à l'emploi des forces militaires. Lord Stair lui avait déclaré que le moment d'agir était arrivé ; un billet du comte de Guiche lui assurait le concours des gardes s'il éprouvait la moindre résistance au sein du Parlement. Le duc d'Orléans dès lors sur un terrain mieux affermi vit bien qu'il pouvait frapper avec force et il le fit avec fermeté et mesure ; le prince demanda la parole et dit : « Qu'après des réflexions plus sérieuses, il était bien aise de s'expliquer sur l'établissement de différents conseils dont il avait parlé le matin ; qu'il croyait donc qu'outre le conseil de régence où se rapporteraient toutes les affaires, il était nécessaire d'établir un conseil de guerre, un conseil de finance, un conseil de marine, un conseil pour les affaires étrangères, et un conseil pour les affaires du dedans du royaume ; qu'il jugeait même important de former un conseil de conscience composé de personnes attachées aux maximes du royaume, et qu'il espérait que la compagnie ne lui refuserait pas quelques-uns de ses magistrats qui, par leurs capacités et leurs lumières, pussent y soutenir les droits et les libertés

[1] Procès-verbal original de la séance, 2 septembre 1715.

de l'Église gallicane; qu'à l'égard du conseil de régence, il était dans la résolution de se soumettre à la pluralité des suffrages, étant toujours disposé à préférer les lumières des autres aux siennes propres. Mais que, dès le moment qu'il s'assujettissait à cette condition, il croyait que la compagnie voudrait bien lui donner la liberté de retrancher, d'ajouter ou de changer ce qu'il lui plairait dans le nombre et le choix des personnes dont ce conseil serait composé; qu'il demandait encore que l'on exceptât de ce qui serait soumis à la pluralité des voix, la distribution des charges, emplois, bénéfices et grâces, sur quoi pourtant il consulterait le conseil de régence; mais qu'il souhaitait être à portée de récompenser les services dont il avait été témoin, et ceux que l'on rendrait à l'État pendant la régence; qu'il voulait être indépendant pour faire le bien, et qu'il consentait qu'on le liât tant que l'on voudrait pour ne point faire de mal. Que, pour ce qui regardait les autres conseils, il demandait aussi la liberté de les former comme il le jugerait à propos, et qu'il offrait d'en communiquer le projet comme il l'avait déclaré dès le matin à la compagnie. Il demandait en conséquence que les gens du roi donnassent leurs conclusions, après quoi il s'expliquerait sur le reste[1]. » Rien de plus habile que ce discours du duc d'Orléans; toutes les paroles étaient appropriées à l'esprit parlementaire, tout était posé pour rehausser la vanité de la magistrature. Le duc d'Orléans se montrait d'une adresse remarquable en développant un système de régence qui correspondait aux opinions du Parlement; il faisait une large part aux idées judiciaires : ces conseils multiples se rattachaient toujours au plan de gouvernement tel que l'avait conçu le duc de Bourgogne, dans ces théories tant prônées par les parlementaires et le parti Beauvilliers. Le duc d'Orléans s'adressait aux sympathies de toute la magistrature, en même temps que par l'établissement d'un conseil de conscience et sa déclaration

[1] Procès-verbal original, 2 septembre 1715.

sur les libertés de l'Église gallicane, il allait droit au parti janséniste et parlementaire : si le duc d'Orléans se réservait le choix des conseillers, c'est qu'il voulait se conserver la faculté de les ramener aux idées d'une bonne régence. Les corps comprennent les questions simples ou qui s'adressent à leur intérêt ; M. le duc d'Orléans ne heurtait aucune opinion ; il voulait la régence absolue, mais il parlait d'associer le Parlement à son pouvoir ; il avouait tout tenir de lui pour faire contraste avec le gouvernement de Louis XIV, sauf ensuite à dominer ce Parlement une fois maître de la régence.

Les gens du roi demandèrent alors à M. le duc d'Orléans qu'il eût à expliquer toutes ses idées, afin qu'on pût les embrasser et les comprendre dans un seul système de conclusion. M. Joly de Fleury dit à Son Altesse : « Monsieur, expliquez-vous sur la superintendance et la garde de Sa Majesté. » Cette question avait été provoquée par l'attitude embarrassée de M. le duc du Maine, qui tour à tour rougissait, pâlissait à chaque phrase du duc d'Orléans ; le noble prince voyait le testament se briser ; l'œuvre de Louis XIV était dépécée déjà par le droit de régence accordé exclusivement au duc d'Orléans, contre qui le testament avait été en quelque sorte rédigé ; les gens du roi voulaient que la cour suprême de magistrature pût connaître la pensée tout entière de Son Altesse [1]. Le duc d'Orléans n'hésita plus ; le moment était décisif, et parlant avec un remarquable choix d'expressions, il déclara : « Qu'il restait encore l'article important qui concernait le commandement

[1] Voici le texte même du procès-verbal : « Les gens du roi s'étant levés ont dit que les articles dont M. le duc d'Orléans venait de parler à la compagnie n'étant pas les seuls qu'il eût à proposer, ils croyaient qu'il était plus convenable qu'il voulût bien s'expliquer sur toutes les difficultés qui devaient faire dans ce jour l'objet des délibérations de l'assemblée, afin qu'ils pussent prendre des conclusions sur toutes les propositions que M. le duc d'Orléans avait à faire, et que la cour pût aussi pourvoir à tout par un seul arrêt; que c'était là ce qui les engageait à supplier M. le duc d'Orléans de vouloir bien continuer d'exposer à la compagnie tous les articles sur lesquels il était nécessaire de prononcer. » 2 septembre 1715.

des troupes du roi, sur lequel la cour avait remis la délibération à cette après-dînée ; qu'il ne pouvait absolument se départir d'un droit qui était inséparable de la régence, et qui regardait la sûreté de l'État, dont le soin était confié à la personne du régent, et qu'on ne pouvait pas même en excepter le commandement des troupes employées chaque jour à la garde du roi ; que l'autorité militaire devait toujours se réunir dans une seule personne ; que c'était l'ordre des commandements de cette nature, et l'unique moyen d'empêcher les divisions qui sont une suite presque inévitable du partage de l'autorité ; qu'il voyait devant ses yeux des généraux d'armées très-dignes qui pourraient rendre témoignage à la compagnie de la vérité et de l'importance de cette règle ; que les officiers mêmes qui commandaient les corps composant la maison du roi, regardaient comme le plus beau privilége de leurs charges de ne recevoir l'ordre que de la personne du roi ou du régent qui le représente ; que c'était à lui principalement, et par sa naissance et par sa qualité de régent, de veiller à la conservation et à la sûreté du roi dont la vie était si chère à l'État, et qu'il ne doutait pas que M. le duc du Maine n'y concourût avec le même zèle ; que même, suivant le testament du feu roi, la tutelle et la garde étaient déférées au conseil de régence, et que la compagnie lui ayant accordé de si bonne grâce le titre de régent, il entrait par là dans le droit du conseil ; qu'enfin la nécessité du commandement demandait absolument qu'un seul eût toute l'autorité sur les troupes sans aucune distinction, et qu'il était persuadé que cela ne pouvait lui être refusé ; qu'ainsi, pour se réduire, il demandait que les gens du roi eussent à prendre leurs conclusions sur ce qui regardait les conseils, la distribution des grâces et le commandement des troupes, même de la maison du roi[1]. »

Il était facile de voir le progrès successif que faisaient les opinions de M. le duc d'Orléans, si habile et si cares-

[1] Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

sant pour toutes les idées parlementaires ; timide d'abord, il se raffermissait à mesure qu'il obtenait une position meilleure : maintenant le prince abordant le point décisif, demandait le suprême commandement des troupes, la direction solennelle de la maison du roi ; M. le duc d'Orléans jetait cette attaque directe contre le duc du Maine, triomphe ménagé depuis la mort de Louis XIV. Là était la difficulté ; il n'y avait plus rien de vague dans la parole du duc d'Orléans demandant la régence avec la plénitude de l'autorité civile et militaire. Ce fut dans ce sens que conclurent les gens du roi ; ils développèrent la harangue de M. le duc d'Orléans : force du pouvoir pour le régent, pluralité de conseils, exécution civile et militaire confiée au prince, tel fut le triple point de la doctrine plaidée par M. Joly de Fleury. Cependant l'avocat général insista pour que la superintendance de M. le duc du Maine fût complète et bien réglée. M. le duc devait avoir le soin surtout de l'éducation du roi enfant, et le diriger dans les grandes voies religieuses.

A ces paroles, M. le duc du Maine, qui était resté silencieux et pensif, demanda à s'expliquer sur le devoir de la charge qui lui était proposée ; il en éprouvait le besoin, après tout ce qui s'était passé dans cette séance si longue. M. le duc du Maine ne dit que peu de mots, déclarant : « Que si on ne jugeait pas à propos de lui laisser le commandement des troupes de la maison du roi, pas même de celles qui sont employées à la garde de sa personne, il ne pouvait répondre que de son zèle, de son attention, de sa vigilance, et qu'il espérait au moins par là de satisfaire autant qu'il serait en lui aux intentions du feu roi, puisqu'il n'y pouvait satisfaire autrement, n'ayant aucunes troupes sous son autorité [1]. » A travers toutes les convenances de ces dernières phrases, si noblement mesurées, il perçait un mécontentement et une douleur profondément sentis par le cœur honnête de M. le duc du Maine ; il ac-

[1] Procès-verbal du Parlement, 2 septembre 1715.

ceptait la superintendance de l'éducation, mais il repoussait hautement la responsabilité qui désormais ne devait plus peser sur lui. A la manière grave et solennelle dont ces paroles furent prononcées, plus d'un conseiller dut voir ses souvenirs se rattacher aux fatales accusations portées contre le duc d'Orléans; il semblait que la voix de M. le duc du Maine rappelait les dangers auxquels pouvait être exposée la tête de cet enfant; il semblait que la grande ombre de Louis XIV allait se réveiller de sa tombe pour accuser le Parlement d'imprévoyance, puisqu'il osait confier la garde du seul et frêle rejeton de sa famille au prince que l'opinion publique désignait sans preuve et sans motif comme l'ennemi de la race royale. Tout se trouvant résolu d'avance, le duc du Maine était resté inactif, et le duc d'Orléans avait remué toutes les ambitions pour le triomphe d'un droit qui d'ailleurs appartenait à sa naissance. Le duc d'Orléans avait bien conquis ce qu'il obtenait par son habileté, et c'est un titre dans l'histoire des pouvoirs.

Les mesures étaient si bien concertées dans le Parlement par les amis du duc d'Orléans, qu'on ne pouvait plus s'arrêter dans cette pensée de confiance et d'abandon. Lorsque, dans une crise, on parvient à dominer une assemblée, on peut tout lui demander en une seule et même journée; il y a un sentiment qui entraîne les corps à tout donner ou à tout refuser : le Parlement était dans la voie des concessions, il n'y eut pas de barrière. Un arrêt solennel organisa bientôt la régence, la garde et l'éducation du roi mineur, et la pensée du duc d'Orléans fut réalisée!

« Ce jour, la cour, toutes les chambres assemblées, où étaient les princes du sang et les pairs ci-dessus nommés, après qu'ouverture a été faite du testament du feu roi, déposé au greffe de la cour, suivant son édit du mois d'août 1714, et l'arrêt du 29 dudit mois, ensemble des codicilles des 13 avril et 23 août derniers 1715, apportés par M. le duc d'Orléans; et ouïs les gens du roi en leurs conclusions, la matière mise en délibération, a déclaré et déclare M. le duc d'orléans régent en France, pour avoir, en ladite

qualité, l'administration des affaires du royaume pendant la minorité du roi ; ordonne que M. le duc de Bourbon sera dès à présent chef du conseil de la régence sous l'autorité de M. le duc d'Orléans, et y présidera en son absence ; que les princes du sang royal auront aussi entrée audit conseil, quand ils auront atteint l'âge de vingt-trois ans accomplis. Et après la déclaration faite par M. le duc d'Orléans, qu'il entend se conformer à la pluralité des suffrages dudit conseil de régence dans toutes les affaires, à l'exception des charges, emplois, bénéfices et grâces, qu'il pourra accorder à qui bon lui semblera, après avoir consulté le conseil de régence, sans être néanmoins assujetti à suivre la pluralité des voix à cet égard ; ordonne qu'il pourra former le conseil de régence, même tels conseils inférieurs qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes, le tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la cour ; que le duc du Maine sera surintendant de l'éducation du roi ; l'autorité entière et commandement sur les troupes de la maison dudit seigneur roi, même sur celles qui sont employées à la garde de sa personne, demeurant à M. le duc d'Orléans, et sans aucune superiorité du duc du Maine sur le duc de Bourbon, grand-maître de la maison du roi. Ordonne que les duplicata du présent arrêt seront envoyés aux autres Parlements du royaume, et des copies collationnées aux bailliages et sénéchaussées du ressort, pour y être lues, publiées et registrées. Enjoint aux substituts du procureur général du roi d'y tenir la main, et d'en certifier la cour dans un mois. Fait en Parlement le 2 septembre 1715[1]. »

[1] J'ai copié le texte même de l'arrêt sur le registre original ; c'est l'acte qui constitue la régence. Je ne puis donner le nom de tous les conseillers ; mais voici celui des présidents à mortier, et des ducs et pairs qui signèrent l'arrêt : « Présidents des enquêtes et requêtes : Amelot, Gilbert, Lambert, Cochet, Frizon, de La Garde, Chevalier, Vallier, Poncet, Roland, Bochard, Dodun, Lambert de Torigny, Berthier, Moreau, Leféron, Hénault, du Tillet ; les duc d'Uzès, de Montbazon, de La Tremoille, de Sully, de Saint-Simon, de La Rochefoucauld, de La Force, de Rohan,

Ainsi périssait l'œuvre de mort de Louis XIV; le testament était cassé; l'organisation que la pensée du monarque avait donnée à la monarchie pendant la minorité de son petit-fils était détruite par un arrêt du Parlement, et le nouveau régent recevait une autorité absolue dans la direction de son pouvoir. L'affaire avait été conduite avec une grande habileté; le duc d'Orléans, avec sa parole réfléchie, facile, s'était placé sur un terrain parfait. Toutes les mesures d'ailleurs étaient prises pour assurer le triomphe de la régence, même par la force; les troupes étaient disposées; un coup d'État aurait été osé, et quand un homme de quelque résolution en est là, il est difficile qu'il ne mène pas les événements à son gré. Les assemblées sont habituellement discoureuses, incertaines; quelques hommes qui s'entendent, une main ferme qui les conduise, et elles marchent comme on le veut dans la direction politique qu'on leur imprime; elles ne sont embarrassantes que pour qui ne sait pas les dominer. Le duc d'Orléans s'était adressé à la prérogative des pairs, à la vanité des parlementaires, aux petits intérêts de corps; il avait tout promis; il avait flatté les souvenirs et les espérances; il réussit auprès du Parlement et le prince eut l'autorité comme il la désirait, sauf à modifier ses promesses quand il serait complètement maître de la situation. Le jour qu'on arrive au pouvoir, on est entraîné à beaucoup promettre; on le doit, parce qu'il faut enlever une position hautement et fortement. Un homme de volonté est un levier si puissant dans une crise, qu'il emporte tout ce qu'il veut. Le Parlement avait vu néanmoins grandir sa prérogative; quelle différence entre cette époque de l'arrêt solennel sur la régence, et ces temps de sujétion où l'on avait vécu! Depuis la Fronde, le Parlement avait toujours marché en décadence : d'abord le droit de remontrance avait été

d'Albret, Piney-Luxembourg, d'Estrées, de Grammont, de La Meilleraye, de Mortemart, de Noailles, d'Aumont, de Charrost, de Villars, d'Harcourt, de Fitz-James, d'Antin, de Chaulnes, de Rohan-Rohan, d'Ostun. »

restreint, puis absolument aboli ; le Parlement devait enregistrer sans réflexion et s'agenouiller devant la volonté royale ; quelques compagnies de mousquetaires suffisaient pour réduire au silence les plus mutins d'entre les conseillers ; aujourd'hui, combien les temps n'étaient-ils pas changés ! Le Parlement venait de décider, par son autorité, une des plus solennelles questions de la monarchie ; il avait brisé un acte sous le scel royal ; il n'avait pas tenu compte des volontés suprêmes de Louis XIV au lit de mort ; il avait constitué une régence comme le faisaient les États généraux. Un gouvernement se constituait ainsi dans le royaume ; il devait arriver par la force des choses que la régence aurait à lutter bientôt contre le Parlement : le duc d'Orléans s'était servi de la cour de justice contre le duc du Maine ; il aurait plus tard à restreindre cette grande cour. Quand une assemblée a fait un pouvoir, elle prétend le dominer, et quand ce pouvoir a le sentiment de sa force, il engage hautement la lutte ; il n'est donc pas rare de voir que les assemblées périssent par celui qu'elles ont élu dans les premiers moments d'une révolution. La domination la plus importune est celle du parti qui vous ayant fait dans un jour d'émotion vous rappelle incessamment ses services ; ce parti, on le brise, ou il vous tue.

Au reste, l'arrêt du Parlement fut accueilli par l'assentiment de la foule [1] ; le peuple va toujours au succès ; si l'homme même qu'il a le plus détesté réussit, il applaudit et suit le char ; il faut la victoire pour obtenir l'enthousiasme des multitudes. M. le duc d'Orléans n'était pas aimé à Paris ; on l'avait naguère poursuivi dans les halles, sur le parvis, d'odieuses épithètes ; il n'y avait pas une harengère, un fort des marchés, un mitron bavard qui ne se souvînt de Monseigneur le duc et de Mme la duchesse de Bourgogne, ce beau couple enlevé par une mort si prématurée ! Le nom du duc d'Orléans se mêlait

[1] *Voyez* le *Mercure* d'Octobre 1715.

à toutes les accusations du peuple. Mais le prince sortait triomphant du Parlement, et Messieurs le saluaient du noble titre de régent de France ; il était maître des grâces ; il avait réussi, et cela justifie tout ; si quelques âmes d'élite se rattachent au malheur, la foule court au succès. Le nouveau régent d'ailleurs s'était appuyé sur des questions et des intérêts évidemment populaires ; il venait de reconnaître l'action du Parlement, l'autorité de Messieurs, et rien n'était applaudi à Paris comme la grand'chambre ou les enquêtes : le Parlement n'avait-il pas aussi une belle clientèle de procureurs, d'avocats, de clercs de la basoche et de l'Université, lesquels remplissaient bientôt les rues de Paris de leurs bruyantes acclamations ? On saluait dans le régent le pouvoir que le Parlement avait fait, et puis, les promesses de l'avénement n'étaient-elles pas l'abolition de la bulle *Unigenitus ?* Les jansénistes triomphaient des jésuites ; on promettait l'exil des révérends pères, si opposés à l'Université et aux écoles. En temps de partis, ce n'est pas l'estime qu'on a d'un caractère qui lui vaut les applaudissements, mais les services que rend ce caractère au parti, les passions qu'il caresse, les intérêts qu'il sert ; ensuite il y a toujours une grande passion dans les masses pour ce qui est la démolition du pouvoir. Dieu n'a pas mis seulement la destruction dans le monde physique, elle est aussi dans le monde moral ; la régence arrivait comme une époque où l'unité allait disparaître ; cela plaisait au vulgaire. Le régent traversa les rues de Paris au milieu de l'enthousiasme ; il souriait gracieusement à ce même peuple qui l'eût écharpé quelques années avant, lors de la mort cruelle de M. le duc et de la duchesse de Bourgogne. A son retour à Versailles, la foule des courtisans se déploya dans le palais tout à côté de la chambre mortuaire où gisait le corps de Louis XIV à peine refroidi ; on cherchait à se montrer plein de zèle, à caresser le pouvoir nouveau. Le régent fut parfaitement convenable pour tous ; il avait des griefs à venger, il pouvait avoir mémoire de cette solitude qui avait environné sa per-

sonne proscrite par la disgrâce de Louis XIV ; il ne s'en souvint pas. Le régent accourut saluer le jeune roi ; il lui baisa respectueusement la main comme à son maître ; il lui donna le titre de Majesté[1], selon la loi monarchique. Quel noble spectacle à voir que ce royal enfant de cinq ans à peine, qu'une nation tout entière entourait de ses espérances et de ses acclamations ; beau prestige de la sainteté royale que le temps a emporté ! Le régent vit ensuite la fière Madame qui le complimenta, avec sa morgue allemande, du résultat qu'il avait obtenu contre les bâtards ; Madame lui fit quelques recommandations sur le principe même de son gouvernement et sur les agents qu'il devait employer : comme la princesse connaissait le faible de son fils pour les caractères trop remuants, elle lui recommanda de s'en séparer au plus tôt, et particulièrement de l'abbé Dubois. Le nouveau régent promit tout, c'était un peu son habitude, sauf à prendre conseil des événements.

Si le duc d'Orléans recevait les ovations de Versailles, si les courtisans s'empressaient de saluer son pouvoir, il n'en était pas ainsi du duc du Maine : de toutes les faveurs de Louis XIV, et des diverses fonctions que le testament lui déférait, M. le duc du Maine ne conservait que la dignité nominale de superintendant de l'éducation du roi, sans avoir aucune action sur la force militaire. Dans le Parlement, M. le duc du Maine s'était montré honnête homme, mais dénué d'énergie politique, de toute puissance de caractère ; s'il avait pris la moitié des précautions du duc d'Orléans, il serait sorti de la lutte avec le

[1] Voici une petite anecdote racontée par le *Mercure* : « Monsieur le duc d'Orléans alla avec tous les princes du sang saluer le jeune roi ; dès que cet enfant s'entendit traiter de Sire et de Majesté, il fondit en larmes et en sanglots, sans qu'on lui eût dit que le roi fût mort ; il aimait son aïeul avec tendresse. Quand les princes du sang furent sortis, tous les Seigneurs et les principaux courtisans qui se trouvèrent alors à Versailles entrèrent pêle-mêle, et M. le duc d'Orléans, en les présentant au roi, lui dit : Sire, voilà les Seigneurs et les principaux de votre cour qui viennent faire la révérence à Votre Majesté, et l'assurer de leurs profonds respects. » (Ad. ann. 1715.)

commandement des forces militaires; une partie des conseillers était pour lui, et le président de Mesmes s'était tout à fait lié à son parti[1]; mais au lieu de déployer la moindre volonté, le duc du Maine s'était renfermé dans la puissance du droit testamentaire; il avait cru à la mémoire de Louis XIV; habitué à l'obéissance absolue sous le grand roi, il ne pouvait s'imaginer qu'on secouerait si vite et si facilement le prestige de cette immense autorité! Le duc du Maine fut délaissé par la cour; il reçut de vifs reproches de sa femme, la châtelaine de Sceaux, impérieuse et décidée; elle le traita avec mépris, parce qu'il avait agi sans force et sans résolution. La duchesse du Maine ne pouvait s'habituer à l'idée d'une régence exclusive dans les mains du duc d'Orléans; fille des Condé, devait-elle subir ce joug sans se croire insultée? Dès ce moment, elle déclara la guerre au pouvoir du régent; les gens d'esprit, les faiseurs d'épigrammes étaient pour elle, et ce fut de son beau manoir de Sceaux que partirent cette multitude de pamphlets qui accablèrent les premiers temps de la régence. L'opposition avait besoin de se formuler, elle se fit en noëls et en chansons : on la verra se déployer plus tard dans toutes les puissances de l'esprit.

[1] Dépêches de Cellamare, septembre 1715.

CHAPITRE II.

L'EUROPE A L'ORGANISATION DE LA RÉGENCE.

L'Angleterre. — Georges Ier. — Stanhope. — Robert Walpole. — Les whigs. — Accusation contre le comte d'Oxford. — Fuite du duc d'Ormond. — De Bolingbroke. — L'Espagne. — Philippe V. — Albéroni. — La princesse des Ursins. — Sa disgrâce. — La reine. — Politique de L'Espagne. — L'Empire. — Charles VI. — Le prince Eugène. — Les Ottomans. — Russie. — Suède. — Danemark. — Prusse. — Hollande. — Portugal. — Savoie. — Les princes d'Allemagne. — Mouvement de la littérature, de la philosophie et des idées politiques. — Organisation de la régence, — Premiers actes d'administration. — Réforme. — Economie. — Law. — Rapports avec l'Angleterre, l'Ecosse et Jacques III

1715-1716.

L'Europe sortait de la violente crise de guerre terminée par le traité d'Utrecht; il y avait cette fatigue des batailles qui accompagne la longue lutte des peuples; on souhaitait le maintien de la paix; et néanmoins il y avait dans la situation de tous les cabinets quelque chose d'exceptionnel, de désordonné, qui compliquait les négociations diplomatiques. Georges Ier venait d'être appelé par les whigs au gouvernement de l'Angleterre, conformément au bill pour la succession protestante. Georges-Louis, électeur de Hanovre, avait atteint sa cinquante-quatrième année quand il toucha le sol de l'Angleterre[1]; c'était une tête froide, allemande, avec cette conviction profonde que lorsqu'on naît

[1] Il était né à Osnabruck, le 28 mai 1660

d'une révolution, il n'est pas nécessaire de se poser comme roi national, mais seulement comme souverain du parti qui vous a fait triompher; circonstance qui explique la puissance des whigs sous le roi Georges. Dès que l'évêque de Westminster eut sacré l'électeur de Hanovre, ce prince se mit entièrement à la disposition des whigs, prêt à servir leurs passions et leurs intérêts[1]. La guerre contre les tories fut hautement décidée dans le conseil.

Les deux chefs du parti whig étaient alors lord Stanhope et sir Robert Walpole; Marlborough devenu vieux, maladif, ne pouvait prendre directement les affaires politiques, et d'ailleurs ses récentes négociations avec Jacques III avaient jeté quelques soupçons sur la sincérité de sa conduite. Jacques, comte de Stanhope, issu d'une ancienne famille du Nottingham, avait commencé sa vie active auprès de son père, l'ami, le confident de Guillaume III et son ambassadeur en Espagne; Stanhope passa son enfance dans les villes de la Castille et de l'Andalousie[2], que son père parcourait militairement. Il vit la France, l'Italie, l'Allemagne; et à dix-huit ans il vint combattre en Flandre à côté de Guillaume III, qui l'éleva au grade de colonel sur le champ de bataille. Comme en Angleterre toutes les existences se lient au Parlement, Stanhope représenta le bourg de Cockermouth; à vingt-deux ans, il fut appelé, avec le titre de brigadier, à l'armée anglo-allemande que le comte de Peterborough commandait en Espagne; il devint major-général, et fut fait prisonnier par Vendôme à Brihuega. La vie de Stanhope fut toujours mélangée de batailles et de Parlement; on le vit l'un des membres les plus opposés à l'administration du comte d'Oxford; il avait voté contre la paix d'Utrecht et le *schism bill*, l'acte important du ministère Bolingbroke. Lord Stanhope, siégeant parmi les whigs les plus éclairés, s'était naturellement jeté dans le parti hanovrien de Georges I[er], qui le nomma secrétaire

[1] « Je n'ai jamais abandonné mes amis, » écrivait Georges I[er] à son frère Ernest-Auguste.

[2] Il était né en 1673.

d'État, membre du conseil privé; Stanhope, une des intelligences politiques les plus avancées, avec des idées de pouvoir tenaces et fortes, avait connu Philippe d'Orléans à Paris, et l'abbé Dubois fut l'intermédiaire du prince et du comte de Stanhope sur toutes les combinaisons qui liaient l'avenir du duc d'Orléans aux whigs d'Angleterre. Le noble lord était l'homme politique le plus érudit de son siècle; l'éducation classique était un des principes de force et de puissance dans le Parlement; Stanhope avait traduit des fragments d'Homère, et publié des observations sur le sénat romain d'une science très-remarquable[1].

Le chevalier Robert Walpole était né au sein d'une de ces familles de gentilshommes campagnards, race antique et paisible, la plupart d'origine normande en Angleterre; son enfance se passa dans ces actives chasses au renard du *Christmas*, alors que la neige étend son linceul tout blanc sur la terre noire et forte du comté de Norfolk[2]; Walpole, destiné à l'état ecclésiastique comme cadet de famille, reprit la vie civile avec l'aînesse; il fut bientôt élu au Parlement par le bourg de King's-lynn, et s'assit parmi les whigs; son action politique dès lors se lia tout entière au triomphe des principes de l'école de 1688; ami de Marlborough, confident même de ses exactions dans l'armée de Flandre, Walpole en partagea la disgrâce; il fut poursuivi par les tories avec un acharnement qui tenait à la vieille haine des partis; on l'accusa de concussion; Walpole fut jeté à la tour; les whigs le considérèrent comme une victime, et de là sa fortune sous Georges Ier; car alors un mouvement réactionnaire violent se manifestait dans les communes contre les tories. Bolingbroke avait fui sur le conti-

[1] L'abbé Vertot en a profité pour ses *Révolutions romaines*, tom III. Hooke les a publiées sous ce titre : *Observations sur le sénat romain*, in-8°, ann. 1758.

[2] Il était né le 26 août 1676 ; on ne saurait trop consulter sur Walpole l'excellent ouvrage sous ce titre : *Memoirs of the life and administration of sir Rob. Walpole, earl of Oxford; with original Correspondance and authentic Papers, never before published ;* ann. 1798, 3 vol. in-4°.

nent; le duc d'Ormond était déjà dans la cour de Saint-Germain, et le comte d'Oxford subissait une accusation solennelle pour haute trahison. Ce mouvement se faisait en dehors du peuple d'Angleterre; les tories, comme la majorité de la nation, soutenaient l'Église établie contre les partisans des sectes dissidentes, et la multitude était pour eux. Mais en temps de parti il ne s'agit pas des masses, celles-ci se meuvent dans des conditions tout à fait passives et étrangères à la puissance qui gouverne; le pouvoir né d'un parti n'a d'autre peuple que ce parti; il ne voit rien au dehors. Il y eut donc des confiscations, des actes arbitraires, et cela en vertu des principes et des mots de liberté qu'invoquaient les whigs; l'Angleterre effervescente devait déborder dans les relations extérieures, ou par l'intrigue, ou par la guerre.

L'Espagne venait d'être pacifiée sous le sceptre de Philippe V; les dernières villes révoltées en Catalogne s'étaient soumises. Il n'y avait même plus en Castille de parti allemand; l'Empire pouvait bien entretenir à grands frais quelques agents dans la Catalogne ou dans le royaume de Valence, mais le peuple n'était plus pour la domination germanique; il avait perdu dans la lutte ses *fueros* et ses libertés municipales; mécontent sans doute, il n'aurait pas néanmoins pris les armes pour s'engager de nouveau dans une guerre qui lui avait coûté trop cher; il se résignait sous le nouveau gouvernement de Philippe V. Ce prince inquiet, ennuyé d'une souveraineté triste et monotone, avait perdu sa femme née du sang de Savoie; les mœurs irréprochables de Philippe, ses principes religieux exaltés ne lui permettaient pas de se jeter dans les dissipations mondaines sous le ciel brûlant de l'Espagne, il souhaita donc une seconde femme. Plusieurs lui furent proposées, et son choix se fixa sur Élisabeth Farnèse, princesse de Parme, qui fut proclamée reine des Espagnes sous l'influence d'Albéroni[1]. L'abbé Jules Albéroni était fils d'un pauvre paysan

[1] Tous ces événements sont parfaitement racontés dans *les Me-*

des environs de Parme ; l'Église fut toujours le principe de toute égalité ; elle choisit petits et grands sans distinction. Albéroni avait été longtemps clerc sonneur de cloches dans la cathédrale de Parme : ce gracieux enfant de chœur, avec sa petite robe écarlate, son surplis blanc comme neige, cet enfant si doux, si bon, à l'oreille musicale, devint chanoine et chapelain de l'évêque de Saint-Donnin ; le jeune abbé s'attacha constamment à la fortune du prélat, qui vint plus d'une fois au camp du duc de Vendôme. Albéroni connut là ce prince qui avait sauvé l'Espagne ; il conquit sa confiance, non par des complaisances ignobles dont il faut laisser le récit aux mauvaises chroniques, mais par cette supériorité d'un esprit fin et vif, qui saisissait les points divers des questions politiques : c'est une plaie infligée aux hommes supérieurs, que les petites gens qui les entourent pour exercer sur eux un espionnage historique qu'ils lèguent ensuite à la postérité dans de méchants mémoires. Albéroni fut désigné par son souverain comme ambassadeur extraordinaire à Madrid ; il y négocia le mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse[1]. En accomplissant l'œuvre de ce mariage, Albéroni rendait non-seulement un service à son prince, mais il grandissait son crédit à la cour de Philippe V ; il était en lutte politique avec la princesse des Ursins, qui dominait encore la vieille cour. La jeune reine d'Espagne était sous l'influence d'Albéroni, et le premier acte de cette impérieuse souveraine fut de briser la favorite. Dans le temps d'hiver, au milieu d'une nuit glaciale, elle lui ordonna de quitter les terres d'Espagne, et la princesse des Ursins repassa les Pyrénées pour ne plus revoir le théâtre de son active politique[2]. Albéroni revint

morias del marchese de San-Felipe, et le *Diario d'Ubilla*, ad ann. 1714-1716.

[1] Albéroni était né le 30 mars 1654. Tout ce qu'on a écrit sur lui est faux, et emprunté à son prétendu *Testament politique*, ouvrage de Rousset, et à la vie apocryphe d'Albéroni, ann. 1719. Ceci a été le principe des nombreuses erreurs biographiques sur le Mazarin de l'Espagne.

[2] *Correspondance de la princesse des Ursins*, ad ann. 1715.

à Madrid tout-puissant, et entra immédiatement dans le conseil de Castille, qu'il devait par la suite diriger comme premier ministre. Albéroni était un esprit éminent, un caractère habile et fort; sa face spirituelle avait quelque chose emprunté tout à la fois à la race guelfe ou germanique, et à la race gibeline ou italique, comme on en retrouve encore des types dans le Milanais et le duché de Parme ; Albéroni conquit bientôt un grand ascendant, parce qu'il répondait aux deux vastes idées de la monarchie espagnole : le recouvrement des possessions d'Italie et l'appel de Philippe V à la couronne de France, questions immenses dans la situation.

Les stipulations du traité d'Utrecht avaient placé sous le sceptre de l'empereur d'Allemagne, le Milanais, Naples, la Sardaigne et les côtes de Toscane, qui étaient dans les grands fiefs de la monarchie espagnole : la Sicile, par le traité d'Utrecht, fut cédée au duc de Savoie qui avait établi ses lois et son gouvernement dans cette belle possession, au milieu des terres féodales et des hauts barons de Syracuse ou de Catane. Cette cession de territoire n'était pas de nature à plaire au cabinet de Madrid qui ne l'avait jamais absolument ratifiée; son arrière-pensée était de le recouvrer tôt ou tard par la conquête ou les négociations diplomatiques : le mariage avec la maison de Parme avait cette tendance, et la politique d'Albéroni ne fut si dominante, si populaire à Madrid que parce qu'elle se donna ce but à réaliser. Il y a toujours une cause à la puissance morale qu'exerce un homme sur la direction d'un gouvernement. Ensuite la question de France préoccupait Albéroni; le conseil de Castille ne voulait point admettre la renonciation de la branche d'Espagne comme définitive. Les jurisconsultes soutenaient que dans la question successoriale pour une couronne, il ne pouvait y avoir de renonciation absolue; d'où il résultait que le roi d'Espagne Philippe V devait être appelé soit à la régence, soit même à la royauté de France, en préférence sur le duc d'Orléans. Ainsi, par instinct, l'Espagne revenait à la grande pensée de Phi-

lippe II au seizième siècle, c'est-à-dire à l'action de la cour de Madrid sur le Louvre et les Tuileries. Louis XIV avait fait de l'Espagne une auxiliaire de la France; la politique d'Albéroni tendait au résultat opposé, c'est-à-dire à faire de l'héritage de Henri IV un fleuron nouveau pour la couronne de Castille.

En face de cette action occulte de l'Espagne se trouvait d'abord l'empire d'Allemagne; Charles VI, proclamé, comme archiduc, roi d'Espagne avant le traité d'Utrecht, portait le sceptre d'or; il avait reçu le titre de roi de Hongrie à Presbourg, et il avait placé sur sa tête, à Milan, la couronne de fer des rois de Lombardie. Si l'empereur ratifiait le traité de Rastadt, conclu entre le maréchal de Villars et le prince Eugène, il conservait l'espoir de recouvrer la souveraineté de l'Espagne, comme Philippe V celle de l'Italie; il n'y avait de part et d'autre une renonciation sincère. De là cette tendance de Charles VI à se lier avec l'Angleterre et la Hollande pour obtenir une certaine position diplomatique dans la marche des événements. L'Empire, au reste, était vivement agité par une nouvelle irruption des Ottomans; Venise, menacée, avait fait un appel à l'Empereur; la diète convoquait toute la noblesse allemande sous le prince Eugène, cette belle renommée militaire. La bataille se préparait sanglante ; Achmet III annonçait qu'il ferait parquer ses chevaux tartares sur la place Saint-Marc à Venise, que les tours de Vienne verraient une fois encore l'irruption des Ottomans, et que leurs damas recourbés brilleraient au feu du soleil du Prater. Cette guerre des Ottomans absorbait les forces et l'attention de l'Empire; tout était suspendu ; le cabinet de Madrid, qui savait ces embarras, voulait en profiter pour le triomphe de sa souveraineté en Italie; on en méditait déjà toutes les phases, lorsque les victoires du prince Eugène contre les Turcs vinrent arrêter les premiers mouvements de l'ambition d'Albéroni.

[1] *Memorias de Don Vicente Bacallar y Sana, marchese de San-Felipe*, tom. III.

Le czar Pierre accomplissait son œuvre magnifique de civilisation et de gouvernement ; à Pultawa il avait vaincu Charles XII, mais la puissance de l'empire ottoman menaçait alors la Russie comme elle enlaçait de cimeterres étincelants la Hongrie et l'Allemagne. Aux bords du Pruth, l'armée russe, affaiblie par les maladies, n'avait pu résister au grand visir Baltagi Méhémet ; Catherine, la czarine, avait sollicité la paix, qui fut conclue moyennant la cession d'Azof et quelques corruptions habilement semées sous la tente. Le czar Pierre jeta ses armées dans la Finlande, conquise en une seule campagne ; la pensée de la Russie était toujours de s'assurer les débouchés de la mer Baltique et de la mer Noire ; elle avait besoin de ces vastes issues pour respirer à l'aise. Pierre Ier civilisait violemment la vieille Russie ; partout se développait l'éducation militaire et civile ; on creusait des canaux ; l'administration demi-asiatique s'imprégnait des mœurs de l'Europe [1]. La Russie était trop occupée d'elle-même pour agir dans ses rapports à l'extérieur ; un État ne prend une certaine importance diplomatique qu'alors qu'il s'est constitué en nation avec son unité [2].

Les folies militaires de Charles XII avaient fait perdre à la Suède ce noble rôle de médiatrice qu'elle avait constamment tenu pendant le seizième et le dix-septième siècle. Tout État qui sort de ses limites naturelles y est forcément ramené par une réaction inévitable ; quelle grandeur n'avait pas la Suède lorsqu'elle était consultée sur les principes du droit des gens à l'époque des Grotius et

[1] Le *Mercure* commence à parler des événements de la Russie et de la vie de Pierre Ier ; le czar vint à Paris deux ans après.

[2] A la fin du règne de Louis XIV, il fut mis en question dans le conseil des affaires étrangères de remplacer les subsides payés à la Suède par des subsides fournis à la Russie ; la négociation s'était entamée à La Haye par M. de Châteauneuf. Après la paix d'Utrecht, Louis XIV avait compris que le seul moyen de balancer l'action de l'Angleterre dans les questions diplomatiques, était de hâter une alliance avec la Russie : depuis, cette politique est devenue la vérité usuelle des négociations. (*Voyez* Correspondance de Châteauneuf, ann. 1714.)

des Puffendorff! Mais Charles XII avait débordé sur la Pologne et la Russie ; à Pultawa, l'étoile du roi de Suède s'était éclipsée ; le voilà jeté dans la Turquie excitant la guerre ; puis, fou d'entêtement et de gloire, se faisant prendre d'assaut par les janissaires au milieu de l'incendie de son palais à Bender. Charles XII ne revoit la Suède que pour recommencer les batailles ; les rois de Prusse et de Danemark envahissent la Poméranie, Charles XII vient défendre ses possessions menacées. La France suivait les efforts de la Suède avec une satisfaction secrète ; elle avait régulièrement payé des subsides à cette puissance, et un des derniers actes de l'administration financière de Louis XIV avait été précisément l'envoi d'une somme d'argent à Stockholm pour continuer la guerre contre la Prusse et le Danemark, intimement liés au système de la révolution de 1688 et aux idées des whigs[1].

Le Danemark avait pour roi Frédéric IV, philosophe, ainsi qu'on le disait déjà ; il avait parcouru naguère, comme prince royal, les diverses cours de l'Europe[2]. C'était alors une certaine habitude adoptée parmi les princes du Nord que de visiter la France surtout ; tous cherchaient à s'instruire ; le centre de la civilisation se trouvait à Paris ; le siége du bon goût était à Versailles. Telle était la haute opinion qu'on se faisait de la cour de Louis XIV et des gentilshommes qui la composaient ; elle rehaussait la fierté du vieux roi au milieu même des malheurs de la monarchie ; et voilà pourquoi il n'en avait jamais désespéré. Frédéric venait de conclure un traité d'alliance offensive et défensive contre la Suède avec la Pologne et la Prusse. La Pologne, sous Frédéric-Auguste de Saxe, était trop agitée pour entrer dans un système de guerre extérieure ; le parti de Stanislas Leczinski, de

[1] Les gazettes de Hollande et d'Angleterre, ann. 1715-1717, parlent en termes de moquerie de tout ce qui touche Charles XII. Il faut se rappeler que le roi de Suède avait promis des secours à Jacques III, et plus tard il entra dans la ligue espagnole contre Georges Ier.

[2] Le prince de Danemark vint en France vers 1690.

la glorieuse race de Sobieski, n'était point éteint encore; la fidélité de ce prince à Charles XII malheureux avait jeté sur son caractère un intérêt dramatique ; la coalition l'avait partout poursuivi. Frédéric-Auguste était tout à la fois l'allié de l'Empire, de la Prusse et du Danemark ; ses forces étaient à la disposition des alliés contre la France. Quant à la Prusse, elle avait pour roi Frédéric-Guillaume II, prince dur et bizarre qui enrégimenta sa nation; la royauté de la maison de Brandebourg toute récente se liait aux intérêts du protestantisme et à la révolution de 1688 ; la Prusse, constituée comme elle l'était, pays sans commerce encore, devait naturellement devenir une puissance à subsides, et se placer à la suite d'un grand mouvement militaire.

La Hollande s'unissait intimement aux intérêts des whigs en Angleterre. Depuis le traité d'Utrecht, les États généraux s'étaient organisés dans un vaste système défensif contre la France, et de là ce traité de barrières qui avait autorisé la Hollande à garder garnison dans plusieurs places des Pays-Bas cédées à l'Empire. Les marchands de La Haye et d'Amsterdam avaient souvenir de ces nobles gentilshommes qui menacèrent leurs riches comptoirs, leur hôtel-de-ville pavé de ducats, aux jours de jeunesse et de victoires sous Louis XIV ; les États géraux avaient stipulé qu'une frontière puissamment fortifiée leur serait confiée pour la surveillance de tous les mouvements de la France. Ce système se liait dans la pensée des alliés à la démolition de Dunkerque et l'organisation militaire des Pays-Bas autrichiens. Désormais l'Angleterre, la Hollande et l'Empire devaient s'unir militairement contre la France [1], conséquence naturelle de l'avénement de Georges Ier et des whigs. Seulement, comme à toutes les époques où il y a fatigue de guerre, on n'agissait que par les négociations; la Hollande avait fait

[1] Je dirai plus tard l'histoire détaillée de cette triple alliance.

trop de sacrifices pour qu'elle voulût les renouveler encore. On se trouvait dans une situation hostile sans batailles, ce qui arrive souvent dans les rapports diplomatiques de gouvernements à gouvernements.

Quelques États de second ordre gravitaient naturellement autour des grandes puissances. A l'extrémité méridionale de l'Europe, le Portugal d'abord, ce pays à l'air si doux, à la population si agitée ; Jean V avait soutenu les alliés dans les guerres de la coalition contre Philippe V ; la bataille d'Almanza avait abattu sa puissance aux derniers temps de la campagne ; le Portugal signa la paix à Utrecht. Le roi Jean, quoique lié par intérêt à l'Angleterre, garda depuis une exacte neutralité ; il craignait de se compromettre dans de nouvelles guerres. Il n'y avait entre la Grande-Bretagne et Jean V que ces rapports de commerce, cet échange des excellents vins de Porto contre le blé dont le Portugal manquait entièrement.

Cette alliance était naturelle pour le Portugal; car, à l'époque de la puissance espagnole, qui pouvait soutenir l'intégralité de cet État, si ce n'est l'Angleterre? La situation de la Savoie était à peu près la même à l'égard de la France : Victor-Amédée avait également traité à Utrecht; on lui avait restitué ses anciennes possessions avec un grandissement de territoire, même sur le littoral du Milanais; l'écusson de Sicile se mêlait à ses armes avec la souveraineté réelle de cette île magnifique. Le duc de Savoie s'était fait couronner roi à Palerme ; le traité d'Utrecht avait constitué une certaine force à cette puissance de la Savoie, afin de servir de barrrière à l'Italie ; le Piémont, avec ses montagnes de granit, ne pouvait être franchi qu'à travers mille périls de guerre. On déposait les clefs de l'Italie en des mains habiles ; toutes les puissances caressaient Victor-Amédée, et ce fut un des États intermédiaires qui conquit le plus de force par suite du traité d'Utrecht. En vertu de ce traité et de la convention de Rastadt, la maison de Bavière avait été restaurée dans ses possessions germaniques ; Maximilien-Emmanuel conserva des intimités

politiques avec la France, et en reçut des subsides; il était tout occupé à organiser une brave armée allemande pour se jeter en Hongrie à l'encontre des Turcs qui débordaient. A ses côtés, la Saxe devenait un État redoutable par l'élévation du duc Frédéric-Auguste à la royauté de Pologne, tandis que le duc de Wurtemberg, Éberhard-Louis, feld-maréchal des armées de l'Empereur, prince militaire et processif, passait sa vie aux batailles ou en instance devant le Saint-Empire.

Ainsi, en suivant l'aspect général de l'Europe, il n'y avait à vrai dire que deux systèmes en présence : la vieille et grande alliance conçue par Louis XIV entre la France et l'Espagne contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande et les principes de la révolution de 1688, haute idée diplomatique dont Torcy s'était fait l'expression et le représentant. Le second système, au contraire, changement absolu dans l'œuvre politique du grand roi, tendait à se rapprocher de l'Angleterre, des whigs et de l'Empire contre la puissance ascendante de l'Espagne. Entre ces deux systèmes la diplomatie devait se décider, elle dut agir non-seulement par des causes matérielles, mais encore en vertu des grandes causes d'esprit public, de la littérature, de la philosophie et des idées politiques.

Le dix-septième siècle avait vécu sous l'influence des solennelles idées de Descartes. La philosophie cartésienne, mêlée à la croyance, s'éloignait du sensualisme vide et désolant de l'école de Locke. Le *moi* intime, les idées innées étaient en opposition avec cette école matérialiste qui rattachait tout aux sensations : en partant de la conscience et du *moi*, unité profonde et mystérieuse, on arrivait à l'idée de Dieu, au spiritualisme d'une révélation, aux conceptions religieuses les plus hautes, les plus méditatives. De là cet enthousiasme pour l'école cartésienne, au milieu d'une génération pieuse; c'était une fureur que les discussions philosophiques de Descartes, et l'on se rappelle combien Mme de Sévigné aimait à disserter sur les molécules et les idées innées, sur les difficultés les plus ardues de l'école

cartésienne. Descartes avait servi de point de départ à la philosophie des prédicateurs chrétiens; il avait dominé l'enseignement religieux pendant un demi-siècle; Bourdaloue, Bossuet, Fléchier suivaient tous les principes de l'école cartésienne; ils en faisaient la base de l'éducation catholique. Mais à la fin de cette periode, il s'éleva une intelligence puissante, un de ces hommes rares jetés au monde pour le conduire et l'entraîner dans des voies nouvelles : Isaac Newton appartenait à la race écossaise du comté de Lincoln [1]; élevé à l'université de Cambridge, il s'était adonné à toutes les sciences mathématiques avec cette énergie de volonté, cette persévérance de travail qui seules créent les grandes études; ses premières œuvres furent géométriques, ses investigations profondes s'élevèrent à l'astronomie, et une pomme détachée d'un arbre qui roula sur le sol, lui révéla les éternelles lois de la pesanteur; les calculs d'attraction du soleil, de la terre et des astres se développèrent ensuite à son esprit. Puis vint la belle théorie de la décomposition de la lumière et des effets de l'optique, vaste développement du phénomène produit par la réflexion dégagée de toute hypothèse [2]; mais dans l'ensemble de ces immenses découvertes on aperçoit la tendance de Newton pour la religion naturelle, pour un système séparé de tout culte, de toute pensée de révélation. Le philosophe appliqua sa théorie à l'histoire et à la chronologie; ce fut la méthode du doute dans sa plus grande extension, la négation de tous les faits antiques; Newton bouleversa la chronologie avec une hardiesse peu commune [3]; et c'est ce qui explique l'enthousiasme qu'excitèrent les doctrines de Newton parmi cette petite secte de philosophes qui apparaissaient au commencement du dix-huitième siè-

[1] Il était né le jour de Noël 1642.

[2] Les plus précieux détails sur la vie et les ouvrages de Newton se trouvent dans un ouvrage anglais sous ce titre : *Collections containing authentic Memoirs of sir Isaac Newton, now first published from the original mss. in the possession of the earl of Porstmouth.* Londres, 1806.

[3]. Cet ouvrage a été publié par l'abbé Conti, avec une réfutation de Fréret.

cle ; on se mit à analyser ses doctrines ; elles devinrent une des préoccupations de l'enfance d'Arouet, et les travaux de sa jeune vie s'appliquaient déjà à traduire les théories de l'optique et de la pesanteur. Au dix-huitième siècle, Newton remplaça la popularité de Descartes ; dès ce moment la révélation fut considérée comme une puérilité, et l'on relégua le spiritualisme dans les superstitions d'une époque finie.

Leibnitz, aussi puissant de pensées que Newton, n'avait point aussi vivement secoué les doctrines religieuses et le spiritualisme de Descartes[1] ; il y avait dans l'immense professeur de Leipsick une universalité des sciences positives qui le préservait des théories trop absolues de l'école inventive. Le danger des esprits supérieurs, c'est de se laisser dominer par la théorie ; ils ont l'orgueil de créer un monde comme Dieu, et d'expliquer les impénétrables mystères qui nous pressent de leurs doutes. La philosophie de Leibnitz avait établi un mélange entre le sensualisme et les idées innées ; il marchait aussi loin que Newton en géométrie et en physique, mais en histoire il restait dans la condition des faits positifs et de l'étude rationnelle. Leibnitz publiait des travaux d'érudition compilée[2], il ne voulait pas se jeter dans le monde infini des théories, dans l'idéalisme entraînant d'un système ; il était une espèce de milieu entre la raison et la foi. Leibnitz n'eut donc pas en France la popularité de Newton ; il est rare que les esprits qui ne poussent pas une théorie jusqu'à l'extrême dominent une époque ; les générations veulent marcher par des illuminations soudaines qui les saisissent plus encore qu'elles ne les enseignent. Leibnitz restait trop dans les conditions de la foi chrétienne pour que la philosophie du dix-huitième siècle l'adoptât ; elle était plus à l'aise avec Newton, et voilà pourquoi Voltaire et la marquise du Châtelet se mirent à traduire et à expliquer le système de Newton ; Voltaire dé-

[1] Leibnitz était né plus de trois années après Newton, le 3 juillet 1646.

[2] Tels sont les *Scriptor. rerum Brunswicens.* 1707-1711, et le *Codex Juris gentium diplomaticus*, ann. 1693.

daigna celui de Leibnitz; le philosophe allemand n'allait pas assez droit à l'examen libre et à la religion naturelle. Leibnitz croyait.

L'homme le plus influent sur le dix-huitième siècle fut incontestablement Bayle. La génération philosophique en France avait cette éducation superficielle qui ne s'arrête à rien, et marche si légèrement sur l'arbre de la science, que les rameaux n'en plient pas. Les philosophes trouvèrent donc dans Bayle une érudition profonde, une critique hardie, pleine de citations, et puisée aux sources mêmes. Combien la science du réfugié ne dut-elle pas servir la paresse spirituelle des écrivains philosophiques! on n'avait besoin, pour ainsi dire, que de jeter quelques fleurs sur des travaux savants et approfondis; on s'appropriait la science du *Dictionnaire critique*, les dissertations développées du journal de Bayle et de Basnage, les *Nouvelles de la république des lettres*. On ne peut dire combien d'emprunts furent faits à ces deux érudits, Bayle et Basnage: la science d'Arouet fut puisée, pour la géométrie et la philosophie, dans les grands travaux de Newton; pour l'histoire et la chronologie, dans Bayle surtout. Arouet n'inventa rien, mais il rhabilla tout avec son admirable esprit et sa grâce de formes; il n'y eut pas d'époque qui inventa moins que le dix-huitième siècle, elle emprunta tout aux étrangers. A côté de Bayle, de Basnage, et plus hardi qu'eux tous, il faut placer Van-Dale et son savant travail *sur les oracles*. Van-Dale appartenait à l'école socinienne et anti-trinitaire; sa critique moqueuse niait tous les oracles, aussi bien ceux du paganisme que les révélations chrétiennes; Van-Dale pénétrait dans toutes les initiations des mystères aux quatre premiers siècles de la prédication évangélique; il visitait les antres de Mithra; il révélait les sacrifices du taurobole et du cyrobole, imitation des formes chrétiennes. Jamais une si patiente érudition n'avait travaillé au profit du doute; il expliquait tout par des causes naturelles, ou par les fraudes de la supersti-

tion[1]. Cet esprit de critique et d'examen avait retenti en France : une école historique était née avec l'ardente mission d'éclaircir les faits de la chronologie ; Newton avait ouvert la route, car il n'avait rien respecté, ni la vieille histoire de Grèce, ni l'antiquité égyptienne, ni les traditions des brahmes qui se perdent dans la nuit des âges. Bayle avait attaqué plus fièrement encore les dates et les faits ; le doute fut le premier principe posé par son école ; et en France parut Fréret, le chronologiste le plus ferme, le plus sûr dans les voies infinies de l'histoire. Nicolas Fréret était né à la fin du dix-septième siècle ; sa jeunesse s'était passée dans les solides études des idiomes antiques ; il n'était point publiquement impie, antichrétien, il respectait les traditions sacrées ; mais l'esprit d'investigation et de doute ne sait pas s'arrêter. Les travaux de Fréret pouvaient servir de point de départ à des investigations plus hardies et moins respectueuses devant le dogme catholique. Fréret avait des idées étroites, de petites préventions, mais un amour incessant de recherches, une érudition puissante[2].

Les travaux de Fourmont avaient la même destinée ; le savant orientaliste n'avait aucun dessein d'attaquer le système chrétien, mais Fourmont s'était occupé de la Chine, de ses mœurs, de sa chronologie mystérieuse et de son histoire[3], il avait défendu son antiquité fantastique, dès lors la philosophie du dix-huitième siècle s'empara de ses recherches ; il n'y eut d'enthousiasme que pour la Chine ; on fit de l'érudition facile, des dissertations développées. Chaque époque a sa manie ; on ne prit plus d'autre point

[1] Van-Dale était né à Harlem, le 8 novembre 1638. Il appartenait aux anabaptistes ; son immense travail, fort rare aujourd'hui, et que je me suis procuré, porte ce titre : *De oraculis veterum ethnicorum dissertationes duæ.* Amsterdam, ann. 1683, in-8°. Il en existe aussi une édition in-4°, 1700.

[2] Fréret me paraît l'homme considérable de l'érudition dialectique du dix-huitième siècle ; les Mémoires de l'ancienne Académie des inscriptions sont remplis de ses travaux ; l'édition que M. de Septchênes a donnée des œuvres complètes de Fréret est essentiellement défectueuse.

[3] Fourmont était né en 1683 ; ses travaux sur la langue chinoise sont immenses ; il a été le guide de ses bien faibles élèves en France.

de comparaison que Confucius, d'autres philosophes que les lettrés chinois. Tout se portait vers l'étude des langues orientales; les missionnaires avaient ouvert l'immense carrière des découvertes. Les érudits ne se bornaient pas à rester sur leurs chaises paresseuses, ils voyageaient, écoutaient, apprenaient, depuis Chardin, le marchand du roi, l'intrépide voyageur qui avait fait si bien connaître la Perse, les merveilles d'Ispahan, ses ponts gigantesques, ses bazars et ses quartiers immenses [1], jusqu'à Galland, l'inimitable traducteur des *Mille et une Nuits*, ces fleurs orientales recueillies à Bagdad, Alep, sous le vent chaud et embaumé des jardins de roses, de pêchers, de citronniers et de pistachiers.

L'érudition critique n'absorbait point le domaine de la science : on écrivait aussi des récits ou des thèmes historiques dans une langue plus élégante et plus compassée. L'abbé de Vertot avait mis à la mode la formule des *conjurations,* cadre puéril, étude où l'on entassait les hommes et les faits avec de fausses couleurs. Il n'est pas un esprit médiocre qui ne se complaise avec ces formes demi-dramatiques qui ne sont ni l'histoire ni le roman; l'abbé de Vertot est un des hommes qui firent le plus de mal à la chaste pensée historique; il lui ôta sa vérité, sa grandeur, il l'habilla de ses petites idées, de sa déclamation d'antithèse. La conjuration de Catilina par Salluste, et la conjuration de Venise de Saint-Réal, sont le fond commun que Vertot rhabille pour l'usage du temps où il écrit. Combien n'est-elle pas préférable la grande et simple érudition des bénédictins! de ce dom Vaissette surtout, qui alors publiait son premier et beau volume de l'*Histoire du Languedoc!* C'est là une œuvre magnifique! que la science est étroite

[1] Chardin, le naïf Chardin, a défrayé en France bien des pauvres orientalistes de nos jours (j'en excepte M. de Sacy), qui ont prétendu s'occuper de la Perse; après l'érudition travailleuse, est arrivée l'érudition commode. Chaque époque a son signe; de nobles esprits visent à la postérité, d'autres au chauffage et à l'éclairage dans de douces bibliothèques.

aujourd'hui, quand on la compare à ces hommes de patience et de vie monastique! L'*Histoire du Languedoc* vivra aussi longtemps que la province même dont elle a éternisé les annales. Lorsque les siècles auront réduit en poussière le Cirque, la Maison-Carrée, les magnifiques ponts romains qui décorent encore Nîmes, Arles et le Gardon, l'histoire de dom Vaissette demeurera pour nous retracer le souvenir des générations municipales du midi de la France; ce livre fut un monument de granit que le génie de ces pauvres religieux éleva! Alors chaque province avait son historien dans les modestes retraites des monastères; dom Plancher rédigeait les *Annales de Bourgogne*, dom Maurice celles de Bretagne. Parlerai-je de Ruffy, l'annaliste de Marseille? Ruffy n'était point d'un ordre religieux, mais il s'était fait une silencieuse solitude sous les bois de pins qui couronnent la ville municipale; c'est au doux et triste bruissement de la pinède que Ruffy écrivait les fastes de Marseille, depuis que Lazare et Marthe avaient évangélisé au pied de la montagne druidique, jusqu'à la belle histoire de Casaulx et des braves échevins qui défendirent la ville contre le traître Libertat et les soldats de Henri IV. Que dire encore de la *Gallia christiana*, ce vaste recueil sur toutes les églises chrétiennes si intimement liées aux libertés communales de la France? La *Gaule chrétienne*, beau titre d'un livre tout national; car qui était plus uni au peuple de France que son Église, ses cathédrales, ses évêchés, vieux comme le sol et la civilisation [1]?

Au milieu de l'école des novateurs historiques, il s'était produit le naïf et poétique travail d'un brave et digne gentilhomme; quand tout attaquait et démolissait l'antique société, le comte de Boulainvilliers s'était fait le champion du système féodal contre la monarchie absolue et la tendance du pouvoir moderne. Rien n'est plus ingrat que la

[1] Ce beau livre n'est pas terminé. Il y a des sociétés pour l'histoire de France, et je ne sais quelles autres associations retentissantes; que produisent-elles? hélas! l'esprit des fortes études est éteint! un autre esprit a succédé.

génération qui vient après une autre génération; elle se croit plus parfaite, elle traite avec mépris les races qui ne sont plus, comme si la marche du monde n'était pas inflexible dans un centre donné; aux plaies d'un état social ont succédé d'autres plaies, aux servitudes d'autres servitudes, à la glèbe de l'homme d'armes les glèbes de la manufacture; la vie n'est-elle pas toujours un grand désespoir que l'on secoue par l'étourdissement et l'ivresse des passions, quand la foi religieuse ne console pas l'âme attristée? Le comte de Boulainvilliers avait entrepris de prouver que le moyen âge était un système social tout entier, et non point un désordre; il relevait la loyauté de ces rapports de foi et hommage, de protection et de services, depuis le roi jusqu'au dernier vavasseur. Il faisait voir que l'honneur avait son type dans le blason sans tache; que le respect de la femme, l'exaltation de l'amour, le dévouement s'étaient maintenus dans la société par la juridiction féodale; il attaquait comme félons et couards les fils d'avocats et de juristes, qui, sous le roi des *clercs* Charles V, avaient mêlé leur subtilité bavarde à la simplicité brève et hautaine de l'école des gentilshommes. Boulainvilliers se laissait entraîner par son chaleureux enthousiasme pour le vieux temps; mais ce qu'il y avait de vrai dans sa chevaleresque théorie, c'est que tout système social a sa pensée et son motif; il n'y a rien de précisément absurde; tout est en rapport avec le besoin de chaque époque; le pouvoir matériel de la féodalité était en face du pouvoir moral de l'Eglise, et ce fut cette incessante lutte qui constitua le moyen-âge. Dans la marche des siècles, prenez la situation la plus extraordinaire, elle a toujours tendance à se régulariser, à se pondérer; chaque état social a sa cause[1].

Ces protestations des vieux temps n'étaient pas écoutées :

[1] Boulainvilliers, l'une des plus fortes capacités du dix-septième siècle était né le 11 octobre 1658. Son *histoire de l'ancien gouvernement de la France*, réfutée par Montesquieu, et ses *recherches historiques sur les États généraux* sont des ouvrages d'une grande supériorité. *Voyez* l'édition de La Haye, ann. 1727, 3 vol. in-8°.

quand une certaine tendance domine une génération, c'est en vain que quelques voix isolées veulent l'arrêter dans sa marche ; le dix-huitième siècle s'ouvrait sous les entraînements du sensualisme ; on s'enivrait de tous les plaisirs ; la vie se partageait dans la dissipation du cœur et de la table, spirituelle et délicieusement agitée. Les premières œuvres d'Arouet ne sont qu'un gracieux libertinage, avec cet esprit fin, pénétrant, cette grâce parfaite qui caractérisent les poésies légères du dix-huitième siècle ; tantôt c'est à la princesse de Conti qu'Arouet adresse ses tendres épîtres, tantôt à la duchesse du Maine, et, à côté de ces noms, viennent se grouper ceux de quelques actrices de l'Opéra et de la Comédie-Française ; Arouet est jeune, ardent, et dans ce corps maladif et faible, il y a encore tendance à épuiser la coupe de la vie [1]. Chaulieu chante Sylvie, les bosquets de roses, les berceaux de lilas qui ombragent sa table où pétillent le vin d'Aï et la clairette mousseuse; l'abbé de Chaulieu veut être gai, c'est son rôle, et il y a souvent bien de la tristesse dans ces âmes qui s'agitent beaucoup pour produire quelques sons d'une bruyante joie. Fontenelle vit avec eux ; c'est l'homme d'esprit égoïste, il passe à travers les temps sans penser à autre chose qu'à lui ; quelle flétrissure appliquée à cette âme ! Fontenelle se vantait de n'avoir jamais ri ni pleuré dans sa vie; c'est le plus épouvantable jugement que l'on puisse porter sur le cœur d'un homme : celui qui ne rit et ne pleure jamais est sans entrailles, c'est l'égoïsme qui se traîne et vit sans émotion pendant cent ans.

Il était né alors une littérature également moqueuse, qui s'attachait aux vices de l'état social. Chaque temps a ses censeurs, chaque classe un satirique, qui s'en prend à elle ; Molière avait peint le ridicule de son époque ; noblesse,

[1] C'est au grand-prieur de Vendôme que Voltaire, presque enfant, fait déjà sa confidence d'impiété ; c'est à lui qu'il écrit en 1715, de chez M. Caumartin, ces jolis vers :

Tout simplement donc je vous dis
Que dans ces jours de Dieu bénis,
Où tout moine, où tout cagot mange
Harengs saurés et salsifis, etc.

bourgeoisie et basoche ; Le Sage reproduisit dans ses inimitables tableaux les mœurs et les habitudes des financiers ; Turcaret est le symbole de ces traitants, qui commençaient à imposer leur domination aux derniers jours de Louis XIV [1] ; et la régence lui offrit un vaste champ ; son *Gil Blas de Santillane*, cet admirable roman, ne fut-il pas la vivante image de cette société décousue, sans mœurs, sans délicatesse, de ce mélange de tromperies, de libertinage, de désordre, de nobles et de valets, de fous et de sots, qui tous s'agitent bruyamment au milieu d'une génération en décadence? Le Théâtre de la Foire mit en scène ces romans de mœurs ; ce fut là qu'on tourna tout en ridicule, et sous les noms vulgaires d'Arlequin empereur, de Colombine, de Polichinelle ou de Paillasse on reproduisit les personnages les plus saillants d'une époque désordonnée. Les noms de Le Sage et d'Alexis Piron se rattachent au Théâtre de la Foire ; Alexis Piron, la triste et sale expression d'un temps où la bonne compagnie elle-même s'abaissait tant qu'elle pouvait, comme si elle était pressée de proclamer l'égalité dans les mauvaises mœurs, afin de justifier ceux qui, plus tard, placèrent cette égalité dans les conditions politiques ! Quand on veut un peu connaître l'esprit et le mouvement littéraire de ce siècle, il faut parcourir la *Gazette de France* et *le Mercure galant*, les journaux en faveur auprès du grand monde d'alors : dans ces publications périodiques, il n'est question que de quelques nouvelles de cour, de quelques récits de bataille, de dissertations érudites ; puis mille aventures galantes viennent égayer les longues soirées du château ou de la cour ; ces journaux sont censurés par de graves magistrats, et il s'y manifeste un esprit et un goût de mœurs dissolues, une tendance aux contes érotiques ; les plus mauvais livres sont souvent faits sous la censure. La *Gazette* et le *Mercure galant* n'ont rien de saisissant ni de remarquable ; ils s'occupaient de pièces de théâtre, de cette scène où dominait Crébillon avec les premières et

[1] *Turcaret* fut joué en 1709 ; *Gil Blas* parut en 1715.

noires émotions du théâtre anglais ; l'Angleterre commençait à être un sujet d'études et de méditations. La Grande-Bretagne profita toujours de l'engouement qui nous saisit à certains intervalles, pour ses coutumes, ses lois, sa littérature et son industrie. La presse périodique fut un emprunt à l'Angleterre ; mais l'esprit de critique philosophique, érudit, ne vint qu'avec les Gazettes hollandaises ; les *Nouvelles de la république des lettres* de Bayle furent également le type suivi dans quelques-uns des journaux de France qui s'occupaient de hautes et fortes études. Le *Journal de Trévoux*, la plus remarquable production d'examen et de sérieuses controverses, était l'œuvre des jésuites de France ; le beau dictionnaire de Trévoux restera comme un modèle de recherches et d'érudition littéraire ; il devint la terreur du parti philosophique au dix-huitième siècle comme la contre-partie des travaux de Bayle. La presse religieuse eut dès lors son organe avec une certaine hauteur d'esprit et de science. Lorsqu'on parcourt les recueils de ce temps, on est frappé du caractère grave et sagement mesuré de la critique des jésuites de Trévoux ; leur renommée s'étendit, parce qu'il y avait une érudition véritable, et le beau dictionnaire qu'ils ont légué fut la première base du travail confus et systématique de l'Encyclopédie [1].

Dans cet actif mouvement de l'esprit, il était difficile que les questions politiques ne prissent pas d'importance ; à mesure qu'on touchait de plus près les points de philosophie et de sociabilité, on devait, par la force même des choses, aborder les questions de gouvernement. En Hollande, en Angleterre, une multitude de pamphlets avaient été publiés sur la souveraineté ou les droits du peuple envers les gouvernements et des gouvernements entre eux. Le droit des gens ou international avait éveillé tour à tour la sollicitude de Grotius et de Puffendorff ; leurs livres

[1] Le *Journal de Trévoux* devient très-rare, l'édition de 1740 est la plus complète.

avaient occupé pendant un siècle l'attention de l'Europe savante. Barbeyrac dépassa tous les publicistes dans ses théories hardies; Jean Barbeyrac était Français, né même en Languedoc, comme le désigne son nom d'origine méridionale; ardent calviniste, il avait quitté la France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; il fut fait professeur de droit des gens à Berlin. C'est là qu'après d'immenses travaux, Barbeyrac publia, dans son style sec et de réfugié, ses commentaires sur les devoirs de l'homme et du citoyen; Barbeyrac fit connaître en français tous les ouvrages de l'école anglaise ou hollandaise sur la liberté de conscience, sur le droit des citoyens, sur l'indépendance des nations, sur les questions de neutralité et de pavillon qui se disputaient le monde diplomatique. Ces idées se répandaient dans le Parlement, parmi les hommes d'études fortes et scientifiques [1]. Ainsi la même influence que Newton, Leibnitz, Bayle, Basnage exercèrent sur le développement des idées philosophiques et critiques en France, les grands traités de Puffendorff, de Noodt, de Grotius, de Cumberland, traduits et popularisés par Barbeyrac, l'exercèrent également sur l'école politique. Le chef de cette école politique en France, alors jeune homme, paraissait destiné à grandir les questions de gouvernement et de sociabilité.

A quelques lieues de Bordeaux, dans une situation pittoresque, se trouve un manoir féodal qui a échappé au marteau iconolaste; il a nom la Brède; cette seigneurie avait passé à la famille Secondat, qui possédait la belle terre baronnie de Montesquieu. Si vous pénétrez dans ce manoir, vous trouvez encore une chambre modeste et nue; un fauteuil en velours d'Utrecht, fatigué par le temps, est placé en face de l'âtre d'un de ces grands foyers du moyen

[1] Barbeyrac était fils de Charles, docteur en médecine à Montpellier; il a traduit de Noodt, *le Pouvoir des souverains et de la Liberté de conscience*, Amsterdam 1714; de Grotius, le *Traité du droit de la guerre et de la paix*, Amsterdam 1724; de Gronovius, *Discours sur la loi royale*, ibid. 1731; de Puffendorff, *Traité du droit de la nature et des gens*, avec des notes. Tous ses autres ouvrages sont diplomatiques.

âge où toute une famille s'abritait, lorsque les contes de fées et les légendes étaient récités au sifflement de la brise d'hiver ; un des coins de cet âtre est usé par le frottement d'un pied machinalement agité, quand la pensée s'élevait dans les immenses régions de l'histoire et de la politique ; l'homme extraordinaire qui peuplait cette demeure de ses vastes travaux était le petit-fils du baron de Montesquieu, président au parlement de Bordeaux. Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, avait alors vingt-six ans ; avec cette ardeur de la science qui ne s'arrête devant aucun obstacle, il étudiait le droit public, la jurisprudence, l'histoire ; il aimait à visiter Athènes et Rome dans ces beaux livres de l'antiquité qui nous reproduisent leurs temples, leurs cirques, leurs magnificences, le laticlave traînant sous les portiques de marbre ; Montesquieu, jeune homme, avait rêvé mille ouvrages, comme il arrive toujours aux imaginations neuves et fortes qui cherchent l'œuvre à laquelle Dieu les appelle. Le jeune conseiller n'avait rien encore publié ; il faisait, défaisait ses plans de religion, de politique avec un incessant besoin de produire, jusqu'aux *Lettres persanes*, qui furent le spirituel pamphlet de son temps ; elles préludèrent à l'*Esprit des Lois ;* Montesquieu devint bientôt le chef d'une des grandes écoles politiques qui se disputèrent le dix-huitième siècle. Il y eut plusieurs de ces écoles en effet : 1° l'école anglaise et de la pondération des pouvoirs, dont Montesquieu fut le chef en France, sorte d'emprunt à la révolution de 1688 ; 2° l'école fédérative, dont le type se trouve dans tous les pamphlets de la Hollande ; 3° l'école républicaine municipale, qui part de Bodin pour aboutir à Genève et à Rousseau ; 4° l'école philosophique de Newton et du droit naturel de Hobbes ; 5° l'école épicurienne, adoptant le sensualisme le plus complet, mettant à la portée des esprits français les dissertations trop sérieuses et trop élevées des étrangers ou des réfugiés. C'est dans ce chaos de doctrines que le dix-huitième siècle devait s'agiter sous la main des gouvernements !

Tandis que les idées marchaient ainsi avec leur irrésistible puissance, les faits politiques se développaient dans des conditions plus régulières. Le duc d'Orléans, proclamé régent de France, se rendit à Versailles pour faire hommage au jeune roi de sa nouvelle dignité. Il entrait dans les projets du régent d'environner son administration d'un grand respect pour l'autorité royale; il avait besoin d'effacer les bruits déplorables qui avaient couru sur ses desseins. D'ailleurs, dans les séances du Parlement, tout s'était fait avec la pensée de préserver le trône; la force du régent devait précisément résulter de ce respect profond pour l'héritier de la monarchie et les coutumes antiques. Il y avait quelque chose de touchant dans cette tendre sollicitude de tout ce qui environnait Louis XV; la duchesse de Ventadour était pour lui une mère, sa charge prescrivait de ne jamais quitter le royal enfant, dont elle était gouvernante; son lit était à côté du sien; à lui son premier regard du matin, comme sa dernière pensée du soir; elle ne souffrait pas que personne approchât du roi sans être là présente, comme droit et devoir de sa charge; elle était de parfaite intelligence avec le duc de Villeroy, que ses fonctions appelaient également à veiller sur l'existence et les actions du roi. Aussi les ennemis du duc d'Orléans comparaient-ils la duchesse de Ventadour à Josabet, la fidèle gardienne de Joas dans le temple, et le duc de Villeroy à Abner, le vieux et noble capitaine de Juda. Ce fut dans un simple carrosse à deux chevaux, sans gardes, que le duc d'Orléans, régent de France, parut à la cour d'honneur de Versailles; il monta en toute hâte l'escalier de marbre, suivi de quelques gentilshommes; il se fit introduire auprès du jeune roi, alors à la main de la duchesse de Ventadour; le duc d'Orléans fléchit le genou; il demanda respectueusement à cet enfant la confirmation de son titre, et le roi la lui accorda d'un gracieux sourire. Louis XV, souffrant un peu d'une petite toux, se levait à peine de son lit; le régent prit ses ordres pour sa résidence; Louis XIV n'avait pas voulu que son jeune successeur

restât dans le palais de Versailles; on se rappelle qu'une disposition de son testament portait que le nouveau roi habiterait le château de Vincennes; l'air y était sain, la position fortifiée; on était près de Paris, à une portée de canon du faubourg Saint-Antoine. Le régent dit également au roi que son Parlement désirait le voir en son lit de justice, afin qu'il confirmât, par sa présence, tout ce qui avait été déclaré et décidé; Louis XV répondit gracieusement: « qu'il était à la disposition de son bon oncle. » Ce fut là une séance touchante; le régent y déploya une grande sensibilité, une expression de tendresse respectueuse qu'on ne peut dire [1].

A peine le roi était-il rétabli de son rhume, que toute sa maison se disposa pour le départ; il fut résolu qu'on n'entrerait pas à Paris; on devait prendre les routes de traverse, passer la Seine au village de Neuilly, gagner Saint-Denis, Menilmontant et le château de Vincennes. Le cortége fut tout royal; les carrosses de cérémonie s'étalèrent avec leurs beaux panneaux bleus et leurs fleurs de lis d'or. C'était le 8 septembre; la journée était chaude et resplendissante du soleil d'automne; les gardes-du-corps, les mousquetaires noirs entouraient le cortége, précédés de leurs trompettes et cymbales; les gardes françaises fermaient la haie, elles étaient si intimes avec le peuple de Paris, qui inondait la route de Vincennes pour saluer le jeune roi! Dans ce carrosse royal fort grand, traîné par six chevaux de race normande gris-pommelé, huit personnes s'y trouvaient réunies par les devoirs de leurs charges; le jeune roi d'abord, sur les genoux de Mme de Ventadour, il était pâle et avait l'air ma-

[1] *Mercure de France*, octobre 1715. Aussi M. le duc d'Orléans fut-il très-populaire. J'ai trouvé des vers en forme de requête présentée à Monseigneur le duc d'Orléans par les dames harengères.

Les harengères de Paris,
Plus maîtresses que leurs maris,
Viennent faire la révérence
Au nouveau régent de la France;
Philippe, grand-duc d'Orléans,
Que Dieu vous conserve longtemps;
Nous ne pouvons assez vous dire
La joie que nous avons, beau sire,
D'apprendre que le Parlement
Aye cassé le testament.

Le duc d'Orléans en rit beaucoup.

ladif ; à son côté droit M. le régent, et à gauche M. le duc du Maine, surintendant de l'éducation royale ; sur le devant du carrosse, M. le maréchal de Villeroy, capitaine des gardes ; à la droite du maréchal, le comte de Toulouse ; le premier gentilhomme de la chambre avait la gauche, et le précepteur à ses côtés. La foule était nombreuse sur toute la route, et bien qu'on eût évité Paris, la ville presque entière s'était portée pour saluer l'enfant que le vœu du peuple entourait ; il fallait voir l'attendrissant spectacle de la multitude, levant les mains au ciel pour la conservation de cet enfant ! Ce peuple était bien aimant, et une pensée religieuse protégeait ce frêle arbrisseau. Le cortége touchait le bois de Vincennes lorsque la grosse cloche du château se mit en branle au beffroi pour solenniser l'arrivée du roi de France ! Le château de Vincennes est situé dans cette plaine silencieuse où la forêt s'étend au loin ; ses fortifications et ses tours remontent au quatorzième siècle ; elles avaient été agrandies et restaurées au seizième ; le bois n'avait point alors été coupé ; les branches éparses des arbres séculaires venaient jusqu'aux bords des fossés ; une longue plaine avait été élaguée du côté de Saint-Mandé ; de là on pouvait contempler les tours carrées de Vincennes, tandis que les corbeaux voltigeaient en croassant sur vos têtes. Il y avait dans cette forteresse, comme au Palais-de-Justice à Paris, une de ces chapelles divines que saint Louis, le roi justicier, plaçait partout, car il tenait sa couronne et sa justice de Dieu. Un petit bâtiment plus moderne avait été construit par les ordres de Louis XIV ; on l'avait pourvu de tout ce qui était nécessaire pour le besoin du jeune Louis XV ; on ne savait pas ce qu'il adviendrait : le testament avait pris toutes les précautions ! en supposant la fidélité de M. le duc d'Orléans, qui pouvait répondre qu'il n'y aurait pas une guerre civile parmi les princes du sang ? Qui pouvait répondre que Paris ne serait pas ensanglanté par la lutte des gentilshommes et du peuple ? Dès lors il était utile de placer le roi à Vincennes, à l'abri de toute attaque ; il serait là, comme Louis XIV enfant à

Saint-Germain, entouré de sa garde fidèle; ses loyaux gentilshommes pourraient protéger ses jours contre toute entreprise; Vincennes n'avait pas des jardins factices et une atmosphère fangeuse comme Versailles; le souffle des vents passait à travers les vastes bois, et la saveur du thym et de l'aubépine sauvage embaumait les premiers rayons de l'aurore. Le siége du Gouvernement fut donc établi à Vincennes[1].

Tandis que le jeune roi fixait là sa résidence, un convoi de mort s'acheminait vers Saint-Denis; Louis XIV, par son testament, avait légué son cœur à l'église des Jésuites, comme son père Louis XIII; ses entrailles appartenaient à Notre-Dame, la cathédrale de Paris : beau symbole que ce dépôt de mort dans la grande ville du roi; le monarque était inhérent au peuple et s'identifiait à sa vie municipale. Le convoi funéraire de Louis XIV marcha vers Saint-Denis; la pompe ne fut point magnifique, la multitude n'avait rien de sombre; tout même respirait un air de fête et de plaisir. Une gazette hollandaise rapporte qu'on buvait et mangeait sur la route de Saint-Denis[2]; la multitude est ainsi faite; elle aime la puissance dans la poussière, elle se complaît à contempler la grandeur abaissée; comme elle n'est pas capable de s'élever à la hauteur d'un système, elle éprouve le soulagement matériel que le passage d'un règne à un autre permet d'opérer; il se trouve presque toujours qu'elle se prend de fureur contre les puissantes têtes qui tombent. Jamais peut-être il n'y eut plus de vers, de couplets et de satires contre la personne et le gouvernement d'un roi; on se fait une déplorable idée de

[1] A peine arrivé à Vincennes, le roi y reçut les hommages de toute la magistrature; voici le discours prononcé par M. de Saint-Port, avocat général, en septembre 1715, lorsque le grand-conseil alla rendre ses devoirs au roi à Vincennes : « Sire, nous nous présentons au trône de Votre Majesté pour y renouveler le serment de notre fidélité; nous espérons revoir en vous la sagesse de Monseigneur le dauphin votre père, la mansuétude de votre aïeul, et la gloire du feu roi votre bisaïeul, à qui vous succédez. Les exemples du prince régent raniment déjà leurs cendres, la sagesse formera votre cœur, et Dieu fera le reste. »

[2] *Gazette de Leyde*, octobre 1715.

la nature humaine en relisant ces diatribes sur un cercueil; cette nuée de pauvres poètes qui s'attache à une grande renommée pour l'abîmer, est le triste apanage de toutes les époques. Il y a toujours des lâches qui se rient de la puissance tombée; alors on se montre ingrat, parjure, oublieux; la médiocrité, les petites passions, la lie des mauvaises inspirations humaines s'agitent autour de la mort, comme les oiseaux de proie près d'un cadavre; ces esprits, qui n'ont pu s'élever jusqu'aux grandes pensées, vont terre-à-terre dépouiller le cercueil pièce à pièce. Ainsi furent les pamphlétaires pour Louis XIV; on l'avait loué comme un dieu dans sa puissance, on le flétrit après ses malheurs, on n'épargna pas sa tombe. La voix seule de Massillon, remuant la poussière des morts, osa rendre à Louis XIV sa puissante mémoire; et son oraison funèbre, en rappelant que Dieu seul est grand, peignait en traits sublimes la magnificence de ce règne[1].

[1] J'ai recueilli comme de tristes monuments des passions politiques, les épigrammes qui furent faites contre Louis XIV.

Il est donc mort, ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Letellier et de Fagon!
Vous, ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil,
Et de sa mort portez le deuil.
Il nous laissa tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Le Tombeau du roi, par J.-B. Rousseau.

France, de ton tyran orne ainsi le tombeau:
Sur la mauvaise foi fondez son mausolée;
Qu'il s'élève au-dessus, armé du noir flambeau
Dont il brûla jadis l'Europe désolée:
Qu'il y foule à ses pieds un peuple gémissant;
Que pour vertus, au coin d'un marbre teint de sang,
Le désespoir, la mort, la fureur et la faim
Y voilent leur pâleur de tombeaux funéraires;
Qu'avec la volupté les amours adultères
S'empressent d'y graver ses crimes sur l'airain;
Et que la haine y trace en hideux caractères,
Ce titre affreux *Ci-gît : le fléau du genre humain.*

Ci-gît le père des impôts,
Disons-lui des patenôtres;

Le duc d'Orléans était moins préoccupé du roi qui touchait Saint-Denis, que du gouvernement qui allait commencer. A peine avait-il conduit Louis XV à Vincennes, qu'il réunit les secrétaires d'État; aucun n'avait été changé; tous les ministres de Louis XIV siégeaient provisoirement; le régent n'avait pas désigné encore tous les membres du conseil de régence : ainsi l'on comptait parmi les ministres à portefeuille le chancelier Voysin; Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères; Desmarets, contrôleur-général des finances, Villars, La Vrillière, Armenonville. Il fut pris les mesures nécessaires pour la continuation provisoire du gouvernement. Rien ne pouvait être définitif tant que Louis XV n'avait pas siégé en son Parlement de Paris; c'était le vœu de la grande cour judiciaire. Le petit roi, que cette cérémonie ennuyait fort, et à qui les grandes perruques faisaient peur, n'avait pas encore voulu se rendre au Parlement. Jamais la duchesse de Ventadour n'avait pu persuader au royal enfant de se mettre en route pour Paris; « il avait fait semblant d'être malade; il s'était pris à bouder et à faire le mutin; il n'avait pas voulu manger, et on avait été contraint de le mener à Trianon, où l'appétit lui était revenu avec la bonne humeur; et se voyant là, il s'était mis à courir de tout côté pour se divertir avec son houssard[1]. » Cependant la solennité judiciaire était attendue; le lit de justice était comme la confirmation du pouvoir judiciaire concédé par Sa Majesté aux membres de sa cour. Le roi, vêtu de l'habit de deuil violet, partit du château royal de Vincennes dans ses carrosses de cérémonie; quand son cortége toucha la porte Saint-Antoine, le canon de la Bastille se fit entendre, et MM. les échevins, couverts de leurs chaperons et robes rouges, complimentèrent Sa Majesté sur l'honneur qu'elle

S'il est en haut pour son repos,
Il y est aussi pour le nôtre.
A Saint-Denis comme à Versailles,
Il est sans cœur et sans entrailles.

[1] Récit manuscrit (Biblioth. du Roi).

daignait leur faire de visiter sa bonne ville; Louis XV leur répondit par un sourire, en frappant ses petites mains l'une dans l'autre, et les échevins lui offrirent des dragées, friandises, massepains, que l'enfant prit en remerciant les dignes bourgeois et magistrats de leur attention gracieuse.

Pendant ce temps, les chambres du Parlement se réunissaient au Palais-de-Justice, sur la convocation de M. le premier président de Mesmes. S'il y avait toujours discussion en temps ordinaire sur les préséances ou le cérémonial, lorsque le roi venait en sa cour tous les honneurs lui étaient dus; jamais premier président ou président à mortier n'aurait refusé d'aller au-devant de Sa Majesté pour la recevoir en sa cour et la conduire au lit de justice. Dès que le grand-maître eut annoncé que le roi était arrivé à la Sainte-Chapelle où il faisait sa prière, une députation de Messieurs marcha gravement pour le chercher; tous étaient vêtus de leur robe écarlate doublée d'hermine; le roi, porté dans les bras du duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre, traversa la longue file des conseillers; il fut mis en son lit de justice; noble aspect que cette cour suffisamment garnie de pairs, présidents et conseillers! Un enfant était là tout au milieu de ces graves physionomies, et sa petite face pâle et maigre faisait contraste avec les fortes et grosses têtes de magistrats et grands du royaume, tous avec leur longue perruque noire et flottante. Il y avait une sorte de prestige dans les attributs de la royauté, et un prince enfant commandait l'obéissance et le respect aux vieillards, aux pairs et aux sages du pays, symbole mystique du pouvoir religieux; la force dans la candeur et l'innocence, sainte idée qui devait relever le devoir des peuples dans le culte de l'autorité[1]. Le roi, en son lit de justice, s'y plaça d'une manière fort gracieuse, ses petites jambes pendantes, son corps mollement appuyé sur le coussin de velours; puis ôtant son chapeau à plumes

[1] Procès-verbal du Parlement, 12 septembre 1715.

et le remettant presque aussitôt, il dit d'une voix claire, mais un peu tremblante : « Messieurs, je suis venu ici pour vous assurer de mon affection ; M. le chancelier vous dira ma volonté. » Aussitôt, selon l'usage, le chancelier, revêtu de sa simarre violette doublée de cramoisi, s'approcha le genou en terre, et demanda au roi la permission de parler à son Parlement ; un léger signe de tête le lui permit, et alors le chancelier Voysin fit un discours élogieux tout à la fois pour le roi défunt, pour le jeune prince son successeur, et surtout pour le régent, « dont l'esprit pénétrant et sublime avait déjà deviné toutes les nécessités de l'État. » Ce discours fut fort admiré. Sur l'ordre de M. le premier président, toute la cour s'agenouilla ; puis M. Le Premier sollicita l'honneur de parler à Sa Majesté ; le chancelier lui en donna la permission, et M. de Mesmes s'exprima ainsi au milieu du silence de toute la nombreuse assemblée en Parlement : « Sire, la royauté est immortelle en France, quoique les rois, comme les moindres de leurs sujets, soient tributaires de la nature. Louis-le-Grand, après un long et glorieux règne, en est la triste preuve : ce cruel événement afflige et consterne tous les ordres du royaume, et pénètre de la plus vive douleur ce premier tribunal de l'État. Mais au fatal moment où le plus grand roi du monde cesse de vivre, Votre Majesté, par le droit de sa naissance, commence de régner ; c'est le motif de l'auguste cérémonie qui assemble aujourd'hui dans ce sanctuaire de la justice la cour des pairs et tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume ; c'est ce qui y attire, par l'amour que nous avons pour nos rois et par la pompe du spectacle, ce concours extraordinaire de peuple de tout âge et de toute condition. Tous s'empressent à l'envi de vous contempler sur votre lit de justice, comme l'image visible de Dieu sur la terre, de vous y voir exercer la première et la plus éclatante fonction de la royauté, et recevoir les hommages, les soumissions et le serment solennel de l'inviolable fidélité de votre royaume. Outre cette protestation générale, le Par-

lement supplie Votre Majesté d'être persuadée qu'étant attaché aux intérêts de la couronne d'une façon plus étroite et plus immédiate, il considérera toujours comme le plus indispensable de ses devoirs celui d'en soutenir et d'en défendre les droits et les priviléges. » L'assistance fut infiniment satisfaite des belles paroles de M. le premier président; on avait été fort court, afin de ne pas trop fatiguer le petit roi, qui ne remuait pas et faisait mine de s'ennuyer sur son lit de justice. Aussitôt la harangue finie, M. le chancelier recueillit les voix pour la confirmation de l'arrêt de régence, et cet arrêt fut prononcé par le roi en personne séant avec majesté en son lit de justice [1].

Toutes les formes étaient ainsi pour M. le duc d'Orléans; le prince n'avait négligé aucune des grandes solennités qui pouvaient fortifier son pouvoir; la régence était légalisée, et son gouvernement en action. Une des habiletés de M. le duc d'Orléans, avait été de caresser les prérogatives du Parlement, et l'opinion surtout qui se rattachait à la mémoire de M. le duc de Bourgogne et à son système de gouvernement politique. M. le régent s'était engagé avec M. le premier président de Mesmes à restituer au Parlement le droit de remontrance dans sa plus large expression. En même temps il convoqua auprès de lui un certain nombre de présidents à mortier les plus famés de la compagnie; de concert avec eux, il parcourut les manuscrits du duc de Bourgogne sur la forme et les conditions d'un bon gouvernement. Les idées de ce prince, un peu livré aux utopistes, avaient été de décentraliser autant que possible le conseil des ministres, et de substituer aux secrétaires d'État à départements des conseils spéciaux appelés chacun à délibérer sur une branche de service, la guerre, les finances, la marine. Cette idée, qui fractionnait l'autorité, devait être applaudie, car elle permettait de satisfaire un grand nombre d'ambitions; toutes les capacités pouvaient prétendre aux honneurs et aux dignités de l'État. Louis XIV avait

[1] Procès-verbal du Parlement, 12 septembre 1715.

organisé une vaste et forte centralisation aux mains des secrétaires d'État, et ceux-ci se trouvaient eux-mêmes tellement subordonnés, que tout était en définitive dans les mains du roi ; la pensée du duc de Bourgogne, véritable réaction contre l'unité proclamée par Louis XIV, substituait une organisation toute différente, une hiérarchie spécialement distincte [1]. Le régent céda devant l'entraînement des idées ; on était las de l'unité, on courait à une certaine indépendance politique ; la pluralité des conseils était destinée à satisfaire cette tendance des opinions ; un grand soin fut apporté dans le choix de toutes ces spécialités.

La hiérarchie avait pour sommet le conseil de régence ; dans cette régence étaient les ducs de Bourbon et du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier, le maréchal de Villeroy, le duc de Saint-Simon, les maréchaux d'Harcourt et de Bezons, le marquis de Torcy, le seul qui eût voix délibérative ; il fut chargé des rapports qui devaient être faits à la régence. MM. Le Pelletier de Souzi et d'Aguesseau ne venaient à ce conseil que lorsqu'ils y étaient mandés. Le régent organisa un conseil de conscience composé du cardinal de Noailles, de l'archevêque de Bordeaux, d'un évêque *ad libitum*, de M. d'Aguesseau, procureur-général, et de l'abbé Pucelle. Le conseil de guerre fut composé du maréchal de Villars, président ; du duc de Guiche, chargé du détail de l'infanterie ; de M. Puységur, pour les fortifications et routes ; de M. Joffreville, pour la cavalerie ; de MM. de Biron et de Levi, honoraires ; de M. de Renolde, pour les Suisses, et de M. de Saint-Hilaire, pour l'artillerie. Tous rendaient compte à M. le duc du Maine. M. de

[1] Voici les motifs de l'ordonnance qui porte la date de Vincennes, 15 septembre 1715 : « Le feu roi de glorieuse mémoire, notre bisaïeul, pouvait suffire seul au gouvernement du royaume ; mais la faiblesse de notre âge demande de plus grands secours ; et quoique nous puissions trouver tous ceux dont nous avons besoin dans la personne de notre très-cher oncle le duc d'Orléans, sa modestie lui a fait croire qu'il devait d'abord proposer l'établissement de plusieurs conseils, où les principales matières qui exigent l'attention du souverain seraient discutées. » (Préambule de l'ordonnance.)

Valory était pour le génie, et MM. le Blanc et de Saint-Contest, secrétaires, pour les vivres et munitions. Le conseil des finances était formé du maréchal de Villeroy, qui en était le chef, et du duc de Noailles, président. Les autres membres étaient MM. Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudrai, Fagon, de Baudry, de Gaumont, le président Dodun, et MM. Lefèvre et de la Balinière, secrétaires. Dans le conseil de la marine entraient les maréchaux d'Estrées et de Tessé, et MM. de Vauvray, intendant de Toulon ; Ferrand, intendant de Bretagne ; de Bonrepos, et MM. de Coëtlogon et de Champigny, chefs d'escadres. Le maréchal d'Uxelles, l'abbé d'Estrées, M. de Chivergny, le marquis de Canillac, M. de Torcy, et M. Pequet, son premier commis, composaient le conseil des affaires étrangères. Enfin dans celui des affaires du dedans du royaume (ministère de l'intérieur) entraient le duc d'Antin, président, M. Le Premier, le marquis de Harlay, M. de Goissard et M. d'Argenson[1].

Cette organisation était véritablement celle d'un grand conseil d'État, telle qu'on l'a comprise dans une époque plus moderne; elle annulait la haute puissance des ministres spéciaux, soumis pour chaque département à l'action des conseils. Le duc de Bourgogne avait trouvé le modèle de ce gouvernement en Autriche, en Espagne, même dans le conseil de Castille[2]; mais que devenaient les secrétaires d'État dans ce système d'administration ? comment le pouvoir conservait-il l'unité, la fermeté qui seules peuvent pro-

[1] On se moqua beaucoup parmi les vieux partisans de Louis XIV de cette pluralité des conseils. On chantait :

Français, ne craignez plus d'événements sinistres,
Notre sage régent a su tout prévenir ;
Il a soixante-dix ministres.

[2] L'ordonnance indique positivement que le plan de ces conseils avait été dressé par le duc de Bourgogne : « Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très-cher oncle le duc d'Orléans, qu'elle a été tracée par notre très-honoré père. Il était persuadé que toute l'autorité de chaque partie des ministres étant réunie dans la personne d'un seul, devenait souvent un fardeau trop lourd pour celui qui en était chargé. » (Ordonnance du 15 septembre 1715.)

duire de grandes choses? Il n'y a que les caractères supérieurs et tenaces qui dominent une hiérarchie de conseils; les souverains faibles sont réduits avec eux à l'impuissance et à l'anarchie. Le régent avait parfaitement réfléchi les choix, le conseil de régence différait peu pour le personnel de celui que Louis XIV avait désigné lui-même; seulement le duc d'Orléans en nommait tous les membres; il pouvait dès lors les révoquer, les multiplier, grandir le conseil ou le resserrer. Dans le comité de conscience il faisait entrer les représentants du clergé opposant à la bulle *Unigenitus*, la grave affaire du temps, et par là il conquérait l'assentiment des cours judiciaires; d'Aguesseau et l'abbé Pucelle étaient tous deux membres du Parlement. Le conseil de la guerre embrassait toutes les illustrations, sous la présidence de Villars; on éloignait des finances Desmarets, trop dans les idées du roi défunt; on le remplaçait par Villeroy et le duc de Noailles; pour la marine et les affaires étrangères, on demeurait dans les spécialités, telles que les comprenait Louis XIV. Certes, on ne pouvait faire des choix plus remarquables d'illustres personnes et de capacités mieux constatées; mais c'était l'ensemble du conseil qui, dans l'action du gouvernement, devait rencontrer les difficultés inséparables d'un tel système; l'unité n'était nulle part. Les épigrammes ne manquèrent pas à la concession du régent; on appelait son ordonnance la loi des soixante-dix ministres; on ne pouvait s'expliquer en France une administration éparse dans tant de têtes diverses: les conseils n'allaient-ils pas se neutraliser les uns par les autres?

Ainsi, pour bien résumer l'organisation de la régence, elle se composait de M. le duc d'Orléans, régent, avec le pouvoir absolu pour tout ce qui tenait au choix des personnes et des conseillers, au changement même dans le personnel du conseil de régence, à la répartition des places et bénéfices; d'un conseil, sous la présidence de M. le duc de Bourbon, premier prince du sang; d'une surintendance dans la maison du roi, confiée au duc du Maine; de secrétaires d'État, dominés par des conseils at-

tachés à chaque branche spéciale de service ; enfin le Parlement, auquel le régent reconnaissait le droit de remontrance et d'enregistrement. Ce système était bon en lui-même, mais son action devait naturellement être lente, embarrassée ; le rouage était trop compliqué ; il devait en résulter de deux choses l'une : ou que M. le duc d'Orléans s'emparerait de l'autorité complète et absolue, en annulant le conseil de régence et les autres hiérarchies, ou que le conseil de régence dominerait le pouvoir du régent, et alors on tombait dans l'anarchie. Cette lutte commence presque immédiatement ; elle s'achève par le triomphe du régent sur le pouvoir du Parlement et du conseil de régence. Les deux extrémités de ce système sont : 1° la souveraineté du Parlement, alors qu'il brise le testament de Louis XIV et proclame la régence ; 2° l'exil de ce Parlement à Pontoise, pour avoir résisté à la volonté absolue du duc d'Orléans. Ce changement s'opère dans la période de six années. Il est le résultat d'une haute et profonde capacité de la part du régent qui laisse venir à lui l'autorité absolue.

Tout nouveau système vit aux dépens du pouvoir qui tombe ; c'est la condition de sa popularité ; il lui suffit de laisser librement accuser l'époque à laquelle il succède, le gouvernement qu'il remplace. Tout marche par action et réaction. Il fut alors admis qu'on devait déclamer contre la pensée et l'administration de Louis XIV ; on dépeça une à une les idées du grand roi ; on se plut à briser son œuvre. S'il y eut quelques voix consciencieuses, quelques paroles retentissantes pour protester au nom des merveilles de ce règne[1], Il y eut encore plus de ces tristes écrivains qui

[1] J'ai recueilli avec une sorte de respect les rares éloges de Louis XIV, qui se trouvent dans les premiers mois de la régence. Voici des vers sur le grand roi : j'aime ces accents de la reconnaissance sur les tombeaux.

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée
 Travaille à l'instant tous les cœurs !
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs ;
De libelles grossiers l'injurieux déluge
 Inonde la ville et la cour.
La halle même, en critique à son tour,

s'attachent au cercueil d'un homme supérieur pour en calomnier la mémoire. Les gouvernements nouveaux suivent ordinairement cette ligne vulgaire ; ils savent que par ce moyen la popularité vient à eux ; ils n'ont besoin que de laisser l'outrage s'exhaler paisiblement ; ils rejettent toutes les fautes sur ce qui n'est plus, tous les malheurs sur le vieux temps. Cette réaction d'un système nouveau, proclamée par le régent de France, fut d'abord religieuse : on se rappelle les questions solennelles qui s'étaient débattues sous le règne de Louis XIV entre les jésuites, expression de l'unité et de l'autorité dans l'Église, et les jansénistes inquiets et mécontents. La bulle *Unigenitus*, enregistrée au Parlement, était devenue la constitution même de l'Etat; on l'avait posée comme la base de l'édifice catholique; tous les prélats qui avaient refusé d'y souscrire étaient traités en ennemis ou punis par la disgrâce de cour, une des armes puissantes de Louis XIV et M. de Noailles même, l'archevêque de Paris, n'était pas admis à Versailles. D'autres évêques avaient ordre de résider dans leurs diocèses sans pouvoir en sortir; le pape avait ordonné l'exécution immédiate de la bulle *Unigenitus*, sous les peines portées contre les résistances à l'Église. Les premieres actes du régent furent dominés par un esprit hostile à la constitution et à la bulle *Unigenitus ;* on admettait dans le conseil de conscience le cardinal de Noailles, l'abbé Pucelle et d'Aguesseau; le régent annonçait tout haut la tendance même de

Au rimeur insolent prête un honteux refuge ;
Que faut-il pour vous exciter,
Traîtres adulateurs, troupe avide et servile ?
Le sordide intérêt, en éloge fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter ?

Voici des stances contre ceux à qui Louis XIV avait fait du bien et qui furent les premiers à se déchainer contre lui :

Vous, cœurs ingrats, à qui Louis
A prodigué ses récompenses,
Pendant sa belle vie, vous étiez éblouis ;
A présent qu'il ne peut savoir vos imprudences,
De mille traits affreux vous ternissez sa gloire ;
Par vos coups redoublés vous souillez sa mémoire.

son gouvernement vers le triomphe du jansénisme; le système de Louis XIV était renversé. La cause des jansénistes se trouvait essentiellement populaire dans la société bourgeoise et du Parlement; il était facile de se faire applaudir en révoquant les mesures prises contre les partisans du père Quesnel; quelques-uns des plus hardis jansénistes en rapport avec les réfugiés de Hollande, avaient été arrêtés ou jetés en exil; tous furent mis en liberté ou rappelés par les ordres du conseil de conscience. Cela était bien; il y a toujours dans l'avénement d'un pouvoir une nécessité d'indulgence et de pardon. On lit dans les mémoires du régent. « Le marquis d'Aremberg, âgé de soixante et dix ans, fut élargi de la Bastille, où il était depuis onze ans, pour avoir contribué à la liberté du P. Quesnel, détenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines. Le P. Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et frère de celui dont on vient de parler, eut enfin le bonheur de sortir du château de Pierre-Encise, de même que l'abbé Fourgon; dom Jérôme et dom Turquois, célèbres prédicateurs de la réforme des Feuillans, furent rappelés de leur exil, et les supérieurs des monastères eurent ordre de rappeler aussi ceux d'entre leurs religieux qui avaient été relégués par des lettres de cachet ou par des obéissances forcées, et de les traiter et placer chacun comme ils le méritaient [1].»

Mais, comme dans toutes les réactions politiques, on ne fit que changer les objets de la persécution; à la fin du règne de Louis XIV, les jansénistes avaient été proscrits; aux premiers jours de la régence du duc d'Orléans, ce furent les jésuites. Ce n'est jamais de la liberté qu'il s'agit dans la lutte vivace des partis entre eux; ce n'est que de la domination de l'un sur l'autre; on est toujours populaire dans une opinion, quand on frappe l'opinion qui lui est hostile. La société politique n'est qu'un état de guerre; il y a des vainqueurs et des vaincus; on peut bien écrire l'égalité de tous dans la loi, elle n'est pas dans les faits; l'ordre politi-

[1] Compte-rendu sur l'ordonnance du régent.

que est un passage incessant de divers partis au pouvoir. Le régent suivit toutes les impulsions des hauts jansénistes, et le conseil de conscience donna des ordres absolus pour l'exil des jésuites les plus influents. Letellier, fils de paysan, l'austère confesseur de Louis XIV, reçut l'ordre de quitter le diocèse de Paris; quelques prédicateurs furent interdits, les jésuites ne purent plus confesser, ni enseigner dans certains diocèses. Une réaction violente se prononçait ainsi contre eux; les chefs de ce grand ordre, trop habiles pour résister, se bornèrent à des remontrances respectueuses; leur force était Rome; ils y étaient tout-puissants, et ils savaient que dans la marche des siècles, la pensée catholique viendrait toujours du pape. Ils laissaient à quelques hommes de parole dans leur ordre, à des prédicateurs éminents le soin de relever la gloire de Louis XIV; les jésuites eurent l'honneur de défendre cette royale mémoire; ils exaltaient son règne, parce que, hommes de gouvernement et d'unité, ils avaient compris la portée d'un système de force et de volonté politique[1]. Ainsi le régent identifié avec les opinions populaires du Parlement et des jansénistes acquérait un certain retentissement; il proscrivait les jésuites comme un moyen de se bien poser parmi la basoche et l'Université.

Des mesures de finances étaient prises dans la pensée de soulager le peuple du poids accablant de l'impôt; les dernières années du règne de Louis XIV avaient été des temps de sacrifices imposés à la monarchie. Il ne faut ja-

[1] J'ai trouvé un sermon fort hostile au régent, prononcé à Rouen par le P. Lamotte; en voici le texte : « Hélas! mes frères, le pieux monarque est mort dans un temps où nous croyions avoir plus besoin de lui que jamais pour la destruction de l'hérésie. Il n'a pas plutôt été décédé, que quinze jours après on a vu avec surprise des gens que la sagesse du roi avait fait mettre dans les fers et dans les cachots, pour porter la peine due à leurs crimes et à leur rébellion, sortir avec éclat, et élevés à des dignités dont quinze jours auparavant ils n'auraient osé regarder seulement les titres..... N'est-il pas surprenant que ceux qui sont à la tête des affaires renversent aujourd'hui ce que la sagesse de Sa Majesté avait établi? N'est-il pas étonnant de voir un petit homme bouffi d'orgueil, sans science et sans mérite, gouverner la religion et l'État? »

mais juger un système par le dévouement qu'il exige dans une circonstance exceptionnelle. Une période d'invasion ne peut jamais être le point de départ pour apprécier la sagesse et la prudence d'un gouvernement ; il y avait eu d'immenses dépenses accomplies, et le mérite réel du contrôleur-général Desmarets avait été d'y pourvoir par l'action du crédit, par une admirable combinaison qui attirait au trésor de l'État l'argent du commerce et de l'industrie. Les banquiers et les traitants avaient faits dans ces négociations d'emprunts et de prêts des gains énormes ; c'était dans l'ordre : rien de plus simple que les spéculateurs d'argent fassent des bénéfices, quand l'État recourt à eux dans une époque de crise , c'est leur salaire et leur droit. Ce fut une des merveilles de l'administration de Desmarets que cette exacte et ponctuelle exécution de tous les engagements dans la crise des cinq dernières années de Louis XIV.

Dès la mort du grand roi il se fit un soulèvement d'opinions contre Desmarets; on l'accusa d'avoir favorisé les traitants, d'avoir préparé des bénéfices énormes aux financiers, des plaintes s'élevèrent de toutes parts ; on disait qu'il fallait faire rendre gorge à ces hommes de finance et d'argent ! Un pouvoir fort aurait résisté à cette entraînante voix de la multitude ; un système d'exactions , exercé même contre les financiers gorgés d'or, n'était ni juste ni politique ; quand on touche aux sources du crédit, il est bien rare qu'on ne l'altère ou qu'on ne le perde. La première mesure prise par le régent fut la publication de tous les documents financiers qui constataient l'état du trésor royal à la mort de Louis XIV ; ce ne fut pas seulement une sollicitude d'administration qui détermina cette publicité, mais le désir de faire connaître la pénurie de l'État. Il y avait une dette considérable sans doute, mais elle fut exagérée ; on accumula les éléments de l'arriéré ; il y eut une certaine affectation à présenter comme accablantes les charges du passé. Desmarets avait parfaitement balancé tous les services, on ne pourvut plus à rien après sa démission ; on voulait faire voir le déficit que laissait le dernier gouver-

nement. Les publications qui furent faites à cette époque sur l'état des finances n'ont rien d'exact[1]; ainsi agissent toujours les gouvernements qui veulent abaisser les systèmes auxquels ils ont succédé, ils en exagèrent les prodigalités et les désordres. On ne se souvenait plus du temps de l'invasion et de la crise glorieuse de délivrance. On se contentait d'élever la plainte contre les dépenses accablantes des dernières années et quel moyen prit-on pour couvrir le déficit? Le cri public qui accusait les traitants pouvait être juste; c'est là une de ces circonstances qui se produisent à toutes les époques : Il y a des bénéfices au profit des hommes d'argent, quand l'État a des besoins extraordinaires; mais était-ce un motif pour autoriser les mesures exorbitantes qui furent prises? Le conseil du régent taxa arbitrairement les financiers; on recourut au mode d'avanie de la législation turque. Tout financier qu'on soupçonnait s'être enrichi par les spéculations d'État, dut payer des sommes capricieusement déterminées; on capitula avec eux; les uns donnaient 500 mille livres, les autres un million; il y eut des accommodements, des rachats même qui s'élevèrent jusqu'à 1,800 mille livres, lesquelles entraient ainsi dans le trésor [2].

Cette sorte de rachat et de justice barbare fut appliquée par un tribunal permanent; le conseil des finances désigna les membres d'une cour de liquidation, espèce de commission financière [3] chargée de condamner les traitants

[1] Il faut comparer les états présentés par le régent avec le compte rendu par Desmarets, une des pièces les plus remarquables sur le système financier de cette époque. (Collection de la régence, ann. 1716.)

[2] *Voyez* les arrêts de la commission, ann. 1715-1717.

[3] Ceux qui composaient ce tribunal étaient les présidents de Lamoignon et Portail, et les conseillers Ferrand, de La Porte, Chassepot de Beaumont, Méliand, Boistel, de Tournon, Nicolaï, de Monthulé, Aubry et de la Malmaison. Il y avait six maîtres des requêtes, MM. de Fieubet, d'Ormesson, Duchevé, de Maupeou, de Baussan, Amelot de Chaillou et Machault On leur avait adjoint quelques membres de la chambre des comptes, MM. Baille de Beuve, Prévôt, l'Évêque, Charpentier, de Villiers, Le Grand de Beaufort, Cassini; et de la cour des aides, MM. Boiset, Le Vaier de Breaurt et Angran.

employés du trésor et finances; on les menaçait de les punir comme voleurs et malfaiteurs. La commission extraordinaire interrogeait le financier sur tous les actes de sa gestion; s'il se justifiait imparfaitement, elle le taxait d'une façon arbitraire; s'il était coupable, on le condamnait à une peine infamante, aux galères même avec confiscation de biens. Les commissaires acquirent de grandes fortunes; les financiers stipulaient avec eux, aimant mieux sacrifier leurs richesses que leur vie et leur crédit; il y eut de nombreux traités entre les juges et les accusés. De tout cela le trésor retira plus de 60 millions d'argent comptant, et ce qu'il y avait de plus habile dans ces jugements, c'est qu'ils étaient très-populaires, très-applaudis dans les halles; le peuple riait de tout cœur en voyant les riches financiers, la corde au cou, faire amende honorable à Notre-Dame avec les criminels et les voleurs; c'était un soulagement à ses misères. Et puis il y a chez le peuple joie intime quand il voit les riches abaissés, les hommes d'or nus et dépouillés. Mille gravures contemporaines nous rappellent le triste spectacle de ces exécutions; c'est la foule rieuse aux rues de Paris inondées! Tout ce peuple est suspendu aux croisées de la place en Grève ou de Notre-Dame! Voyez-vous ces chiffonniers et maçons avec leurs hottes, les mitrons et boulangers aux yeux hébétés et farinés, cette vieille marchande de cresson, si criarde aux halles? eh bien, ce monde est venu pour voir passer des traitants avec M. le bourreau en charrette. Oh! que les patients ont l'air piteux! combien ne rendent-ils pas l'or par la gorge! Des couplets et des complaintes étaient chantés autour d'eux: « Les voilà donc, ces gros richards, les sangsues du pauvre peuple! ils restituent enfin ce qu'ils ont volé au roi et à l'Etat; quelle belle journée! » le graveur a fait les plus pâles et les plus hideuses figures aux financiers, tous étalés sur la fatale charrette, car ces images se vendaient aux multitudes[1].

[1] Plusieurs de ces gravures existent encore à la Bibliothèque du Roi

C'était un beau lot financier que ces 60 millions en écus qui entraient aux coffres du régent; un nouvel ordre émané du conseil interdit l'exportation du numéraire ; on arrêta des charrettes chargées d'argent que l'on faisait sortir de France. Tous les traitants furent sévèrement interrogés, même ceux qu'une position supérieure avait fait échapper à la réaction. Samuel Bernard eut une intime conversation avec le régent, il en reçut l'assurance de rester maître de ses opérations financières ; on visita les registres de caisse de chaque banquier, et on le taxa selon sa fortune. Le numéraire se refoula vers le trésor par des saisies violentes et qui n'avaient aucun motif; on fit une nouvelle adjudication des fermes, et de légitimes marchés furent rompus ; on se permit tout, parce qu'il n'y a rien de plus arbitraire qu'une réaction. Par ce moyen le conseil des finances eut des ressources plus étendues ; les troupes, qui étaient un peu arriérées de leur solde, la reçurent en entier dans leur garnison ; officiers et soldats eurent du bon argent comptant après lequel ils soupiraient de temps immémorial, comme on le disait aux cantines. A Paris, ordre fut donné de payer les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; les pauvres bourgeois qui éprouvaient du retard, tous ces honnêtes habitants, pâles comme des rentiers quand un quartier de pension était retranché, ainsi que l'avait écrit Boileau ; en un mot, échevins, marchands, ouvriers, tous furent soldés aux grands applaudissements du monde. Ainsi le régent avait fait de la popularité de deux manières : d'abord par les exactions imposées sur les financiers, et ensuite par la distribution habile et juste de ces nouvelles ressources ; il

(cabinet des estampes). Voici quelques couplets sur les financiers :

Pleurez tous, gens de finance,
Vos plus beaux jours sont passés :
Le régent veut que d'importance
Vous soyez enfin repassés
Et étrillés.

Les jésuites et les maltotiers
Auront le sort des écoliers ;
Le régent les étrillera,
Alleluia.

Que Desmarets soit écorché,
Et par menus morceaux tranché,
Personne n'en sera fâché.

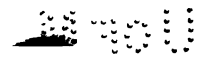


payait tout sans rien demander au peuple; il ne pillait que les riches [1] :

Un tel mode de finances s'éloignait essentiellement des idées régulières de Desmarets ; le régent s'était profondément aliéné les banquiers qui avaient fourni toutes les ressources au temps de l'invasion, sous Louis XIV; il ne pouvait plus recourir aux traitants pour les besoins du trésor, et, dans le système de dette publique, il était impossible qu'on se passât absolument des prêts et des avances. Le numéraire est bientôt épuisé, le crédit ne marche qu'avec l'aide de la banque, et puisque les financiers étaient mécontents et exclus des opérations du trésor, il fallait que l'État songeât lui-même à fonder une banque, et c'est ce qui explique la grande fortune des idées de Law. Ces idées commençaient à se montrer timides encore, toutefois avec des chances de succès dans cette France où les conceptions nouvelles sont toujours si ardemment adoptées. Jean Law, né à Édimbourg, comme lord Stair, appartenait à la race écossaise méditative et aventureuse; sa famille était riche, et son père avait exercé l'orfèvrerie, profession qui, avant l'établissement des banques, comprenait le commerce d'argent et de négociations. Jean Law, enfant aventureux, hasardait ses économies sur une carte ; il était devenu un des joueurs les plus habiles au pharaon et à la bassette, alors à la mode. A mesure que ses idées d'économie politique se développaient, Law les enseignait dans des écrits méthodiques et parfaitement déduits; son *Essai sur le commerce et l'argent* [2] établit la grande théorie d'un papier-monnaie représentant la valeur nominative de toutes les terres des trois royaumes d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre ; ces nouveautés furent rejetées par les Anglais.

[1] Compte-rendu de la régence, ann. 1715-1716.

[2] Il existe quelques opuscules de Law, devenus fort rares aujourd'hui : « Propositions et motifs pour établir un conseil de commerce. Londres 1700. — Considérations sur le commerce et sur l'argent; traduit en français. La Haye 1720. »



Forcé de quitter la Grande-Bretagne, Law parcourut successivement la France, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, toujours heureux au jeu et développant partout ses théories de crédit public; elles furent repoussées même à Venise et à Gênes, si hardies dans les idées d'associations et de banques. En vain Law s'était présenté à Desmarets vers la fin du règne de Louis XIV, à ce temps de pénurie et de disette; on avait rejeté son projet d'une banque unique et privilégiée. Desmarets avait appelé tous les traitants à prendre part dans le mouvement des fonds publics, associant ainsi à la fortune de l'État les financiers du royaume; la création d'une banque nationale bouleversait les ressources du trésor, telles que les avait combinées le contrôleur-général.

A la mort de Louis XIV, Law trouva plus de faveur; la gêne était grande; on avait obtenu de l'argent des financiers à l'aide d'exactions; mais le danger de ces exactions mêmes était dans la répugnance qu'allait éprouver tout traitant à faire désormais des négociations avec le trésor. Le système de Law mettait les financiers de côté; il proposait une seule banque avec le privilége des escomptes et des billets de valeur; cette banque, une fois établie sur de larges bases, devait faire des prêts à l'État et se charger dans la suite de percevoir ses revenus et d'acquitter ses charges. Law, esprit très-avancé, avait prévu toutes les merveilles qu'on pouvait obtenir à l'aide du crédit; son tort était de les poser sans limites dans une société ardente pour les nouveautés. Les formes de Law étaient attrayantes, sa physionomie belle; il avait été présenté au régent par lord Stair, et ce prince avait trop besoin de conceptions hardies dans l'embarras de ses finances, pour ne pas accepter tout secours, même aventureux. D'ailleurs le duc d'Orléans avait une curiosité indicible en face des résultats imprévus; il avait travaillé à l'alchimie et pénétré dans les mystères de la nature; un homme qui promettait de l'or à pleines mains devait le séduire, et par le fait les résultats présentaient quelque chose de merveilleux. Law était une sorte de nécromancien dans ses idées d'association

de banque et d'argent; on ne l'autorisa point encore officiellement, mais on le favorisa de toutes ses forces. Le financier écossais développait ses plans avec tant de chaleur, obtenait de tels succès à la cour, que le conseil des finances se réunit solennellement pour en examiner les bases: on ne pouvait se déterminer à la création d'une banque toute française appelée à jouer un rôle politique; on ne croyait pas à la puissance d'un papier-monnaie. Le conseil se borna donc à autoriser une simple banque particulière, sous le nom de *Law et Compagnie*, origine du vaste établissement qui devint ensuite une sorte d'institution d'État[1].

En attendant ces merveilles du crédit, on procéda par l'ordre habituel des réformes. Le pied de guerre n'avait pas été maintenu après le traité d'Utrecht et la convention de Rastadt. Louis XIV avait diminué ses troupes de plus de 40,000 hommes; l'état militaire fut jugé trop considérable encore par le régent; la maison du roi et ses brillantes compagnies coûtaient de fortes dépenses; les gentils-hommes s'y ruinaient, puis il fallait sans cesse des gratifications, des secours à ces braves jeunes hommes qui aisaient vie douce et galante. Un tiers des compagnies de mousquetaires fut supprimé; on réduisit les gardes-du-corps de 30 hommes par escadron; les chevau-légers de 50 ; le régiment suisse fut amoindri de 3,000 hommes à 1,500; les gardes françaises, qui comptaient un effectif de 4,200 hommes, furent fixées à 3,000; tous les dragons mis à pied, ce qui jeta plus de 7,000 chevaux à la réforme; les bataillons durent être réduits de 100 hommes. D'après l'état fourni par le conseil de guerre, les finances militaires se trouvèrent soulagées de 17 millions représentant 30,000 hommes et 9,000 chevaux; l'artillerie seule fut maintenue à son complet. Il se formait donc ici une nouvelle réaction contre le système militaire de Louis XIV; on avait passion de la paix, et cette réduction de l'armée était comme l'ex-

[1] Ordonnance du 2 mai, ann. 1716.

pression de la fatigue des esprits après des agitations si belliqueuses[1]. Le grand relâchement dans la pensée religieuse, à l'avénement de Louis XV, avait fait croire au parti protestant qu'il pouvait réclamer les vieux édits de garantie révoqués par Louis XIV. Dès qu'on exilait les jésuites, et avec eux le père Letellier, pourquoi ne proclamerait-on pas la liberté de conscience telle que Louis XIV l'avait trouvée à son avénement comme une tradition de son aïeul Henri IV? Le protestantisme fermentait dans un grand nombre de provinces en France; la masse des nouveaux convertis n'était pas sincèrement dévouée aux institutions catholiques. Les Cévennes pacifiées s'ouvraient aux espérances de la prédication calviniste; déjà des ministres, arrivés de Genève et de Hollande, cherchaient à profiter de la réaction contre les idées de Louis XIV pour réveiller les premiers cris de la liberté de conscience. Les intendants de la province du Languedoc, du Rouergue, du Dauphiné, écrivaient confidentiellement cette situation des esprits; le prêche était public: fallait-il le tolérer! Un certain désordre se manifestait dans plusieurs villages, car les catholiques supportaient avec impatience cette nouvelle invasion du protestantisme. Des arrêts du conseil de conscience confirmèrent les édits de Louis XIV; les Parlements eux-mêmes, manifestant une grande sévérité de principes, poursuivirent avec vigueur le prêche et les ministres[2]. Les idées de tolérance n'étaient point assez énergiques encore pour lutter contre l'unité religieuse; les jansénistes étaient plus intolé-

[1] Compte-rendu de la régence, ann. 1715: « Indépendamment de la réforme, il y eut aussi des modifications économiques dans le système administratif. L'intendance de Dunkerque fut réunie à celle de Flandre; on en démembra les châtellenies de Valenciennes et de Condé, pour les joindre à celle de Maubeuge. L'intendance du Berri fut jointe à celle du Bourbonnais, et celle du Béarn à celle de Bordeaux. Le reste des intendances ne furent point exemptes du changement qui se fit alors. Les Invalides mêmes s'en ressentirent, il n'y eut plus de commissaire, et le prix des fournitures fut diminué. Enfin, la milice que les bourgs, villages et corps de métiers avaient levée, fut congédiée. » (Mss. fonds nouveau, Biblioth. royale.)

[2] Arrêts des Parlements de Paris, de Toulouse et de Grenoble, ann. 1716-1718.

rants que les jésuites; le régent ne pouvait d'ailleurs, sans se jeter dans d'inextricables difficultés, pactiser avec le calvinisme; on maintint les ordonnances de Louis XIV. Le régent repoussa la requête des juifs qui offraient 10 millions en bons florins de Hollande pour rentrer en France, requête fort attrayante; mais le peuple n'eût jamais souffert la présence des juifs; on se rappelait à Paris leurs affreuses usures; combien ils accumulaient de deniers en leur huche! on était délivré de ces sangsues qui pressuraient le misérable peuple jusqu'à la dernière goutte de son avoir. Les halles savaient par tradition ce qu'avaient éprouvé les pauvres vendeuses de fruits, herbes ou jambonneaux, de ces maudits juifs, tous ramassés en la rue de Jérusalem et de la Juiverie, près le parvis de Notre-Dame. Que de scandales, que d'impiétés ne commettaient-ils pas en leurs taudis! Les besoins d'argent étaient grands, et cependant le régent n'osa pas permettre aux juifs de rentrer en France; ils avaient fait intervenir Samuel Bernard, qui garantissait leurs offres en beaux florins de Hollande et de Venise; force fut de les refuser[1].

L'administration générale de la régence n'avait plus cette fermeté, cette unité du règne de Louis XIV; la haute tête avait fléchi sous la mort; il y avait cette réaction naturelle après la durée d'un pouvoir trop tendu. On voulait respirer à l'aise pour sa pensée et ses actions! de toutes parts se manifestait l'indépendance hautaine; la régence affaiblissant les ressorts de l'autorité, formulait un système continuel de concessions; de temps à autre elle résistait, mais son principe fondamental n'était pas la lutte contre l'opinion impérative; elle devait suivre cette opinion et ne pas la maîtriser. C'est depuis cette époque que l'administration de la monarchie fut si décousue, si peu ferme dans sa pensée et dans son mouvement. Le gouvernement de Louis XIV a fait place à un système de ménagements timides et de concessions incertaines. Quand une autorité

[1] *Mercure de France*, janvier, ann. 1716.

trop pesante s'est longtemps imposée à la société, celle-ci fatiguée court à l'indépendance, au désordre même, tant elle a besoin de montrer qu'elle a une pensée et des bras à elle ! Voilà pourquoi la modération en politique est toujours de la force; elle empêche la réaction du bien au mal, du pouvoir trop tendu à la liberté désordonnée. Mais aussi cette modération se transforme souvent en indifférence de principes; et voilà pourquoi la politique du régent vis-à-vis des Stuarts fut si froide et si peu en rapport avec l'héroïsme des grandes causes.

La petite rivière de la Tweed divise l'Écosse de l'Angleterre; mais une séparation plus profonde et plus marquée éloignait les deux nationalités l'une de l'autre : il y avait une haine vivace entre les descendants des vieux Scott et les Saxons; si les habitants de la plaine s'étaient peu à peu assouplis à la domination de l'Angleterre, les généreux highlanders respiraient trop librement l'air des montagnes pour subir le joug. Dans les épaisses bruyères, les klans répétaient encore les antiques hymnes de liberté. La cornemuse des montagnards rappelait les airs guerriers des rois d'Écosse, alors que les ancêtres saisissaient la glorieuse claymore pour marcher contre les fils des Normands et des Saxons. Cette haine de races s'était accrue depuis la réunion complète de l'Écosse à l'Angleterre sous un commun parlement; c'était la plus fatale de toutes les violences faites aux habitudes et à la nationalité de ce brave peuple. Partout éclataient des murmures, des séditions, et l'esprit féodal soumettait à la tour du seigneur les klans qui n'attendaient que le signal des batailles et l'apparition des feux de guerre sur la montagne. Il y avait dans cette poétique Écosse une fidélité traditionnelle aux Stuarts ; cette belle et antique famille appartenait à la race écossaise ; le nom des Stuarts se mêlait au sol[1] ; c'étaient

[1] Stuart, a name once respected
A name, which to love was te mark of a true heart,
But now'tis despised and nèglected.

ROBERT BURNS.

les premiers nobles au milieu des highlanders. Les klans vénéraient cette longue hiérarchie de princes à la longue chevelure, à ces dents blanches que les ballades écossaises comparaient aux cailloux de la montagne couverts de neige; ces Stuarts aux mains si douces qu'on les croyait gantées de soie. Au nom des Stuarts, vous voyiez frissonner d'indignation contre l'Angleterre tous ces montagnards qui se croyaient outragés dans l'exil de leur roi national; ce noble esprit de fidélité était entretenu par une active correspondance avec le continent et Jacques III; des émissaires débarqués en Écosse, parcouraient les châteaux et recevaient partout la douce hospitalité; assis sur la huche héréditaire, aux pétillements du feu, entourés de jeunes hommes dans cette agreste demeure toute resplendissante de bois de cerfs et des dépouilles des forêts, les émissaires courageux entretenaient le chef du klan et les fils de sa longue lignée des belles histoires des Stuarts à Saint-Germain; ils annonçaient le prochain débarquement de Jacques III, le roi légitime d'Angleterre et d'Écosse[1].

Les nouvelles d'une apparition de Jacques III en Écosse n'étaient pas sans probabilités. Avant même la mort de Louis XIV, Bolingbroke et le duc d'Ormond étaient arrivés à la cour de Saint-Germain; Bolingbroke avait fait son entière soumission à Jacques III, et lui apportait les espérances du parti tory en Angleterre et en Écosse; le duc d'Ormond, plus ardent encore dans ses ressentiments contre les whigs, était entré dans le cabinet intime de Jacques III, et dirigeait toutes ses affaires; les deux chefs du torysme, proscrits d'Angleterre, proposaient un débarquement immédiat en Écosse; les klans étaient prêts; au premier signal, on verrait briller les feux sur la montagne; le duc d'Ormond et Bolingbroke engageaient Jacques III à presser son départ pour appuyer le cri d'oppression qui de tous côtés éclatait contre les whigs. Le

[1] *Voyez* la correspondance inédite de Renaudot. (Biblioth. du Roi, ad. ann. 1715.)

rapport du duc d'Ormond énumérait les éléments de succès que les descendants des Stuarts trouveraient dans les trois royaumes, la fidélité pour la vieille race, les mécontentements que les whigs soulevaient partout dans le sein du peuple, parmi ces chauds partisans de l'Église établie. Il y avait de la réalité dans les tableaux que Bolingbroke et le duc d'Ormond présentaient sur la situation des partis en Angleterre; les mécontentements étaient nombreux, le peuple ardent à se révolter; mais il y avait aussi des éléments favorables au maintien de la dynastie de Hanovre. C'est une bien grande force d'abord que d'avoir pour soi le gouvernement établi; avec son aide, une minorité peut se maintenir dans la direction des affaires; ensuite l'admirable talent des whigs avait été de se servir des rivalités de peuples, et de gouverner les trois nationalités d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre l'une par l'autre. On transportait des troupes anglaises et irlandaises en Écosse, et les Écossais combattaient sur le continent, ou maintenaient dans l'obéissance la bourgeoisie de Londres; de nombreuses troupes allemandes de l'électorat de Hanovre avaient pris aussi du service en Angleterre; douze mille hommes avaient été votés par le Parlement, afin de former la garde personnelle du roi Georges Ier. Quelle force pouvait opposer Jacques III? Y avait-il entre les chefs une parfaite intelligence? Pouvait-on espérer des montagnards une de ces expéditions persévérantes et fortes qui porteraient leurs couleurs aux pieds des murailles de la vieille cité d'Édimbourg[1]?

Le comte de Marr le promettait dans sa correspondance avec Jacques III, en annonçant l'insurrection des trois royaumes. Enthousiaste comme toute la race écossaise, le comte de Marr n'avait pas toujours été dévoué aussi chaudement au prétendant; serviteur de la reine Anne, mais proscrit par le système hanovrien, il avait fait un appel

[1] La correspondance de Renaudot indique le nom des chefs de l'insurrection, ad ann. 1715.

aux armes dans les montagnes d'Écosse, et bientôt la cornemuse guerrière avait répété les airs nationaux de l'époque des Stuarts ! Ce fut à Castletown, à la tête de trois cents de ses vassaux highlanders, que le comte de Marr leva l'étendard royal de Jacques VIII [1]; et prit le titre de lieutenant-général de Sa Majesté. Tout secondait ses desseins ; deux vaisseaux français chargés d'armes et d'officiers d'artillerie débarquèrent au golfe d'Édimbourg. Dans moins de huit jours, dix mille montagnards se trouvèrent sous les armes ; le comte de Marr longea le littoral de l'Écosse ; la province de Fife tomba aux mains des troupes jacobites. Partout dans les montagnes le nom des Stuarts retentissait, et l'on s'attendait à une prise d'armes générale, lorsqu'on apprit l'arrivée de lord Argyle sur la flotte. Lord duc d'Argyle appartenait à cette partie de la race écossaise persécutée par les Stuarts, et qui en conservait au cœur un ressentiment profond, héréditaire, comme dans les peuples enthousiastes et primitifs. La faiblesse des nations simples et agrestes vient précisément de ces haines de famille, qu'elles se vouent souvent de siècle en siècle, et qu'elles se transmettent dans l'ordre des générations ; les ennemis en profitent bientôt pour dominer. L'Angleterre avait invoqué ces vieux ressentiments, et

[1] Jacques était le huitième roi d'Écosse de ce nom, et seulement le troisième roi d'Angleterre. Voici, au reste, la proclamation du comte de Marr : « Notre roi légitime et naturel, Jacques VIII, par la grâce de Dieu, qui vient présentement de nous délivrer de nos oppressions, ayant bien voulu nous confier la direction de ses affaires, et le commandement de ses forces dans son ancien royaume d'Écosse, il nous semble absolument nécessaire pour le service de Sa Majesté, et pour la délivrance de notre patrie, que tous ses fidèles et bons sujets, et ceux qui aiment leur patrie, prennent incessamment les armes. Ces présentes sont donc pour vous requérir et autoriser de lever incessamment vos gens militaires avec leurs meilleures armes, et de les faire marcher d'abord pour venir me joindre, et quelques autres forces du roi, près de Bracmart, lundi prochain, afin de poursuivre notre marche, et nous rendre sous l'étendard du roi avec ses autres forces. Dans une cause si honorable, si bonne, si juste, nous ne pouvons de l'assistance, de la direction et de la bénédiction du Dieu tout-puissant, qui a si souvent sauvé la famille royale des Stuarts et notre patrie de succomber sous l'oppression. Donné à Bracmart, le 90 septembre 1715.
« *Signé* MARR. »

lord Argyle venait avec les pleins pouvoirs du roi Georges en Écosse; nom tristement célèbre dans les fastes des montagnards, que celui d'Argyle! plus d'un chant des highlanders rappelait le fatal massacre de Glencoé, tradition de sang chez les Macdonald, alors que périssaient presque tous les mâles de la race; lord Argyle avait été créé duc par Guillaume III; un des pairs écossais les plus dévoués à la révolution de 1688, le duc d'Argyle, appela aux armes tous les klans de la plaine, si haineux contre les montagnards; il fut joint à Stirling par le comte de Sutherland, à la tête de deux brigades irlandaises, bonnes troupes capables d'arrêter les montagnards. D'un autre côté, le comte de Seafort et le chef de la famille Gordon vinrent se réunir au comte de Marr avec un corps d'Écossais et d'Orcadiens.

Dans cette exaltation de haine et de partis, les deux armées devaient bientôt se trouver en présence. Une rude bataille fut livrée à Dumblaine; les montagnards se précipitèrent en tumulte sur l'armée du duc d'Argyle; elle était belle à voir, cette magnifique troupe de highlanders! Le comte de Clanrouald, un de leurs chefs, fut blessé à mort; tout aussitôt le klan de Glengary envoya dans les airs le cri de *Vengeance! vengeance!* Les bataillons allemands furent brisés comme les rochers qu'atteint la foudre. A l'aile droite, le duc d'Argyle refoula les montagnards jusqu'à la rivière d'Allan; quand il revint sur le champ de bataille, il y trouva les highlanders victorieux; la nuit fit passer le succès au duc d'Argyle; les fidèles Écossais firent leur retraite devant les forces hanovriennes plus nombreuses, et qui se déployaient par grandes masses. Le découragement vint aux défenseurs de la nationalité jacobite; il y eut des trahisons; lord Lovat livra le château d'Inverness aux Hanovriens; comme il arrive toujours aux troupes d'insurgés réunis à la hâte; d'abord pleines d'ardeur, elles se dissipèrent à la première hésitation. En Angleterre, l'insurrection se manifesta en même temps qu'en Écosse; les vieilles cités prirent les armes; les universités firent de

hautes protestations contre le gouvernement établi; les whigs les réprimèrent avec violence; partout des arrestations nombreuses et arbitraires témoignèrent toute la peur du système hanovrien. Il n'y a rien de despotique comme les partis au pouvoir et qui tremblent de le perdre. Oxford, la vieille Oxford, fut envahie par les dragons du major-général Pepper; il fut déclaré qu'on ferait feu sur les étudiants qui oseraient sortir de l'enceinte de leur collége [1].

Ces mouvements d'Écosse et d'Angleterre avaient éclaté dans la pensée du prochain débarquement d'un Stuart, annoncé dans la montagne. Jacques III habitait Bar, asile qui lui était généreusement offert par le duc de Lorraine. Le parti tory avait les yeux tournés sur ce prince, depuis surtout que Bolingbroke avait été nommé son secrétaire d'État, et le duc d'Ormond son premier ministre: on proposait à Jacques III de marcher sur-le-champ en Écosse, et de se mettre à la tête des insurgés du nord qui salueraient le noble rejeton des Stuarts. Jacques III n'avait pas hésité; c'était un bruit public que sa prochaine expédition; on le disait partout, dans les cafés même de la rue Dauphine; on dissertait sur les chances probables de succès et de revers. Paris était rempli d'agents whigs en correspondance avec lord Stanhope, premier ministre de Georges Ier; l'ambassadeur Stair, lié avec tous les hommes importants de la régence, informé du moindre incident, savait les préparatifs de Jacques III, et il en rendait le compte le plus minutieux à sa cour; par le moyen de lord Stair, de l'abbé Dubois et d'autres affidés, le cabinet de Londres avait obtenu la liste exacte des lords fortement compromis dans l'insurrection Jacobite: cette liste était accompagnée d'une copie littérale de toute la correspondance des partisans de Jacques III avec ce noble et malheureux prince [2].

[1] Ces proclamations existent encore en original, et l'on peut consulter les gazettes de Londres, octobre 1715.

[2] Le comte de Stair se plaint, dans ses notes à la cour de Versailles, des secours que l'on fournit au prétendant. « Le soussigné comte de Stair,

Ce mouvement jacobite avait commencé aux derniers jours de Louis XIV, et ce prince mourant avait conservé l'espoir de restaurer les Stuarts. Un des poignants remords du vieux monarque, fut la nécessité impérieuse qui l'avait obligé de traiter avec Guillaume III d'abord, puis avec la reine Anne, pour reconnaître la succession dans la ligne hanovrienne; il laissait donc dans toute son activité la correspondance des Écossais avec le roi de leur nationalité et de leurs affections. Le cabinet de Louis XIV ne se serait jamais abaissé à ce point de livrer les noms des Jacobites à la cour de Londres. Après la mort du grand roi, le régent se trouva sous l'action d'une double tendance; ses relations extérieures étaient toutes anglaises; on sait que les négociations pour assurer son triomphe se rattachaient à lord Stair; ses intérêts de régence et d'avenir étaient là. Un des confidents du régent avoue « que lord Stair avait enrôlé de bonne heure le régent avec le roi Georges, et qu'ils s'étaient liés entre eux en lui persuadant que leurs intérêts étaient communs, et pour en parler franchement, car lord Stair ne craignit pas d'en laisser échapper les termes, que deux usurpateurs aussi voisins se devaient soutenir mutuellement envers et contre tous, puisque tous deux étaient dans le même cas[1]. » Le régent, par ses liaisons mêmes, devait évidemment pencher pour le système anglais; mais il y a toujours en diplomatie des traditions qu'il est impossible de briser tout à coup; un cabinet ne peut immédiatement passer

ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, représente à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent en France, que quoique Son Altesse Royale ait souvent assuré ledit comte qu'elle observerait fidèlement et ponctuellement le traité de paix avec la Grande-Bretagne, fait à Utrecht, qu'elle ne permettrait pas qu'il sortit d'aucun port de France des armes, des munitions de guerre, officiers ou soldats pour le service du prétendant; que Son Altesse Royale même avait donné pour cet effet des ordres très-exprès dans tous les havres du royaume; il est pourtant vrai que l'on transporte tous les jours hors des ports de France des choses pareilles sans que les officiers qui y commandent s'y opposent le moins du monde. » (Note diplomatique, septembre 1715.)

[1] J'ai été fort étonné de trouver ces paroles positives dans tout le bavardage de Saint-Simon, tom. XIII.

d'un système à un autre; il y a des éléments qui restent, des antécédents inséparables : M. de Torcy encore, dans le conseil des dépêches, avait dirigé toute la politique de Louis XIV ; il en conservait les derniers principes. On ne pouvait être en France complètement dévoué à l'alliance anglaise. Il résulta de cette situation complexe une politique à double face et toujours indécise; le mouvement régulier de la diplomatie favorisa les jacobites d'Angleterre et d'Écosse, tandis que le régent et les intimes qui l'entouraient avaient mission, pour caresser lord Stair, de lui remettre des notes secrètes sur les trames du prétendant. Cette situation sans franchise, sans dignité, livrait les jacobites; elle les encourageait et les vendait tout à la fois, atroce jeu qui coûta bien du sang! Jacques III, noble jeune homme, faisait les préparatifs de son expédition d'Écosse; toute la gentilhommerie de France suivait de ses vœux le prince hardi qui allait exposer sa vie pour sa couronne. Le duc de Lauzun, le beau, le généreux Lauzun, lui donna asile dans sa petite maison de Chaillot; le loyal gentilhomme s'était chevaleresquement dévoué aux Stuarts, depuis cette reine d'Angleterre qu'il avait sauvée au milieu des flots du peuple et à travers l'océan qui, selon la grande parole de Bossuet, était moins agité que les partis et les passions sur le sol de l'Angleterre !

Jacques III quitte Bar avec quelques braves Écossais comme lui; lord Stair en fut informé; il se rendit auprès du régent; le prince lui répondit : « Mon cher lord, voilà M. de Contade qui part avec ordre d'arrêter le prétendant. » Était-ce là l'expression de la volonté du régent? ne voulait-il que donner satisfaction à l'ambassadeur d'Angleterre? Tant il y a que M. de Contade ne put atteindre Jacques III; ce prince était déjà dans la petite maison du duc de Lauzun à Chaillot. Lord Stair le suivit, et aussitôt un projet atroce fut arrêté ; il est impossible de croire qu'il put l'être avec le conseil du régent : ce prince laissa-t-il faire? La seule chose qui étonne, c'est qu'un ambassadeur étranger ait pu, sans que la police de France en fût informée,

conduire une entreprise aussi publique et presque avouée. Jacques Stuart devait traverser en toute hâte Paris, et se rendre en Bretagne, où tout était prêt pour l'embarquement. Lord Stair, qui savait son itinéraire, s'entendit avec quelques Anglais déterminés, venus tout exprès de Londres sous Douglas, colonel des gardes irlandaises; on devait attendre Jacques Stuart à Nonencourt, se précipiter sur lui, et, dans la chaleur du combat, porter un coup mortel au prétendant; par là toutes les craintes de Georges I[er] étaient évanouies; le sang des Stuarts s'éteignait [1]. Un privilége de ces princes c'était l'amour des femmes. Dans les annales de leur race, on lisait plus d'une de ces légendes de dévouement: Charles II, le noble proscrit, avait parcouru l'Angleterre, l'Écosse, sous l'angélique protection de quelques jeunes filles; les traits mélancoliques qui se peignaient à la belle face des Stuarts excitaient la plus tendre émotion; les femmes aiment les grandes infortunes; elles n'ont pas au cœur les froids calculs de l'ambition, cet égoïsme qui préfère le bien-être, l'avancement de la fortune à la gloire parée du malheur: ce fut encore une femme qui sauva Jacques III du guet-apens que lui préparait lord Stair. La renommée des malheurs de Stuart avait partout retenti; on savait que Jacques III devait traverser Nonencourt; peut-être aussi un avis secret du régent avait-il prévenu la généreuse M[me] de Lospital, à la tête des postes, « qu'elle eût à sauver Jacques Stuart. » Tout à coup arrivent cinq Anglais à la mine farouche, ils s'enquièrent si une chaise de poste n'a point passé courant vers la Bretagne; sur la réponse négative de M[me] de Lospital, les Anglais se dispersent; deux seulement restent à la maison; la noble femme ne doute pas qu'il ne s'agisse de l'assassinat du jeune Stuart; elle envoie sur la route à près de trois lieues en avant, et dispose tout dans une maison solitaire pour recevoir le prince, tandis qu'elle

[1] Il y eut sur cet attentat une enquête mollement conduite par M. de Roujault, intendant de Rouen (20 nov. 1715.)

fait prévenir la maréchaussée que des assassins viennent d'arriver à Nonencourt. Stuart caché pendant ce temps dans l'asile qui lui était destiné y resta deux jours entiers, visité par quelques femmes seulement. Au milieu des klans d'Écosse, Charles II s'était déguisé en jeune fille, et ses blonds cheveux, ses yeux si bleus et si beaux avaient été chantés dans les ballades écossaises, tandis que les têtes rondes de Cromwel récitaient les psaumes sévères de l'Écriture. Jacques III, son petit-fils, s'échappait de Nonencourt sous le vêtement d'un abbé; bientôt il atteignit les côtes de Bretagne, et un navire de guerre le transporta dans le golfe d'Édimbourg [1].

Lorsque le prétendant arrivait sur le rivage de l'Écosse, l'insurrection, qui avait pris un certain développement [2], était comprimée par un général de premier ordre, Wills, à la tête des Hanovriens, des Anglais et des Irlandais. Les montagnards, maîtres de Lancastre et de Preston, marchaient sur Édimbourg, quand le général Wills, par un mouvement militaire hardi, se présenta devant Preston pour en faire le siége; le colonel des highlanders y commandait; on se défendit avec vigueur, et quand les braves Écossais demandèrent à se rendre, Wills, avec sa rigidité puritaine, ne voulut point y consentir; la ville prise à discrétion, tous les officiers, jugés par une cour martiale, furent fusillés sans miséricorde; on jeta les soldats dans des cachots,

[1] Le loyal Jacques Stuart écrivait au régent le 26 décembre 1715, au moment de son embarquement à Dunkerque : « Les paroles me manquent pour vous témoigner combien je suis vivement pénétré de toutes les marques que vous m'avez données en cette occasion de votre amitié pour moi. Je touche au moment de mon départ, et j'espère que je ne suis pas éloigné de celui auquel je me verrai en état de vous marquer par des effets la vivacité de ma reconnaissance. JACQUES R. (Arch. des aff. étrang. ann. 1715.)

[2] J'ai trouvé en original une lettre du comte de Marr au bailly de Hildrumeny, contenant en substance : « Que le moment tant désiré depuis vingt-six ans était présentement arrivé, et qu'ainsi il était temps de prendre les armes pour le roi et pour la patrie; que c'est dans cette vue qu'il lui a adressé sa déclaration, pour la communiquer à tous ses vassaux, avec ordre de leur déclarer que s'ils n'obéissent pas incessamment, il fera brûler et saccager leurs biens et terres pour servir d'exemple aux autres. » (Aff. étrang. ann. 1715)

et les lords, dépouillés de leur épée, traversèrent les rues de Londres, la chaîne aux pieds et au cou comme les vils malfaiteurs qui sortent de Newgate. Le Parlement votait les mesures les plus arbitraires ; on décrétait l'arrestation d'un grand nombre de membres des communes ; plusieurs pairs écossais et anglais étaient renfermés à la Tour. Dans cette terreur générale, on apprit le débarquement de Jacques III à Aberdeen ; jamais enthousiasme semblable ne salua l'arrivée d'un roi heureux : à Dundée, à Sconne, les églises retentirent d'actions de grâces ; les highlanders proclamèrent leur monarque, qui parut à Sconne sous les vêtements de la royauté. Les troupes s'organisèrent sous le brave général Gordon ; tout dépendait des secours de France.

Le conseil du régent s'était engagé à seconder l'expédition, mais en même temps son cabinet tenait au courant Georges Ier des principaux accidents de la conspiration, et envoyait la liste des noms jacobites. En face de cette politique à double visage, Jacques III, sans argent, sans armée, fut obligé d'abandonner l'Écosse [1] et son parti, désormais sans confiance ; les échafauds se dressèrent en Angleterre. Il n'y eut point de miséricorde ni dans le cœur de Georges Ier, ni dans le ministère, ni dans les communes ; les lords Derwentwater et Kenmuir furent décapités à Towerhill ; Derwentwater, jeune homme aux yeux de feu, à la chevelure d'or. Nobles lords, généreux, bienfaisants, il n'y eut point de grâce pour eux ! Nithsdale s'échappa sous le vêtement de sa femme, pieuse héroïne ; car aux temps de guerre civile toutes les âmes se manifestent dans une sainte exaltation ! A Londres, ce fut une boucherie d'hommes et de têtes ; on pendit, on écartela ; il n'y a rien de plus impitoyable que les partis compromis ; plus de mille soldats jacobites furent déportés dans l'Amérique septentrionale [2].

[1] C'était en vain que Jacques Stuart avait écrit au régent de France ; il existe de lui une lettre touchante datée d'Écosse, pour demander des secours : « Suscitez en ma personne, lui écrit-il, un appui solide à la France ; unissez-vous à nous comme ami utile, et mettez-moi en droit de faire paraître sans contrainte les sentiments que j'ai pour vous. JACQUES R. »

[2] L'histoire de cette époque lamentable est racontée avec un très-grand

La malheureuse expédition de Jacques III avait offert au bourreau le sang généreux des jacobites; Jacques Stuart s'était de nouveau réfugié en France; lord Stair fut implacable ; immédiatement une note diplomatique et pressante fut remise pour réclamer contre cette violation des engagements pris. Dans cette note toute secrète, il était dit : « Que le cabinet de Londres insistait fortement pour que l'on s'expliquât sur l'asile qu'on préparait au prétendant en France; le régent devait donner des ordres pour que tous les rebelles au roi d'Angleterre fussent expulsés du royaume : n'était-il pas à craindre pour la France qu'elle ne portât la peine de sa mauvaise politique? Le roi de la Grande-Bretagne et la nation se croyaient fort en sûreté du côté de la France par le traité solennel d'Utrecht, dans lequel le prétendant est exclu pour toujours de la France, et par lequel la France s'oblige de ne lui donner aucun secours, ni de vaisseaux, ni d'armes, ni de munitions de guerre, ni d'argent, ni d'officiers, ni de soldats, ni de conseils, directement ou indirectement; or ces messieurs arrivent et demandent refuge et asile en France; ils n'y sont pas plutôt, que, par la commodité du voisinage et la facilité du commerce des lettres, ils trament et forment une noire et détestable trahison contre leur patrie, qui, sur la foi des traités, était désarmée. Malgré ces traités, ils trouvent le moyen de faire entrer le prétendant en France, et par leurs intrigues ils lui font trouver vaisseaux, armes, munitions de guerre, officiers, soldats et argent, avec laquelle assistance le prétendant a envahi actuellement la Grande-Bretagne, où il a causé des dommages infinis à la nation[1]. Son Altesse

sang-froid par les historiens whigs; ils n'ont pas même de la pitié pour les hautes têtes qui tombent en défendant une poétique cause. Walter Scott a vengé la nationalité écossaise et les Stuarts.

[1] Voici le texte original de la note : « Le comte de Stair, ministre du roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, par ordre exprès du roi son maître, notifie à Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent en France, la fuite du prétendant, et la dispersion des rebelles en Écosse, dont Sa Majesté est persuadée que Son Altesse Royale sera bien aise, à cause de leur proche parenté, et de l'étroite amitié que Sa Majesté a soigneusement cultivée avec Son Altesse Royale. Le traité

Royale doit s'imaginer si la Grande-Bretagne peut rester dans une situation aussi violente que celle où elle se trouverait ayant ces rebelles dans son voisinage, prêts à porter le feu et le sang dans le sein de la patrie, et à y renouveler toutes les horreurs de la rébellion ; dans cette position, la Grande-Bretagne serait obligée d'avoir toujours les armes à la main, et tourmentée par des soupçons et des inquiétudes continuelles, condition plus dure qu'une guerre civile, à une nation qui aime à vivre en paix avec tous ses voisins, et qui est jalouse de sa conservation et de sa liberté. Son Altesse Royale peut voir par les adresses unanimes des deux chambres du Parlement au roi, de quel œil la nation regarde cette attitude incertaine et violente. Le roi a le bonheur de ses sujets trop à cœur pour ne pas entrer vivement dans leurs sentiments et dans leurs intérêts, et il se flatte qu'à cette occasion Son Altesse Royale ne lui refusera pas une preuve si juste de son amitié et du désir qu'elle a d'entretenir une bonne intelligence entre les deux nations. »

Le ton de la plainte était impératif; on pouvait y apercevoir l'ascendant que le système anglais prenait en France. Le cabinet de Londres, connaissant la position difficile du régent, exigeait non-seulement un désaveu de tout secours prêté à la cause du prétendant, mais encore l'éloignement immédiat de ceux qui avaient favorisé ses projets.

La réponse du régent, concertée avec l'abbé Dubois, fut

d'Utrecht est si récent que le roi s'était persuadé que Son Altesse Royale le régent aurait pris les mesures convenables pour empêcher le prétendant de remettre le pied en France. Mais puisque ledit prétendant a trouvé moyen d'y entrer, Sa Majesté assure que Son Altesse Royale l'obligera, aussitôt qu'elle en aura connaissance, de le faire sortir du royaume. Le roi de la Grande-Bretagne ordonne au comte de Stair de faire les plus fortes et les plus vives instances auprès de Son Altesse Royale pour ne pas permettre que les personnes qui sont condamnées par les lois de leur pays, et déclarées rebelles et traîtres contre leur roi et leur patrie, restent dans le royaume de France, et d'insister très-fortement pour que les auteurs et les chefs de la rébellion soient obligés de sortir du royaume au plus tôt, et que Son Altesse Royale déclare qu'elle ne permettra pas que lesdits rebelles puissent jamais retourner en France, ni que d'autres personnes condamnées et déclarées rebelles puissent en aucun temps entrer ou demeurer dans le royaume. » (Pièces officielles, ann. 1715-1716.)

conforme à l'alliance ; le duc d'Orléans commençait à féliciter le roi Georges « des heureux succès qu'il avait obtenus sur les rebelles d'Écosse ; ce succès était d'autant plus utile, qu'il faisait cesser les bruits injurieux qu'on avait semés sur les desseins de la France : l'intimité des deux cabinets ne serait plus troublée ; on allait exécuter la condition du traité d'Utrecht à l'égard du chevalier de Saint-Georges ; ce prince avait définitivement quitté la France. A l'égard des fugitifs qui sont passés d'Angleterre dans le royaume, ou qui pourraient y passer à l'avenir, quoique personne n'ignore quelles sont les lois de l'asile dans tous les États souverains, Son Altesse Royale, voulant faire connaître au roi de la Grande-Bretagne combien elle est éloignée de souffrir que qui que ce soit puisse abuser de celui du royaume, pour entretenir dans la Grande-Bretagne des intelligences capables d'en troubler la tranquillité, elle entrera, de concert avec le roi Georges Ier, dans tous les moyens qui paraîtront convenables pour prévenir de pareils abus et pour maintenir la bonne intelligence, en éloignant tout sujet d'ombrage ; et c'est aussi pour faire connaître combien Son Altesse est éloignée de tolérer la témérité de ceux qui oseront agir contre ses intentions, que le roi a rendu un édit contre les officiers de ses troupes qui sont sortis de son royaume sans sa permission [1]. S'il est vrai, comme le marque le comte de Stair, que l'Angleterre était désarmée et tranquille sur la foi des traités, il ne l'est pas moins aussi que qui que ce soit n'a pu dire avec vérité que jamais Son Altesse eût voulu profiter de cette disposition pour la troubler, et qu'elle ait accordé aucun secours au chevalier de Saint-Georges. L'on sait,

[1] La fin de la réponse du régent est ainsi conçue : « Son Altesse Royale, qui s'intéresse très-sincèrement à la gloire et aux avantages du roi de la Grande-Bretagne, veut satisfaire exactement au traité d'Utrecht ; elle a déjà employé l'autorité qui lui est confiée pour faire sortir le chevalier de Saint-Georges du royaume, et elle continuera de se servir de la même autorité pour s'opposer à ce qu'il puisse y rentrer en quelque temps que ce soit et sous quelque prétexte que ce puisse être. » (Pièces officielles, ann. 1715.)

au contraire, que Son Altesse Royale a empêché les armements et embarquements suspects, lorsqu'elle en a été avertie, et rien ne prouve mieux que le chevalier de Saint-Georges n'était pas secouru par la France, que l'état où il s'est trouvé en Écosse, dénué de toutes les choses nécessaires pour une pareille entreprise. Son Altesse Royale voit avec plaisir les marques d'une parfaite intelligence entre le roi de la Grande-Bretagne et son Parlement, puisque ce doit être le plus solide fondement de la gloire de ce prince et du bonheur de ses peuples. Son Altesse Royale y prendra toujours beaucoup de part; et comme elle désire bien véritablement de conserver l'amitié de Sa Majesté Britannique, elle n'oubliera rien pour lui marquer combien elle est sensible aux témoignages qu'elle en reçoit[1]...»
Ainsi le conseil de la régence avait suivi une double politique; la pensée et les traditions de la diplomatie de Louis XIV étaient favorables aux Stuarts et l'on avait agi d'abord d'après ces traditions; l'influence de M. de Torcy s'était fait sentir dans toutes les négociations entamées avec Jacques III pour favoriser son départ. Mais en face de cette politique, il était un autre intérêt qu'avait fait naître la situation spéciale du duc d'Orléans par rapport à la régence : le pouvoir du prince se rattachait au triomphe de Georges Ier et de la maison de Hanovre. La diplomatie du cabinet de Versailles fut l'expression de cette lutte entre deux idées; lutte qui n'avait rien de franc et d'osé; elle favorisait le prétendant Jacques III, et sous main elle dénonçait les conjurés. Quand le prétendant eut succombé, alors l'abandon fut absolu; on livra pieds et poings liés tous les hommes, comme on donna tous les secrets.

Plus le cabinet du régent a été incertain et indécis au moment de la lutte, plus il se dessine ouvertement après la victoire des whigs anglais. Lord Stair profite de cet abaissement pour tout exiger; il sait qu'il n'y a rien qu'on n'obtienne d'un gouvernement qui n'a pas une situation fran-

[1] Pièce officielle, mars 1716.

che ou qui a peur : désormais le langage de l'Angleterre va être impératif ; le régent en recherche l'alliance, il en sollicite l'appui. La politique étrangère de Louis XIV, seule échappée à la réaction qui frappait tous les actes de son gouvernement, cette politique est brisée comme la pensée d'unité du grand roi : la diplomatie de l'abbé Dubois succède à celle de MM. d'Avaux et de Torcy. C'est l'époque de l'alliance anglaise, ère toute nouvelle, dont les conséquences sont incalculables dans l'avenir.

CHAPITRE III.

LA COUR DE LOUIS XV ENFANT. — DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME POLITIQUE DU RÉGENT.

Louis XV au Louvre. — Sa Cour. — Mme de Ventadour. — Les deux Fleury. — Villeroy. — Le duc du Maine. — *Petit Carême* de Massillon. — Le régent. — Ses mœurs. — Ses habitudes. — Ses maîtresses. — Le Luxembourg. — La duchesse de Berry. — Esprit de la société. — Pamphlets. — Chansons. — Ivresse et impiété. — Triple alliance avec l'Angleterre et la Hollande. — Acte politique de la régence.

1715 — 1717.

La bourgeoisie de Paris aimait à saluer ses rois dans sa bonne ville. Si les vieux suzerains, bardés de fer au moyen âge, avaient quelques châtellenies aux alentours de la Cité pour y passer la saison du printemps et de l'été, tous revenaient habiter parmi la bourgeoisie. Saint Louis avait son palais en l'île; les Valois, jusqu'à Charles VII, aimaient surtout les Tournelles au Marais, environnées de beaux treillis et de cerisaies; le Louvre s'était ensuite élevé avec ses pavillons florentins et ses galeries de la renaissance. Depuis François II jusqu'à Henri IV, le Louvre avait été la demeure des rois; Louis XIII occupa longtemps le palais Cardinal, et quand les barricades se formèrent durant la Fronde, Louis XIV enfant fut transporté à Saint-Germain. Le grand Roi avait gardé souvenir de ces bruyantes révoltes de bourgeoisie; il ne venait à Paris que pour ses dévotions à Notre-Dame; Versailles et ses

magnifiques jardins n'avaient-ils pas été construits pour éviter au roi le séjour de Paris désordonné! Louis XIV en voyait les murailles noirâtres avec un indicible dégoût; il ne voulait pas faire dépendre l'action de son gouvernement d'une émeute de halle. C'était donc un acte populaire, très-applaudi, que le séjour de Sa Majesté au sein de la bourgeoisie : les marchands et les métiers gagnaient toujours beaucoup quand la maison militaire et la noble cour du roi séjournaient au Louvre; on aimait à voir les riches mousquetaires, les gardes françaises et suisses, les chevau-légers en leurs logis et quartiers; ils emplissaient les cabarets, tavernes et cafés de Paris la bonne ville : quelle allégresse ne répandaient-ils pas sur toute la population! on festoyait tous les sergents d'armes, les braves écuyers, les pages bruyants des carrosses de Sa Majesté. Il y avait un culte pour la royauté, c'était au sein de la bourgeoisie une sorte de fierté et de gloire que de posséder le monarque : le roi, l'archevêque, le Parlement, cette triple idée de la monarchie, de la religion et de la justice, s'unissaient dans la commune croyance du peuple, et l'on peut dire que le cri fut général lorsqu'on annonça que le long veuvage allait cesser; Louis XV enfant et sa cour devaient habiter Paris [1].

Le séjour de Vincennes pouvait être salutaire, mais il avait quelque chose de monotone; tant que le soleil d'automne dorait le sommet des arbres touffus, on avait supporté les ennuis de cette campagne uniforme, sans vertes collines, sans ces magnifiques accidents qui marquent Saint-Germain et Fontainebleau; les appartements étaient mal disposés, peu convenables pour la majesté d'un roi; on s'y trouvait très-serré. Vincennes n'était sans doute pas très-loin de Paris, mais dans les jours de gelée et de frimas, on trouvait bien pénible pour M. le régent de courir une heure sur la grande chaussée de la route verglacée de Vincennes : deux ou trois fois par semaine il y avait con-

[1] *Mercure de France*, ad ann. 1715.

seil de régence, et cet éloignement fatiguait beaucoup les conseillers de Sa Majesté. M. le duc d'Orléans demanda les ordres du roi pour savoir s'il ne préférerait pas le Louvre à son château de Vincennes; Louis XV déclara que, pour complaire à son oncle, il viendrait à Paris. Le Louvre était une belle demeure royale, toute meublée pour l'usage de Sa Majesté. Quand on entrait par la petite porte de Henri III, on trouvait l'inimitable escalier de marbre qui conduisait à la grande galerie couverte de riches tentures de hautes et basses lisses; des tapis épais de deux doigts matelassaient les parquets de marbre en mosaïques; des portes en tapisseries pendaient du plafond lambrissé avec leurs colossales peintures; pas loin de là était l'orangerie, belle promenade au midi, où mille caisses d'orangers, de citronniers, de jasmins d'Espagne embaumaient l'air. Du Louvre on pouvait passer aux Tuileries, château très-vaste et commode pour le régent, qui occupait le Palais-Royal.

Louis XV partit de Vincennes pour occuper son Louvre; le royal enfant s'était un peu fortifié, sa mine était meilleure depuis un mois surtout; quelque couleur rehaussait l'éclat de son teint toujours pâle; Louis XV avait quitté le deuil de Louis XIV; son caractère se révélait par des saillies, mais la sévérité de son éducation ne lui permettait pas de le déployer dans sa naïveté. M[me] de Vantadour, aimante, froide et un peu compassée, était une de ces femmes de vertu, sévères pour elles-mêmes et pour les autres. L'éducation de Louis XV, sous la surintendance du duc du Maine, fut confiée à Hercule de Fleury, évêque de Fréjus [1], spécialement désigné par le testament de Louis XIV, prélat de mœurs simples et de discipline indulgente. Jamais évêque n'eut une morale plus douce, une puissance de parole plus persuasive; il s'était fait si profondément aimer de son élève, que l'enfant n'aurait pas souffert qu'on le séparât de son précepteur; il pleu-

[1] André Hercule de Fleury était né en 1653, et avait par conséquent soixante-trois ans déjà.

rait toutes les fois qu'il ne trouvait pas sur son passage le vertueux et modeste évêque de Fréjus. Ce prélat s'était associé, comme sous-précepteur, un abbé du même nom de Fleury, d'une réputation éclatante, et d'une science profonde : l'abbé Claude Fleury, élève des jésuites, s'était livré avec passion à l'étude ; à vingt ans il savait tous les Pères, et sa prodigieuse mémoire d'annaliste lui révélait tous les temps primitifs de l'Église, ce magnifique drame des deux premiers siècles chrétiens. L'abbé Fleury avait publié de belles et grandes œuvres, et les *Mœurs des Israélites*, si parfaitement résumées, et les *Mœurs des Chrétiens*, chef-d'œuvre de composition où toutes les institutions primitives de la société du Christ sont naïvement reproduites. Je rêve pour les temps de ma vie avancée la poétique histoire de l'Église, ces annales des martyrs qui moururent pour soutenir la conscience et la vérité de leurs opinions ! L'abbé Fleury avait beaucoup produit, et, tout en vivant dans une science profonde, il avait le tact de jeter ses livres à la portée de jeunes et fraîches intelligences. Les premières émotions de Louis XV étaient ainsi dominées par de salutaires exemples de sagesse religieuse ; le jeune roi écoutait avec une émotion visible les saintes histoires qu'on mettait sans cesse devant ses yeux. Louis XV, d'une douceur de manières, d'une candeur d'expressions indicible, était fier de sa dignité de roi ; enfant si longtemps voué à la mort, il relevait sa tête pour la vie ; il aimait peu les jeux de son âge ; on avait mis en son entour quelques autres enfants de maisons nobles, et ils s'organisaient en petites troupes pour singer les batailles. Le vieux maréchal de Villeroy, qui présidait à ces jeux, ne quittait pas le monarque par les devoirs de sa charge. Plus le représentant de la royauté était faible, plus on grandissait les formules de respect envers le roi ; on conservait l'appareil des gardes ; sous prétexte d'honneurs et de dignités, on exerçait la plus grande surveillance pour tout ce qui tenait à la personne et au service du roi. Ainsi le duc du Maine, comme surintendant de la maison de Sa

Majesté, visitait les cuisines et les mets destinés à la table royale; tous les plateaux étaient couverts de cloches de cristal et d'argent; la coupe du roi, ce beau hanap si renommé dans les vieux romans de chevalerie, était également couverte quand le vin clairet reluisait jusqu'à ses bords; deux gardes-du-corps accompagnaient l'arme au bras tout le service du roi, afin que rien ne fût introduit dans la vaisselle d'or et d'argent pendant l'espace que les domestiques parcouraient, et ces précautions n'étaient pas inutiles après de nombreuses tentatives d'empoisonnement. Il y avait un si religieux dévouement pour la personne de cet enfant royal, que tout homme attentant à cette précieuse vie, roturier ou prince du sang, aurait été écharpé sur place : supposez de coupables projets, ils n'auraient pas pu recevoir leur exécution; le grand criminel eût été mis en pièces par la généreuse noblesse qui entourait le roi de France.

L'éducation chrétienne dominait cette noble et jeune cour de Louis XV ; toute la vie se passait en études et en exercices de piété; la chaire avait conservé une haute liberté d'expressions, et tandis que la dépravation la plus profonde flétrissait la société, la parole des orateurs chrétiens venait rappeler les lois éternelles de la morale. Ce fut dans cet hiver, passé par Louis XV à Paris, que Massillon prononça le premier discours de son Petit-Carême, cette œuvre admirable de charité universelle : toutes les saintes vérités étaient là jetées à la face des courtisans. Massillon faisait une opposition vive et solennelle aux désordres du gouvernement; sa douce parole réveillait les plus tendres émotions dans l'âme de l'enfant-roi; tout dans ce Petit-Carême de Massillon est mis à la portée de la candeur intelligente; il veut, en pénétrant dans cette fraîche et jeune imagination, lui donner l'horreur du vice, le plus profond éloignement pour les principes de despotisme et d'autorité sans contrôle; il prélude à l'école du dix-huitième siècle, qui appartient aux idées d'opposition. Massillon touche à tous les points de politique, il est moins

orateur chrétien que moraliste et mécontent; il prête des armes aux philosophes qui viennent ensuite saper l'ordre des gouvernements et les mesures fortes du pouvoir dans les crises. Massillon parle à un enfant échappé du naufrage d'une grande race; il veut préserver son innocence de la corruption de son siècle[1].

Ce siècle était en effet profondément corrompu, et à côté de ce Louvre si pur, si chaste (car qui aurait pu atteindre la vertu d'un enfant?), à côté de ce palais enveloppé d'un voile religieux, toutes les licences se manifestaient avec une moqueuse indifférence pour la religion, le mœurs et les principes de la pudeur publique. J'ai maintenant à toucher les habitudes de la régence; j'ai besoin de peindre le dégoût à côté de la volupté, la tristesse en face de la joie bruyante qui veut s'oublier, la satiété impuissante et le plaisir qui dévore, l'ivresse et le cliquetis des verres, sorte de glas de mort pour toutes ces têtes bourgeonnées de débauches, désignées comme une proie à la foudroyante apoplexie! Car cette vie intime du régent s'ouvre par l'incrédulité et la curieuse recherche de la matière; elle finit par un coup de foudre, existence de chair et de sang que personnifie le Don-Juan du moyen âge espagnol. La société du dix-huitième siècle commençait une époque de dépravation; Louis XIV avait certes donné de fatals exemples à la morale; il avait affiché l'adultère, brisé par un despotisme hautain toutes les lois du mariage; mais il conservait dans ses passions les plus effrénées une certaine apparence d'ordre et de décence publique; ses amours étaient compassées, il y avait quelque chose du ménage dans ses adultères les plus avoués; on se couvrait d'un voile dans les débordements de la passion, on ne se faisait pas honneur de la débauche; on ne chantait pas la licence, ou si on la chantait on l'ornait comme une galanterie et un amour. En commençant cette nouvelle époque, la société ressemblait à ces vieillards épuisés de vi-

[1] La première édition du Petit-Carême est de 1717.

ces, et qui ont besoin d'images obscènes pour émouvoir leur imagination hébétée ; les chansons, les noëls, les épigrammes respirent une odeur de passion honteuse ; c'est la licence sans voile, c'est un vocabulaire d'un après-soupé aviné ; ce n'est point la tendre expression de la faiblesse qui se laisse aller à l'amour ; ce n'est pas même cette volupté caressante qui part du cœur pour entrer au cœur ; c'est de l'ordure, une poésie qui pue comme un lieu de prostitution ; c'est le réveil de l'orgie quand on pénètre dans ces repaires couverts des débris d'une table renversée sur quelques femmes immondes. Je n'ai jamais parcouru le recueil de Maurepas sans être frappé d'une indicible tristesse pour une société si vieille, si usée, et qui a besoin pour vivre de telles émotions [1].

Philippe d'Orléans avait passé sa vie au milieu de ces orgies ; c'était moins chez le prince un goût de plaisir qu'une habitude et un besoin de s'oublier. Dans le vide qu'avait fait autour de lui le défaut de croyance, le régent avait appelé l'ivresse à son secours ; la méfiance de Louis XIV lui avait enlevé toute influence de prince [2] ; il n'avait pu absorber son imagination dans la gloire, il la noya dans l'incessante curiosité de la vie. Philippe d'Orléans, élevé à la régence, ne put changer de vieilles et mauvaises coutumes ; il possédait une raison droite, un esprit fin, habile à saisir tous les points les plus ardus des questions ; il se fiait à cette facilité dans les affaires. La vie politique du régent commençait à une heure ; à moins de communications très-importantes, on ne le dérangeait pas jusqu'à son chocolat ; la matinée se passait dans un

[1] Il n'existe qu'un seul exemplaire manuscrit original des chansons recueillies par M. de Maurepas ; il en a été fait quelques copies : ce recueil, parfaitement lisible, est très-complet pour l'époque de la régence et de Louis XV. On ne conçoit pas qu'un homme d'État ait attaché son nom à un tel ramassis de saletés. (Mss. Biblioth. roy.)

[2] La nonchalance et le laisser-aller du régent étaient passés en proverbe ; on chantait de lui :

Vive notre régent,
Il est si débonnaire,
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient par la lisière
Toujours,
Et la nuit et le jour. »

certain effort d'esprit et d'imagination pour se débarrasser des nuages du petit souper ; la clarté des idées n'arrivait que graduellement ; après le chocolat, l'esprit revenait, et il y en avait beaucoup. La première visite du régent était pour Louis XV, son royal pupille ; il se rendait au Louvre avec les témoignages de la plus profonde soumission ; il parlait toujours au roi d'une manière respectueuse et digne ; cela faisait du bien à voir. Louis XV avait pour son oncle une extrême tendresse, et c'était un spectacle touchant que cette causerie qui durait presque une heure ; souvent elle était suivie du conseil de régence où se discutaient les graves affaires de l'État ; puis le régent courait en carrosse rendre visite à Madame, sa fière et noble mère, alors à Saint-Cloud. D'autres fois il allait au Luxembourg pour rester des heures entières avec Mme la duchesse de Berry et ses autres filles ; à dix heures du soir, commençaient les petits soupers de la régence, les orgies si bien connues. Ces soupers se restreignaient à vingt personnes : Broglie, Brancas, Biron, Canillac, des poètes, des philosophes, des gens d'esprit, des filles d'opéra, quelques dames de cour, la maîtresse en titre du régent, Mme de Parabère, la duchesse de Berry [1]. On faisait d'abord des mots, de la philosophie impie ; on discutait sur Dieu, sur le christianisme ; on plaisantait sur l'Église et les petits abbés ; et à mesure que l'imagination s'échauffait au milieu des scintillantes bougies, quand le vin coulait à pleins bords, on n'entendait plus que des disputes, des coups même ; puis le mélange des rangs, la confusion de toutes choses ! Pauvres gens qui s'étourdissaient pour s'oublier eux-mêmes en face de ce grand doute de l'existence, question fatale qui brise les parois du crâne alors que l'homme sans croyance pense et médite !

[1] Les Mémoires se sont occupés surtout des mauvaises mœurs de la régence ; on s'est complu à ces tableaux d'une école libertine. On ne connaît en France l'époque de la régence et Louis XV que par les petits soupers et les lascives peintures !

Quelquefois ces convives se masquaient pour aller à l'Opéra, car, pour plaire au régent, Canillac avait eu l'idée des bals publics, où tout serait mêlé. L'Opéra avait été construit sur le jardin du Palais-Royal même ; le régent n'avait qu'une petite porte à ouvrir, et il se trouvait dans sa vaste et riche loge. Il pénétrait de là dans la salle ; tout lui était bon alors ; il courtisait grisettes, grandes dames, danseuses de menuet, et il amenait tout cela souper avec lui et ses roués, dans ses beaux appartements du Palais-Royal ; spectacle à voir que cette troupe costumée en Chinois, Turcs, bayadères, femmes du sérail, pêle-mêle dans le Palais-Royal, et bientôt les chants bachiques, des tables inondées de vins annonçaient la présence de l'orgie. Plus d'une fois au dessert, quand les têtes étaient ivres et les femmes échevelées, on improvisait des représentations cyniques, et les Mémoires nous ont conservé le *Jugement de Pâris*, représenté d'après les bas-reliefs de l'école antique et nue de la Grèce et de Rome, par Mme de Parabère (Junon), Mme de Berry (Vénus) ; Mme d'Averne s'était réservé le rôle de Minerve. Souvent ces scènes d'ivresse avaient lieu dans le propre palais de la duchesse de Berry au Luxembourg. Mme la duchesse de Berry, la fille chérie du régent, passionnée comme lui, fière comme Louis XIV, prétendait avoir tous les droits de la reine de France, et on la vit un jour parcourir Paris avec la musique des mousquetaires jouant des cymbales et des trompettes comme pour le roi. Au Luxembourg, cette princesse si hautaine était esclave du comte de Riom, son amant, petit homme tout bourgeonné, fort et bien planté ; le comte de Riom était le neveu de Lauzun, l'amant impérieux de Mademoiselle, vieille folle qui se serait jetée à la Seine plutôt que de ne pas avoir son beau Lauzun ; l'oncle avait donné conseil à son neveu pour dominer la princesse : « Brave cadet de Gascogne, lui avait-il dit, sois fantasque, colère, et tu seras aimé de Berry comme je l'ai été de Montpensier. » Riom avait suivi ce conseil : poli avec le dernier des gentilshommes, respectueux envers

un pair ou un prince du sang, il ne gardait aucune tenue avec la duchesse de Berry, il la menait à ses caprices [1]; la princesse prenait ses ordres pour sa toilette, pour sa parure du soir, et quand elle était tout habillée, avec ses diamants aux cheveux, ses perles en diadème, Riom la trouvait laide, maussade et exigeait qu'elle se déshabillât : la pauvre duchesse se hâtait en pleurant de lui complaire, et lui demandait pardon à genoux. Elle lui proposait toute espèce de folies : un jour elle voulut l'enlever pour vivre avec lui comme une simple bourgeoise en Hollande, et Riom eut assez de bon sens pour ne pas l'accepter. Le régent supportait tout de sa fille, il se fût gardé de la contrarier; quand il allait au Luxembourg, et qu'il la voyait en larmes d'une scène que lui avait faite Riom, il la consolait, pauvre désolée qu'elle était. Plus d'une fois le régent avait menacé Riom de le faire jeter par la fenêtre du Luxembourg; mais la duchesse de Berry lui déclara que si on touchait son amant, elle se donnerait la mort, et le faible père se hâtait de la rassurer ; ainsi la débauche avait son châtiment, la passion rongeait ces cœurs, et leur faisait payer ses immondices.

Telle était la cour du régent, la vie libertine de ces hommes d'impiété et d'épicurisme, sorte d'étourdissement qu'ils se donnaient pour ne point voir l'abîme sans fond. Autour d'eux la société suivait cet exemple : quand la haute tête d'une époque marque une voie, tout s'y jette et s'y précipite ; l'exemple des grands est contagieux, et bientôt la cour fut pleine de prostitutions. Il fut ridicule d'être sage ; la femme ne dut plus avoir cette simple coquetterie de bon goût qui n'est que l'orgueil de soi, de sa fierté, de sa valeur ; mais chacun dut s'afficher et se

[1] J'ai trouvé une vieille chanson sur Mme la duchesse de Berry; on lui fait dire :

« Quel plaisir d'avoir à mon âge
Joui de tous les bergers du village :
C'est un pur abus que la constance,
Les derniers venus sont ceux qui dansent. »

glorifier des allures de l'orgie ; c'est à en rougir pour toutes ces jeunes femmes qui se donnaient par le simple appât grossier des sens : voyez-vous cette jeune fille bien naïve et bien rosée? un mois dans le monde, et elle sera flétrie ; les roués s'applaudissaient de cette triste transformation. Les noms les plus illustres de la monarchie paraissaient dans ce cortége de folles femmes ; les chansons célèbrent les dames de Nesle, de Gacé, Beaufremont, Courcillon, Seignelai, Duras, Villequier, Chastillon, d'Ancenis, Évreux, Maillebois, Locmaria, La Vrillière, Montbazon, Rohan, Polignac, Beurnonville, Jonsac, Tallard, Soubise et Gontaut ; fatale époque où personne n'eut le respect de soi [1] ! Quand la société élégante s'oubliait ainsi, les chansons spirituelles pouvaient bien divulguer ses débauches, et ce fut l'éclatante vengeance du siècle ; il ne m'est permis que d'analyser les plus décents de ces couplets, où chaque dame de la cour prend un nom de sainte dans le calendrier de l'amour : Mme de Villefranche devient sainte Facile ; Mme de Parabère, sainte Nitouche ; Mme de Courcillon, sainte Modeste ; la maréchale d'Estrées, sainte Contente ; Mme de Gacé, sainte Fringante ; Mme de Castelnau, sainte Éveillée ; Mme de Mailly, sainte Commode ; la princesse de Rohan, sainte Accroupie ; Mme de la Vrillière, sainte Fidèle ; Mme de Jonsac, sainte Fillette ; Mme de Berry, sainte Magdeleine ; Mme de Chevillart, sainte Finette ; Mme d'Armagnac, sainte Pleureuse. Je n'ose rapporter les licencieuses explications que les faiseurs de noëls donnaient à ces titres de saintes appliqués aux grandes dames de la cour. L'esprit moqueur s'étendait à tout, et dans une pièce encore inédite, les poètes attribuaient à chacun des noms célèbres à la cour, des logements appropriés à leur vie ou à leur ridicule ; ils logeaient M. le régent rue Jean-Pain-Mollet ; M. de Bourbon, au Sauvage, rue Bornée ; le prince de Conti, au

[1] Recueil de Maurepas, tom. XIV, collection mss. de la Bibliothèque du roi.

Singe vert, rue de la Savonnerie; M. le comte de Charolais, à l'Adonis, rue du Petit-Lion; M. le duc du Maine, au Diable boiteux, rue Montorgueil; le maréchal de Villars, à la ville de Condrieux, rue Montorgueil; le duc de Richelieu, aux Pages du Roi, rue Saint-Bon; M. de Gacé, à la petite Victoire, rue de Richelieu; le duc de Noailles, à la Faveur, rue de la Harpie; M. de Gontaut, au Ganimède, rue des Mauvaises-Paroles; M. de Nesle, à la Précaution inutile, rue de la Corne; M. de Laffe le fils, à l'Industrie, rue de Bourbon; M. de Jonsac, au Mercure galant, rue du Croissant; M. de la Vallière, à la grande Cousine, rue du Paon; le prince de Soubise, à la Femme pucelle, rue du Bœuf; le duc d'Aumont, à la belle Ambassade, rue Saint-Pierre; M. de Breteuil, au Pied de bœuf, rue de Bailleul; M. Desmarets, à la Monnaie, rue du Repoisoir; M. de Gesvres, à la Poupée, rue Chapon; le duc de Brancas, à la ville de Sodôme, rue des Juifs; M. le chancelier, au Phaéton, rue aux Ours; M. de La Haye, à l'Arbalète, rue de Berry; Mme de Berry, au Puits d'amour; Mlle de la Roche-sur-Yon, à la Picarde, rue des Bons-Enfants; Mme la princesse de Conti la jeune, au Poupart, rue des Singes; Mme la duchesse du Maine, au Compas de proportion, rue des Marmousets; Mme de Lambesc, à la Bavaroise, rue Froidmanteau; Mme de Polignac, au Cœur volant, rue Perdue; Mme de Jonsac, à la Savonnette, rue de Conti; Mlle de Villefranche, à la belle Image, rue Bétisy; Mlle de Montbrun, à la Pucelle d'Orléans, rue des Rats; Mme la duchesse d'Albret, au Bien-Venu, rue de la Huchette; Mme de Nesle, à la Grivoise, rue du Hasard; Mme de Monasterol, à la Guimbarde, rue du Puits-d'Amour; Mme de Bonfols, au Grand-Calibre, rue de la Cour des Miracles; Mme de la Tremoille, au Menton de galoche, rue de l'Échaudé; Mme de Gacé, à la Guinguette, rue de l'Égout; Mme de la Vrillière, à la Petite-Vertu, rue Gracieuse; Mme d'Espinay, à la Babillarde, rue des Lavandières; Mme de Duras, à la Boule-Blanche, rue Patinée; Mme de Villars, à la Loge, rue de Richelieu;

la comtesse d'Évreux, au Lingot d'or, quai des Quatre-Nations; la comtesse de Roye, à la Guenon, rue Vide-Gousset [1].

Ces épigrammes moqueuses n'étaient rien, comparées aux graves et sérieuses satires qui embrassaient tout l'ensemble du gouvernement de la régence; ces satires vinrent plus tard troubler la politique du duc d'Orléans. On était au commencement d'un règne, époque où la pensée légère et spirituelle trouve seule du retentissement; la lourde et factieuse opposition n'arrive qu'aux temps de faiblesse des gouvernements; l'ennui même qui gronde devient alors populaire. L'œuvre la plus remarquable de cette époque fut la publication du pamphlet des *J'ai vu*, attribuée au jeune Arouet [2], amère revue des derniers

[1] Recueil de Maurepas, tom. XIII, manuscrit.

[2] Voltaire nia souvent la publication des *J'ai vu*. Il avait des raisons pour cela; le souvenir de la Bastille était présent à sa mémoire. On sait d'ailleurs que l'habitude de Voltaire était de nier la plupart de ses productions.

Tristes et lugubres objets,
J'ai vu la Bastille et Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets;
J'ai vu la liberté ravie;
De la droite raison la règle peu suivie:
J'ai vu le peuple gémissant
Dans un rigoureux esclavage;
J'ai vu le soldat rugissant, etc.
J'ai vu le lieu saint avili;
J'ai vu Port-Royal démoli;
J'ai vu l'action la plus noire
Qui puisse jamais arriver,
Tout l'eau de l'Océan ne pourrait la laver,
Et nos derniers neveux auront peine à la croire;
J'ai vu dans ce séjour par la grâce habité
Des sacriléges, des profanes,
Remuer, tourmenter les mânes
Des corps marqués du sceau de l'immortalité.
Ce n'est pas tout encor: j'ai vu la prélature
Se vendre et devenir le prix de l'imposture:
J'ai vu les dignités en proie aux ignorants;
J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs;
J'ai vu de saints prélats devenir la victime
Du feu divin qui les anime.
O temps! ô mœurs! j'ai vu dans ce siècle maudit,
Noailles, ce cardinal, l'ornement de la France,

temps de Louis XIV, triste peinture de cette époque, si grande pourtant. L'auteur de ce pamphlet « avait vu toutes les misères de son siècle, et il n'avait pas vingt ans. Il avait vu la Bastille et Vincennes remplis de braves citoyens et de fidèles sujets; il avait vu le peuple gémissant périr de faim; il avait vu les magistrats en exil, les remontrances inutiles, un démon dominer la vieillesse d'un roi; il avait vu la traîtrise impunie, la destruction de Port-Royal, et les cendres des grands hommes jetées au vent; il avait vu le cardinal de Noailles persécuté, la prélature à l'encan, les jésuites adorés; il avait vu toutes ces tristesses, et il n'avait pas vingt ans. » Ce pamphlet s'appliquait moins à la régence qu'aux derniers temps de Louis XIV, noble épopée de la monarchie, et néanmoins pouvait-on le laisser impuni? On l'attribuait à Arouet, l'âme de la société de Mme la duchesse du Maine: le régent savait bien que c'était de ce cercle de poètes et de gens d'esprit que sortaient la plupart des écrits publiés contre les actes de son gouvernement; et voilà pourquoi il se montra impitoyable envers Arouet. Il fut conduit à la Bastille, hébergé et nourri aux frais du roi, comme il aimait à le répéter quand la liberté lui fut rendue.

Le plus piquant de tous ces pamphlets fut rédigé en forme de chronique des preux, selon la coutume du temps; on adoptait une manière de dire toute la vie du duc d'Orléans, comme le pieux archevêque Turpin avait raconté celle de Charlemagne et de ses barons en la cour plénière; c'était donc « la chronique véritable du preux chevalier don Philippus [1] d'Aurélie, où l'on voit les faits d'armes, amours, et autres moult joyeuses aventures de plusieurs

Plus grand encor, plus saint que l'on ne dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance;
J'ai vu l'hypocrite honoré;
J'ai vu, c'est dire tout, le jésuite adoré:
J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda pour vengeance à nos désirs ardents.
J'ai vu ces maux et je n'ai pas vingt ans.

[1] M. le duc d'Orléans, régent.

barons et nobles dames : comme Déodatus [1], roi de Gaule, tomba grièvement malade ; comme les médecins et saltimbanques firent une consultation sur la maladie de Déodatus, et lui dirent que s'il n'en mourait point, il pourrait en réchapper ; comme Déodatus n'en pouvait revenir, il fit ses adieux à Scaronie [2], dame souveraine de ses pensées ; comme Déodatus se fit amener son arrière-petit-fils Louison [3] ; comme il lui recommanda la justice, la chasteté et de chercher le bien de ses sujets ; comme Déodatus mourut, et fut joyeusement inhumé, et comme lui succéda son arrière-petit-fils Louis, fils de Louis le Bourguignon ; comme don Philippus d'Aurélie fut déclaré tuteur de Louison, et comme le comte des Tectosages [4] et le grand chef helvétique [5] prirent patience en enrageant, faute de mieux; comme, malgré l'aide de saint Pierre, l'archevêque Turpin remporta la victoire sur le grand enchanteur Acignivo ; comme le baron de la Coulovière fut expulsé pour ses méfaits par don Philippus d'Aurélie ; comme don Philippus d'Aurélie passait joyeusement son temps, et ne manquait point de belles femmes à l'assemblée nocturne ; comme don Philippus d'Aurélie, courant les rues de Lutèce, pour défendre la beauté de la dame de Biturgie [6], mit plusieurs grandes aventures à fin sans aucun péril de sa personne ; comme la dame de Biturgie choisit pour sa garde cinquante beaux et forts chevaliers ; comme don Philippus d'Aurélie, voulant renouveler l'histoire des patriarches, choisit Noé et Loth pour ses modèles ; comme don Philippus d'Aurélie renchérissait sur les travaux d'Hercule, en entretenant soixante maîtresses ; comme les habitants de Lutèce présentèrent à don Philippus d'Aurélie une requête où les méfaits d'un clerc versé en rapines étaient exprimés, et de ce qui en advint ; comme, au si-

[1] Le roi Louis XIV.
[2] Mme de Maintenon.
[3] Mr le dauphin.
[4] Le comte de Toulouse.
[5] Le duc du Maine.
[6] La Duchesse de Berry,

gnal donné par don Philippe d'Aurélie, le gentil chevalier de la Fortequeue, qui portait une cotte d'armes noire, et pour cimier sur son armet quatre cornes, fit vider les arçons au faux glouton, Bourvalaisis [1] de la Rapine, qui par fraude et mal engin avait envahi les trésors de la belle fleur de lis; comme le faux glouton Bourvalaisis de la Rapine fut jeté en obscure prison, et illec aboyé sans cesse par un des plus archarnés dogues noirs de don Philippus d'Aurélie; comme don Philippus d'Aurélie, avec l'avis du vieil enchanteur Ruliginoso au col droit, dota ceux de la Gallicie de la fureur d'un monstre qui avait cent têtes et mille mains, nommé Agiot; comme don Philippus d'Aurélie, découvrant son écu enchanté sur lequel était pour devise : *Déclaration,* rendit immobiles tous les traîtres marauds, sarrasins et faux gloutons qui combattaient sous les enseignes du Griffon; comme la fée Vrillerite ne put être vaincue en combat singulier par don Philippus d'Aurélie pour s'être servi d'armes de trop faible trempe; comme don Philippus d'Aurélie cherche sa mie, et après l'avoir trouvée, ne sait bonnement que lui dire; comme la dame de Biturgie fait claquemurer toutes les portes de son palais, fors une ouverte à tout le monde [2]. »

Maintenant, voulez-vous connaître les vins de la cour? Le vin du roi, est de bonne espérance; de M. le régent, diabolique; de M. le duc de Chartres, de mauvais cru; de Madame, il sent la vieille futaille; de Mme la duchesse d'Orléans, il est bienfaisant; de M. le duc, rude et plat; de M. le comte de Charolais, pétillant et brusque; de Mlle de Charolais, vif; de Mme la duchesse, sur le retour; de Mlle de Clermont, prêt à boire; de M. le prince de Conti, se fait sentir; de la princesse de Conti, en boîte; de Mlle de la Roche-sur-Yon, bon à mettre en perce; de M. le duc du Maine, de bonne garde; de Mme la duchesse du Maine, clair fin; du prince de Dombes, naturel; du comte d'Eu, il a de la

[1] Bourvalais l'argentier, conduit prisonnier et ses biens saisis.

[2] Cette chronique, fort longue, se trouve dans le recueil Maurepas, tom. XIII. (Bibliothèque du roi.)

sève; du comte de Toulouse, mou; du maréchal de Villeroy, ferme; du maréchal de Villars, il monte à la tête; du maréchal d'Estrées, il commence à être usé; du maréchal d'Uxelles, poussé; du prince de Vendôme, au bas; du prince Charles, belle apparence, peu de rapport; du prince Lambesc, éventé; du duc de Guiche, à deux oreilles; du duc d'Antin, il trompe à la couleur; du duc de Richelieu, vin du commun; de la duchesse de la Ferté, bon quoiqu'à la lie; du duc de Saint-Simon, c'est de la piquette; du duc d'Aumont, il n'est qu'à la cape; du duc de la Force, sans vertu; de la duchesse de Villars, il tourne à la graisse; du duc de Noailles, falsifié; du duc de la Rochefoucauld, droit; du duc de Tresme, on ne sait ce que c'est; du cardinal de Noailles, il ne se soutient pas; du cardinal de Bissi, bourru; du cardinal de Rohan, doucereux; du cardinal de Polignac, brouillé; de M. d'Aguesseau, n'est pas droit; de M. d'Argenson, il n'est plus de saison; de M. le premier président, frelaté; de M. de la Vrillière, il gratte; de M. le Blanc, mixtionné; de M. l'abbé Dubois, malfaisant; de Mme de Nesles, de toutes saisons; du prince de Soubise, beau coloris; de Mme de Parabère, il sent mauvais; et quant au vin du peuple, il sent le pressoir [1].

Tels étaient les formes et l'esprit du temps; il y avait un mélange de chevalerie galante et de philosophie épicurienne, une sorte de légèreté moqueuse qui ne respectait ni les rangs ni les services. On n'épargnait aucune dignité dans les satires, aucun caractère dans l'épigramme; la légèreté française se rattachait à tout. La manière de ces chroniques plaisait à cette société de petits soupers qui s'oubliait dans l'orgie; là, quand des poètes étaient réunis, les portes fermées, on récitait un noël, une épigramme, au milieu des applaudissements de la chaude assemblée. On n'épargnait ni M. le duc d'Orléans, ni ses amours, ni son administration; on se moquait de tout: époque de licence, où la répression était impossible,

[1] Manuscrit Maurepas. (Biblioth. roy. tom. XIV.)

car, lorsqu'une société s'en va, qui peut comprimer le principe du mal? Et cependant la politique marchait à son but.

La ruine des espérances de Jacques III avait déterminé le régent à rechercher l'alliance anglaise. La politique de Louis XIV s'affaiblissait de plus en plus; ce grand système diplomatique qui reposait sur l'union de la France et de l'Espagne dans un commun intérêt, blessait les vues personnelles du duc d'Orléans; il savait que l'Espagne n'était pas favorable à son administration. Philippe V et le conseil de Castille considéraient comme non avenue la renonciation à la couronne de France, en cas de mort du jeune Louis XV, le roi des Espagnes prétendait succéder au trône de France par préférence au duc d'Orléans. L'ancien parti de Louis XIV était un peu dans cette opinion; il avait même paru plusieurs pamphlets pour soutenir la prétention de l'Espagne [1]; on allait jusqu'à ce point de contester au duc d'Orléans même la régence; n'appartenait-elle pas au plus proche parent, au roi notre seigneur, Philippe V d'Espagne? Tel était le sentiment des jurisconsultes espagnols aux universités d'Alcala et de Valladolid. L'intérêt personnel du régent le portait vers l'alliance de Georges Ier, le représentant de la maison de Hanovre, et quand il fut bien convaincu que la cause de Jacques III trouvait peu de succès dans les trois royaumes, le régent se décida pour une alliance complète, absolue avec Georges Ier et les whigs anglais. Ce résultat était difficile à obtenir; il y avait quelques préventions contre le duc d'Orléans dans l'esprit du roi d'Angleterre et des whigs dont il était le représentant; le traité d'Utrecht avait été vivement discuté : en plein Parlement les plus violentes attaques avaient été lancées contre Louis XIV et même contre le régent [2]. Quand Jac-

[1] Plusieurs traductions françaises furent faites et adressées au peuple de Paris et des provinces. Je n'ai pu voir qu'un seul de ces Mémoires à Madrid en 1833.

[2] Annales du Parlement, ann. 1715-1716.

ques III s'était présenté aux rivages de l'Ecosse, on avait accusé M. de Torcy de favoriser cette expédition : Georges Ier en avait gardé un profond ressentiment, il s'en était plusieurs fois exprimé avec l'ambassadeur de France : comment dès lors aboutir jusqu'à lui? comment arriver jusqu'à lord Stanhope, son plus intime confident dans le conseil ? Le régent jeta les yeux sur l'abbé Dubois. Il faut se rappeler que sous le règne de Louis XIV, aux derniers temps de la guerre, lord Stanhope, fait prisonnier en Espagne, avait séjourné à Paris; il y avait connu l'abbé Dubois. Comme d'importantes questions politiques s'agitaient alors dans l'intimité, il y avait eu des causeries sur toutes les éventualités favorables à la maison d'Orléans, et de là était née entre l'abbé Dubois et lord Stanhope une certaine confiance ; il s'ensuivit un échange de lettres dans lesquelles on traitait de tous les sujets de politique et de diplomatie pour l'avenir. Le régent favorisait cette correspondance, parce qu'elle pouvait devenir un moyen très-utile d'entamer une négociation positive avec l'Angleterre, et de préparer l'alliance. A cette fin, il fallait un titre à l'abbé Dubois, qu'on allait appeler à une des plus importantes missions de diplomatie. On avait manifesté jusqu'alors une certaine répugnance dans tout le conseil pour y admettre le confident des secrètes pensées du duc d'Orléans ; l'opposition était vive ; on exagérait les mauvaises mœurs de l'abbé Dubois, pour le repousser de toute situation avouée. Le régent eut à vaincre bien des obstacles, mais il sentait que, pour entamer une négociation sérieuse, l'abbé Dubois devait avoir un titre ostensible qui le mît en position de paraître dans un traité : le régent le nomma conseiller d'État attaché au conseil des affaires étrangères. Il y eut quelques murmures; toutefois le régent passa outre ; il avait besoin des services diplomatiques de l'abbé Dubois dans une des questions les plus graves de sa politique.

La session du dernier Parlement avait été fort vive contre la France ; les whigs accusaient le régent d'avoir manqué aux deux points essentiels des conventions secrètes

d'Utrecht, à savoir, la destruction de Dunkerque et l'expulsion du prétendant Jacques III et de tous ses partisans du royaume de France; les whigs dénonçaient les travaux de Mardick, aussi dangereux pour l'Angleterre que les fortifications de Dunkerque; on se rappelle la réponse pleine de dignité qu'avait faite Louis XIV sur les plaintes de lord Stair [1]. Ce fut au milieu de ces discussions mêmes que lord Stanhope reçut la première dépêche de l'abbé Dubois : avec une habileté très-remarquable, l'abbé Dubois félicitait lord Stanhope des succès que son ministère avait obtenus en Ecosse, d'autant plus que ces succès effaçaient jusqu'à la dernière trace des bruits répandus par des malveillants sur le secours que la France avait pu donner au prétendant; l'abbé Dubois invoquait tous les souvenirs d'une bonne amitié pour préparer le grand œuvre de la paix entre les deux nations [2]. Cette lettre, encore vague, en disait néanmoins assez pour amener une réponse catégorique de la part de lord Stanhope; elle ne se fit point attendre : le ministre anglais répondit à l'abbé Dubois que son cabinet était fort heureux d'apprendre les bonnes dispositions de la France; il voulait bien croire que les bruits qui avaient couru sur la protection accordée par le régent au prétendant étaient faussement jetés par les ja-

[1] Voyez mon *Louis XIV*.

[2] Voici la dépêche originale de Dubois, 12 mars 1716 : « On ne peut pas faire profession, comme je fais depuis longtemps, d'être de vos amis, sans prendre beaucoup de part au succès que les soins de votre ministère ont eu dans les derniers mouvements d'Écosse, et sans vous congratuler sur l'événement qui les a fait finir si promptement. J'ai été trop instruit des anciennes liaisons d'estime et de confiance que vous avez eues avec Mgr. le duc d'Orléans, pour n'être pas charmé du prompt retour du prétendant, parce que, d'une part, il vous est glorieux, et que d'autre part il vous désabuse des bruits qui s'étaient répandus d'une influence secrète de notre cour pour cette entreprise, et vous fait voir qu'ils n'ont eu aucun fondement. J'espère que rien n'altérera les premières dispositions où je vous ai vu, et je souhaite qu'on ne néglige rien de part ni d'autre de ce qui peut contribuer à la correspondance entre nos deux maîtres. Je vous supplie, milord, de me continuer l'honneur de votre bienveillance, et d'être persuadé que dans toutes les occasions qui se présenteront, vous trouverez en moi l'ami que vous avez si bien traité, et toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois. L'abbé DUBOIS. »

cobites, afin de grandir leur cause. On devait cesser d'être la dupe de malheureux fugitifs : maintenant tout pouvait concourir à la bonne amitié de Georges Ier et du régent ; il ne fallait pour cela que de la franchise dans les positions respectives [1]. Cette correspondance était une véritable négociation diplomatique entamée par les deux confidents de Georges Ier et du régent ; on se tâtait d'abord pour arriver à des propositions sérieuses.

En même temps M. d'Iberville à Londres, et M. de Châteauneuf en Hollande, faisaient une démarche simultanée pour obtenir un traité de triple alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Ces diplomates étaient des hommes fort habiles ; M. de Châteauneuf, le confident du maréchal d'Uxelles, était un des plus remarquables négociateurs. On parvint à connaître les conditions qui seraient le plus favorablement accueillies à Londres et à La Haye : ces cours demandaient la garantie de la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, l'expulsion de Jacques III et de tous les mécontents exilés d'Angleterre, la fermeture des canaux de Mardick près de Dunkerque, de ma-

[1] J'ai trouvé le texte même de la réponse de lord Stanhope. « Monsieur, j'ai reçu l'honneur de votre lettre du 2 mars, et suis très-sensible à la bonté que vous avez de vous souvenir d'un ancien ami, dans lequel, je vous assure, vous trouverez toujours beaucoup de franchise et une véritable estime pour vous. Je suis très-aise d'apprendre d'aussi bonne part l'heureuse disposition de votre cœur. Les apparences véritablement commençaient à nous alarmer ; mais comme nous savons très-certainement que non-seulement nos intentions, mais toute notre conduite n'a pu donner aucun fondement aux bruits que certaines gens ont affecté de publier par tout le monde, comme si le roi voulait la guerre, et qu'il fit agir d'autres puissances pour les y porter : nous voulons bien croire que ces bruits n'ont point été autorisés ni débités à dessein de colorer les projets qui se pourraient former contre nous. Vous savez ce qui nous blesse, et vous êtes les maîtres de faire cesser tout fondement de jalousie. Quand monseigneur le régent y aura bien fait attention, je suis persuadé qu'éclairé comme il l'est il trouvera que c'est une très-mauvaise politique, et très-contraire à ses intérêts personnels, que de nous obliger d'être toujours dans un état plus violent que n'est celui d'une guerre ouverte. Vous voyez que je vous tiens parole et vous parle franchement : je crois que c'est toujours le meilleur que de savoir à quoi s'en tenir. Au reste, Monsieur, quelque parti que prennent nos maîtres, je vous prie de croire que je suis avec une passion sincère, etc. STANHOPE. »

nière à ce qu'il ne pût entrer que de petits bateaux ; enfin la ratification du traité de barrières, sollicité par la Hollande.

Ces conditions furent envoyées par M. de Châteauneuf au conseil des dépêches, et le régent donna ordre à l'abbé Dubois de reprendre sa correspondance avec lord Stanhope. Les nouvelles dépêches de Dubois respiraient la bonhomie ; l'abbé remerciait lord Stanhope de l'excellente opinion que le roi d'Angleterre avait du régent ; ce prince ne se piquait pas de perpétuer les préjugés et le train de l'ancienne cour de Louis XIV ; d'après sa maxime des *alliances d'intérêts*, la plus étroite amitié devait naître entre Georges Ier et le régent, car ils avaient un commun dessein dans leur politique. L'abbé Dubois offrait à lord Stanhope de lui expliquer tout ce qui paraîtrait obscur ou louche dans la situation diplomatique du régent ; le négociateur avouait sa partialité pour la nation anglaise ; « il désirait, continuait-il en plaisantant, que lord Stanhope ne bût que des meilleurs vins de France, au lieu des vins du Portugal, tandis que lui préférerait le cidre de Goldpepin au gros cidre de Normandie. » Sous ces apparences de légèreté l'abbé Dubois marchait à ses fins de la triple alliance ; il avait ordre du régent de faire toute espèce de concession à lord Stanhope, afin d'amener une ligue offensive et défensive, indispensable depuis que les dernières nouvelles d'Espagne annonçaient les desseins hostiles de Philippe V contre le duc d'Orléans [1]. Le mar-

[1] Dépêche originale, 10 avril 1716 : « Milord, votre lettre du 19 mars me fait voir clair au travers des nuages que mille bruits confus, produits par divers intérêts, et peut-être par le zèle de quelques acteurs, avaient répandus, et je suis ravi de savoir par un canal aussi sûr que le vôtre les véritables intentions de votre gouvernement. Je crois pouvoir vous répondre que celles du nôtre sont bonnes et droites. Le caractère de notre régent ne laisse pas lieu de craindre qu'il se pique de perpétuer les préjugés et le train de notre ancienne cour ; et comme vous le remarquez vous-même, il a trop d'esprit pour ne pas voir son véritable intérêt. Je n'ai pas oublié que dans nos anciennes conversations vous m'avez souvent dit qu'il ne peut y avoir de solide liaison entre les souverains, qu'autant que chacun d'eux y trouve également son intérêt. Je suis tellement convaincu de cette vérité, que je suis déterminé à contribuer de tous mes soins à cette union, et que je vous assure que si, dans les mesu-

quis de Châteauneuf dut presser à La Haye une adhésion formelle à l'alliance avec l'Angleterre. Les États généraux avaient besoin d'assurer la paix générale et toute la sécurité de l'avenir ; les intérêts de leur commerce l'exigeaient ; ils accueillirent les propositions de la France et se chargèrent d'être les porteurs de paroles auprès de Georges Ier. Il y avait sans doute à La Haye un parti de l'empereur contre la France, mais en aucun cas la Hollande ne voulait se jeter dans de nouvelles campagnes. La guerre avait été pour elle une situation violente, exceptionnelle ; un État commercial ne peut exister qu'avec la paix : le grand pensionnaire, tout en répondant favorablement à l'envoyé de l'Empire, n'engagea de négociations sérieuses qu'avec M. de Châteauneuf. L'ambassadeur de France d'ailleurs homme influent à La Haye y avait dignement remplacé M. d'Avaux ; M. de Châteauneuf communiqua au grand pensionnaire les conditions proposées par la France presque identiques aux propositions de l'Angleterre : qui pouvait dès lors s'opposer à une alliance complète, destinée à comprimer la nouvelle entreprise que préparait l'Espagne? Il y avait nécessité d'une mutuelle garantie ; le régent avait crainte de Philippe V ; Georges Ier, du pré-

res qui se peuvent prendre de part et d'autre, vous avez lieu de craindre que des intérêts détournés n'apportent quelque obstacle au bien commun des deux maitres, au premier avis que vous me donnerez, je ferai tout ce qui dependra de moi pour vous aider à démêler la vérité, à rendre simple ce qui prendrait quelque détour, et à parvenir à une liaison qui ne soit plus sujette à aucun soupçon. Vous pouvez éprouver quand il vous plaira la vérité de ce que j'ai l'honneur de vous promettre ; nous ne nous sommes jamais cherchés l'un et l'autre, et je connais trop votre sincérité pour n'avoir pas avec vous le cœur sur les lèvres. Vous devinez assez que je serais charmé que mon maitre prit les mesures les plus convenables à son intérêt, que ce fût avec une nation pour laquelle j'ai toujours conservé de la partialité, et durant le ministère d'un ami aussi estimable et aussi solide que vous. Au surplus, milord, outre l'intérêt de nos deux maîtres, je déclare que je serais ravi que vous ne bussiez que du meilleur vin de France au lieu de vin de Portugal, et moi du cidre de Goldpepin, au lieu de notre gros cidre de Normandie. J'y ajouterai un intérêt encore plus sensuel pour moi, qui est celui de pouvoir, sans interruption, cultiver l'honneur de votre amitié, et vous renouveler librement et avec assiduité les assurances de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc. L'abbé DUBOIS. »

tendant Jacques III, qui venait de soulever l'Ecosse. Pour ôter toute espèce de méfiance au gouvernement anglais, M. de Châteauneuf remit au grand pensionnaire Heinsius une note qui exposait parfaitement la situation respective des puissances et l'intérêt qu'elles avaient simultanément à la conclusion d'un traité[1].

La négociation était ainsi activement engagée à La Haye par l'intermédiaire de la Hollande, lorsque le régent apprit que Georges Ier devait débarquer sur le continent pour se rendre dans son électorat de Hanovre, accompagné d'un seul ministre, lord Stanhope, avec lequel l'abbé Dubois avait commencé une correspondance intime. Le régent désirait la possibilité d'une alliance politique entre la France, l'Angleterre et la Hollande, pour le maintien des droits respectifs de leur indépendance et de leur souveraineté. Le conseil des affaires étrangères ne partageait pas la même conviction; le maréchal d'Uxelles ne voulait point s'éloigner des traditions diplomatiques de l'époque de Louis XIV; le régent fit de la mission de l'abbé Dubois un acte de diplomatie intime, et les instructions du conseiller furent tout entières rédigées de sa main[2]. L'abbé Dubois devait se rendre à La Haye sous le prétexte d'acheter des tableaux et des livres rares dont il était fort amateur; là il attendrait au milieu des catalogues bibliographiques et des tableaux de grands maîtres l'arrivée de Georges Ier et de lord Stanhope; c'était donc comme par hasard qu'il se trouverait au passage du roi d'Angleterre et de son ministre; il chercherait à les voir et à entamer une négociation sérieuse. Les pleins pouvoirs de l'abbé Dubois, longtemps réfléchis, portaient sur les mêmes points que le projet d'alliance communiqué aux États généraux par le marquis de Châteauneuf. En conséquence des ordres du régent, l'abbé Dubois partit sans bruit de Paris, et arriva à La Haye le 5 juillet; il ne vit l'ambassadeur de

[1] 10 avril 1716. (Archives de La Haye.)
[2] 10 mai 1716. (Archives des affaires étrangères.)

France que pour la forme et comme par simple politesse, et il se mit avec une ardeur indicible à la recherche des tableaux et des catalogues de vieux livres ; l'abbé ne parlait que d'art, que d'éditions rares et curieuses. Il apprit en même temps que Georges Ier était débarqué le 20 juillet à Masensluis ; l'abbé se hâta d'écrire, par un exprès sûr, à lord Stanhope mille compliments ; puis il ne lui dissimula pas que se trouvant par hasard en Hollande, il serait aise de cultiver une amitié distinguée et une haute connaissance comme celle de lord Stanhope. Le noble lord comprit toute la portée de ce hasard ; la correspondance antérieure de Dubois lui indiquait tout le prix que le régent mettait à conclure une alliance avec l'Angleterre.

Cet empressement était une faute, parce qu'il plaçait le négociateur dans une position trop engagée : Dubois s'en tira parfaitement ; sa conversation roula d'abord tout entière sur ses achats d'antiquaire : « Milord, dit-il, quelle joie pour moi ! j'ai retrouvé les *Sept-Sacrements* de notre Poussin ; je les ai achetés pour le compte de monseigneur le régent ; que la Hollande est fertile en bons livres et en manuscrits curieux ! » Et l'abbé fit parcourir un catalogue de livres à vendre ; son doigt se porta tout naturellement sur une correspondance inédite de Guillaume III : « Quel homme puissant ! s'écria l'abbé Dubois, quelle tête, mon cher lord ! il avait compris les grands intérêts du continent ; je regrette bien vivement que ses idées n'aient pas été suivies ; je regrette plus encore que la dernière dépêche que j'ai eu l'honneur de vous écrire soit restée sans réponse ; le régent se serait empressé de suivre les éléments d'une négociation avec l'Angleterre : tenez, milord, Son Altesse Royale vous porte personnellement un vif intérêt politique, j'en ai la preuve. » Et l'abbé Dubois tirant sans empressement et sans affectation une lettre intime du régent, lut un passage de cette lettre où Monseigneur dénonçait un complot de cour contre le duc d'Argyle, l'ami intime du comte de Stanhope ; Son Altesse Royale craignant que le ministre ne fût compromis

dans cette affaire, s'empressait d'en écrire à l'abbé Dubois, afin qu'il en avertît lord Stanhope[1].

Le ministre remercia beaucoup l'abbé de cette excellente communication. « Dites à Son Altesse Royale que je ne suis compromis en rien dans l'affaire d'Argyle; quant à vous, mon cher négociateur, si je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est que vous savez les incessantes affaires qui nous accablent; en aucune occasion je ne cesserai de faire éclater les sentiments dont je suis animé pour vous. — Eh bien! répondit l'abbé Dubois, je vous parlerai avec toute franchise : mes lettres avaient un objet plus haut que de simples compliments; je confesse que voyant la conformité d'intérêts qui existe entre la France et l'Angleterre, j'ai pensé qu'on pouvait amener non-seulement une alliance, mais encore la plus profonde intimité entre les deux peuples; c'est un beau rôle à jouer pour vous, milord, et pour moi ce serait celui que j'ambitionnerais le plus hautement! — Vous me parlez sans doute avec franchise, répondit lord Stanhope, je le crois; eh bien! je dois vous dire que la confiance du roi mon maître a été singulièrement altérée par le secours que le régent de France a prêté à Jacques Stuart : si le prétendant eût réussi, la France aurait été pour lui. — Sa Majesté Britannique se trompe, répliqua l'abbé Dubois avec vivacité, elle ne rend point justice aux véritables intentions du prince mon maître; si Son Altesse Royale ne s'est pas déclarée contre le prétendant, c'est qu'elle n'a pas voulu heurter les sentiments catholiques de la majorité des sujets du roi de France; vous êtes trop éclairé, milord, pour ne pas comprendre les obligations qu'imposent cer-

[1] L'original même de la lettre existe encore; en voici l'extrait : « J'ai appris qu'il y a des mouvements à Londres contre le duc d'Argyle, favori de l'héritier présomptif. Comme je sais que lord Stanhope est l'ami de ce seigneur, et très-bien vu lui-même du prince de Galles, je crains qu'il ne soit enveloppé dans cet orage. S'il vous arrivait de le voir à son passage en Hollande, je vous autorise, mon cher abbé, à lui offrir de ma part bons offices, amis, argent, en un mot, tout ce qui dépendra de moi.

» PHILIPPE D'ORLÉANS. »

taines situations ! Jacques Stuart a traversé la France tout déguisé, et qui pouvait l'empêcher ? Souvenez-vous que Louis XIV, avec sa puissance absolue, n'a pu prévenir la fuite des protestants ; vous avez été trompé par des rapports mal réfléchis. » Et immédiatement l'abbé Dubois ajouta « que lord Stanhope ne devait pas être moins équitable envers le régent de France que le régent de France envers lord Stanhope ; quand, en plein Parlement, vous avez attaqué Son Altesse Royale, elle ne s'est pas trompée sur le sens de vos paroles ; elle a fait la part à votre position, elle a toujours compté sur les bonnes dispositions de lord Stanhope à son égard [1]. »

A ces mots, le ministre de Georges Ier protesta que loin d'avoir jamais voulu blesser Son Altesse Royale le régent de France, il avait repoussé toute espèce d'invectives des membres du Parlement contre elle ; mais il ne dissimula pas que Georges Ier, d'une loyauté à toute épreuve, était par cela même fort sensible aux mauvais procédés qu'on pouvait avoir envers lui : n'était-il pas vrai qu'à son avénement à la régence, le roi Georges Ier avait tenu à la disposition du duc d'Orléans des troupes et des vaisseaux pour seconder le mouvement politique de Paris ? Après des démarches d'une aussi évidente franchise, comment le régent avait-il pu favoriser le prétendant ? C'était là un des obstacles les plus saillants à la conclusion de la paix. L'abbé Dubois aperçut immédiatement où lord Stanhope voulait en venir : « L'éloignement de Jacques Stuart au-delà des Alpes serait-il une des conditions du traité ou bien un de ses préliminaires ? » Lord Stanhope déclara que les ministres du cabinet désiraient qu'avant toute négociation, le prétendant fût éloigné au delà des Alpes : « lui, personnellement, ne mettait à ce point aucune importance ; mais il n'en était pas de même des hommes d'État de l'Angleterre ; d'ailleurs c'était le meilleur moyen de prou-

[1] J'ai analysé cette conversation sur les dépêches mêmes de l'abbé Dubois, adressées au régent ; quelques-unes sont chiffrées et traduites. (Avril à juin, ann. 1716.)

ver à Georges Ier le véritable désir d'entrer dans les négociations d'une alliance sincère. » L'abbé Dubois répliqua que, mieux qu'un autre, lord Stanhope devait comprendre que dans ces questions de dynasties malheureuses, il y avait des convenances à garder envers les princes que la tempête politique emportait; on pouvait bien sans doute faire de l'éloignement de Jacques Stuart une des conditions du traité; mais l'exiger impérieusement comme article préliminaire, n'était-ce pas blesser les sentiments intimes du régent? Le comte de Stanhope résuma la discussion en déclarant qu'en aucun cas le roi Georges Ier ne concluerait de traité diplomatique dans lequel la convention d'Utrecht serait rappelée; son alliance avec l'Empire ne le permettait pas. A ces mots, l'abbé Dubois brisa sur-le-champ la conversation diplomatique, déclarant à lord Stanhope que le régent n'importunerait plus le roi Georges sur le point d'une alliance: « Si le régent me fait l'honneur de me consulter, je me hâterai de lui dire d'attendre que le roi d'Angleterre connaisse mieux ses véritables dangers; le temps est un grand maître! — Oui, répliqua Stanhope, mais notre conversation aura eu pour résultat de montrer respectivement le fond des choses; attendez-moi ce soir à neuf heures, j'irai prendre congé de vous [1]... »

Cette première conversation diplomatique avait à peine engagé la question; l'abbé Dubois vit le jour même le marquis de Châteauneuf pour se concerter et s'entendre sur la visite du soir qu'avait promis de lui faire lord Stanhope. M. de Châteauneuf, diplomate habile et perspicace, rassura le négociateur secret: « lord Stanhope avait trop nettement abordé la question, selon M. de Châteauneuf, pour ne pas avoir reçu des ordres précis de sa cour relativement à un traité. » Il conseilla donc à l'abbé Dubois d'attendre patiemment les ouvertures qui lui seraient faites. A neuf heures précises, lord Stanhope était chez l'abbé Dubois;

[1] Dépêche de l'abbé Dubois au régent. Mai 1716.

quelques insignifiantes questions précédèrent la conversation diplomatique ; le ministre anglais parla toujours des méfiances du roi Georges à l'égard du régent. « Résumons-nous, dit lord Stanhope, sur les clauses essentielles d'un traité : 1° l'expulsion du prétendant ; 2° la destruction du port de Mardick ; 3° la garantie de la succession dans la ligne protestante ; je crois qu'à cette triple condition vous pourrez effacer les idées défavorables dans l'esprit de mon maître. » Une fois bien éclairé sur les intentions des whigs, l'abbé Dubois quitta La Haye, et vint lui-même se concerter avec le régent et le maréchal d'Uxelles, président du conseil d'État pour les affaires étrangères. Le régent lut avec attention toutes les notes de son négociateur, et ne fit aucune difficulté d'adhérer aux trois points indiqués par lord Stanhope. Une question de forme s'élevait aussi, et l'abbé Dubois ne dissimula point au régent que dans le texte du traité le roi de la Grande-Bretagne voulait prendre le titre de roi de France, et ne donner à Louis XV que celui de roi très-chrétien. Cette condition était dure, mais elle résultait de la situation du cabinet Stanhope devant le Parlement ; il y avait dans les communes haine profonde contre la France, et la moindre dérogation aux vieux usages aurait suffi pour briser le ministère. Le régent donna ordre à Dubois de se défendre autant qu'il le pourrait sur ce point, mais de céder à la fin, parce qu'il ne fallait pas tenir aux mots[1]. On voulait d'abord traiter par

[1] Voici les principales clauses écrites par lord Stanhope, et la rédaction qu'il envoie à l'abbé Dubois : « Comme l'expérience a fait connaître que la proximité de celui qui a pris le titre de prince de Galles du vivant du dernier roi Jacques II, et, après sa mort, celui de roi de la Grande-Bretagne, peut exciter des mouvements et des troubles dans les États britanniques, le roi très-chrétien l'obligera de sortir du comtat d'Avignon et d'aller faire sa demeure dans les pays au delà des Alpes. Le roi s'engage même à ne point permettre, à l'avenir, à la susdite personne de revenir à Avignon, ou de passer par les terres dépendantes de la couronne de France sous prétexte de revenir à Avignon ou en Lorraine, ou même de mettre le pied en aucun lieu de sa domination, et moins encore d'y demeurer sous quelque nom et apparence que ce puisse être. Les deux rois se promettent réciproquement de refuser tout asile et retraite aux sujets de l'un d'entre eux qui auraient été ou pourraient être déclarés rebelles, et même

négociations écrites ; mais, d'après l'avis des amis du duc d'Orléans, on décida de ne laisser aucune trace d'une telle négociation ; on craignait alors l'Espagne qui surveillait tous les actes de la diplomatie du régent ; elle avait intérêt à publier les conditions imposées par l'Angleterre. Il fut arrêté que l'abbé Dubois partirait secrètement pour joindre lord Stanhope en Hanovre, et continuer la négociation sur les bases posées par le ministre anglais. L'abbé Dubois se hâta d'écrire les intentions du régent à lord Stanhope ; il lui annonçait que, contre l'avis même du maréchal d'Uxelles et du marquis de Torcy, le duc d'Orléans se déterminait aux concessions exigées par l'Angleterre. Le conseil des affaires étrangères, en effet, pénétré des traditions de la haute diplomatie de Louis XIV, ne voulait pas céder sur le canal de Mardick et la démolition des ouvrages commencés auprès de Dunkerque ; il lui paraissait bien dur également que dans la forme du traité Louis XV ne pût pas même prendre le titre de roi de France ; les grandes transactions du règne précédent permettaient-elles une aussi triste concession ?

Le 19 août, l'abbé Dubois se trouvait à Hanovre ; lord Stanhope l'accueillit parfaitement ; le ministre de Georges Ier prit bientôt dans cette négociation la supériorité d'un cabinet qui avait pénétré le besoin impérieux que le régent avait de l'appui de l'Angleterre. « Je suis prêt à traiter avec monseigneur le duc d'Orléans, dit Stanhope, pour une garantie mutuelle des deux couronnes et des deux successions ; mais, avant tout, il faut qu'on cède sur Mardick : est-ce que le cardinal Mazarin ne donna pas Dunkerque tout armé à Cromwel pour obtenir l'amitié du protecteur ? » Cette comparaison était insolente, mais le

de contraindre lesdits rebelles de sortir de leur obéissance dans l'espace de huit jours, après que la réquisition en aura été faite par ledit allié. Le roi très-chrétien assure le roi de la Grande-Bretagne qu'il est dans l'intention de raser et de combler l'ancien port de Dunkerque, comme aussi de mettre la nouvelle fosse ou le canal de Mardick en tel état qu'il ne puisse jamais y entrer aucun vaisseau tirant plus de dix pieds d'eau. »

régent avait plus besoin que jamais de s'assurer le puissant appui de l'Angleterre pour sa régence menacée par l'Espagne. L'abbé Dubois fit peu de résistance ; il convint de la démolition du canal de Mardick, sous la surveillance même des commissaires anglais ; on régla l'expulsion du chevalier de Saint-Georges, comme préliminaire d'un traité définitif d'alliance offensive et défensive ; il fut stipulé secrètement des secours de troupes et des subsides au cas où l'un des deux pouvoirs serait menacé. Le roi Georges se trouva parfaitement satisfait ; l'abbé Dubois, invité à la table de la reine de Prusse, la fille du roi de la Grande-Bretagne, reçut les félicitations les plus gracieuses de Georges I[er]. On causa sur toute la situation du duc d'Orléans et sur les éventualités d'une guerre avec l'Espagne. Cette conversation intime fut expédiée par chiffres au régent ; il en sentit la portée, et comme les États-généraux faisaient quelques difficultés d'accéder à l'alliance, le régent écrivit à son négociateur : « Si la lenteur des Hollandais vous mène trop loin, signez l'alliance avec les Anglais en particulier ; je consens à ce que Sa Majesté Britannique ne ratifie le traité qu'après le départ d'Avignon du chevalier de Saint-Georges ; mais, d'un autre côté, ce prince ne doit sortir d'Avignon qu'après la signature avec la Hollande. Tout se fera dans l'intervalle de la signature à la ratification [1]. »

Ce ne fut que le 28 novembre, à minuit, que l'alliance particulière entre la France et l'Angleterre fut arrêtée ; la Hollande n'y accéda que le 4 janvier suivant, après des difficultés longues et fastidieuses qui tenaient à sa position particulière vis-à-vis de l'empereur. Les États généraux craintifs devant tout ce qui les entraînait à la guerre, redoutaient de prendre un parti trop dessiné. Ce traité d'alliance, à vrai dire, n'était pas une affaire française ; le régent y avait fait toute espèce de concessions à l'Angleterre ; il avait abandonné les traditions de la politique de Louis XIV,

[1] Dépêche du 2 nov. 1716.

dans le but de consolider son pouvoir et de s'assurer la succession à la couronne de France; c'était une véritable question de famille entre les deux maisons de Hanovre et d'Orléans, avec la prévoyance d'un trône.

La position n'était-elle pas nette? l'Espagne menaçait le régent, le régent invoquait la force de la Grande-Bretagne et cédait le point capital de Mardick, renonçant a la politique de race, à la haute prévoyance de Louis XIV. L'abbé Dubois remplit les intentions du duc d'Orléans avec ponctualité; il était l'agent dévoué de sa politique et ne la trahit point; il avait été initié à toutes les ambitions de famille, à tous les projets de la maison d'Orléans sur l'Espagne et sur la couronne de France; depuis vingt années il ne faisait que remplir exactement ses instructions avec le plus d'habileté possible. Lord Stanhope tira parti de cette position au profit de son gouvernement, il fit payer la mauvaise attitude diplomatique qu'était obligée de prendre la maison d'Orléans menacée par l'Espagne. Au reste, le traité d'alliance entre la France, l'Angleterre et la Hollande opéra un changement complet dan le droit public : ce traité fut conclu contre l'avis du conseil des affaires étrangères, présidé par le maréchal d'Uxelles; le duc d'Orléans n'avait suivi que l'intérêt de son pouvoir de régent et ses garanties contre l'Espagne, qui murmurait contre son autorité; il avait réussi, et cela lui suffisait. Ce traité de triple alliance fut l'origine d'une diplomatie nouvelle, l'union intime de la France et de l'Angleterre et la cause première de la faveur que la maison d'Orléans trouva toujours parmi les whigs anglais. Comme l'abbé Dubois avait seul le secret de cette situation politique, il fut destiné au ministère des affaires étrangères par le régent. Lui seul pouvait mettre en action la pensée de l'alliance; il était chargé d'en préparer l'exécution. Ainsi la fortune diplomatique de l'abbé Dubois résultait d'un mouvement naturel dans les négociations, elle n'était pas la suite d'une corruption. Le ministre fit les affaires du régent avec fidélité, en politique, il faut donner une large part à la force

des choses! La corruption ne peut jamais être qu'un appoint à ce qui se produit tout seul; elle ne fait qu'achever une question. Les conventions secrètes fixaient un contingent d'hommes et de navires au cas où le régent serait menacé dans son pouvoir. La situation relativement faible du régent était obligée d'emprunter des forces à usure. Presque toujours un pouvoir nouveau place un pays dans une mauvaise attitude, parce qu'il lui impose sa faiblesse d'origine et les infirmités de sa propre nature!

Tout système politique aussi marche au delà des limites qu'il s'est proposées; il y a un entraînement indicible vers la réaction; on pousse toujours une pensée à l'extrême. Le mouvement parlementaire qui avait placé le régent à la tête de l'administration de la France avait été dirigé contre les princes légitimés. Le régent n'avait pas voulu renverser toute la puissance du duc du Maine; au besoin, il l'aurait maintenu dans la surintendance de l'éducation; mais une fois l'impulsion donnée, qui pouvait la contenir? Les princes du sang, les Condé, les Conti voulaient avoir satisfaction du duc du Maine et du comte de Toulouse. Les cadets des Bourbons étaient deux jeunes hommes très-obscurs, tandis que les bâtards avaient une capacité militaire remarquable; qui ne se souvenait surtout des services du comte de Toulouse, noble amiral de mer? Mais les réactions tiennent peu compte des services; elles suspectent ce qui est haut, souvent au profit de ce qui est médiocre. Deux plaintes s'élevèrent contre les légitimés: la première, émanée des princes du sang, était adressée au Parlement; on y dénonçait les prérogatives inouïes, les priviléges fastueux des princes légitimés: « Jamais Henri IV n'avait osé aller si loin pour les Vendômes, ses enfants reconnus; c'était ébranler les saintes lois de la famille, la force du mariage: n'était-il pas monstrueux d'appeler les bâtards à succéder à la couronne de France! cela ne s'était jamais vu; l'autorité absolue du dernier règne avait pu seule imposer de telles formes à la monarchie! Le Parlement devait ramener l'ordre éternel dans

les grandes lois de la légitimité [1]. » A cette requête des princes du sang les légitimés répondaient en invoquant l'édit du roi Louis XIV enregistré au Parlement : la cour souveraine n'avait-elle pas elle-même approuvé les dispositions de Louis XIV ? les pairs n'avaient-ils pas assisté à cette séance ? qui avait élevé la voix alors pour protester ? c'était donc contre une chose jugée, contre un fait et un droit accomplis que l'on réclamait [2] ?

La seconde requête présentée au Parlement contre les bâtards, l'était par les ducs et pairs siégeant en vertu de leur titre et pairie ; Saint-Simon l'avait rédigée. Il s'agissait de faire décider si les princes légitimés devaient avoir, comme les princes du sang, le pas sur toute la pairie, de

« Personne n'ignore, dans votre royaume, qu'il n'y a que le mariage légitime dans la maison royale qui fait la source des princes du sang. Votre Parlement, instruit des droits de la couronne et des lois fondamentales de votre État, pénétré que la qualité de prince du sang, les honneurs qui y sont attachés et la capacité de succéder à la couronne, ne peuvent s'acquérir que par une filiation légitime, a bien fait connaître, par les termes du procès-verbal d'enregistrement, qu'il obéissait à la volonté et aux ordres précis du roi votre bisaïeul, dans un temps où la voix des remontrances était interdite. Les mêmes raisons ont étouffé les justes plaintes des princes du sang pendant la vie du feu roi, et ont obligé les princes de Condé et de Conti à être présents à l'enregistrement de cet édit, le respect pour l'autorité royale ne leur permettant pas de s'opposer à un roi séant actuellement sur le trône, qui régnait depuis si longtemps et si glorieusement, dont les volontés étaient des ordres, et dont personne ne pouvait lui donner raison, assurés que leur silence, dans un temps où leur réclamation n'aurait pas été écoutée, ne pouvait préjudicier aux lois de l'État ni aux droits de leur naissance. » (Mémoires du 22 août 1716.)

[2] Mém. Août 1716. On assurait que l'auteur de cette réponse était la la duchesse du Maine ; en voici les termes : « Le duc du Maine apprend de toutes parts que M. le duc se propose de présenter une requête pour attaquer l'édit solennel qui fixe son état, et qui lui assure, après le dernier des princes du sang légitime, la succession à la couronne, et qui lui donne en conséquence toutes les autres prérogatives desdits princes. Le duc du Maine soutient qu'on ne peut recevoir une pareille requête dans aucun tribunal, et cela par plusieurs raisons, dont en voici quelques-unes. Présenter cette requête au Parlement, c'est lui demander qu'il déroge à l'autorité d'un édit qu'il a lui-même enregistré solennellement, sans aucune contradiction ni remontrance, qui, en conséquence, a été enregistré dans tous les autres Parlements du royaume, que cet illustre corps a lui-même exécuté en différentes occasions, et notamment dans l'assemblée du lit de justice, la plus solennelle qui fut jamais depuis les États généraux. C'est demander au Parlement, contre la loi *bis non judicatur idem,* qu'il juge ce qu'il a jugé.

telle sorte qu'ils pourraient siéger à la cour, en vertu de leur simple qualité, ou s'ils ne devaient prendre rang que par suite de leur titre de pairie, et à la date que ce titre leur donnait. Le mémoire se prononçait fortement pour cette dernière opinion; la suprématie sur les pairs ne devait appartenir qu'aux princes du sang légitimement issus de la branche régnante; comme il n'y avait pas de bâtards parmi les pairs, on ne devait pas offrir le scandale d'une prime accordée au déshonneur. Si l'écusson fleurdelisé portait le chevron de bâtardise, on avait voulu sans doute entacher à tout jamais l'illégitimité des bâtards; ils ne devaient pas plus siéger en vertu de leur titre de princes, qu'ils ne sauraient être appelés à la couronne; le roi pouvait les créer ducs et pairs, mais alors ils n'avaient pas plus de droit que les ducs qui siégeaient en la cour souveraine, en vertu de leur titre de pairie[1] ! A ces plaintes, les princes légitimés opposaient les mêmes raisonnements qu'ils avaient développés sur la requête des princes du sang : n'était-ce pas contre la chose jugée que l'on voulait revenir? était-il convenable de toucher à des édits solennels enregistrés dans une séance de Parlement garnie de pairs? Fils de Louis XIV, pouvaient-ils être confondus avec la simple noblesse? voulait-on briser la volonté du grand roi sur sa tombe encore béante?

Il y avait dans ces questions soulevées au Parlement

[1] Voici le nom des pairs signataires de cette requête : L. de Clermont, évêque, duc de Laon; Fr évêque, duc de Langres; Gaston, J.-B. de Noailles, évêque, comte de Châlons; Rochebonne, évêque, comte de Noyon; Charles de la Trémoille; Maximilien-Henri de Béthune, duc de Sully; Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes; Louis-Charles-Timoléon de Cossé, duc de Brissac; Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu; Louis, duc de Saint-Simon; François, duc de La Rochefoucauld; Nompar de Caumont, duc de la Force; Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, duc d'Albret; Montmorency-Luxembourg; L.-A. de Grammont, duc de Louvigni; Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy; le duc de Mortemart; le duc de Tresmes; le duc de Noailles; Armand de Béthune, duc de Charrost; le duc de Villars, maréchal de France; Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes; Louis, duc de Melun; M.-J. duc d'Hostun; L.-A. de Brancas, duc de Villars; Louis d'Aubusson, duc de La Feuillade.

bien autre chose qu'une affaire de simple prérogative : c'était, je le répète, la réaction forte, complète contre le système de Louis XIV, contre tous les actes de son autorité, et c'est pourquoi le Parlement se montrait si attentif, si plein de sollicitude. La haine politique contre les bâtards n'arrivait que parce qu'ils avaient été étrangement protégés par Louis XIV ; un sentiment moral et de délicatesse religieuse portait moins les princes du sang, les ducs et pairs à protester contre les prérogatives des bâtards, que la satisfaction qu'éprouve une opinion à réagir contre le système qui l'a persécutée. Le Parlement entrait dans ces idées ; il y avait une sorte d'impulsion donnée, et bien que la cour souveraine ne décidât encore que l'exclusion de la bâtardise dans la succession à la couronne, il y avait tendance à faire droit aux réclamations des ducs et pairs. Ce n'est pas que les parlementaires fussent tous portés pour MM. les ducs ; il y avait toujours jalousie entre les ducs et les présidents à mortier sur la question de savoir qui aurait le pas dans les votes et aux cérémonies solennelles ; les présidents ne voulaient pas ôter leurs mortiers, les ducs prétendaient ne point découvrir leur chef et garder leurs chapeaux à plumes flottantes ! Le Parlement voyait très-mal la pairie, et voilà pourquoi il ne décida que la question des princes du sang ; l'édit sur la succession de la couronne favorable aux légitimés, fut donc cassé solennellement. Une ordonnance du roi déclara que cet édit de Louis XIV ne pouvait recevoir son exécution : seulement on ne décida pas la difficulté des préséances.

Les ducs et pairs étaient alors très-brouillons sous le duc de Saint-Simon, leur écrivassier ; ils prétendaient être les chefs et les hautes têtes de la noblesse française ; le besoin que le duc d'Orléans avait eu de leurs votes pour se faire proclamer le maître de la régence leur avait tourné l'esprit ; ils se prétendaient les descendants et les derniers fils de ces grands barons de Charlemagne, hommes forts et puissants dont parle le bon Turpin : le duc de Naymes de Bavière, le fier Roland mort à Roncevaux, Aimon, le

vieil Aimon de la race méridionale, et le traître Ganelon de Mayence, race germaine, maudite par les romans de la Langue-d'Oc, avec Pinabel, tant flétri par messer Arioste. Il n'y avait de véritable pairie antique que la pairie ecclésiastique ; l'autre s'était perdue dans les princes du sang qui assistaient au sacre des rois, au nom des ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guienne, des comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Tout le monde savait l'origine des nouveaux pairs ; ils ne tenaient pas leurs droits de leurs fiefs ; quelques-uns étaient de petits gentilshommes terriers que la faveur du roi et quelques autres services personnels et domestiques avaient élevés à la plus haute dignité ! Et comment les Saint-Simon, les Noailles mêmes auraient-ils pu se proclamer les chefs de la noblesse française ? leur origine était peu brillante, comparativement aux Châtillon, si puissants à l'époque de saint Louis ; aux Courtenay, aux Lusignan, aux Laval, aux d'Estaing, aux Hautefort, qui n'avaient pas de pairie ; y avait-il motif aux Saint-Simon, qui comptaient deux ou trois hobereaux dans leur race ; aux de Luynes, qui étaient issus d'une pauvre châtellenie aux bords du Rhône, où leurs ancêtres dressaient de beaux oiseaux de proie pour le service du roi Louis XIII ? Y avait-il motif de se mettre en parallèle avec les braves et nobles fils de cette gentilhommerie provinciale, vieille comme les rochers de Guienne et de Bretagne ? Et pourtant telle fut la requête ridicule que Saint-Simon rédigea pour le Parlement [1]. On vit les ducs et pairs de France demander la suprématie absolue sur tous les nobles, s'en prétendre les chefs et les représentants ; ils entourèrent de sollicitations la cour du Parlement et le régent lui-même. Tout aussitôt parut une requête signée par les plus illustres noms de la noblesse provinciale, protestant

[1] Saint-Simon croit par son adresse,
Avilir toute la noblesse,
Et subjuguer le Parlement.
Cette entreprise est téméraire :
Mais un sot, un impertinent,
Croit que tout est facile à faire.

(Recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.)

avec énergie contre les prétentions des ducs et pairs; « quoi! ils avaient lu dans divers actes émanés des ducs et pairs, que c'était à ceux-ci seulement qu'était réservé le droit de prononcer sur les différends de la couronne et même sur la succession, parce qu'ils représentaient les anciens pairs au sacre des rois, et qu'ils étaient les chefs de la noblesse de France! » Les gentilshommes s'indignaient d'une telle prétention, elle dépassait toutes les limites du juste et du vrai. La véritable noblesse du royaume était cette gentilhommerie de province, antique comme ses rochers; la pairie n'était qu'un honneur, qu'une sorte de broderie sur le blason; quelques-uns des braves châtelains et seigneurs n'étaient pas pairs, et pourtant ils portaient les fleurs de lis dans leurs armes, témoin les d'Estaing, qui avaient le cri de guerre de Philippe-Auguste [1].

La requête de la noblesse de France, quoique juste et fondée, faisait craindre un grand désordre dans tous les ressorts de l'État : en politique, quand chacun sort de sa limite, c'est que rien n'est réglé; on marche à la désorganisation la plus complète. La requête des gentilshommes n'était-elle pas le premier signal d'une ligue provinciale pour la défense des prérogatives de la noblesse? et le régent en craignait le résultat. L'histoire des guerres

[1] « A ces causes, disait la brave noblesse, plaise à Votre Majesté déclarer que les pairs de France ne forment point un corps, et en conséquence leur défendre de se créer des syndics et commissaires; déclarer aussi qu'ils n'ont point le droit de décider seuls de la succession à la couronne et des régences, ni de régler les affaires importantes de l'État; qu'ils ne sont ni les chefs ni les seuls juges de la noblesse; que les autres gentilshommes ont un droit égal à celui des pairs d'être appelés au sacre des rois pour y représenter les anciens pairs du royaume; d'ordonner qu'à l'avenir on n'insérera plus dans les édits et déclarations de Votre Majesté ces termes : et que les pairs se renfermeront dans la jouissance des seuls droits que leur donne la disposition de l'édit de 1711, sans qu'il leur soit permis de jouir de nulles autres prérogatives. *Signé* par MM. le comte de Châtillon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; le marquis de Listenai, chevalier de la Toison-d'Or; le marquis de Conflans, premier gentilhomme de la chambre de Son Altesse Royale Mgr le duc régent; le comte de Laval; le comte de Mailly; le comte d'Estaing; le comte d'Hautefort; le marquis de Surville; M. de Montmorency-Fosseuse et plusieurs autres. »

civiles de France disait assez que c'était par la noblesse de province que toutes les résistances avaient commencé ; les prises d'armes se manifestaient toujours dans les castels et châtellenies du Midi et du centre de la monarchie. Guienne , Languedoc , Provence , Dauphiné , bonnes provinces , n'étaient-elles pas toujours en armes ? Par un ordre du régent, défenses furent faites à tous nobles de signer ou écrire de telles protestations. Le Parlement était intervenu dans la plupart des grandes affaires qui avaient occupé la régence depuis son établissement ; n'étaient-ce pas les magistrats qui avaient donné la puissance supérieure à M. le duc d'Orléans ? ce prince ne tenait-il pas son pouvoir d'une délibération de justice ? n'avait-il pas caressé toutes les vanités de la magistrature pour assurer la cassation du testament de Louis XIV ? Il était impossible qu'un corps politique ne tirât pas une certaine force de cette situation nouvelle ; le Parlement, abîmé par Louis XIV , s'était relevé fier à la régence ; il s'était vengé de son humiliation en cassant le testament du vieux roi.

Il est dans la tendance des corps d'agrandir sans cesse leurs prétentions ; les magistrats avaient devant leurs yeux les communes d'Angleterre qui créaient les ministres , et dirigeaient le gouvernement de l'État ; pourquoi la magistrature ne serait-elle pas appelée en France à ce beau rôle politique ? Plus d'un président ou d'un digne conseiller rêvait les prérogatives politiques d'un sénateur romain assis sur la chaire curule ; puisqu'on avait fait le régent, on était nécessairement au-dessus du régent. Telle était la formule du raisonnement que faisaient les présidents et conseillers de la grand'chambre et des enquêtes. L'inévitable tendance d'une assemblée qui a fait un pouvoir, est de vouloir le dominer sans cesse ; cette prétention du Parlement se révéla dans une circonstance solennelle ; la procession du 15 août arrivait, et il était de coutume que le roi, ou bien le prince qui représentait sa personne, assistât à la commémoration du vœu de Louis XIII ; on voyait , aux rues de Paris , la multitude des courtisans

suivre le monarque qui s'agenouillait devant la Vierge Marie dans la vieille cathédrale. Louis XV était trop jeune encore pour accomplir ce devoir, et l'on craignait les fortes chaleurs. Le régent annonça qu'il y assisterait à sa place; le Parlement devait y venir lui-même en grande solennité; or, le premier président éleva une difficulté singulière : il réclama le pas sur le régent de France, ne reconnaissant aucune autorité supérieure au Parlement, si ce n'est le roi; les magistrats se souvenaient que le régent leur devait son pouvoir; ils demandaient donc la manifestation expresse de leur puissance. Le régent n'accéda point à la demande des parlementaires, il tint la place du roi à la procession [1], et c'est de cette époque que datent la méfiance et les premiers différends entre la cour souveraine et le prince. On fit des conjectures sur la démarche du régent, et ses ennemis dirent à haute voix que s'il avait marché à la place du roi, c'est qu'il en convoitait le trône [2].

Cette séparation devait devenir plus grave sur la question de la banque publique qui préoccupait alors le conseil de régence. Le système financier du duc d'Orléans, fort simple au reste, consistait à exagérer les dettes de la monarchie de Louis XIV pour rehausser le mérite du nouveau gouvernement. L'organisation de la chambre de justice contre les financiers avait favorisé des exactions de toute espèce; jamais peut-être des magistrats n'avaient suivi la pensée d'un pillage mieux organisé. Cette chambre, prise parmi tous les corps de judicature, imposait à son gré les financiers, et, sous prétexte de leur faire rendre gorge, pour me servir du dicton des halles, elle battait monnaie au profit du régent, de sa cour et de la magistrature elle-

[1] Registres du Parlement, ann. 1717.

[2] Voici le récit officiel de cette contestation : « Son Altesse Royale envoya demander au Parlement quel rang il tiendrait dans cette cérémonie, où il devait représenter la personne du roi en qualité de régent. Les chambres s'assemblèrent deux fois sur ce sujet, et le premier président fit réponse à ce prince, que, comme membre du Parlement, il devait, selon l'usage, marcher entre deux présidents.

même. Tous ces commissaires se montraient étrangement avides; les financiers étaient taxés arbitrairement; avec un peu d'adresse, ils pouvaient se racheter, et la rançon tournait au profit des magistrats; que de fortunes furent faites alors par les commissaires de justice ! à quelle cause même les Lamoignon durent-ils leur immense héritage? Les exactions des commissaires allèrent si loin, que le peuple, naturellement ennemi des financiers, ce peuple qui avait tant applaudi aux premières violences de la commission de justice, s'apitoya sur le sort des traitants; la partialité des commissaires était trop manifeste, on chansonna leur avidité, car la magistrature était naturellement intéressée [1]; elle aimait à grandir ses domaines ! Toutefois l'argent était revenu avec abondance, et l'on put procéder à un système financier plus vaste et plus hardi.

L'édit du mois d'août 1717 peut être considéré comme le principe même de l'organisation financière de la régence. Cet édit avait été rédigé sous l'influence de Law, qui acquérait alors toute la confiance du duc d'Orléans. Le système de Law simple, mais trop avancé, établissait la grande théorie que le crédit public est l'auxiliaire essentiel de la fortune d'un État, et que le juste emploi des valeurs de convention supplée à la rareté de la monnaie; maxime fondamentale de la banque anglaise organisée sur une vaste échelle. Law n'avait pas d'abord appliqué toutes ses idées; il avait établi un comptoir d'escompte par action, et comme il recevait les billets d'État

[1] Or, écoutez, petits et grands,
Le malheur de tous les traitants,
Aussi bien que des gens d'affaires,
Opprimés par des commissaires,
Qui, comme vrais loups ravissants,
Les déchirent à belles dents.

Lamoignon, tout fier et bouffi
De son cordon du Saint-Esprit,
Dit : Ce ne sont que des canailles
Qu'il faut remettre sur la paille ;
Fagon ne veut que les purger,
Et Desfort les veut égorger.

Quoique Portail ait l'esprit doux,
Il hurle bien avec les loups;
Fourqueux avec son air honnête,
N'est qu'une fort maligne bête ;
Et Rouillé, plus dur qu'un caillou,
Dit qu'il faudrait les pendre tous.

Lamoignon, hautain, plein d'audace
De son cordon et de sa place,
Veut écraser tout maltôtier,
Sans songer que dans sa famille
De Gon, fameux banqueroutier,
Sa femme est la petite-fille.

comme du comptant, ces actions s'était élevées à un taux supérieur à leur pair; le premier dividende avait été de 14 pour 100, et les actions étaient partout recherchées avec avidité. Le régent fut frappé des heureuses conséquences du système de Law; l'étude profonde qu'il avait faite des théories anglaises lui révélait tous les avantages du crédit public pour l'extinction de la dette exigible et flottante de la monarchie; il avait compris qu'on pouvait opérer des merveilles avec la confiance d'un pays dans les valeurs nominatives; il avait donc favorisé les opérations de la banque de Law : à côté du comptoir d'escompte, on constitua une compagnie de commerce par actions de 500 fr. qui dut avoir pour objet l'exploitation des pays inconnus, la Louisiane, le Sénégal, et même le commerce de la Chine et du Japon : ces actions furent cotées dans toutes les maisons de change, et l'on ouvrit une bourse à l'imitation de l'Angleterre, de Venise et de Gênes, où l'on joua à la hausse et à la baisse. A cette première époque de la banque de Law, une faveur indicible entourait toutes ses spéculations; les actions de 500 francs, avidement recherchées, s'élevèrent à 1,400 francs. On disait tant de merveilles du Canada, des rives du Missisipi, du Sénégal, où l'on trouvait des mines d'or; de la Chine avec ses richesses, ses porcelaines, ses toiles, ses nankins; du Japon, pays mystérieux, qui allait ouvrir ses trésors à l'industrie de France.

Il résulta de cette émission des billets de la banque de Law et de cet exhaussement remarquable des actions, une aisance générale, une facilité plus grande dans les transactions en numéraire. Il y eut une circulation très-active d'argent et de valeurs nominales; le prix de toutes choses se modifia; l'or et l'argent perdirent de leur puissance, et le conseil du régent trouva dans cette situation nouvelle les moyens d'alléger les charges publiques; on mit la plus forte partie de la dette constituée en contrats aléatoires; presque toute la rente devint viagère et tout se résuma en loterie. L'esprit aventureux du régent aimait les coups de hasard, et

cet esprit passa dans la nation : on joua sur tout ; la hausse et la baisse étaient suivies avec un sentiment frénétique ; il y eut des fortunes faites et démolies dans une seule journée ; mais, à cette première période la banque de Law était en faveur et les actions étaient à la hausse. Les opérations du conseil de régence avec la banque étaient simples : celle-ci escomptant tous les billets d'État à un taux modéré, donnait en échange ses propres valeurs ; l'émission s'en éleva cette année à 110 millions de livres. Le conseil put dès lors diminuer les charges pesantes de l'impôt ; le dixième sur toutes les terres fut aboli ; on éteignit la dette publique avec une louable persévérance. L'action salutaire de la banque de Law seconda toutes les opérations du trésor, elle permit même de supprimer cette commission de justice qui taxait arbitrairement les financiers par des actes si odieux ! L'édit du mois d'août 1717, sorte de compte-rendu en matière de finances, expose toutes les opérations depuis la mort de Louis XIV, les moyens que le conseil a employés, soit pour la levée de l'impôt, soit pour l'extinction de la dette. Ce premier compte-rendu a servi de modèle à tous les budgets postérieurs ; le régent se rapprochait, autant que possible, des formes anglaises, et la publicité des idées de finances en préparait la discussion. Le Parlement n'enregistra cet édit qu'avec des remontrances ; le régent ne voulut point rompre encore avec la magistrature : des commissaires furent désignés de part et d'autre, et le résultat des conférences fut l'enregistrement de l'édit. Il faut bien remarquer que ce qu'on appela le système eut deux périodes bien distinctes ; la première toute de crédit et de prévoyance où des services immenses furent rendus par la Banque ; la seconde période fut toute d'exagération. Comme il arrive toujours en France, on porta la pensée du papier-monnaie jusqu'à l'excès et l'abus du crédit jusqu'à la folie.

L'action de toutes ces causes diverses devait restaurer le système financier de la régence ; la sécurité des intérêts était parfaite, le mouvement du crédit absorbait l'attention

publique : on parlait trop de la hausse et de la baisse des actions pour qu'on s'occupât des questions politiques. Les temps les plus paisibles sont toujours ceux où l'on s'absorbe dans les intérêts particuliers ; on ne raisonnait que de banque, d'agio ; tel était l'esprit général. Toutefois une question grave et religieuse agitait alors la conscience du clergé français ; le régent avait pris des engagements avec le parti janséniste à l'époque de son avénement au pouvoir ; c'est en flattant les petites passions parlementaires, en secondant les haines contre les jésuites [1], que le duc d'Orléans avait obtenu la popularité parmi les jansénistes de la magistrature et du clergé. Ce système de persécution avait ses dangers : en repoussant la bulle *Unigenitus*, le régent s'était mis en opposition avec le pape, le chef de la catholicité ; les jésuites eux-mêmes, violemment expulsés de toutes leurs positions ecclésiastiques, avaient de nombreux protecteurs ; leur organisation admirable s'attachait surtout aux dernières classes de la société. Si les jansénistes parlaient spécialement aux classes parlementaires d'avocats et de procureurs, les jésuites avaient une grande puissance sur les ouvriers, les corporations des marchés et des halles ; ils avaient une affiliation partout, et leur démocratique confrérie du Rosaire leur offrait l'appui même des soldats de l'armée de France, qui presque tous portaient le scapulaire sur la poitrine. De hautes difficultés étaient donc nées à la suite de la politique du régent en ce qui touchait la bulle *Unigenitus*. Le clergé français était

[1] Les jansénistes continuaient à publier mille pamphlets sur la bulle *Unigenitus*. J'en ai trouvé un infiniment curieux : « Messieurs et dames, vous êtes avertis que dimanche prochain, à huit heures précises du matin, on vous donnera le divertissement d'un grand combat, et le plus terrible que vous ayez jamais vu : c'est un animal sans pareil, qui a été amené d'Italie par la grande troupe de saint Ignace, qui a l'honneur de jouer devant tous les princes de l'Europe. Les saints Ignaces, jaloux de la réputation de nos chiens qui ont écrasé tous les animaux qu'on leur a présentés, ont fait prévenir ce monstrueux animal dans l'espérance de les détruire. Il est vrai qu'il est épouvantable ; il a cent une têtes ; son poil est en partie blanc, en partie noir ; son regard est foudroyant, ayant une queue toute hérissée d'anathèmes ; il est seul de son espèce, on l'appelle.... *Clémentine.* »

complètement divisé; la grande majorité s'était prononcée pour le maintien de la suprématie papale, et par conséquent pour l'adoption de la bulle; la minorité suivait le sentiment du cardinal de Noailles que le régent avait admis dans son conseil avec l'abbé Pucelle et les parlementaires jansénistes : cette minorité active, brouillonne, se perdait en face d'une majorité d'évêques dévoués au Saint-Siége.

A mesure que le conseil du régent sortait un peu de son système de réaction contre les jésuites, il apercevait les embarras de sa situation. Il est difficile de résister au souverain pontife, parce que son empire, partant de l'idée d'infaillibilité, se pose comme la vérité même; un pouvoir qui entoure une idée fixe et la défend invariablement, reste toujours maître d'une position, et les volontés les plus violentes ont presque toujours cédé devant le pape. Déjà le régent trouvait de grandes difficultés dans ses rapports avec la cour de Rome; le pape se refusait à donner la bulle d'institution canonique. Clément XI, connu d'abord sous le titre de cardinal Albano, était un de ces pontifes à l'esprit supérieur, au caractère tenace qui ne reculait jamais devant une mesure prise, et la bulle *Unigenitus* avait été un des actes les plus fermes de son pontificat. Clément XI protégeait les jésuites comme la milice la mieux organisée pour la défense des prérogatives de l'Église, et les persécutions survenues en France n'étaient pas de nature à rattacher l'esprit du pape à la régence du duc d'Orléans. Le conseil ecclésiastique même du cardinal de Noailles n'ignorait pas qu'une rupture avec Rome serait une pensée de désordre jetée dans l'État; le régent, pour l'éviter, se hâta d'ouvrir des négociations directes avec Clément XI; la puissance du catholicisme était trop grande pour que la France osât en braver le chef. Le duc de La Feuillade reçut ordre de se rendre à Rome comme ambassadeur extraordinaire, afin d'entamer des négociations qui pussent amener un résultat de conciliation favorable à La France. Le duc de La Feuillade, grand seigneur fastueux comme on en voyait beaucoup sous le règne de Louis XIV, accepta l'ambassade; ja-

mais équipages plus magnifiques n'avaient été étalés, et le *Mercure de France* compte huit carrosses qui avaient coûté chacun 40,000 liv. La mission toute conciliatrice du duc de La Feuillade fut officiellement annoncée au clergé de France, afin de calmer les disputes qui déjà s'élevaient dans son sein avec la vivacité des controverses religieuses.

Le régent crut également essentiel de prendre des mesures contre les calvinistes qui avaient appelé le prêche, dans quelques provinces de France, actes de rigueur indispensables au moment où l'on ouvrait une négociation avec Rome. Les partisans de la bulle *Unigenitus* accusaient les jansénistes de tendre, par leurs doctrines et leurs protestations, à l'hérésie; on disait même qu'ils avaient des rapports, par le père Quesnel, avec les huguenots de Hollande: comment dissiper de tels bruits? n'était-il pas essentiel de donner quelques gages de l'orthodoxie et de la foi catholique? Des calvinistes s'étaient réunis à Meaux pour entendre le prêche, ils furent saisis et appréhendés au corps par le Parlement de Paris [1]. Il ne fallait pas pour cela les ordres du régent, la magistrature seule était assez dessinée contre l'hérésie; on pouvait bien défendre les libertés de l'Église gallicane, mais on n'en était pas moins déterminé contre les huguenots; n'était-ce pas le Parlement qui avait montré le plus de zèle pour les sanglantes condamnations contre les hérétiques? Depuis le seizième siècle, dans les cours de justice, les principes de persécution s'étaient surtout manifestés; les lois, les arrêts du Parlement étaient impitoyables contre les huguenots, et la magistrature ne se montrait pas miséricordieuse.

En résumé, cette première période de l'administration de la régence ne fut marquée par aucun esprit de suite, par aucune grande pensée d'unité; c'est d'abord une espèce de colère politique contre l'administration précédente. Quand le duc d'Orléans arrive au pouvoir, il se laisse aller à l'esprit de réaction, au mouvement qui se manifeste contre le

[1] Registre du Parlement, ann. 1717.

système de Louis XIV ; il donne toute puissance au Parlement, il relève cette institution si abaissée ! il persécute les financiers, il marche avec les jansénistes contre la bulle *Unigenitus*, et empreint tous ses actes de l'esprit du dix-huitième siècle. Ensuite viennent les difficultés de cette réaction même ; les tendances du duc d'Orléans le jettent dans les mains du plus aventureux de tous les financiers, de Law, le créateur de la banque et des valeurs nominatives : comme alors l'opposition parlementaire heurte la banque et les dispositions du trésor, le régent se met en hostilité avec le Parlement. Le conseil comprend alors que le pouvoir de Louis XIV était seul en rapport avec les besoins et la dignité de la France ; il fait un retour vers les fermes principes du gouvernement absolu !

La politique étrangère allait-elle suivre la même tendance? le régent reviendrait-il aux grandes alliances de Louis XIV, à ses idées diplomatiques sur l'Espagne et sur l'union intime avec Philippe V, ou bien persisterait-il dans l'alliance anglaise, pensée personnelle à la maison d'Orléans et qui se rattachait à une situation transitoire ?

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU RÉGENT.

Situation du cabinet de Madrid. — Albéroni et la triple alliance. — Négociation du régent à Madrid. — Plaintes de Philippe V. — Préparatifs de l'Espagne contre l'Italie. — La flotte espagnole en Sardaigne. — Byng et l'escadre anglaise. — Situation diplomatique. — Arrivée du czar Pierre à Paris. — Développement de l'influence anglaise. — Traité de la quadruple alliance. — Réaction contre le régent. — Organisation ministérielle.

1717.

Le cabinet de Madrid n'avait ignoré aucune des négociations préliminaires pour le traité de la triple alliance entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le régent, avec un certain ton de bonne foi et de confiance, avait tenu au courant le cabinet de Madrid de quelques-unes des phases de cette négociation, en l'invitant à y accéder; on n'avait caché que les conditions secrètes qui blessaient les droits intimes de l'Espagne. L'abbé Albéroni prenait chaque jour un ascendant plus élevé sur le conseil de Castille; la protection de la reine lui préparait la supériorité sur le cardinal del Giudice, et d'ailleurs la pensée politique d'Albéroni s'identifiait profondément avec les intérêts de l'Espagne. Le cabinet de Madrid songeait à recouvrer les possessions d'Italie, et telle était la préoccupation d'Albéroni. Les affaires de France, la question de la régence du duc d'Orléans et de la nullité des renonciations de Philippe V lors du traité d'Utrech, étaient également une des

sollicitudes du ministre, et ceci explique l'agrandissement successif de sa fortune politique. Quand un ministre est l'expression des besoins ou des pensées d'un pays, rien d'extraordinaire qu'il voie s'acccroître son ascendant sur les affaires; c'est une action naturelle qui l'y porte. Le régent redoutait un mouvement armé de la part de l'Espagne; son pouvoir incertain et contesté avait besoin de la paix générale pour se maintenir; le système d'économie et de retranchement que le régent avait adopté, ne permettait pas les dépenses excessives d'une guerre ou d'une perturbation européenne. Le duc de Saint-Aignan fut chargé d'une mission particulière auprès du roi Philippe V à Madrid; l'ambassadeur devait personnellement assurer le roi d'Espagne des sentiments du régent pour le maintien de la paix; le duc de Saint-Aignan donnerait connaissance à l'abbé Albéroni du traité de la triple alliance, en invitant le roi d'Espagne à une accession complète, absolue[1] : cette mission était toute de forme; à bien la considérer en elle-même, elle était plutôt une menace qu'un acte de bonne et franche amitié; le régent voulait retenir le cabinet de Madrid par la crainte d'une coalition entre la France, la Hollande et l'Angleterre. Le duc de Saint-Aignan fut reçu avec une grande froideur à Madrid; le roi Philippe V et Albéroni connaissaient le but secret de sa mission, et comme le duc de Saint-Aignan demandait une réponse précise aux communications qui étaient faites à la cour d'Espagne, il fut répondu par le conseil de Castille : « que le traité d'Utrecht subsistant dans toute sa teneur, il ne paraissait pas utile de faire d'autres stipulations particulières; l'Espagne refusait donc d'adhérer au traité de la triple alliance [2]. »

Au moment où cette réponse était adressée au duc de S Aignan, le conseil de Castille était vivement préoccupé de recouvrer les possessions espagnoles en Italie. Il y avait

[1] Instruction de la main du régent. Avril 1717.
[2] Dépêche de M. de Saint-Aignan. Juin 1717

une situation curieuse à constater dans les rapports de l'Espagne et de l'Autriche, c'est que ni l'un ni l'autre de ces cabinets n'avaient renoncé sincèrement à leurs prétentions territoriales ; on avait signé des traités, et pourtant l'empereur d'Autriche prenait le titre encore de roi d'Espagne; l'archiduc, aîné de la race, avait aussi les armes du prince des Asturies dans son blason ; et de son côté le roi d'Espagne portait les couleurs de Naples, de Sicile, de Sardaigne et de Parme, quoique les traités eussent partagé ces possessions entre l'Empire et le duc de Savoie : cette situation était hostile; il y avait plutôt une suspension d'armes qu'une paix durable. La circonstance paraissait bonne à l'abbé Albéroni pour préparer une expédition en Italie : l'irruption des Ottomans en Europe menaçait l'Empire ; la Morée était occupée par les enfants du Prophète; leurs armées innombrables s'étendaient dans la Hongrie; le prince Eugène avait arrêté l'invasion par la belle et terrible victoire de Temeswar sur les Ottomans. Le plus pressant intérêt de l'Empire étant de se défendre contre les Turcs, une invasion des Espagnols était dès lors plus facile; on pouvait la tenter sans craindre le développement des armées impériales, toutes en face des Turcs. Il était odieux de profiter ainsi du péril de la chrétienté ; la politique du roi des Espagnes ne répondait plus à ce titre de catholique qui décorait les vieilles armoiries de Castille ; Philippe V adoptait un système en dehors des sympathies chrétiennes ; mais le désir de recouvrer l'héritage de Charles-Quint faisait passer sur toutes ces considérations. On rêvait la conquête de la Sardaigne, de Naples, de la Sicile; de ces beaux domaines qui rendaient de si riches revenus à l'Espagne. Albéroni était décidé à tout risquer pour conquérir ces magnifiques possessions sous le soleil de la Méditerranée.

Depuis un an déjà des préparatifs militaires d'une grande importance se faisaient dans tous les ports d'Espagne ; les vaisseaux aux vastes flancs, les galères aux mille rames armaient activement dans les ports de Cadix, Alicante,

Valence et Barcelone ; le duc de Saint-Aignan s'était hâté d'en informer sa cour. Dans l'origine, le cabinet de Madrid avait prétendu que ces armements n'avaient pour objet que la répression des corsaires d'Alger et de Tunis ; mais le mouvement des navires et des troupes était trop considérable pour qu'on pût supposer le but d'une simple répression de la piraterie. Les vieilles bandes espagnoles se réunissaient dans des campements sur les côtes de la Méditerranée : une dépêche envoyée par le duc de Saint-Aignan au conseil des affaires étrangères indique le nombre des troupes et des vaisseaux, les noms des lieutenants-généraux sous lesquels les Espagnols sont appelés à servir [1] ; le marquis de Leida devait prendre la capitainerie générale de l'armée, le marquis de Mari celle de l'escadre; on comptait douze vaisseaux de haut bord et cent galères; huit mille hommes d'infanterie et six cents chevaux, bonnes troupes, devaient être embarqués avec destination pour la Sardaigne d'abord. Ce mouvement armé était une rupture du traité d'Utrecht, une infraction à la paix générale et à la neutralité de l'Italie ; le régent s'en alarma et dut demander des explications au prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Le prince de Cellamare avait prévu déjà les explications politiques qui lui seraient demandées par le cabinet du régent, et il reçut l'ordre de sa cour de développer les causes des armements de l'Espagne ; il avait donné au régent copie de la lettre circulaire que le marquis de Grimaldo, secrétaire d'État des affaires étrangères à Madrid, adressait à chacun des membres du corps diplomatique espagnol. Cette dépêche était vague : « L'Europe, y disait-on, peut s'étonner peut-être des armements que fait la couronne d'Espagne ; on demandera sans doute comment il arrive qu'en face de l'invasion des Turcs un prince catholique déclare la guerre à une puissance chrétienne ; mais qu'on y prenne garde ; le roi catholique ne s'est déterminé à cette

[1] Janvier 1717.

résolution qu'après avoir été indignement joué par l'Empire; il avait cédé des provinces pour rétablir l'ordre européen : eh bien! au lieu de reconnaître cette condescendance, l'empereur avait étrangement méconnu la foi du traité; il avait détenu Majorque et Minorque autant qu'il l'avait pu, il cherchait encore à soulever la Catalogne contre le souverain légitime; c'était donc pour se venger de ces infractions au traité que Philippe V préparait ses armements avec une destination précise et qu'on ne devait pas dissimuler; l'armée catholique était destinée à la conquête de la Sardaigne et de la Sicile, pour les faire rentrer sous la domination du roi d'Espagne, leur légitime maître. »

En communiquant cette circulaire du marquis de Grimaldo, secrétaire d'État de son gouvernement, le prince Cellamare ajoutait lui-même une note particulière et intime adressée au maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères. « Les bruits confus qui avaient couru à la cour sur un prochain armement de l'Espagne, nécessitaient de simples explications; l'ambassadeur était assez heureux pour les donner courtes et précises à la France. Le but de l'armement, on ne devait pas le dissimuler, était le recouvrement de la Sardaigne; les infractions faites par l'Autriche aux conventions d'Utrecht motivaient la rupture de l'état de paix; l'Espagne ne pouvait paisiblement souffrir tout ce qui se disait et se faisait contre elle; l'honneur de la nation était méconnu, la dignité de la couronne voulait une rupture avec l'Autriche; ce qui n'affaiblissait en rien la paix générale que le roi d'Espagne se faisait un devoir de maintenir [1]. »

[1] Voici la circulaire originale : « Monsieur, les bruits confus et les nouvelles surprenantes qui ont couru depuis quelque temps dans cette cour et dans les autres cours de l'Europe, que le roi mon maître destinait pour quelque entreprise secrète les forces de terre et de mer qu'il avait assemblées à Barcelone, joints aux instances, aux remontrances continuelles, et aux mouvements extraordinaires que j'ai su que faisaient à Paris et à Londres les ministres allemands et leurs créatures, alarmés par les remords de leur propre conscience sur la première nouvelle d'une telle entreprise, m'ont tenu jusqu'à présent dans les inquiétudes dont Votre Excellence, qui connaît assez mon zèle pour la gloire du roi mon maître et mon dé-

Le régent s'attendait à cette déclaration de l'Espagne ; la position qu'avait prise le prince de Cellamare à Paris était essentiellement hostile. Si le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, était en rapport avec les chauds et intimes partisans de la régence, le prince de Cellamare voyait secrètement les ennemis du duc d'Orléans, débris du système diplomatique de Louis XIV et de Philippe V. Le lieutenant général de police était informé des nombreux entretiens que le prince de Cellamare avait avec les partisans du duc du Maine et tous les mécontents. La mission du duc de Saint-Aignan à Madrid avait complètement échoué ; il n'avait obtenu que des réponses vagues ; le conseil de Castille persistait dans ses armements ; on ne dissimulait plus le but de leur destination, la Sardaigne, la Sicile ; et ces îles une fois conquises, les vieilles bandes espagnoles planteraient leurs drapeaux sur le littoral même de l'Italie ; on marcherait de là dans le Milanais. Ces informations étaient trop importantes pour que le régent n'en profitât pas ; il en donna communication à l'Angleterre et à la Hollande, afin de hâter les négociations auprès de l'empereur ; le but du régent était d'amener l'Autriche à une sincère adhésion à la triple alliance, afin de trouver un nouvel appui pour son pouvoir. On examina bien la situation, et il ne fut pas difficile d'apercevoir que l'Espagne, sous Albéroni, visait à la même grandeur de destinées qu'au seizième

vouement à tout ce qui regarde le service de Sa Majesté, peut juger aisément. Mais cette agitation s'est calmée dès que j'ai reçu la lettre de M. le marquis de Grimaldo, dont copie est jointe à cet écrit que j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence. J'ai la satisfaction d'y voir les raisons que le roi mon maître a d'entreprendre le recouvrement de la Sardaigne à main armée, exposées de manière à persuader tout le monde de la justice de cette expédition. Mes vues, quoique assez bornées, ne laissaient pas d'entrevoir déjà la solidité de ces raisons, qui consistent dans les infractions que la cour de Vienne a faites aux traités solennels conclus pour l'évacuation de la Catalogne et de Majorque et dans l'inobservation des conditions auxquelles on était convenu de l'amnistie d'Italie. On ne saurait jamais oublier de pareilles contraventions. Je remets donc entre les mains de Votre Excellence une copie de la lettre de M. le marquis de Grimaldo, afin qu'elle demeure entièrement et pleinement persuadée de la justice des armes de Sa Majesté Catholique, et qu'elle puisse en informer plus précisément la régence. »

siècle; or, ce n'était pas trop d'une alliance intime pour l'arrêter dans ses hautes ambitions! Toute la correspondance de l'abbé Dubois, durant son ambassade à La Haye, indiquait les inquiétudes que jetaient dans tous les esprits les armements de l'Espagne. Une dépêche du consul français à Barcelone annonça que la flotte avait quitté le port pour se diriger du côté de la Sardaigne : l'état de paix se trouvait donc rompu ; les armements de l'Espagne étaient d'autant plus graves, qu'ils pouvaient se lier à des desseins secrets à l'égard de la France et de l'Angleterre. On savait en effet les engagements pris par Albéroni auprès du prétendant Jacques III, et les rapports du ministre de Philippe V avec les mécontents en France.

Telle était la situation diplomatique lorsque la flotte espagnole débarqua en Sardaigne; cette île était alors sous la domination allemande, mais l'esprit du pays était plutôt italien et espagnol ; la noblesse sarde pouvait-elle supporter le joug des tudesques hautains ? ce peuple ne parlait ni n'entendait la langue allemande ; quelques piastres habilement semées avaient préparé les habitants à bien accueillir les Espagnols ; l'île de Sardaigne fit donc sa soumission entière, absolue. Cet heureux succès excita Albéroni à de plus hardis projets ; le ministre de Philippe V venait d'être revêtu du cardinalat, grande dignité qui lui donnait la force morale sur le gouvernement et les populations de la Péninsule ; une fois couvert de la pourpre romaine, Albéroni put s'élever aux vastes destinées de Richelieu et de Mazarin. Le cardinal connaissait les projets de l'Angleterre et du régent ; un article des dernières transactions diplomatiques de La Haye avait proclamé la neutralité de l'Italie ; l'Angleterre et la France s'étaient engagées à la garantir : Albéroni conçut une ligue capable de résister à la quadruple alliance, laquelle se préparait entre la France, la Hollande, l'Empire et l'Angleterre. La sollicitude diplomatique du cardinal se dirigea d'abord vers la Porte-Ottomane ; la guerre des Turcs contre l'Empire pouvait seconder ses projets ; il promit de l'argent, des

subsides réguliers à Ragotzki, le chef de ces Hongrois mécontents qui combattaient l'Autriche avec tout l'acharnement d'ennemis implacables. En même temps Albéroni ouvrait d'actives négociations avec la Suède et ce Charles XII, chevaleresque monarque qui n'avait pas quitté les armes depuis le retour de sa captivité à Bender : des envoyés secrets durent également entourer le czar Pierre et lui offrir un vaste commerce avec l'Espagne, s'il consentait à fournir un corps de troupes considérable pour menacer l'Allemagne. On doit bien penser que le cardinal Albéroni ne négligea pas les droits du prétendant ; il accueillit avec empressement le malheureux Jacques III que la politique du régent avait expulsé de France ; le cardinal s'engagea au nom de Philippe V pour une restauration, et désormais le fils des Stuarts fut salué à Madrid comme légitime roi d'Angleterre : Albéroni s'empressa de donner une postérité à la race écossaise ; il prépara le mariage de Jacques III avec la petite-fille de Sobieski, quelle que fut l'opposition étroite, inouïe de l'empereur : ce prince, d'après les vœux de Georges I[er] et des whigs, retenait la princesse captive. En même temps le cardinal songeait à briser le pouvoir du régent en France; sa capacité active et puissante voulait ramener violemment le système d'alliances tel que Louis XIV l'avait entendu. L'intérêt personnel du régent n'avait-il pas tout bouleversé ?

Aucune des démarches d'Albéroni n'avait échappé à l'attention vivement excitée des cabinets de l'Europe. Le duc de Saint-Aignan écrivait à chaque courrier de Madrid « qu'il était vivement surpris de tous les efforts que faisait l'Espagne, et des incroyables résultats qu'obtenait la seule fermeté d'Albéroni ; les arsenaux de la péninsule occupaient plus de trente mille ouvriers ; à Pampelune, les fonderies fournissaient deux ou trois cents canons par mois ; on levait partout des hommes forts ou agiles des montagnes ; la *quinta* avait donné en une seule année cent trente mille hommes ; le marquis de Nancré, qui avait été envoyé en mission extraordinaire par le régent, rendait le

même témoignage, et aucun ne savait quel était précisément le dessein du cardinal[1]. » Les communications de Victor-Amédée avaient appris aux cours de Paris et de Vienne que l'Espagne lui proposait une partie du Milanais et de la Lombardie avec le titre de roi, en échange de la Sicile qui, d'après le système espagnol, rentrait tout à fait dans la monarchie de Philippe V[2]; les communications intimes, les dépêches des ambassadeurs engagèrent les cabinets de la triple alliance à se concerter pour examiner les éventualités d'armement et de guerre que la situation pouvait exiger. Toutes les cours, à l'exception de la Hollande, convinrent qu'il fallait armer; les États généraux n'avaient aucun intérêt direct à la guerre, ils avaient été si fatigués des longues hostilités contre Louis XIV, qu'ils ne voulaient plus recommencer un système belliqueux; leur commerce était riche et fructueux avec l'Espagne; l'ambassadeur de Philippe V à La Haye leur avait promis de l'agrandir encore s'il se séparait du système adopté par la France, l'Angleterre et l'Empire. La Hollande déclara qu'elle resterait neutre[3].

Pouvait-il en être de même des grandes puissances signataires du traité de La Haye? elles s'entendirent d'abord sur un premier point, la neutralité de l'Italie et l'*uti possidetis* des stipulations arrêtées à Utrecht. Il fut convenu ensuite que chacune des puissances armerait pour soutenir les clauses du traité existant; c'est ce qu'on appelait en diplomatie les armements pour maintenir l'état de paix et la force des traités. Le ministère whig exposa en plein Parlement les projets de l'Espagne, ses liaisons avec le

[1] Collection des dépêches, ann. 1718.

[2] Je trouve dans une lettre autographe du régent le passage qu'on va lire : « Il est de l'intérêt de la France que le duc de Savoie demeure assez puissant pour qu'il ne puisse pas être accablé tout d'un coup par l'empereur; et j'y ai, outre cela, un intérêt particulier, puisque, si les démarches que je ferai lui sont favorables, il me sera plus aisé de conclure le mariage de ma fille avec le prince de Piémont, et vous jugez aisément que je ne puis y être insensible. » (Lettre du régent à Dubois, du 11 août 1718.

[3] Négociations de Dubois, ann. 1718.

prétendant, le fils des Stuarts; c'en était assez pour déterminer l'assentiment des communes : on vota au ministère Stanhope quarante mille hommes, vingt mille matelots ; l'amiral Bing reçut l'ordre de cingler vers la Méditerranée avec vingt-deux vaisseaux de ligne ; il était porteur d'ordres cachetés qu'il ne devait ouvrir qu'après avoir passé le détroit. L'Empire hâta la conclusion de la paix avec la Porte ; on put disposer de quatre-vingt mille Allemands qui se préparèrent à défendre l'Italie. En France, le régent, qui avait naguère diminué l'état militaire par des motifs d'économies, ordonna de mettre les régiments sur le pied de guerre ; il remonta les dragons, compléta les escadrons et les compagnies : des camps de manœuvres furent formés dans les provinces méridionales. Le marquis de Nancré dut faire observer de nouveau à la cour d'Espagne que ses armements seuls avaient déterminé le régent à mettre ses armées sur le pied de guerre ; si le cabinet de Madrid voulait accéder à l'alliance, on désarmerait partout, car le maintien de la paix était le premier besoin de l'Europe [1]. Ces paroles pacifiques étaient-elles bien sincères ? quand de grandes puissances préparaient de si formidables armements, n'y avait-il pas une pensée secrète, et les hostilités ne devaient-elles pas inévitablement éclater?

Pendant ce temps la flotte espagnole avait quitté la Sardaigne et cinglait vers la Sicile; elle avait été ralliée par deux escadres sorties des ports de Cadix et de Barcelone ; une forte armée de débarquement était destinée pour Palerme et Syracuse ; la conquête de la Sicile était décidée : alors la flotte de l'amiral Bing mouilla dans la baie de Naples ; elle prit à bord des troupes de débarquement ; ses ordres étaient précis, elle devait au besoin attaquer l'expédition espagnole pour faire respecter la neutralité de l'Italie : l'amiral Bing suivit à la piste les escadres au pavillon de Philippe V, les aborda comme à l'improviste, et remporta une de ces victoires navales auxquelles l'Angleterre

[1] Instruction du régent au marquis de Nancré, ann. 1718.

est accoutumée; la flotte espagnole fut presque entièrement détruite, mais le débarquement avait eu lieu ; les vaillantes troupes du marquis de Léida plantèrent leur étendard sur les grandes cités de Palerme et de Messine. Une révolte de peuple en finit avec la domination du duc de Savoie ; les Siciliens avaient de vieux rapports avec la couronne d'Espagne [1] ; il y avait fraternité entre les deux noblesses. La conquête de la Sicile brisa de fait l'état de paix entre l'Espagne et l'Angleterre; sans doute la guerre n'était déclarée formellement que contre l'empereur ; le roi d'Espagne n'attaquait que la maison d'Autriche, mais la Grande-Bretagne n'avait-elle pas donné l'ordre à l'amiral Bing d'attaquer la flotte espagnole? On voulait en vain éviter la guerre ; tous les cabinets armaient ; le cardinal Albéroni et l'abbé Dubois représentaient deux systèmes hostiles ; ils devaient bientôt se mesurer et se combattre.

Tandis que les puissances se préparaient aux hostilités, le czar Pierre Ier arrivait à Paris ; depuis dix années le monde était rempli de cette grande renommée : la Russie n'occupait pas encore sa vaste place dans les négociations diplomatiques ; elle en était à la réforme de ses lois, de ses principes ; elle tendait à se civiliser, et dans l'histoire des peuples, cette époque transitoire, ce passage de la barbarie à la civilisation est toujours un temps de faiblesse : on perd la vieille force de l'état de nature, on n'a pas encore les moyens d'une société avancée. Toutefois le cardinal Albéroni avait cherché à faire entrer la Russie dans la ligue contre l'Empire, l'Angleterre et la France ; le czar, avec sa tendance assez prononcée pour la restauration des Stuarts, voulait trouver une grande alliance au midi de l'Europe ; celle de l'Espagne lui souriait ; le czar avait accueilli avec empressement les ouvertures d'intimité du cardinal Albéroni ; les cours de Paris, de Londres et de Vienne le savaient ; elles avaient un commun intérêt à détourner Pierre Ier de tout traité avec l'Espagne ; on voulut

[1] *Voyez* pour les détails de la campagne, *los Memorias del marques de San-Felipe*, ann. 1717-1719

le séduire par les prestiges d'une civilisation policée. Le czar était simple, grossier de manières, mais avec le sentiment profond de sa dignité ; sa taille était haute, sa stature mince ; il avait le front large, bombé, ombragé de cheveux rares ; ses yeux vifs étaient surmontés de cils épais : tout exprimait cette puissante force de commandement, cette énergie de volonté qui marche aux grandes choses et réussit [1]. Le czar Pierre fit son entrée à Paris par une des belles journées du mois de mai, et, comme le dit le vieil annaliste de la Cité, « au temps des roses fleuries. » Le maréchal de Tessé avait été envoyé au-devant de lui jusqu'à Beaumont-sur-Oise ; ce fut ce maréchal qui le conduisit au Louvre, puis de là à l'hôtel Lesdiguières, qui fut choisi pour la demeure du czar ; on plaça dans son hôtel cinquante hommes des gardes françaises des plus beaux et des mieux choisis ; huit gardes-du-corps et un exempt devaient partout l'accompagner ; la maison du roi fixa à 4,000 liv. par jour la seule dépense de sa table [2].

Le czar, aux grandes et rudes manières, se montra très fier sur l'étiquette des rois ; il ne bougea point de son hôtel que le régent ne l'eût visité ; il n'alla point chez le roi Louis XV, il l'attendit; et quand il vit le gracieux enfant, Pierre descendit de son appartement jusqu'au carrosse du roi, il le prit dans ses bras, le combla de caresses, et le porta lui-même jusqu'à son appartement ; la conversation fut courte, mais très-intime : l'enfant royal avait été fort instruit sur ce qu'il devait dire, et il s'en tira avec beaucoup de grâce ; le czar répéta avec une tristesse qui prenait sa source dans la crainte de ne point finir son grand œuvre : « Sire, vous commencez votre règne et je finis le

[1] Le marquis de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye, traçait un portrait du czar dans une de ses dépêches : « Le czar est très-grand, maigre; bien fait, quoique un peu courbé ; le teint brun et animé ; la tête ronde et habituellement penchée sur une épaule ; les yeux grands, noirs et perçants ; le nez peu long et les lèvres assez grosses ; un tic dans les muscles du visage qui lui donne un air farouche ; le corps dans un mouvement continuel, excepté à table, où il parle beaucoup, mange et boit étonnamment. »

[2] *Mercure de France*, ann. 1717.

mien. » Louis XV, avec un sourire charmant, lui répondit : « Sire, vous n'avez pas de cheveux blancs, comme j'en ai vu à mon aïeul Louis XIV, vous vivrez longtemps encore. » Le czar ne quitta pas le jeune prince, il le prit dans ses bras pour le descendre jusqu'à son carrosse, et le baisa plus tendrement que jamais. » Ce fut une entrevue touchante ; Louis XV se la rappelait encore dans sa vieillesse. La cour fut brillante, mais le czar sembla la dédaigner ; son activité brûlante ne s'appliquait qu'aux choses utiles ; il visita les monuments, les manufactures, l'arsenal, l'Hôtel des Invalides, et ce fut surtout pour les institutions militaires qu'il manifesta son admiration ! A la Monnaie, une médaille tomba à ses pieds frappée à son effigie, avec la date du jour de sa mémorable visite ; chez le duc d'Antin, il trouva au dessert, sur une magnifique tenture, son portrait en pied [1]. Tout fut marqué au coin de cette galanterie de la vieille noblesse de France, car seule elle savait recevoir les rois. Au Luxembourg, chez le duc d'Orléans, le czar trouva des plaisirs plus vulgaires : il est souvent, pour les esprits appliqués à de grandes idées, une nécessité de distractions dissolues et agitées ; le czar rencontra dans le duc d'Orléans un compagnon de nocturnes orgies ; il y en eut une au Luxembourg si effrayante, si avinée, que le czar renonça dès ce moment à visiter ce palais de débauches [2]. Les mémoires contemporains ont assez de scandales, je ne veux pas les recueillir. Le seul, le grand résultat de la visite du czar à Paris, fut surtout de le détourner d'une alliance avec l'Espagne contre l'empereur ; on craignait qu'il ne se laissât entraîner ; on lui offrit les subsides que la France payait depuis des siècles à la Suède [3]. Il prit dans son séjour en France une haute opinion des ressources du pays, et un goût assez prononcé pour le caractère

[1] *Mercure de France*, ann. 1717.

[2] Le duc de Richelieu la contait dans sa vieillesse. On la trouve dans les mémoires de la régence.

[3] Cette négociation avait commencé à La Haye avec le marquis de Châteauneuf.

national; et puis on accueillit tous ses moindres désirs. Le czaréwitch, coupable de révolte, était réfugié à Naples, l'empereur d'Allemagne le lui livra complaisamment; les cabinets réunis reconnurent récentes les conquêtes des russes sur les Suédois, et la France abandonna Charles XII. A ce prix le czar promit une neutralité absolue dans la quadruple alliance qui se préparait!

Les armements si nombreux de l'Espagne contre l'Italie, l'invasion de la Sardaigne et de la Sicile en pleine paix, devaient naturellement exciter la plus vive sollicitude chez les puissances signataires de la triple alliance; l'état de paix était violemment brisé par l'Espagne : on voulait maintenir les positions respectives, une sorte de trêve entre les belligérants, et voilà que tout à coup on avait appris que l'une des grandes puissances de l'Europe s'était jetée sur un pays protégé en quelque sorte par la loi sacrée de la neutralité. Dès que le régent connut les préparatifs belliqueux de l'Angleterre, l'équipement des flottes de l'amiral Byng, il jugea indispensable d'envoyer à Londres un homme de sa confiance et de son intimité, et l'abbé Dubois se trouvait naturellement désigné, afin de donner une plus haute extension au traité de la triple alliance [1]. Après le retour de sa difficile négociation à La Haye et dans le Hanovre, l'abbé Dubois avait pris sa place politique dans le conseil des affaires étrangères; les idées d'alliance anglaise hostiles à l'Espagne, qu'il y apportait, ne pouvaient plaire à la majorité de ce conseil composé de diplomates nourris à la grande et forte école de Louis XIV, et une vieille rivalité séparait Dubois du maréchal d'Uxelles, le négociateur des traités sous le dernier règne. Quand il s'agit de désigner une ambassade pour Londres, le conseil de régence et le comité des affaires étrangères auraient désiré que le maréchal d'Uxelles en fût spécialement chargé; le régent imposa le choix de l'abbé Dubois sur le motif parfaitement fondé que toutes les négociations de La Haye et du Hanovre avaient été conduites par le même ambassadeur, et

[1] Affaires étrangères, ann. 1717.

qu'il connaissait mieux le terrain sur lequel on allait agir à Londres. Le caractère personnel de l'abbé Dubois n'inspirait pas confiance, mais le régent persista, parce qu'il était sûr de rester ainsi le maître de la négociation anglaise.

L'abbé Dubois reçut du régent des instructions très-nettes : le traité de la triple alliance avait besoin, comme complément, de l'adhésion de l'Empire ; il fallait maintenir l'état de paix ; on proposait donc à l'empereur de reconnaître complètement ses droits sur l'Italie dans les limites et les conditions du traité d'Utrecht ; l'empereur, de son côté, devait ratifier tous les actes relatifs à la succession d'Espagne ; une fois cette clause obtenue [1], on devait la communiquer dans les mêmes termes à la cour de Madrid, et, par ce moyen, on espérait arrêter la guerre générale, qui menaçait encore d'agiter le continent. Le régent recommanda surtout à Dubois de ménager les idées et les intérêts de Georges I[er] et de Stanhope. Des notes lui furent remises, indiquant toutes les personnes qui pouvaient exercer une influence sur l'esprit du roi d'Angleterre ; on n'oublia pas la duchesse de Kendal, la maîtresse aimée ; des modes de Paris les plus gracieuses, les brillantes coiffures, et les belles robes à l'Andrienne, et les précieuses essences, des mouches noires ou d'or, et de la poudre de senteur embaumée de rose, de jasmin et citrons d'Italie lui furent destinées ; l'abbé Dubois apporta plusieurs lettres de crédit illimitées pour agir auprès des membres influents du ministère et du Parlement anglais [2]. Le négo-

[1] Cette renonciation avait été rédigée dans des termes imparfaits ; voici ce qu'écrit l'abbé Dubois : « La confiance de Mgr. le duc d'Orléans en Sa Majesté Britannique est telle que si la renonciation de l'empereur demeurait dans l'état où elle est, il serait décrédité entièrement, brouillé à feu et à sang avec les princes du sang, et tout ce qui a été fait serait ruiné sans ressource. Pour moi, qui serais réputé l'auteur de cette tolérance, je serais regardé non pas seulement comme un imprudent et un imbécile, mais comme un traître ; si cette renonciation était connue, il ne serait pas au pouvoir de Son Altesse Royale de me laisser en place quatre jours. 18 septembre, ann. 1717. L'abbé DUBOIS. »

Il ajoutait dans une autre dépêche : « L'empereur a témoigné en toute occasion qu'il était de l'intérêt de tous les alliés de fortifier en France Mgr. le duc d'Orléans. »

[2] Affaires étrangères, ann. 1717.

ciateur personnel du régent se trouvait à Londres à l'ouverture de la session parlementaire; les whigs venaient d'obtenir une solennelle victoire pour leur majorité ; le Parlement triennal avait été déclaré septennal ; car, chose curieuse, les whigs, pour se maintenir, avaient besoin de briser la constitution. Un parti d'opposition très-violent s'agitait contre le cabinet et le poussait hautement à la guerre ; on n'aimait point ces ménagements concertés avec la France pour conserver l'état de paix. Il existait au sein du Parlement et de la nation un parti puissant et antifrançais qui considérait la triple alliance comme une concession malheureuse à la politique de la France. Les attaques commencèrent très-vives dans la chambre des communes ; l'opposition était conduite par le premier des Pitt, le père de ce lord Chatam, illustre famille parlementaire pendant trois générations[1]. L'abbé Dubois se mit immédiatement en rapport avec les secrétaires d'Etat Crags, Walpole et les membres influents des communes. Comme l'argent ne manquait pas, et qu'on vivait à une époque corrompue, l'abbé Dubois exerça une certaine influence à Londres; il y étalait un beau luxe; on le voyait aux courses, aux paris, dans les clubs les plus élégants ; avancé déjà dans la vie, il se donnait néanmoins partout en spectacle, gardant une bonne tenue d'homme politique. L'abbé Dubois parlait l'anglais correctement ; il vivait dans le meilleur monde, et pouvait se vanter même de quelques succès de femme à la cour ; sa correspondance intime avec le duc d'Orléans révèle avec exactitude sa situation à Londres et les incroyables efforts d'activité qu'il déployait pour conduire sa négociation à une heureuse fin[2].

[1] Déjà l'opposition grandissait en Angleterre contre l'alliance avec la France; je trouve une dépêche intime de l'ambassade de France à Londres historiquement fort curieuse : « L'ambassadeur prévint le régent qu'un membre de la chambre des communes, appelé Pitt, et beau-père de lord Stanhope, agissait contre la quadruple alliance. M. Pitt était possesseur d'un diamant du poids de six cents grains ; il fit presser le duc d'Orléans de l'acheter. Le régent et l'abbé Dubois, alarmés d'un soulèvement qui pouvait saper, la base de leur politique, payèrent deux millions ce diamant, qui depuis lors a porté le nom du régent. » (Affaires étrangères, ann. 1717).

[2] Affaires étrangères, ann. 1717.

Cette négociation était jusqu'alors posée dans de bons termes ; il fallait attirer l'empereur au traité de la triple alliance, et l'entraîner ainsi dans de communs intérêts. Ce premier résultat n'était pas difficile sans doute ; la proclamation de la neutralité italique par les quatre puissances entrait parfaitement dans les idées de l'Autriche ; mais le point sur lequel on pourrait échouer auprès de l'empereur, c'était la cession pure et simple de la couronne d'Espagne à la maison de Bourbon comme échange de la souveraineté de l'Italie. Jamais les descendants de Charles-Quint n'avaient voulu admettre le principe posé par le traité d'Utrecht, et c'est ce qui explique comment les whigs d'Angleterre, liés intimement avec le parti hanovrien et allemand, avaient si constamment déclamé contre le traité d'Utrecht. Les conférences de Londres présentaient donc plus d'une difficulté : la maison d'Autriche était représentée à Londres par le baron de Penterrieder porteur de pouvoirs très-limités ; mais les véritables négociateurs étaient les États généraux de Hollande, qui, s'étant portés comme médiateurs, exigeaient, pour conserver leur neutralité politique, que l'empereur se plaçât dans une situation de paix ; leur motif était simple : ils disaient que plus l'alliance compterait de puissances adhérentes, plus l'Espagne serait arrêtée dans ses projets de conquête et de marche en avant. Tel était aussi l'argument répété par le négociateur français à Londres. L'abbé Dubois y déployait une habileté remarquable pour arriver au but que se proposait le régent ; non-seulement il s'était mis en rapport avec Georges Ier et son cabinet, mais encore avec tous les whigs importants [1] ; son salon spirituel, et toujours plein de la plus riche compagnie, était égayé par le poète Destouches que l'abbé Dubois avait emmené à Londres comme secrétaire d'ambassade. Destouches, qui amusait la société intime du Palais-Royal par le *Curieux impertinent*, la faisait pleurer avec l'*Ingrat*, en même temps qu'il représen-

[1] Dépêches de l'abbé Dubois (décembre 1717.)

tait l'*Irrésolu*, scène d'imitation peut-être du caractère du Régent [1]; il y avait profusion de modes françaises. Le négociateur poursuivait son œuvre, de concert avec M. Crags, secrétaire d'État; le temps était bien choisi, car Naples était envahie après la Sicile; la neutralité de l'Italie n'était plus respectée par le cabinet de Madrid. On pressa la conclusion du traité; il fut rédigé provisoirement par les ministres d'Angleterre, de France et de l'empereur; l'envoyé des États généraux ne voulut point adhérer immédiatement aux conditions coercitives que ce traité stipulait pour amener l'Espagne au *conclusum* de la France, de l'Angleterre et de l'Empire. La Hollande, je l'ai déjà dit, craignait de se jeter dans de nouvelles guerres; ses rapports commerciaux avec l'Espagne étaient nombreux, lucratifs: devait-on les briser tout à coup sans précaution?

Le traité de la quadruple alliance était moins une convention spéciale aux parties contractantes qu'un traité qu'on imposait militairement à Philippe V; on l'obligeait à rendre la Sardaigne aux mains de l'empereur, qui, de son côté, renonçait à tous ses titres sur la monarchie espagnole; le roi d'Espagne reconnaissait n'avoir aucun droit sur les provinces d'Italie et les Pays-Bas; les grands-duchés de Toscane, de Parme, de Plaisance étaient considérés comme fiefs de l'Empire, et attribués comme succession éventuelle à Don Carlos, infant d'Espagne, l'un des fils de Philippe V. Les trois puissances, en attendant cette éventualité, mettaient six mille Suisses en garnison à Livourne, déclaré port franc, à Porto-Ferrajo, à Parme et à Plaisance. Le duc de Savoie cédait la Sicile à l'empereur, contrairement aux dispositions du traité d'Utrecht, et en échange on lui donnait la Sardaigne avec réversibilité à la maison d'Espagne à défaut d'enfants mâles; les droits de la Savoie à la succession espagnole étaient confirmés à la condition expresse pourtant qu'en aucun cas les domaines

[1] Philippe Néricault Destouches était né à Tours en 1680; il fut sérieusement attaché au corps diplomatique depuis 1718; tout dévoué à Dubois, il suivit les grandes négociations de 1716 à 1723.

d'Italie ne pourraient être réunis. La partie importante du traité se rattachait aux mesures coercitives pour le cas où ce traité ne serait point accepté par la Savoie et l'Espagne; le délai était fixé à trois mois, et dans l'hypothèse où il ne serait pas alors exécuté par l'Espagne et la Savoie, les hautes parties contractantes fixaient des contingents maritimes et militaires pour forcer les cabinets de Madrid et de Turin à accepter immédiatement les articles de cette convention diplomatique [1].

En examinant de près le traité de la quadruple alliance, il bouleversait tous les anciens rapports de la grande école diplomatique de France; le cabinet de Versailles s'alliait avec ses anciens et implacables ennemis, la maison d'Autriche et l'Angleterre : à quelle puissance allait-il déclarer la guerre et faisait-il des conditions dures et impératives ? à ce Philippe V d'Espagne, que Louis XIV avait élevé par tant de sacrifices! L'abbé Dubois, le négociateur intime de ce traité, écrivit de Londres pour qu'on lui expédiât des pleins pouvoirs; le régent témoigna toute sa reconnaissance à son agent de confiance. C'était en effet pour le regent que le traité était spécialement avantageux; il lui assurait ses droits, et lui reconnaissait les éventualités de la succession à la couronne de France. On pouvait considérer la quadruple alliance comme une véritable convention de famille dans l'interêt de la branche d'Orléans; l'abbé Dubois en fut le principal négociateur, et toute la reconnaissance vint à lui; il avait déployé à Londres une active capacité; on devait lui en tenir compte dans l'organisation de la régence. Mais il n'en fut pas de même parmi les hommes de la haute et grande école diplomatique du règne de Louis XIV : d'après l'acte du parlement constitutif de la régence, le duc d'Orléans, régent de France, qui restait tout à fait libre dans le choix des personnes, était soumis pour les actes de son gouvernement à l'examen et à l'approbation du conseil de régence. La quadruple alliance était un événement trop grave

[1] Affaires étrangères, ann. 1718.

pour que l'original du traité ne fût point soumis à cette sanction légale ; deux copies avaient été faites de ce traité : l'une contenait les clauses secrètes, spéciales aux intérêts du duc d'Orléans; l'autre, publique, et qui ne résumait en quelque sorte que les articles avoués qu'on devait communiquer à l'Espagne avec injonction d'y accéder. Les articles secrets ne furent point soumis au conseil ; les conditions publiques seules furent présentées par le régent avec une grande fermeté, et ce prince semblait montrer l'importance que sa maison mettait à la ratification immédiate du traité. Le conseil de régence se composait de deux nuances fort distinctes : 1° les vieux partisans du système de Louis XIV : tels étaient les maréchaux d'Uxelles, Villars, Villeroy, et M. de Torcy sous la direction du duc du Maine ; 2° les amis du régent, les hommes dévoués à son système politique à l'extérieur et à l'intérieur. Le régent aborda la discussion du traité avec une habileté remarquable, comme il savait le faire pour toutes les graves questions : « le traité de Londres, selon lui, n'était que le complément, l'exécution en quelque sorte du traité d'Utrecht et de la convention de Rastadt ; l'Espagne et l'empereur étaient près d'en venir aux armes, il fallait arrêter ce conflit armé en prescrivant les bases d'une convention mutuelle ; l'empereur accédait à la clause de la renonciation en faveur du roi d'Espagne, pourquoi Philippe V n'accéderait-il pas également à des articles qui assurent la paix européenne ? »

Le duc de Villars attaqua hautement ce traité ; Villars, le signataire de la convention de Rastadt entre la France et l'empereur, ne pouvait comprendre qu'on bouleversât par un traité sans motif toute l'économie diplomatique du grand système de Louis XIV : « les ennemis implacables de la maison de Bourbon avaient toujours été l'Angleterre et l'Autriche; loin de s'effrayer des agrandissements de l'Espagne en Italie, ces conquêtes étaient une nouvelle barrière et une garantie de plus[1]. » Le marquis de Torcy bien plus mo-

[1] Procès-verbal. (Affaires étrangères, ann. 1718.)

déré que Villars, n'approuva pas le traité; mais il soutint la nécessité du *statu quo*, et le maintien de la paix avec toutes les puissances: telle fut également l'opinion du maréchal d'Estrées, vivement combattue par d'Argenson, qui développa avec fermeté les intérêts de la maison d'Orléans. Villars répliqua que le régent désirait sans doute la vie du roi comme tous ses sujets, mais il pouvait prévoir au delà; or, le meilleur moyen de détourner l'Espagne de l'idée de succession en France n'était-il pas de lui donner pleine satisfaction sur l'Italie? Le duc de Noailles vota pour le traité, moins par un sentiment de sympathie politique que parce qu'il maintenait la paix. « Mais alors, répliqua vivement le maréchal d'Uxelles, comment expliquez-vous l'article qui contraint l'Espagne, même par la force des armes, à accéder pleinement au traité? n'est-ce pas une déclaration de guerre[1]? » Une des circonstances les plus curieuses de cette discussion diplomatique, c'est que le duc de Saint-Simon, si dévoué au régent, fut un des membres du conseil le plus opposé à la quadruple alliance. Le duc de Saint-Simon appartenait à l'ancienne école diplomatique; comme tous les gentilshommes, il avait haine de l'Angleterre et de l'Autriche; ce fut en vain qu'il voulut convaincre le régent; le parti était pris d'une alliance avec l'Angleterre. Comme d'Argenson exposait que la clause impérative à l'égard de l'Espagne resterait secrète, le maréchal de Villeroy lui répondit avec aigreur que tôt ou tard cette clause serait rendue publique, puisqu'on l'exécuterait à main armée. Le régent se hâta de mettre fin à ces débats, en déclarant que toutes les réflexions avaient été faites avant le traité; il ne s'était déterminé à cette mesure que dans un intérêt général; il y persistait donc plus que jamais et demandait en conséquence qu'on allât aux voix. La majorité resta au duc d'Orléans et à ses intérêts. Cinq voix protestèrent contre le traité: ce furent celles de Villars, Villeroy, d'Uxelles, Saint-Simon et le duc du Maine; le marquis de

[1] Affaires étrangères, ann. 1718.

Torcy, qui ne savait jamais heurter la puissance, garda une opinion mitoyenne. On rédigea les pleins pouvoirs destinés à Dubois ; mais quand il s'agit de les présenter au maréchal d'Uxelles, président du conseil diplomatique, afin de les revêtir de sa signature et du scel d'État, le maréchal s'y refusa, comme s'il s'agissait d'un acte de trahison envers la couronne ; le régent l'y amena par la menace d'une immédiate révocation. Les pleins pouvoirs furent expédiés à Londres.

L'abbé Dubois, possesseur de la ratification par la régence, signa le traité le 2 août 1718, et partit immédiatement pour Paris ; il fut accueilli avec une grande cordialité par le régent, qui lui devait des services diplomatiques incontestables ; Dubois avait eu tant à se plaindre durant son ambassade de tous les empêchements qu'avait mis à son système le conseil de régence, et le maréchal d'Uxelles particulièrement, qu'il exposa au duc d'Orléans la nécessité d'en finir avec cette pluralité de conseils qui empêchait l'unité et la force dans les longues et importantes négociations : « il était temps de tout ramener à des secrétaires d'État dévoués au système de la régence, si la guerre éclatait contre l'Espagne. » L'abbé Dubois avait pris une part trop active à ces négociations pour ne pas être revêtu d'un caractère officiel ; l'alliance anglaise qui prévalait dans le conseil du régent était son ouvrage, il s'en était fait l'expression en quelque sorte : or, lorsqu'un homme politique s'identifie avec une idée, il doit en devenir la personnification dans le pouvoir. L'abbé Dubois fut créé secrétaire d'État des affaires étrangères, avec mission d'accomplir l'adhésion de l'Empire au traité de la triple alliance ; ce choix émané du régent plut singulièrement à Georges Ier, à lord Stanhope et aux whigs d'Angleterre. La correspondance diplomatique de ce cabinet [1] félicite

[1] « Monsieur, le roi reçut hier la nouvelle de votre destination à la charge de secrétaire d'État pour les affaires étrangeres. Il m'a donné ordre de vous en féliciter de sa part, et de vous dire que c'est la meilleure nouvelle qu'il ait reçue depuis longtemps. C'est à présent qu'il compte

l'abbé Dubois sur son élévation, et témoigne toute la part qu'a prise le ministère anglais à cette promotion, gage de la fidèle et sincère amitié du régent pour Georges Ier. L'abbé Dubois répond à cette dépêche intime en remerciant Sa Majesté Britannique de la bonne opinion qu'elle avait conçue de lui ; il presse surtout l'exécution sincère des traités de la part de l'empereur, afin d'arrêter les projets de l'Espagne, qui menacent aussi bien l'Angleterre que la France[1]. C'est par la médiation de lord Stanhope que l'Autriche devait renoncer à de vains titres sur la monarchie espagnole et adhérer aux clauses du traité d'Utrecht : les puissances lui garantissaient alors les domaines allemands dans l'Italie, et en même temps le duc de Savoie lui cédait la Sicile en échange de la Sardaigne, mieux à la portée de la maison de Savoie ; le duc Amédée, acceptant le traité de quadruple alliance, s'engageait à fournir son contingent militaire. L'Espagne seule restait fermement décidée à poursuivre le recouvrement des provinces détachées de ses anciens domaines ; Naples, la Sicile, le Milanais, tels étaient les points que réclamait Philippe V, et pour lui le cardinal Albéroni : dès lors le traité de la qua-

qu'il n'y aura personne pour interrompre l'amitié et la cordialité de cœur avec lesquels il souhaite vivre avec M. le régent ; c'est à présent que je vois que Son Altesse Royale va triompher de tous ses ennemis. C'est pour le coup que je m'attends à voir cultiver un même intérêt dans les deux royaumes, et que ce ne sera plus qu'un même ministère. Il pourra y avoir bien du bruit; mais nous l'écouterons comme les vaisseaux qui sont dans un bon port entendent le bruit des vents contre les rochers qui les assurent. Pour ma joie particulière, mon cher abbé, je ne vous en dirai rien, car il est impossible de vous la décrire comme je la sens. CRAGS. »

[1] « Si je ne suivais que les mouvements de ma reconnaissance, et que je ne fusse pas retenu par le respect, je prendrais la liberté d'écrire à Sa Majesté Britannique pour la remercier de la place dont Mgr le régent m'a gratifié, puisque je ne la dois qu'à l'envie qu'il a eue de n'employer personne aux affaires communes de la France et de l'Angleterre qui ne fût agréable au roi de la Grande-Bretagne. Ce motif m'est si glorieux, qu'il ne me reste rien à désirer, que les moyens de marquer au roi combien je suis touché de la confiance dont il m'honore. Je supplie Votre Excellence de m'aider à lui faire connaître mes respectueux sentiments sur ce sujet et mon zèle pour tout ce qui pourra contribuer à l'affermissement de la bonne intelligence. DUBOIS. »

druple alliance se transformait en une véritable ligue militaire entre l'Angleterre, l'Autriche et la France contre Philippe V! Quel bouleversement dans les idées diplomatiques de la maison de Bourbon! la France s'armait contre l'Espagne, Louis XV contre son bon oncle, ce prince, que son aïeul, le grand roi, avait ceint de la couronne de Castille. On devenait à Paris les auxiliaires politiques de l'Autriche et de l'Angleterre; cela était inouï; mais les nécessités intimes de la situation du régent exigeaient un changement absolu dans les vieilles et fortes idées diplomatiques de Henry IV, de Richelieu et de Louis XIV!

Rien n'est fragile comme la popularité des gouvernements; elle passe avec les premiers jours de leur puissance; les concessions qu'un avénement amène dérangent trop l'ordre habituel des affaires pour qu'on y persiste longtemps. Tout pouvoir est donc forcé de revenir aux idées usuelles d'administration politique; il reprend bientôt les traditions de l'autorité à laquelle il succède. Il est des principes invariables en matière de gouvernement; on ne s'en écarte qu'un temps, et quand on y retourne, la popularité se détache de vous. Telle est l'histoire inflexible des pouvoirs, et le régent l'éprouva deux ans après son avénement aux affaires. A cette origine, il s'appuie sur les parlementaires et les jansénistes; maintenant qu'il voit leurs prétentions s'élever, il cherche à se détacher de cette action désordonnée; il sent les difficultés qu'elle lui suscite dans l'administration intérieure comme dans les relations avec l'étranger; et le régent, qui veut ramener le pouvoir à son unité forte, revient tout naturellement aux idées de gouvernement mises en action par Louis XIV. Au reste, sa popularité s'affaiblissait beaucoup; ce prince n'avait jamais été précisément aimé parmi la bourgeoisie et les halles de Paris; on l'avait salué avec un peu d'enthousiasme le jour de la séance solennelle au Parlement, parce qu'il sortait avec Messieurs en robes rouges d'une délibération contre les bâtards: mais comment la bonne bourgeoisie de Paris, les compagnies de marchands, les braves et dignes ouvriers, si

respectueux pour le saint de leur confrérie, auraient-ils vu sans blâme la conduite du duc d'Orléans? N'était-il pas scandaleux d'apprendre ce qui se passait aux nuits du Luxembourg? Quel était le passementier ou fourbisseur d'armes, le gantier, marchand de drap, le riche et laborieux orfèvre, honnête père de famille, marguillier de sa paroisse, qui ne rougît de la mauvaise vie des amis de M. le régent? Quelques gentilshommes étourdis, perdus de dettes, quelques femmes dévergondées pouvaient se rire du scandale et de ces tristes mœurs; mais le brave bourgeois ou l'ouvrier qui vivait dignement avec sa femme, en élevant ses laborieux enfants; le père de ces modestes filles qui s'associaient à Dieu dans les confréries de la Vierge avant de se marier; la partie probe, en un mot, de la population de Paris, avait honte des tableaux d'ivresse et de débauche qu'elle avait sous les yeux. On racontait les bacchanales de M. le régent, ses nuits aux flambeaux, dignes des derniers Césars au milieu de Rome épuisée; on parlait du père et des filles, de ces princesses flétries avant vingt ans, hélas! dans quelles mains se trouvait l'innocence du jeune roi? qui aurait répondu de sa vie? Un prince qui blasphémait contre Dieu, un mécréant de la pudeur et de la chasteté, ne pouvait-il pas être entraîné au crime? Les bruits publics étaient qu'on avait fait plusieurs tentatives d'empoisonnement sur le jeune Louis XV [1]; la vigilance la plus attentive se manifestait; le maréchal de Villeroy ne quittait pas l'enfant royal. A cette époque, Louis XV passa des mains des femmes en celles des hommes, selon la vieille coutume monarchique; Mme de Ventadour, tout émue, confia le dépôt précieux au maréchal de Villeroy; elle était pâle, agitée! on ne peut dire combien il se rattachait d'affections à ce dernier débris d'une grande race; cette vie innocente et chaste consolait du hideux spectacle des roués et des filles perdues, contraste que Dieu avait placé en face d'une société corrompue. On suivait avec la plus

[1] Mémoires mss. sur la régence. (Biblioth. du roi, no 4, fonds nouveaux).

inquiète sollicitude toutes les phases de la santé de Louis XV ; on s'alarmait de la moindre altération dans ses traits ; les gardes ne le quittaient pas. Comme on répandit une fois encore le bruit d'une tentative d'empoisonnement, plusieurs gardes dirent « qu'ils seraient des Brutus, si le roi, ce bel ange, venait à échapper à leur amour[1]. » Cette menace forcenée disait assez quelles étaient les accusations fatales qui pesaient sur le régent de France ; quand une population pieuse et morale voyait cette vie de roués, n'était-elle pas disposée à d'odieux soupçons? La bourgeoisie était dans une sorte d'ivresse pour Louis XV ; l'adoration de cet enfant était comme un acte d'opposition au régent, et c'est ce qui explique l'amour pour le *bien-aimé*, que le peuple conserva si longtemps !

Tant que le régent avait été d'accord avec le Parlement de Paris et les jansénistes, sa popularité, bien qu'affaiblie, ne s'était pourtant pas complètement éteinte ; les parlementaires et les docteurs du jansénisme, fort actifs et fort puissants à Paris, étaient maîtres de la population criarde des avocats et procureurs : qui aurait osé ne pas applaudir à MM. du Parlement, aussi antiques que le prévôt et les échevins de la vieille cité, et qui aurait pu ne pas se réjouir de l'élévation de d'Aguesseau, créé chancelier de France? Quelle garantie pour les gens de justice et les jansénistes de l'ancien Port-Royal ! Mais alors le régent n'était plus parfaitement en harmonie avec les jansénistes et les parlementaires ; on savait qu'il traitait avec Rome ; le départ de M. de La Feuillade, nommé ambassadeur auprès du pape Clément XI, avait fortement déplu aux opposants[2] ; et de-

[1] Saint-Simon lui-même rapporte ces propos, ann. 1718.

[2] J'ai trouvé, sur les affaires avec Rome, une lettre autographe et circulaire du régent adressée à tous les évêques de France : « Monsieur, depuis la lettre que je vous ai fait écrire par un des secrétaires d'Etat, je n'ai point perdu de vue l'importante affaire de la constitution, et j'ai cherché tous les moyens possibles pour la finir par les voies de douceur et de conciliation. Ayant lieu d'espérer que le pape pourrait entrer dans les mêmes vues que moi, j'ai jugé à propos de faire partir mon cousin le duc de La Feuillade en qualité d'ambassadeur, pour se rendre auprès de Sa Sainteté

puis la procession du 15 août et la prétention du régent pour marcher avant M. LE PREMIER, il y avait un vif mécontentement dans la grand'chambre et les enquêtes. Cette inquiète situation s'était aggravée encore par les questions financières; le régent avait rendu plusieurs édits sur les monnaies et les billets d'État, mesures extraordinaires qui se rattachaient au système de banque de Law; le Parlement de Paris se hâta de faire de hautes et formelles remontrances : n'était-il pas dans son droit d'enregistrer tout ce qui tenait à l'impôt et le système financier n'entrait-il pas dans sa compétence? Le régent ne répondit que par un appel au conseil d'État. M. d'Argenson venait de recevoir les sceaux en remplacement de d'Aguesseau, beau diseur parlementaire, l'expression de la grand'chambre et du parquet de la cour de justice. M. d'Argenson, lieutenant-général de police à Paris, était un caractère ferme, tenace, décidé aux coups d'État, ayant toute la confiance du régent. Il conseilla un lit de justice qui fut tenu avec toute la pompe de ces solennités; défense fut faite au Parlement, à la cour des aides et des comptes, de se mêler désormais aux questions financières quand le roi les avait une fois décidées par sa suprême volonté. La rupture avec le Parlement fut complète!

Ainsi le régent était entraîné vers une politique de fermeté intérieure aussi dessinée que celle de Louis XIV : quelle différence entre cette situation et celle de l'avénement! En 1715, le duc d'Orléans avait déclaré avec modestie qu'il ne voulait du pouvoir que la faculté tout juste de faire le bien; il ne devait marcher qu'avec les parlementai-

et lui porter des propositions qui rétabliront, selon les apparences, une paix solide et durable. J'ai cru devoir vous en faire part, par l'estime que j'ai pour vous; et comme je suis convaincu que vous désirez sincèrement la paix, soit par l'amour que vous avez pour l'Église, soit par votre attachement au bien de l'État, je vous exhorte et vous prie d'empêcher dans votre diocèse tout ce qui pourrait traverser ou retarder l'effet de me bonnes intentions. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, Monsieur, votre très-affectionné ami,

« PHILIPPE D'ORLÉANS. »

res, suivre leurs conseils, ménager leur autorité, tout tenir d'eux, les pères de la patrie! Les temps étaient donc bien changés! Aujourd'hni le régent brisait le droit du Parlement avec violence; et comme les corps judiciaires menaçaient de quelque opposition, il tenait un lit de justice pour faire triompher l'autorité du roi. La résistance s'accroissant, ce prince résolut un coup d'État, comme aux jours de l'autorité la plus absolue; les mousquetaires envahirent le Parlement, se placèrent à la banque de Law pour la défendre : et puis, sur l'ordre exprès du régent, les exempts des gardes enlevèrent MM. de Blamont, président de la quatrième des enquêtes; Feydeau de Calandes et Saint-Martin, conseillers en la grand'chambre; ces trois magistrats furent conduits en leurs carrosses aux lieux d'exil désignés d'avance par le garde des sceaux[1]. Ce coup d'État parut une nécessité afin d'imprimer quelque force au gouvernement du régent; on lui reprochait de la faiblesse et du décousu dans ses idées, il voulut revenir à l'unité. Il est rare que les pouvoirs nés par la volonté des assemblées n'annulent pas le corps politique qui les a produits; une lutte trop vive se déclare immédiate entre les deux forces qui se sont prêté appui dans l'origine : le Parlement avait fait le pouvoir du régent et voulait le dominer; il fallait dès lors, ou que la magistrature gouvernât, ou que le régent brisât la magistrature. La lutte s'engage, le Parlement hautain se trouve blessé par toutes les mesures du duc d'Orléans; d'Aguesseau, son expression politique, est obligé de se retirer à Fresne, sa terre d'exil; les membres les plus influents de la magistrature sont enlevés au sein même de l'assemblée. A qui remettait-on les sceaux? est-ce à un magistrat austère, à un ami du Parlement, à l'un de ces esprits portés à défendre sa prérogative? il n'en est rien! Le régent confie les sceaux à d'Argenson, le chef de la police de Paris, l'homme d'action et d'exécution! Un mot du prince allait suffire pour autoriser

[1] *Voyez* les remontrances du Parlement. (Registre, ad ann. 1718).

toutes les violences. Tel était, selon les parlementaires, l'état où le gouvernement allait être réduit : n'y avait-il pas pour les vieux magistrats des motifs d'indignation ? La police était donc substituée à la justice !

Ces plaintes de la magistrature avaient du retentissement dans la société ; quand le pouvoir se décide à frapper quelque coup de force, il doit environner sa propre existence d'une certaine sévérité de mœurs qui seule peut faire pardonner la violence des moyens ; mais ici, quel était le prince qui attaquait de front l'autorité parlementaire, si noble et si grande en la ville de Paris ? « N'était-ce pas, disait-on, ce duc d'Orléans qui avait protesté de son obéissance au Parlement pour briser en un jour le testament de Louis XIV ? Il se fit donc une opposition criarde contre le régent. Si dans ses orgies de nuit le prince invitait quelques gens d'esprit pour égayer la soirée de leur impiété moqueuse, la majorité des gens de lettres lui était opposée ; la duchesse du Maine avait eu l'art de les attirer dans sa délicieuse retraite de Sceaux ; c'était là que se faisaient les plus épouvantables satires contre le régent, les épigrammes acérées contre ses mœurs et ses habitudes. La déesse du lieu était blessée, comme le disait Arouet, il fallait que tout le Parnasse s'agitât ! La plus acerbe, la plus déplorable de ces satires parut alors pour soulever l'opinion contre le duc d'Orléans. Parmi les habitués des cafés de la rue Dauphine, il y avait un poète d'assez maigre apparence ; il y était assidu chaque soir, et s'y faisait remarquer par son humeur inquiète ; on le nommait La Grange-Chancel, et sa réputation dramatique retentissait déjà. Joseph La Grange-Chancel était d'une famille de Guienne anoblie pour ses services militaires : d'abord mousquetaire, puis maître des cérémonies de la duchesse d'Orléans douairière, il avait pu connaître le régent dès la première époque de sa vie ; le théâtre de La Grange-Chancel avait quelque valeur, et il comptait plus d'une pièce à succès lorsqu'il publia sa première Philippique. Était-ce une vengeance personnelle ? La Grange-Chancel avait-il à se plaindre du régent, ou faisait-il seulement un

de ces actes d'opposition générale qui ne sont en quelque sorte que l'image des opinions de la société? Tant il y a que jamais satire n'avait si profondément atteint la vie entière d'un homme. En temps de parti, tout est admis comme vrai; les plus affreuses calomnies se répandent et se disent comme la vérité même; les contemporains ne s'en étonnent pas, parce qu'ils sont passionnés autant que ceux qui écrivent; et, triste chose, ils adoptent les plus affreuses idées comme des faits authentiques. Telle fut la première des Philippiques de La Grange-Chancel, déplorable monument des passions politiques à la face d'une régence qui s'affranchissait trop des règles de morale; rude châtiment pour ceux qui ne conservent pas les lois des bienséances humaines! C'était à la duchesse d'Orléans que La Grange-Chancel adressait cette poésie d'un délire effroyable; la duchesse faisait contraste à ce triste tableau : «Fille du plus grand roi du monde, on ne la voyait que dans les temples de Dieu. » Le duc du Maine recevait sa part de ces éloges ; La Grange-Chancel célébrait le seul prince qui ne fût pas souillé : « la France l'implorait pour la sauver, et, dans sa reconnaissance pour lui, elle donnerait au duc du Maine ce qui manquait à sa naissance, la légitimation que le régent lui avait arrachée. » Le but de ce pamplet était visible; on voulait frapper au cœur la puissance du duc d'Orléans, affaiblir tous les liens de l'obéissance. Les circonstances étaient favorables : l'opinion publique s'était vivement prononcée contre le régent de France; il y avait de toutes parts des murmures; la publication de cette œuvre déplorable devait être d'un effet prodigieux sur les mécontents si nombreux, qui peuplaient les parloirs et les réunions de Paris et de la province. Si l'on en croit les Mémoires, le régent lut lui-même l'ode de La Grange-Chancel; il en sourit quelquefois avec cette insouciance épicurienne qu'il empruntait à l'étourdissement continuel d'une vie toute d'ivresse et de sensualisme ; il n'y eut que l'accusation d'empoisonnement qui le fit frissonner de douleur, et une larme vint à ses yeux. La Grange-Chancel fut

poursuivi avec acharnement ; il le méritait : réfugié à Avignon, lieu d'asile inviolable, il fut attiré sur la terre de France par une trahison de police, et renfermé aux îles Sainte-Marguerite, où son esprit inquiet le rendit insupportable même au gouverneur.

La Grange-Chancel avait commis brutalement une mauvaise action dans une ode toute d'indignation poétique ; Arouet de Voltaire fit une satire non moins implacable, mais en homme d'esprit il s'en tira fort adroitement ; *Œdipe* fut la plus cruelle vengeance contre le régent qui avait mis le jeune Arouet à la Bastille. Il est des temps tellement irrités contre le pouvoir, que tout devient arme et allusion. Arouet, poète malicieux et frondeur, conçut la tragédie d'*Œdipe* comme une allégorie de cette cour avec ses déplorables mœurs et ces mystères d'incestes et de crimes dont la clameur publique accusait le régent. Arouet, courtisan tout à la fois de la popularité et des princes, n'alla pas, ainsi que La Grange-Chancel, mêler des noms propres à ses allégories; il les laissa transparentes pour le public. *Œdipe,* joué dans un temps de mœurs sévères et d'un pouvoir imposant, n'eût été qu'une œuvre d'art parfaitement conçue ; mais à l'époque des saturnales du Luxembourg, tout fut appliqué et applaudi ; Voltaire eut l'esprit de ne pas s'en apercevoir, et la plus curieuse des victoires qu'il remporta alors, ce fut d'obtenir du régent qu'il assisterait à la représentation avec Mme la duchesse de Berry : la princesse y vint cinq fois de suite, comme pour braver l'opinion publique, et le régent accueillit fort bien le jeune Arouet ; il lui accorda même une pension : quand la foule, émue par une affreuse allusion, applaudissait Œdipe inceste et parricide, le jeune Arouet de Voltaire complimentait le régent, faisait des vers pour Mme la duchesse de Berry, jeune déité digne des grâces et des amours. *Œdipe* devint une arme de la plus violente opposition ; son succès fut encore une combinaison de parti, une expression de la colère des masses contre le duc d'Orléans. Les Philippiques étaient trop passionnées pour exciter une de ces émotions générales,

seules dangereuses pour le pouvoir ; c'était une œuvre de haine et de vengeance ; *Œdipe* fut un sujet de déplorables applications et de continuels scandales ; on y courait pour y désigner tous les personnages ; les acteurs avaient leur nom et leur qualification personnelle.

Cette cabale contre le duc d'Orléans était favorisée par le salon de la duchesse du Maine. La fière et noble duchesse savait tout ce que le régent préparait contre sa maison ; elle avait subi en murmurant l'ordonnance qui privait les bâtards du droit de succéder ; elle s'était profondément irritée du nouvel édit qui enlevait la préséance aux princes du sang. La duchesse du Maine n'était pas une femme vulgaire ; active comme les cadets de Gascogne de la race des Condé, érudite comme un bénédictin, elle vivait entourée d'in-folio qu'on empilait sur son lit pour qu'elle pût travailler à ses Mémoires sur les prérogatives de sa maison. Ses partisans la mettaient de niveau avec maître André Duchesne, le généalogiste par excellence ; ou bien avec Ducange, la plus belle merveille de l'érudition du dernier siècle. La duchesse du Maine avait un nouvel affront à subir ; le régent n'ignorait pas que la coterie de Sceaux était le foyer d'une vaste opposition contre les actes de son gouvernement ; n'était-ce pas de ce bureau d'esprit que partaient les effroyables pamplets contre le duc d'Orléans et sa régence? On devait rompre d'une manière éclatante avec cette maison ; elle insultait trop le prince alors au pouvoir. Quand une séparation s'est une fois accomplie entre deux fortes et hautes existences, elle devient chaque jour plus profonde ; l'amour-propre si mêle ; il n'y a pas de réconciliation possible. Le duc d'Orléans n'hésita point, il fallait un exemple ; ce prince le donna : la surintendance fut enlevée au duc du Maine par un ordre du régent ; sorte de coup d'État nécessaire pour manifester énergiquement la volonté de marcher seul à la tête du gouvernement. La surintendance avait dans sa forme quelque chose d'insultant pour la régence ; M. le duc du Maine, sous prétexte de garder l'enfant royal, montrait une triste méfiance qui

s'adressait au régent; par le droit de sa charge, il restait toujours à côté du roi; il n'en laissait point approcher le duc d'Orléans tête à tête, comme s'il avait craint un attentat. D'ailleurs, en se séparant des bâtards, le régent s'était appuyé sur les princes du sang; il leur fallait donner un gage, et la surintendance qu'on enlevait à M. le duc du Maine, fut confiée dans tous ses honneurs à M. le duc de Bourbon[1].

Cette réaction contre les dispositions paternelles de Louis XIV n'était plus populaire comme à la mort du grand roi; un intérêt général, une sollicitude généreuse entouraient M. le duc du Maine et le comte de Toulouse: « princes d'un haut mérite et de vertus éclatantes, pourquoi les plaçait-on en dehors de toute la régence? les roués allaient-ils aussi corrompre cet enfant royal confié à leurs soins? Quoi! on enlevait l'éducation de Louis XV au prince instruit et vertueux qui l'avait jusqu'ici si bien conduite? allait-on lui donner un Nocé pour précepteur? » M. le duc de Bourbon n'avait pas des mœurs assez chastes pour guider la tête et le cœur d'un enfant candide; cette mesure fit le plus triste effet sur l'opinion publique, qui était à cet instant où un rien l'agite et l'inquiète. Dans la vie des gouvernements il est des époques ainsi faites; la société en est aux méfiances; tout devient opposition; le moindre évé-

[1] Il y eut à ce sujet une requête adressée par M. le duc de Bourbon; en voici le texte: « Sire, le feu roi ayant paru désirer que M. le duc du Maine fût chargé de l'éducation de Votre Majesté, quoique cette place dût m'appartenir par droit de ma naissance, et suivant les exemples anciens, je ne m'y opposai pas alors, par la considération de ma minorité; mais toutes les raisons d'alors étant présentement levées, je demande que cet honneur me soit déféré, suivant la justice de mon droit. Je me flatte que tous les grands du royaume, et cette assemblée, m'en verront jouir sans répugnance, et concourant avec le maréchal de Villeroy, qui s'acquitte si dignement de ses fonctions de gouverneur auprès de Sa Majesté, et avec tous les autres qui donnent tous leurs soins à une si précieuse éducation, je verrai croître en Votre Majesté l'amour de la justice, sa reconnaissance envers M. le duc régent, son affection pour la noblesse, sa bonté pour ses peuples, et une atteinte particulière pour la fidélité du Parlement. » Après ce discours, M. le duc régent s'étant levé, dit à Sa Majesté, qu'il lui conseillait d'accorder cet honneur à M. le duc, et la surintendance de l'éducation de Sa Majesté fut unanimement accordée à Son Altesse Sérénissime. »

nement la soulève; le duc d'Orléans aurait pu tout oser après l'acte parlementaire qui le proclama régent de France, car il était alors dans ses jours de force et de popularité; mais à cette nouvelle période tout lui était reproché comme un crime; il avait perdu l'appui du Parlement et de la bourgeoisie, il n'était plus populaire! Dans ces circonstances, le régent reconnut la nécessité d'organiser son pouvoir, d'une manière plus ferme et plus centralisée; l'établissement des conseils d'État avait été une concession parlementaire; il y avait de la faiblesse, de l'anarchie dans un système où l'on comptait plus de soixante-douze ministres d'État et rien ne pouvait se faire avec unité et fermeté: s'agissait-il d'une négociation avec l'étranger, d'un traité à conclure? on avait à consulter les avis du maréchal d'Uxelles, de M. de Torcy, et à les concilier avec l'abbé Dubois, essentiellement hostile aux idées de Louis XIV. Combien n'était-il pas plus difficile encore quand il était question d'une affaire ecclésiastique, où l'interminable dispute du jansénisme était mêlée; d'Aguesseau, l'abbé Pucelle, M. de Noailles, se montraient inflexibles, tandis que les rapports du régent avec la cour de Rome demandaient des ménagements. Il était impossible de continuer une telle anarchie au moment même où l'opinion publique échappait au régent; on devait centraliser le pouvoir pour le rendre plus fort et pour en manifester la toute-puissance. Ce fut sans doute ce motif qui entraîna l'abolition des conseils et l'institution de ministères réguliers par des secrétaires d'État uniques, comme l'avait comprise Louis XIV; quand il fallait ainsi prendre des mesures de fermeté, le pouvoir avait besoin de se reposer dans les mains de quelques hommes de confiance. D'après la nouvelle organisation du ministère, les affaires ecclésiastiques sortaient de la gestion d'un conseil pour être confiées à M. de la Vrillière, secrétaire d'État de la régence; son département embrassait l'administration générale du royaume et les pays d'État; M. de la Vrillière, de la famille des Philippeaux, très-dévouée au régent, avait sous lui un jeune homme actif, de dix-sept

sept ans à peine, qui tenait le titre de secrétaire d'État par survivance de son père; c'était le brillant comte de Maurepas, qui fut appelé depuis à une longue carrière ministérielle. M. d'Armenonville prenait le titre de ministre de la marine; diplomate d'une certaine capacité, il avait rendu des services au régent dans les traités de Hollande et d'Angleterre. L'abbé Dubois, son collègue dans ces négociations, recevait le département des affaires étrangères avec toute la confiance intime du cabinet. La guerre était confiée à M. Leblanc, qui jusqu'alors ne s'était distingué que dans les bureaux. Tous cés ministres étaient sous la main du duc d'Orléans; aucun ne se trouvait assez haut placé pour lui résister, même dans l'intimité du cabinet. On ne conservait la pluralité d'un conseil que pour le département des finances, et encore le régent eut-il soin de désigner des administrateurs entièrement à sa dévotion: MM. Amelot, Le Pelletier-Desfort, de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson, Gilbert des Voysins, Gaumont, Baudry, Dodun et de Fourqueux; et seulement avec voix consultative.

La création des secrétaires d'État, après l'abolition des conseils, fut une véritable révolution dans les principes mêmes de la régence; l'unité était rétablie. A la mort de Louis XIV, on était parti d'une idée de réaction contre la force du gouvernement; on y revenait après avoir parcouru une période désordonnée. Le pouvoir avait hâte de se concentrer en lui-même; le duc d'Orléans abandonnait les idées parlementaires et idéologues de Fénelon et du duc de Bourgogne pour arriver à la direction suprême du pouvoir! Tous les gouvernements parcourent le même cercle; ils partent de la popularité, et tendent invariablement à l'unité d'action. Chacun des secrétaires d'État avait une capacité spéciale; mais l'homme politique et de confiance de ce ministère était l'abbé Dubois; seul il avait le dernier mot et la dernière pensée du regent; il était premier ministre de fait avant de l'être de droit!

CHAPITRE V.

RÉSISTANCE ET SOULÈVEMENT CONTRE LE RÉGENT ; CONSPIRATION DE CELLAMARE.

Administration générale de la monarchie. — Pays d'États. — Priviléges. — Noblesse. — Bourgeoisie. — Peuple. — Généralités. — Les Parlements. — Les intendants. — Recettes. — Taxes. — Mœurs de la province. — La commune. — Le château. — L'Eglise. — Esprit général. — La Bretagne. — Son Parlement. — Ses mécontentements populaires. — Union avec la magistrature de Paris. — Parti de la duchesse du Maine et du système de Louis XIV. — Mouvement de liberté du Parlement et des États généraux. — Conjuration espagnole. — Insurrection de la Bretagne. — Répression violente. — Guerre avec l'Espagne.

1718-1720.

La monarchie de France n'était point née spontanément comme une grande nationalité ; elle formait une agglomération de peuples divers, aussi étrangers les uns aux autres que l'étaient à leur origine les races germaniques et méridionales. En vain vous auriez cherché des similitudes entre le Breton chevelu, à la langue druidique, et le Provençal au teint brun, à l'idiome roman : quelle ressemblance entre le Dauphinois habitant les hautes montagnes, et le Normand qui se plaisait aux verts herbages ! il n'existait là aucun rapport, aucune analogie de peuples. La plupart des provinces avaient été successivement réunies, les unes par conquêtes, les autres par succession [1] ; quelques autres

[1] On comptait en 1718 trente-six provinces ou gouvernements ; les voici : Alsace, Anjou, Aunis, Auvergne, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Breta-

s'étaient volontairement données à la monarchie française, car les rois inspiraient une confiance généreuse et une sympathie populaire. Dans la plupart de ces transactions, les habitants stipulaient les priviléges de la province et se faisaient garantir leurs droits, leur nationalité, leurs coutumes écrites ou transmises par les siècles : qui aurait osé contester le droit romain en vigueur dans les populations méridionales, et le droit coutumier du Parisis et du Blésois? Dans les chartes de réunion, tous les cas étaient prévus et constatés, on réservait les priviléges de la province, et le pays d'Alsace lui-même, bien que glorieusement conquis, avait obtenu sa grande capitulation, moyen de lier plus intimement le nouveau peuple à la monarchie; on signait pour ainsi dire un contrat volontaire, une espèce de convention synallagmatique, pour me servir de l'expression des juristes du dix-septième siècle.

Cette origine si mobile et si variée de la nationalité française avait fait diviser la monarchie en plusieurs systèmes administratifs. Il y avait des provinces antiques dans le domaine du roi, et inhérentes pour ainsi dire à la maison de France : le Parisis, par exemple, cette vieille vicomté dont le souvenir se rattachait à Robert-le-Fort, le vaillant pourfendeur de barbares, ce brillant comte de Paris, quand les Normands assiégèrent la Cité, alors que l'évêque Gozlin brandissait son énorme lance. L'Orléanais était encore dans le domaine du roi; c'était le vignoble des Capétiens, le riche pays de leur récolte jusqu'à Blois et Tours, l'antique capitale du pays de la Loire. Le Berry était également domaine du roi; à Bourges, Charles VII avait cherché asile quand les bourgeois livraient à l'Anglais Paris la bonne ville! Les chroniques parlaient de Charles VII, le

gne, Champagne et Brie, Dauphiné, Flandre, Foix, Franche-Comté, Gascogne, Guyenne, le Hâvre, Ile-de-France, Languedoc, Limousin, Lyonnais, Maine, Manche, Metz, Navarre et Béarn, Nivernais, Normandie, Orléanais, Paris, Picardie, Poitou, Provence, Roussillon, Saintonge, Angoumois-Laumarois, Toul et Touraine. Apres sa réunion définitive sous Louis XV, la Lorraine forma un trente-septième gouvernement.

roitelet de Bourges, conduisant ses braves gens d'armes sous Duguesclin le connétable breton. La conquête de la Normandie était vieille comme Philippe-Auguste ; il ne restait aucune trace des priviléges provinciaux qu'on avait pu stipuler dans ces temps de force et de batailles ; au douzième siècle, les fiers chevaliers ne connaissaient que la conquête. Après que le château Gaillard eut été enlevé, et que Rouen eut fait sa soumission, Philippe-Auguste envoya ses baillis et sénéchaux qui prirent possession de ses domaines de Normandie, et les tinrent tous comme fief du roi. La Guyenne aussi était une terre des rois de France ; l'antique noblesse avait passé de la domination anglaise sous l'étendard fleurdelisé, or sur émail ; elle avait suivi en d'autres temps ses ducs au cri d'arme de la chevalerie. Les ducs de Guyenne étaient presque toujours des cadets apanagés de la race royale, jusqu'à ce noble prince, ce frère de Louis XI, dont la mort sinistre avait inspiré tant d'épouvantables soupçons ! Champagne, avec ses anciens et joyeux comtes Thibaut, était également pays du roi par héritage et confiscation féodale.

Les pays d'État et de priviléges n'étaient pas immédiatement sous la main du roi : la Languedoc d'abord, le plus antique des pays d'État, mêlait sa liberté au souvenir de la guerre des Albigeois sous les Montfort ; elle avait fait hommage à saint Louis et à Louis-le-Hutin. Lors de sa réunion à la France, la Languedoc stipula formellement ses franchises ; elle dut avoir ses assemblées de clergé, noblesse et bourgeoisie, se réservant la liberté de ses communes et de son église, double symbole de l'indépendance. Provence venait après Languedoc comme pays d'États ; le bon roi René avait été subtilisé par le fin et matois Louis XI, et tandis qu'il peignait et dessinait de resplendissants vitraux pour ses églises d'Aix, ou qu'il prenait le beau soleil sur le port de Marseille (la cheminée du roi René, selon le dire populaire), Louis XI lui arrachait la Provence par un testament en due forme. Tous les priviléges de clercs, nobles et bourgeois, furent donc

stipulés par le félon messire Palamède de Forbin, qui livra la Provence au roi. Et toi, noble Bretagne qui aurait pu jamais enlever ses priviléges à ta noblesse, si têtue dans ses principes! Il n'y avait rien de si insubordonné que les forts et dignes gentilshommes des généralités de Rennes, de Dinan; ils se souvenaient de leur vieille et haute indépendance. Jamais les Rohan n'avaient été complétement soumis; ils prétendaient encore à leur antique souveraineté; les Rohan-Soubise, les Chabot, les princes de Léon, ne venaient-ils pas des ducs de Bretagne? Aussi la province était-elle perpétuellement agitée par les troubles publics. la Bourgogne était bien pays d'États, mais sa noblesse demeurait soumise au roi depuis Louis XI; les ordres religieux de Cîteaux et de Clairvaux avaient adouci les mœurs et enseigné la culture des terres : quelle fertile contrée que Dijon, où brillaient les palais des anciens ducs avec Autun, la ville romaine, Mâcon où la vigne mûrit sous le pampre d'or, et Châlon avec la riche rivière de Saône!

Cerdagne et Bearn étaient aussi pays d'États. Henri IV les avait réunis à la monarchie lors de l'avénement; mais nul n'aurait touché aux franchises provinciales de ces braves paysans des Pyrénées, agiles coureurs, toujours prêts à prendre les armes : les chroniques disaient le courage national de ses gentilshommes béarnais et navarrais, vantards, hâbleurs, mais courageux et fiers; si bien que personne n'aurait osé les contredire même en leurs *gabs* et glorieuses bravades; le pays de Béarn gardait ses États comme ses priviléges. Vous trouviez également des pays tout à fait distincts de l'administration générale, et par exemple, le Dauphiné, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, la Franche-Comté, la principauté de Sedan aux anciens comtes de Turennes, et l'Alsace enfin, ce nouveau pays réuni avec bonne et due capitulation, même pour Strasbourg la ville libre, ainsi que le dit la belle charte encore conservée en sa bibliothèque où brillent mille vitraux bleus, violets, rouges, aux armes des évêques et

des comtes, admirables blasons des grandes familles éteintes des Burgraves d'Alsace.

L'administration de la monarchie variait à raison qu'elle s'appliquait au pays de gouvernement royal ou au pays d'États ; les provinces du roi étaient sous un intendant qui dépendait du ministre secrétaire d'État ; elles n'avaient d'autres priviléges que les coutumes, d'autres garanties que le Parlement, institué par les édits du roi. Quand un impôt était ordonné au nom de sa Majesté, il était levé sans obstacle ; on ne craignait d'autre opposition que les mécontentements publics, car il s'agissait d'une terre royale sur laquelle certaines levées de deniers étaient permises, selon la vieille loi féodale. Quelquefois pourtant le Parlement provincial, quand il en existait un, faisait remontrances ; un édit du conseil évoquait la question, et les résistances étaient brisées ; on n'en tenait aucun compte. Dans le pays d'États, l'administration n'était pas la même; comme la province, en se réunissant à la couronne, avait stipulé ses priviléges, elle restait constituée en une sorte de liberté souvent en lutte avec l'administration royale ; les pays d'États avaient un gouverneur, un intendant, ainsi que les autres provinces; mais ceux-ci étaient loin d'exercer l'autorité absolue comme dans les terres du roi. D'abord l'impôt se levait par dons gratuits, à des périodes déterminées, ici toutes les années, là, chaque deux ans ; selon les coutumes antiques, les États se réunissaient par la permission de la cour ; clergé, noblesse et tiers ordre se faisaient dignement représenter, soit par élection, soit par droit inhérent au fief ou à un nom de race. Ainsi il était tel abbé, tel évêque, tel gentilhomme qui était membre né des États, sorte de pairie provinciale où chacun siégeait en vertu de son titre et de son blason ; les villes et communes nommaient aussi leurs représentants. Dans plusieurs coutumes, les maires, échevins, capitouls, étaient membres nés des États comme les gentilshommes. C'était à ces assemblées qu'il appartenait de voter le don gratuit et de répartir l'impôt entre les baillages et sénéchaussées ;

ensuite chaque ville, chaque commune avait son registre de taille et d'impôt; la taxe n'était due qu'après la délibération de l'assemblée provinciale; il fallait batailler, disputer sans cesse sur le don gratuit. Presque toujours, à l'époque des remontrances, on voulait obtenir des priviléges, des droits, en échange de l'argent que l'on votait; on ne l'accordait que conditionnellement au roi et à son conseil. La sollicitude et la mission du gouverneur étaient précisément de concilier les murmures des États er les droits de la souveraineté royale.

Les diverses classes de la société en province n'avaient point encore subi l'influence des mœurs dépravées. Au fond de la Guyenne et de la Gascogne, dans le Languedoc ou la Bretagne, on trouvait une brave et rude noblesse qui défendait ses droits, sa liberté, son blason, sa fierté de race, transmise de père en fils; il n'y avait pas une grande famille qui n'eût son origine en province; la corruption ou la fortune l'avait appelée à Paris; mais où était le château de ses ancêtres, le vieux manoir féodal, quand flottait au vent le vieux penonceau de la race? La noblesse de province, modeste et pure de sa fidélité, avait respect pour le roi; un dévouement non moins grand la rattachait aux priviléges de sa sénéchaussée; elle en était la protectrice naturelle. Ceci explique ces révoltes fréquentes de la gentilhommerie contre le roi; la noblesse formait le parti militaire de la nation, parti toujours armé dans les crises publiques. Les priviléges des nobles provinciaux se bornaient à des prérogatives d'honneur; les juridictions féodales étaient presque partout réduites au vol de chapon ou au droit de justice sur quelques communes rurales; il y avait peu de villes qui ne dépendissent de la juridiction du roi. Le privilége du noble de province, c'était l'épée; tout gentilhomme devait sa personne à la patrie depuis l'âge de quinze ans; il achetait une lieutenance avec 700 livres de traitement; et l'on disait merveille quand il se retirait comme capitaine après vingt-cinq ans de service, et la croix d'or de saint Louis sur la poitrine. Durant le

règne de Louis XIV, sur quarante-deux mille gentilshommes qui avaient pris les armes depuis 1665 jusqu'à 1715, dix-sept mille deux cents étaient morts sous les drapeaux de France, et la noblesse ne s'en plaignait pas. Ces noble n'étaient point affranchis de l'impôt; la taille même, qui dans son origine formait l'impôt roturier pour remplacer le service militaire, leur était applicable en plusieurs provinces. Dans le Quercy et le Rouergue, la gentilhommerie payait taille; seulement les noms des nobles taillables par le roi étaient inscrits à part, registrés en parchemin; quelques coups d'encensoir à l'église, puis une plaque noire au cimetière où les armoiries brillaient sur le casque et le cimier; enfin la foi et hommage pour la terre inféodée, le lod et le cens comme prix d'une concession territoriale, tels étaient les priviléges de la noblesse provinciale, pure et fière alors, car elle restait sans alliage de mauvaises mœurs. Il y avait en elle quelque chose de rude et de primitif comme l'esprit provincial lui-même.

Le clergé des divers diocèses de France était presque tout entier dans la dépendance de l'évêque, placé sous l'influence hiérarchique de l'archevêque métropolitain; il n'y avait que quelques monastères privilégiés, quelques vieilles abbayes aux antiques tours qui revendiquaient l'honneur de ne dépendre que du pape : Saint-Denis, la merveilleuse création de Suger; Cîteaux, la pieuse demeure de saint Bernard; Saint-Victor de Marseille, aux noires murailles du temps des Hongres et des Sarrasins[1], avaient obtenu des bulles papales, et les abbés portaient la mitre et la crosse pastorales comme l'évêque même. Les archevêques n'étaient pas tous à résidence, ils s'absentaient souvent de leur diocèse pour habiter Paris; fatale coutume qui entraînait la corruption des mœurs. La province avait un magnifique clergé : y avait-il une hiérarchie plus éclatante que l'Église des Gaules? Autour de l'archevêque se

[1] On comptait treize abbayes en France avec priviléges et juridiction directe au Saint-Père.

rangeaient les chanoines, dignitaires du chapitre, depuis l'archidiacre jusqu'au chantre. A l'abbaye voisine résidaient de nombreux religieux qui priaient Dieu et cultivaient la terre; leur entretien ne coûtait rien à l'État; si le clergé levait la dîme, c'était une forme d'impôts fort commode, car elle suivait la bonne ou mauvaise récolte; la dîme ne ressemblait pas à la taille levée en argent. La dîme et la corvée idées corrélatives représentaient les formes de l'impôt dans leur nature primitive et paternelle, alors que le fisc n'exigeait de l'homme qu'un travail ou une redevance prise sur le produit réel. Chaque cure, chaque presbytère avait son revenu fixe en fonds de terre; le clergé, comme la noblesse, formait un corps à part dans l'État; il ne coûtait rien; ses revenus venaient d'antiques fondations, des legs pieux que l'Église avait reçus, et qu'elle recevait encore. Que de braves chevaliers, au lit de maladie, pleins de repentance, laissaient un fonds de terre pour une destination sainte, une messe de mort, une prière sur la tombe qui recouvrait un de leurs ancêtres tué à la croisade, ou pour la création d'une maladrerie. Le clergé provincial se composait surtout de curés prébendiers, pauvres et obscurs desservants qui peuplaient les églises de campagne; ils ne partageaient pas la dissipation du clergé de cour; l'église, la commune, le château, telle était la personnification du système provincial transmis par le moyen âge. Toutefois la querelle du jansénisme avait jeté un peu de désordre dans cette hiérarchie du clergé; on parlait déjà des refus de sacrements, des cas de conscience, de la liberté, de la grâce; quelques évêques suivaient le système de M. le cardinal de Noailles, d'autres avaient adopté l'obéissance absolue envers la bulle *Unigenitus* et le pape. Le clergé s'abîmait sous les disputes de discipline, comme tout grand corps devenu puissant.

Les parlementaires en province n'avaient pas la même importance que la magistrature à Paris; aucune des grandes cours du Languedoc, Bretagne ou Provence, n'avait la prétention de représenter l'ancienne pairie et les États gé-

néraux. La prérogative réclamée par les Parlements de province était surtout celle de l'enregistrement des édits qui concernaient leur juridiction; s'agissait-il d'une levée d'impôt, d'une mesure essentiellement de police, les magistrats s'opposaient aux ordres de l'intendant, et n'admettaient l'édit qu'après qu'ils l'avaient discuté et enregistré. Quelquefois les Parlements, après acte d'union, se coalisaient de provinces en provinces avec la magistrature de Paris, et cette confédération des grandes cours de magistrature prenait un caractère de force et d'unité politique. On l'avait vu sous la Ligue et la Fronde[1], époque de pouvoir et de gouvernement pour les parlementaires. La bourgeoisie prenait presque toujours le parti du Parlement; il y avait de si intimes affinités entre les robes rouges, les sénéchaux, baillis, échevins ou maires des villes et des communes! Le digne bourgeois, l'honnête marguillier, avaient un profond respect pour les présidents à mortier et les graves conseillers qui assistaient en corps aux processions municipales; quand ils se plaignaient de la cour, la bourgeoisie tout entière prenait leur parti; les métiers se liguaient entre eux pour les défendre, et voilà pourquoi la résistance de la magistrature était si sérieuse pour le conseil du roi. La rupture du régent de France avec le Parlement avait retenti dans la province, la magistrature s'en était émue; l'aspect de cette régence n'était pas susceptible de grandir la force et la considération du pouvoir; si la partie chaste et religieuse du peuple de Paris s'accoutumait avec peine à cette triste dissolution de mœurs, que devait en dire la province, plus honnêtement pudique? Les mœurs étaient là plus restreintes dans la famille; le récit des orgies venait indigner l'honorable bourgeoisie, le clergé et les braves gentilshommes eux-mêmes qui vivaient et mouraient fidèles à tous les devoirs. Et encore si cette régence avait respecté les droits de la province! Il n'en était rien; des édits de finances bouleversaient les intérêts des diverses

[1] *Voyez* mon *Richelieu* et *Mazarin*. tom. VII et VIII.

classes de la société; aujourd'hui on se mettait en opposition avec le Parlement, le lendemain avec l'évêque; les ordres des intendants étaient contraires aux libertés provinciales. Tout en blessant les amis des jésuites, on ne se dessinait pas pour le jansénisme; on exigeait beaucoup de la noblesse, du clergé, sans rien leur donner. Il y avait donc un mécontentement général qui éclatait en murmures; autant les premiers actes de la régence avaient été salués avec enthousiasme, autant sa situation présente était vue avec inquiétude. Les ennemis du duc d'Orléans exagéraient les accusations; on murmurait sur toute espèce de tentatives; le gouvernement était sans cesse empêché. Le moment était parfaitement choisi pour une prise d'armes; l'esprit de révolte était partout; on n'attendait qu'un accident favorable pour un soulèvement provincial.

La Bretagne était particulièrement préparée à la rébellion; la noblesse de ses contrées, comme on l'a dit, têtue et fière, ne se considérait point comme invariablement unie à la monarchie. La plupart des grandes familles souveraines dans les fiefs exerçaient une haute juridiction sur la province; les États une fois réunis, l'assemblée provinciale votait librement, après mûr examen, les projets de l'intendant; elle prétendait rester avec la faculté, inhérente à ses priviléges, d'accorder les dons gratuits, en les limitant sur des bases régulières. En vain le gouverneur, M. de Montesquiou, la cour, l'intendant, adressaient des remontrances; la gentilhommerie bretonne ne voulait pas concéder au delà des limites du don gratuit, le seul mode d'impôt des pays d'États. Depuis l'avénementde la régence, la province de Bretagne avait fait des sacrifices considérables en argent; elle avait accordé trois millions de livres pour ce joyeux avénement; la province devait presque trente-six millions. Puisque le régent demandait encore des sacrifices, n'était-il pas essentiel, avant toutes choses, que l'on examinât si la province pouvait les donner? Voil pourquoi les États appelaient un délai pour se livrer à des recherches sur leurs propres ressources. Le droit des États,

de librement voter l'impôt, était-il contestable? Au premier symptôme de cette résistance de la noblesse, le régent ordonna que les États seraient immédiatement dissous[1]; les rapports des intendants annonçaient la fermentation de toute la province, la coalition que préparaient les gentilshommes entre eux contre le gouverneur, et, ce qui parut inquiétant, les rapports que quelques maisons nobles de Bretagne entretenaient avec des agents de Philippe V et de l'Espagne. Depuis la Ligue, plus d'une famille bretonne avait conservé des intelligences avec Madrid, et ce n'était pas la première fois que cette noblesse avait invoqué l'appui des Espagnols contre le roi de France. Les États de Bretagne, si brusquement dissous, adressèrent leurs plaintes au conseil de régence : les nobles, réunis en la ville de Dinan, ne pouvaient souffrir qu'on les traitât avec un mépris si profond des droits de tous; qu'avaient-ils fait au roi et à monseigneur le régent? avaient-ils manqué à ce qu'ils leur devaient? La requête des gentilshommes, portée par quatre d'entre eux à Paris, respectueuse dans l'expression, témoignait de la fidélité des Bretons pour le roi[2]; M. le régent lui-même avait sa part dans les témoignages du profond dévouement des États, et l'on était décidé néanmoins à lui résister. Cette résolution paraissait d'autant plus populaire, que le Parlement de Bretagne avait pris comme sienne la cause des États, bien que les parle-

[1] Requête des États de Bretagne (juin 1718).

[2] La province de Bretagne députa M. de Blosac au nom de la cour; M. de Blosac dit au roi : « Sire, votre Parlement et tous les ordres de votre État s'étaient persuadés avec justice que votre heureux avénement à la couronne rendrait à la France le calme si desiré : cependant les armes dont nous sommes environnés de toutes parts nous avertissent de notre disgrâce; ces armes, qui semblaient n'être destinées que pour concourir avec nous à maintenir la gloire de votre règne, se tournent, par une fatale méprise, contre la plus fidèle de vos provinces; elles y marchent par obéissance, comme dans un pays ennemi, et vos soldats étonnés ne savent eux-mêmes concilier cet ordre avec les acclamations des peuples et les vœux qu'ils entendent de tous côtés pour la prospérité de Louis XV. » — La réponse du roi ne consista qu'en quelques mots, que M. d'Argenson prononça, et que voici : « Le roi ne touchera point aux priviléges de votre province. »

mentaires fussent en général peu portés pour la réunion des trois ordres ; leur pouvoir s'effaçait devant cette complète représentation de la province. Mais en cette occasion la résistance était si populaire, que le Parlement s'unit avec les États pour réclamer par de vives remontrances contre la dissolution qui avait été prononcée. Le Parlement s'exprimait avec une grande fermeté ; « La dissolution des États portait atteinte, disait-il, au traité d'union qui avait donné la Bretagne au royaume. » Dans ces circonstances, le régent ordonna un mouvement militaire contre la province ; 30 mille hommes durent se répartir depuis Nantes jusqu'à Dinan et Rennes ; on craignait un soulèvement, et le conseil ne voulait plus céder. La régence, centralisée sous un ministère assez uni et fort pour opposer une résistance efficace, imposa l'obéissance absolue avant que tout grief pût être examiné ; les États votèrent le don gratuit comme obligés et contraints, tandis qu'une circulaire du Parlement de Bretagne, adressée à la magistrature de Paris, la félicitant sur sa ferme et bonne opposition, proposait un acte d'union comme aux époques de la Ligue et de la Fronde [1].

L'état des esprits était donc très-agité dans les provinces de France à cette seconde période de la régence ; il n'y a plus rien de populaire dans la conduite du duc d'Orléans. Comme le pouvoir marche à l'unité et à la fermeté, on voit dans sa situation nouvelle une tentative de despotisme ; au sein de la bourgeoisie il se manifesta une triste irritation contre le régent ; plus l'enfant royal était chéri, adoré par le peu e, plus on jetait de soupçons sur le prince qui, par de

[1] « Messieurs, le zèle que vous avez toujours fait paraître pour le service du roi et le bien de l'État, est trop éclatant pour que le public ne soit pas persuadé de vos bonnes intentions. Comme nous n'avons tous pour objet que le service de Sa Majesté et le bien de l'État, nous vous assurons d'une parfaite intelligence nécessaire pour y concourir, et d'une attention continuelle pour nous conformer aux sages délibérations dont vous voudrez bien nous faire part. »

« Nous sommes, etc. *Signé* L.-M. PICQUET, greffier en chef. A Rennes, le 3 septembre 1718 »

noirs desseins, compromettait, disait-on, son existence, et bouleversait le vieux privilége du pays. Ces mauvais bruits s'envenimaient par des agents secrets qui étaient partout répandus dans les provinces; le temps n'était-il pas venu d'éclater en faveur d'un autre système? n'y avait-il pas des princes plus purs, plus graves, plus capables de l'éducation du roi? le duc du Maine, Philippe V d'Espagne, n'étaient-ils pas plus dignes de cette belle mission? Leurs droits de parenté naturelle ne les rapprochaient-ils pas davantage de cette sainte surveillance de Louis XV? Ainsi disait le peuple, et le parti que dirigeait la duchesse du Maine toujours renfermée en sa retraite de Sceaux.

Lorsque, fatigué des teintes monotones de la société contemporaine, on porte des regards d'artiste sur ces jolis tableaux de Boucher et de Vanloo, sur ces riantes peintures toutes de charmilles et de roses qui vermillonnent sur de gracieux éventails, alors on peut se reproduire ces délicieuses retraites que les Bourbons et la grande noblesse de France avaient jetées autour de Paris, la bonne ville : de beaux bâtiments en pierres blanches et carrées; de magnifiques terrasses toutes balustradées de marbre, et soutenues par des murs de verdure en espaliers de lilas et de jasmins; des parterres élégamment découpés comme des corbeilles de fleurs; des arbustes rares, des orangers et des lauriers-roses, mêlant leurs fleurs autour de blanches statues sveltes et délicates, comme la Vénus à la coquille de Coysevox, ou la Bacchante de Girardon; puis ce majestueux tapis de verdure qui reposait les yeux pour conduire jusqu'aux parterres d'eaux où mille fontaines jaillissantes en cascades promenaient leur onde bouillonnante au milieu des naïades de porphyre; Neptune à la barbe longue et flottante, son trident en main; des faunes riant ou jouant des pipeaux virgiliens, et ces satyres aux regards lascifs, comme sur les bas-reliefs antiques, qui poursuivaient les nymphes éperdues. Dans les eaux, des cygnes se mirant avec leurs ailes blanches, au milieu de ces poissons privés et vieillis comme le brochet au collier d'or de Fran-

çois I[er]; les grands parcs avec leurs massifs de verdure, forêts presque druidiques, si par intervalles ces retraites impénétrables aux feux du soleil n'étaient coupées par des salons de fleurs odorantes, des bouquets de giroflées, d'œillets, de roses et d'orangers, vieille flore des jardins, avant que les fades tulipes de Hollande, la renoncule et les insipides dahlias, plus fades encore sous le ciel grisâtre du Nord, ne vinssent détrôner de leurs couleurs artificielles cette nature parfumée.

Tel était le château de Sceaux, solitude chérie de la duchesse du Maine. Sceaux avait appartenu à Colbert, et la famille des Seignelai l'avait vendu au duc du Maine par l'ordre de Louis XIV; le ministre secrétaire d'État avait employé toute sa puissance aux embellissements de Sceaux; les arts, les manufactures avaient été mis à contribution pour orner cette divine retraite; car le roi alors voulait que les ministres fissent honneur à son règne. Comme le duc du Maine n'avait pas de château digne de sa naissance, Louis XIV acheta Sceaux de la famille Colbert, et la duchesse du Maine vint établir là sa cour plénière : tête ardente pour l'étude et le plaisir, elle faisait de Sceaux la plus admirable des retraites; tandis que le Luxembourg retentissait de saturnales, et que l'orgie poussait les impudiques cris des antiques fêtes de Vénus et d'Adonis, la duchesse du Maine nourrissait une cour galante et spirituelle comme Louis XIV savait la choisir, cour remuante, active; chaque jour se déployaient des divertissements, des fêtes mythologiques, de grands tableaux, des prologues en vers un peu musqués, des représentations amusantes ou sérieuses qui avaient toujours la duchesse du Maine pour divinité propice[1]. Dans les belles nuits d'été, aux lueurs fantastiques de la lune, toute cette brillante société parcourait les parcs, improvisait des fêtes sur l'eau, et l'ordre était donné de ne jamais se coucher avant le lever de l'au-

[1] *Voyez* le livre curieux et rare sous le titre : *Divertissements de Sceaux*. Paris. ann. 1723.

rore ; on faisait de l'esprit, de la galanterie ; on jetait des pensées délicates, des compliments bien guindés, et cela faisait contraste avec le Palais-Royal et le Luxembourg. Peut-être y avait-il même dans cette affectation d'un sentimentalisme épuré un vif esprit d'opposition à des licences de mauvais lieux ; on conservait le ton et les manières de la société de Louis XIV pour en faire respecter le système et la grande mémoire. La société de Mme la duchesse du Maine se composait d'hommes sérieux et importants qui tenaient les premiers rangs dans les dignités de la monarchie ; le commensal le plus assidu de la maison de Sceaux était le cardinal de Polignac, que nous avons trouvé presque toujours mêlé aux graves négociations du règne de Louis XIV, un des hommes les plus instruits, les plus spirituels du temps, une tête fortement empreinte des études de l'antiquité. Le cardinal de Polignac travaillait sous les ombrages de Sceaux à son *Anti-Lucrèce*, réfutation éloquente de ce grand poème où l'ange du doute promène ses ailes sombres sur l'univers créé [1]. Tout dévoué à la maison de la duchesse du Maine, le cardinal de Polignac vivait pour ainsi dire dans ses habitudes ; on le considérait comme le diplomate de la famille, le représentant du système de Louis XIV à l'extérieur. J'ai rappelé les liens de longue amitié qui unissaient M. le président de Mesmes aux princes légitimés ; M. de Mesmes avait sa place toujours réservée dans les fêtes de Sceaux ; il participait à cette vie savante de la châtelaine ; il trouvait là tout ce qui portait un nom un peu haut dans les lettres et dans les sciences, et alors la magistrature était en rapport avec les savants et les poètes : n'était-ce pas dans la délicieuse retraite de Bâville, chez le premier président Lamoignon, que Boileau avait écrit ses mordantes satires? Le cardinal de Polignac était naturellement lié avec la famille de Mesmes, si célèbre dans les négociations diplomatiques ; ces deux noms s'étaient plus d'une fois

[1] *L'Anti-Lucrèce* ne fut publiée pour la première fois qu'en 1745.

rencontrés dans la signature et la confection des traités sous le glorieux règne de Louis XIV.

Une bonne et forte noblesse visitait également ce château de Sceaux ; si les ducs et pairs s'étaient prononcés contre les bâtards, les antiques gentilshommes de province, très-irrités contre les ducs et leurs prétentions, s'étaient rapprochés des traditions du gouvernement de Louis XIV, et par conséquent de l'opposition de la duchesse du Maine; tous avaient signé la protestation provinciale, et les mesures de rigueur prises par le régent avaient retenti parmi eux. Ce parti de gentilshommes mécontents avait sa représentation auprès de la cour de Sceaux; le marquis de Pompadour et le comte de Laval se trouvaient en communication avec la noblesse provinciale. Le marquis de Pompadour n'avait rien de commun avec un nom usurpé plus tard par une maîtresse de roi; les Pompadour étaient une des grandes baronnies du Limousin, une des meilleures races provinciales, fort courageuse et toute militaire; le nom de Laval se liait à l'histoire de Bretagne et se mêlait déjà aux Montmorency. Pompadour et Laval, expression du mécontentement nobiliaire, communiquaient à Mme la duchesse du Maine les correspondances que les gentilshommes de provinces suivaient entre eux : les actes de la régence, sa diplomatie abaissée à l'extérieur, les mesures arbitraires contre le Parlement, excitaient la plus vive censure de ce beau salon de la duchesse du Maine, dans lequel, sous les apparences de la distraction et du plaisir, on traitait souvent les plus graves affaires[1].

La société des gens de lettres à Sceaux était dominée par un esprit fort distingué et depuis longtemps attaché aux bâtards : Nicolas de Malezieu, érudit éminent, cachait beaucoup de science sous une brillante causerie; il savait le grec, l'hébreu comme sa propre langue; lié dans sa

[1] C'était à Sceaux qu'avait été rédigée la longue protestation des légitimés contre les princes du sang; j'ai dit l'immense science qu'avait déployée la duchesse du Maine dans cet écrit digne d'un conseiller et d'un légiste.

jeunesse avec Bossuet, cette grande intelligence l'avait désigné à Louis XIV pour précepteur de M. le duc du Maine; Malezieu, protégé par Mme de Maintenon, avait été très-aimé du feu roi ; caractère doux, conciliant, aimable, il fut souvent l'arbitre entre Bossuet et Fénelon, dans ces disputes théologiques qui exprimaient les deux idées d'autorité et de liberté indulgente et facile; Malezieu devint le précepteur en titre de Mme la duchesse du Maine, cette femme prodige d'aptitude et d'activité scientifique. Malezieu expliquait à Mme la duchesse du Maine les beautés d'Eschyle et de Sophocle, et sa voix sonore, accentuée, déclamait ces admirables vers des tragiques, de manière qu'on pouvait se croire encore dans les vastes théâtres d'Athènes avec Agamemnon, le roi des rois, qui commandait de son sceptre d'or, avec cet Oreste que la fatalité des dieux poursuit dans son cœur livré aux furies. Les nobles sentiments de la reconnaissance attachaient Malezieu au duc du Maine; il s'était fait l'ordonnateur des fêtes de Sceaux; rien ne s'y décidait que par lui; chaque jour des fleurs de poésie ornaient les divertissements de la châtelaine; l'esprit chaste et galant de l'hôtel Rambouillet, de la société frondeuse s'y réveillait encore : quand une génération nouvelle arrive avec des idées et des sentiments opposés à l'autre génération qui passe, elle tourne en moquerie le vieil esprit; fatal arrêt qui annonce aussi aux jeunes qu'ils vieilliront, car rien des hommes n'est impérissable. Malezieu était l'auteur des *Divertissements de Sceaux*, poésies qui n'ont qu'une pensée, qu'un but, l'exaltation de cette femme extraordinaire qui présidait aux fêtes et aux travaux d'érudition; lorsque les parfums brûlaient devant elle, Mme la duchesse du Maine rédigeait des mémoires de bénédictins sur les droits des légitimés, contre ces prétentions ridicules des pairs du royaume qui se disaient les représentants des grands vassaux assistant au sacre des rois de France. Malezieu n'était pas seulement un poète, faiseur de rébus et de jolis couplets pour la bergère de Sceaux, mais un écrivain vraiment spirituel et satirique dans sa

comédie moqueuse de *Polichinelle demandant une place à l'Académie*, ingénieuse satire contre tous ces corps de science et de littérature, qui tuent les puissantes individualités et leur ôtent ce qu'elles ont de fort, d'âpre et de haut dans la vie[1] !

Saint-Aulaire, l'ami de Malezieu, de la famille des Beaupoil du Limousin, était aussi le commensal de Mme la duchesse du Maine[1]; presque octogénaire déjà, il avait conservé « une voix plus légère qu'Anacréon, et les fleurs de Cythérée ornaient son front, » comme l'écrit Voltaire; la châtelaine, la bergère de Sceaux, était la divinité de ses vœux, et ses cheveux blancs demandaient que le jour finît, et que Mme du Maine fût Thétis pour lui[2], pauvre vieillard que la folie de galanterie et d'amour n'abandonnait point quand la moelle de ses os se glaçait, quand ses jambes fléchissaient sous ses pas chancelants. A ses côtés était Chaulieu, le brillant abbé de Chaulieu; il avait pris dans les jardins de Sceaux ses émotions et ses tableaux de sensualisme et d'amour : je ne sache rien de plus triste que cette physionomie de l'Anacréon antique, ce corps affaibli par les ans, décharné par les ravages de la mort qui s'avance; ce vieillard, décrépit dans sa nudité impudique

[1] Malezieu était né en 1650. On a de lui : *Éléments de géométrie* pour M. le duc de Bourgogne; Paris, 1715 ; plusieurs pièces de vers dans les *Divertissements de Sceaux*. *Voyez* aussi les *Pièces échappées du feu*. Plaisance, ann. 1712.

[2] François de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, était un faiseur de vers et de calembours : la duchesse du Maine lui demandait un jour son avis sur le système de Descartes et de Newton, et il répondit par le couplet qu'on va lire :

Bergère, détachons-nous
De Newton, de Descartes;
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes, des cartes.

M. de St-Aulaire mourut âgé de près de cent ans, le 17 décembre 1742.

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon, ne serait point ma muse;
Elle serait Thétis, et le jour finirait.

que les grâces enlacent de roses, comme si, lorsque la vie s'accomplit, les douces illusions pouvaient nous bercer encore et la fleur du plaisir naître sur une tombe ! L'universel Lamotte-Houdard était aussi assidu à Sceaux que Saint-Aulaire et Chaulieu; écrivain facile, il faisait des tragédies, des fables, de petites pièces de vers en madrigaux avec une aisance remarquable; esprit fort avancé, il soutint dans la société de Sceaux cette thèse depuis réalisée: « que la tragédie pouvait se passer des règles d'unité de lieu, et que le vers était un auxiliaire et non pas une nécessité des vastes compositions dramatiques. » Arouet venait aussi bien souvent à Sceaux; ce nom d'Arouet avait valu au jeune poète tant de tristes aventures, qu'il l'avait quitté pour celui de Voltaire; il n'était point gentilhomme, mais il s'en donnait tous les airs et les titres. Voltaire, avec ses vives rancunes contre le régent, le déchirait en privé et le louait en public; on trouvait de la causticité depuis la tête jusqu'aux pieds de ce maigre corps, de cette méchante momie, comme l'appelait Mme de Berry. Voltaire ne flattait les princes que pour mieux les déchiqueter à l'aise, il invoqua sa muse pour chanter la bergère de Sceaux; on le voyait l'épée au côté, dans les sombres allées du parc, solliciter pour quelques heures la *royauté de la nuit,* dans la belle fête instituée en l'honneur de l'*Abeille d'or*, chevalerie galante qui avait pour grand-maître la duchesse du Maine[1].

Ces jeux, ces fêtes, ces nobles divertissements cachaient et servaient tout à la fois des haines et des ressentiments politiques entre les deux grandes lignées des princes du sang et des légitimés; les duchesses du Maine et de Berry étaient en face l'une de l'autre; il y avait jalousie dans l'âme de la fille du régent pour cette société élégante qui visitait Sceaux; il y avait également dépit au cœur de la duchesse du Maine subissant avec douleur le faste royal que déployait sa rivale lorsqu'elle paraissait aux

[1] *Voyez les Fêtes et Divertissements de Sceaux.* Paris 1715.

rues de Paris accompagnée de cymbaliers et de gardes du corps. Si le régent prenait peu de soucis de la poésie musquée de Sceaux, la duchesse de Berry était pleine de ressentiments contre cette cour mystérieuse d'où partaient les pamphlets, les épigrammes acérées et mordantes contre sa vie de folle femme. Cette haine d'amour-propre devait tôt ou tard éclater ; la duchesse du Maine ne laissait rien échapper de ce qui pouvait tourner en ridicule la maison d'Orléans ; elle avait à ses ordres cette littérature qui écrivait en vers et en prose, en noëls et en couplets. La duchesse, avec son activité accoutumée, savait ce qui se passait dans le conseil du régent : comment n'aurait-elle pas été irritée au dernier point? On venait de lui arracher le droit de succession ; on privait le duc du Maine de toutes ses prérogatives ! Ne fallait-il pas se venger de tant d'outrages faits aux princes légitimés? Ce fut dans cette société de Sceaux, sous la direction de Malezieu et du président de Mesmes, qu'on publia les Mémoires du cardinal de Retz sur la Fronde ; ces Mémoires étaient enfouis dans la bibliothèque de M. de Mesmes. Malezieu y aperçut un souvenir des époques de troubles, et comme la société de Sceaux songeait encore aux résistances provinciales , à une nouvelle et petite Fronde, on crut cette publication utile. Les rapprochements étaient faciles à faire; on pouvait assigner à chacun son rôle; le cardinal de Polignac ne devait-il pas être flatté qu'on voulût bien le comparer à ce cardinal de Retz, caractère d'activité politique qui s'agita au milieu des troubles civils de la noblesse et des halles? Le marquis de Pompadour, le comte de Laval rêvaient les rôles de chefs de partis dans un mouvement de cités et de gentilshommes ; et le vieux président de Mesmes appelait pour lui cette influence de médiateur qui éleva si haut la carrière de Mathieu Molé. Les Mémoires du cardinal de Retz furent retouchés par Malezieu ; on leur ôta ce qu'ils pouvaient avoir de trop hardi, de trop insultant pour la personne du roi et de la reine-mère ; on les arrangea comme un pamphlet de circonstance devait l'ê-

tre ; le succès en fut prodigieux. On en comprit la pensée et le dessein; on voulait briser la régence; on était dans une époque de minorité, comme sous l'enfance de Louis XIV : le Parlement était inquiet, vivement attaqué dans ses prérogatives ; les gentilshommes de province supportaient à peine le joug du régent ; on parlait d'États généraux et de se débarrasser par un bon coup de main du pouvoir importun de M. le duc d'Orléans. Au milieu des plaisirs d'une douce retraite, on improvisait une multitude de projets ; les plus hardis voulaient enlever le régent par la force et l'exiler en Angleterre ; les autres se contentaient de s'emparer des Tuileries, afin de délivrer le jeune roi qu'on disait captif. La duchesse du Maine, comme toutes les femmes irritées, se laissait aller à la légèreté de certains propos, cruels seulement dans l'expression : la pauvre princesse, qui s'évanouissait à la vue d'un peu de sang, voulait comme Judith couper la tête de sa propre main à un nouvel Holopherne, ou lui planter le clou sanglant de Jael [1] ; c'était propos de femme colère, dont le régent aimait à rire avec ce cynisme de paroles qui caractérisait sa causerie intime [2].

M. le duc du Maine suivait l'impulsion de sa femme, caractère dominant, mais il n'en partageait pas tous les desseins ; s'il avait le dépit au cœur de ce que M. le duc d'Orléans avait fait contre les légitimés, il était homme trop grave, trop sérieux, pour oser autre chose qu'une opposition dans le conseil et au Parlement. Siégeant parmi les conseillers de la régence, il résumait le parti de résistance fondé sur les idées et le système de Louis XIV ; il ne laissait pas passer une seule circonstance sans manifester une opposition ouverte aux projets de M. le duc d'Orléans appuyé en cela par le maréchal de Villars, MM. de Villeroy, de Torcy ; en un mot, par toute la vieille cour qui défendait les pensées politiques de la gran-

[1] Correspondance avec Mme de Maintenon, lettre du 7 janvier 1718.

[2] *Voyez* les Mémoires sur la régence, collection de Langlet-Dufresnoy, ann. 1718.

de époque. M. le comte de Toulouse était plus timide encore que son aîné; profondément blessé comme lui, il avait néanmoins conservé des rapports avec le régent; il voyait la duchesse de Berry, et ne dédaignait pas de paraître à sa cour; on le considérait, en général, comme un bon homme, exclusivement occupé de son art maritime et de sa gloire navale. La duchesse du Maine, seule active et décidée à tout, avait trouvé des sympathies secrètes dans le cœur d'une femme qui, jusqu'à la mort de Louis XIV, avait joué un rôle immense et dominé la politique entière de la France; je veux parler de la vieille Mme de Maintenon. Cette femme, puissante même au lit de mort de Louis XIV, avait quitté Versailles à cet instant solennel; elle s'était retirée dans la maison de Saint-Cyr qu'elle avait embellie en quelque sorte dans la prévoyance de ses disgrâces. Mme de Maintenon y affectait une grande simplicité; elle n'avait jamais eu du roi que 48 mille livres de pension; un des premiers devoirs du régent, si plein de convenances, avait été d'aller faire une visite à Saint-Cyr. M. le duc d'Orléans porta la confirmation du brevet de la même pension avec une générosité parfaite, et madame douairière, la mère du régent, vint également à Saint-Cyr, preuve évidente que Mme de Maintenon était mariée aux yeux de la famille; car jamais la fière princesse allemande ne se fût dérangée en grand deuil pour une simple maîtresse. Le czar Pierre Ier avait aussi visité Saint-Cyr, moins sans doute pour voir le vieux débris des faiblesses de Louis XIV, que pour pénétrer jusqu'aux moindres recoins des pensées de ce roi qui faisait l'admiration de l'Europe. Mme de Maintenon, alors à quatre-vingt-trois ans, se disait et se montrait toute détachée du monde, et néanmoins la vive tendresse qu'elle portait aux princes légitimés ses élèves ne lui permettait pas de rester étrangère dans la lice qui s'ouvrait entre le régent et ces enfants bien-aimés dont elle avait soigné les premières souffrances; elle entretenait une correspondance intime avec la duchesse du Maine : comme ces deux femmes avaient

de communes pensées, des affections semblables, un principe de haine identique, elles échangeaient leur âme dans des lettres très-suivies, rappelant combien la France avait perdu de sa splendeur : « les mécontentements augmentaient; que d'espérances ne devait-on pas avoir? Les gentilshommes de provinces étaient en armes [1], le Parlement en opposition avec les actes de la régence; toute la monarchie était indignée de l'abaissement des États et de la ruine de la noblesse; ne fallait-il pas un remède violent même, s'il était nécessaire? »

A toutes les époques d'opposition publiques et de vives plaintes contre les princes, on parlait en France des États généraux; la convocation de cette grande assemblée politique consolait le peuple, et lui faisait croire à son prochain soulagement. La réunion des trois ordres, clergé, noblesse et bourgeoisie, était souhaitée comme le plus bel événement de la monarchie et l'ère de la liberté. Les jurisconsultes, les bons bourgeois, les braves gentilshommes, appelaient également de leurs vœux les États généraux, souvenir invoqué par les mécontents pour s'assurer la popularité. Quand on voulait avoir les masses pour soi, il fallait se dire le champion ardent de la convocation des États; tout alors venait à vous et la duchesse du Maine s'était emparée de ce rôle lors du Parlement de 1715, elle avait soutenu le droit exclusif des États pour déférer la régence; son salon était tout entier pour le privilége des trois ordres; et à mesure que le duc d'Orléans se dessinait plus injuste envers les légitimés, la duchesse du Maine, se montrant à son tour avide de popularité, écrivait ou faisait écrire des pamphlets [2]; elle se mettait en rapport avec la noblesse provinciale, mécontente des prétentions des ducs et pairs; elle réveillait les vieux droits

[1] « J'admire les Bretons : toute la sagesse des Français serait-elle dans cette province-là? » (Correspondance de Mme de Maintenon avec la duchesse du Maine, 17 janvier 1718).

[2] On les envoyait en Espagne; je trouve dans une dépêche d'Albéroni : « La reine a fort agréé la satire que vous savez; Leurs Majestés s'en sont diverties deux jours entiers. » (25 mai, ann. 1718).

municipaux, les libertés des confréries. Des agents disséminés sur toute la surface du royaume ne négligeaient rien pour exciter un mouvement politique contre la régence; tête ardente et capable, Louise-Bénédicte de Bourbon invoquait les libertés du pays contre ce qu'elle appelait le pouvoir dissolu et capricieusement despotique de son ennemi Philippe d'Orléans.

L'instinct naturel, un sentiment de commun intérêt, avaient rapproché le salon de la duchesse du Maine de l'ambassade d'Espagne. Le prince de Cellamare [1] avait secondé les premières démarches de Philippe V pour la régence; il avait informé sa cour de l'état d'irritation des esprits en France; ses dépêches au cardinal Albéroni indiquent la faiblesse et la déconsidération où le pouvoir se trouvait : « le moment était arrivé de soutenir le droit de Philippe V à la régence, et de convoquer les États généraux à cette fin de reconnaître et de saluer l'aptitude du roi des Espagnes au trône de France, dans le cas où Louis XV viendrait à mourir, » ancienne querelle entre les deux branches de la famille royale. Dès la guerre de succession, le duc d'Orléans avait voulu s'emparer de la couronne d'Espagne; sa confiance pour l'abbé Dubois était née précisément de ces démarches [2]; à la mort de Louis XIV, il avait combattu, autant qu'il était en lui, l'influence de Philippe V; et à son tour le petit-fils de Louis XIV, assis sur le trône d'Espagne, avait cherché dans une convocation d'États généraux à ressaisir ses droits sur la régence et la couronne; il n'avait jamais admis sa renonciation comme absolue et il la subordonnait à l'abdication complète de l'empereur sur le royaume des Espagnes. Le prince de Cellamare à Paris suivait le système de son gouvernement, et quand les dépêches

[1] Je cite une dépêche de Cellamare toute symbolique sur ses démarches : « Je continue à cultiver notre vigne: mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin, se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont sur la paille. » (Juillet, ann. 1718).

[2] *Voyez* mon Louis XIV.

de La Haye annoncèrent le traité de la quadruple alliance, conclu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'empereur, l'ambassadeur d'Espagne n'hésita point à préparer une explosion favorable à la régence et au droit successorial de Philippe V [1].

Le plan était simple; la noblesse mécontente devait se prononcer dans les provinces en faveur du roi d'Espagne; une protestation serait signée favorable à la régence du petit-fils de Louis XIV, à l'exclusion du duc d'Orléans, et les États généraux convoqués conformément à la loi fondamentale pour décider, comme assemblée nationale, la question de gouvernement et de succession. C'était un souvenir de la Ligue, un développement de la pensée de Philippe II reveillée par Albéroni. A cette époque si décisive, le duc d'Orléans et Philippe V en présence durent défendre leurs droits par des écrits et des pamphlets; il parut, à Londres et à Paris en même temps, un ouvrage rare aujourd'hui; il portait le titre de *Lettres de Fitz-Moritz* [2]. Toutes les formes de discussions y étaient anglaises; les lettres de Fitz-Moritz soutenaient le droit absolu du duc d'Orléans à la couronne de France, au cas où le roi Louis XV viendrait à mourir; et quant à la régence, pouvait-on la contester au duc d'Orléans, le plus proche parent, l'héritier présomptif de la couronne? Les lettres de Fitz-Moritz, pleines d'érudition et d'une polémique de journaux et de pamphlets, suscitèrent une réponse de la duchesse du Maine. Il y eut trois ou quatre réfutations clandestinement distribuées; on y défendait les droits des

[1] Déjà des propositions étaient faites à l'ambassadeur d'Espagne par plusieurs gentilshommes qui demandaient du service; Albéroni écrit: « Pour répondre à ce que vous me marquez du désir que plusieurs Français ont de servir le roi, Sa Majesté les recevra quand ils viendront avec des soldats pour former un corps de Français au service d'Espagne. Sa Majesté prendra jusqu'à dix mille hommes. Mais, pour recevoir seulement des officiers, cela ne convient point, à moins qu'ils ne soient d'une grande distinction, vu le nombre considérable de réformés que nous avons à placer. » (Dépêche d'Albéroni du 27 novembre 1718.)

[2] Ce pamphlet est fort rare; je n'ai pu m'en procurer d'exemplaires; il n'est plus dans le commerce.

princes légitimés, et la succession naturelle de Philippe V à la couronne de France. Pour appuyer cette tendance des esprits et lui donner une certaine direction, le salon de la duchesse du Maine, je le répète, fit publier pour la première fois les Mémoires du cardinal de Retz, ce vivant tableau des troubles de la Fronde, de l'action vivace des partis dans les mouvements politiques du dix-septième siècle. Jamais publication n'avait produit un effet plus profond et plus vif; dans les temps agités, c'est moins la valeur d'un livre que son à-propos qui fait son succès : les Mémoires du cardinal de Retz rappelaient l'époque de la Fronde à laquelle chacun semblait aspirer; on se distribuait les rôles déjà : « ce n'était pas contre un Mazarin habile dans ses projets qu'on allait agir, disait-on, mais contre un gouvernement sans tenue et sans dignité; on aurait pour soi le peuple de Paris et des provinces. » La duchesse du Maine pleine de ces idées rêvait le rôle de la grande Mademoiselle, l'amazone, l'héroïne de Paris et d'Orléans, ainsi que la nommaient les pamphlets de la Fronde.

Dans cette situation des esprits, l'ambassade d'Espagne avait dû se mettre en rapport avec la duchesse du Maine. Comme l'organisation de police, telle que l'avait conçue d'Argenson, était active, vigilante, il fallait prendre mille précautions intimes; on se méfiait des domestiques, des valets de pied; on se rencontrait avec mystère, tantôt au milieu des fêtes de nuit de Sceaux, dans des bals déguisés, à la lueur des gerbes de feu et resplendissant dans les belles cascades; tantôt on se voyait dans des maisons isolées, hors Paris et pendant les ténèbres; il y avait du Fiesque dans cette conjuration d'une toute petite femme qui, de sa main gantée et à coups d'éventail, voulait briser le pouvoir du régent et déchirer la quadruple alliance. Les Mémoires rapportent que plus d'une fois le comte de Laval ou le marquis de Pompadour servait de cocher : on causait des misères du royaume, de ce qu'on appelait les infamies du régent, et de la nécessité surtout

d'y mettre un terme par une convocation des États généraux [1]. D'après les lettres mutuellement communiquées, on devait être sûr du Parlement par le président de Mesmes ; le cardinal de Polignac promettait le clergé, fort ardent alors à cause de la bulle *Unigenitus*. Le comte de Laval se chargeait de remuer les gentilshommes de provinces ; le marquis de Pompadour avait conservé des relations diplomatiques, et appelait même le parti protestant à l'aide du mouvement politique. Les écrivains étaient Malezieu et l'abbé Brigault, qui se posait comme porteur de paroles de chez la duchesse du Maine à l'ambassade de Philippe V. Quant aux conditions, les voici : on rétablissait les dispositions du testament de Louis XIV avec la régence du roi d'Espagne ; les princes légitimés reprenaient leur position ancienne, leurs prérogatives de pairie et de Parlement. Rien n'était décidé par rapport à M. le duc d'Orléans ; on le mettait seulement dans l'impossibilité de se mêler du gouvernement actif de la régence ; les ardents allaient plus loin, et voulaient le traduire devant le Parlement sur les fatales accusations qui pesaient sur lui. La correspondance diplomatique du prince de Cellamare et du cardinal Albéroni se faisait par chiffres ; des mots de convention étaient adoptés ; il existait un symbolisme de phrases pour toutes les affaires graves et les négociations intimes [2]. Le prince de Cellamare ne doutait pas de la réussite complète d'une affaire aussi bien engagée.

[1] Une dépêche italienne de Cellamare au cardinal Albéroni fait mention de cette conférence : « L'interlocutrice che me gli ha spiegati in una longa e secreta conferenza nell' arsenale è la Sa duchessa du Maine : ella si è servita del marchese de Pompadour, per mezzano del nostro abboccamento, e desidera aver qualche riscontro del real gradimento. La scrittura segnata con il nº 2 è opera di molti nobili ; e la parola la porta il sopramentovato Pompadour. »

[2] Voici un exemple de ce style symbolique dans une dépêche de Cellamare : « J'ai fait voir les perles que la reine m'a envoyées afin que je les vende avantageusement à celui qui prétend les acheter. Mais elles ne sont point sorties de mes mains et n'en sortiront qu'après que la vente aura été faite dans les formes requises. Cependant je les garde sous double clef. » 20 août 1718.

L'action était essentielle avant tout ; la première démarche de Philippe V, d'après ce qui avait été convenu, était la convocation des États généraux ; la cédule en fut rédigée à Paris, et envoyée par copie au roi d'Espagne, en forme de lettre adressée au jeune roi Louis XV ; Philippe V y exposait : « Que jamais il n'avait un seul moment oublié les obligations de sa naissance ; son glorieux aïeul n'avait-il pas dit qu'il n'y aurait plus désormais de Pyrénées ? Louis XV était le seul rejeton d'un frère chéri; le roi d'Espagne avait toujours conservé la plus vive reconnaissance pour cette noblesse française qui l'avait, pour ainsi dire, placé sur le trône ; les Espagnols n'étaient point jaloux de ces sentiments, car leur gloire et leur force résultaient de l'union des deux monarchies ; c'était cependant contre ce système d'union que le traité de la quadruple alliance venait d'être conclu par le duc d'Orléans ; le roi d'Espagne invitait en conséquence son neveu à convoquer les États généraux du royaume pour délibérer sur les grandes affaires de la monarchie [1]. » Cette formule de

[1] Je donne le texte de la lettre écrite par Philippe V au roi Louis XV ; elle est en original aux affaires etrangères, entièrement écrite de la main du roi d'Espagne ; « Monsieur mon frère et neveu, depuis que la Providence m'a placé sur le trône d'Espagne, je n'ai pas perdu de vue pendant un seul instant les obligations de ma naissance. Louis XIV, d'éternelle mémoire, est toujours présent à mon esprit; il me semble toujours entendre ce grand prince, au moment de notre séparation, me dire en m'embrassant qu'il n'y avait plus de Pyrénées, que deux nations qui se disputaient depuis si longtemps la préférence, ne feraient plus dorénavant qu'un peuple, et que la paix éternelle qu'elles auraient ensemble produirait nécessairement la tranquillité de l'Europe. Vous êtes le seul rejeton de mon frère aîné, dont je pleure tous les jours la perte. Dieu vous a appelé à la succession de cette grande monarchie, dont la gloire et les intérêts me seront précieux jusqu'à la mort : enfin, je puis vous assurer que je n'oublierai jamais ce que je dois à Votre Majesté, à ma patrie et à la mémoire de mon aïeul. On épuise votre clergé, votre noblesse et votre peuple pour payer des contingents qui n'ont pour but que ma ruine et la vôtre ; et des traités, qui, par leur seule importance, ne devront jamais être conclus pendant une minorité sans avoir consulté la nation, c'est-à-dire les États généraux, ou du moins les Parlements, se proposent au conseil de votre régence comme une chose toute faite, sans donner même le loisir à la délibération. Je n'entre point dans le détail des conséquences funestes de la quadruple alliance, et de l'injustice criante qu'elle prétend exercer contre moi ; je me renferme à prier instamment Votre Majesté de convo-

lettre, adressée par Philippe V au roi très-chrétien, était accompagnée d'autres documents plus décisifs encore : le premier était une missive de Philippe V aux Parlements de France, dans laquelle il rappelait tous les griefs de la magistrature : la liberté perdue, les prérogatives des grandes cours détruites, les impôts décrétés par simples édits, les magistrats punis de leur généreuse résistance par l'exil : le régent allait plus loin ; il voulait briser l'intimité de famille qui existait entre les deux couronnes : son dessein était donc de bouleverser l'œuvre de Louis XIV. »

Aux États du royaume, le roi d'Espagne en disant les mêmes griefs, entrait dans de plus longs détails, comme si leurs droits avaient été plus incontestables encore! Le roi leur révélait les transactions diplomatiques de La Haye, lesquelles avaient pour but de détruire la paix entre les couronnes de France et d'Espagne, entre l'oncle et le neveu : « n'était-il pas vrai que le régent consentait même à ce que la maison d'Autriche prît possession de la Sicile, en opposition avec les clauses du traité d'Utrecht ? » A toutes ces pièces était joint un document curieux ; c'était le texte d'une plainte en forme de requête présentée par les États au roi d'Espagne, sorte de modèle qu'on préparait pour la circonstance : on y exprimait les douleurs de la France contre le système du régent : « la liberté perdue, les garanties nationales entièrement abandonnées ; les États recouraient à Philippe V comme au plus proche parent du roi, comme au prince qui avait le plus puissant intérêt à maintenir la couronne de France dans son éclat! La monarchie invoquait le roi catholique pour qu'il dai-

quer incessamment les Etats généraux de votre royaume, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence. Je vous fais cette prière au nom du sang qui nous unit, au nom de ce grand roi dont nous tenons notre origine, au nom de vos peuples et des miens. S'il y eut jamais occasion d'écouter la voix de la nation française, c'est aujourd'hui ; il est indispensable d'apprendre d'elle-même ce qu'elle pense, et de savoir si elle veut en effet me déclarer la guerre dans le temps que je suis prêt à verser mon propre sang pour maintenir sa gloire et ses intérêts. Au monastère royal de Saint-Laurent, le troisième septembre mil sept cent dix-huit. Monsieur mon frère et neveu, votre bon frère et oncle, PHILIPPE. »

gnât prendre la régence à la place du duc d'Orléans, qui s'en était rendu indigne par ses attentats contre la liberté du pays, et l'on osait presque dire contre la personne du jeune monarque [1].

Toutes ces pièces n'étaient encore que de simples projets et des copies faites à Paris ; les rédacteurs travaillaient sous les yeux du prince de Cellamare ; quelquefois on en posait les bases dans l'hôtel de Sceaux, sur la dictée de la duchesse du Maine. Le cardinal de Polignac, le marquis de Pompadour, M. de Laval et l'abbé Brigault étaient les confidents et les rédacteurs de ces actes curieux dans l'histoire de la monarchie ; on renouvelait ainsi les temps de la Ligue et de la Fronde. Pour achever la similitude, on mettait une grande étourderie dans les moyens de communication ; souvent le courrier ordinaire de l'ambassade portait les pièces en Espagne, à travers les provinces de France ; on avait pris pour copiste un employé même de la bibliothèque du roi, que la police de d'Argenson soldait peut-être ; on avait un chiffre, mais, comme il arrive toujours quand un ambassadeur est habile, le duc de Saint-Aignan en avait envoyé la clef au ministère. Déjà des renseignements étaient arrivés par des voies différentes ; à son retour de Londres, l'abbé Dubois avait indiqué au régent le premier symptôme de ce projet, et le prince y avait prêté peu d'attention : l'Angleterre et la Hollande,

[1] « Très-chers et bien-aimés, etc. La nécessité présente des affaires nous ayant obligé d'écrire au roi très-chrétien, notre très-cher frère et neveu, nous avons cru devoir en même temps vous envoyer copie de la lettre que nous lui avons adressée. Comme elle n'a pour objet que le bien public, nous vous connaissons assez pour être persuadé que le grand motif qui a toujours été l'âme de vos actions, vous déterminera à concourir avec nous dans le dessein que nous avons de remédier aux désordre présents, et d'en prévenir, s'il se peut, encore de plus funestes. C'est ce qui nous fait espérer que vous emploierez tous vos soins pour obtenir du roi votre souverain le seul remède à tant de maux. C'est l'assemblée des États généraux qui certainement ne furent jamais si nécessaires à la France qu'ils le sont aujourd'hui. Nous attendons tout de votre équité naturelle et du zèle que vous avez pour votre patrie. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers et bien-aimés, en sa sainte et digne garde. Donné au monastère royal de Saint-Laurent, le 4 septembre 1718. *Signé* PHILIPPE ; et plus bas : DON MIGUEL-FERNANDEZ DURAND. »

très-inquiètes de tous les mouvements de l'Espagne, connaissaient les ressorts de la politique de ce cabinet ; les notions qu'elles avaient recueillies leur avaient révélé l'existence d'un complot contre le régent et le traité de la quadruple alliance. Le comte de Stair communiqua au régent une dépêche de lord Stanhope dans laquelle on signalait à l'attention de l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères, des tentatives criminelles dans lesquelles se trouvaient mêlés le duc et la duchesse du Maine et un grand nombre de seigneurs de France. « Le but de ce complot, disait la note, était de renverser le régent et de revenir à l'ancienne alliance espagnole. » Une dépêche également du comte de Châteauneuf à La Haye indiquait l'existence de ce complot : Basnage, le centre alors du protestantisme exilé de France, écrivait : « que le roi d'Espagne faisait sonder le parti protestant des provinces méridionales, sur la possibilité d'une révolte armée qui seconderait la réunion des États généraux en France ; on lui promettait même la liberté de conscience ! » La correspondance avec l'intendant de Bretagne parlait assez nettement aussi des émissaires espagnols qui parcouraient la province pour l'appeler à la liberté comme aux jours de la Ligue [1].

Ces renseignements avaient suffi à l'esprit perspicace de Dubois pour comprendre qu'un vaste complot, dont le centre était à Paris, se tramait contre le régent. Il ne fut pas besoin des révélations d'une courtisane, épisode que l'esprit de débauche a cousu là afin de montrer qu'il y a quelque chose à gagner pour les hommes d'État dans de tristes et basses relations ! Un autre, pour parer de fleurs cette courtisane, a inventé dans une lourde et prétentieuse digression, une petite bergerie sentimentale, un désespoir et un amour dans la prostitution [2] ; tant il y a que

[1] Instructions du procès des Bretons. (Archives de Rennes, ann. 1719-1720.)

[2] J'ai déjà dit tout ce qu'il y avait de puéril et d'étroit dans ces formules de mauvais ouvrages, sous le titre de *Conspiration*, de *Conjuration*, pauvre plagiat de Saint-Réal.

la diplomatie seule instruisit l'abbé Dubois. Le ministre pouvait compter sur deux hommes actifs dans le cabinet : d'Argenson d'abord, qui avait eu longtemps la police, et Leblanc, secrétaire d'État de la guerre ; il n'hésita pas dans le conseil à poser largement la question d'un coup d'État contre le duc du Maine et les complices que l'on pouvait soupçonner de conspirer contre le régent. On n'avait point encore de preuves positives ; mais en homme habile l'abbé Dubois promettait de s'emparer des documents capables de justifier une mesure de force et de violence contre les hommes compromis. Le caractère du régent n'était pas pour les résolutions brusques ; il aimait mieux tourner une difficulté que d'y marcher de face ; il éluda toute décision jusqu'à ce que des preuves évidentes pussent justifier pleinement une poursuite régulière ; on ne devait pas frapper à l'étourdie. Le duc et la duchesse du Maine avaient de la popularité : on avait suivi un système de réaction contre eux, et si l'on prenait encore des mesures de rigueur, n'était-il pas à craindre que l'on dît dans le peuple que c'était une persécution systématique contre les enfants de Louis XIV ? L'abbé Dubois voulait aller à une répression plus immédiate, mais il en fut empêché par le régent. « Des preuves, d'abord, dit le prince, et je consens à tout. » Le ministre dut employer son habileté à réunir un corps de preuves suffisantes pour une poursuite ; des agents actifs furent placés dans les alentours de l'ambassade espagnole ; on surveilla les hôtes de la duchesse du Maine, et l'on eut bientôt une liste exacte de toutes les personnes qui fréquentaient le prince de Cellamare et la maison de Sceaux. Une révélation précise vint faciliter ces premières recherches : le copiste de la bibliothèque du roi, qu'employait l'ambassade espagnole, avoua qu'il transcrivait un grand nombre de pièces politiques qui ensuite étaient envoyées à Madrid [1].

[1] Le copiste remit à l'abbé Dubois copie de la dépêche suivante du prince de Cellamare adressée au cardinal Albéroni : « Monseigneur, j'ai trouvé plus nécessaire d'user de précaution que de diligence dans le choix

Peut-être était-il plus exact de dire que le copiste n'était qu'un agent de Dubois, placé exprès auprès de l'ambassadeur, avec la mission de suivre tous les progrès de la correspondance : le secrétaire d'État le laissa dans cet emploi, sûr qu'il était d'avoir par ce moyen des informations de ce qui se faisait dans le secret même de l'ambassade ; chaque matin le ministre portait chez le régent la copie des pièces relatives à la conjuration contre son pouvoir politique. L'opinion de Dubois était sur ce point bien nette ; il croyait les affaires assez avancées pour éclater ; la correspondance avec lord Stanhope le pressait d'en finir par un coup d'état ; l'Angleterre avait un puissant intérêt à entraîner la France dans une guerre décidée contre l'Espagne, et un acte de violence envers l'ambassadeur préparait les hostilités et les rendait indispensables ; il en résulterait une rupture nécessaire.

Le régent hésitait toujours à se résoudre pour une ferme répression ; on ne pouvait avoir les originaux authentiques des pièces envoyées à Madrid et la signature de tous

du moyen de faire passer à Votre Éminence les papiers que j'ai renfermés ici, ainsi j'ai mis ce paquet entre les mains de don Vincent Portocarrero, frère du comte de Montijo, qui va où vous êtes, en le chargeant avec grand soin de le rendre à Votre Éminence ; je l'ai cacheté doublement, et j'y ai mis deux enveloppes. Votre Éminence trouvera dans ce paquet deux différentes minutes de manifestes, cotées nos 10 et 20, que nos ouvriers ont composées, croyant que lorsqu'il s'agira de mettre le feu à la mine, elles pourront servir de prélude à l'incendie. Une de ces minutes est relative aux instances de la nation française, dont j'ai envoyé un exemplaire à Votre Éminence par mon courrier extraordinaire ; l'autre, sans avoir rapport à ces instances, expose les griefs que souffre ce royaume en appuyant sur ce fondement les résolutions de Sa Majesté, et en demandant la convocation des États. En cas que, pour notre malheur, nous soyons obligés de recourir aux remèdes extrêmes et de commencer les entreprises, il sera bon que Sa Majesté choisisse une de ces deux voies. Enfin, j'envoie à Votre Eminence en feuilles séparées, sous le n° 45, un catalogue des noms et qualités de tous les officiers français qui demandent de l'emploi dans le service de Sa Majesté. Après que Votre Éminence aura vu tous ces mémoires, elle pourra donner son avis sur ce qu'ils contiennent, et Sa Majesté prendra les résolutions qu'elle estimera les plus convenables à son service. Si la guerre et les violences nous forcent de mettre la main à l'œuvre, il faudra le faire avant que les coups que l'on nous portera nous affaiblissent et que nos ouvriers perdent courage, sans épargner ni le temps, ni les offres, ni l'argent. Je suis avec respect, de Votre Éminence, etc. A Paris, le 1er décembre 1718. N. Pr. DE CELLAMARE. »

les gentilshommes qui avaient adhéré au plan de convocation des États généraux que par deux moyens : ou par la saisie d'un courrier d'ambassade porteur des dépêches, ou par une visite faite à l'hôtel même de l'ambassadeur. Ces deux moyens équivalaient à une guerre ouverte avec le cabinet de Madrid ; le droit des gens protégeait les immunités des ambassadeurs ; on n'avait pas d'exemple encore de ces violences publiques. Le duc d'Orléans y répugnait ; mais son ministre paraissait décidé dans la résolution de poursuivre la conjuration qui appelait les États généraux contre le régent : si ce vœu de liberté transpirait au milieu du peuple, on craignait une révolte armée, un mouvement politique favorable au duc du Maine ; il fallait aller au-devant de toute sédition , en confondant parmi les conjurés une multitude de gentilshommes et de parlementaires.

L'habileté de l'abbé Dubois vint à bout de ses desseins ; il suivait jour par jour ce qui se faisait à l'ambassade par le moyen du copiste de la bibliothèque du roi, tout à fait dévoué à ses intérêts ; l'érudit Lenglet-Dufresnoy, avec cette bassesse d'ambition qui trop souvent déshonore la science, avait également consenti à une espèce de rôle d'espionnage , tandis que Fontenelle, l'écrivain des affaires étrangères , se mettait en rapport avec un des secrétaires de la légation d'Espagne : par ces voies diverses, Dubois put apprendre que la plupart des pièces destinées à la signature du roi catholique, ou qui devaient être soumises à son conseil étaient prêtes ; il ne s'agissait plus que de les transporter en Espagne. Le prince de Cellamare donna cette mission à son premier secrétaire et son neveu, l'abbé Portocarrero, qui dut partir en courrier pour Madrid. De tels renseignements étaient précieux ; on était sûr dès lors, en s'emparant des papiers du secrétaire d'ambassade, de connaître tous les mystères de la conjuration ; si donc on se résolvait à un acte de violence , on trouverait sa justification dans les pièces mêmes : en même temps il fut décidé que, tout en respectant la personne de l'ambassadeur d'Espagne , on visiterait son hôtel pour saisir les originaux et les pièces authentiques. Cette résolution de force

passa dans le conseil de la régence ; le secrétaire d'État des affaires étrangères, l'abbé Dubois, avait besoin de convaincre le régent de l'inévitable nécessité de la guerre : les lettres du comte de Stanhope ne laissaient plus la faculté de temporiser ; on devait agir. Ce fut le 2 décembre que l'abbé Portocarrero, le marquis de Monteleone, quittèrent Paris dans leur chaise de poste avec mission de faire toute hâte pour passer la frontière ; ils emmenaient avec eux un chevalier de Mira, très-endetté. La police avait des renseignements personnels sur le chevalier de Mira ; et comme elle avait su qu'il fuyait ses créanciers, l'ordre du régent donné aux exempts des gardes portait seulement de s'emparer de Mira et de ses codébiteurs.

Cet ordre fut exécuté à Poitiers ; l'abbé de Portocarrero et le marquis de Monteleone invoquèrent en vain le privilége des ambassades ; on fouilla leurs voitures ; on se saisit de tous les papiers, expédiés sur-le-champ à Paris [1] :

[1] La pièce la plus essentielle qui fut saisie était la formule de la requête des États généraux adressée au roi des Espagnes ; en voici quelques passages : « Sire, tous les ordres du royaume de France viennent se jeter aux pieds de Votre Majesté pour implorer son secours dans l'état où les réduit le gouvernement présent : elle n'ignore pas leurs malheurs, mais elle ne les connait pas encore dans toute leur étendue. Le respect qu'ils ont pour l'autorité royale, dans quelque main qu'elle se trouve et de quelque manière qu'on en use, ne leur permet pas d'envisager d'autre moyen d'en sortir que par le secours qu'ils ont droit d'attendre des bontés de Votre Majesté. Cette couronne est le patrimoine de nos pères ; celui qui la porte tient à vous, Sire, par les liens les plus forts, la nation regarde toujours Votre Majesté comme l'héritier présomptif. Dans cette vue, elle se flatte de trouver dans votre cœur les mêmes sentiments qu'elle aurait trouvés dans le cœur de feu Monseigneur, qu'elle pleure encore tous les jours. Dans cette vue, elle vient exposer à vos yeux tous ses malheurs, et implorer votre assistance. La religion a toujours été le plus ferme appui des monarchies. Votre Majesté n'ignore pas le zèle de Louis-le-Grand pour la conserver dans toute sa pureté ; il semble que le premier soin du duc d'Orléans ait été de se faire honneur de l'irréligion. Cette irréligion l'a plongé dans des excès de licence dont les siècles les plus corrompus n'ont point eu d'exemple, et qui, en lui attirant les mépris et l'indignation des peuples, nous fait craindre à tout moment pour le royaume les châtiments les plus terribles de la vengence divine. Ce premier pas semble avoir jeté, comme une juste punition, l'esprit d'aveuglement sur toute sa conduite ; on forme des traités, on achète des alliances avec les ennemis de la religion, avec les ennemis de Votre Majesté. » (Pièce originale mss. sans signature.)

sur ces premiers renseignements, une visite de police fut immédiatement faite à l'ambassade du prince de Cellamare ; les secrétaires d'État des affaires étrangères et de la guerre étaient présents ; on passa outre à toutes les perquisitions, sans tenir compte des protestations, mais avec beaucoup d'égards pour la personne de l'ambassadeur. Le fier Castillan conserva la dignité de son rôle, et déclara haut que son gouvernement tirerait une vengeance éclatante de cette violation du droit des gens, et le même jour le prince de Cellamare adressa une circulaire aux ambassadeurs, en invoquant le droit de tous, si outrageusement oublié en sa personne. Quand les papiers furent au pouvoir de la police, le régent les examina attentivement ; il y avait peu de preuves ; seulement on put suivre quelques indices, et ce qu'il y avait de plus désolant pour la perspicacité de l'abbé Dubois, c'est qu'il n'y avait aucun engagement souscrit de signatures. Les dépêches de l'ambassadeur signalaient quelques personnes ; il y avait des projets, des plans conçus, des avis demandés ; mais si ces indications pouvaient être saisies comme des soupçons et des conjectures, étaient-elles suffisantes pour autoriser une poursuite? Après tant d'éclat, on ne pouvait s'arrêter : quand un pouvoir s'est appuyé sur l'existence d'un complot pour se décider à une mesure politique, il ne doit point rester sur ses propres doutes ; il faut qu'il cherche et qu'il trouve une justification. Ce qu'on appela la conjuration de Cellamare, parce qu'alors on avait la manie de Saint-Réal de tout restreindre à des complots, fut un mouvement d'opposition au régent ; cette opposition s'appuyait sur la convocation des États généraux, sur la diplomatie de Louis XIV et la protection de Philippe V ; il fallait en frapper les chefs, parce que leur attitude était menaçante pour le pouvoir du duc d'Orléans.

Le salon de la duchesse du Maine avait été impitoyable pour le régent ; c'était de là qu'étaient partis les premiers pamphlets, les plus ardentes plaintes contre la maison d'Orléans ; ce fut aussi contre le duc et la duchesse du

Maine que les rigueurs du régent s'appliquèrent comme une vengeance personnelle : le duc du Maine fut arrêté, conduit au château de Dourlens, et la princesse au château de Dijon, sous la surveillance des princes du sang. Le marquis de Pompadour, le comte de Laval, et plus de trois cents gentilshommes, abbés, gardes du roi, gens de lettres, furent enfermés à la Bastille ou à Vincennes; tous ceux qui avaient blessé personnellement Dubois, d'Argenson ou Leblanc, partagèrent le même sort. On déploya une sorte de solennité dans toutes les poursuites de la conjuration ; on semblait douter que le public pût y croire, et voilà pourquoi on mit tant d'ostentation à la justifier : les prisonniers de la Bastille furent interrogés, pressés, torturés pour avoir des aveux ; quelques hommes faibles en firent pour obtenir leur liberté ; le régent se hâta de les recueillir. On publia également les pièces trouvées dans la voiture du comte Portocarrero ; elles consistaient en deux projets de manifeste, l'un du marquis de Pompadour, et l'autre de l'abbé Brigault; des observations de Brigault sur ces deux projets, très-insignifiantes; un Mémoire du comte de Laval sur les moyens de soulever quelques provinces lorsque l'armée d'Espagne arriverait ; un extrait du traité de Pierre Dupuy sur les régences et majorités; un catalogue des noms et qualités des officiers français qui demandaient du service en Espagne; une lettre particulière du prince de Cellamarre au cardinal Albéroni, pour lui recommander spécialement le chevalier de Saint-Geniez et le comte d'Aydie, qui méritent d'être distingués de la foule comprise dans le catalogue ; enfin, on publia la lettre d'envoi qui contenait l'inventaire de toutes les pièces, et rendait impossible la soustraction d'aucune d'elles [1].

[1] L'acte était si violent, si contraire au droit diplomatique, que l'abbé Dubois crut devoir adresser une lettre circulaire à tous les ambassadeurs et résidents. « Paris, le 10 décembre 1718 : Comme ce qui se passa hier, Monsieur, à l'égard de M. le prince de Cellamare, excitera sans doute l'attention du public, et que le roi veut faire connaître les motifs de ses résolutions, lorsqu'elles peuvent intéresser les puissances, Sa Majesté m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que, par un événement

On semblait douter de la croyance publique! Il y avait un moyen bien simple, une poursuite solennelle devant le Parlement : pourquoi ne l'osa-t-on pas, cette poursuite? C'est qu'il n'y avait rien de moins certain qu'un complot dans le sens politique et judiciaire ; on pouvait dénoncer un mouvement de liberté et d'États généraux contre le régent, et, dans la méfiance des esprits, une poursuite n'aurait pas eu de résultats. Le complot en lui-même était dénué de preuves ; il y avait eu des paroles échangées, des mécontentements ; mais on trouvait dans tous ces actes un mélange si étrange d'espionnage de police, qu'on douta de la réalité d'une conjuration ; on acheta des aveux par la liberté promise aux révélateurs. Dubois abaissa ses ennemis tant qu'il put, et c'est ce qu'un pouvoir peut faire de plus habile ; il profita de la victoire pour fortifier son gouvernement. On vit bien de la faiblesse dans ceux qui prétendaient lui disputer l'autorité ; la duchesse du Maine, si hautaine, si fière, si implacable contre le duc d'Orléans, faiblit jusqu'à lui demander grâce en s'avouant coupable! Voilà pourquoi ce mouvement politique échoué donna une si grande énergie au pouvoir du régent ; il put

inattendu, l'on a trouvé dans un paquet que M le prince de Cellamare avait confié à une personne qui passait en Espagne, des preuves, de la propre main de cet ambassadeur, de l'abus qu'il faisait du caractère dont il était revêtu pour porter les sujets du roi à la révolte, et le plan de la conspiration qu'il avait formée pour renverser l'ordre et la tranquillité du royaume, qu'elle s'est portée à prendre la résolution de mettre l'un des gentilshommes ordinaires de sa maison auprès de lui, et l'engager à cacheter de son cachet, et conjointement avec celui de Son Altesse Royale, les papiers de son ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés ; c'est ce que Sa Majesté m'a prescrit de vous faire savoir, afin que vous puissiez en informer votre cour, en attendant que ce qui a rapport à cette importante découverte soit mis dans tout son jour. Je puis vous assurer en même temps que la nécessité indispensable de pourvoir en cette occasion à la tranquillité des peuples, était le seul motif qui pût être capable de porter Sa Majesté à s'assurer, par les mesures qu'elle a prises contre les trames dangereuses de M. le prince de Cellamare, et que ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'elle s'est portée à prendre cette résolution, quoique accompagnée de tous les égards et de toutes les marques de considérations possibles, à l'égard de l'ambassadeur d'un prince dont l'amitié lui sera toujours chère, et qui est incapable d'entrer dans des desseins aussi pernicieux. Je suis avec respect, etc. DUBOIS. »

désormais gouverner avec liberté. On a parlé de la magnanimité du pouvoir en cette circonstance ; il fit tout ce qu'il osa, il ne put faire davantage : d'où vient que le sang des gentilshommes rougit l'échafaud à Rennes? pourquoi frapper ces nobles têtes? L'Angleterre ne se tint plus de satisfaction en voyant la France briser ses rapports avec l'Espagne; lord Stanhope adressa ses félicitations à l'abbé Dubois, secrétaire d'État des affaires étrangères. Le cabinet de Londres arrivait à ses fins ; la France déclarait la guerre à l'Espagne ; Louis XV allait envoyer son drapeau blanc fleurdelisé contre Philippe V, le petit-fils du grand roi : il y avait encore des Pyrénées !

Si le mouvement de liberté et d'États généraux était si facilement étouffé à Paris dans quelques têtes ardentes de princes, de gens de lettres, parleurs de cafés et de salons, il n'en était pas de même au sein des gentilshommes de provinces ; là, on prenait à cœur la cause qu'on soutenait ; les nobles dans leurs châteaux, les bourgeois dans leur ville municipale, le paysan féodal avec sa vie de serviteur fidèle, saisissaient les armes et les gardaient pour la défense des priviléges de leur province. Dès qu'on s'était lié par serment, on tenait sa parole ; les confédérations de cités et de seigneurs ne s'évanouissaient pas devant quelques intrigues. En parcourant les provinces de la monarchie, on pouvait facilement apercevoir une fermentation sourde et inquiète dans tous les esprits : ici, c'était le protestantisme qui, s'appuyant sur l'Angleterre et la Hollande, faisait entendre une vive plainte pour réclamer la liberté de conscience ; là, les parlementaires protestaient contre les usurpations de l'intendant de la province : dans quelques villes, le clergé s'agitait autour de la bulle *Unigenitus*, tandis que le peuple mécontent se plaignait de la dureté de l'impôt et de la rigueur des gens du fisc. La province la plus ardente pour l'insurrection était toujours la Bretagne [1] ; les chroniques et les romans de chevalerie

[1] Il existe à Rennes, dans les dépôts publics, une multitude de pièces

plaçaient dans la Bretagne le siége des féeries au moyen âge. La Bretagne était le séjour de prédilection d'Artus, le roi de la table ronde, et de l'enchanteur Merlin ; il y avait là des grottes profondes, des forêts immenses ; dans le pays de Cornouailles, la belle fée Morgane avait établi ses palais de diamants et ses jardins de cristal. Quel territoire plus merveilleux que celui de la race bretonne !

Quand on a passé la Sarthe au Mans et à Angers, on pénètre dans un pays plus curieux que ces contrées lointaines que les voyageur va chercher à travers les périls dans les régions d'outre-mer ; ici, des forêts séculaires où s'abritaient les monuments druidiques ; ces rochers de granit suspendus par le grand œuvre de la création ; là, des lacs bitumineux où s'élevaient jadis des villes florissantes aux époques gauloises ; la terre déchirée par d'effroyables catastrophes, des villes féodales, des grottes féeriques, et ces rivages du Morbihan où viennent battre les flots de l'Océan comme la voix solennelle qui annonce la puissance de Dieu. Tel était le sol de la Bretagne, isolé pour ainsi dire du territoire de la monarchie ; duché longtemps séparé de la maison de France. Cette province formait une dot, un apanage, et jamais le Breton ne se fût mêlé complètement aux Normands ou aux Angevins, qui depuis quelques siècles s'étaient confondus dans la monarchie française. La Bretagne était couverte d'une population distincte de toutes les autres races de la vieille Gaule ; la campagne était habitée par des châtelains nobles, plus ou moins puissants, et par des paysans leurs vassaux. Rien de plus agreste et de plus rude que le noble breton ; ce n'était point une gentilhommerie polie et civilisée ; on ne la trouvait point gantée de peau de daim avec le vêtement de soie, le justaucorps de velours dans le luxe des manoirs ; le noble était aussi rustre que le paysan, aussi simple que lui ; fils du sol et de la terre, il cultivait ses

relatives à l'insurrection bretonne ; elles consistent surtout dans les correspondances de l'intendant de Rennes et de Nantes avec l'abbé Dubois, Le Blanc, d'Argenson et le régent lui-même.

champs la charrue en mains jusqu'à la guerre, quand le son du cornet se faisait entendre. On comptait jusqu'à 30 mille nobles bretons votant tous aux états [1], familles belliqueuses liées à leurs paysans comme le palatin polonais à ses serfs. Lorsque les états se tenaient à Dinan, on voyait s'avancer mille chariots traînés par les petits chevaux bretons à courte encolure; là, dans ces chars, toute la famille des gentilshommes était réunie, tandis que le paysan, à la figure belle et méditative, à la chevelure épaisse et flottante, excitait les chevaux avec son bâton ferré. Les nobles et les paysans parlaient une commune langue, vieil idiome des temps primitifs : qui pouvait donner la véritable origine de ce bas-breton tel qu'il se parlait depuis Ploërmel jusqu'à Saint-Malo? Tous ces fiers gentilshommes si hautains, si impérieux, obéissaient par hiérarchie à quelques grandes races du pays, aux Rohan-Chabot, aux Talhouet, aux Rohan-Polduc, aux princes de Léon, nobles sires, d'après les antiques lois de la province et les cartulaires de saint Benoît [2].

Le peuple des villes de Bretagne se distinguait par ses mœurs, ses lois, ses habitudes, de la population des campagnes. Si vous suiviez les côtes pleines de récifs et d'accidents si merveilleux; ces dunes de roches et de sable qui s'étendent depuis Oléron jusqu'à Granville, vous trouveriez Nantes d'abord, la célèbre cité de la Loire, la puissante ville qui absorbait le commerce de l'Inde. A ses côtés s'élevait Lorient, le siége de la compagnie et des rajahs de l'Indostan, le dépôt des deux îles Bourbon et de France, nobles sœurs de l'Océan indien qui se saluaient de leurs coteaux d'ananas et de cafiers, et s'enlaçaient alors inséparables comme le sol de France et la race de Henri IV. Lorient était une ville toute neuve, la propriété d'une seule compagnie de marchands. Après Quimper, venait

[1] Rapport de l'intendant, ann. 1715.

[2] *Voyez* les généalogies bretonnes, telles que les publia dom Morice. Rien de plus pitoyable que le travail de M. Daru.

Brest, l'arsenal de la Manche, la pointe avancée du Finistère, nom bien choisi, car l'Océan baignait les pieds de son vaste port ; si le Portugal était la porte des Gaules (*Portus Galliæ*), le Finistère en était le point extrême (*Finis terræ*). A l'autre extrémité se déployait Saint-Malo, la ville des corsaires, l'abri des loups de mer qui désolaient le commerce de la Grande-Bretagne. Saint-Malo, si riche, que chaque année ses seuls négociants faisaient porter à la monnaie de Paris 20 à 25 millions d'espèces pour le service du roi, en échange des bons à intérêts et des billets d'État[1] ! Indépendamment des villes des côtes, la Bretagne avait ses cités d'intérieur : Rennes, fière de son Parlement; Dinan, le siége des états provinciaux ; Laval, et les petites villes féodales de Rohan, Loc-Maria, le patrimoine de quelques vieilles familles du pays. La population des villes de Bretagne était bourgeoise et commerçante, il n'y avait pas le même esprit que dans la campagne toute féodale; une rivalité vive et profonde existait entre ces deux fractions de peuple ; on l'avait vue éclater déjà plusieurs fois, et les gouverneurs se servaient de ce moyen pour diviser les forces de la race bretonne; ils n'avaient cessé d'opposer les villes aux campagnes; ils dominaient facilement les unes par les autres.

On se rappelle quelle était la situation de la Bretagne au moment où le projet des États généraux éclatait à Paris. Le régent avait violemment réprimé la résistance des états provinciaux ; il les avait dispersés par la volonté seule de son conseil; le maréchal de Montesquiou reçut l'ordre de réunir ses troupes pour réprimer les mouvements séditieux de la Bretagne. Le maréchal de Montesquiou, gouverneur de la province, avait cette rudesse militaire qui faisait tout consister dans l'obéissance aux ordres supérieurs : il occupa les grandes villes, Rennes, Vannes, Redon, Nantes, prohibant spécialement aux nobles de se coaliser sans la permission du roi[2]. Les villes obéirent à

[1] *Voyez* mon *Louis XIV*.
[2] Dépêche du maréchal de Montesquiou, ann. 1719.

ces ordres de la cour ; les troupes agissaient librement dans leurs murailles ; mais les gentilshommes de la campagne, si nombreux et presque toujours en armes, les paysans, leurs vassaux, se résigneraient-ils aussi docilement ? se laisseraient-ils enlever le privilége de leurs états, le droit d'y siéger comme les fils du sol et les enfants de l'antique Bretagne ? Partout le cri d'insurrection se fit entendre, et de curieuses recherches m'ont mis à même de pleinement déterminer le caractère et la portée de cette rébellion, à laquelle présidèrent d'abord deux femmes dévouées, les châtelaines de Kaukoën et de Bonnamour [1].

Le plan de la noblesse et du peuple fut d'organiser une fédération armée pour résister aux violences de la cour. Tout ce qui portait un nom de gentilhomme devait prendre part à cette fédération, sous peine de perdre son titre, ses armes et sa nationalité de Bretagne ; des commissaires allaient de château en château pour colporter l'acte fédératif ; là, au milieu des bruyères, on exhortait les paysans à saisir les armes au nom de la liberté, et dans de nombreuses libations de cidre, on se promettait la vieille indépendance de la patrie. Quand la fermentation fut à son comble et l'acte fédératif signé, il fallut des chefs militaires pour organiser l'insurrection bretonne : vous comptiez parmi eux les sires de Bonnamour, Montlouis, des côtes maritimes ; Pontcallet, Talhouet, d'origine si bretonne, et Rohan-Polduc, un des cadets de Rohan de la grande race[2]. Ces chefs militaires avaient quelque ressemblance avec les camisards ; ils avaient l'enthousiasme de la parole, la ferveur des doctrines. Les nobles convoquaient les vassaux, fortifiaient les antiques manoirs ; chacun d'eux prenait

[1] La province dut vouer à l'exécration une femme, la dame d'Égoulas, qui révélait tout au régent. (Correspondance de l'intendant avec M. Le Blanc, ann. 1719.)

[2] Voici un extrait de la correspondance des chefs bretons ; cette correspondance se rapproche beaucoup de celle des camisards que j'ai rapportée dans mon *Louis XIV* : « J'ai cent hommes dans ma forêt que je paie à 8 sous par jour ; faites-en de même, et donnez 20 pistoles à chacun des gentilshommes de vos cantons. » (Lettre de Pontcallet à Montlouis, ann. 1719.)

une dénomination provinciale ; Bonnamour appelait sa troupe *les soldats de la liberté ;* Dugroeskar portait sur son gonfanon : *Pour le droit et le bon sens.* Une organisation secrète donnait un rôle à tous les nobles bretons qui se communiquaient leurs desseins par des signes de convention ; et comme pour exprimer d'un seul mot la pensée de l'insurrection bretonne, on indiquait par les mots *entrer dans la forêt*, l'adhésion à la ligue provinciale. Toutes les parties de ce projet étaient parfaitement liées entre elles : le Parlement de Rennes était de connivence avec les gentilshommes ; les villes seules et la bourgeoisie étaient dessinées pour le système du roi. Le signal de l'insurrection devait être donné par les Rohan, et au besoin on rappellerait leur vieux droit de souveraineté sur la Bretagne.

Une des circonstances qui s'est constamment produite dans l'histoire de la Bretagne, c'est sa liaison intime avec l'Espagne ; sous la Ligue, on voit cette alliance se former[1], et les Bretons furent encore les derniers à se soumettre au gouvernement de Henri IV. Les gentilshommes bretons étaient le type des esprits actifs et insubordonnés : au moyen âge, n'était-ce pas en Bretagne qu'avaient paru surtout ces Mauclercs (mauvais clercs), si renommés dans les cartulaires des monastères, alors que les hommes d'armes faisaient gémir le saint lieu sous leurs fatales pilleries ? n'avaient-ils pas été le symbole de ces mécréants qui ne voulaient obéir ni à Dieu ni aux hommes ? ou bien encore de ces Faust de la science, hommes de doute et d'incrédulité, lesquels, à une époque de croyance et de foi, apparaissaient comme les sorciers et les prédestinés au feu

[1] *Voyez* mon travail sur la *Ligue*. Voici une lettre de Philippe V, datée de Saint-Estevan, 22 juin 1719 : « Le sieur de Mélac-Hervieux m'a apporté des propositions de la part de la noblesse de Bretagne concernant les intérêts des deux couronnes. Je m'en remets à ce que ledit sieur leur dira sur cela de ma part ; mais je les assure ici moi-même que je leur sais un très-bon gré du glorieux parti qu'ils prennent, et que je les soutiendrai de mon mieux, ravi de pouvoir leur marquer l'estime que je fais des sujets aussi fidèles du roi mon neveu, dont je ne veux que le bien et la gloire.

» Moi le roi »

éternel? Le plan des Bretons était simple : les états se constituaient pour déclarer la province indépendante; l'acte d'union de la Bretagne à la France stipulait des conditions, et le premier article ne proclamait-il pas les priviléges de la province? Si ces priviléges étaient violés, l'acte d'union n'existait plus; on rentrait, comme par le passé, dans une indépendance absolue. Tel était le sentiment des parlementaires de Rennes; les savants jurisconsultes invoquaient la clause résolutoire; quand la condition n'est pas tenue dans un acte, la loi romaine en prononçait la nullité. De là on concluait la légitimité de l'indépendance bretonne et de la fédération des gentilshommes, des états et du Parlement.

Partout s'organisaient les milices; les bois étaient remplis de braves paysans en armes. Il y avait plus de turbulence que de force réelle; les chefs ne s'entendaient pas parfaitement entre eux; il s'élevait ces jalousies qui, dans les multitudes insurgées et dans les révoltes populaires, mettent toujours la faiblesse du côté des masses : comment allait-on agir pour assurer l'indépendance bretonne? Le Parlement faisait tous ses efforts pour régulariser la sédition en organisant la milice par paroisse; il se mettait d'intelligence avec les autres Parlements de France [1]. Enfin, dans le conseil général des gentilshommes, il fut réglé qu'on tenterait des rapports directs avec Philippe V et le cabinet de Madrid. Les Bretons, on l'a déjà dit, très-disposés pour l'Espagne, avaient des souvenirs de famille, des relations qui remontaient jusqu'à la Ligue. Le cardinal Albéroni saisit avec un vif empressement les ouvertures qui lui furent faites; la correspondance des nobles bretons et du cabinet de San-Lorenzo est un monument de haute curiosité historique. La province réclame son indépendance absolue; elle veut former un duché indépendant comme au moyen âge, avant la réunion de la Bretagne à la France. Les États de Bretagne appelaient donc le se-

[1] *Voyez* les lettres circulaires. (Archives de Rennes, ann. 1719.)

cours de Philippe V, ils se plaçaient sous sa protection, comme leurs ancêtres s'étaient mis sous le sceptre de Philippe II, le fils de Charles-Quint.

Cette correspondance se poursuivait par le moyen de quelques nobles bretons qui passaient incessamment de France en Espagne; M. le duc de Saint-Aignan avait même prévenu le conseil de régence qu'on voyait à Madrid des agents de la Bretagne parfaitement accueillis par le cardinal Albéroni; on les avait présentés à Philippe V; leur aspect inculte, leur physionomie pittoresque excitaient la curiosité de tout le peuple de Madrid. L'ambassadeur avertissait l'abbé Dubois qu'un traité de secours avait été stipulé par le roi catholique, et que les Bretons seraient bientôt appuyés par une flotte espagnole partie des ports de Cadix et du Passage[1]. Trois mille Espagnols devaient débarquer dans les havres de la Bretagne; des armes, des mousquets préparés aux manufactures de l'Estramadure devaient être fournis aux Bretons : ceux-ci promettaient à l'Espagne de s'unir aux provinces de l'Anjou, du Poitou; d'envoyer des émissaires à la noblesse de Guiennne comme pour réveiller les projets du marquis de Guiscard lors de la révolte des Cévennes. La Bretagne se trouvait gouvernée par Pierre d'Artagnan, maréchal de France, issu des antiques Montesquiou, un de ces caractères durs dans leurs volontés, un de ces bras de fer qui depuis l'âge de quinze ans servaient aux drapeaux (il en avait alors soixante-quatorze); ce n'était pas un homme aux molles résolutions, et on l'avait délégué tout exprès en Bretagne, parce que la cour savait le caractère remuant de la population. A la première tentative de révolte, le maréchal avait demandé des troupes à la régence; la Bretagne n'avait que quatre régiments incomplets, et cette vaste étendue de terrain, coupée de bois et de retraites solitaires, exigeait pour la répression un développement de forces considérables; vingt mille hommes s'é-

[1] Dépêche de Saint Aignan, février, ann. 1719.

taient immédiatement rassemblés à la nouvelle de la résistance des Bretons ; on les organisa en compagnies mobiles ; les dragons, qui avaient si admirablement secondé le gouverneur du Languedoc lors de la révolte des Cévennes, furent les troupes qu'on employa le plus vivement dans cette guerre de défilés et des paroisses réunies au son du tocsin. On organisa un système de police militaire et des chemins stratégiques dans la province, de telle sorte qu'on domina les routes et les lieux les plus sauvages où se réfugiaient les insurgés. Le pouvoir des états et du Parlement fut suspendu. D'après les ordres exprès du régent, on forma une commission de justice pour poursuivre et juger les Bretons soulevés. Le projet de M. d'Argenson sur la nécessité de constituer une cour martiale repose sur l'impossibilité d'obtenir des condamnations émanées du Parlement de Rennes : évoquerait-on la cause aux Parlements voisins ? M. d'Argenson déclarait que le même esprit de résistance animait toutes les cours, alors sous des impressions fâcheuses ; les Parlements faisaient partie, en quelque sorte, de cette coalition fédérative qui embrassait le royaume. La nécessité d'une commission était indispensable, si l'on voulait en finir avec l'indépendance factieuse de la Bretagne. Cette commission fut en effet constituée à Rennes pour juger les rebelles.

Pendant ce temps, l'insurrection n'était point apaisée. Des chefs, nobles bretons, prenaient les armes au nom de la nationalité : parlerai-je du généreux Pontcallet et de Montlouis, jeune homme aux cheveux flottants comme la race bretonne, telle que vous la voyez encore dans ces tristes et solitaires herbages ? Que dirais-je de Talhouet, de Coëdic, aussi antiques que les rochers druidiques de la province ? Et le brave Ducourdic, l'actif Hervieux de Mélac, l'agent le plus dévoué de cette grande résistance de la Bretagne, au nom et au profit de la liberté provinciale ! Tous ces hommes simples cultivaient la terre de leurs mains calleuses ; fils de la noblesse primitive, ils étaient sympathiques avec les paysans et le peuple armés contre

ces soldats royaux qui envahissaient la Bretagne. Le tocsin avait sonné aux paroisses; des bandes s'étaient partout formées; on pillait les caisses des recettes et impôts; on bouleversait les greniers à sel et les bureaux des fermes. Des commissions furent délivrées au nom de Philippe V régent de France ; les forêts se remplissaient d'une multitude de partisans , et les châteaux servaient d'asile militaire à cette noblesse et à ces paysans. Pouvaient-ils réussir dans leur projet? avaient-ils quelque chance de s'emparer des villes? Indépendamment des fortes et nombreuses garnisons, la bourgeoisie n'était pas pour la guerre civile, elle avait haine des hommes agrestes des campagnes ; elle les repoussait, parce qu'elle n'était pas de la même race de la terre et du sol [1]. Il y eut aussi quelques trahisons déplorables parmi les gentilshommes; les Bretons énergiques, mais simples, n'apportaient que leur vie pour défendre la nationalité; ils ne se doutaient pas qu'à côté d'eux il y avait souvent des traîtres qui jouaient le dévouement à la cause provinciale, et vendaient tous leurs secrets au maréchal de Montesquiou. La plupart des chefs bretons furent déplorablement livrés par quelques-uns de leurs frères ; on se servit des haines de famille ; l'argent répandu par la cour corrompit les âmes ; le noble, fier et dévoué à la province, se sacrifia seul pour tous ; il y eut quelques combats partiels, mais la force militaire des régiments réguliers vint à bout des chefs de l'insurrection. Le maréchal de Montesquiou était informé des retraites silencieuses par des émissaires largement payés : quand il apprenait qu'une réunion armée se formait sur un point de la forêt, tout aussitôt le maréchal ordonnait à ses dragons d'entourer l'assemblée, et bientôt la fumée qui s'élevait en longs tourbillons des métairies, annonçait l'incendie des villages isolés. Les plus braves furent quelques contrebandiers qui résistèrent à bons coups de carabines contre les

[1] *Voyez* les curieuses pièces des procès faits et poursuivis à Nantes, et la correspondance très-active du maréchal de Montesquiou et de l'intendant, ann 1718 1719.

régiments du roi ; on vit un jour les rues de Rennes inondées de pauvres paysans enchaînés, et leurs chefs à leur tête pour servir d'exemple. Le maréchal de Montesquiou les livra à la commission judiciaire qui s'était extraordinairement réunie à Nantes, aux lieu et place du Parlement[1] : grand nombre de gentilshommes, dirigés par des guides sûrs, purent gagner les côtes d'Espagne où ils reçurent une pension du petit-fils de Louis XIV ; ils se déplaisaient à Madrid, regrettant le ciel sombre et grisâtre de la province, les rochers, les grottes, les forêts druidiques. On les voyait dans les rues de Madrid et de Séville, le teint pâle, poussant de longs soupirs, avec cette maladie du pays si triste, parce qu'elle fend le cœur à tout moment, quand on veille, quand on dort bercé des rêves de l'enfance[2].

La commission judiciaire, tribunal politique et d'exécution, avec les pleins pouvoirs du régent, se composait de magistrats choisis de telle manière que la plus grande sévérité dût présider à ces arrêts : on voulait un exemple, car n'était-ce pas contre le pouvoir du régent que les nobles bretons s'étaient soulevés ? Le système des commissions de justice entrait dans les idées du conseil ; le duc d'Orléans avait lui-même tracé le plan des commissions contre les financiers après la mort de Louis XIV ; les formes du Parlement étaient trop lentes ; le duc d'Orléans avait grandi l'influence de la magistrature régulière par la question du testament ; mais cette influence une fois établie, il en eut peur. La chambre royale de Nantes devint la terreur de la Bretagne, on en conserva longtemps mémoire. Il fallait voir avec quelle violence les commissaires poursuivirent les malheureux Bretons : dirai-je le procès sanglant de Guet de Pontcallet, de Montlouis, du

[1] Le 3 octobre 1719, la chambre royale fut instituée ; elle se mit en action le 30 du même mois. Toutes les pièces existent.

[2] L'exil des Bretons à Madrid durait encore en 1724. « J'ai vu de pauvres Bretons, écrit de Madrid le maréchal de Tessé, d'une figure à faire croire qu'ils ne feront pas révolter la Bretagne. » (6 mars 1724, lettre à M. le duc de Bourbon.)

chevalier de Talhouet et de Coëdic, beaux noms de la Bretagne? Ces braves gentilshommes furent interrogés et condamnés à mort. Le 26 mars, à dix heures du soir, par une nuit de tempête, des échafauds tendus de noir s'élevèrent dans la place publique, pleine d'un peuple silencieux; des flambeaux de poix de résine illuminaient d'une lueur sombre et fatale la physionomie des nobles bretons destinés à l'échafaud : ils étaient quatre et formaient un siècle et demi à peine; leurs bras étaient nerveux, leurs mains dures et noircies, et quand le bourreau coupa leurs tresses flottantes, les gentilshommes versèrent des larmes, car c'était la belle parure de leur race. Tandis que les roués s'enivraient avec des courtisanes impures, au cliquetis des verres, le sang coulait à Nantes et à Rennes, et les généreux défenseurs de la nationalité bretonne étaient livrés au glaive; dans le Palais-Royal, la décrépitude impuissante se réveillait à peine sous les embrassements de quelques femmes; sur l'échafaud, la force, la vigueur, la jeunesse recevaient le baiser de la mort. Il n'y eut point de pitié pour les pauvres gentilshommes bretons : seize condamnations furent encore prononcées par contumace contre les défenseurs de la cause provinciale; ils s'étaient réfugiés en Espagne, et on les voyait aux églises de Madrid prier dans leur langue native pour la nationalité bretonne. Il y eut des proscriptions même dans le Parlement siégeant à Rennes; le conseil du régent ne respecta rien; l'inviolabilité des charges ne fut qu'un vain mot; il y eut des parlementaires expulsés de leur dignité, comme s'ils n'avaient pas été revêtus de la toge des magistrats! Chose inouïe, le caractère indélébile du juge ne fut point une garantie [1]! Ainsi procèdent toujours les pouvoirs violents; à travers toutes ses nonchalances, le duc d'Orléans était, aux moments de crise, un esprit ferme, décidé et absolu. Désormais la Bretagne fut paisible dans cette si-

[1] *Voyez* toutes les pièces du procès dans la collection dont j'ai parlé. (Archives de Rennes.)

lencieuse obéissance qui suit toujours une tentative de liberté avortée : mille projets furent présentés par l'intendant de la province, pour organiser l'administration politique de la Bretagne : au lieu de ce droit inhérent à tous nobles de voter dans les états, comme en Pologne, l'intendant proposait de choisir cent cinquante gentilshommes seulement que le gouverneur désignerait ; les états ne devaient se tenir que tous les cinq ans, et les dons gratuits ne pouvaient être refusés. Mais l'énergie bretonne fermentait encore, le sang des vieilles nations druidiques n'était point éteint ; la Bretagne, un moment domptée, maintint ses mœurs indépendantes ; les femmes dans les manoirs, les fiers et braves paysans, conservèrent les images de Pontcallet, Montlouis, Talhouet et de Coëdic, comme celles de saints et de martyrs ; plus d'une complainte en bas-breton retrace leur courage et leur infortune quand leurs têtes roulèrent sur l'échafaud.

On doit remarquer la similitude des deux insurrections d'Écosse et de Bretagne ; elles ont pour mobile le désir de conquérir la nationalité contre un pouvoir impérieux et absolu qui veut trop centraliser l'administration royale ; peuples agrestes et naïfs, ne comprenant pas le raffinement de la politique, ils sentaient profondément l'injure et cherchaient à la venger. Les nations primitives prennent les armes sans réflexion, par un instinct de vengeance ou de générosité ; tout est chez elles sensation vive et saisissante ; elles courent à une cause avec enthousiasme, elles la délaissent comme une idée qui passe. C'est ce qui explique le peu de succès de ces insurrections de peuples dans les provinces, tumulte mieux encore que guerre sérieuse. On résiste difficilement au pouvoir établi qui marche avec des armées organisées et une administration unique ; l'insurrection des peuples peut obtenir un succès, mais elle s'évanouit après la victoire même. Combien n'étaient-ils pas héroïques ces braves Écossais qui couraient au son de la cornemuse sous la bannière des Stuarts ! Là était la poésie de l'histoire ; la victoire resta

pourtant aux troupes anglaises et hanovriennes, parce qu'elles étaient impassibles et disciplinées. En Bretagne, il en fut de même ; le feu de liberté parut, brilla, puis s'évanouit devant la discipline et la froide cruauté du maréchal de Montesquiou. Au reste, l'union intime de Georges Ier et du régent servit la répression politique des troubles d'Écosse et de Bretagne ; si la France avait loyalement prêté la main à l'Écosse, ce pays eût recouvré sa nationalité ; et si l'Angleterre avait jeté quelques troupes dans la Bretagne, l'insurrection serait devenue menaçante ; les priviléges de la province auraient été maintenus. C'est ainsi que l'alliance avec l'Angleterre portait ses fruits politiques ; elle consolidait le pouvoir de Georges Ier et du régent en plaçant leur autorité sous des traités de garantie mutuelle. Georges Ier restait vainqueur en Écosse, et livrait les klans enthousiastes aux exécutions militaires ; le duc d'Orléans réprimait les Bretons avec autant de violence ; le sang rougissait l'échafaud. Il y avait une pensée commune de conservation dans ces systèmes ; mais ils bouleversaient toute la diplomatie de Louis XIV, en entraînant la guerre avec l'Espagne et Philippe V.

En effet, la résolution prise par le régent contre le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, nécessitait une déclaration de guerre immédiate ; ce n'était pas sans réflexion qu'on s'était décidé à violer le droit des gens en la personne d'un des représentants des grandes puissances européennes. Une rupture ne pouvait plus s'éviter ; l'Angleterre poussait le cabinet de Paris à briser les liens qui unissaient intimement les cours de France et d'Espagne. La maison de Hanovre souhaitait de bouleverser l'œuvre de Louis XIV, l'union des couronnes cimentée par la royauté de Philippe V ; le comte de Stanhope dominait l'esprit de l'abbé Dubois, et les deux diplomates s'entendaient pour détruire la pensée politique de l'alliance de famille. Jusqu'alors on y avait pleinement réussi ; la visite à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne par la police française, les publications, les manifestes, tout annonçait une

rupture solennelle; Louis XV enfant allait faire la guerre à son oncle, le petit-fils de Louis XIV. Le cardinal Albéroni n'avait pas été le dernier à comprendre la vaste portée de la nouvelle situation diplomatique; les dépêches de l'ambassadeur d'Espagne à Londres lui avaient indiqué le dernier but des démarches du comte de Stanhope auprès de l'abbé Dubois; il n'ignorait pas la puissance de cet intérêt commun qui unissait le régent et Georges Ier. Dans le dessein d'éviter le triomphe de cette œuvre, le cardinal Albéroni conçut la possibilité de renverser l'autorité du duc d'Orléans à Paris, pour y substituer le gouvernement de Philippe V, régent de France par un mouvement d'États généraux et de liberté. Le second projet d'Albéroni s'attachait à la restauration de Jacques III en Angleterre; par ce double résultat, la quadruple alliance était renversée. Ce n'était point au cœur du cardinal Albéroni une pensée chevaleresque qui le portait à ces vastes idées[1]; le cardinal s'était bien aperçu que le seul moyen de briser les traités menaçants pour l'Espagne, c'était la restauration pleine et entière du système de Louis XIV en France, et de la maison des Stuarts en Angleterre; Albéroni s'était fait le continuateur de la politique du grand roi.

Depuis sa malheureuse expédition d'Écosse, Jacques Stuart avait quitté la France; un moment réfugié à Avignon, il était passé en Italie pour éviter au pape, qui lui donnait l'hospitalité, les actives persécutions de l'Angleterre et les remontrances du régent. Jacques III vivait à Rome ou à Modène, lorsque Albéroni voulut réaliser le mariage du descendant des Stuarts avec la petite-fille de Sobieski, que l'empereur retenait dans une sorte de captivité. Le cardinal Albéroni, dans ses grands desseins, avait aussi songé à relever la vieille Pologne et sa race nationale des Sobieski, ennemis naturels des empereurs d'Allemagne. Par ce moyen il donnait un nouvel adversaire à l'Empire; son projet de mariage du rejeton des Stuarts avec une fille

[1] *Memorias del march. de San-Felipe*, ann. 1719.

de race royale polonaise avait une admirable portée ; il créait des difficultés invincibles aux deux puissants ennemis de l'Espagne, de sa force et de sa grandeur. Joignez à cela la chute du pouvoir du duc d'Orléans en France, et l'on voyait ainsi se réaliser les vieilles idées de Philippe II au seizième siècle, sorte de diplomatie de tradition pour le conseil de Castille. Albéroni avait préparé le mariage de Jacques Stuart avec la princesse Sobieska, romanesque histoire, sorte de légende dans la vie si poétique des Stuarts [1] ; captive comme les damoiselles du moyen âge, la noble princesse fut enlevée des mains de l'empereur d'Autriche par le brave et digne cavalier Charles Wogan ; les fiançailles de Jacques Stuart et de Sobieska, la petite-fille du sauveur de Vienne, furent célébrées à Rome par le souverain Pontife. Immédiatement le duc d'Ormond partit pour Madrid afin d'y préparer un asile à Jacques III, et de s'entendre sur une grande expédition qui devait cingler des ports de l'Espagne pour seconder un nouveau mouvement armé des catholiques d'Irlande et des jacobites d'Écosse. Jacques Stuart quitta l'Italie en effet pour voir le sol de l'Espagne ; Philippe V le reçut et le traita en roi ; imitant en tout Louis XIV son aïeul, quand Jacques II vint habiter Saint-Germain. Aranjuez fut le palais de la royauté exilée d'Angleterre.

Les ordres du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid, étaient de demeurer auprès de Philippe V le plus longtemps qu'il serait possible, afin tout à la fois de suivre les mouvements actifs du cardinal Albéroni, et de prouver au roi d'Espagne que la rupture diplomatique ne venait pas du côté de la France. Le duc de Saint-Aignan écrivait de nombreuses dépêches pour annoncer les préparatifs immenses que faisait l'Espagne dans son armée de terre et dans ses flottes. L'habile administration du cardinal avait trouvé partout des ressources, et la monarchie espagnole, qui paraissait accablée, se relevait puis-

[1] Papiers de Renaudot, ann. 1719.

sante et glorieuse. Le cardinal avait appris par la police du conseil les intrigues du duc de Saint-Aignan contre son pouvoir ; il obtint un ordre du roi Philippe V, immédiat, pour que l'ambassadeur eût à quitter Madrid [1]. On n'hésita plus ; une communication officielle du cardinal au duc de Saint-Aignan lui intima de prendre ses passeports dans l'heure même, et de sortir des terres d'Espagne. Je crois que le cardinal n'avait point encore la nouvelle du mauvais traitement fait au prince de Cellamare et de la violation du secret de l'ambassade ; il se trouva donc qu'au même moment les deux ambassadeurs des cabinets de Madrid et de Paris étaient exposés à une commune disgrâce. Le prince de Cellamare vécut à Blois jusqu'à ce que le cardinal Albéroni se fût complètement expliqué sur l'état des relations entre les deux monarchies [2]. Cette situation était la guerre ; en parcourant les ports d'Espagne et les grandes cités de la monarchie de Philippe V, on apercevait partout des mouvements militaires ; à Barcelone, les galères avaient arboré leurs banderoles d'un rouge de feu ; de Cadix jusqu'à Saint-Sébastien, on ne

[1] Dépêches de Saint-Aignan. (Archives des affaires étrangères, ann. 1719.)

[2] Blessé dans sa dignité d'ambassadeur, le prince de Cellamare avait adressé à toutes les légations la circulaire suivante : « Le commun intérêt qui regarde tous les ministres des princes, dans le temps qu'on viole en ma personne le respectable et sacré caractère d'ambassadeur d'un grand et puissant monarque, m'oblige de vous donner connaissance (quoique cependant tout Paris en soit instruit) de la manière avec laquelle, après m'avoir intercepté et ouvert, avec autant de violence et aussi peu d'égards, un paquet que j'envoyais au roi mon maître, adressé à M. le cardinal Albéroni, je me trouve arrêté dans ma maison, aussi bien que le secrétaire d'ambassade, et gardé par un détachement de mousquetaires de la maison du roi, et tous mes papiers, tant publics que secrets, saisis et scellés, n'ayant point donné le moindre sujet à cette action, et ne pouvant m'empêcher de rendre compte à mon souverain de tout ce qui peut contribuer dans cette délicate conjoncture à son service, et à la défense naturelle des royaumes ; il est évident que le droit des gens se trouve grièvement blessé et violé par plusieurs motifs, et qu'une telle violence, qui ne s'est jamais vue, crie et demande à tous les princes une juste satisfaction et réparation d'une infraction si grande ; c'est pourquoi je vous prie d'en rendre compte au plus tôt au roi votre maître, afin qu'un exemple si étrange, si injuste et si scandaleux ne s'autorise pas dans le monde par un pernicieux silence. Je suis avec beaucoup de considération, Monsieur, etc...

CELLAMARE. »

voyait que navires sur les chantiers ; les arsenaux de Valladolid, de Ségovie, les manufactures d'armes d'Albacete avaient pris une activité immense ; les vieilles bandes espagnoles se réformaient ; une flotte se réunissait au port du Passage sur l'extrême frontière de France ; partout des proclamations royales rassemblaient *la quinta*, et la nation espagnole manifestait un dévouement sincère à Philippe V. Le plan de campagne du cardinal Albéroni était fort simple ; tandis qu'une flotte espagnole seconderait une nouvelle expédition en Sicile, une seconde escadre allait voguer vers l'Irlande et l'Écosse, afin d'appuyer Jacques III dans un débarquement ; une troisième flotte devait se porter en Bretagne, pour donner la main à l'insurrection. En même temps l'armée espagnole faisait un mouvement dans les Pyrénées du côté de la Biscaye, et se montrait aux frontières. Le cardinal Albéroni comptait sur une immédiate défection des troupes du duc d'Orléans ; les dépêches du prince de Cellamare contiennent de nombreuses listes d'officiers qui devaient passer sous les drapeaux de Philippe V, régent de France. Il y avait des engagements formels, des promesses écrites ; c'est presque toujours l'illusion des partis à l'étranger ; ils s'imaginent que les défections viendront les soutenir, comme si la première impulsion d'un officier ou d'un soldat, à quelque opinion qu'il appartienne, n'est pas de combattre l'étranger qui envahit le sol de la patrie ! Cependant les cadres de deux régiments français s'étaient formés dans les rangs espagnols ; on espérait les remplir sur la frontière ; Philippe V, proclamé régent de France, devait lui-même venir aux Pyrénées, et se montrer à la tête de l'armée d'expédition [1].

Le duc d'Orléans avait dès ce moment compris l'importance de refouler avec vigueur la tentative faite par Philippe V. Aux premiers jours de la régence, des motifs d'économie l'avaient déterminé à des suppressions dans les

[1] J'ai trouvé à Madrid la liste des officiers qui s'étaient engagés à défectionner ; une dépêche chiffrée du prince de Cellamare en contient l'indication. (Archives espag. ann. 1719.)

divers corps de la maison du roi, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie; plus de quarante mille hommes retournés aux foyers s'étaient disséminés parmi les milices. Après la conclusion du traité de la quadruple alliance, des armements nombreux furent préparés en France, en Angleterre et en Hollande; ce traité stipulait de nouvelles garanties pour les deux gouvernements; il fallait mettre à exécution les clauses diplomatiques des conventions de La Haye et de Londres; de nombreuses levées furent accomplies dans les provinces. D'après les ordres du régent, un premier corps de trente-six mille hommes fut dirigé sur les frontières des Pyrénées; on destina les régiments de Picardie, Normandie, la Marine, Richelieu, Poitou, Touraine, la Reine, Limousin, Orléans, la Couronne, le Perche, Alsace, Royal Roussillon, Royal artillerie, Castella-Suisse, Hesse-Suisse, Languedoc, Bombardiers, Soissonnais, Dauphiné, Bassigny, Beaujolais, d'Olonne, Leneck, Chartres, en tout cinquante-deux bataillons au complet de trente-six mille hommes; on fit six lieutenants-généraux, soixante-deux maréchaux de camp, cent quatre-vingt-dix-neuf brigadiers; on dirigea cinquante-deux escadrons de cavalerie sur Bayonne, belles troupes au combat, car les régiments de France avaient une forte organisation [1]. Un corps d'observation fut réuni dans la Manche, avec mission de passer en Angleterre pour protéger la couronne de Georges Ier, si elle était menacée par une invasion de Jacques Stuart et de l'Espagne. Ce corps d'observation prêtait sa droite à une petite armée hollandaise également destinée pour l'Angleterre. Ainsi s'exécutait le traité secret de mutuelle garantie conclu à La Haye: une armée anglo-hollandaise devait débarquer en France pour défendre le pouvoir du duc d'Orléans, en vertu de la même clause qui appelait les régiments français à protéger l'usurpation de la maison du Hanovre. C'était le complément du système.

[1] Archives du ministère de la guerre, ann. 1719.

Par une fatalité singulière, le commandement de l'armée des Pyrénées fut confié à Jacques, duc de Berwick; la ligne bâtarde des Stuarts allait combattre Philippe V d'Espagne, le protecteur de Jacques III, le légitime héritier de la vieille royauté écossaise! Le duc de Berwick, âme froide, compassée, sans enthousiasme, avec son dévouement sans chaleur, obéissait toujours au devoir avec cette attitude glaciale qui tue les nobles idées! Le duc de Berwick avait rendu des services de guerre; créé maréchal de France, il s'était fait naturaliser, et une fois Français, il oublia sa famille et le chef de sa race, Jacques Stuart, le noble prétendant, qui soutenait seul la dignité de sa couronne. Le duc de Berwick refusa d'accompagner son frère de sang quand il partit pour l'expédition de 1715; il prit pour prétexte la défense publiquement faite par le régent à tout officier français de suivre le fils des Stuarts en Écosse. Une âme ardente eût foulé aux pieds un tel ordre; elle se fût précipitée dans une barque pour traverser solitaire les vagues de l'Océan qui la séparaient de l'Écosse. Le duc de Berwick fit froidement son devoir; il resta dans son gouvernement de Guienne, attendant les volontés du roi; il reçut le commandement de l'armée d'Espagne, terre de bataille pour lui déjà, car il avait deux fois sauvé le trône de Philippe V; curieux bouleversement dans les idées! Le même capitaine qui avait préservé l'œuvre de Louis XIV et protégé l'établissement de sa race à Madrid, marchait au nom de la quadruple alliance pour briser ce grand œuvre de prévoyance diplomatique. Ainsi le voulait l'obéissance passive telle que l'entend la discipline anglaise pour l'officier et le soldat [1].

[1] Les vers les plus cruels furent faits contre le maréchal de Berwick; en voici un fragment:

Quiconque est bâtard une fois,
Bâtard sera toute la vie,
Témoin cet échappé des rois,
Le vainqueur de Fontarabie:

Cette déclaration de guerre à l'Espagne paraissait si en dehors des intérêts de la France, qu'elle souleva dans toute la monarchie une vive indignation ; autant les sympathies existaient profondes pour la couronne d'Espagne et son roi Philippe V, le petit-fils de Louis XIV, autant il y avait répugnance pour l'Angleterre. Quelques esprits sérieux et méditatifs pouvaient bien rêver les formes anglaises de gouvernement, et appeler les institutions de ce pays ; mais la masse du peuple était haineuse contre l'Angleterre : comment faire comprendre aux vieux marins de Saint-Malo ou de Dunkerque qu'il fallait unir son pavillon à celui de l'Anglais? Il y avait au cœur des populations l'antique rivalité des siècles! Dans le dessein de détruire le mauvais effet de cette déclaration de guerre contre l'Espagne, le conseil du régent crut indispensable de développer les griefs de la France et le véritable motif de la guerre. Ce n'était pas contre le roi Philippe V, son cher oncle, que le roi Louis XV commençait les hostilités, mais contre un ministre dont le pouvoir actif et remuant troublait la paix européenne. « Sa Majesté n'imputera jamais cette infraction à un prince si recommandable par tant de vertus, et particulièrement par la fidélité la plus religieuse à sa parole! Ce ne peuvent être que ses ministres qui, l'ayant engagé trop légèrement, savent lui faire de cet engagement même une raison et une nécessité de le soutenir. Sa Majesté, dans les mesures qu'elle a prises, s'est proposée de satisfaire également à deux devoirs : à l'amour qu'elle doit à son peuple, en prévenant une guerre avec tous ses voisins, dont il était menacé, et à l'amitié qu'elle doit au roi d'Espagne, en ménageant constamment ses intérêts et sa

En quoi seul est-il bon Anglais?
C'est qu'il a renié son frère ;
S'il n'avait pas humé de l'air français,
L'indigne aurait été le Churchill de son père.

L'éloge que Montesquieu a fait du maréchal de Berwick et de sa grande âme s'explique ; Montesquieu était l'admirateur passionné du système anglais, et par conséquent de la révolution de 1688.

gloire, qui seront toujours d'autant plus chers à la France, qu'elle les regarde comme le prix de ses longs travaux et de tout le sang qu'il lui en a coûté pour le maintenir sur son trône. » On trompait ainsi l'opinion publique ; le dessein de ce manifeste adroit était de séparer Albéroni du roi Philippe V et de le perdre ; l'opinion était si puissante, si vivement exaltée contre une expédition en Espagne, que le petit roi Louis XV même montra beaucoup de mauvaise humeur de ce qu'on attaquait son bon oncle ; il fallut le convaincre qu'il ne s'agissait point de faire la guerre à Philippe V, mais seulement de le soustraire à l'influence de son ministre Albéroni. On fit courir plusieurs écrits dans les cafés et parloirs pour déclarer que la guerre n'avait qu'un but, le maintien de la paix générale ; l'Espagne l'avait seule brisée en attentant à la neutralité de l'Italie contre les conditions des traités [1].

Le cardinal Albéroni connaissait ainsi profondément le but qu'on voulait donner à la guerre, et lui-même tenta de lui imprimer un caractère particulier : puisque le régent attaquait directement son autorité, le cardinal menaça hardiment aussi le pouvoir du régent ; il sépara le roi de

[1] On publia même une forme de lettre de Louis XV au duc de Berwick ; le roi lui disait : « Mon cousin, j'ai reçu l'écrit imprimé que vous m'avez envoyé, qui a pour titre : *Déclaration de Sa Majesté*, etc. du 27 avril 1719. Et comme vous me marquez qu'on en a répandu plusieurs exemplaires dans mes armées, je vous écris cette lettre pour vous instruire de mes sentiments sur ce qu'elle contient. La guerre que je suis obligé de porter en Espagne n'a pour objet ni son roi qui m'est lié de si près par les liens du sang, et à qui j'ai donné jusqu'ici des preuves de l'amitié la plus sincère, ni la nation que la France a si constamment secourue de son armée et de ses trésors pour lui conserver son roi, mais seulement un gouvernement étranger qui opprime l'Espagne, qui abuse de la confiance du souverain, et qui n'a pour but que le renouvellement d'une guerre générale. Tout ce que mes armées prétendent, c'est que Philippe V consente, malgré son ministre, à être unanimement reconnu par toute l'Europe souverain légitime de l'Espagne et des Indes, et qu'il soit affermi pour jamais sur son trône. C'est au seul ministre d'Espagne, ennemi du repos de l'Europe, que j'impute les résistances du roi catholique à la paix, les conspirations tramées en France, tous ces écrits également absurdes dans leurs principes et injurieux à mon autorité qu'on attaque dans la personne de mon oncle, le duc d'Orléans, qui en est le dépositaire. » (Mss. Paris, 1719.)

France du chef de son conseil : « Ce n'était pas non plus à son neveu que Philippe V déclarait la guerre, mais à la régence usurpée par la maison d'Orléans dans le désordre des idées. Le roi des Espagnes, Philippe V, aimait, chérissait la nation française ; il se souvenait des sympathies de la noblesse quand il partit jeune homme pour poser la couronne de Charles-Quint sur sa tête. » Le roi disait dans son manifeste : « Philippe de France, roi des Espagnes et des Indes, etc. Les liens naturels qui m'unissent comme roi à la nation espagnole, et comme premier petit-fils de France à la nation française et à son roi pupille, non-seulement m'animent, mais m'obligent à en prendre tout ce qui peut servir à détourner les maux dont les deux couronnes et les deux nations sont menacées. Nul n'ignore à quelle fin tendent les alliances contractées avec les implacables ennemis des deux monarchies ; ces indignes artifices et les sommes exorbitantes qu'on emploie pour les cultiver, ne sont que trop connus. Il est aisé de voir que leur premier objet est d'enlever à la France et à l'Espagne les précieux avantages qu'elles pourraient tirer de leur union, pour les réduire ensuite avec moins d'obstacles à une honteuse servitude. On sait que je n'ai rien oublié pour rompre les mesures de nos communs ennemis ; mais puisqu'on m'a rendu inutiles mes avances les plus engageantes, mes persuasions les plus fortes, mes prières les plus vives, l'unique ressource qui me reste, c'est de me mettre à la tête de mes troupes, tant pour satisfaire à la tendre amitié que j'ai pour le roi mon cher neveu, et à la satisfaction que je dois à toute la nation française, que pour soutenir les intérêts de ma couronne, inséparables de ceux de la couronne de France ; j'espère que les troupes françaises, attirées par mon exemple, s'uniront aux miennes, ou en corps entier ou séparément, et que les unes et les autres, animées du même esprit, inspireront ensemble aux Parlements et aux États généraux la liberté de s'assembler, d'examiner et de régler des affaires aussi importantes que

sont celles de la conjoncture présente, à tirer la noblesse et les Français bien intentionnés, de l'oppression où l'on sait qu'ils gémissent, et enfin à prévenir de bonne heure la ruine entière du royaume. Comme ce royaume est ma patrie, et que son roi m'est uni par le sang, plus étroitement qu'avec qui que ce soit, je suis obligé plus qu'aucun autre de procurer, à tout prix, le remède à de si grands maux. Je conserverai les corps entiers avec les mêmes officiers et les mêmes soldats, je les distinguerai tous par les honneurs et les récompenses qu'ils peuvent attendre de leurs services et de ma parole royale. »

Le roi s'adressait donc à toutes les classes, à l'armée surtout, pour qu'elle vînt se grouper sous les drapeaux du plus proche parent de Louis XV, véritable régent du royaume, du prince en qui seul résidât la force morale du pouvoir légitime. Pour donner une plus grande efficacité à ces proclamations, Philippe V, d'après le conseil d'Albéroni, se rendit de sa personne au camp des Pyrénées ; sa royale présence devait rappeler de plus vifs souvenirs encore au milieu de la noblesse française qui suivait les drapeaux du duc de Berwick. Les démarches de l'Espagne ne se bornaient pas seulement à de simples paroles ; des négociations actives s'ouvraient par des agents secrets avec des gentilshommes mécontents, ou avec cette partie légère et inquiète de la noblesse de France, toujours prête à prendre les armes, espèce de *condottieri* aux gages de tous les partis, et qui servait partout où l'on trouvait des batailles et la gloire. Philippe V voulait aussi seconder les troubles de la Bretagne, les tentatives de liberté et d'États généraux. Il y eut engagements pris par d'autres braves gentilshommes de Guienne ; le duc de Richelieu, fanfaron d'amour à vingt-et-un ans, entama étourdiment une correspondance intime avec le roi Philippe V. Les Richelieu étaient fort dangereux dans les provinces méridionales, et leur exemple était une véritable contagion ; le blason de Fronsac n'était-il pas bien connu en

Guienne? Richelieu promettait son régiment au petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne et régent de France[1].

Dans cet état des esprits, le régent dut prendre des mesures d'une extrême rigueur; les arrestations se multiplièrent sur tous les points de la France; on remplit la Bastille, Vincennes et Pierre-Encise de prisonniers d'État; le duc et la duchesse du Maine furent surveillés de plus près dans leurs démarches; captifs, ils ne purent plus même écrire au dehors de la prison. Le conseil de régence exigea que les Parlements fissent une déclaration de principes contre les séditieuses menées de l'Espagne; on n'était pas très-rassuré sur l'esprit de ces Parlements, cependant les antiques habitudes de fidélité l'emportèrent. Les grandes cours de magistrature rendirent arrêt contre les prétentions du roi d'Espagne : on les força à se déclarer hautement contre le petit-fils de Louis XIV. On était ainsi bien précautionné contre les projets de Philippe V : au dehors, un traité de mutuelle garantie de la part de l'Angleterre et de la Hollande; à l'intérieur, une profession de foi générale de la noblesse et du Parlement pour rester fidèlement attachés au conseil de régence. Toute autre tentative était qualifiée de rébellion, et le Parlement du moins le proclamait avec toute la hauteur de son autorité pour réprimer la sédition armée : « Ce jour, les gens du roi sont entrés; et maître Guillaume de Lamoignon, avocat dudit seigneur roi, portant la parole, a dit à la cour : que l'attention qu'ils doivent avoir pour maintenir la paix et la tranquillité dans le royaume ne leur permet pas de demeurer dans le silence en voyant un nouvel écrit qui se répand dans le public, sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté le roi d'Espagne;* qu'on ne peut douter que cet ouvrage parte du même auteur qui a composé ceux qui ont été proscrits par les arrêts de la cour des 16 janvier et 4 février derniers; qu'on y voit régner le même esprit de révolte; que

[1] Il avait même signé une promesse avec beaucoup d'étourderie. (Mémoires sur la régence, ann. 1719.)

les mêmes invectives contre la personne de M. le duc d'Orléans y sont partout répandues ; qu'on porte la témérité jusqu'à vouloir contester son autorité. On le qualifie de prétendu régent, comme si la régence à laquelle il était appelé par le droit du sang et par les vœux des peuples, ne lui eût pas été déférée solennellement dans une des plus augustes assemblées qui se soient jamais tenues dans ce tribunal ; que sur ce fondement l'auteur accorde au roi d'Espagne la qualité de régent dans le royaume, qu'il se sert de son nom pour commander aux troupes françaises de passer dans le camp espagnol, et leur promet pour récompense de leur désertion, non-seulement les bienfaits de ce prince, mais encore la reconnaissance de leur roi, lorsqu'il sera parvenu à un âge plus avancé. Vu ledit imprimé qui paraît sous le titre de *Déclaration de Sa Majesté catholique*, *etc.*, daté du 27 avril 1719, ensemble les arrêts des 16 janvier et 3 février 1719, et les conclusions du procureur-général du roi, la matière mise en délibération, la cour ordonne que ledit imprimé sera et demeurera supprimé comme séditieux, tendant à la révolte, et contraire à l'autorité royale ; à cet effet, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les apporter au greffe de la cour, dans la huitaine au plus tard du jour de la publication du présent arrêt, pour y être supprimée. Fait défense à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, et à toutes autres personnes de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer en quelque manière que ce puisse être, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté. Fait en Parlement, le 22 mai 1719 [1]. » Le Parlement agissait ainsi selon ses vieilles traditions de fidélité à la couronne et d'antipathie contre l'Espagne.

Cependant le cardinal Albéroni ne renonçait point à son projet de soulever l'armée de France ; Philippe V, présent au camp de Pampelune, avait entouré sa royale

[1] Registres du Parlement, ad ann. 1719.

personne de deux régiments d'émigrés qui portaient les noms unis de France et d'Espagne ; ces régiments, fort incomplets, devaient servir de cadre pour accueillir les déserteurs qui, selon les rapports des agents secrets, devaient de toutes parts arriver sous les drapeaux espagnols. Les proclamations du roi Philippe V furent clandestinement répandues dans le camp du duc de Berwick, et chaque gentilhomme en reçut une copie comme d'une lettre clause. Le cardinal Albéroni se trompait, il n'avait pas complètement apprécié toute la magie du drapeau : un officier peut avoir de graves mécontentements, servir avec dégoût la couleur qui flotte sur les enseignes, mais il ne les abandonne pas facilement pour passer à l'ennemi qu'il a en face de lui ; la puissance du serment, de l'honneur et de la discipline le retient. Il n'y eut donc pas de défection; Philippe V écrivit en vain au maréchal de Berwick lui-même ; la lettre fut envoyée au prince régent, sans que le maréchal l'eût décachetée ; fidélité hautement récompensée par le conseil du roi ! La tentative de rébellion étant ainsi avortée, la guerre dut s'ouvrir dans les combinaisons habituelles ; on commença la campagne, armée contre armée, avec les forces de nation à nation. Le maréchal de Berwick avait réuni toutes les troupes de son gouvernement de Guienne ; les régiments de guerre s'étaient successivement échelonnés de Bordeaux à Bayonne. La tête de l'armée touchait la Bidassoa ; les opérations devaient être vigoureusement conduites, et afin qu'elles pussent être communes, l'Angleterre envoya au quartier du duc de Berwick le colonel Stanhope, de la famille du ministre du roi Georges ; ce cabinet, dans la crainte que la campagne ne fût mollement suivie, la faisait surveiller. La première expédition eut pour but le port du Passage, le chantier nord de la marine espagnole ; une avant-garde du marquis de Silly s'empara de cette position militaire jetée sur les côtes de France; on se saisit de beaux vaisseaux sur le chantier et d'un matériel immense. Du port du Passage, l'armée de France se porta sur Fontarabie, vieux

nom, souvenir de l'occupation mauresque ; il fut encore enlevé l'épée à la main [1]. On entra pleinement dans le Guipuscoa, ce magnifique pays de franchises municipales; puis on assiégea Saint-Sébastien ; l'Espagnol, peu habitué à cette impétuosité dans l'attaque, battit la chamade, et la ville fut prise par capitulation. Toute la province de Guipuscoa fit sa soumission au duc de Berwick, dont les armées se dirigèrent sur la Navarre et la Catalogne. Ainsi la belliqueuse troupe de France qui, dix années avant, s'était noblement dévouée à la royauté de Philippe V, marchait pour lui enlever ses plus belles provinces ; elle avait dans ses rangs le cousin de ce major-général Stanhope que le duc de Vendôme avait fait prisonnier sur les frontières mêmes du Portugal : combien le système diplomatique n'était-il pas bouleversé !

Si la maison d'Espagne éprouvait de tristes échecs sur les frontières des Pyrénées, à Saint-Sébastien comme à Barcelone, elle avait des succès décisifs en Sicile, longtemps l'objet de son ambition ; les vieilles bandes espagnoles avaient envahi cette belle terre, qui s'étend depuis Palerme jusqu'à Messine. Les Siciliens aimaient les Espagnols ; autant il y avait sympathie entre les deux noblesses d'Italie et d'Espagne, autant il y avait haine contre ces tudesques au langage barbare qui rappelaient les Normands d'odieuse mémoire, quand les vêpres sanglantes délivrèrent la Sicile ! Il fallut à peine deux campagnes au marquis de Leida pour s'emparer de l'île merveilleuse où les bouquets d'orangers croissent sur des cratères. Les Es-

[1] Cette guerre contre l'Espagne était vue de si mauvais œil, que les plus épouvantables satires étaient dirigées contre le régent. Le lendemain du *Te Deum* pour la prise de Fontarabie, on faisait circuler à Paris les vers qu'on va lire sur le duc d'Orléans, l'allié de l'Angleterre :

Malheureux qui trahis ton sang et ta patrie !
Faut-il se réjouir avec nos ennemis
De l'état où tu nous a mis !
Ah ! pendant toute notre vie
Pleurons, pleurons sur ta folie ;
Pleurons ces braves gens que nous avons perdus.

pagnols avaient là de beaux souvenirs, et la victoire de Francavilla releva leur drapeau et leur pouvoir. Par contraire, le cardinal Albéroni n'avait aucun succès dans son expédition maritime des côtes d'Océan; depuis l'arrivée de Jacques III à Madrid, le cardinal Albéroni avait suivi ses immenses préparatifs pour tenter une descente en Écosse et en Irlande ; une seconde armada aussi puissante que celle de Philippe II, dispersée par la tempête, avait vogué dans la Manche; on la signalait également sur les côtes de Bretagne et d'Écosse : en Bretagne, sa mission se mêlait aux troubles de la province ; en Irlande et dans l'Écosse, les amis des Stuarts l'attendaient comme un signal d'indépendance. L'expédition ne fut point heureuse; cette Manche, terrible à toutes les grandes flottes, ce gouffre qui défend l'Angleterre plus que les ports militaires qui l'entourent au nord et au midi, la Manche devint le théâtre de la dispersion de l'armada d'Albéroni. D'ailleurs l'amiral Byng n'avait pas perdu de vue un seul moment la flotte d'Espagne, il la suivait pour lui livrer bataille ; deux régiments espagnols, débarqués sur les récifs d'Irlande, se virent contraints de déposer les armes [1]. Dans cette situation, l'Espagne devait désirer la paix ; tous les cabinets continuaient la guerre avec mollesse ; le but de la quadruple alliance était plutôt défensif qu'offensif; elle avait été conclue pour maintenir les faits accomplis, et non pour bouleverser la sécurité des intérêts. Le système belliqueux du cardinal Albéroni faisait contraste avec l'esprit général du temps, et voilà pourquoi les cabinets se soulevèrent contre lui ; quand une tête un peu forte, un peu haute, vient troubler les habitudes pacifiques d'une époque, ses allures d'opinions et d'intérêts, il se fait contre elle une sorte de croisade. L'Europe de la quadruple alliance ne s'apaisa que lorsque Albéroni fut tombé; on le traita de brouillon et de fou ; le cardinal avait eu des pensées au delà de son siècle ; et toutes les fois qu'il en est ainsi dans

[1] *Memor. del marchese de San-Felipe*, ad ann. 1719.

la pauvre humanité, les esprits se soulèvent contre le caractère assez hardi pour sortir de l'opinion vulgaire. Le cardinal Albéroni voulait accomplir l'œuvre de Louis XIV, en plaçant le siége de ce système à Madrid; l'Angleterre en comprit la portée, elle entraîna la France dans son alliance politique; garantie contre la restauration des Stuarts, elle ne fut satisfaite que par la disgrâce du cardinal!

CHAPITRE VI.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — LA CONTAGION DE 1720.

Marche des idées de crédit. — La rue Quincampoix. — Banque nationale substituée au trésor. — Hypothèque territoriale. — L'Orient. — La Louisiane. — Le Canada. — Hausse des actions. — Émission exagérée des billets.— Commencement d'opposition.—Pamphlets.— Caricatures. — Apogée du système. — Joies et afflictions du régent. — Le roi Louis XV à dix ans. — Les filles du régent. — Mort de la duchesse de Berry. — La peste à Marseille. — Désolation de la Provence.

1719—1720.

Un des éléments qui avaient le plus aidé les moyens de guerre pendant la campagne d'Espagne était la facilité du crédit. Jamais, à aucune époque, les valeurs de convention n'avaient obtenu une plus haute faveur; l'argent monnayé, les lingots d'or étaient méprisés; on échangeait tout pour les billets de la banque de Law. Quand le crédit est ainsi dans son état d'exaltation, les moyens financiers deviennent très-faciles; il y eut donc une grande abondance dans le trésor, une extrême aisance dans les transactions qui pouvaient favoriser la guerre; tout était payé en billets, si recherchés par la population de Paris. A la banque de Law venait se rattacher une multitude d'opérations commerciales et financières; les billets d'État étaient successivement tranformés en billets de la banque; cette banque s'était chargée du paiement des rentes et de la ma-

jeure partie des recettes, même du revenu des fermes; le régent aurait eu besoin de cent millions de livres pour les nécessités de la campagne, qu'il les aurait trouvés dans la huitaine : on peut tout dans un État, lorsque la confiance est ainsi établie sur des bases si larges; malheureusement alors commence l'abus des forces financières; on dépasse les limites; d'où résulta la décadence du système de Law.

Dans le quartier le plus central du vieux Paris, entre le Marais parlementaire et les rues Saint-Denis et Saint-Martin, si marchandes, si peuplées, il y avait une rue courte, un peu étroite, presque parallèle au carrefour de cet Aubry-le-Boucher, un des braves chefs des halles de Paris, nom célèbre au règne de Charles VI; on l'appelait Quincampoix : d'où venait ce nom municipal? était-ce un sobriquet d'échevinage? était-ce un de ces souvenirs de peuple qui s'imprimaient alors au coin de tous les carrefours de Paris [1]? on ne peut le dire; tant il y a que la rue n'avait rien d'attrayant; une soixantaine de maisons, dont quelques-unes encore à lanternes et tourelles noircies et enfumées, formaient l'ornement de cette ruelle. Beaucoup de juifs et d'usuriers l'habitaient comme le centre du quartier populeux; ils y escomptaient les billets d'État à des taux exagérés; d'autres faisaient l'usure par heure sur les denrées de la halle, viandes, poissons, œufs et herbages, prêt lucratif sur gages et effets, bon commerce pour ces vieux garçons aux épaules hautes et cassées, au teint jaune et blafard, qui entassent, amassent jusqu'à la tombe leur oreiller qu'ils voudraient remplumer d'or et matelasser d'écus. Il en était résulté un accroissement de peuple qui remplissait la rue Quincampoix : à l'origine du système, la foule devint si grande, que le lieutenant de police défendit le passage des voitures et grilla de fer la rue Quincampoix; on négociait en plein vent sous les coups

[1] Il y a bien des gravures qui reproduisent la rue Quincampoix telle qu'elle existait en 1719 et 1720. (Bibliothèque du roi, collect. des gravures.)

d'un temps horrible d'hiver, comme aux rayons brûlants du soleil de juillet. Les maisons noircies furent si précieuses, qu'un petit abri sous les voûtes se payait des sommes considérables; il y eut tel bâtiment qui produisit deux cent mille livres de revenus; c'était à la rue Quincampoix que se faisaient toutes les négociations relatives au système.

Les idées fiancières de Law reposaient sur deux bases fondamentales : 1° le développement de la banque devenant le centre des opérations du trésor, ses billets devaient être préférés au numéraire; comme les édits avaient attaché une mobilité incessante aux écus, on n'en voulait plus, car leur valeur changeait par le caprice; et phénomène qui se produit bien rarement dans l'histoire du crédit public! le papier gagnait 50 pour 100 sur le numéraire. Dans une telle situation de prospérité, rien ne s'opposait plus à ce que l'immense établissement de Law ne devînt banque nationale [1] : comme elle absorbait en elle-même toute la puissance du crédit public, le trésor se confondit dans ses opérations; la Banque nationale s'occupa de l'extinction des anciennes dettes, elle créa indéfiniment des billets; on eut des comptes de dépôt comme à Londres, Venise et Gênes; sa prospérité arriva bientôt à son apogée. 2° Les éléments d'un crédit de banque devant être limités, il fallait un nouvel aliment à ces spéculations trop uniformes; une banque qui attirerait à elle tout le mouvement commercial devait offrir mille combinaisons au jeu, et c'est vers ce but que Law marcha hautement. Des priviléges furent concédés à la banque nationale, on lui donna l'exploitation des Indes, de l'Orient; elle eut le monopole des fermes de l'Alsace et de plusieurs autres provinces; on lui concéda enfin le commerce du Canada, du Sénégal, pays presque inconnus alors, et sur lesquels l'imagination pouvait facilement s'exercer; il fallait tous ces

[1] Compte-rendu du système. Paris, 1719 Il n'est pas d'époque financière sur laquelle on ait plus écrit sans la comprendre.

éléments pour agrandir le cercle du jeu. Dès l'origine, Law avait créé des actions pour sa banque de billets et d'escompte; ces actions, de 500 liv., s'étaient élevées à un prix exorbitant, mais cela sans effort et par une répartition de 14 pour 100 de dividende chaque semestre; ce mouvement progressif ainsi justifié par des résultats, avait favorisé l'émission d'autres valeurs parallèles. La variété des fonds sur lesquels les spéculations pouvaient se porter, jetait une grande aisance dans le jeu; Law émit d'abord des actions pour la campagne d'Orient, puis pour les fermes du tabac et d'Alsace; ensuite il étendit l'émission des valeurs aux revenus du Sénégal et du commerce de l'Inde et de la Chine. Toutes ces actions furent promptement enlevées; dans l'espace de moins d'un mois, les valeurs nominales étaient décuplées, on s'arrachait des coupons, et jusqu'à de simples promesses; le jeu s'engagea même sur des espérances [1]; on aurait mis en actions des terres inconnues, l'île des Amazones, qu'il se serait trouvé des spéculateurs pour les exploiter sur la plus vaste échelle de crédit.

La terre la plus féconde en actions, la mieux remuée par l'agio, ce fut incontestablement le Canada, la Louisiane, le Mississipi, dont la rue Quincampoix disait les merveilles. Ce vaste pays au nord de l'Amérique s'étendait depuis le lac Supérieur, solitaires prairies dont Cooper a décrit la forte nature, jusqu'au golfe du Mexique; il était couvert de sombres forêts où des Indiens belliqueux s'abritaient sous des cabanes. Le roi Louis XIV avait cédé le Mississipi à un spéculateur, homme positif du nom de Crozat, avec la simple charge d'une redevance. Crozat avait parcouru le pays, mais s'il l'avait trouvé très-bien situé pour le commerce de pelleterie, pour l'échange de quelques objets de verroterie et de manufactures, il n'avait vu dans le sol primitif, dans ces forêts vierges de la création, rien qui pût faire espérer un riche débouché pour les

[1] Compte-rendu du système. Paris, ann. 1719.

produits, et les Mémoires de Crozat constatent : « qu'il n'y a pas de mines d'or et d'argent dans l'étendue de la nouvelle France. » Mais quand la spéculation s'attache à une idée, elle ne pose point de limites, elle repousse les réalités, elle crée un monde fantastique, et le Canada devint la terre des promesses [1]. On fit des descriptions merveilleuses du produit de son sol, des douceurs qu'on y rencontrait, des féeries merveilleuses de ses mines et de la richesse du climat ; cette terre du Mississipi fut donnée en hypothèque à une émission exagérée d'actions, bientôt cotées à 14 et 15 mille francs, du taux de 500 fr., prix de leur constitution primitive ; c'était partout une frénésie ! Cette multiplicité d'actions de toute nature, émises simultanément, préparait une grande activité aux capitaux ; ils trouvaient un placement facile, une utile concurrence ; on se précipita sur ces actions avec une indicible avidité. Dès que six heures du matin avaient sonné à la grille de la rue Quincampoix, on voyait tous les jours des flots de peuple rouler sous cette boule de fortune ; on se refoulait dans cet étroit carré, hommes, femmes, pêle-mêle, riches et pauvres, gentilshommes et bourgeois ; quand on pouvait atteindre un agent de bourse, un commis aux actions, on se trouvait heureux, on achetait à tout prix. Quelle joie quand on avait obtenu deux ou trois actions du Mississipi, du Sénégal et des fermes d'Alsace ! on ne désemparait pas de l'*angelus* à huit heures du soir dans cette foule crottée et abîmée. Comme tout se prend en France par fureur, on vendait ses terres, on échangeait son or contre ces actions qui pouvaient toujours se réaliser en billets de banque. Voici le spectacle qu'offrait alors

[1] Les Mémoires de Crozat sont au ministère de la marine, ann. 1719. On se moqua un peu de l'exploitation du Canada.

Mississipi n'est pas habité,
Il sera bientôt fréquenté :
Peut-être dans cent ans et plus.

Des filles on y enverra,
Et d'abord on les marira,
Si l'on trouve des maris.

Les mines on y fouillera,
Car sans doute on en trouvera,
Si la nature en a mis.

Nos billets vont être payés,
Car les fonds en sont assurés
Sur l'or qu'elles auront produit.

Paris ! il n'y avait aucune autre idée que celle de la spéculation et de l'agiotage ; on ne parlait que de hausse et de baisse, des fortunes fantastiques qui s'élevaient ou tombaient chaque jour ; qui eût développé d'autres pensées, n'eût pas été entendu ; le vocabulaire des salons ne consistait plus qu'en quelques phrases de bourse : « A quel taux sont les Mississipi, les Sénégal ? avez-vous compensé vos dividendes et vos comptes courants à la banque ? » Il n'y avait d'autre langue que celle-là, même pour l'exquise compagnie ; heureux qui pouvait approcher de M. Law ! on lui baisait les pieds et les mains ! n'était-ce pas lui qui distribuait les actions ? n'était-ce pas le dieu de la fortune ? ne tenait-il pas de sa main les merveilleuses roues de cristal et d'or pour les gagnants, de fer et de bois poignant et aigu pour les misérables perdants ? On l'entourait, on le pressait de telle sorte qu'il ne pouvait plus sortir seul [1] ; le régent fit donner une escorte à sa voiture, et les chroniques du temps rapportent tous les subterfuges des joueurs pour arriver jusqu'à ce bienheureux M. Law ; il fut l'idole du jour; la poésie flatteuse caressa ses conceptions les plus hardies, et l'appela la divinité tutélaire de la France.

Il y avait en effet dans ce système de Law des avantages incontestables, et déjà de notables résultats s'étaient produits. D'abord l'abondance des ressources financières avait aidé les entreprises militaires contre l'Espagne ; tout avait été exactement payé ; on avait armé, fourni des subsides, organisé enfin une pensée de défense ; ensuite l'agiotage avait tellement détourné les esprits de toute préoccupation politique, que la paix du pays ne pouvait être troublée. Si l'état des finances n'avait pas été dans une prospérité toujours croissante, si les intérêts ne s'étaient pas exclusivement attachés à la hausse ou à la baisse du système, le mouvement d'États généraux du duc du Maine n'aurait pas échoué. Quand il y a une active préoccupation d'intérêts matériels, les questions politiques n'agitent pas aussi

[1] Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

vivement les esprits ; on spécule et l'on ne conspire pas. Enfin, cette abondance de capitaux subitement jetés dans la circulation, cette masse de valeurs créées par des moyens factices avaient donné une facilité merveilleuse pour concevoir et exécuter de grands travaux administratifs ; on posa sur une immense échelle ce beau système de viabilité, de ponts-et-chaussées, tel qu'il fut depuis accompli par l'administration de Louis XV, la plus active pour le tracé des routes plantées. Le régent commença ou développa la vaste canalisation de la France. Il y eut une circulation très-active de capitaux, les fortunes privées s'accrurent par le revirement de fonds et de banque ; le commerce prit une vie incessante et plus hardie ; on favorisa les découvertes sur les terres inconnues ; le pays du Canada se peupla d'Européens ; la Nouvelle-Orléans, alors bâtie, adopta le nom même de son fondateur. Le régent servit ainsi l'imagination puissante de ce peuple de France qui se passionne pour les entreprises aventureuses ; la colonisation du Canada, de la Louisiane, fut accomplie sous les deux règnes de Louis XIV et de Louis XV. L'apogée du système embrassa la période de 1719 et 1720 ; dans ces deux années il fit merveille; temps de soie et d'or pour la rue Quincampoix ! On ne peut dire la fièvre qui agitait tout un peuple, elle s'étendit de Paris à la province et des extrémités de la France à l'étranger ; on arrivait de Londres, de Vienne, de Berlin pour prendre part aux vastes bienfaits de la spéculation. Il est curieux de suivre le mouvement de Paris pendant cette période ; sa population s'était accrue d'un tiers ; que de maisons étroites et mal percées se changèrent en magnifiques hôtels ! Tout travaillait, ouvriers, marchands boutiquiers ; comme les valeurs s'étaient décuplées, on ne tenait pas à la dépense ; le luxe était en présence du jeu, et il naît toujours de là une générosité qui profite au commerce. La loi de circulation est le premier élément de la richesse générale [1] ; la fortune ne ré-

[1] Mémoires sur le système, ad ann. 1719

sulte-t-elle pas de cette tendance des capitaux à changer de mains? Le système fut donc un temps d'aisance et de luxe; alors commencèrent ces gracieux embellissements, cette profusion des riens coûteux dans les jouissances de la vie, ce goût varié par le caprice dans les meubles, dans les raretés folles et élégantes, les chinoiseries, les bois de sandal, les magots, les éventails de senteurs, les porcelaines, les petits bijoux si jolis, si brillants, les figurines toutes rosées; on regarda moins à l'utilité qu'au plaisir; on dépensa beaucoup, car l'argent coûtait peu.

Cependant, depuis l'origine du système, une sourde opposition s'était manifestée contre son développement. Quand les idées de Law étaient pour la première fois apparues, elles avaient semblé si hardies, si en dehors des habitudes prises, que le conseil même du régent s'y était vivement opposé : comment était-il possible que les hommes à la routine calme et précautionneuse du système financier sous Louis XIV, ne fussent pas effrayés de cet immense développement donné au crédit public? Les derniers contrôleurs généraux avaient vécu des ressources matérielles de l'emprunt, ils avaient des besoins, ils contractaient des dettes nouvelles en aliénant l'avenir et en payant un gros intérêt : c'était l'invariable théorie des financiers. Eh bien, à ces hommes Law venait offrir un système de remboursement général au moyen d'un papier. Qu'était donc ce papier fabuleux, ce signe monétaire qui allait remplacer toutes les valeurs? Comment les magistrats n'auraient-ils pas vu avec méfiance ces innovations qui allaient troubler les habitudes prises? LeParlement n'était pas pour les nouveautés, il suivait les traditions vieilles de date; dès le principe, il s'était prononcé contre le plan de l'Écossais; il s'indignait de ces imitations des coutumes étrangères quand on avait devant soi le système financier de Sully et de Colbert, si pleins de précautions et de prévoyance. On avait vu déjà cette opposition du Parlement, même aux hardiesses modérées de Desmarets; mais la volonté de Louis XIV avait brisé tous les obstacles, et,

aux pieds du roi, les grandes cours du royaume n'osaient même plus les remontrances respectueuses [1]. Les Parlements avaient donc été les premiers opposants au système de Law, avec d'autant plus d'énergie que le régent avait relevé le pouvoir de la magistrature ; les magistrats se souvenaient de la séance du 2 septembre 1715, qui avait donné la régence à M. le duc d'Orléans. Quoi ! c'était là toute la reconnaissance qu'on avait conservée pour les services de Messieurs ! N'avait-on pas sacrifié au régent même les droits de M. le duc du Maine ? Toutes ces remontrances, si fatigantes pour le pouvoir du duc d'Orléans, l'empêchaient d'agir dans l'étendue de son intelligence ; ce prince avait complètement adopté les idées de Law ; il en avait compris la portée dans les circonstances ; elles rendaient la vie à une administration épuisée : il n'hésita donc point à se mettre en opposition avec le Parlement. Comment aurait-il pu suivre une autre ligne ? Chaque jour de nouveaux édits venaient changer en quelque sorte la législation établie ; on exhaussait, on abaissait tour à tour le taux de la monnaie ; on émettait des actions, on les retirait sans motif ; on remuait perpétuellement l'impôt, les fermes, les ressources du revenu public. Quand un pouvoir en est arrivé à ces expédients financiers, il ne peut plus se soumettre à l'ordre régulier et habituel des juridictions : le régent pouvait-il recourir sans cesse à la chambre des comptes, au Parlement, à la cour des monnaies ou des aides ? Il devait tout régler par des édits de propre mouvement ; c'était dans la force des choses et de la situation.

A mesure qu'on se jetait plus absolument encore dans les idées de Law, le régent dut centraliser le pouvoir financier dans les mains de celui qui lui inspirait tant de confiance ; on a vu que la banque de Law était devenue banque royale, et par ce moyen le trésor s'était en quelque sorte confondu avec elle ; les billets se transformèrent ainsi en une véritable monnaie qui s'éleva à 10 pour

[1] Registre des remontrances du Parlement, ad ann. 1719.

100 au-dessus de l'argent monnayé, circonstance curieuse qui signale tout l'engouement pour le système. Il n'y avait plus qu'un pas à faire pour porter Law à la surintendance des finances, car, enfin, qui aurait-on pu placer à côté de lui pour disputer la prépondérance dans les questions de trésor et de dette? Law devait être élevé naturellement au poste de surintendant des finances, il en avait les attributions depuis longtemps. Un obstacle s'opposait seul à cette promotion; Law professait la religion réformée comme la majorité des Écossais : était-il possible, dans le système d'unité catholique, quand le principe de la révocation de l'édit de Nantes subsistait encore, d'élever au ministère un contrôleur-général hérétique? L'esprit indifférent et moqueur du régent s'en fût fort bien accommodé sans doute; mais le peuple, les bourgeois, le clergé, la noblesse elle-même! L'objection fut faite à Law, qui consentit sans peine à abjurer le protestantisme; solennellement admis dans le sein de l'Église, il fit profession de foi à Notre-Dame. Le conseil ne fit plus aucune difficulté : la place de contrôleur-général lui fut confiée par le roi [1]. Le régent eut dès ce moment un conseil tout à lui : aux affaires étrangères, il avait Dubois, secrétaire d'État habile, dévoué aux desseins de son maître, et en ayant en quelque sorte la pensée; à la guerre, Leblanc, ami et créature de Dubois; le régent dictait sa volonté, et, pour tous les ordres militaires, il ne trouvait aucun obstacle. D'Argenson, à la main ferme et décidée, contenait le Parlement dans des idées d'obéissance; aucun homme d'État n'avait le sentiment plus énergique d'un pouvoir absolu. Enfin Law, nommé contrôleur-général du trésor, complétait ce ministère substitué à la pluralité des conseils, bizarre création de l'époque un peu décousue où la régence s'était formée! C'était une force pour le régent que ce conseil d'unité et de dévouement politique; un pouvoir est alors facile dans ses conditions, il a ses coudées franches, il peut marcher. Mais quelle diffé-

[1] Mémoires sur le système, ad ann. 1719.

rence entre l'avénement de M. le régent (période de liberté tant promise en 1715), et cette autre époque où l'on ne rêvait plus que coups d'état et régence absolue! C'est presque toujours la condition et la nécessité de tous les pouvoirs qui se sont trop relâchés à leur origine; ils ont besoin de rattacher fortement l'autorité, s'ils ne veulent périr sous l'anarchie.

Le système de Law produisait encore des résultats féconds que déjà il était vivement attaqué par la caricature moqueuse, les poésies et les pamphlets hardis. Il n'est pas de puissance qui ne soit soumise à cette éternelle loi de l'opposition; et dans ces grands jeux de fortune produits par le système, il y avait plus d'un aliment pour le sarcasme et la satire poignante. Tout Paris était rempli d'images ou de petits écrits sur le système, et M. Quincampoix jouait un rôle bizarre et grotesque dans ces représentations peintes ou écrites. Qui ne reconnaissait M. Quincampoix aux yeux hagards et la bourse à la main? Quincampoix le fourbe, l'odieux, qui méritait qu'on lui fît voir le faubourg des cieux, et la chaudière sous laquelle la Fortune brûlait tant de promesses[1]! N'était-ce pas dans cette chaudière qu'on fondait de l'or pour avoir des chiffons de papier? Que de symboles n'y avait-il pas en cette caricature! L'Envie avec ses serpents, le Désespoir qui saisit les hommes, un faquin qui pousse des hélas! un Satyre délivre les actions, lesquelles se produisent sous la forme de scorpions et de

[1] Véritable portrait du très-fameux seigneur messire Quincampoix. (Maurepas, tom. XIV.)

Certain Diogène moderne,
Cherchant dans tout le genre humain
Quelqu'un que la raison gouverne,
Vint à Paris un beau matin :
Il portait en main sa lanterne.
Quel spectacle s'offre à ses yeux!
Quincampoix, un fourbe odieux,
Qui mérite qu'un coup de berne
Lui montre le faubourg des cieux :
Je trouve, dit-il, dans ces lieux
Des fous de plus d'une manière.

Il fut surpris d'une chaudière;
Elle brûlait sur un foyer;
Un diable y brûlait du papier,
Billets d'État et de monnaie,
Primes du West, primes du Sud,
Papiers plus faux que le Talmud;
Il en faisait un feu de joie.
Dans la chaudière, à pleine main,
Un fou jetait, sur l'espérance
D'une ambitieuse opulence,
Son or et l'argent du prochain.

crapauds envenimés. Voici Diogène enfin qui s'écrie : « Français, un âne est moins bête que vous! Ornez vos têtes d'une couronne de plumes de paon et de chardons. » Une autre caricature plus vaste est ainsi pittoresquement expliquée par son auteur : « La Fortune des actions sur son char conduit par la Folie, qui est assez reconnaissable à ses attributs ordinaires, et par son ample jupe de baleine, autre folie du temps. Ce char est tiré par les principales compagnies qui ont donné commencement à ce négoce pernicieux, comme Mississipi avec une jambe de bois, le Sud avec une jambe bandée et un emplâtre sur l'autre; la banque d'Angleterre foulant aux pieds un serpent, la compagnie du West, celle d'assurance et celle des Indes aussi d'Angleterre; les agents de ce commerce font tourner les roues du char, ayant les queues de renard pour marquer leur adresse et leurs ruses. On voit sur les rais les diverses compagnies tantôt hautes, tantôt basses, selon que tournent les roues; et le véritable commerce renversé avec ses livres et marchandises, et presque écrasé sous les roues du char. Une grande foule de monde de tout état, de tout sexe, court après la Fortune pour attraper des actions; dans les nues est un diable faisant des bulles de savon, qui se mêlent aux billets que distribue la Fortune, à des bonnets de fou qui tombent en partage à quelques-uns, et à de petits serpents qui marquent les insomnies; l'Envie, le Désespoir et la Renommée sur le devant, répandent partout cette contagion. Le char conduit ceux qui le suivent à l'une des trois portes que l'on voit, savoir : l'Hôpital des fous, des malades et des gueux. A gauche est un homme qui distribue le premier projet de compagnie pour Amsterdam, que la sage prévoyance des magistrats a d'abord supprimé; ceux qui voudront se donner la peine d'examiner, y découvriront plusieurs choses qu'on n'a pas cru devoir expliquer en détail, pour laisser aux curieux le plaisir d'avoir quelque chose à deviner. Cette folie a pour devise deux têtes, dont l'une, jeune et riante, marque le beau côté des actions; l'autre, vieille et accablée de cha-

grins, en marque la suite par la sentence latine qui signifie : « Le chagrin suit souvent une belle apparence. »

Ces caricatures étaient répandues parmi les halles, dans la bourgeoisie de Paris surtout, qui voyait avec étonnement et jalousie tant de fortunes inouïes; l'esprit français se déployait dans sa spirituelle malice, et l'*armée des agioteurs*, telle qu'elle nous a été conservée, est une des curiosités les plus saillantes de ce temps. A cette époque, les agioteurs s'étaient divisés en deux bandes : la première, envahissant la rue Quincampoix, la vieille place de leurs grands coups de bataille; la seconde bande avait pris pour siége de son négoce la place Vendôme, visitée par un plus beau monde; les noms de ces principaux agioteurs nous ont été transmis dans une pièce bien mordante. Voici quelles étaient toutes les dignités « de l'armée de l'agio campée dans la place Vendôme, en juin 1720 : quelques-uns l'ont appelée le camp de Bourbon à cause de Mr le Duc, ou la petite Judée [1]; les officiers généraux étaient : M. le duc de Bourbon, généralissime; le maréchal d'Estrées, général; le duc de Guiche commande le corps de réserve et les troupes auxiliaires; le duc de Chaulnes et le marquis de Mézières, lieutenants-généraux; le prince de Poix, maréchal des logis; Caumont, major-général; Chattes et Vilaine, aides de camp; le duc d'Antin, intendant; le duc de La Force, trésorier; Laffey, grand-prevôt; le prince de Léon, greffier; Fimarcon et Dampierre, archers; La Faye, bourreau; Guillaume Law et André, commis des vivres; Le Blanc, fourrier; l'abbé de Coëtlogon, aumônier; l'abbé de Tencin, à la tête des Récollets; Law, médecin empirique; d'Argenson, chirurgien-major; le duc de Louvigny et le comte de Guiche, fraters; vivandières, blanchisseuses et filles de joie, Locmaria, Verüe, Chaumont, Jeffac, Gié et de Prie; maraudeurs et pipeurs, les directeurs de la Banque; tireurs d'estaffe, les officiers du régiment des gardes; gazetier, l'abbé Terrasson. » Tels étaient les principaux

[1] Cette satire se trouve dans le recueil de Maurepas, tom. XIV.

agioteurs. Il faut avouer que ces noms propres confondus, cette noblesse dans la poussière et dans l'agio, sont un triste spectacle pour l'histoire qui s'attache aux grandes physionomies d'une époque. Les ennemis du système signalaient non-seulement le nom des agioteurs, mais ils annonçaient ouvertement l'inévitable et prochaine ruine des idées de Law; et dans *La Généalogie du Système,* pièce la plus remarquable de cette époque, il est dit : « Béelzébub engendra Law; Law engendra le système; le système engendra la banque; la banque engendra le Mississipi; le Mississipi engendra la souscription; la souscription engendra l'action; l'action engendra le dividende; le dividende engendra l'agio; l'agio engendra l'escompte; l'escompte engendra le compte roulant; le compte roulant engendra le virement des parties; le virement des parties engendra le registre d'écriture; le registre d'écriture engendra zéro, à qui la puissance d'engendrer fut ôtée [1]. »

C'est à travers cet esprit d'opposition que s'avançait le système de Law, et véritablement, au moment même de sa haute prospérité, des causes visibles de décadence semblaient le menacer. A toutes les époques, les meilleures idées d'administration et de gouvernement ont été exposées à ces critiques acerbes, à ces attaques implacables; ce

[1] Le Mississipi surtout est l'objet des plus vives satires.

Crozat, qui n'aime plus l'argent,
Crainte d'être trop opulent,
A laissé là Mississipi.

Pour policer ce grand pays,
On va bien faire des édits;
On en défera bien aussi.

Avant que de le cultiver,
Il est bon de le décorer
De ce qui est de trop ici.

De quoi nous sert, en ce pays,
Ce colifichet de Marly?
Envoyons-le à Mississipi.

Mais, dit Philippe, ce château
Se doit embarquer par morceaux;
Il faut donc qu'il soit démoli.

D'Antin répondit : J'y consens;
Ce n'est plus qu'en démolissant
Que je puis faire du profit.

Pour premier établissement,
Envoyons-y le Parlement,
Qui ne sert de rien à Paris.

Un collége on y fondera,
Le latin on enseignera
Aux enfants du Mississipi.

Notre habile duc d'Orléans
Ira lui-même être régent,
En sixième, à Mississipi.

ne serait donc pas un bon moyen de juger la valeur de la théorie financière de Law que de l'apprécier d'après ces jugements passionnés ; il y avait évidemment dans la base même du système une idée heureuse et féconde pour le crédit public : la création d'une valeur représentative du numéraire était grande dans ses résultats ; l'extension donnée à la banque d'escompte, la multiplicité des actions mobiles et variées, tout cela devait naturellement créer un véhicule plus puissant à la circulation du numéraire ; il y avait un mouvement actif dans les écus, et le mouvement, c'est la fortune même des États. La faute capitale de Law fut de ne pas avoir su s'arrêter : tout système de crédit, établi sur des bases extrêmes, est par cela même faible, incertain, menacé ; un moment d'hésitation ou de méfiance, tout l'échafaudage de confiance croule d'une ruine inévitable. Law n'avait pas su poser des limites raisonnables ; il avait organisé une masse d'actions trop multipliées ; l'extension des valeurs, portant sur un même revenu, devait l'écraser sous le poids de ces émissions simultanées. Les actions n'avaient pas en réalité assez de représentation effective ; il fallait les faire mouvoir par des moyens factices ; ces moyens ne pouvaient durer qu'un temps, et voilà ce qui explique la chute si rapide du système. Ensuite Law n'avait pas fait la part de ce caractère français si impressionnable tout à la fois pour la confiance et le désespoir ; il y avait dans les imaginations mobiles de la France de quoi exalter ou abîmer dix systèmes comme celui de Law ! Après la guerre d'Espagne, l'agio était arrivé à son apogée !

Les jeux de la fortune, tous les caprices de hausse et de baisse, l'incessante mobilité des capitaux, changent les mœurs d'un peuple : étudiez les vieilles nations agricoles, elles demeurent stationnaires dans le mouvement des idées et des classes ; elles se transmettent la terre de père en fils et la cultivent ; là, les rangs se conservent, les familles se perpétuent dans la hiérarchie ; les siècles passent et dérangent peu cette immobilité des intérêts. Sup-

posez au contraire un peuple qui vit sous un système de capitaux et d'agiotage, dans ce pêle-mêle où tant de choses s'élèvent ou s'abaissent, dans ce heurtement des fortunes et des personnes, que trouvez-vous au milieu de cette fièvre étrange? Un changement de mœurs incessant, une confusion de rangs et de manières; cinq ans de cet état social modifient plus les habitudes d'un pays que cent ans d'une situation paisible et régulière. Quel avait été l'effet le plus immédiat du système de Law? Les merveilles qu'il avait produites à son origine ressemblaient à cette baguette des fées qui changeant en or tout ce qu'elles touchent; les plus basses conditions étaient subitement élevées au premier rang; on avait vu de simples laquais étaler un luxe de la plus folle insolence; il y avait à Paris des familles naguère indigentes qui possédaient jusqu'à cent mille livres de rentes; la propriété foncière, la terre qui est le symbole de la stabilité, était jetée dans la circulation comme une valeur mobilière; on voyait les fiefs, les manoirs à tourelles sortir des mains de leurs antiques possesseurs pour passer à celles des traitants et des bourgeois enrichis [1]. Il n'y avait plus de rangs, l'argent était devenu le seul titre aux distinctions; la cupidité, le jeu avait remplacé les sentiments d'honneur et de loyauté. Alors commençait à se montrer le chevalier d'industrie, ce fléau particulier qui envahit le dix-huitième siècle; la vieille monarchie avait ses cadets de Gascogne, gens qui acquéraient fortune par la bravoure et les armes, et quelquefois par les hableries et la finesse de leurs bons mots; les chevaliers d'industrie vinrent sous la régence, ils vivaient comme ils le pouvaient, trompant de droite et de gauche avec l'habit de noblesse et la bassesse des laquais.

Cet amour du gain, cette entraînante passion de la fortune s'étaient emparés des classes et les confondaient toutes; en vain on aurait cherché dans la haute et puissante

[1] Ce serait une curieuse histoire à faire que celle des fiefs passés en roture depuis 1719 jusqu'en 1720.

noblesse un peu de dignité et de sentiment de soi ; elle courait à cette grande roue de fortune où elle se coudoyait avec le financier et l'escroc. Une entière égalité confondait les rangs et les conditions ; le clergé lui-même n'était pas affranchi de cette passion d'agiotage : on comptait plus d'un dignitaire de l'Église parmi les joueurs émérites de la rue Quincampoix ; plus d'un prélat s'inscrivait avec rage pour obtenir des actions et pour les vendre avec bénéfice. Les gentilshommes de provinces possédant fiefs, ces braves nobles de Guienne, du Languedoc ou du Dauphiné, qui sortaient si rarement de leurs châteaux, les abandonnaient alors pour jouer au système de M. Law, tant le diable d'argent appelait tous venants à la roue de cristal et d'or qui tournoyait! Est-ce que vous croyez que le bourgeois de Paris était exempt de cette fureur générale? Oh! non, sans doute ; voyez-le donc, ce bon citadin, vendant sa maison de la rue Saint Denis ou Saint-Martin pour obtenir des actions, et ce malheureux rentier sur l'Hôtel-de-Ville qui échange son titre de vieil emprunt contre des billets, vil morceau de papier qui allait mourir dans ses mains ; les bénéfices considérables qu'on pouvait faire sur les effets merveilleux du jeu avaient fait renoncer aux divers moyens d'accroître progressivement sa fortune. On dédaignait l'économie ; quand, en s'éveillant le matin, on pouvait, par un coup d'agiotage, obtenir quelques cent mille livres de bénéfices, qu'était-il besoin de travailler péniblement à la journée de peines et de labeur ? Il n'y avait désormais qu'un seul mobile : les gains extraordinaires immédiatement obtenus, on y accourait ; les dépenses n'étaient plus mesurées, on prenait l'or en mépris. La circulation était si active ! voitures, diamants, bijoux, tout cela était jeté à la tête de quelques filles d'Opéra, déesses de la mode.

La vie des gentilshommes devint une dissipation folle et prodigue ; sous Louis XIV, l'imagination active de la noblesse avait été absorbée par la guerre, on s'en allait aux armées du roi presque dans l'enfance ; mais l'état de

paix ne permettait pas cette vie des camps qui constituait l'existence de la bonne noblesse. Un jeune gentilhomme se levait après midi ; une légère collation, le chocolat à la mode d'Espagne, l'encourageait à quitter son lit de plumes mollet en damas, et à franchir la balustrade de son alcôve. Là commençait sa toilette ; le valet de chambre, trois ou quatre aides lui servaient à friser sa perruque flottante, à passer sa culotte de satin broché, ses bas de soie, ses souliers à talons rouges très-hauts et très-étroits ; il prenait ensuite sa veste de velours, son épée effilée et d'acier, ses manchettes parfumées d'essence. Voici l'heure des visites : quelques étourdis venaient se mirer dans les glaces et trumeaux du salon ; on y causait conquêtes et femmes de cour, soupers du régent et de la ville ; quand la toilette était finie, on sortait ; les uns pour se rendre à la cour, d'autres à leurs petites maisons. Point d'occupations sérieuses ; on attendait avec impatience le bienheureux souper, au milieu des femmes, des bougies, de l'opéra, des chinoiseries et des fleurs ; on finissait rarement avant le jour ; les carrosses venaient reprendre ces gentilshommes, souvent couchés dans l'ivresse sur les riches tapis du festin [1].

Les femmes que la pudeur voile si chastement passaient leur vie dans la dissipation : voyez-vous cette jolie créature si mignonne, aux pieds si petits, à la taille si fine, aux lèvres si roses qu'on voudrait les baiser toutes sur les admirables tableaux de Boucher ? eh bien, cette femme est entourée de ses amants qui la mirent en sa toillette ; peut-être la tête encore pleine de l'orgie de la veille, elle s'est levée après le soleil de midi ; son boudoir est charmant, tout tapissé de soie rose et chamois, avec des girandoles d'or, une pendule effeuillée de fleurs, de rosaces, et de gracieux amours qui folâtrent ; elle a devant elle un petit trumeau avec mille ornements de bois doré, une chasse de Diane avec ses nymphes ; un noir magot de

[1] *Voyez* à la Bibliothèque du Ro[i] les gravures contemporaines sur les modes, ann. 1719-1720. (Cabinet des estampes.)

Chine qui fait divinement ressortir la peau blanche et satinée de la maîtresse, se tient accroupi à ses pieds, secouant de ses mains un bel éventail d'ivoire; quelques femmes de chambre parsèment ses cheveux de riches épis en diamants qui brillent de mille feux; de grosses coques de perles fines ornent son cou et ses bras d'albâtre; elle babille, elle cause d'opéra, des soupers du régent, et de sales mots sortent de cette jolie bouche, comme le crapaud qui bave sur une fleur odorante de Castille : sens, plaisir, orgies, voilà ce qui constitue la vie de la société de noblesse; celle-ci ne conserve plus, pour se distinguer des classes prostituées, qu'une certaine élégance dans le vice même. Le régent marchait à la tête de cette génération dans l'ivresse; une telle vie l'avait usé; il n'avait pas quarante-six ans encore, et les caractères de la décrépitude se révélaient déjà sur son front ridé; sa vue s'était considérablement affaiblie; il avait même entièrement perdu l'usage d'un œil; son teint était tout bourgeonné; l'abbé Dubois le trouva si déplorablement vieilli au retour de son ambassade de La Haye, qu'il crut nécessaire de lui adresser quelques remontrances, et le prince épicurien lui répondit par cet axiome : « Vie courte et bonne[1]. » Oubli fatal des lois religieuses! Le régent devenait paresseux d'esprit et de corps; il avait renoncé à cet exercice du mail qui assouplissait les membres et fortifiait la santé; il n'aimait plus à marcher sous les grands arbres du parc de Saint-Cloud ou de la Muette; il adorait le lit, et l'on pénétrait de plus en plus rarement sous ces rideaux de soie, dans ces balustrades d'argent, sanctuaire prostitué à quelques amours vulgaires. L'ivresse surtout était toujours la passion favorite du régent; il lui fallait peu de chose pour s'oublier; aux premières rasades de Bordeaux et de Champagne, sa tête n'était plus à lui; il se faisait porter cette vaste coupe, le *hanap*, sorte de baril cerclé d'or qui

[1] La correspondance de Dubois indique ces tristes symptômes dans la vie du régent, ann. 1719-1720.

se vidait à la ronde dans les soupers de nuit au Luxembourg, à l'imitation de Charlemagne et de ses pairs ; alors six, sept bouteilles de vin ne faisaient pas reculer le régent et ses compagnons ; l'ivresse arrivait au milieu d'un cliquetis de paroles sales du marquis de Nocé, de Mmes de Parabère et de Sabran ; ces mots orduriers faisaient la joie du régent, ils déridaient son front souvent soucieux. Savez-vous quelque chose de plus hideux que la bouche d'une jeune femme qui s'ouvre pour une parole de débauche ? Telle était Mme de Sabran ; le régent adorait cet accent méridional qui donnait un tour plus populaire encore à ces paroles d'un épouvantable délire : hélas ! était-ce chez elle abominable corruption du cœur ? faut-il croire qu'elle essayait un désir de plaire à la puissance ? Il y avait peut-être dans ces têtes de femme de bonne maison, réduites à des rôles de courtisanes, un profond dégoût pour le cœur qui les abaissait tant ; Mme de Sabran elle-même, dans son ivresse de plaisir, ne jeta-t-elle pas à la face de tous cette cruelle sentence : « Dieu prit de la boue pour former l'âme des princes et des laquais ? » La femme se vengeait de sa honte, elle rendait son mépris au caractère qui la traînait dans l'orgie ; elle se souvenait de son rang, de son blason de Provence que l'on tachait de ces souillures ! Le régent arrachait l'honneur des nobles pour se donner un peu de vie sensuelle, comme ces vieillards de l'antiquité qui s'infiltraient le sang pur d'une jeune fille pour prolonger un reste d'existence [1].

La duchesse de Berry faisait les joies et la distraction du régent ; le Luxembourg, noblement embelli par les arts, était sa demeure habituelle ; elle avait obtenu de son père l'habitation de la Muette, ce gracieux palais au milieu du bois de Boulogne, qu'elle habitait comme résidence d'été. La princesse aimait les grands arbres, les prés fleuris, la solitude qui l'arrachait au monde et à ses

1 Les plus affreuses satires poursuivent toujours la vie du régent : j'ai trouvé des couplets d'une haine étrange. Ainsi parlent les tristes passions humaines !

distractions ; elle avait un goût de bergerie, de moutons et de houlettes, contraste qui se rencontre souvent dans les vies dissipées ; la duchesse de Berry avouait presque son mariage secret avec Riom, elle l'eût même publié sans la fière contenance de Madame douairière, qui menaçait de faire poignarder Riom si cela était ainsi. On disait que la duchesse de Berry avait caché une ou deux grossesses, dans la crainte de sa vieille surveillante ; ceci avait prodigieusement altéré sa santé; elle était languissante, pâle, et ne se réveillait plus que le soir pour le souper aux flambeaux. Dans ses plaisirs comme dans ses douleurs, M[me] la duchesse de Berry avait conservé un haut caractère d'orgueil de race qui tenait à son origine ; elle se disait première princesse du sang, tante du roi, dauphine même de France : tous ces titres, elle aimait à les étaler. Quand elle se montrait aux rues de Paris, c'était sur un char, accompagnée de gardes, avec un grand cortége de chambellans, d'écuyers et de cymbales retentissantes. L'ambassadeur du doge de Venise ayant sollicité l'honneur d'être présenté à la duchesse de Berry, la princesse le reçut sur un fauteuil de soie et d'or élevé en guise de trône; l'ambassadeur fut admis à une sorte d'hommage ; il s'approcha respectueusement de la duchesse de Berry, lui baisa la main, et la princesse se moqua beaucoup le soir, auprès de son père, de celui qu'elle appelait le valet en livrée du *dogue* de Venise. Elle n'était pas toujours heureuse, la duchesse de Berry ! plus d'une fois on la voyait quitter ses délices et ses pompes pour se mettre en retraite chez les Carmélites de Chaillot ; elle s'y montrait douce, caressante pour les saintes recluses, et quand les sœurs lui parlaient des douleurs de la vie dissolue et de l'abîme sans fond des plaisirs du monde, elle les écoutait en pleurant ; puis les passions l'entraînaient encore dans d'insatiables désirs ; elle reparaissait à ces tables du soir, à ces saturnales du Luxembourg, où tout s'oubliait, et où la mort souvent étreignait plus d'une victime de ses froids embrassements. Elle y était assise la mort, telle qu'Al-

bert Durer l'a reproduite avec sa faux terrible à cette table de festin ; elle souriait étrangement à la jeune femme couronnée de roses que Vanloo avait peinte un nid de tourtereaux sur ses doigts. La santé de la duchesse de Berry, en effet, s'altérait d'une manière alarmante ; elle s'exposait à tout pour ses jouissances ; comme les femmes à passions ardentes, elle éprouvait vivement les impressions de douleur, de peine et de joie ; elle passait d'une gaîté bruyante au plus violent désespoir, et cette vie d'émotions use. La duchesse de Berry marchait toujours sans s'arrêter ; elle trouva le tombeau [1]. Le régent s'était fait illusion; il voyait sa fille souffrante, mais il ne la croyait pas mortellement atteinte. Quelles angoisses pour ce prince, le meilleur père, le plus tendre, le plus faible ami de sa fille ! il avait habitude de lui consacrer les plus belles heures de sa journée. La duchesse de Berry alors à vingt-quatre ans avait abusé de tout, et sa vie épuisée finissait. Ce n'était point une femme ordinaire ; mais élevée au milieu d'une cour dissolue, elle se permit tout comme un enfant gâté. Les poètes qui l'avaient tant flattée l'accablèrent après sa mort; cette troupe lâche et perverse, qui s'en prend aux cadavres, lui jeta de la boue à elle, malheureuse et faible femme qui s'était laissée aller aux tristes exemples, et peut-être à une coupable condescendance. N'avait-elle pas assez souffert dans sa vie de passions et de tristesses ? Pénétrez un moment dans ce cœur qui s'abreuve de débauches, et vous apercevrez le ver rongeur ; lorsque le remords s'en va, la satiété arrive : vide épouvantable ! étrange plaie que rien ne peut cicatriser [2] ! Qu'on se représente la douleur du régent ! Quand il s'asseyait à ces soupers avec ses maîtresses et ses complaisants, il semblait toujours de-

[1] La duchesse de Berry mourut le 21 juillet 1719.

[2] J'ai trouvé de cruelles épitaphes sur la malheureuse duchesse de Berry ; en voici une qui saisit d'une indignation triste: *Gustavi paululum mellis in summitate virgæ, et ecce morior*. Dans une autre on dit : *Hic jacet voluptas*.

Babet a perdu la vie. Qui ? Babet de la comédie ?
Quelle perte pour le dieu d'amour ! Non, Babet du Luxembourg.

mander de ses regards éteints la duchesse de Berry, sa fille chérie, jusqu'à ce que quelques femmes effrontées l'eussent abreuvé de vins et de liqueurs spiritueuses. Dès qu'il avait sa raison, la douleur revenait.

Ce spectacle devait porter au cœur plus d'une réflexion déchirante. La duchesse de Berry quittait la vie, et sa jeune sœur, Mlle de Chartres, annonçait à son père qu'elle allait faire vœu dans l'abbaye de Chelles. Quand une âme un peu noble, un peu haute, est habituellement placée à la face de quelques scènes de désordre et de débauche, il s'élève en elle un repoussement invincible, un dégoût violent pour ce monde dont elle voit une si triste expression : c'est le lendemain d'une orgie pour le froid spectateur. Rien d'étonnant que les grandes résolutions de solitude naissent à l'aspect d'un tel monde ; et l'époque des déserts de la Thébaïde et des premiers chrétiens est contemporaine de Rome dissolue et de l'Égypte avec ses nuits d'Alexandrie, ses vases de porphyre aux festins, ses courtisanes, ses esclaves noires couronnées d'or. Mlle de Chartres aimait son père de toute sa tendresse ; noble fille aux manières fortes et belliqueuses, Mlle de Chartres avait goût pour les grands exercices, la chasse au courre et au faucon ; on la voyait, un petit fusil au bras, poursuivre le daim ou le cerf dans la forêt, et voilà pourquoi les peintres l'avaient reproduite en Diane chasseresse, l'arc en main, dans les épais taillis. Le régent l'idolâtrait comme la malheureuse duchesse de Berry ; elle possédait tous les arts d'agrément, elle peignait avec un art admirable ; la musique, la danse étaient ses passions et son triomphe. Qui ne se fût disputé la main de Mlle de Chartres ? Tout à coup le dégoût du monde la prit au cœur, elle déclara devant la cour qu'elle désirait le monastère et une pieuse retraite ; elle choisit l'abbaye de Chelles ; abandonnant son nom pour celui de Sainte-Bathilde [1], Mlle de Chartres déchira ses vêtements de gaze pour re-

[1] Elle fit profession le 14 septembre 1719.

vêtir la robe de bure et le voile noir ; elle fit hautement profession après son noviciat. Quelle fut la cause de ce rapide changement? Comment le monde fut-il si subitement délaissé pour le cloître avec ses dortoirs silencieux ? J'ai dit que rien ne porte à la solitude comme l'aspect de la dissolution impuissante et attristée ; on a besoin d'une atmosphère pure quand on est abîmé de miasmes. Mlle de Chartres s'était trop rapprochée de l'existence matérielle pour ne pas savoir ses misères ; elle s'en détacha sans regret. La douleur du régent fut poignante ; perdre une seconde fille encore ! se la voir enlever par le dégoût de la vie ! Quel sujet de réflexions ! Le prince ne manqua pas de visiter chaque semaine sœur Sainte-Bathilde à l'abbaye de Chelles ; il y passait presque une demi-journée, et Mlle de Chartres ne cessait de rappeler à son père les paisibles devoirs et le bonheur de la vie religieuse [1].

La troisième fille du régent portait le nom de Mlle de Valois ; elle n'avait pas vingt ans, et déjà son portrait entouré de roses était envoyé à toutes les cours de l'Europe. La vieille et fière Madame s'était chargée de mener son

[1] Les courtisans, enivrés de plaisirs, ne comprenaient pas ce grand renoncement à la vie ; ils s'amusaient de la profession de Mlle de Chartres, et parlaient encore d'amour et du monde quand l'amour et le monde n'étaient plus pour Mlle de Chartres.

De l'abbaye
Où réside Vénus,
None jolie,
Disant peu d'oremus,
Loin des soins superflus,
Ne songeant tout au plus
Qu'à bien passer la vie,
Fait bons les revenus
De l'abbaye.

Du monastère
L'amoureux directeur,
En l'art de plaire
Vient instruire chaque sœur ;
Savoir gagner les cœurs
Par des attraits trompeurs,
C'est la règle sévère
Qui maintient en vigueur
Ce monastère.

Le badinage
S'empare du parloir,
Il y ramage
Du matin jusqu'au soir :
Sans lui, près de ces sœurs,
On n'a nulle douceurs,
On n'a nul avantage,
Et leur introducteur
Est badinage.

C'est le mystère
Qui préside au dortoir,
Le soin de plaire
En fait tout le devoir ;
De ce charmant réduit
On écarte le bruit :
Et, pour plus d'une affaire,
L'amour est introduit
Par le mystère.

mariage à bonne fin ; elle disait qu'il était par trop extraordinaire qu'elle seule n'eût pas exercé son influence sur la destinée de ses petites-filles : ce fut donc Madame qui négocia l'union de Mlle de Valois avec le duc de Modène. Le mariage de la princesse fut hâté ; tant d'impertinences se débitaient en cour sur la jeune fiancée ! Toutes les fois que le duc de Richelieu se jetait dans une intrigue, il lui donnait de l'éclat. Quel caractère insupportable que ce duc de Richelieu ! Je ne l'ai jamais touché sans avoir honte de lui-même et de son époque : c'est le grand bavard des bonnes fortunes de son temps, le fat qui dédaigne le mystère et publie ses amours au vent de la renommée ; qu'il mêle à ses indiscrètes confidences des femmes perdues, quelques conquêtes vulgaires, cela est pardonnable, comme le bourdonnement de tout homme plein de lui et bouffi de ses attraits ; mais qu'il se joue de la faiblesse de quelques filles, qu'il lie leurs portraits et leurs billets d'amour dans des tresses de cheveux et de roses jetées aux caquets de la cour ; qu'il fasse de Versailles et de Paris une sorte de petite maison de verre où l'on voit à nu les jeunes âmes qui se donnent à lui, c'est tout simplement une infamie, peut-être, hélas ! en rapport avec un temps où les femmes aimaient à s'afficher ; triste époque où l'on se faisait honneur de ne plus conserver de voile dans ces mystères qui n'ont de charme que par cette dernière gaze dont les anciens entouraient la statue de Vénus pudique[1]. Il y eut donc quelques indiscrétions sur les amours du duc de Richelieu et de Mlle de Valois ; elles hâtèrent le mariage. Le régent accompagna sa fille au delà même de Fontainebleau, il ne pouvait la quitter. La mort lui avait enlevé la duchesse de Berry ; sœur Sainte-Bathilde s'était retirée de la vie du monde, elle avait le voile noir qui sépare les saintes filles même du foyer de famille ; et voilà que Mlle de Valois, la plus folâtre de toutes, dé-

[1] Les Mémoires de Richelieu parlent avec impertinence de son intrigue avec Mlle de Valois, noble fille qui le sauva pourtant d'un châtiment mérité après la conjuration espagnole.

laissait encore le Palais-Royal. Le coup brisa le cœur au régent : son fils, le duc de Chartres, était trop jeune encore pour compter beaucoup dans le monde. Mlle de Montpensier n'avait que onze ans, Mlle de Beaujolais, et la seconde Mlle de Chartres, beaux enfants nés à peine, étaient aux mains des nourrices et des gouvernantes. A cette époque, on voit le régent prendre un soin plus attentif de Louis XV. Le roi, alors à dix ans, avait été atteint plusieurs fois d'accidents assez graves ; dès qu'il eut quelque force et un peu de santé, il passa dans les mains des hommes, et le duc de Villeroy obtint tout pouvoir sur lui comme gouverneur. Sa prérogative était de ne pas le quitter, et il l'exerçait dans sa plénitude. Fleury enseignait au roi l'histoire, Massillon prêchait devant lui la grande loi du devoir [1]. Il ne se révélait encore dans cet enfant qu'une piété sainte, une douce habitude du bien ; son caractère n'avait rien de saillant; il avait peu de goût pour les exercices violents, résultat peut-être de son état maladif. Une seule chose était l'objet de sa prédilection : les petits chevaux, les chiens, les moutons, ces beaux bœufs si bien reproduits dans les paysages de Paul Potter. Rien ne lui fit plaisir comme un chien d'Écosse tout blanc, gracieuse miniature que lui donna l'ambassadeur d'Angleterre. Le roi aimait les arts manuels, le ménage de campagne ; il gambadait avec son petit hussard, et la plupart des escarpolettes de Trianon avaient été construites à son usage ; le roi témoignait beaucoup de confiance au régent; il le chérissait de tendresse, et quand le duc d'Orléans crut le moment arrivé pour l'instruire dans l'art de régner, il fallait voir avec quelle attention scrupuleuse il écoutait les graves paroles de son oncle. La candeur était aux Tuileries ; il semblait que le duc d'Orléans se dépouillait de toutes ses passions d'homme lorsqu'il franchissait le seuil du palais ; et c'est un des plus nobles traits de ce caractère, que ce respect pour la sainte innocence d'un enfant !

[1] Son *Petit-Carême* fut prêché de 1719 à 1721.

Tandis que la société de la régence se livrait à tous les enivrements de la vie, un bruit sinistre se fit entendre : la peste est en Provence et menace de se répandre au delà du Rhône ! C'est une terrible révélation pour une société couronnée de fleurs, que la présence d'un de ces grands fléaux qui ravagent le monde ; on s'endort dans le plaisir et l'on se réveille dans l'atmosphère lourde et pesante de la mort ; on passe des riches festins, des tables surchargées de vases d'or et de vins délicieux, à ces spectacles de la maladie hâve et cadavéreuse, comme dans ces tableaux de Holbein où, à travers les danses bruyantes de folles et grasses femmes, se montrent, çà et là, des squelettes qui dansent aussi et sourient d'une façon étrange. C'est une remarque à faire : presque toujours les grands fléaux de l'humanité arrivent après les époques agitées ; quand l'esprit et le cœur des nations ont été bien remués, quand l'ivresse est complète, tout à coup apparaissent ces réalités de misère et de malheurs, comme pour ramener les peuples à la loi religieuse et morale.

A l'extrémité du royaume de France, Marseille s'élevait riche de son commerce ; son enceinte aux murs noirs prenait au fort Saint-Jean, œuvre de Louis XIV, passait par l'esplanade de la Tourette soutenue par trois tours romaines, antiques comme le siége de Marseille par César ; à l'angle de ces murailles se montrait l'église de la Major, baignée des flots de la mer ; la Major, construite sur les ruines du temple de Diane syriaque, divinité des Phocéens. De là les murailles se rattachaient à la porte de la Joliette (du nom de Jules César) ; elles liaient leur enceinte de pierre à la tour de Sainte-Paule, noble souvenir pour les femmes marseillaises, qui défendirent héroïquement leur cité [1]. La porte d'Aix ensuite protégeait quelques aqueducs municipaux du moyen âge ; l'enceinte s'étendait jus-

[1] Chaque jour disparaissent ces vieux monuments de Marseille ; la tour de Saint Paule même n'existe plus, et je demande grâce pour les derniers débris de la porte de Jules César. Ainsi marchent les peuples, toujours un peu ingrats pour le passé !

qu'à la porte des Fainéants, où les vieux bourgeois marseillais venaient s'étendre sous quelques arbres, débris de la pinède de Bernard du Bois. A droite, la porte d'Aubagne, qui avoisinait l'arsenal ; les murs tourellés suivaient la rue Sainte pour se lier à l'abbaye Saint-Victor, lieu vénérable et fortifié, avec ses belles et noires tours carrées du septième et du huitième siècle, ses meurtrières et ses mangonneaux, ses portes de fer et ses souterrains, qui rappelaient les temps primitifs du christianisme. Dans cette enceinte était le port à fer à cheval, merveilleusement abrité jusqu'à la Cannébière, vieux marais assaini par l'activité des Marseillais ; au dehors de la cité, mille maisons d'habitation, comme à Athènes et à Lacédémone, pour respirer l'air balsamique du genêt et du thym. Des hameaux parsemés sur tout le territoire : les Aygalades, beau vallon d'eau et d'ombrage dans une terre presque africaine ; Sainte-Marthe, protectrice de l'amour. A l'autre extrémité, Saint-Geniès et Saint-Loup ; Saint-Loup, baigné par l'Huveaune, couronné de montagnes de pins, contrée sauvage au vieux temps, quand le saint ermitage s'élevait sur la colline pour le pèlerin.

Marseille formait un gouvernement à part dans l'administration de la Provence ; sa constitution municipale était un véritable type de république ; son port était franc ; son viguier avait le pouvoir exécutif ; ses échevins, ses consuls, nommés au sein de la bourgeoisie, du commerce et des corporations, avaient tous les priviléges de l'élection et de la liberté ; Marseille n'accordait au roi qu'un don libre ; elle respectait le gouverneur, mais elle ne lui devait qu'une redevance de joyeux avénement ; ses priviléges étaient si bien déterminés dans ses chartes, que le Parlement de Provence même n'avait qu'une juridiction administrative restreinte sur la ligne et le territoire de Marseille. Tel était alors le système de priviléges des corporations et de liberté indépendante, que, dans la cité même, il y avait trois ou quatre juridictions distinctes : les galères, les forts, la municipalité, l'évêché et l'abbaye de Saint-Victor, commu-

nauté indépendante de l'évêque, viguier, échevins et consuls. C'était merveille que le port de Marseille; cent navires aux pavillons flottants en sortaient et rentraient chaque jour ; il fallait les voir tous rangés sur les quais, à côté des galères du roi avec leurs rames et avirons, leurs *comes* et leurs capitaines, et leurs mâts pavoisés de banderoles éclatantes [1]. Dans l'ordre des dignités, l'évêché tenait le premier rang ; il était alors aux mains de Henri-François de Castelmoron de Belsunce, d'une famille noble du Périgord; élevé par les jésuites, il avait conservé l'esprit d'ordre et d'obéissance qui caractérisait cette puissante agrégation. M. de Belsunce était un esprit religieux, hautement préoccupé de l'immense mission de l'épiscopat et de cette admirable loi chrétienne qui commande le dévouement et l'abnégation pour tout ce qui souffre [2] ; l'évêque de Marseille, avec son autorité ecclésiastique, dirigeait tous les ordres religieux, les minimes, les jésuites, les oratoriens, milices saintes qui devaient rendre tant de services dans la catastrophe. Le gouverneur viguier, première dignité municipale de la ville, était Alphonse de Fortia de Pilles, gouverneur presque héréditaire des îles, du château d'If et de Marseille, brave famille de gentilshommes, originaire des races d'Aragon réfugiées en Provence. Les principaux conseillers avaient noms : Estelle, Moustier, Audimar et Dieudé; le procureur municipal Pichatty de Croissainte avait la police de la ville ; parmi les intendants de la santé, on comptait Rose et Rolland, dignes négociants qui avaient visité les rivages levantins ; tous deux connaissaient les affreux ravages de la peste. La belle organisation municipale

[1] Les statuts de Marseille sont du treizième siècle; j'en ai un exemplaire imprimé en 1497. C'est le plus curieux monument de franchise municipale au moyen âge et du gouvernement républicain à cette époque. Le plus ancien des textes est à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Le marquis de Paulmy l'avait sans doute acheté dans son ambassade à Venise et ses voyages en Italie.

[2] *Why drew Masseill's good bishop purer breath.*
When nature sicken'd, and each gale was death?

(Pope.)

de Marseille se ressentait des républiques italiennes du moyen âge ; l'administration se concentrait dans le pouvoir des magistrats : les corporations avaient leurs chefs, leurs anciens, leurs syndics, depuis les maîtres portefaix, tonneliers, jusqu'aux tanneurs qui blanchissent les peaux derrière la boucherie, les cordiers qui filent le chanvre et le lin pour les beaux navires. Vous trouviez les confréries de pénitents, associations de paroisses, chacune avec leur bannière et oriflamme à mille couleurs diverses, si bien connues de maître Annibal, alors déjà presque centenaire.

Par une belle journée de mai (le 25), date néfaste dans les annales de Marseille, la cloche de la consigne sonna l'arrivée d'un navire ; il portait le nom du grand *Saint-Antoine,* capitaine Chataud ; il était parti de Seyde avec patente nette, le 31 janvier ; son voyage s'était fait par échelle ; à Cagliari, il avait été repoussé à coups de canons ; le gouverneur napolitain, dans un de ces rêves de sang qui pèsent sur l'imagination ardente [1], avait vu la peste dévorant la Sardaigne ; ordre fut donné de tirer sur les navires qui approcheraient de la côte. Le capitaine Chataud se présenta pour demander relâche ; il fut refusé obstinément ; *le Saint-Antoine* vint alors à sa destination, qui était Marseille, avec patente nette [2] : le capitaine était parti avant que la peste ne régnât en Syrie ; mais le journal du bord annonçait que deux hommes étaient morts pendant la traversée : étaient-ils infectés de peste ? avaient-ils succombé à une affection ordinaire, à une fièvre de fatigue et de route ? C'est à cette dernière opinion que s'étaient arrêtés les chirurgiens du bord ; un troisième matelot mourut le jour même de l'arrivée : le médecin du lazaret déclara qu'il n'y avait pas soupçon de maladie con-

[1] Les vieux registres de Cagliari parlent de ce fait extraordinaire, et constatent la prévision du gouverneur (ann. 1720.)

[2] Mémorial de la chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville, tenu par le sieur Pichatty de Croissainte, conseil et orateur de la communauté, procureur du roi et de la police. (Archives de Marseille, 1720.)

tagieuse. Le capitaine Chataud ne fut soumis qu'à la quarantaine habituelle à Pomègue ; il aurait dû être refoulé à Jarre, l'île déserte où les bâtiments suspects purgeaient leur infection. Quelques jours après, le chirurgien qui avait soigné le matelot tomba malade et mourut subitement ; d'autres accidents se manifestèrent, et l'inquiétude commença à naître dans le lazaret ; mais telle était la loi sévère qui régnait dans l'administration générale de la santé publique, pour la séquestration des marchandises, qu'on espéra renfermer dans le sein du lazaret même le siége de la contagion. Au milieu des incertitudes publiques de la cité, une déclaration jeta la terreur parmi les échevins ; un des chirurgiens de la ville vint déclarer qu'il avait traité à la place du Linche un marin mort avec tous les symptômes de la peste orientale. La place du Linche était située près du lazaret, vieille place qui avait emprunté son nom à un des échevins au temps de la Ligue ; les traditions de Marseille disaient que c'était à la place du Linche que les sorciers, masques et diablotins célébraient leur sabbat à minuit, et c'était aussi à cette place du Linche que commençait l'horrible contagion. Le lendemain la sœur du marin succomba ; les échevins ordonnèrent que la maison serait entourée et séquestrée. Tandis que ces ordres étaient exécutés avec toute la vigilance et la fermeté des magistrats, le gouverneur en donnait avis à M. le grand-prieur, dont les banderoles éclatantes flottaient sur les galères de la ville. La cité sortait à peine des fêtes municipales pour la réception de Mlle de Valois, duchesse de Modène ; la gracieuse fille du régent avait visité Marseille l'opulente, en s'embarquant pour Gênes ; elle avait assisté à une joûte sur mer ; elle était allée en pèlerinage à Notre-Dame-de-la-Garde, colline de roches, parsemée de thym, qui s'élève sur le revers de Marseille ; sainte Vierge du marin, quand la tempête bat les flancs des navires. Il est beau de voir s'agenouiller les hommes de mer, à la poitrine velue, au bras fort et nerveux, ces hommes qu'aucun péril n'arrête ; il est beau de voir flé-

chir leur front humilié devant une Vierge fragile et un enfant qui sourit; noble image de la force brute qui s'abaisse devant l'innocence et la candeur! Les galères de M. le grand-prieur étaient de retour de Gênes lorsque la peste éclata. Les échevins durent prévenir aussi le Parlement, et des mesures de précaution furent prises dans le port et la cité.

On était alors au 15 juillet, à cette époque de soleil ardent qui brûle les arides rochers de la Provence; la Méditerranée était limpide comme un lac, ses eaux étaient faiblement ondulées par l'écume blanche qui vient mourir près des algues vertes et du sable brillant de mille cailloux à la couleur du corail et d'ambre, et de ces jolis coquillages, beaux colliers des femmes de Sicile qui s'endorment en chantant, la tête appuyée sur les cratères de l'Etna. Les premières craintes des magistrats de Marseille s'étaient calmées; on n'avait constaté aucun nouvel accident de peste, les habitants s'endormaient aussi avec sécurité, et déjà même on adressait quelques reproches aux âmes pusillanimes qui avaient jeté la terreur dans la ville et empêché, par ce moyen, les transactions commerciales. Dans la nuit du 25 au 26 juillet, après une journée étouffante, alors que les habitants cherchaient en vain un peu de brise du soir sur les rivages de la Méditerranée, un orage épouvantable éclata avec ce terrible mélange d'ouragan, de foudre, de pluie, de grêle, et ce vaste ébranlement des eaux qui semble tour à tour ouvrir et fermer les abîmes de la création [1]. Le lendemain, dès l'aurore, des valets de ville haletants, des médecins de service à l'hospice accoururent à l'Hôtel-de Ville déclarer que dans la rue de l'Échelle, ruelle comme perdue dans la vieille Marseille de Jules César, douze personnes avaient été vivement saisies par tous les symptômes de la peste. Le conseil municipal ne laisse point ébruiter cette triste nouvelle; il ordonne qu'on cerne la rue, les cadavres sont enlevés pendant

[1] *Journal municipal de Croissainte*, ann. 1720.

la nuit, le brave et digne échevin M. Moustier va sur les lieux, fait visiter les malades; il n'y a presque plus de doute, la peste est à Marseille; on recherche, on visite; elle paraît pendant dix jours se concentrer dans la rue de l'Échelle, quartier maudit comme la place du Linche, lieu de sabbat et de sorcières. Hélas! cette barrière est bientôt franchie, de nombreux malades se déclarent dans la plupart des quartiers de la ville; le soleil du 26 juillet éclaire une fatale journée [1]!

L'organisation de Marseille, puissante et riche cité, n'admettait presque pas d'impôts; les habitants étaient exempts de toute redevance, et les droits au profit de la ville étaient si minimes, qu'il se trouvait juste 1,100 livres dans la caisse municipale : ne fallait-il pas pourvoir aux horribles nécessités de la situation? Comme toutes les villes franches et commerciales, Marseille servait d'abri à une

[1] Dès le 15 juillet, M. de Belsunce avait fait un mandement sur les premiers symptômes de la peste; j'en ai trouvé le texte : « Henry-François Xavier de Belsunce de Castelmoron, par la Providence divine et par la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque de Marseille, abbé de Notre-Dame-des-Chambons, conseiller du roi en tous ses conseils; à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ. Les moindres apparences des calamités dont nous sommes menacés, alarmant notre tendresse pour un troupeau qui nous est véritablement cher, et pour la consolation et le service duquel nous sommes prêts, avec la grâce du Seigneur, de sacrifier notre santé et notre vie, nous ne pouvons être tranquille pendant que quelques-uns de nos diocésains, quoique en très-petit nombre, sont encore dans le danger dont il a plu à Dieu de préserver cette ville par un effet de sa miséricorde. Suivant donc les mouvements de notre cœur, ayant d'abord égard aux pieuses représentations qui nous ont été faites aujourd'hui par les sieurs échevins de cette ville, nous ordonnons à tous les prêtres de notre diocèse, séculiers et réguliers, exempts et non exempts, de dire désormais chaque jour à leurs messes, et jusqu'à nouvel ordre, l'oraison de saint Roch, telle qu'elle est dans le Missel, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de ce grand saint, qu'il veuille bien consoler, fortifier, guérir et conserver ceux de nos chers frères qui, étant également et sous nos yeux dans un péril aussi manifeste, demandent de nous, non une inutile et stérile compassion, mais au moins le secours de nos prières; nous ordonnons aussi à toutes les religieuses de cette ville, exemptes et non exemptes, de communier jeudi et dimanche prochain à la même intention. Et sera notre présente ordonnance affichée dans toutes les sacristies des églises de cette ville et du reste de notre diocèse. Donné à Marseille, dans notre palais épiscopal, le 15 juillet 1720. *Signé* HENRI évêque de Marseille. »

multitude de mendiants qui se réfugiaient sous ses privilé-ges ; ses corporations de portefaix, de métiers, étaient par-faitement organisées sous l'invocation des saints patrons ; mais, dès la première nouvelle de la peste, le travail avait cessé ; ces grandes masses de travailleurs restaient sans ouvrage, et bientôt la misère devait ronger les entrailles de ces hommes endurcis au travail, qui remuaient le blé sur les dalles du port ou transportaient les ballots de coton sur leurs épaules carrées et noircies. Marseille, lieu d'entrepôt et de commerce du monde, n'avait pas de réserve ; elle était sûre toujours d'avoir à sa disposition les farines de Barbarie, les blés de la Sicile, toutes les denrées d'Espa-gne, du Levant et de l'Amérique. Mais dès que le drapeau noir, symbole d'une cité en contagion, fut arboré sur la tour du fort Saint-Jean, et que les patentes de santé por-tèrent l'indication de la maladie, les arrivages au port di-minuèrent ; on fuyait cette cité en proie à la peste dévo-rante. Déjà les villes se barricadaient : Aix, l'égoïste enne-mie de Marseille, fermait ses portes ; Arles repoussait les fugitifs, tandis que les riches entre les habitants de la ville se répandaient dans ces bastides qui ornaient le territoire comme les villa de la Toscane avec leurs vignes chargées de grappes d'or suspendues à l'olivier.

L'administration municipale, admirable d'ordre et de prudence, avait employé, mais sans y ajouter une foi ab-solue, le remède qu'indiquait le médecin Sicard. Par la soirée brûlante du 1er août, Marseille parut subitement illuminée de mille feux qui élevaient leurs flammes pour purifier l'air : on aurait dit l'incendie rougeâtre d'un bois de pins dans une nuit sombre. Tous les habitants étaient allés quérir à la montagne des fagots de bois, les grands arbres avaient retenti sous les coups de hache de la multi-tude, on avait mêlé le thym odorant de la colline, la fleur du gênet embaumé, le fenouil, aromate de la pinède soli-taire ; on avait tout jeté au feu, afin de chasser les mias-mes ; le peuple, ivre d'espérance, entourait ces feux par des rondes bruyantes. Le 3, le réveil fut terrible, les ma-

lades s'accrurent, et le conseil municipal se vit forcé à des mesures plus efficaces; des corps-de-garde furent posés dans les rues les plus fortement envahies par l'invasion; toutes les compagnies bourgeoises de la ville devaient avoir cinquante hommes sous les armes; les chirurgiens étaient mis aux gages du conseil : on empruntait 500,000 fr. au denier 20, remboursables après la contagion; on partageait des commissaires par les quartiers, à l'effet de distribuer les aumônes et les secours[1]. Parmi ces commissaires se trouva le brave et digne chevalier Rose, dont le nom se mêla au souvenir de tous les sacrifices pour la cité; les échevins s'établirent chefs de la juridiction criminelle, pour la punition immédiate des crimes de sédition et de révolte; car le Parlement d'Aix, dans son égoïsme, avait déjà séquestré Marseille en deuil; des barrières avaient été partout posées, et l'on ne put obtenir qu'une conférence à cinquante pas, sur les besoins de la cité déplorablement visitée par le fléau. Les habitants des villages se

[1] Dans le *Journal municipal de Croissainte* on trouve l'analyse de toutes les ordonnances de police. C'est un témoin oculaire qui parle : « 1° Qu'on se servira de tombereaux pour enlever les morts ; qu'on se servira de tous les gueux les plus vigoureux qu'on trouvera pour servir de corbeaux, qu'on préposera quatre lieutenants de santé pour les conduire, et qu'on emploiera le sieur Bonnet, lieutenant de viguier, pour les commander ; 2° qu'on fera incessamment travailler à ouvrir de grandes et profondes fosses hors les murs de la ville, pour y enterrer les cadavres avec de la chaux vive ; 3° et qu'on établira en toute diligence un hôpital de peste. Le 9 août, on s'aperçoit que quelques médecins et presque tous les maîtres chirurgiens ont pris la fuite ; ordonnance à ma réquisition pour les obliger à revenir, à peine, les premiers d'être exclus pour toujours de leur agrégation, et les autres de leur jurande et maîtrise, et d'être procédé contre eux extraordinairement. Autre ordonnance, aussi à ma réquisition, pour défendre aux bouchers ou écorcheurs de bœufs et de moutons à la tuerie, de les enfler avec la bouche, par où la peste peut se communiquer à la viande, mais de se servir de soufflets, à peine de la vie. Une autre pour défendre aux boulangers de convertir en biscuits la farine que la ville leur donne pour en faire du pain pour les pauvres, ni de faire aucun pain blanc, afin de leur ôter l'occasion de défleurer la farine destinée à ce pain. Et une autre pour défendre à toutes personnes de détourner les eaux publiques pour les arrosages de la campagne, pour que les fontaines ne tarissent pas, et que l'eau coule plus abondamment par toutes les rues de la ville et en emporte les ordures. » L'échevin de Croissainte, ce magistrat courageux, était allié de notre famille.

montrerent plus humains ; les pauvres et naïfs citoyens du Martigues s'offrirent pour alimenter la ville, au moyen des bœufs de la Camargue, noble dévouement peu ressenti des Marseillais encore, car mille couplets et noëls dans la vieille langue de Provence chantaient la simplesse d'esprit des Martigaux, braves gens qui voulaient remuer les clochers avec de longues cordes, et faire monter les âmes au faîte de leur cathédrale pour le débarrasser de quelques brins d'herbes qui leur cachaient les rosaces de pierre. Sur trois points du territoire des marchés furent établis : à deux lieues sur le chemin d'Aubagne, au Logis du Mouton ; à l'Estaque, sur les bords de la mer, dans une anse aux ondes paisibles ; enfin au chemin d'Aix, à la hauteur appelée Notre-Dame, sur cette admirable perspective de la viste qui plonge sur les dix mille bastides de Marseille.

Cependant la contagion augmentait d'intensité. Le 16 août, jour de la fête de saint Roch, plus de sept cents personnes trouvent la mort, et les malades s'accroissent à ce point que l'hôpital établi par le chevalier Rose dans la Rive-Neuve devient insuffisant. Les pestiférés sont déjà bien épars dans la cité ; quelques-uns sont transportés sur le seuil des maisons ; la ville a cet aspect sombre des contagions affreuses ; on y voit partout des physionomies pâles et maladives, des yeux ternes ou égarés. Si vous avez quelquefois parcouru les cités qu'un grand fléau envahit, vous avez dû y respirer un air lourd, une atmosphère épaisse et brûlante. Soit que le vent bruyant souffle comme dans l'Écriture, et retentisse comme l'affreuse trompette de l'Apocalypse, soit que des nuages de deuil s'amoncèlent et se condensent pour l'orage, vous lisez au front de chacun le cruel danger qui menace un peuple ; l'ange noir jette son voile de feu sur la cité, et dans sa course rapide sur ses chevaux haletants, il lance des flèches de mort contre la ville maudite. Telle était alors Marseille. Voyez ce port, naguère si florissant, vous trouvez ses galères à l'écart et barricadées comme dans une forte-

resse; un petit nombre de navires se maintenaient à une distance assez éloignée du rivage pour n'en recevoir aucune communication. Dans les deux citadelles de Saint-Jean et de Saint-Nicolas, les soldats avaient dressé les ponts-levis de fer; ils n'entretenaient d'autres rapports avec Marseille que ceux que commandait la nécessité des subsistances; dans les rues, des malades sur toutes les portes, couchés souvent contre les bornes; des tentes élevées à la plaine Saint-Michel, à la Tourette, en tous les lieux un peu aérés. Sur le Cours même, la promenade municipale des habitants, on apercevait déjà des cadavres au coin des belles fontaines, bassins de marbre de la Grèce, sous les arbres où gazouillent le vieux moineau au printemps et la cigale comme sur l'olivier d'Athènes [1].

La peste parvint à son dernier degré de ravage à la fin d'août; les registres des paroisses ne pouvaient plus contenir le nom des morts qui se multipliaient en tous les quartiers. Les cimetières, remués par les grandes chaleurs, vomissaient les cadavres qui faisaient éclater la terre en mille crevasses; il n'y avait plus ni les secours, ni l'abri des hospices, ni ces hommes à la figure hâve destinés à l'ensevelissement des pestiférés; on les nommait corbeaux dans les vieux usages de la ville, pour exprimer le lugubre emploi de ces porteurs de bière où l'on voyait les emblèmes de la mort, la tête du trépassé, les deux os en croix, ce sablier qui marque les heures de la vie, et ces larmes d'argent, pleurs des vivants qui voient leurs jours s'avancer vers la tombe. Ce fut alors que sous le saint évêque de Belsunce les corps religieux s'offrirent pour le service des malades, l'ensevelissement des cadavres et la distribution des secours avec le dévouement que la catastrophe pouvait exiger. En tête se trouvaient les capucins, corporation humble, ordre mendiant, pieuse confrérie dévouée à toutes les misères; c'étaient des hommes couverts

[1] Depuis 1835 le conseil municipal a détruit ces fontaines, coupé les arbres historiques. Enfant, tout cela faisait mes délices; garde-note de souvenirs historiques, j'en ai eu les entrailles brisées.

de bure, la tête rasée, sous un chaperon grossier comme les serfs du moyen âge ; leurs statuts leur imposaient de vivre d'aumônes, de se consacrer aux services pénibles comme de vigoureux athlètes. Les capucins portaient secours aux incendies, et quand le lugubre tocsin se faisait entendre, ils sortaient de leur monastère pour accourir sur le lieu du désastre ; les jeunes étaient dressés aux exercices du corps : fallait-il parcourir les poutres enflammées, jeter de l'eau sur ces flammes pétillantes, les pauvres capucins étaient là ; les carmes s'adonnaient à la médecine pour soigner gratuitement le peuple, car ils étaient peuple ; ils inventaient des eaux merveilleuses, les meilleurs chirurgiens sortaient des carmes. Les gentilshommes musqués, les poètes sensuels, se moquaient du peu de soin que ces religieux prenaient d'eux-mêmes, de leur air simple et de leurs formes athlétiques ; mais que voulez-vous ? Les capucins ne pouvaient se pommader à côté du lit des malades, ils ne pouvaient mettre des mouches quand ils ensevelissaient les morts dans une épidémie, et leurs robes de bure ne pouvaient se transformer en soyeuse étoffe quand ils parcouraient les maisons incendiées et les campagnes inondées par les débordements. Les capucins étaient les religieux de la multitude ; ils sortaient du peuple et le servaient, se contentant pour tout salaire d'un peu de pain recueilli dans une besace de grosse toile. Les capucins se dévouèrent dans cette terrible catastrophe de Marseille, et l'on n'en compta que trois qui échappèrent à l'horrible fléau. Les jésuites, les oratoriens donnèrent également des preuves de leur religieuse observation des devoirs qui consistent, pour les ordres catholiques, à ne tenir aucun compte de leur misérable chair, et à s'en séparer pour paraître plus purs dans une vie future [1].

[1] Le clergé séculier n'avait pas donné de si hautes marques de dévouement ; un mandement de l'évêque est ainsi conçu : « Nous exhortons tous les prêtres séculiers et réguliers de cette ville, qui sont dans le territoire ou dans les villages voisins, et néanmoins nous leur enjoignons de se rendre dans trois jours en cette ville, pour y travailler aux fonctions

Au milieu de ce dévouement charitable de tous les monastères à Marseille, un seul ferma ses portes de fer pour se préserver du fléau. A l'extrémité de la rue Sainte, construite sur les débris des tombes funéraires des premiers chrétiens, s'élevait la vieille abbaye de Saint-Victor dont j'ai parlé déjà; ses murailles de l'époque sarrasine étaient hautes, crénelées, bâties en petites pierres durcies au mastic romain ; on ne pénétrait dans l'intérieur du monastère qu'en traversant une double porte cerclée de fer, sur laquelle se trouvait sculptée l'image de saint Victor, le brave centurion romain, perçant d'outre en outre un dragon de sa longue lance. Tous les religieux de cette antique abbaye, nés de nobles races, appartenaient tous à des lignées de gentilshommes depuis dix générations, d'après preuves authentiques; quand un fils de race n'avait pas du cœur pour le métier des armes, on le faisait comte de Saint-Victor, et celui qui n'avait pas revêtu l'armure des chevaliers, prenait le camail et la croix de l'ordre ; il y avait donc bien des lâches derrière ces murailles, bien des couardises à l'abri de ces créneaux ! Tandis que le vénérable évêque de Marseille parcourait la ville, portant ses secours et ses sollicitudes aux nécessiteux, les comtes de Saint-Victor, qui n'étaient pas de sa juridiction, fermèrent leurs portes à tous les accents du désespoir; ils étaient dans une forteresse plus dure que les citadelles de Saint-Jean et de Saint-Nicolas [1]. Aussi, quand le fléau eut cessé, Marseille garda longtemps mémoire de la lâcheté des comtes de Saint-Victor; on eût insulté le monastère, s'il n'avait pas eu sur son seuil l'image du patron de la cité, armé de pied en cap, et la vierge noire comme les filles de l'Égypte et de Bethléem, dans ce souterrain, antiques catacombes des premiers chrétiens, qui unissait la Major au monastère; ce souterrain traversait le port au-dessous des eaux qui battaient en vain son ciment

auxquelles nous trouverons à propos de les envoyer, sous peine de désobéissance, et même d'interdit de la messe, s'ils ne s'y rendent pas dans ledit temps. »

[1] *Journal municipal de Croissainte*, ad ann. 1720.

impénétrable. Il y avait tant de consolations et de mystères dans le saint culte de la vierge égyptienne, image primitive de la mère du Christ, pauvre, souffrante, puis montant au ciel portée sur les bras des anges !

Le deuil continuait à couvrir Marseille d'un crêpe funèbre; le 25 août fut le jour terrible où la mortalité frappa dans sa plus affreuse intensité ; les tombereaux s'emplissaient de cadavres, la chaux dévorante ne suffisait plus pour consumer les corps jetés dans d'immenses fosses ; des milliers de cadavres s'amoncelaient dans les rues, on avait sollicité du commandant des galères un secours de forçats pour transporter les morts et les ensevelir. Ces hommes d'énergie, rendus à la liberté, se consacrèrent au salut de la ville ; MM. les échevins, tous revêtus du costume, marchaient à la tête de ces forçats et leur donnaient l'exemple du dévouement ; ils les encourageaient du geste, de la voix. Tantôt les galériens traînaient un chariot de cadavres, et le roulement lugubre de ses roues annonçait aux malheureux habitants le sinistre convoi de la mort ; tantôt, et dans la ville haute, ces corps étaient portés sur des brancards à bras : quel hideux spectacle que ces rues remplies de mourants et de morts, d'hommes à la mine sinistre, à la physionomie amaigrie comme les fantômes d'Hamlet qui se drapent de suaires dans les cimetières ! Toutes les affaires furent dès ce moment suspendues, l'évêque fit fermer les églises et les lieux de réunion ; on ne dut plus se voir, se visiter ; on ne songea qu'au salut commun ! Des arrêtés de la ville décidèrent avec un ordre remarquable les précautions à prendre pour arrêter le fléau : ce code est admirable de prévoyance et peut servir de modèle dans le cas d'épidémie ; tout y est décidé, embrassé. Cette législation municipale fut particulièrement l'œuvre du brave sieur Capus [1], archiviste et secrétaire de la ville, homme ferme, courageux, qui ne quitta pas un seul moment son bureau

[1] Capus, Capouro, Capuleto, tout cela était d'origine italienne comme notre famille.

d'archives, écrivant, rédigeant avec précision les arrêtés de la commune. Tandis que la plupart des employés de l'Hôtel-de-Ville avaient fui ou étaient tombés dangereusement malades, le sieur Capus restait à son poste, impassible, et examinait si les choses étaient faites selon le droit; car procureur et secrétaire, avec ses vieilles habitudes municipales, il était aussi dur, aussi ferme que les pierres de l'Hôtel-de-Ville, type d'échevinage qu'on ne retrouve plus dans nos époques agitées [1].

Le triste état de Marseille était enfin connu par le gouvernement de la régence; on savait également que plusieurs cas de peste s'étaient produits à Aix, et que la contagion avait franchi la Durance et menaçait le Rhône; Lyon s'alarmait, malgré les précautions qui avaient été prises; on allait en pèlerinage solennel à Fourvières pour supplier la Vierge d'épargner la cité si pieuse pour sa sainte patrone? Allait-on revoir cette fatale peste noire qui, au moyen âge, ravagea le monde entier, et ressemblait à ce cavalier de l'Apocalypse qui parcourt la région des tempêtes sur son coursier de feu! On craignait à Paris, et le peuple avait déjà cette espèce de terreur qui précède une épidémie. Le régent donna des ordres avec le plus grand sang-froid; Chirac, son médecin, écrivit une instruction longue et fort détaillée sur la peste et les moyens de s'en préserver; une commission de médecins partis de Montpellier dut se rendre à Marseille pour étudier le mal et porter secours aux malades. On mit de l'argent à la disposition du conseil municipal; des souscriptions furent partout ouvertes au profit des misérables habitants de Marseille. Il y eut des aumônes de blé, de farine; le pape envoya ses galères chargées de grain dans la ville affligée; hélas! quelle était la désolation de la vieille cité des Phocéens, de Marseille l'opulente! L'intensité de la peste dura surtout

[1] J'ai vu aux Archives de Marseille plusieurs pièces écrites et signées du nom de Capus au temps de la contagion la plus affreuse; et j'ai besoin de transmettre ce nom du magistrat impassible à la plus lointaine postérité.

depuis le 15 août jusqu'au 30 septembre; c'étaient des milliers de morts par jour. Plusieurs gravures contemporaines reproduisent l'horrible aspect de la population : le Cours rempli de cadavres sous des tentes, les rues encombrées de tombereaux couverts d'un linceul à peine, les quais du port envahis par les malades et les mourants; sur la place de *la Loge,* en face même de l'Hôtel-de-Ville [1], plus de quinze cents corps gisant sans sépulture; des mères qui mouraient en allaitant leurs pauvres petits; des familles entières languissant sur des matelas étendus. Vous dirai-je le spectacle hideux qu'offrait l'esplanade de la Tourette sous les feux brûlants d'une température de tropique? Le sol était couvert de corps à plusieurs pieds sur terre; et comme ils étaient là depuis plusieurs jours, la putréfaction les faisait paraître comme se mouvant aux rayons du soleil. Marseille était ainsi menacée d'une réaction de la mort contre la vie; du sein de ce marais de cadavres allait s'élever peut-être encore une maladie plus cruellement contagieuse. Il faut un grand dévouement pour disputer le sol à la vermine; le chevalier Rose se présente, il demande au bailli de Langeron [2], nommé gouverneur de Marseille dans la crise, des galériens pour l'aider dans cette triste expédition; il marche à leur tête vers la Tourette; il visite tous les lieux; il n'y a point de fosses de faites, mais en sondant les murs de Marseille il aperçoit quelques tours romaines creuses et voûtées; il les désigne comme la sépulture de ces cadavres. Le voilà à l'œuvre; il ordonne aux forçats de se couvrir les mains et le visage de vinaigre; il s'avance à cheval et chaperonné : à un signal donné, les forçats commencent le lugubre travail; en deux heures le charnier humain de la Tourette était débarrassé. La même expédition fut exécutée dans la ville;

[1] Les célèbres tableaux de Serre ont été plusieurs fois gravés; ils représentent Marseille durant la peste. On trouve un grand nombre de ces gravures à la Bibliothèque du roi.

[2] La famille Langeron, comme celle de Richelieu, prit du service en Russie pendant l'émigration.

on se rendit ainsi les maîtres de la mort. J'ai examiné avec un respectueux attendrissement le beau tableau d'un artiste habile sur cet héroïque dévouement du chevalier Rose [1]. On le voit, ce brave échevin, avec sa belle physionomie calme et silencieuse, la canne de commandement à la main, au milieu de ces forçats, esclaves d'Alger ou de Tunis, aux membres nerveux, à la tête rasée, qui disputent les cadavres à la terre. Il fallait aussi relever le moral de la population : une cérémonie religieuse au sein des multitudes fortifiait le courage et apprenait à vivre et à mourir. Depuis le commencement de l'épidémie, toutes les églises avaient été fermées au peuple ; on craignait que ces communications des masses entre elles favorisassent le développement du mal. Le vénérable évêque de Marseille ordonna que des autels seraient élevés sur les places publiques pour y célébrer les saints mystères de Dieu ; les cloches durent se faire entendre encore comme dans les solennités catholiques ; l'aspect de la cité frappée d'épidémie était trop lugubre, et les médecins avaient recommandé de retremper la force de la population ; eux-mêmes s'étaient dévoués avec un courage au-dessus de tout éloge. Dès leur arrivée dans la triste cité, les médecins Chicoyneau, Verny, Boyer de Paradis et d'autres docteurs des facultés de Montpellier, de Paris et de Cahors, s'étaient consacrés au service des hôpitaux ; l'aspect des terreurs de la ville les avait péniblement frappés ; ils déclarèrent d'abord que le moral de la population était plus fortement atteint que le physique ; il fallait débarrasser les rues de ces cadavres hideux, établir des hôpitaux, et une fois maître des causes de la contagion, on en arrêterait plus facilement les progrès. D'après les ordres du régent, le bailli de Langeron mit en mouvement les forçats des galères ; tout fut enlevé en peu d'instants ; l'autorité municipale déploya une fermeté et une activité de gouvernement qui étonnent quand on les compare à ce qui s'est produit dans les temps modernes. J'ai suivi sur les

[1] Le tableau du peintre de Troy a été plusieurs fois gravé.

registres municipaux l'histoire administrative de la peste de Marseille, et je ne sache rien qui puisse être égalé à cette sollicitude puissante d'échevinage : c'est à partir de cette époque que la maladie diminue sensiblement; l'espérance renaît, et bientôt une solennité imposante vient raffermir les cœurs et rattacher la cité à la vie et à Dieu.

Les cloches s'étaient mises en branle dès l'aurore pour dire aux malades et aux mourants que le grand jour de miséricorde était arrivé; l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, s'était rendu dans l'église des Accoules, et du haut de l'immense clocher il éleva la croix sur la ville désolée, appelant d'une voix lamentable la pitié du Sauveur; en même temps MM. les échevins chaperonnés faisaient vœu à Dieu de consacrer chaque année deux mille livres de rente à doter de pauvres filles orphelines de la miséricorde. Ainsi le christianisme avait changé les mœurs! dans la vieille Marseille gauloise, au temps de peste, on sacrifiait une victime humaine aux dieux pour apaiser leur courroux; Marseille chrétienne, convertie par saint Victor et sainte Marthe, dotait des filles malheureuses dans ses vœux de pénitence! Un mandement de M. de Belsunce fondait également l'association du Sacré-Cœur de Jésus, admirable pensée que ce cœur de Jésus percé d'une flèche, indicible expression de douleur poignante qui ronge l'âme dans le passage de la vie[1]. Le fléau se calma avec les vents d'automne, quand le mistral de la Durance souffla violemment; la peste s'était presque effaçée, et l'espérance fit renaître le dévouement et le courage de tous; la ville se repeupla successivement; les arrivages sous mille pavillons sillonnèrent la mer de Provence, la terreur s'apaisa dans la campagne, à Aix, à Arles, et jusqu'au delà des

[1] Je ne sache rien de plus niais qu'une longue dissertation en dix pages qu'un historien de la régence a faite contre l'Institution du Sacré-Cœur par M. de Belsunce; s'imagine-t-on que dans un travail qu'on a eu la prétention de rendre sérieux, on ait écrit un article de journal contre les jésuites, avec cette étroitesse de vues qui distingue l'école historique du dix-huitième siècle!

montagnes que la contagion avait atteintes; il n'y eut que très-peu de cas douteux de peste à Lyon, et Paris fut épargné. Les plus rigoureuses précautions avaient été prises, des arrêts du conseil d'État avaient établi des règles sanitaires, des cordons, des lignes que l'on ne pouvait franchir sous peine de mort. La peste avait entièrement cessé au commencement de l'année 1721; ses ravages avaient été rapides, inouïs; dans une seule journée, quatre mille personnes moururent comme frappées de la foudre [1]. J'ai souvent contemplé les tableaux qui restent encore de ce terrible événement; j'ai étudié, je le répète, avec un sentiment de noble enthousiasme, cette belle physionomie du chevalier Rose à cheval, la canne de commandement à la main, au milieu des galériens nus, aux membres nerveux, et des cadavres en putréfaction; j'ai suivi tous ces infatigables échevins, Moustier, Dieudé, Audimar, Pichatty de Croissainte, Estelle, dans toutes les fonctions pénibles de leur magistrature; et vous, noble bailli de Langeron, capable de tous les dévouements; et vous, digne famille de Pilles, dont l'administration paternelle fut brisée par la révolution française! Parmi ces noms, il en est un qui doit vivre dans l'histoire; c'est celui d'un artiste, le modeste peintre Serre, élève de Puget; il consacra sa fortune au soulagement des malheureux pestiférés. Le nom de Belsunce brille éclatant sur tous les autres, et lorsque cent ans après j'assistais à l'anniversaire de la peste, lorsque la procession séculaire inondait le Cours et les rues, ma jeune et fervente imagination s'étonnait alors qu'un noble monument ne s'élevât point encore pour ce vénérable prélat et ces braves échevins dont le dévouement sauva Marseille; triste condition des choses humaines [2]! les partis se succè-

[1] J'ai relevé, d'après le médecin Bertrand, le nombre de morts en Provence. Le comte de Villeneuve a donné la statistique suivante de la mortalité de la peste: Marseille 39,134 (moitié de la population); territoire 10,148; Toulon 15,783; Arles 6,900; Aix 7,534. Il y eut dans la Provence soixante-trois villes, bourgs et villages contaminés. M. de Villeneuve y évalue la perte totale à environ 88,000 âmes.

[2] Je ne sache qu'une fontaine à Marseille où se trouvent pêle-mêle les

dent, ils ont les divinités de leurs passions, les idoles d'or qu'ils encensent; ils élèvent des monuments à des services imaginaires, et quand des hommes se dévouent au salut de tous, leur nom reste ignoré et se perd dans la succession des âges!

noms des échevins qui se dévouèrent pour leur cité; cet oubli de si grands services crève le cœur et désespère le noble, le véritable patriotisme.

CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE ET DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE.

Situation de la cour d'Espagne. — Le P. Daubenton. — Disgrâce d'Albéroni. — Résultat de la campagne. — Intervention de la Hollande. — Correspondance de Dubois. — Négociation pour les alliances de races. — Traité secret. — Congrès de Cambrai. — Adhésion au traité de la quadruple alliance. — Union de famille. — Développement et chute du système de Law. — Tendance de la littérature, de la politique et des arts. — Étude sérieuse, législation et administration pendant la régence.

1719—1723.

La peste de Provence n'avait pas commencé ses ravages lorsque l'armée se portait en Catalogne sous le duc de Berwick ; cette guerre contre le système de Louis XIV n'avait rien de populaire dans la monarchie ; les troupes se battaient sous de braves officiers, comme le faisaient toujours les soldats français ; mais partout éclataient des murmures sous la tente. Il y avait d'anciennes et vives antipathies entre les troupes de France et d'Angleterre ; on disait que le régent s'était entièrement dévoué au roi Georges, et que tous deux se soutenaient au détriment des intérêts réels de la monarchie de Louis XIV. Cette situation des esprits faisait évidemment désirer une fin à la guerre ; les conditions demandées par le régent à l'Espagne étaient fondées sur l'immédiate exécution du traité de la quadruple alliance ; on appelait une franche et haute adhésion aux conventions de Londres : « L'intention du régent, ré-

27.

pétaient les notes diplomatiques, n'était pas de priver Philippe V de ses droits, mais de les restreindre dans les limites raisonnables, afin d'amener une paix durable entre les deux cabinets de Vienne et de Madrid. » Telle était au moins l'explication que donnait la cour de Paris à la guerre qui se poursuivait sur les frontières d'Espagne contre un petit-fils de Louis XIV.

Philippe V n'était plus ce noble et brillant cavalier que la France avait donné à l'Espagne il y avait dix-neuf ans déjà; le roi n'était point encore avancé dans la vie, et pourtant son esprit était assombri et fatigué; l'ennui l'avait saisi d'abord au milieu de cette existence monotone et compassée de la royauté espagnole; il avait cherché des distractions dans les sentiments de famille, et sa jeune épouse de Parme prenait de plus en plus d'ascendant sur sa tête affaiblie dans le cercle étroit d'affections auquel le roi était réduit; habilement instruite de son rôle politique, la princesse faisait servir les chastes amours de l'épouse aux desseins d'ambition. La reine, maîtresse presqu'absolue des affaires, voyait le roi à chaque heure de la journée; elle le suivait partout, à Saint-Ildefonse, au Prado, au Buen-Retiro, solitaire retraite que Philippe V aimait tant, et qu'il embellissait de ses mains calleuses déjà par un peu de goutte. Philippe V ne pouvait se passer de sa jeune femme[1]; il l'appelait de sa voix faible et presque souffrante; l'église et l'amour de la reine d'Espagne, telle était l'unique préoccupation du roi; il ne quittait l'aspect des longues processions de hiéronymites, parfumées d'encens et de fleurs, les courses de taureaux, que pour retrouver les embrassements de la reine. Aussi la princesse obtenait tout ce qu'elle demandait au roi; si on lui refusait une première fois, elle boudait, s'écartait, et le pauvre monarque, qui n'avait qu'elle pour distraction, capitulait bientôt, en accordant la tendre requête que lui

[1] *Memor. del March. de San-Felip.* ad ann. 1719. Comparez avec les dépêches un peu passionnées du duc de Saint-Aignan, ann. 1719.

adressait la souveraine. C'était cet ascendant de la reine qui avait créé et consolidé la haute fortune du cardinal Albéroni; nés tous les deux en Italie, profondément dévoués à la cour de Parme, ils avaient compris l'un et l'autre les grandes destinées de l'Espagne; ils auraient voulu lui rendre l'éclat et la puissance de la monarchie de Charles-Quint. On a vu que la pensée du cardinal Albéroni était de rattacher à la maison d'Espagne les possessions d'Italie qui en avaient été séparées par le traité d'Utrecht; ce plan de guerre nécessitait naturellement des succès; vaste, il appelait un développement de forces et de moyens; il se liait surtout à la chute du duc d'Orléans et à un système de régence déposé aux mains de Philippe V. Les résolutions de guerre avaient presque partout échoué; l'Espagne était envahie; le maréchal de Berwick campait sous les murs de Roses; les Anglais débarquaient au Vigo, et s'emparaient de Saint-Sébastien; la Sicile était successivement arrachée à l'influence espagnole; la guerre commandait d'incessants sacrifices, et la nation n'était pas disposée à y consentir. Il arrive d'ailleurs des époques où toutes les opinions, tous les sentiments sont à la paix; alors un homme à fortes pensées, qui rêve de grands résultats de guerre, est importun; il devient odieux, s'il a de la puissance; il s'affaiblit et tombe. Telle fut la destinée du cardinal Albéroni; son crédit se rattachait essentiellement à la guerre et au succès; dans sa position, une nécessité pour lui était la victoire; il fallait l'obtenir à tout prix, et à mesure que la négociation active de Cellamare échouait à Paris, et que la guerre se continuait aux Pyrénées avec si peu d'avantages pour la monarchie espagnole, le crédit du cardinal Albéroni fléchissait; la reine n'osait plus le défendre : de tous côtés s'élevaient des murmures contre l'administration du cardinal, on l'accusait d'être l'auteur de cette tourmente qui agitait l'Espagne, l'Italie, et des sacrifices qu'elle imposait.

Le plus acharné des adversaires du cardinal était le père Daubenton, confesseur du roi, et l'expression du système

français à Madrid : le père Guillaume Daubenton, né à Auxerre en 1648, avait prêché avec quelque éloquence à Paris, et lorsque Louis XIV éleva son petit-fils à la couronne d'Espagne, le père Daubenton fut désigné comme confesseur du jeune monarque [1]. Lors de la grande faveur du cardinal Albéroni, Daubenton avait été disgracié, puis rappelé, parce qu'il avait pris un haut ascendant sur le roi : c'était un esprit éminent, avec la conviction profonde que l'Espagne devait rester fortement catholique si elle voulait demeurer puissante : le père Daubenton possédait au reste un caractère conciliant, facile et bien capable de balancer la politique tranchée du cardinal Albéroni. Dans cette situation des affaires, le cabinet du régent crut très-essentiel d'opposer le père Daubenton à Albéroni, et de se servir de son crédit pour obtenir la paix. Le secrétaire d'État Dubois l'avait beaucoup connu en Flandre quand il allait rejoindre lord Stanhope à La Haye; il commença une correspondance suivie avec le père Daubenton en réveillant ses rivalités avec le cardinal Albéroni : il lui faisait connaître surtout que les puissances considéraient la présence du cardinal au pouvoir comme une cause permanente de perturbation et de guerre; la paix ne serait possible qu'après la retraite du premier ministre de Philippe V ! Le régent devait soutenir les efforts du père Daubenton de tout son crédit.

Les États généraux de Hollande, qui avaient gardé une exacte neutralité vis-à-vis de l'Espagne en ce qui touchait les mesures de coercition armée, faisaient également tenir le même langage à Madrid par leur envoyé extraordinaire; ils exposaient : « Que dans l'état des affaires, le rôle de neutre qu'ils avaient adopté ne serait pas longtemps possible; il fallait se dessiner, et si l'Espagne persistait à se maintenir hostile, la Hollande serait elle-même obligée de se joindre à la coalition pour forcer le cabinet de Madrid à

[1] Il existe plusieurs ouvrages de M. P. Daubenton : *Oraisons funèbres*. Nancy, ann. 1700, in-4°. *Vie de Jean-François Regis*. Paris, ann. 1716.

accepter le traité de la quadruple alliance, base fondamentale des transactions diplomatiques; la Hollande offrait sa médiation et la tenue d'un congrès pacifique pour concilier ces différends. » Cette position des États généraux donnait à réfléchir au cabinet de Madrid [1]; elle ne permettait plus de continuer la guerre, à moins de subir l'imminente coalition de l'Europe contre l'Espagne: le pouvoir du cardinal Albéroni était l'obstacle signalé par tous les cabinets; pourquoi ne le briserait-on pas? La reine d'Espagne n'avait plus le même entraînement pour le ministre si violemment menacé par l'Europe entière; elle était passée de l'enthousiasme aveugle aux méfiances intéressées; ce n'était plus ce cardinal puissant qui développait un grand système, mais un ministre presqu'en disgrâce, parce qu'il n'avait pas réussi dans son vaste dessein, et c'est la chose qui se pardonne le moins en politique. Le roi, fatigué de la guerre, ne pouvait obtenir la paix que par la disgrâce d'Albéroni; elle fut bientôt complète, et un ordre émané du roi prononça son exil; le cardinal avait fait demander des passeports à la France pour traverser les Pyrénées; ils furent immédiatement expédiés par le secrétaire d'État Dubois;

[1] C'est la même conduite que les puissances alliées ont tenue avec la France en 1814 et 1815 et avec la Porte par le traité du 6 juillet 1827.

[2] A ce moment, et pour déterminer la chute du cardinal Albéroni, les ministres des puissances réunies à Paris signèrent la convention secrète qu'on va lire: Nous soussignés, ministres de Sa Majesté Impériale, de Sa Majesté Très-Chrétienne, de Sa Majesté Britannique, et de Sa Majesté le roi de Sardaigne, déclarons au nom et de la part de nos maîtres, que nous avons vu avec une extrême douleur les propositions envoyées de Madrid le 5 de ce mois, parce qu'au lieu de s'approcher de la paix, comme on le devait espérer, elles tendent à renverser entièrement les conditions du traité de Londres, qui doivent servir de base immuable à la paix. Nous déclarons aussi que les susdites puissances ne peuvent admettre aucunes onditions qui puissent être contraires à celles du traité de Londres, et qu'elles persisteront dans leurs engagements et dans leur concert, jusqu'à ce qu'elles soient exécutées; en sorte qu'elles procéderont aussi, en vertu du même traité et de la convention nouvellement faite en Hollande, à nommer incessamment les princes qui doivent succéder aux États de Toscane et de Parme, à l'exclusion du prince d'Espagne, en cas que le roi catholi que différât, au delà du terme stipulé, d'accepter les conditions du traité de Londres. En foi de quoi nous avons signé la présente déclaration, à Paris, ce dix-neuf janvier mil sept cent vingt. »

le régent avait une haute opinion de la capacité du cardinal Albéroni, et les rapports avec Rome ne permettaient pas d'arrêter un prélat revêtu de la pourpre. Albéroni se retira en Italie; il avait conçu un grand système, une pensée qui était au-dessus de son temps, et voilà pourquoi il périt à l'œuvre : on sortait des batailles de Louis XIV, de ces temps d'agitation belliqueuse; la société avait besoin de repos; une pensée vaste de guerre ne pouvait être conçue qu'à travers mille oppositions; le ministre devait succomber. Il n'y avait certes rien de plus hardi et de plus fécond en résultats que la restauration de Jacques III en Angleterre et la chute du régent en France; mais pour arriver là il fallait la réussite d'un double projet, le succès d'une conspiration en France, la défection des gentilshommes, puis des victoires éclatantes, décisives. Le plan était magnifique pour l'Espagne; les deux tentatives manquèrent, et Albéroni céda devant la fortune.

La disgrâce du premier ministre espagnol fut considérée comme un grand événement diplomatique, susceptible de hâter l'œuvre de la paix; Dubois s'empressa d'en donner avis confidentiel à lord Stanhope et à tout le ministère anglais [1], afin qu'on pût agir de concert et par un effort si-

[1] Voici la dépêche intime et textuelle de l'abbé Dubois : « Milord, je suis persuadé que je ne pouvais apprendre à Votre Excellence aucune nouvelle plus agréable dans les circonstances présentes, ni plus importante à nos intérêts communs, que celle pour laquelle j'ai ordre de vous dépêcher un courrier. Son Altesse Royale vient d'avoir des avis certains que le roi et la reine d'Espagne ont enfin pris la résolution d'éloigner du ministère et de renvoyer hors de l'Espagne le cardinal Albéroni. Le 5 de ce mois de décembre, le roi et la reine, partant pour aller à la chasse au Prado, mirent entre les mains du secrétaire d'Etat don Miguel Durand un décret écrit de la main du roi, portant défense au cardinal Albéroni de se mêler des affaires du gouvernement, de se présenter au palais, ni en aucun endroit devant Sa Majesté Catholique, ni devant aucun prince de la maison royale, de sortir de Madrid dans huit jours, et des États de la domination d'Espagne dans trois semaines. Dans le moment que Son Altesse Royale a été informée de cet événement, elle m'a ordonné, Milord, de vous dépêcher un exprès, afin de ne pas perdre un instant à faire savoir au roi de la Grande-Bretagne cet événement, qui est la continuation du succès des mesures qu'elle avait prises de concert avec ses alliés pour le rétablissement du repos public et pour la sûreté particulière de l'Angleterre,

multané pour amener l'adhésion pure et simple du roi Philippe V au traité de la quadruple alliance. Lord Stanhope partit sur-le-champ pour Pâris, et des instructions précises furent envoyées par le régent au père Daubenton. Deux négociations différentes s'ouvrirent alors : l'une commune aux puissances européennes pour l'adhésion au traité ; l'autre particulière au régent : il s'agissait d'une alliance de famille proposée par la France et par la maison d'Orléans elle-même ; le jeune roi Louis XV devait épouser une infante, bien qu'elle n'eût que quatre ans, et cette infante serait élevée en France : pour rendre l'intimité plus grande encore, M[lle] de Montpensier, quatrième fille du régent, devait être fiancée avec le prince des Asturies, l'héritier de la couronne d'Espagne. Ainsi, d'une part, le traité de la quadruple alliance recevait son exécution, et, de l'autre, les liens de famille se rattachaient d'une manière plus intime et plus profonde. Cette combinaison était l'acte de la plus haute, de la plus puissante capacité ; on maintenait la paix sans briser l'œuvre de Louis XIV ; la France reprenait sur l'Espagne l'ascendant qui lui était propre, et qui avait été la préoccupation de ses rois depuis Henri IV.

Le traité de la quadruple alliance établissait un *ultimatum* que les cabinets devaient signifier à l'Espagne comme une adhésion première à la paix générale ; cet *ultimatum* ne pouvait pas être modifié, car il était le résultat d'une délibération commune ; il imposait à l'Espagne la cession

On ne peut pas apprendre ces dénouements sans faire réflexion, Milord, sur la justice qu'on doit à Votre Excellence, d'avoir proposé d'aussi grands projets, et des mesures aussi justes pour les conduire à leur fin, et pour épargner, par des soins et des dépenses médiocres et passagères, les malheurs infinis qu'une guerre générale pouvait attirer. Son Altesse Royale est remplie de la reconnaissance qu'on vous doit, et de la gloire que le roi votre maître et toute votre nation acquièrent dans les circonstances qui décident du bonheur de toute l'Europe. Ce sont les vrais sentiments de Son Altesse Royale, qui s'intéresse autant à la gloire de Sa Majesté Britannique qu'à la sienne propre, et qui regarde tous les événements qui peuvent contribuer à rétablir la tranquillité publique, comme des fruits heureux de l'alliance qu'elle a contractés avec l'Angleterre. Je n'ajouterai à cette nouvelle que les assurances de la continuation de l'attachement très-sincère avec lequel je suis, etc. DUBOIS. »

de la Sicile, de Naples, de la Sardaigne et de ses autres possessions italiques à l'empereur. La cour de l'Escurial, tout en désirant la paix, en la souhaitant avec impatience comme une nécessité de sa position, voulait l'obtenir aux meilleures conditions possibles; il lui répugnait de souscrire à un acte qu'on lui imposait purement et simplement sans qu'elle pût le discuter. L'Espagne voulait procéder dans une autre forme; les États généraux de Hollande ne s'étaient-ils pas offerts comme intermédiaires pour amener la paix générale? pourquoi l'Espagne ne les prendrait-elle pas comme médiateurs? Le cabinet de Madrid espérait avec leur secours avoir de meilleures chances, retenir la Sardaigne au moins, s'il ne pouvait garder la Sicile; la Hollande, commercialement intéressée à la prospérité et à la grandeur de l'Espagne, était appelée à lui donner ce gage de confiance et d'amitié; la cour de Madrid avait souvenir de l'excellent appui que lui avaient prêté en d'autres temps les États généraux, et du refus qu'ils avaient fait d'adhérer aux mesures militaires prises par la France et l'Angleterre contre l'Espagne. L'envoyé des États généraux n'avait point quitté Madrid, tandis que M. de Saint-Aignan même avait demandé et reçu ses passeports. Philippe V écrivit au régent: « Que son désir était sans doute d'accéder à une paix durable et fondée sur les meilleurs éléments, mais que, pour arriver plus aisément à ce résultat, l'Espagne appelait la médiation des États généraux; la Hollande ne pouvait inspirer de craintes, elle avait fait partie de la triple alliance; un recours à cette médiation de la part de l'Espagne devait-il soulever des soupçons? » Le secrétaire d'État Dubois répondit: « Qu'aucune médiation ne pouvait être acceptée dans la position bien nette que les quatre puissances signataires du traité avaient prise; aucune des conditions ne serait modifiée; les clauses étaient tellement fixes, tellement invariables, qu'il fallait les prendre ou les rejeter absolument. » Dans une dépêche confidentielle adressée au père Daubenton, Dubois l'invite à hâter le plus possible l'adhésion de l'Espagne « à un

traité qui doit devenir la base des grands rapports européens. »

Ces difficultés, qui venaient de l'Espagne, n'étaient pas les seules; l'Autriche, bien que partie signataire du traité de la quadruple alliance, élevait maintenant des obstacles à la pleine exécution des clauses de ce traité. Quand la France et l'Angleterre l'avait entraînée à signer les conditions de la quadruple alliance, c'est que cette maison d'Autriche était menacée par les Turcs et les Hongrois, en même temps que les vieilles bandes espagnoles envahissaient la Sardaigne et la Sicile; mais aujourd'hui on était débarrassé de toute crainte; les victoires du prince Eugène avaient comprimé les invasions des Ottomans; la puissance militaire des Espagnols s'était affaiblie en Sicile, l'île ne leur appartenait plus que nominativement; les Allemands refoulaient devant eux les derniers débris des *regimentos*, les flottes de Castille avaient été dispersées par les Anglais. L'état des choses était donc bien changé! l'Autriche n'avait plus rien à gagner dans la signature du traité de paix: pourquoi reconnaître la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V? Que donnait-on en échange d'une si grande concession? L'empereur n'avait pas un seul moment renoncé à ses droits sur la couronne d'Espagne; il faisait des *ricos-hombres*, des grands, il accordait l'ordre de la Toison comme chef de la maison de Bourgogne; dans toutes les cérémonies publiques il portait dans son blason les lions de Castille. Comme il n'avait pas à profiter de la paix, l'empereur ne voulait plus ratifier les articles de la quadruple alliance; et ici se présentait une difficulté de plus : que faire pour l'y contraindre? pouvait-on laisser l'œuvre de la paix imparfaite? L'abbé Dubois, de concert avec lord Stanhope, s'adressa avec fermeté aux ministres de l'empereur; une pacification leur paraissait si désirable, si indispensable dans la situation des esprits, que l'Angleterre, la Hollande et la France déclaraient à l'Empire : « que les puissances se coaliseraient pour obliger la maison d'Autriche à une adhésion complète; alors les clauses coercitives

contre l'Espagne seraient précisément tournées contre l'Empire; on ne déposerait les armes qu'après l'acceptation du traité qui était le gage d'une paix durable et solide [1]. »

Comme les incidents diplomatiques se multipliaient de la part des deux puissances spécialement intéressées, on proposa une idée mixte, un terme moyen qui répondait aux temporisations des cabinets de Vienne et de Madrid : ce fut la tenue d'un congrès dont le siége serait fixé à Cambrai. Toutes les puissances devaient y envoyer des plénipotentiaires, afin de jeter les bases fondamentales d'un traité solennel : un congrès avait des formes si lentes, il soulevait tant d'incidents, que ce mode de traiter devait convenir à l'Autriche et à l'Espagne surtout, qui ne demandaient qu'à retarder toute solution. L'abbé Dubois et lord Stanhope croyaient se rendre, en définitive, maîtres des délibérations; à leurs yeux ce congrès n'était qu'une forme, et les négociations véritables se suivraient à Vienne et à Madrid. Les plénipotentiaires au congrès furent immédiatement désignés : l'Espagne choisit le comte de San-Estevan del Puerto; le marquis Berreti, le véritable négociateur, lui était adjoint; l'empereur indiqua le comte de Windisgratz et le baron de Penterrieder qui avait déjà présidé à toutes les négociations de Londres. Le secrétaire d'État Dubois et Stanhope n'allèrent pas en personne au congrès, et nommèrent, à savoir : la France, MM. de Saint-Contest et de Morville; l'Angleterre, les lords Cateret et Pobort. Le choix de ces négociateurs de second ordre faisait suffisamment voir que les deux cabinets de Paris et de Londres ne mettaient pas une importance décisive aux actes du congrès; le siége de leurs démarches actives était Vienne et Madrid; ce congrès n'était qu'une forme, qu'un moyen de gagner du temps et de sanctionner les bases d'un traité [2]. A Madrid, les négociations réelles se sui-

[1] Dépêches de Dubois à M. de Penterrieder. Janvier, ann. 1721.
[2] Dépêches et protocoles de Dubois, ann. 1721.

vaient toujours par la correspondance directe de Dubois et du père Daubenton, le chef du parti français. Il y avait un échange de bonne amitié et de confiance intime depuis la négociation des mariages; les hostilités entre ces deux couronnes avaient quelque chose d'odieux et d'anti-national. Le régent l'avait bien senti; il savait l'impopularité de la guerre en France, et cette conviction allait si loin, qu'après la prise de Fontarabie il fit frapper une médaille où l'on disait : « que la cité n'avait été prise que comme un gage de paix. » L'intimité devenait chaque jour plus grande entre les deux cours de Madrid et de Paris; il y avait cet instinct profond qu'elles ne pouvaient marcher l'une sans l'autre; le mariage du roi en était l'expression; s'il paraissait bizarre de marier un prince de onze ans et une petite infante de quatre ans à peine, ce mariage était le gage d'un retour vers la politique de Louis XIV. Le régent saisissait une incontestable suprématie sur la cour d'Espagne; Dubois, dans ses confidences, se vantait d'être maître du pouvoir à Madrid comme à Paris; la haute tête d'Albéroni ne gênait plus les projets de concession; l'Espagne ne faisait plus aucune difficulté d'adhérer à la quadruple alliance. La présence d'un Stanhope à Madrid aidait toutes les négociations; l'Espagne réclamait Gibraltar et Port-Mahon; Stanhope ne s'expliquait pas sur ce point; mais le régent faisait dire à Philippe V : « que la demande était trop juste pour qu'elle ne fût pas appuyée au nom de la France; Gibraltar et Port-Mahon étaient des possessions inhérentes à la monarchie espagnole. » Les deux cabinets de Paris et de Madrid rentraient dans l'ordre habituel de leur alliance, et Philippe V n'hésita plus à adhérer au traité de Londres et à la démarcation territoriale qui avait été consentie. Il ne restait plus que la maison d'Autriche en dehors de l'état de paix; elle y fut bientôt amenée par la menace d'une coalition fortement nouée : que pouvait-elle désirer? n'avait-elle pas la pleine souveraineté de ses possessions d'Italie? Si elle troublait l'état de paix, eh! bien, on la con-

traindrait à se soumettre, même par la force des armes[1] !

Ainsi, après un long détour, la diplomatie du régent arrivait au point de départ de Louis XIV : l'alliance intime avec la maison d'Espagne; il avait fallu plus longtemps pour aboutir à cette idée simple que pour ressaisir la force d'unité dans le gouvernement politique; c'est qu'il s'était mêlé, à l'origine même de la diplomatie du régent, des intérêts personnels et les faiblesses d'une situation équivoque; à mesure que ces intérêts n'étaient plus aussi vivaces, que cette situation prenait une plus haute fermeté, le régent abandonnait sa fausse direction diplomatique pour retourner aux intérêts éternels de la France. Cependant, il faut le dire, tout en s'écartant des idées fortes et des traditions de la politique de race, le régent avait déployé une incontestable habileté; s'il avait fait des concessions à l'Angleterre pour obtenir la paix, s'il avait comblé les ouvrages de Mardick et proscrit les Stuarts, il s'était hâté de se servir de l'alliance anglaise pour amener le traité de la quadruple alliance, qui n'était en définitive que la reconnaissance par l'Empire de toutes les clauses du traité d'Utrecht. Cette situation nouvelle brisait le vieil empire de Charles-Quint; en dépouillant l'Espagne de ses possessions italiques, il créait une domination incertaine pour la maison d'Autriche sur ces mêmes provinces; il grandissait la France par le morcellement des puissances qui l'environnaient. Le secrétaire d'État Dubois avait été l'âme de toutes ces négociations, et l'on peut hautement le placer à côté de Stanhope pour l'activité intelligente et la hardiesse des conceptions. L'abbé Dubois avait compris l'importance de l'alliance anglaise pour la maison d'Orléans; et quand cette maison fut bien affermie dans son droit et ses éventualités successoriales, il se retourna vers l'Espagne, domina ce cabinet par les alliances de famille, et lui fit ainsi renoncer à ses prétentions sur la France. Une princesse d'Orléans devait régner en Espagne; on mariait

[1] Depêches du baron de Penterrieder. Janvier, ann. 1721.

un enfant maladif à une infante, et au cas de mort de cet enfant, la couronne de France était assurée à la branche d'Orléans. Ces résultats étaient immenses; ils faisaient honneur à la capacité du régent et à l'habileté remarquable de Dubois, le plus fidèle exécuteur de ses pensées!

Au milieu de ces négociations, le système de crédit public établi par Law s'était développé dans des proportions fantastiques : c'était un temps d'ivresse, d'abondance, de dissipations folles et d'espérances chimériques. Les valeurs émises dépassaient toutes les limites d'une administration rationnelle; en commençant cette année, on constata avec effroi que plus de huit milliards étaient en circulation, c'est-à-dire que la valeur territoriale de la monarchie se trouvait presque absorbée par des titres nominatifs, hypothéqués sur un bel idéalisme de colonisation, d'industrie, d'établissements éloignés, d'impôts productifs sans doute, mais qui ne pouvaient donner, en aucun cas, l'intérêt d'un capital aussi énorme[1]. En économie politique, le crédit s'établit non-seulement sur une valeur d'opinion, mais encore sur une représentation réelle; le papier-monnaie ne trouve une circulation facile que parce que chacun est convaincu que son remboursement peut être accompli sur l'heure : quand cette conviction cesse, le crédit disparaît et la fortune publique est compromise. On s'était jeté à l'étourdie, comme toujours en France, sur toutes les valeurs de la banque de Law; puis la réflexion était venue, on avait analysé l'ensemble du système; on avait porté le scalpel sur ce corps laborieusement construit, et un peu d'attention avait naturellement conduit à se demander où était la valeur représentative de cette immensité de circulation. Dès que le public examina de sang-froid, le système fut compromis; tout reposait sur l'enthousiasme, et quand il n'exista plus, on fut entraîné même à douter de la réalité.

Ce temps de crise, pour tout État restreint dans les conditions du crédit rationnel, devait être mortel pour le système

[1] Exposition du système, ann. 1720.

aventureux de Law, et ce qui hâta plus encore sa décadence, ce furent précisément les mesures prises afin de consolider l'édifice ébranlé. Le crédit exclut les résolutions de violence, il ne se commande pas ; plus on force les capitaux, moins ils viennent ; le jour qu'une ordonnance, une loi impose certaines conditions, la confiance se retire. La faute du système de Law était d'avoir voulu rétablir l'équilibre par des édits extraordinaires. L'ensemble de son crédit se composait de deux espèces de valeur : 1° les billets de banque, monnaie réelle, fixe, garantie par le contrôle de l'État, véritable dette nationale hypothéquée sur les revenus publics ; 2° les actions affectées sur des valeurs industrielles, des exploitations de terre comme le Missisipi, le commerce de l'Inde, le monopole de compagnies, obligations aléatoires soumises à la hausse et à la baisse ; l'État ne pouvait en répondre ; ces valeurs étaient purement idéales, et c'était la faute des agioteurs que l'incessante mobilité de leur cours. Les actions s'étaient déprimées avec autant de rapidité qu'elles avaient reçu une impulsion de hausse ; le trésor ne devait point subir ces chances ; la faute de Law fut de vouloir soutenir les actions à l'aide de la banque, et d'en permettre l'échange avec les billets de cette banque, valeur fixe, consolidée. Une telle résolution entraîna l'émission exagérée de ces billets, et de là naquit la dépréciation des valeurs d'État ; elle suivit la chute des actions. La crise devint imminente, les billets perdirent, et pour ramener l'équilibre on diminua le prix des monnaies, mesure pitoyable encore qui bouleversa les idées et les rapports entre les choses ; on se présenta en foule à la banque pour être remboursé : il fallait établir des heures, des modes de paiements, des tours de rôle, prendre des subterfuges, soumettre les valeurs à des visa, à des contrôles, et dans ces mesures se trouvait la perte absolue du crédit public. Dès l'instant qu'une valeur n'est pas payée à bureau ouvert, tout est dit pour elle ; elle tombe, c'est sa condition invariable [1].

[1] Exposition du système, ann. 1720.

Le soin de Law, quand cette crise se présenta formidable, fut surtout de rétablir l'opinion publique sur la valeur réelle des actions hypothéquées ; de là ce charlatanisme qui exploita le Mississipi, et publia des choses si incroyables sur le Canada et les terres nouvellement exploitées. Paris était rempli d'écrits sur les merveilles de ces terres ; l'honnête bourgeois, l'artisan laborieux, se voyaient entourés par une foule de crieurs, de charlatans en bel uniforme rouge, ou bien habillés en Iroquois, des plumes de toutes couleurs sur la tête, ornés de diadèmes en faux or, avec de gros rubis attachés au front [1]. Quand la musique avait bien rassemblé les passants, tout aussitôt le charlatan commençait sa harangue sur les miracles du Canada, la véritable terre promise aux habitants de Paris, des environs et de l'univers entier : on s'engageait à faire trouver de l'or à pleines mains ; l'abondance serait pour tous. Le roi accordait aux nouveaux colons de riches indemnités : « Habitants de Paris, de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, disait un de ces charlatans de police, voici ce que Sa Majesté le roi de France, de Navarre et du Mississipi a eu l'avantage de me communiquer, pour que je vous le communique à mon tour. Il s'agit d'un remède à la maladie de faute d'argent. Vous tous, nobles et roturiers (car je ne prétends favoriser personne, et je m'adresse aux femmes mariées comme aux autres, à tous les honnêtes gens surtout qui n'ont pas d'ouvrage, de métier, d'asile) ; vous tous donc êtes invités à faire, pour votre plaisir, le voyage du Mississipi, et à revenir plus riches que des princes, avec deux mille ou cent mille livres de rente à votre fantaisie. Bien entendu que j'ai remercié en votre nom Sa Majesté, qui s'intéresse à tous, même aux enfants qui tettent encore. Vous n'êtes pas seulement Français, vous êtes Mississipiens, et dans un an et quarante jours il n'y aura plus dans les États de Sa Majesté que des millionnaires, ce qui

1 Il existe plusieurs de ces images à la Bibliothèque du roi, collections de gravures, ann. 1720.

sera fort avantageux pour le commerce. Or donc, en attendant, le roi de France et moi avons quelques propositions à vous faire, que vous accepterez avec reconnaissance. M. Law, qui possède dans le Nouveau-Monde des royaumes plus grands que la France, plus riches que le Pérou, a besoin de sujets de bonne volonté. Que ceux de tous âges, de tout rang qui voudront s'embarquer sur ses vaisseaux, soient certains de devenir ducs, princes et même empereurs, une fois établis dans ce pays de Louisiane, parce qu'il y pousse des louis d'or comme des champignons ; le Mississipi, dont je suis chargé de vous faire les honneurs, est la propriété de M. Law, qui, comme vous savez, a dans ses coffres de quoi acheter la pantoufle du pape. C'est là une jolie province, où les blés ne se sèment pas, où les pavés des rues sont d'or pur, où les habits ont des boutons de diamants, où les pauvres ont des palais et au moins quatre domestiques, où le pain ne se vend que deux sous la livre, où l'on se sert d'éléphants au lieu de chevaux, où l'on vit cent ans, messieurs et dames, et chaque année en vaut plus de deux des nôtres, plus de trois, plus de vingt. L'eau-de-vie s'y donne pour rien; le vin, personne n'en veut; j'entends de vos méchants de Suresnes : car on y boit du vin qui n'a pas son pareil. Dans cette contrée délicieuse, où pour ainsi dire les allouettes vous tombent toutes rôties dans le bec, tous les habitants sont nobles, jeunes et riches. On vous a parlé des mines d'or de l'Amérique, mais ce n'est rien à côté de celles du Mississipi ; chacun est libre de les exploiter. On sort le matin dans les champs, hors de la barrière, on creuse à deux pieds de profondeur, on a de l'or plein son chapeau. Veut-on de l'argent? on creuse un trou dans un autre endroit ; veut-on des pierreries? on n'a qu'à ramasser des cailloux au bord de la rivière. Nous avons sur notre liste vingt ducs et pairs et cinquante ambassadeurs d'Espagne qui nous ont offert leurs services et leurs personnes. Nous sommes pareillement aux ordres du public, et nous admettrons dans ce paradis terrestre toutes personnes qui désirent faire fortune. Il suffit de se faire inscrire et de

partir dans les carrosses du gouvernement. Il y a déjà cinq cents millions de bourgeois, artisans, militaires et grands seigneurs qui ont retenu leurs places, c'est dire assez qu'il n'en reste pas beaucoup : dépêchez-vous donc de les prendre. Je promets pendant la traversée, à chaque Mississipien, une ration de pain, viande, vin et eau-de-vie à discrétion ; les malades seuls boiront de l'eau. Au reste, celui qui sur mer ne sera pas satisfait, on le renverra de suite en France pour lui laisser le temps de se repentir. J'ai oublié de vous dire que toutes les insulaires sont jolies ; néanmoins, pour établir la concurrence, nous nous engageons à transporter aussi, saines et sauves, les dames qui désirent une voiture et des laquais. Ces dames seront chauffées, nourries et amusées aux frais du gouvernement [1]. »

Telles étaient les publications qu'on jetait parmi le peuple afin d'exciter la spéculation et de raviver les idées un peu éteintes pour les actions industrielles. On se servait de tous les moyens pour rattacher la confiance à un crédit qui s'en allait. Il manquait des colons au Canada, on parlait d'élever des cités opulentes dans des vallées d'or, dans de magnifiques prairies, au bord d'un fleuve qui versait des torrents de rubis ; il y eut des engagements volontaires, une multitude d'oisifs et de gens sans ressources s'enrôlèrent pour le Mississipi ; le superflu des populations s'écoulait dans le Canada ; des myriades de femmes perdues allèrent chercher fortune dans le Nouveau-Monde. Quand ces moyens volontaires eurent été épuisés, on recourut à la violence ; les gens du guet de Paris parcoururent les rues un peu populeuses de la cité. Apercevaient-ils un tumulte, y avait-il un flot d'habitants, ils s'emparaient pêle-mêle des hommes et des femmes, les renfermaient quelques jours aux Madelonnettes ou dans les cours du Palais de Justice, puis on les dirigeait sur le Havre et Lorient. Il y eut des abus sans nombre ; la police ne ménagea rien ; elle enleva souvent des hommes paisibles, de braves et dignes ouvriers,

[1] Recueil de pièces sur le système. Paris, ann. 1720.

des femmes et des jeunes filles honnêtes; il fallait bien peupler le Canada, cette terre de *promission*, ainsi que le disaient les gazettes. Vous dirai-je maintenant l'histoire de la belle pâtissière qui fit enlever son pauvre mari criant et hurlant à la porte de sa maison, lequel fut saisi par le guet et conduit ni plus ni moins au Mississipi, comme perturbateur et mauvais sujet? Tous les couplets du temps ne parlèrent donc que de la belle et rieuse pâtissière et du pauvre mari trompé, battu et embarqué sur les grandes eaux [1].

Ce n'était pas assez pour les spéculateurs : on fit arriver à Paris quelques chefs des peuplades iroquoises qu'on présenta au roi Louis XV; on les avait couverts d'or; femmes et hommes portaient des colliers de perles, des diadèmes et un sceptre de belle apparence orné de rubis et de topazes, toutes choses, bien entendu, faites à Paris, à l'orfévrerie du trésor; on les promenait dans la cité, précédés de musique. On s'arrêtait sur les places pour lire en plein vent des pancartes sur les merveilles du Canada, « dont les seigneurs ici présents étaient rois et princes souverains, vassaux de Sa Majesté. » Ces pauvres Iroquois semblaient fort étonnés de cet accueil : ils firent abjuration à Notre-Dame, pour eux et leurs sujets, couverts d'or et de pierreries. J'ai trouvé également un calendrier de l'année 1720; tout est dominé par la pensée de la colonisation du Canada; des placards en belles images représentent le commerce avec les Indiens; l'activité est grande sur ces physionomies : ici, des religieux, la croix en main, convertissent ces populations de sauvages; là, des marchands abordent ces côtes lointaines. Qu'offrent-ils à ces peuples en échange de leur or, de leurs diamants, et des magnifiques productions du sol? Les capitaines ne leur donnent que de la verroterie, de petits couteaux, des miroirs, comme on en faisait pour un sou à la porte Saint-Antoine ou en Grève [2]. Quel

[1] *Voyez* le recueil manuscrit de Maurepas, tom. XIV.

[2] J'ai acheté ce calendrier, pièce fort rare du système; chaque époque a son charlatanisme et ses prospectus. Il est aussi à la Bibliothèque du roi, ann. 1720.

beau pays de produits et quelle richesse! Ces expédients étaient destinés à imprimer un peu de vie aux actions ; on voulait faire croire aux miracles de la colonie qu'on offrait comme hypothèque aux créances du système ; mais la foi n'était plus dans ces actions. Les esprits sont ainsi faits en France : dans les moments de frénésie d'un jeu, ils sont crédules comme des enfants, et quand l'illusion est passée, tout s'évanouit; on ne croirait plus à la vérité même : le système de Law en était arrivé à ce point de méfiance.

De toutes parts on accourait au remboursement; l'alarme était donnée, et la foule se pressait aux portes de la banque pour obtenir l'acquittement des billets; en vain la formalité du visa jetait des longueurs dans le mode de paiement; on retenait souvent deux, trois heures chaque billet pour le contrôle; un nombre fixe d'obligations étaient ainsi payées sans que les moyens de la banque fussent épuisés. Un coup de hardiesse aurait été de payer pendant huit jours à bureau ouvert, à tous porteurs; cette abondance de numéraire jeté dans la circulation aurait ravivé la confiance; la panique se serait calmée. En matière de crédit, il ne faut jamais rien forcer; si vous voulez maintenir une valeur, offrez de rembourser à toute heure, à tout moment. Les restrictions imposées par la banque firent le plus déplorable effet; on se pressa vers ses portes; en un seul jour trois personnes furent étouffées; bientôt dans Paris ému cette nouvelle se répandit et la dépréciation se montra plus rapide [1]. Que faire pour arrêter cette baisse indicible? Law recourut une fois encore à un remaniement dans le prix des monnaies; il en altéra le taux et en diminua la valeur pour la mettre en rapport avec la baisse dans le crédit des billets. Un édit ébranla tout le système monétaire ; mais que peut la violence en matière de circulation? Elle l'arrête plus qu'elle ne la favorise; l'argent veut être libre, et c'est alors qu'il vient à vous : l'édit sur les mon-

[1] Affiche mise à la porte de la banque : « La banque promet d'étouffer à vue le porteur du présent billet. »

naies devait d'ailleurs trouver une plus haute résistance [1]. Le Parlement de Paris avait jusqu'ici témoigné tous ses mécontentements sur la marche du système financier. Depuis l'édit de la création d'une banque nationale, les parlementaires s'étaient séparés du régent, ils avaient gardé mémoire de l'ingratitude du duc d'Orléans envers le pouvoir qui avait cassé le testament de Louis XIV et constitué la régence. Le duc d'Orléans n'avait-il pas intimé à M. de Mesmes qu'il voulait se passer de remontrances, en même temps qu'il avait exilé trois conseillers récalcitrants? Le Parlement pouvait-il supporter toutes les expériences en matières financières, capables de bouleverser les vieilles et grandes existences de la propriété? Sur tous les édits on avait présenté des observations, toujours rejetées par le régent. Dans l'époque brillante du système, plus d'un parlementaire s'était enrichi, et les bons lots leur avaient fermé la bouche; mais quand les jours de décadence arrivèrent, quand la valeur des billets de banque et des actions ne se cota plus à la hausse dans la rue Quincampoix ou à la place Vendôme, alors le Parlement se montra hautain, opposant; il avait pour lui une certaine popularité, il ne voulut point enregistrer les édits. Un lit de justice fut ordonné par le régent; la volonté du pouvoir se manifesta hautaine. Le moment était décisif [2]; si l'on mollissait, la crise devait prendre un aspect plus sinistre; dans un conseil secret il fut arrêté que le Parlement serait exilé par lettres de cachet à Pontoise. Il y avait un autre motif à cet exil qui se liait aux négociations avec la cour de Rome pour la bulle *Unigenitus*; le Parlement, presque tout janséniste,

[1] Le système était à sa mort; on faisait déjà des épitaphes sur Law et son système :

Ci-gît un Écossais célèbre,
Et calculateur sans égal,
Qui par le moyen de l'algèbre
A mis la France à l'hôpital.
Qui l'aurait cru, ô chose étrange !
Aujourd'hui, par les soins de Las,
Après avoir chanté merveille,
Comme dans les mains de Midas,
Dans nos mains tout en or se change,
Que chacun prenne garde à soi :
Il pourrait bien comme à ce roi
Nous venir de grandes oreilles.

[2] Registre du Parlement, ad ann. 1720.

s'opposait à ces négociations, et il fallait en finir avec sa résistance. Dès que le régent voulut marcher dans un système d'unité, l'opposition des gens de robe rouge (les écrevisses, disait le peuple) devait l'affaiblir dans sa force et sa liberté d'action.

Paris était trop agité pour qu'on laissât le Parlement siéger dans son sein ; il suffisait que le peuple sût son opposition au système pour qu'il fit de ce Parlement un centre de résistance et de sédition. N'avait-on pas souvenir des jours de la Fronde ? Pontoise était la ville des exils parlementaires ; elle était assez proche de Paris pour qu'on pût traiter promptement d'une pacification. A Pontoise, le Parlement avait le loisir de se calmer et de mieux réfléchir sur son opposition ; on n'avait point à craindre qu'il donnât ses ordres aux quarteniers, officiers du guet, pour dresser de nouvelles barricades. Le régent était décidé à toutes les mesures possibles pour soutenir le système, et cette résistance morale du Parlement devait singulièrement l'enchaîner dans ses résolutions financières [1]. C'était déjà beaucoup que l'opposition intime du conseil de régence très-prononcé contre Law : aucun conseiller n'admettait les expédients du financier écossais pour atténuer la crise ; en modifiant ses plans, on l'enchaînait dans ses moyens. Autant il faut éviter les situations difficiles, autant, ces situations une fois arrivées, il faut avoir le courage de constituer un pouvoir fort et absolu pour en sortir : rien ne précipite la ruine d'un système comme les petits empêchements ; et telle était alors la situation de la régence par rapport aux idées de Law. Le duc d'Orléans sentit la crise ; il ne pouvait s'en tirer que par des expédients, et ces expédients eux-mêmes exigeaient l'emploi du pouvoir le moins contrarié dans ses allures. Il fallait que l'exil du Parlement

[1] On faisait courir le bruit que le Parlement empêchait le développement du crédit : voici un billet distribué par ordre de la banque, en juillet 1720 : « Le Parlement, par son opiniâtreté continuelle au gouvernement présent, fait resserrer l'argent : mais, malgré toute sa mauvaise intention, l'argent paraîtra la semaine prochaine, et le billet de banque ne perdra plus. »

à Pontoise laissât le régent libre dans son action de gouvernement; on ne serait plus arrêté à chaque pas par des coups d'opposition : Law devenait maître du terrain et pouvait déployer tous ses moyens pour empêcher la crise. Cette manière hardie de traiter le Parlement aurait pu réussir; en politique rien ne donne plus de confiance que la force quand il s'agit de gouvernement. Mais le crédit échappe aux coups d'État; on ne peut le saisir par la violence; il se retire, parce que l'argent ne se montre qu'à la confiance qui l'appelle. Law, après l'exil du Parlement, demeura bien le maître absolu du terrain financier; il éleva, abaissa le taux des billets, de la monnaie; il prit mille mesures pour affermir le système chancelant. Tout était dit; les merveilles avaient disparu; la réalité seule demeurait, et cette réalité, c'était une émission de plus de huit milliards de valeurs, qui pesaient de leur poids écrasant sur les places de l'Europe. En vain on brûlait chaque jour des billets d'État et des actions sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour faire voir qu'on en diminuait l'énormité; on ne pouvait relever l'opinion du crédit public; la masse des valeurs était si considérable, que les billets semblaient se multiplier dans la circulation; on se pressait de s'en débarrasser; il n'y avait plus de détenteurs volontaires, et tout le monde se hâtait de vendre. Dès ce moment la plus profonde irritation se manifesta contre Law; le ministre qui avait été l'idole des joueurs, ce grand homme dont on sollicitait une parole, un regard, n'était plus aux yeux de tous qu'un charlatan, un empirique qui avait trompé la nation française; on en voulait à sa vie; il fallut multiplier les gardes qui entouraient sa personne, on rugissait contre lui dans les rues de Paris où sa renommée retentissait naguère; les joueurs l'auraient mis en pièces, s'ils l'avaient tenu sous leurs mains.

Cependant quel remède fallait-il opposer au mal? quel moyen d'attirer quelque confiance sur les valeurs dont la décadence était si rapide? devait-on rappeler le Parlement et se livrer ainsi aux robes rouges? les concessions qui se-

raient faites en matière de finances ne réveilleraient-elles pas les questions politiques? Le Parlement n'allait-il pas se venger de son exil, si on l'appelait au secours d'une situation financière embarrassée? Le conseil de la régence toujours hostile à Law arrêta, comme terme moyen, le rappel de d'Aguesseau exilé à sa terre de Fresne. D'Aguesseau n'avait jamais été partisan du système, mais il ne partageait pas les répugnances de ceux qui repoussaient les innovations en finances d'une manière absolue; il accepta son rappel, et les sceaux furent demandés à d'Argenson. Dès ce moment le chancelier eut à examiner, dans le conseil de régence, les moyens de parer à la grande crise financière qui se préparait si violente. Trois moyens étaient proposés [1] : 1° le paiement graduel et successif des billets de banque, de manière à ce que chaque jour il en fût retiré du commerce une certaine quantité; 2° la suspension absolue de tout paiement et la substitution de nouvelles valeurs; 3° une perte proportionnée sur chaque obligation, afin de réduire leur masse immense et représentative. Le premier moyen avait été essayé; il était long, impuissant pour relever le crédit des obligations; on ignorait la quotité exacte des valeurs émises; le contrôleur général l'avait portée à huit milliards, en supposant une somme de 80 millions par an amortie, c'était encore l'espace de cent ans qu'exigeait l'acquittement intégral des dettes du système et l'épuisement de ces valeurs; le tirage par lots ne répondait pas aux besoins du crédit public. Le second moyen pourrait-il donner plus de force à la circulation? les nouvelles valeurs inspireraient-elles plus de confiance que les anciennes? ceux-là qui refusaient les billets de la banque prendraient-ils les mandats du trésor? La diminution proportionnelle et graduée n'était au fond qu'une banqueroute déguisée; l'État n'avait pas plus le droit de réduire sa dette que de la supprimer absolument, quand il n'offrait pas de rembourser le prix au détenteur de l'obligation; autant valait alors

[1] Exposition du système, ann. 1720.

une banqueroute réelle. Ce fut cependant à ce dernier moyen qu'on s'arrêta ; on soumit les obligations et les billets de banque à un contrôle, et ce contrôle réduisait progressivement la valeur des billets, mauvaise opération qui hâta la chute même du système, et précipita la ruine de tous les expédients.

La fortune de Law se liait essentiellement à sa pensée financière ; il lui fallait le succès pour dominer l'administration publique de la monarchie ; ce succès avait été si brillant, si magnifique dans son origine ! Law disposait de la France ; mais aussi, quand les revers arrivèrent, Law demeura sans appui ; menacé dans sa position et sa sûreté personnelle, il s'empressa de donner sa démission de contrôleur général des finances ; le régent ne fit aucune difficulté pour l'accueillir ; il était de ces caractères qui ne soutiennent un homme ou un système qu'autant qu'il réussit ; quand il cessa d'être heureux, de maîtriser la crise, le duc d'Orléans s'en débarrassa sans regret. Law resta quelques moments encore à la banque, mais l'opinion publique était si irritée, qu'il dut quitter Paris au plus tôt. La dépréciation de toutes les valeurs était à son comble ; aucune mesure ne pouvait arrêter le discrédit dans lequel elles étaient tombées ; les billets de banque se faisaient à 72 pour 100 de perte ; on prit le parti d'une réduction qui s'opérait ainsi par la force des choses. Quand une valeur croule rapidement, l'État, qui ne peut la relever, se trouve invité à la supprimer ; la banqueroute n'est en quelque sorte que la reconnaissance d'une dépréciation qui existe de fait ; lorsque 100 fr. n'en valent plus que 5, on n'est pas éloigné de proclamer que la valeur est éteinte ; c'est en quoi le système d'amortissement est admirable, parce qu'il rachète et relève tout à la fois la dette publique. Law, proscrit de France, se retira dans les États de Venise ; il avait fait l'abandon presque absolu de sa fortune à ses propres idées ; il laissa la totalité de son avoir territorial pour aider le régent dans la tâche difficile de reconstituer le crédit. Law continua de correspondre avec le duc d'Orléans, qui con-

servait pour lui une haute estime; retiré à Venise, au milieu des merveilles du commerce et de la banque, Law ouvrait son cœur au régent: « J'évite de me servir de la permission que Votre Altesse Royale m'avait accordée de lui écrire, pour ne point donner, disait-il, le moindre ombrage à ceux qu'elle emploie dans les affaires. Il y a pourtant des occasions où je suis persuadé qu'elle trouvera bon que je prenne cette liberté. Lorsque je proposai à Votre Altesse Royale de me retirer, je lui proposai en même temps de remettre à la compagnie des Indes mes actions, terres et autres biens de toute nature, me réservant de quoi payer mes dettes, et une somme équivalente à celle que j'avais apportée en France [1].

[1] J'ai trouvé une autre lettre de Law au régent, adressée de Venise, 21 janvier 1721 : « J'eus l'honneur d'écrire deux fois à Votre Altesse Royale sur mes affaires particulières, proposant de céder mes biens à la compagnie des Indes, qui serait chargée de payer mes dettes et de me remettre la somme que j'avais en entrant au service du roi; que je placerai cette somme au nom de mes enfants, avec cette condition que ce bien soit confisqué, s'il est jamais augmenté par moi, par mes enfants ou par aucun de ceux qui leur succéderaient. Si j'avais pensé à quelque moyen plus fort pour satisfaire mes ennemis, et leur prouver que je n'ai rien hors du royaume, j'accepterais tout ce qu'ils proposeront pour les contenter sur cet article, il ne me coûtera rien; je méprise le superflu. Lorsque je pris congé de Votre Altesse Royale, elle eut la bonté de me dire qu'elle ne permettrait jamais qu'on attaquât mes biens et ma personne. M. le duc m'a depuis écrit la même chose de sa part; la confiance que j'ai dans cette promesse me faisait attendre avec patience la réponse à des propositions si raisonnables, et j'apprends que mon frère est en prison et mes biens saisis. Voilà, Monseigneur, l'état où je suis réduit par le désir que j'avais de servir Votre Altesse Royale et la France Quand je m'engageai dans le service du roi, j'avais du bien autant que je désirais, je ne devais rien et j'avais du crédit; je quitte le service du roi sans bien. Ceux qui ont eu confiance en moi ont été forcés à faire banqueroute, et je n'ai rien pour les payer: pourtant je me trouve réellement en avances pour le service du roi de sommes très-fortes : l'article seul des affaires étrangères suffirait pour payer mes correspondants, et me remettre la somme que je désire. Je supplie Votre Altesse Royale, en même temps, de faire une réflexion, qu'en m'accordant la justice que je demande, elle ne risque rien; en la refusant sous prétexte que j'ai emporté du bien avec moi, comme le temps fera connaître le contraire, elle aura à se reprocher les injustices que j'aurai souffertes. J'attends sa réponse, et j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Altesse Royale, etc. LAW. »

A cette lettre était joint un billet pour l'abbé Dubois : « Je vous suis obligé, Monseigneur, de la manière avec laquelle vous avez écrit à M. de Chavigny sur mon sujet; je l'ai vu ici, et il m'en a parlé. Les absents, principalement ceux de mon espèce, n'ont que peu d'amis; en revanche, je ne

Votre Altesse Royale me répondit avec bonté, que j'avais des enfants, et qu'il ne convenait pas que je rendisse mes biens à la compagnie. Votre exemple, Monseigneur, celui des princes et des seigneurs qui sont du conseil de régence, m'autorisent à supplier de nouveau Votre Altesse Royale d'agréer que la compagnie charge une personne ou deux de ma procuration pour payer ce que je dois, me remette 500 mille écus, à quoi j'estime le bien que j'avais, et le restant à la compagnie. Par les comptes qu'on m'a envoyés, le seul article des avances pour les remises dans les pays étrangers servira pour payer mes dettes et me remettre la somme que je désire. Au cas que Votre Altesse Royale la trouve trop forte, je me contenterai de ce qu'elle trouverait bon à me régler. En travaillant, j'avais en vue d'être utile à un grand peuple : je ne désirais les biens ni les charges, qu'autant qu'elles pouvaient m'aider à réussir dans mon dessein. M. le chancelier pourra me servir de témoin à son retour; en parlant des personnes qui souffraient par la diminution de leurs rentes, je lui offrais mes actions, qui valaient alors près de 100 millions, pour qu'il les distribuât à ceux qui en avaient besoin. La grâce que je demande à Votre Altesse Royale est d'être assurée que je n'ai point de biens chez l'étranger ni dans le royaume, que ce qui est connu, et j'en ferai donner les états les plus exacts qu'il me sera possible. Je ne désire pas d'être riche, mais il ne convient pas que je manque à payer ce que je dois, ni du nécessaire pour subsister honnêtement. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus sincère et respectueux, Monseigneur, de Votre Altesse Royale, le très humble, etc. LAW. »

Si le système n'avait pas été heureux, il reposait sur une pensée vaste et féconde. Law n'était pas seul coupable ; l'esprit français fut un peu la cause de cette ruine

suis ennemi de personne ; je souhaite à tous ceux qui servent le régent succès dans leur ministère, et suis très-sincèrement, Monseigneur, votre très-humble, etc. LAW. »

si rapide du crédit : cet esprit exagéra tout; il s'éprit avec fureur des combinaisons financières de l'Écossais ; il se passionna, comme il le fait toujours, pour des nouveautés ; puis il se découragea aussi rapidement ; la spéculation ne garda pas de milieu ; elle passa d'un excès à un autre, de la fortune à la ruine. On se prit à démolir le système avec autant d'ardeur qu'on en avait mis à l'élever ; il fut comme ces palais de diamant dans les récits féeriques de la chevalerie ; il disparut, ne laissant plus qu'une fumée malfaisante. Et pourtant le système de Law reposait sur une vaste idée de circulation ; il agrandissait le cercle des valeurs monétaires, il découvrait cette puissance du crédit qui supplée à l'or; il rattachait tout à un papier-monnaie, à des actions qui avaient pour hypothèques diverses branches du revenu public ; la faute fut de dépasser certaines limites. Law n'eut pas assez de sang-froid pour se renfermer dans un centre déterminé ; il se laissa entraîner à d'incessantes émissions de valeurs, et quand ces émissions dépassèrent le possible, le système tomba. C'est une chose à remarquer dans l'histoire, les fortes idées ne se naturalisent au milieu des générations qu'après des expériences malheureuses ; et souvent un pas immense est fait par un peuple à la suite des plus grands sacrifices ! Serait-il dans la destinée du progrès de naître et de se développer au milieu des catastrophes ! Dans la marche des temps, les générations ne comptent que comme un point imperceptible, et la Providence les broie, dans sa marche inflexible vers son but infini !

Toutes ces agitations de la société, cette mobilité incessante dans les mœurs et les fortunes, devaient naturellement s'empreindre sur les œuvres de l'esprit. Il n'y avait pas encore, à proprement parler, en France, d'écrits politiques : comme il n'existait pas d'assemblées délibérant sur les intérêts publics, il n'y avait pas de journaux et de pamphlets avec un caractère véritablement parlementaire. On ne dissertait pas, à l'imitation de l'Angleterre et de la Hollande, dans les gazettes ; cet usage ne s'était point in-

troduit dans la monarchie, et la censure s'y opposait d'ailleurs. Le *Journal de Trévoux,* le *Mercure Galant* s'occupaient des questions littéraires ; tous les faits étaient racontés comme des bulletins officiels sans commentaires, sans réflexions. Les questions de gouvernement et d'administration publique n'entraient qu'accidentellement dans le domaine de la discussion ; elles étaient abandonnées aux conseils secrets qui entouraient la couronne. Toutefois, à l'époque de la régence, des livres de philosophie politique commencèrent à paraître sous des formes plus attrayantes qu'en Hollande et en Angleterre. L'esprit français ne supportait pas les lourdes thèses gouvernementales : qui aurait osé publier des livres, des commentaires, comme l'école anglaise d'Oxford ou de Cambridge? Ces livres de législation étaient abandonnés aux jurisconsultes. La noblesse en armes, la bourgeoisie tout occupée de négoce, les femmes si légères alors, si dévouées aux plaisirs, n'auraient pas ouvert un ouvrage, s'il n'avait été parfumé d'une poésie gracieuse, s'il ne s'était empreint de quelques idées spirituelles.

Tel était ce siècle, et les talents même supérieurs devaient se ployer à ces formes pour se faire lire dans une société si singulièrement préoccupée : c'est ce qui explique sans doute la publication des *Lettres persanes* par le président Secondat de Montesquieu. La tendance des idées était vers l'Orient ; l'école philosophique et d'érudition s'occupait de l'Égypte, de la Perse, de l'Inde et de la Chine ; les travaux de Fourmont et de Fréret avaient hautement célébré la sagesse des mystères et des enseignements que Confucius et Manès avaient répandus dans l'Orient ; Montesquieu paya ce tribut au goût régnant. Le cadre des *Lettres persanes* n'avait rien de neuf : ce jeune homme qui voyageait dans le pays d'Europe, cet Usbeck moitié-philosophe, moitié sensuel, qui jugeait si spirituellement les terres infidèles, n'était qu'un cadre fort vulgaire [1] ; on y trouvait une manière facile de passer en revue les usages et les faits politiques

[1] La première édition des *Lettres persanes* est de 1721.

de l'Occident. Montesquieu prend la société à la vieillesse de Louis XIV, il la suit dans ses mœurs, dans ses manières. Comme il est à l'aise avec son Persan, il met dans sa bouche les hardiesses les plus malheureuses contre l'institution chrétienne [1]; les formes sociales, les pouvoirs, les coutumes passent sous la mordante satire du président à mortier du Parlement de Bordeaux; il n'a d'admiration que pour les habitudes anglaises, que pour la constitution des trois pouvoirs, ce balancement des deux chambres et de l'autorité royale; il parle de la liberté britannique avec enthousiasme; il voit dans les Parlements un moyen d'arriver à ce but de perfection sociale. Montesquieu veut faire pénétrer ces idées dans les têtes même les plus dissipées. De là ces formes légères, ces tableaux licencieux du sérail, ces mœurs d'eunuques, ces jalousies de femmes d'Ispahan, et ces peintures érotiques des jardins d'orangers et de pêchers, où les sultanes et les belles esclaves exhalent leurs désirs sous le brûlant climat de l'Asie, depuis le martyre de l'absence du maître jusqu'à l'implacable vengeance de Roxane, qui meurt en écrivant à Usbeck: « Tu étais étonné de ne point trouver en moi les transports de l'amour; si tu m'avais bien connue, tu y aurais trouvé la violence de la haine [2]. » Le succès des *Lettres persanes* fut tout populaire; le grave président avait mis un esprit si prodigieux dans ses tableaux, et déployé un art si admirable à cacher les plus sérieuses pensées! Ce travail ébranla profondément les croyances; son empreinte philosophique respirait l'esprit du dix-huitième siècle, qui n'était que la démolition de la vieille société. Le livre de Montesquieu fut un des grands coups portés aux coutumes antiques, aux mœurs traditionnelles des ancêtres. Le jeune président, hautement aristocratique, n'était pas le partisan de l'émancipation des classes, de la liberté populaire; mais, comme la plupart des écrivains du dix-huitième siècle, il avait haine du ca-

[1] *Voyez* les lettres 75, 116 et 117.
[2] *Lettres persanes*, n° 161.

tholicisme et de la cour de Rome ; il proclamait ses admirations pour le système anglais et le balancement des pouvoirs [1].

Quand les esprits étaient vivement agités par la publication des *Lettres persanes*, Voltaire lisait les premières pages de son poème de *la Ligue*, qui depuis s'appela *la Henriade*, pour royaliser plus encore le sujet. La grande époque choisie par Voltaire était évidemment épique : si une tête puissante de poésie s'était emparée de l'esprit tout populaire de la Ligue ; si elle avait montré Paris, ses confréries, les cités de la France défendant leur liberté, leur indépendance municipale et le catholicisme, qui étaient leur opinion, leur foi ; si elle avait développé la démocratie de la bannière et de la confrérie ; si elle avait mis à la face de ces communes catholiques les gentilshommes des montagnes, gascons, méridionaux, calvinistes, bardés de fer sous le Béarnais ; si, pénétrant au fond de la pensée de Henri III, le poète avait vu dans cette cour flottant entre deux partis l'expression d'un système de conciliation impossible, il n'aurait pas eu besoin de recourir à un merveilleux vulgaire, à ce mélange du dogme chrétien et du paganisme, à cette apparition de saint Louis, à cette épopée d'emprunt, fastidieuse et sans couleur. Voltaire fit *une Ligue* de convention ; il avait mal étudié le seizième siècle ; il n'avait pu dès lors comprendre l'esprit simple et mâle des guerres civiles. Quand Homère chantait l'*Iliade*, il peignait les Grecs, Ilion, le bouillant Achille, Ulysse, le vieil et fin Ulysse, Agamemnon indomptable, et Jupiter le maître des dieux et des hommes ; il était sublime, parce qu'il reproduisait les mœurs de la Grèce héroïque. Mais que dire d'un poète épique qui conserve ses manières de marquis, ses idées de petits soupers, ses haines de philosophe, ses puérilités d'amour-propre, à ce point de ne pas mettre Sully à côté de Henri IV, pour se venger des mépris de la maison de Béthune ? Il fait un héros du vieux Mor-

[1] La constitution anglaise est la base de l'*Esprit des Lois*.

nay, le personnage le plus nul, le plus insignifiant ; il élève à toute la hauteur d'une grande capacité Coligni, ce pauvre caractère politique qui compromit son parti par ses faiblesses et sa vanité ; Coligni qui livra les huguenots pieds et poings liés aux massacres municipaux de Paris, aux vêpres populaires de la démocratie ligueuse [1] ! Ce qui donna un certain éclat à la *Henriade,* ce furent les déclamations répétées contre le fanatisme et les principes de la cour de Rome. C'était alors une opinion de convention que ces attaques indispensables contre le fanatisme ; quand les écrivains d'une époque ont adopté une formule, ils y courent tous à l'envi ; Voltaire suivait le goût de son temps ; il lisait des fragments de son poème dans les petits soupers, dans les châteaux de grands seigneurs qui lui donnaient l'hospitalité ; on s'habituait à entendre déclamer contre le catholicisme et ses institutions magnifiques. Aux yeux de cette société, Jacques Clément était l'image de tous les religieux ; la Saint-Barthélemy l'étendard de la foi : le pape, un *pontife ambitieux,* selon l'expression classique ; il n'y avait de grandeur d'âme, de philosophie, que dans les huguenots, et Mornay parlait seul le langage de la raison. Tout l'intérêt était jeté sur le parti protestant, et pour compléter la vérité du tableau, Voltaire faisait de saint Louis presqu'un philosophe sans croyances du dix-huitième siècle ! *La Henriade,* ce glacial poème, fut une contre-vérité historique d'un bout à l'autre, et il obtint pourtant, comme toutes les déclamations, un grand succès à une époque où la mode était de flétrir les idées de hiérarchie et de catholicisme [2].

Le vieux parti de la cour de Louis XIV prenait cependant sa revanche, et préparait le triomphe d'une pièce sublime, froidement reçue au théâtre dans le dernier temps

1 J'ai développé toutes ces idées avec d'incontestables preuves municipales, dans mon travail sur *la Réforme et la Ligue*, tom. IV.

2 Il se fit cinq éditions de la *Henriade* de 1725 à 1730. Rien de spirituellement mensonger comme les notes historiques qui sont jointes à ce poème.

de Louis XIV. Je veux parler d'*Athalie*. Le grand œuvre de Racine n'avait point réussi à son apparition devant un public accoutumé aux vers retentissants et aux situations forcées. Cette imitation simple et antique de l'Écriture ne pouvait plaire dans une société qui aimait les pompes orientales et les sentiments exaltés. Boileau avait prévu le succès de ce chef-d'œuvre dans la postérité la plus reculée ; mais, chose curieuse! ce qui lui rendit cet éclat, cette popularité, ce fut l'esprit d'opposition contre le régent, et les allusions qui se rencontraient à toutes les situations de la pièce. *Athalie,* qui avait été conçue au moment de l'expulsion des Stuarts, pour relever l'espoir du parti jacobite, devint encore une œuvre de circonstance à ce moment de la régence où l'on accusait Philippe d'Orléans de convoiter, par des desseins secrets, la couronne de Louis XV. Que d'allusions n'offrait pas cette pièce sainte! L'enfant royal protégé par Abner, le capitaine du temple, n'était-ce pas Louis XV sous l'épée de Villeroy? Athalie ne trouvait-elle pas son image dans la duchesse de Berry? et puis les pompes de ce couronnement dans le temple, Israël tant ému, tous ces accidents n'étaient-ils pas saisis comme des allusions à la jeune histoire de Louis XV? Dans la marche des temps, il est bien rare qu'une œuvre de poésie et d'art ne soit pas empreinte des couleurs politiques de son époque, et si on le remarque bien, le poème de la *Grâce* même, par Louis Racine, ne fut que l'expression des querelles du jansénisme sur le libre arbitre et la grâce, symbolisme de l'autorité et de la liberté depuis le moyen âge. La littérature portait comme toujours le type contemporain, et c'est ce qui la fait vieillir.

Mais la transformation la plus sensible, la plus profondément caractérisée, fut celle que les arts éprouvèrent sous la régence. Le siècle de Louis XIV avait jeté partout des formes grandioses et compassées ; il domine dans la peinture, comme dans la sculpture, une immuable et monotone uniformité ; ce sont incessamment les modèles de la Grèce et de Rome, les proportions académiques, la cor-

rection profonde du dessein. Dans les tableaux de Lebrun, comme sous le marbre de Puget ou dans les jardins de Le Nôtre, il règne une indicible puissance de la règle, qui ne s'écarte pas des grandes lignes [1]. Tout se ressent des formes absolues du gouvernement et de l'étiquette des cours ; si Alexandre paraît sur son char victorieux, si Constantin et Maxence se disputent l'empire du monde et le triomphe de la croix sur le paganisme, toutes ces larges toiles sont calquées sur les mêmes modèles ; il y a un génie de convention qui étend ses vastes ailes sur ces productions grandioses. Lorsque Puget ciselait son Milon de Crotone, dont la douleur transpire sous le marbre ; lorsque Coustou groupait les naïades et les tritons s'agitant dans les eaux limpides, ils avaient en face d'eux les débris de l'antiquité, le Laocoon avec ses douleurs musculaires, les faunes, les sylvains, des bas-reliefs antiques, des *villa* romaines et de Toscane ; ces grands artistes imitaient avec la hardiesse de talents hors ligne. L'art, sous la régence, devint tout national ; tandis que la philosophie et la politique du dix-huitième siècle n'étaient qu'un plagiat de l'Angleterre et de la Hollande, la peinture, la sculpture, s'empreignaient d'un caractère de grâce et d'originalité inimitables. Parcourez les compositions du temps, combien ne sont-elles pas d'une suave couleur ! Ici des vertes campagnes, des bergères élégantes aux pieds tout floquetés de rubans dans des mules de poupées ; leurs robes et leurs vertugadins viennent expirer sous ces tailles qui tiennent dans les dix doigts ; et ces riantes figures, et ces bouches si petites, si vermillonnées, hélas ! qu'on ne retrouve plus (la tradition en est perdue avec les grandes races aristocratiques) ; des bergers sont mollement étendus à leurs pieds ; ils portent des chapeaux ornés de fleurs comme dans la vallée de Tempé, la houlette pavoisée de rubans roses et printaniers ; les uns jouent de la musette et de cette flûte émincée qui semble s'échapper de leurs doigts ; tous se re-

[1] *Voyez* mon *Louis XIV*.

gardent tendrement, tandis qu'une nichée d'amours envolés jettent des fleurs sur ces couples épris. Ce n'est pas la fête joyeuse et flamande de Rubens avec ses femmes grasses et potelées; c'est une nature divine, tout exaltée de galanterie et de passions voluptueuses. Là, ce sont des danses cadencées, des bergers à la taille svelte, au petit pourpoint, à la culotte courte et rubantée, portant avec grâce leurs mains sur leurs hanches ornées de beaux velours; plus loin, un troupeau comme Paul Potter sait les reproduire; le bœuf, avec cet œil inquiet et interrogatif qui semble perpétuellement douter de sa force. Tout est marqué d'un style de coquetterie et d'originalité suaves : voyez ces statuettes d'enfants avec leurs tout petits oiseaux gazouillant en cage, petits oiseaux offerts et disputés avec tant de grâce par de jeunes filles, tandis qu'Amour sourit, sûr qu'il est que ces cœurs n'échapperont pas aux battements de ses ailes. Maintenant, parcourez les jardins peuplés de statues de la régence; à côté des formes académiques et lourdes de l'école de Louis XIV, qui n'admirerait ces femmes aux épaules effacées, aux membres divins, qui s'enlèvent de la terre comme si elles ne lui appartenaient pas? Ces statues de marbre ou fondues en airain paraissent si légères, qu'on semblerait disposé à les soulever d'une main comme si elles étaient une idéalisation de la matière, une de ces créations féeriques qu'Arioste a jetées dans les jardins d'Alcine. Toutes ces inventions n'empruntaient rien au passé; c'est la société qui se reflète dans ces couleurs roses, dans ces médaillons d'éventails peints par Watteau, dans cet ivoire incrusté de paillettes, de soie et d'or, dans ces miniatures où tout est joli, depuis le nègre au nez épaté qui tient le parasol rouge de corail sur cette tête de jeune femme, jusqu'à l'épagneul tout blanc, tout soyeux, qui se montre avec ses yeux de favoris et sa petite mine d'enfant gâté nourri de sucreries.

Les arts contribuaient aux modes; leurs progrès se développaient de concert. Sous Louis XIV, les vêtements d'hommes et de femmes avaient un caractère grave et

compassé ; la perruque noire et flottante, les justaucorps lourds, la culotte ou braye, le chapeau à larges bords orné de plumes ; les femmes en juppe d'étoffe, et par-dessus une robe traînante, un corsage de satin qui serrait la taille et faisait remonter la gorge ; une coiffure haute et par étages, presque pyramidale. Tous ces usages de la mode se ressentaient de la cour compassée des derniers temps de Louis XIV. S'il n'y avait pas eu la duchesse de Bourgogne, cette noble créature si enjouée et si remuante, les modes se seraient empreintes d'une solennité sérieuse. Sous la régence, on secoua un peu cet appareil gênant ; on mit plus de grâce dans la toilette, il y eut une immense coquetterie dans la poudre ; le vieillard voyait ses cheveux blancs disparaître, ses rides s'adoucir ; qu'elle était jolie une jeune femme, une blonde surtout, avec ses boucles ondoyantes et poudrées qui s'étalaient sur un visage vermillonné, avec ses mouches noires qui faisaient ressortir les dents, les fossettes, et qui se mariaient admirablement aux cils ! Y a-t-il quelque chose de plus gracieux qu'une de ces poupées de marquise sous la régence, avec sa grande jupe à l'Andrienne, élégamment relevée par le côté, toute serrée de taille, ses épaules nues sous un corsage de satin ; le bas de soie se voyait presque jusqu'au genou, comme la Diane chasseresse de Vanloo ; des mules à talons hauts, d'un rose pâle, ornaient ses petits pieds tout d'aristocratie. Les robes étaient de soie à grands ramages avec des oiseaux, des feuilles, des fleurs pailletées ; les coiffures se portaient basses et bouclées ; on y mêlait des diamants en grappes, des topazes et des rubis en épis : les brunes avaient adopté le corail et les perles dans leurs cheveux noirs. Le costume des hommes s'était beaucoup dégagé ; ils avaient une veste en velours, soie ou camelot, selon la saison ; la perruque était moins grosse, et déjà une bourse recevait ses cheveux qui gênaient les épaules par leurs boucles pendantes. Rien n'était simple dans l'habit ; le fond en était à broderies d'or, les boutons en diamants ou en pierres orientales ; la jarretière à fermoir d'émail était de soie élastique ; on avait ado-

pté les guêtres ou les bottes à l'écuyère à la ville et à la chasse ; à la cour, la culotte de soie pailletée et l'épée d'acier ; noble épée, car ces gentilshommes si musqués dans les boudoirs savaient mourir sur l'affût d'un canon pour le drapeau et la France [1] !

Ces modes pour la classe élevée supposaient un nombreux domestique. La toilette d'un gentilhomme durait deux ou trois heures ; il avait son valet de chambre, son coiffeur, Lafleur, Jasmin, qui le couvraient de poudre de senteur à la rose, à l'orange, à la violette ; l'un lui chaussait ses élégants souliers à talons rouges, l'autre lui bouclait l'épée ; quatre ou cinq autres valets tenaient la veste, l'habit, les manchettes, les gants, qu'on ne mettait qu'à la guerre, à la ville ou à la chasse ; car les mains des gentilshommes devaient être assez belles, assez blanches pour être offertes aux yeux de tous sous la dentelle et la soie. La toilette des femmes était pour ainsi dire une audience publique, le moment de leurs réceptions ; comme l'ensemble de la physionomie était tout d'emprunt, la toilette n'avait pas de mystères ; tandis que le coiffeur ornait la tête, un essaim de femmes espiègles, les noms traditionnels de la comédie, Marton, Lisette, ces *friponnes* des financiers d'opéra, préparaient le rouge, les mouches de madame, parfumaient d'essences ses cheveux et ses falbalas : la toilette. c'était l'heure dé la causerie sans façon, de la médisance de bonne compagnie ; on lisait un madrigal, on disait des riens, des vers, on parlait du roi, de la cour, des batailles, des guerres ; car ces femmes si fragiles, ces statuettes d'albâtre, d'iris et de roses, ces papillons aux ailes dorées, avaient, comme les dames romaines, leurs frères, leurs maris, leurs amants en face de l'ennemi ; ces braves et jeunes hommes se faisaient tuer gaîment pour la patrie.

Un salon de noblesse, le soir, aux bougies étincelantes, offrait un spectacle ravissant ; mille costumes brillaient

[1] J'ai trouvé un journal des modes de la régence dans le recueil des estampes de la Bibliothèque royale, ad ann. 1721.

sous les lustres, à travers les trumeaux, les glaces merveilleuses; des tapis épais de Turquie ou de Perse ornaient le parquet; des portières d'étoffes et de damas pendaient aux portes, pour que l'air extérieur ne pénétrât point et respectât ces visages de colibris et ces duvets de gazelles. Sur la cheminée, des candélabres, des pendules et de vastes corbeilles à fleurs d'or; des écrans de plumes, des bahuts d'ivoire et d'ébène; des chinoiseries, des magots avec cette frêle porcelaine qu'on craint toujours de voir s'enlever au vent; des éventails si fins, si travaillés de paillettes, de miniatures et d'or, beaux éventails qui cachaient le visage pour dérober un sentiment, une pensée, une émotion; mobiles interprètes dont je saluais la langue mystérieuse, alors qu'aux balcons de Barcelone et de Valence les mantilles noires s'agitaient à l'aspect des solennelles processions. Dans ces vastes pièces si hautes et si ornées, des costumes de toutes couleurs variaient incessamment le gracieux tableau; le jeune mousquetaire aux brandebourgs argent sur velours noir; les chevau-légers à l'habit bleu pâle à baguettes d'or; l'officier suisse avec ce beau rouge anglais; les ducs et pairs en justaucorps brodé de diamants, et le cordon bleu sur la veste de satin blanc broché; à leur côté, le petit abbé avec sa figure rondelette, son manteau flottant, son rabat de dentelles et sa courte culotte de soie noire, avec la croix des commanderies. Au milieu de cette foule de jeunes hommes, les femmes aux robes soyeuses, toutes clinquantes de pierreries, de falbalas et de malines[1]. Quand cette noblesse se transportait aux châteaux, la vie changeait de formes, mais la même élégance dominait; on montait à cheval, on multipliait les chasses; les fières beautés ne craignaient pas les forêts épaisses; elles prenaient un arc ou un fusil en main, elles portaient encore au poing le faucon féodal. Un tableau de Vanloo nous reproduit ces belles parties de chasse des femmes aux illustres

1 *Voyez* les fêtes de salon pour le mariage de Mlle de Valois. (Bibliothèque du roi, gravures, ann. 1721.)

blasons; toutes sont à cheval, avec un petit chapeau d'homme qui leur sied à ravir; elles assistent à la chasse au cerf; le noble animal haletant vient se jeter aux pieds d'une des amazones, et semble tomber avec grâce. Tels étaient les délassements de la vie de château et de la société élégante, jusqu'à ce que le cri de guerre se fit entendre; alors ces frêles gentilshommes tout ramollis, tout soignés, couraient aux fatigues des camps avec la même audace et la même insouciance de la vie. Du lit mollet et rose, ils passaient sur la terre dure et humide de la tranchée : ces héros de quinze ans, comme l'avait dit Mme de Sévigné, se faisaient tuer gaîment sans se poser solennellement comme les vieux républicains de la Grèce et de Rome.

Il n'y avait pas le même luxe dans la bourgeoisie, et cependant elle était heureuse; les mœurs domestiques se conservaient au plus haut degré. Il y avait tant d'émotions dans la famille, telle que le catholicisme l'avait constituée! A la naissance d'un bel enfant, le baptême sur ce berceau couvert de fleurs; la première communion, symbole d'innocence, quand la jeune fille se couvrait du voile blanc et de la rose plus blanche encore. Puis le mariage, la fête du saint patron, toutes ces joies intimes de la famille; Noël, avec ses crèches et ses chants de bergers, souvenirs bien chers aux pauvres; car c'était la grandeur née dans l'abaissement! Carnaval venait avec sa tradition de fêtes, ses grots mots, son babillage de halles; on s'en donnait à cœur-joie, jusqu'à ce moment de transition subite où le prêtre disait au riche et au pauvre, en lui jetant un peu de cendre sur la tête : « Souviens-toi que tu es poussière. » Le Carême avait ses solennités d'église, ses hymnes d'Israël qui remuent si profondément les entrailles quand l'orgue fait vibrer les ogives et les vitraux; le jeudi-saint les autels parfumés et la croix voilée; l'adoration à genoux de cette croix, noble et démocratique consolation pour le pauvre, car ce Dieu qui mourait était pauvre comme lui; il était né dans une étable, et avait son père au ciel. Bientôt le brillant carillon de Pâques se faisait entendre; le Dieu

était ressuscité dans sa splendeur. Quelle immense épopée ! L'humble paraissait au milieu des gloires ; le petit était exalté. Que de joies dans la famille autour de l'agneau pascal et du jambon couronné de lauriers, quand le vieil aïeul contait aux générations réunies les naïves histoires du passé et les légendes municipales ! Cinquante jours s'écoulaient avec les émotions de Pâques, et alors arrivait la Pentecôte, la fête de l'Esprit, de ce symbole de la grande et puissante intelligence qui domine les mondes. Voyez-vous les longues processions qui s'acheminent, sorte de dénombrement de toutes les confréries populaires sous leurs bannières de priviléges et de liberté ? Voici venir MM. les épiciers avec leurs bedeaux et juges ; après eux marchent les drapiers et fripiers, vêtus en habits couleur canelle, avec leurs prud'hommes et leur conseil élu ; à quelques pas les passementiers, tréfileurs d'or et d'argent ; ils étaient fiers de leur pancarte municipale délivrée par saint Louis et le prévôt Boilève. Qui aurait osé toucher à leurs franchises ? Après eux venaient les gantiers, armuriers avec leurs prévôts, maîtres d'armes, terribles pourfendeurs en leurs salles. Parlerai-je d'autres confréries encore ? Des procureurs, sous la bannière de saint Yves, dont on contait l'adroite entrée au Paradis ; procureur matois, saint Yves avait surpris la crédulité de saint Pierre par une adroite requête et enquête. Toute la société était ainsi corporée, et nulle individualité n'était laissée à son isolement. Si la police mettait la main sur le plus pauvre ouvrier, la confrérie entière prenait fait et cause pour lui ; les maîtres allaient le réclamer avec la force de la corporation ; il fallait bien qu'on dît pourquoi il avait été arrêté. N'était-ce pas là une des plus hautes garanties dans la marche des idées ? Partout où il n'y a pas association il n'y a pas de liberté, car le pouvoir est toujours plus fort qu'un homme !

Il y avait ainsi un grand contraste dans la société ; divisée en deux parties : une fraction de cette société, élégante et oublieuse, vivait sous l'action des idées philosophiques et des mœurs dissolues que la régence avait introduites ;

on se laissait aller aux plaisirs, aux dissipations sensuelles, à tous les enivrements. La classe bourgeoise et ouvrière, au contraire, restait sous l'empire des paroles religieuses et des coutumes antiques; elle n'avait pas été profondément corrompue. Il fallut de longues années pour cela; ce fut un enseignement dont le pouvoir lui-même et la haute société se chargèrent; le dix-huitième siècle ne fut consacré qu'à ôter au peuple ce qui le maintenait dans le devoir et la famille. Quand cette œuvre si triste fut accomplie, quand tous les liens furent brisés, alors ce peuple, que le frein ne retenait plus, se leva debout! Il avait le bras fort, le cœur rongé de jalousie; on lui ôta la pensée du ciel ouvert aux souffreteux, comme compensation des travaux de la terre; on éteignit en lui tout respect de la hiérarchie; alors il vit la mauvaise répartition des richesses: le pauvre, devant son tombeau, réduit à la poussière sans résurrection pour l'âme immortelle, demanda comment il se faisait qu'il y eût des oisifs et des travailleurs, des hommes opulents et tant de misères! Dès qu'il ne crut plus au triomphe moral du souffreteux dans le ciel éternel, il dut chercher les jouissances par l'égalité terrestre. Lorsque la vie future disparut, il appela le bonheur matériel dans la vie actuelle, et ce bonheur, comment se le procurer si ce n'était par le bien du riche? et le peuple était le plus mâle, le plus nerveux; ici fut la cause de la révolution. Otez au fort le frein d'une vie future, il brise le faible lien du devoir, et le jette avec mépris à la face de Dieu et des hommes; il renverse l'édifice des lois humaines pour marcher à l'égalité violente. Si vous dites que le tombeau est le sommeil éternel, alors, frères, il faut jouir vite, car la société est-elle autre chose qu'une grande truanderie, où tout vit comme une vermine sur le gigantesque corps de la terre, notre mère commune?

Quand la société marchait ainsi un peu insouciante, quelques hommes d'élite faisaient avancer les idées positives et laissaient d'impérissables monuments. La jurisprudence, cette science du juste et de l'injuste, trouvait d'é-

minents interprètes; il y avait cela de remarquable dans les érudits de ce temps, que les plus hautes fonctions de l'État ne les détournaient pas de cette suite d'études. Si les savants appartenaient à la diplomatie comme les de Mesmes, les d'Avaux, ils recueillaient à l'étranger les pièces qui concernaient les annales de France; infatigables fouilleurs de chartes, de diplômes, de vieux cartulaires, ils réunissaient pour la patrie les souvenirs des temps héroïques de notre histoire, alors que le droit public avait pour dernier terme les coups d'épée de la chevalerie, temps poétiques des dames et des castels, où tout s'anime comme les vitraux des cathédrales qui se jouent aux mille feux du soleil. Si les érudits étaient jurisconsultes, comme les Lamoignon, les d'Aguesseau, c'était sous les ombrages de Bâville et de Fresne, dans ces solitudes magnifiques, dans ces châteaux bastionnés, aux beaux parcs, aux fossés empoissonnés de vieilles carpes qu'ils occupaient leurs loisirs ou leur exil à des travaux sérieux, aux commentaires des législations, du droit romain ou des coutumes; ils rédigeaient là leurs harangues de Parlement, leurs plans d'études, et jusqu'aux projets d'éducation pour leurs fils, héritiers de leurs dignes charges. Ce n'est pas comme beau parleur que d'Aguesseau passera à la lointaine postérité; ses discours sont trop académiques pour être fortement pensés; c'est un style terre à terre, quoique cadencé en périodes; mais d'Aguesseau est particulièrement remarquable par ses travaux de grande jurisprudence. Si vous le suivez dans ses commentaires sur les ordonnances, dans ses rédactions de projets, il demeure éminent et le premier légiste peut-être de cette époque; sa raison est droite, sa logique est claire; il mérite de faire école pour la discussion du parquet[1]. A ses côtés s'élevait Cochin, l'avocat disert du barreau de Paris, qui fit faire un certain

[1] La phraséologie de d'Aguesseau a longtemps dominé l'éloquence du barreau : les écrits de d'Aguesseau, publiés sans succès dans les temps modernes, avaient obtenu une grande vogue pour l'édition de 1759-1789. 13 vol. in-4°.

progrès à la jurisprudence ; il s'opérait alors un remaniement dans les progrès de la judicature, dans l'étude des lois et des coutumes publiques ; on sortait de l'époque toute formulée, pour entrer dans les principes éternels de la raison et du droit public ; on ne s'arrêtait plus en jurisprudence à des formules inflexibles, et le texte ne fut plus la loi que la pensée dut accepter sans interprétation [1]. Le jeune Pothier commençait aussi ses vastes travaux de jurisprudence ; il allait droit à l'intelligence des choses, négligeant les opinions toutes faites des vieux interprètes ; il devenait l'écrivain le plus raisonnable, le plus fort des commentateurs de la tradition. Dans sa chaire nouvellement fondée à Orléans, Pothier enseignait la loi romaine ; ses habitudes de jurisconsulte dans la vicomté de Paris et Orléanais le rattachaient au système coutumier ; mais de longues et studieuses commentations lui avaient fait reconnaître la suprématie incontestable du droit romain, cette raison écrite dans les Pandectes. Pothier, le patient jurisconsulte, classait par ordre ces textes immenses où l'intelligence humaine avait déposé ses éternelles lois ; les Institutes de Justinien, les décisions des jurisconsultes de Rome étaient ainsi rangées méthodiquement à l'aide de travaux infinis ; Pothier devint le plus fidèle interprète des deux droits qui régissaient la monarchie : 1° le code romain d'abord, apporté en France à l'époque gauloise, dans un temps où les proconsuls et les préteurs gouvernaient les municipes et les bourgs, alors que les cirques gigantesques, les théâtres ornaient les cités d'Arles, de Lyon, de Sens, d'Autun, débris orgueilleux de la grandeur romaine ; 2° le droit coutumier, législation féodale de la conquête franque, quand les fiers Sicambres, ces hommes des forêts germaniques, élevèrent leurs glaives sur la civilisation romaine dégénérée ; car tout meurt et s'efface dans la marche des temps [2].

[1] Henri Cochin était né en 1687, il mourut en 1747 ; ses œuvres ont été publiées en 6 vol. in 4°.

[2] Pothier ne brilla de tout l'éclat de la science que pendant la seconde

Cette étude sérieuse du droit public en France porta les jurisconsultes à des recherches plus suivies dans les monuments de la monarchie. A côté de l'ingénieux Montfaucon, ce Génovéfain modeste dont j'ai célébré les travaux, un infatigable érudit se plaçait encore pour recueillir avec sollicitude les ordonnances des rois de France. Il y avait eu plusieurs collections déjà de chartes et ordonnances; beaucoup d'interprètes s'étaient occupés à recueillir les antiques lois de l'administration française: qui ne connaissait au palais le vieux recueil de Néron, déjà cité par MM. du Parlement, alors que les avocats bavards faisaient retentir le prétoire de toutes les citations ridiculisées par Chicaneau et les *Plaideurs?* Sous Louis XIV, un savant du nom de Laurière avait commencé le recueil des ordonnances du Louvre; on avait laissé le soin à Baluze, tête prodigieuse, à la trempe de Ducange, de publier les capitulaires de Charlemagne et de la seconde race, monuments d'ordre et d'administration minutieuse du vaste empire, alors que le grand empereur habitait ses capitales, Cologne, Francfort, Aix-la-Chapelle, cités du Rhin et du Mein qui font frissonner de bonheur avec leurs débris, quand on a quelque goût pour la vieille et noble chevalerie. Secousse publia les ordonnances de la troisième race avec un soin minutieux; il avait tout puisé dans le Trésor des chartes, depuis le serment de Hugues Capet aux évêques et aux barons, jusqu'aux ordonnances de Charles VI, ce prince malheureux dans sa royauté frappée de démence. Secousse nous fit l'histoire, dans d'admirables préfaces, de ces émeutes de Paris, de ces troubles populaires, où apparaissaient aux halles le boucher Tribert et les écorcheurs de viande, braves familles des métiers [1].

partie du règne de Louis XV; il était né en 1699. Ses œuvres ont été plusieurs fois publiées. Les travaux de Pothier ont servi de base aux rédacteurs du Code civil.

[1] Eusèbe-Jacob de Laurière était né en 1659; son éloge a été fait par Secousse son successeur. Secousse a publié lui-même de grands travaux d'érudition.

Belle et grande érudition que celle de ce temps ! Bouquet, le modeste don Bouquet, donnait à l'Europe le magnifique recueil des historiens de France, noble titre décerné à tous les chroniqueurs qui nous ont laissé les récits épiques du vieux temps. Apparaissez ici, Grégoire de Tours, peintre naïf des croyances et des guerres de races, poète homérique dont le mâle talent est d'origine nationale; Frédégaire, nom franc et barbare; apparaissez, vous tous moines de Saint-Gall, Éginhard, dont les légendes nous ont conservé les naïves amours, et vous, chroniqueurs de Saint-Denis en France, avec Turpin, le bon Turpin, l'apostole de Charlemagne, l'historien du duc Naymes, du traître Ganelon de Mayence, de Roland et de Roncevaux ! apparaissez aussi, pieux annalistes de Metz ou de Saint-Bertin, paisibles religieux qui travailliez modestement à l'abri de ces ruines qui offrent encore leurs débris amoncelés, quand un artiste enthousiaste arrête ses crayons sur ces merveilles brisées par le temps ! Don Bouquet appartenait à la congrégation de Saint-Maur; c'était dans la solitude des cloîtres, au milieu de bibliothèques immenses, que ces vies de bénédictins s'accomplissaient. Si vous voulez vous faire une idée de cette existence de cloître qui prêtait à de si grands travaux, allez à une heure avancée dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, ouvrez cette large porte ferrée, et parcourez ce long couloir où des masses de livres sont rangés avec méthode; ici les volumes de théologie chrétienne, vaste répertoire des questions philosophiques au moyen âge; un peu plus loin, les Pères de l'Église, les apologistes surtout, écrivains pleins de verve et de jeunesse, qui défendaient la liberté morale et la foi nouvelle contre le vieux monde romain abîmé de sensualisme. Puis vous trouvez ici, là, rangées dans la bibliothèque, l'histoire, la chronique, les sciences, et ces masses de manuscrits, trésor précieusement recueilli à travers les âges. Voyez-vous maintenant ce religieux modestement assis dans une des cellules de la simple et silencieuse abbaye de Saint-Germain? c'est

dom Martène ; il a parcouru la France, l'Italie, une portion de l'Allemagne dans un pèlerinage scientifique ; il a recueilli toutes les chartes, les chroniques, tous les diplômes qui se lient à notre histoire ; le voilà maintenant occupé à les publier dans des recueils sous des titres sans faste [1]. A ses côtés est le savant dom Félibien ; jeune encore, il a entrepris d'écrire l'histoire du diocèse de Paris : que de recherches n'a-t-il pas faites de concert avec dom Lobineau ! il avait été précédé dans cette carrière par l'abbé Lebœuf, l'infatigable faiseur de mémoires, à cette époque où se montrait l'académie des inscriptions ; recueil précieux alors pour ces mémoires où la science brillait de son plus vif éclat [2]. Tout s'abîme et périt dans les destinées, les institutions s'usent, et qui pourrait comparer sans tristesse les maigres œuvres de l'érudition moderne avec les grands monuments historiques des dix-septième et dix-huitième siècles !

Ces œuvres de l'érudition ne se centralisaient pas dans les monastères ; des gentilshommes commençaient à se jeter dans cette noble science de l'histoire. Parlerai-je du jeune La Curne Sainte-Palaye ? il paraissait au monde savant avec ce goût si profond, si épuré, cette naïveté studieuse qui caractérise l'existence des deux La Curne : quelle belle vie que celle de ces enfants jumeaux vivant dans le sanctuaire de la science, et mourant ensemble pour ainsi dire, tant ils avaient existé d'un souffle commun ! c'était la chevalerie que Sainte-Palaye avait profondément étudiée ; les vieux romans du moyen âge, les mœurs, les coutumes avaient récréé sa vive et pénétrante imagination ; ces temps de loyauté plaisaient à son cœur loyal. Sainte-Palaye n'avait pas cette puérile érudition de

[1] Dom Edmond Martène fut l'un des grands collecteurs de chartes pour la *Gallia Christiana*.

[2] Félibien, Lebœuf et Lobineau ont été textuellement copiés par le pitoyable compilateur M. Dulaure ; seulement M. Dulaure a cousu, dans son style lourd, quelques mauvaises phrases contre les rois et les prêtres.

point et de virgule qui se borne à publier des textes tellement exacts qu'ils restent barbares. Sainte-Palaye était savant pour lui, et n'avait pas besoin d'étaler son érudition dans des œuvres de copiste; il interprétait tout avec art, il savait écrire, et il n'entassait pas des matériaux informes pour nous donner l'idée des grands monuments littéraires d'un autre âge; il nous les faisait réellement connaître avec les œuvres des vieilles générations [1]. Un autre gentilhomme, le comte de Caylus, commençait aussi sa carrière de science; tout épris de l'antiquité grecque et romaine, le comte de Caylus, avec une indicible activité, avait parcouru l'Orient; il recueillait les faits, et dissertait ensuite avec cet esprit vif, enjoué, qui caractérisait la noblesse française. Sainte-Palaye fut l'homme d'esprit qui fit le mieux connaître le moyen âge avec sa chevalerie, ses mœurs de châteaux et de manoirs. Le comte de Caylus apporta la même lumière dans tous les faits de l'histoire des monuments grecs et romains; il dessinait de sa main les cirques, les arènes, les temples de marbre, les sanctuaires de porphyre et les mystères de Mithra, dont Van-Dale avait révélé l'esprit et l'origine. Il y avait cela de particulier dans ces existences de savants, qu'elles étaient assez hautes pour ne point mendier; tous, avec la conscience d'eux-mêmes, ne tendaient pas incessamment la main; ils ne s'abaissaient pas, pour un petit peu de science, à demander de grandes aumônes; le corps d'érudition n'était pas une vaste truanderie où l'on se prenait aux cheveux pour quelques pièces de monnaie; on travaillait pour Dieu et les sciences, pour son ordre et son pays, pour la postérité, cette reine des grandes âmes. Les gentilshommes qui aimaient les livres, les investigations de l'esprit, avaient de grandes fortunes, et pouvaient former à leurs propres frais les bibliothèques dont plus tard le marquis

[1] La vie la plus touchante, la plus admirable est celle des deux frères Sainte-Palaye; tendres jumeaux, ils naquirent en 1691. Quel homme de science que La Curne Sainte-Palaye! Il existe encore d'immenses travaux de lui, en manuscrits, à la Bibliothèque royale.

de Paulmy nous a laissé le plus magnifique modèle [1].

Les sciences exactes suivaient une progression rapide ; j'ai indiqué déjà la révolution préparée par les deux systèmes de Leibnitz et de Newton ; ces idées jetées au monde devaient produire un immense mouvement dans les intelligences. Le jeune Maupertuis commençait à populariser ces systèmes au sein même de la société française. Maupertuis, mousquetaire d'abord, s'était appliqué avec ardeur à la géométrie, et son beau travail sur la mesure du méridien restera comme un des grands progrès de la science. Les Cassini illuminaient l'astronomie ; ces esprits, pénétrants et chauds comme le soleil de l'Italie, avaient rétabli le magnifique système de la marche des astres « qui racontent la gloire de Dieu, » comme le dit l'Écriture. Les Cassini habitaient l'Observatoire que Louis XIV avait élevé sur le point extrême de Paris, non loin du Val-de-Grâce, alors que le grand roi semait partout les monuments de sa munificence et de son éternité. La Condamine, le curieux La Condamine, était aussi avancé que Maupertuis dans les études scientifiques ; il jetait sa vie à l'expérience des faits ; il allait s'élancer dans les voyages, dans les recherches lointaines par amour de la science ; il rêvait un observatoire sur le haut des Cordilières, au milieu des neiges éternelles, pour mieux définir le point du méridien et le passage de ces planètes qui scintillent au ciel. Le vulgaire ne comprend pas ces vies consacrées à une seule idée, ces sacrifices d'une existence à une pensée d'étude et de postérité ! La Condamine s'était fait connaître, jeune encore, par son Mémoire sur « la nécessité d'une mesure commune qui servirait de point central à la terre. » Dans la botanique, le nom de Jussieu succédait à Tournefort pour le progrès de cette belle étude de la nature et des fleurs. La géologie

1 Anne-Claude-Philippe de Tubières, de Grimoard, de Pestels, de Lévi, comte de Caylus, fut un des grands travailleurs du dernier siècle ; il a publié plus de cent volumes : son ouvrage le plus remarquable est le Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines. Paris, ann. 1752.

pénétrait déjà dans la formation du monde primitif : on voyait poindre cette gigantesque progression de la terre se déchirant toute volcanisée, cette succession d'êtres, mythologie immense qui explique les fables de l'antiquité : les faunes, les satyres, les amazones, les sphinx terribles, et cette création du monde que Jéhova accomplit dans sept jours, comme si les couches diverses avaient été successivement enfantées. La botanique est pour la grande science de la nature ce que la peinture et les couleurs sont pour l'anatomie. Ce voyage parmi les fleurs, au milieu des parfums, dans ces riches palais de roses, de liliacées, de graminées odorantes, Tournefort l'avait commencé d'après les essais de la Hollande et de l'Allemagne : Jussieu continua son œuvre sous la protection spéciale du régent ; il classa cette famille parfumée, qui vit et meurt sur une charmille dans l'espace d'un matin.

La chimie fut la science de prédilection du duc d'Orléans ; elle l'avait exposé à tant d'odieuses accusations ! La chimie prenait un remarquable développement sous Humbert, qui avait servi de maître et de confident au prince ; on la dépouillait lentement du rêve de l'alchimie ; douce chimère pourtant que cette illusion qui berçait la science lorsque devant un fourneau éclatant l'alchimiste fouillait, interrogeait les métaux par cette question : « Qui produit l'or ? » doute assez puissant pour remuer le monde, car cette chimère qui le faisait chercher l'or dans un fourneau, les générations nouvelles la poursuivent par des spéculations d'une autre nature. Dans la chimie réelle, Réaumur inventait les diverses méthodes pour produire le fer-blanc, l'acier fondu, et pour changer le fer en acier par de simples procédés économiques. Réaumur me paraît une des intelligences les plus avancées du dix-huitième siècle ; il ne s'arrêtait devant aucun obstacle ; l'art de produire et de suppléer à la création dominait son esprit ; soit qu'il cherchât dans de simples coquillages le moyen de former les perles à l'eau magnifique, soit qu'il réunit les éléments primitifs du saphir, de l'émeraude et du grenat, soit enfin

qu'il connût la puissance de l'esprit-de-vin et du mercure, à ce point de mesurer la chaleur et de préciser les degrés du temps. La mécanique avait pour guide le bon religieux Sébastien Truchet, le plus hardi des novateurs dans ce système si précieux pour les métiers. Tandis que le médecin Gautier inventait l'appareil pour rendre l'eau de la mer potable, Sébastien Truchet [1] perfectionnait le rouage des machines, les grandes constructions hydrauliques qui promenaient l'eau dans les airs, les *diables* si connus dans l'art des charpentiers pour transporter les masses immenses, les tableaux mécaniques de Marly où tout se mouvait, hommes, moutons, où le vent même artificiel agitait les feuilles ; ces merveilles étaient l'œuvre de Truchet, qui avait deviné l'usage de la vapeur et des presses mécaniques.

Tel était donc l'état de la science. La même activité qui se produit dans les intelligences pour hâter ses progrès, on la retrouve pour l'administration générale des ponts-et-chaussées, ces grandes voies de circulation. Si nous voyons se déployer sous nos yeux ces vastes routes plantées de vieux arbres, relevées de belles chaussées, c'est à l'administration des premières années de Louis XV que nous le devons ; les lois, les ordonnances s'occupent avec une vive sollicitude de cette spécialité. La législation de la régence, son administration surtout, fut très-active, mais sans unité, comme il arrive toujours aux époques de transition, dans le passage d'un gouvernement à un autre ; on hésite alors devant toute mesure définitive, et l'on tâtonne longtemps avant de se décider dans l'esprit absolu d'un système. Voilà ce qui explique cette multiplicité dans les ordonnances, cette suite d'édits qui souvent se heurtent et s'entre-choquent. La législation commerciale recevait ses développements : une déclaration porta l'établissement d'un conseil de commerce et des manufactures [2] ; un acte défendit le né-

[1] Il n'existe pas de notice sur le modeste moine Truchet ; c'est à regretter pour l'histoire de la mécanique.

[2] Vincennes, 14 décembre 1715, reg. P. pag. 31. (Archiv. rec. cons. d'État.)

goce et la navigation de la mer du Sud à d'autres qu'à la compagnie privilégiée, sous peine de confiscation des vaisseaux et de mort des capitaines [1]; des lettres patentes autorisèrent la liberté du commerce sur les côtes de Guinée [2]; un édit déchargea les négociants de l'obligation de prendre des passe-ports du roi pour envoyer leurs vaisseaux dans les lieux où il n'y avait point d'interdiction de la navigation et du commerce [3]. Un arrêt du conseil, à raison de l'abondance, permit l'exportation à l'étranger et le transport de province à province des blés, froments, seigles, en exemption de tous droits [4]; une ordonnance porta réglement sur l'indemnité de table accordée aux officiers généraux, capitaines et autres commandants des vaisseaux du roi à la mer [5]; des statuts réglèrent la régie, police et conduite des habitants et du commerce de Saint-Domingue [6]; une ordonnance exclut de toutes charges, administration publique et des assemblées du corps de la nation dans les Échelles du Levant, les négociants français qui y épouseront des filles ou veuves nées sous la domination du grand-seigneur, et desdites charges et administrations, ceux qui, n'ayant pas l'âge de trente ans, épouseront, sans le consentement de leurs pères et mères, des filles même de Français [7]. Un traité entre la France et les villes anséatiques fixa les principes en matière d'échouement et de prises [8]; les négociants qui vont faire la traite des noirs à la côte de Guinée, n'y paieront, pour trois négrillons qui ont été ou seront débarqués en Amérique, que sur le pied de deux nègres, et de deux négresses pour un nègre [9]. Les Français doivent se défaire de la part qu'ils ont avec les étrangers

[1] Paris, 29 janvier 1716, reg. P. pag. 4. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[2] Paris, janvier 1716, regist. P. page 11. (Archives cod. noir.)
[3] Paris, février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[4] Paris, 14 mars 1716. (Archiv.)
[5] Paris, 10 juin 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[6] Paris, 23 juin 1716. (Moreau de Saint-Méry, II, 491. rec. cass.)
[7] Paris, 11 avril 1716. (Archiv.)
[8] 28 septembre 1716. (Lebeau-Dumont. corps dipl. VIII. pag. 8.)
[9] Paris, 14 décembre 1716, reg. P. page 9, janvier 1717. (Archiv. cod. noir.)

dans les bâtiments construits ou achetés aux ports du royaume, à moins qu'ils ne consentent à en acquérir la totalité [1]. Une ordonnance défend aux gouverneurs généraux et particuliers des colonies d'avoir des habitations [2]; un arrêt du conseil permet à tous les Français de faire le commerce en gros et en détail du tabac, et de le faire fabriquer; mais interdiction à toutes personnes, même aux habitants des crus, d'ensemencer ou cultiver aucun tabac dans leurs terres, jardins, vergers et autres lieux, sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de 10,000 livres d'amende [3]. Ensuite, pour conserver l'abondance dans le royaume et faciliter l'entrée des bestiaux, le roi ordonna qu'il serait payé pour le blé exporté le triple des droits; on ne dut percevoir sur les bestiaux que le tiers des droits accoutumés [4]. Défenses furent faites aux capitaines de vaisseaux de tirer des coups de canon dans les rades des colonies sans nécessité [5].

En matière de finances, les actes sont nombreux : on fixa le temps dans lequel les particuliers taillables pourraient se pourvoir contre leurs taxes d'office [6]; tous les billets faits pour le service de l'État devaient être soumis à la vérification et à la liquidation [7]. Un arrêt du conseil porte prohibition de transporter hors du royaume aucune espèce d'or et d'argent [8]; des rechercher devaient être faites dans toutes les maisons particulières, même en les communautés et institutions religieuses, séculières et régulières, et dans tous les lieux privilégiés, des espèces qui peuvent y avoir été recélées [9]; on réduisait au denier vingt-cinq les

1 Paris, 18 janvier 1716. (Archiv.)
2 Paris, septembre 1719. (Archiv.)
3 Paris, 29 décembre 1719. (Archiv.)
4 Paris, 3 mars 1720. (Archiv.)
5 Paris, 23 décembre 1721.
6 Vincennes, 7 décembre 1715, reg. C. des A. pag. 16. (Archiv. rec. cons. d'État.)
7 Vincennes, 7 décembre 1715, reg. P. P. 12 décembre. (Archiv. rec. cons. d'État)
8 Vincennes, 17 décembre 1715. (Archiv. rec. cons. d'État.)
9 Paris, 20 Janvier 1716. (Archiv.)

gages, augmentation de gages et autres charges employées dans les États du roi [1] ; défenses étaient faites à tous officiers comptables et autres intéressés dans les traités et sous-traités des finances, de désemparer de leurs maisons d'habitation et des lieux de leur résidence ordinaire sans congés exprès et par écrit du roi, à peine de punition corporelle et même de la vie [2]; les billets et rescriptions des receveurs généraux devaient être rapportés dans l'espace de huit jours, par-devant les commissaires nommés à cet effet, pour être visés [3]. Un autre édit déterminait les registres-journaux qui devaient être tenus par les officiers comptables et autres chargés de la perception, maniement et distribution des finances du roi et des deniers publics [4] ; les endossements mis sur les billets de la banque générale ne servaient que pour faire connaître ceux à qui lesdits billets appartenaient, ou pour indiquer ceux à qui ils devaient être payés, si ce n'est que la garantie n'eût été expressément promise par l'endosseur [5] ; un autre édit disait : qu'il serait fabriqué dans l'hôtel de la monnaie de Paris de nouveaux louis d'or ayant cours pour 30 livres [6]. Puis on établissait une loterie pour le remboursement des billets de l'État [7]; défenses étaient faites de conserver en espèces plus de 500 livres; on confisquerait le surplus [8]; et on abolissait l'usage des espèces d'or et d'argent [9]; défenses de s'assembler dans aucun lieu ni quartier, et de tenir bureau pour les négociants de papier, à peine de prison, de 3,000 livres d'amende, à l'exception des agents de change [10]. Un arrêt du conseil déclarait nulles et de nul effet

[1] Paris, janvier 1716; reg. P. P. 1er avril, C. des C. 33. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[2] Paris, 7 mars 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[3] Paris, 24 mars 1716. reg. P. P. pag. 20. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[4] Paris, juin 1716. (Archiv. rec. cass.)
[5] 29 juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)
[6] Novembre 1716, reg. de la cour des monnaies.
[7] 27 mars 1711.
[8] 27 février 1720.
[9] Paris, 17 mars 1720, reg. C. des mon. (Archiv.)
[10] Paris, 23 mars 1720. (Rec. cass.)

les stipulations faites pour paiement en espèces sonnantes; et nonobstant pareilles stipulations faites et à faire, tous paiements devaient être opérés en billets de banque [1]; ceux qui seraient convaincus d'avoir imité, contrefait, falsifié ou altéré les papiers royaux, seraient punis de mort [2].

D'autres mesures embrassaient l'administration générale de la société, et consacraient des principes de prévoyance; le conseil faisait défense d'imprimer sans la permission du roi [3]. Tous les livres et livrets des pays étrangers ne pouvaient entrer dans le royaume que par les villes de Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Lyon, Strasbourg, Metz, Reims, Amiens [4]; on interdisait à tous autres qu'aux six imprimeurs du roi de vendre et d'imprimer les édits, déclarations, et tout arrêt du conseil et des cours, sous peine de 3,000 francs d'amende [5]; on prohibait les étalages de livres, à peine de confiscation, d'amende et de prison [6]; on défendait aux troupes de danseurs de cordes et sauteurs des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent de Paris, de joindre à leurs divertissements aucunes représentations de scènes comiques [7]; on ordonnait la perception d'un neuvième par augmentation de prix d'entrée aux opéras, comédies et autres spectacles, pour le bâtiment des nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu [8]; le régent permettait le rétablissement d'une troupe de comédiens italiens, avec défenses à toutes personnes d'entrer sans payer [9]; enfin un réglement était fait sur la tranquillité des spectacles [10]. Paris était ainsi l'objet de la prédilection du régent; le conseil autorisa l'embellissement du

[1] Paris, 6 avril 1720. (Rec. cass.)
[2] Paris, 4 mai 1720, reg. P. P. 10 juin. (Archiv. rec. cas.)
[3] Paris, 8 octobre 1716. (Rec. cass.)
[4] Paris, 12 mai 1717, reg. P. P. 25 mai. (Archiv. rec. cass)
[5] Paris. 19 juin 1717. (Archiv. rec. cass.)
[6] Paris, 20 octobre 1721. (Rec. cass.)
[7] Vincennes, 23 décembre 1715. (Rec. cass. Archiv.)
[8] Paris, 5 février 1716. (Archiv.)
[9] Paris, 8 mai 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)
[10] 10 avril 1720. (Archiv. rec. de la C. de cass.)

faubourg Saint-Germain [1]; il arrêta les nouveaux plans pour l'ouverture d'une rue vis-à-vis l'hôtel d'Antin et la place Louis-le-Grand [2]. Les travaux publics furent conçus d'une manière plus large [3]; des lettres patentes accordèrent au duc d'Orléans la faculté d'établir le canal de Loing, avec attribution de droit et propriété incommutable [4]. Le conseil ordonna l'élargissement des grands chemins, lesquels devaient être plantés d'arbres aux frais des propriétaires riverains [5]; on fit concession à la ville de Paris de l'île des Cygnes pour le déchirage des bateaux [6]; le conseil régla le mode d'élection des officiers municipaux dont le pouvoir avait été tant restreint par Louis XIV [7] : on rétablit les offices de maires, lieutenants de maires et consuls perpétuels en Languedoc [8].

Les ordonnances qui concernent la guerre sont nombreuses; il faut indiquer les principales : les premières sont dictées par l'économie; un édit supprime les deux offices de directeur général de l'artillerie et de commissaire général des poudres [9]. La noblesse trouva ses priviléges garantis par l'établissement des cadets dans le régiment des gardes françaises [10]; on régla le service, la police, l'ordonnance des maréchaussées [11] et la discipline à observer par les troupes tant françaises qu'étrangères, en route ou dans leurs garnisons [12]; les juges des crimes et délits commis par les gens de guerre [13]; le casernement de l'infante-

1 Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P. pag. 8. février 1716. (Archiv. rec. cons. d'État.)

2 Vincennes, 1er décembre 1715, reg. P. pag. 23. (Archiv. rec. cons. d'État.)

3 Paris, 20 février 1717. (Archiv.

4 Paris, novembre 1719. (Archiv.)

5 Paris, 3 mai 1720. (Archiv. rec. cons. d'État; BAUDRILLART, tom. I, pag. 223.)

6 Paris, mars 1721, (Archiv.)

7 Septembre 1717. (Archiv.)

8 Novembre 1718.

9 Paris, janvier 1715. (Archiv. rec. cons. d'État.)

10 Paris, 20 mai 1716. (Archiv. rec. cas. rec. cons. d'État.)

11 Paris, 1er juillet 1716. (Archiv. rec. cas.)

12 Paris, 4 juillet 1716. (Archiv. rec. cass.)

13 Paris 10 septembre 1716. (C. milit.)

rie et de la cavalerie [1]; on prononça la peine de mort contre les déserteurs, peine implacable des codes de Louis XIV [2]. Enfin, un arrêt du Parlement prescrit la manière dont doivent être faits les testaments militaires par des officiers de guerre [3], et un édit règle la police des hôpitaux destinés aux soldats dans le royaume.

Il serait difficile de trouver dans cet ensemble d'édits, d'ordonnances et de mesures administratives, une pensée commune et suivie, susceptible d'être révélée; il y a une sollicitude véritable pour les intérêts généraux, une intention surtout de répondre aux nécessités que les circonstances peuvent faire naître; mais il n'y a pas de système, à parler exactement. La marche de la société était trop irrégulière, les accidents trop mobiles pour qu'on pût suivre une idée exclusive et la conduire à bonne fin; c'est une administration qui répond aux crises de chaque moment, et, par cela même, qui n'a rien de fixe et reste sans avenir déterminé; il n'y a pas d'esprit de suite. Pour qu'on puisse voir un système complet d'administration publique se développer, il est indispensable que les circonstances soient calmes, paisibles, et que le pouvoir ne soit pas à chaque instant menacé; autrement, il songe à sa propre conservation; cette pensée l'absorbe; il n'administre que sous l'influence de cette pensée, et il ne procède que par des expédients!

[1] Paris, 25 décembre 1716. (Archiv.)
[2] Paris, 2 janvier 1717. (Archiv.)
[3] Paris, 4 février 1717. (Archiv.)

CHAPITRE VIII.

FIN DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE.

Situation du secrétaire d'État Dubois. — Premières négociations pour le cardinalat. — Archevêché de Cambrai. — Deuxième période des négociations à Rome. — L'abbé Dubois cardinal. — Immensité de son travail — Division du gouvernement. — Dubois admis au conseil de régence. — Le cardinal premier ministre. — Organisation du cabinet. — Majorité légale de Louis XV. — Sacre à Reims. — Mort de Dubois. — Derniers actes du régent, l'apoplexie et le trépassement. — Résumé de la régence.

1720 — 1723.

Toute la vie de l'abbé Dubois s'était pour ainsi dire consacrée au régent; il avait suivi et développé ses desseins depuis les missions secrètes en Espagne à l'avénement de Philippe V, jusqu'à la grande négociation achevée pour le traité de la quadruple alliance; c'était encore à l'habileté et à la fermeté de l'abbé Dubois que le régent devait le triomphe de son système en Espagne, la chute d'Albéroni, et l'adhésion de Philippe V à ce traité de la quadruple alliance. Dans les affaires de l'intérieur, les services de l'abbé Dubois n'étaient pas moins éclatants; il avait poussé le duc d'Orléans à toutes les mesures de force et d'unité : n'était-il pas le plus intime conseiller de ses résolutions? Esprit droit et de gouvernement, Dubois avait compris ce que la résistance du Parlement jetait d'embarras dans la marche du pouvoir; il avait poursuivi le parti espagnol en France; il

avait abattu les projets de la duchesse du Maine ; tout récemment encore il avait conseillé au régent de centraliser son ministère, il avait été ainsi l'expression d'un système politique. Dans la question même de la bulle *Unigenitus*, l'abbé Dubois devina tout le vide de l'opposition janséniste, tout ce qu'il y avait d'insubordonné dans une opinion qui protestait sans cesse contre le pape et le roi; Dubois sentait enfin la nécessité d'un gouvernement fort. Le régent avait la portée et le secret de tels services; il fallait une récompense à tant de dévouement; et d'ailleurs, en politique, les honneurs sont moins décernés comme un hommage à celui qui les reçoit, que comme témoignage que cet homme symbolise notre pensée et en est devenu l'expression.

L'abbé Dubois visait au cardinalat, à cette puissance de la pourpre romaine si grande sous Richelieu, si habile sous Mazarin [1]. Le cardinalat donnait au ministre une certaine indépendance, une force d'opinion, une énergie de moyens, une liberté d'action bien nécessaire dans les systèmes fermes et hauts. Je m'imagine qu'un homme d'État appelé aux affaires de son pays doit porter ses hommages silencieux vers la grande image des ministres qui, à de rares époques, conçurent de forts systèmes et les menèrent à fin; quoi d'étonnant que l'abbé Dubois visât, comme Albéroni, à cet immense rôle? Le catholicisme a cela d'admirable qu'il égalise les rangs. Albéroni, enfant, sonneur de cloches à la cathédrale de Sienne, fut placé à la tête de la monarchie espagnole dans

[1] La correspondance diplomatique de l'abbé Dubois avec les envoyés à Rome a principalement cet objet (*voyez* de 1720 a 1721). Déjà les épigrammes roulaient sur Dubois cardinal.

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine
Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
Le Saint-Père n'a cru de route plus certaine
Que de l'enchâsser dans Dubois.

Du bois dont on faisait les cuistres,
Un cuistre j'étais autrefois,
Et je suis aujourd'hui du bois
Dont on sait faire les ministres.

les Deux-Mondes ; Dubois, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, gouverna la France. Cette condition humble pouvait être un sujet de moquerie pour la noblesse du dix-huitième siècle et la philosophie des gentilshommes qui ne comprenaient pas la démocratie du catholicisme ; mais l'Église ne séparait pas les rangs ; elle prenait les petits et les grands, et leur jetait la pourpre pour les égaliser à la face des monarques. C'était auprès de Rome qu'il fallait négocier pour obtenir l'insigne honneur du cardinalat ; le représentant officiel de la France était alors le cardinal de Rohan, caractère d'habileté et de grandeur comme toute cette race ; ce n'était point assez : les dépêches du cardinal indiquaient l'influence du père Lafiteau, depuis évêque de Sisteron, un des conseillers de Clément XI. Dans la série des papes du dix-huitième siècle, Clément XI paraît comme la main décidée qui conserva l'Église dans son unité catholique, car il avait proclamé la suprématie de Rome sur toutes les questions ecclésiastiques. Ce fut donc par l'organe du père Lafiteau et du cardinal de Rohan que la négociation pour la pourpre romaine fut commencée au nom du secrétaire d'État Dubois. Le gage essentiel qu'il fallait donner devait être nécessairement une adhésion plus complète à l'autorité de Rome et à l'unité catholique : les premiers temps de la régence s'étaient appuyés sur l'opposition janséniste ; c'était avec les roides et austères chrétiens de Saint-Séverin et de Saint-Sulpice que le régent avait essayé son système de résistance contre les jésuites ; depuis, l'abbé Dubois avait reconnu lui-même la force et la consistance du jésuitisme, cette puissance tout à la fois de hiérarchie et de commandement ; et c'est dans la vue de restaurer l'unité de l'Église en France avec le cardinalat, qu'il s'était adressé au père Lafiteau [1]. Tout ce que l'habileté avait de ressource fut employé par le secrétaire d'État

[1] Correspondance particulière de Dubois, 1719-1721. Il n'y est pas question du nom de Dubois. Le chiffre se sert toujours de l'expression : « l'affaire de Mme de Gadagne. »

Dubois; le roi d'Angleterre Georges Ier demanda personnellement au régent un témoignage d'affection pour le ministre; cette récompense devait montrer toute la gratitude du duc d'Orléans pour l'auteur et le signataire du traité de la quadruple alliance. Prince protestant, Georges Ier admettait néanmoins que la robe rouge du cardinalat était une grande dignité pour le prêtre catholique. En même temps l'abbé Dubois sollicitait l'influence du prétendant, de ce Stuart si aimé à Rome, car il avait tout sacrifié à sa foi. L'empereur fit également des démarches actives pour obtenir le chapeau de cardinal au profit de l'abbé Dubois; l'Europe mettait beaucoup de chaleur à cette négociation, parce qu'elle y voyait un grand témoignage en faveur des dernières transactions diplomatiques de La Haye et de Londres [1].

Les premières démarches échouèrent; le pape avait des préventions contre l'abbé Dubois; il le savait complice des mesures de la régence contre la bulle *Unigenitus;* il demandait comme gage de toute négociation ultérieure que l'abbé Dubois fît exécuter la bulle dans le royaume et brisât l'opposition du Parlement. Cette volonté du chef de l'Église catholique expliquait la résolution d'exil que le régent avait prise contre les grandes cours judiciaires; on visait à l'unité de gouvernement et de ministère; le pape exigeait avant tout l'unité de la foi, et cette pensée devait désormais devenir la règle fondamentale de l'administration en France. Le pape Clément XI mourut durant ces négociations actives; Innocent XIII qui lui succéda, vieillard déjà à son avénement, fut plus facile à dominer : à ce moment l'archevêché de Cambrai venait d'être donné par le régent à l'abbé Dubois; le ministre s'était revêtu de la robe épiscopale que portait Fénelon, caractères si divers, l'un tout de fermeté et de hardiesse dans les actes de gouvernement, l'autre plein de décousu et de faiblesse; Fénelon, le modèle des ver-

1 Correspondance particulière de Dubois, ann. 1720-1721.

tus privées, mais le plus pauvre des hommes de pouvoir : Dubois, trop insouciant des vertus privées, mais esprit résolu à tout pour maintenir l'autorité. Le régent n'avait pas hésité à élever Dubois à un archevêché ; le roi Georges lui écrivit dans cette pensée ; les faveurs qui venaient à l'abbé Dubois ne semblaient qu'un gage de plus pour raffermir les liens de la France et de l'Angleterre. Il y eut un grand luxe, un appareil magnifique pour la consécration de l'archevêque de Cambrai, le Palais-Royal déploya ses richesses dans les somptuosités d'un banquet servi en la salle des gardes de M. le duc d'Orléans [1] ; le nouveau prélat voulut témoigner par là de sa puissance sur le conseil du régent. Dans les têtes un peu hautes, aucun acte n'est puéril ; tout a sa pensée, la vanité même a son motif sérieux. Ce n'était point assez pour le secrétaire d'État du régent ; le cardinalat formait toujours l'objet de son ambition ardente ; il ne se voyait indépendant et libre que sous les grandes immunités de la pourpre romaine. A mesure que sa pensée de gouvernement se raffermissait dans les idées d'unité, Dubois se dessinait également avec plus d'assurance pour l'exécution de la bulle *Unigenitus*, il l'imposait aux Parlements de France ; ceux qui refusaient de l'exécuter étaient refoulés dans l'exil. Le pape pouvait-il retarder plus longtemps de lui conférer la dignité méritée par une si ferme conduite ? Innocent XIII ne fit plus aucune opposition, et la barrette fut adressée à l'abbé Dubois après la plus longue et la plus curieuse des négociations. Il faut le voir aux prises avec toutes les intrigues ; tout préoccupé de ses bons rapports avec Rome, Dubois ne fait pas du cardinalat un point de vanité, mais une question de force [1] ! Cet acte de la cour de

[1] Monseigneur Passarini, camérier du pape, chargé d'apporter la barrette au cardinal Dubois, remit au régent un bref d'Innocent XIII, dont voici la traduction : « Notre très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique ! Nous avons suivi les mouvements de notre tendresse, en décorant de la pourpre sacrée de l'Eglise romaine notre très-cher fils Guillaume Dubois. La confiance que nous avons en votre piété si distinguée, et la perspective des grands avantages qu'on nous a positivement assuré

Rome consacrait enfin la puissance ministérielle du secrétaire d'État si dévoué au régent : qui désormais pouvait lutter d'autorité avec le cardinal Dubois? C'était s'élever à la hauteur de Richelieu et de Mazarin, et quand on est si haut il n'est pas rare que la tête tourne. Dubois porta lui-même sa barrette au régent qui l'accueillit avec beaucoup de grâce ; ce prince voulut le conduire auprès du jeune roi : « Sire, dit le régent à Louis XV, je vous présente M. l'archevêque de Cambrai, au zèle de qui Votre Majesté doit la tranquillité de son État et la paix de l'Église de France qui, sans lui, allait être déchirée par un schisme cruel : le pape pour reconnaître des services aussi importants, vient de le récompenser par un chapeau de cardinal. » Le jeune roi sourit au nouveau prélat de l'Église, et lui dit « qu'il était fort satisfait du choix qu'avait fait le Saint-Père d'un prélat qui lui avait rendu tant de services. »

L'élévation au cardinalat donnait à Dubois une grande force morale; cette dignité de l'Église avait une immense valeur aux yeux du peuple. Avez-vous quelquefois contemplé les portraits de l'école flamande du seizième et du dix-septième siècle qui reproduisent un cardinal avec son magnifique costume, sa robe de pourpre, son vaste chapeau qui cache un front méditatif, les yeux fins et pénétrants, le teint pâle comme Richelieu, ou légèrement agité comme les joues du cardinal de Granvelle? Quelle longue suite de sensations se succèdent dans l'esprit du spectateur; que d'idées puissantes dans cette tête si admirablement

devoir revenir à la chrétienté et au Saint-Siége de la promotion de votre ministre, nous ont fait estimer juste et convenable de vous faire cette grâce ; c'est à vous présentement à faire en sorte que nous ayons lieu de nous féliciter de nous être reposé sur votre foi et sur votre puissance pour défendre courageusement les lois de l'Église. Nous ne doutons pas que ses qualités personnelles et la commission que nous lui confions, qui le rendent digne de votre bienveillance, ne vous portent à le recevoir avec bonté, et nous vous accordons avec tendresse, très-cher fils, notre bénédiction apostolique, comme un gage certain de notre amour paternel. Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pécheur, le 31 juillet 1721, la première année de notre pontificat. »

expressive sur ce fond noir ! Un cardinal souvent sorti de la caste la plus obscure venait du peuple ; fils des métiers, il promenait le glaive sur toutes ces têtes frisées de gentilshommes, au justaucorps et au pourpoint d'or et de soie. Ce serait une belle histoire à écrire que celle du cardinalat dans le monde chrétien ; on y verrait la lutte démocratique de ces cardinaux, presque tous obscurs d'origine, contre les barons hautains et les gentilshommes de cour ! Dès qu'il fut cardinal, Dubois, maître de la situation, demanda et obtint son entrée dans le conseil de régence, droit inhérent à sa position, car l'on ne pouvait exclure un cardinal secrétaire d'État. Sur l'ordre du régent, les portes du conseil furent ouvertes au cardinal Dubois, qui se plaça, sans hésiter, à côté du cardinal de Rohan, au-dessus du chancelier et des ducs et pairs. Il y eut un soulèvement dans l'assemblée, une protestation de d'Aguesseau et du duc de Villeroy ; on ne voulait point reconnaître le droit des cardinaux de siéger au-dessus des ducs et pairs et du chancelier : combien la gentilhommerie n'était-elle pas abaissée ! encore, s'il s'agissait d'un cardinal de Rohan [1], mais comment un duc et pair de France, un des représentants des hauts barons, pourrait-il céder le pas au

[1] Le cardinal de Rohan avait pris la plus grande part à l'élévation de Dubois au cardinalat ; il lui écrivait de Rome : « Après bien des embarras ou des délais, j'ai eu enfin hier au soir le plaisir de remettre entre les mains de l'évêque de Sisteron, pour vous, la promesse que le pape m'a donnée par écrit en votre faveur. Je suis seulement peiné de ce qu'elle n'est pas plus précise et moins limitée ; mais il a fallu accepter ce qu'on a pu obtenir par le présent, et je continuerai de donner tous mes soins et toute mon attention pour en faciliter et presser l'exécution. Les délais qui ont été apportés à cette affaire pendant un si long temps augmentent la satisfaction que j'ai dans cette occasion, d'avoir pu à la fin donner à Monseigneur le duc d'Orléans une preuve de la sincérité de mes sentiments envers lui, et du désir que j'ai de cultiver et de mériter son amitié ; car je puis dire avec vérité qu'il ne me manque que le pouvoir et les occasions de lui prouver la mienne en toute manière. Je vous prie de l'en assurer de ma part, et d'être persuadé du plaisir que j'ai eu de contribuer à ce qui vous est avantageux, et à obtenir pour vous ce qui est dû à votre mérite, conservant pour vous en tout temps cette reconnaissance et cette amitié sinsère que demande de moi celle que vous m'avez témoignée non-seulement par écrit, mais par des effets. Votre affectionné, J. ROHAN. »

fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde ! L'égalité catholique était représentée par le cardinal Dubois ; elle triompha : les ducs et pairs qui se retirèrent du conseil pour protester, n'y furent plus rappelés ; on leur fit entendre que le roi avait décidé que toute préséance était due aux cardinaux. Ainsi la démocratie dominait, en vertu de la grande loi de l'égalité religieuse posée par le catholicisme, comme elle avait triomphé en Espagne par Albéroni, le pauvre sonneur de cloches.

Tout marchait vers l'unité du pouvoir sous la main du cardinal Dubois. Il y a des caractères d'une étendue telle, qu'ils ne peuvent être en sous-ordre dans un rang quel qu'il soit. Ainsi fut le cardinal secrétaire d'État ; il souhaitait le rang de premier ministre ; c'était un des besoins de son ambition, afin d'avoir l'absolue direction du conseil : ce qu'il avait conquis de fait, il voulait l'obtenir par le droit. Les fonctions de premier ministre, à cette époque, se résumaient en une haute centralisation de toute l'autorité politique ; dans un mémoire présenté au conseil, le cardinal Dubois avait eu soin de précisément déterminer les attributions et les priviléges du premier ministre. Fontenelle, l'auteur de ce mémoire, avait consulté l'histoire de Richelieu et Mazarin pour définir exactement tout ce que le cardinal Dubois pouvait exiger ; on y rappelait que Richelieu faisait venir à son lever tous les secrétaires d'État qui ne travaillaient plus directement avec le roi. Tous les ministres devaient soumettre leurs résolutions, leurs pensées à celles du cardinal ; les grands-officiers de la couronne dépendaient de lui ; il devait avoir une garde, et il était dans ses priviléges de passer même la revue de la maison du roi. Ainsi les mousquetaires noirs pailletés d'or, les chevau-légers si jeunes, si fringants, les gardes françaises et suisses devaient se déployer devant l'Éminence en rochet, couverte de sa robe rouge éclatante. Richelieu aimait ce spectacle ; pâle, maladif, étendu sur sa litière, il se délectait à voir caracoler devant lui la noble maison du roi toute sémillante ; ce déploiement des grandeurs de la

monarchie plaisait à la tête puissante qui avait tout fait pour le pouvoir. Il y avait une idée profonde de l'autorité morale dans cette omnipotence d'un vieillard affaibli sur l'armée en qui était résumée la force matérielle; il se redonnait les joies de la vie en la voyant jeune et fringante autour de lui. Le cardinal Dubois, appelé à cette haute dignité, dut renoncer au département des affaires étrangères; le poste de premier ministre consistait en une direction générale de l'administration de l'État; le chef du conseil ne pouvait avoir de département particulier. Tous les secrétaires d'État ne travaillaient-ils pas avec lui? En se réservant la direction supérieure des affaires étrangères, le cardinal Dubois en confia le département nominatif au comte de Morville, un des diplomates qui avaient déployé la plus active capacité dans les négociations de la Hollande. Par ce moyen, tout le ministère restait organisé dans les mains du cardinal premier ministre; il n'y avait plus d'obstacles possibles au conseil [1].

Le cardinal Dubois, comme on l'a dit, prit siége dans le conseil spécial de la régence; il en avait expulsé les ducs et pairs par ses prétentions aux priviléges de la pourpre de Rome; Noailles, Villeroy, Saint-Simon, Villars, le chancelier lui-même avaient brusquement quitté la séance; le cardinal Dubois s'en réjouit comme d'un obstacle qu'il avait de moins à vaincre dans la conduite des affaires publiques. Ce premier résultat obtenu, il fallait rester maître également de tous les abords du jeune roi; l'époque de la majorité approchait, le cardinal Dubois avait

1 Les lettres royales, qui appellent Dubois au rang de premier ministre, sont ainsi conçues : « Mon cousin, voulant vous donner des marques éclatantes de notre confiance, et faire connaître la satisfaction que nous avons des témoignages avantageux que le duc d'Orléans, notre oncle, nous a rendus de votre fidélité, de votre sagesse et de votre zèle, nous ne voulons pas différer à vous donner la place que vous méritez à tant de justes titres; à quoi nous nous portons d'autant plus volontiers que, par un plus grand crédit, vous serez plus en état de soutenir le poids des affaires et leur réputation au dehors, et que d'ailleurs nous ne faisons que suivre ce que nous a indiqué la conduite volontaire des autres ministres, et le souhait général des peuples, A ces causes, etc., etc. »

quelques craintes sur les influences qui pourraient nuire à son propre crédit ; prince de la sainte Église romaine, il n'avait pas à redouter Fleury, l'évêque de Fréjus, le simple et digne précepteur de Louis XV ; mais le maréchal de Villeroy avait-il la même bienveillance, la même condescendance pour le premier ministre ? Villeroy, vieux favori de cour, avait toujours exercé un si grand pouvoir, que ce pouvoir était devenu pour lui une habitude ; commensal de Versailles, Villeroy, sûr de l'affection de l'enfant-roi, se disait assez fort pour braver la puissance de Dubois ; l'expulsion des ducs et pairs du conseil de régence l'avait profondément ulcéré, il voulait en tirer vengeance, et Villeroy n'épargnait pas les propos et les accusations contre le cardinal. Par le privilége de sa charge de gouverneur, le duc de Villeroy prétendait qu'il ne devait en aucun cas se séparer de la personne du monarque ; il le suivait partout, l'appelait *son maître,* son idole avec sa voix douce, dévouée ; influence bien redoutable pour le crédit de Dubois. Le cardinal-ministre conseilla au régent de s'affranchir de ce privilége qui blessait son honneur et sa dignité : « quoi ! le maréchal de Villeroy croyait avoir le droit de surveiller les paroles et les actions de Son Altesse Royale jusque dans l'intimité d'une conversation ! » Le cardinal Dubois exposa surtout au régent que l'instant de la majorité approchant, il ne fallait laisser auprès du jeune roi personne qui pût dominer ses pensées, condition essentielle pour maintenir le pouvoir dans les mains du duc d'Orléans et du cardinal, même après l'époque de la majorité. Une circonstance se présenta bientôt favorable à ce coup de force : le régent s'était rendu au château pour parler au roi en particulier ; le duc de Villeroy prétendit accompagner Son Altesse Royale : « J'ai besoin de parler seul à sa majesté, » dit le duc d'Orléans ; et comme Villeroy persistait à accompagner le régent en invoquant les priviléges de sa charge ; le prince vit là une injure, et dès le même soir Villeroy reçut un ordre d'exil. En vain le maréchal voulut s'excuser, l'ordre était fondé sur des raisons politiques ;

depuis longtemps il était concerté comme un coup d'État ; des mousquetaires enlevèrent le duc de Villeroy, et le conduisirent dans ses propriétés à quelques lieues de Versailles. Fleury avait voulu partager cette disgrâce ; on le retint par de grandes promesses [1].

Rien ne s'opposait plus au plein et entier exercice de l'autorité dans les mains du cardinal Dubois ; par la démission de M. de Torcy, il avait obtenu les postes, c'est-à-dire le secret des lettres, la police des familles, et les intimités de la société et de la cour. Le cardinal désira la suprématie plus absolue encore sur les affaires ecclésiastiques. Le clergé s'était réuni en assemblée générale pour examiner la situation de l'Église ; toute l'Église gallicane avait été convoquée dans cette solennité ; l'assemblée déféra la présidence au cardinal Dubois. Plusieurs motifs déterminèrent ce choix : il était incontestable que le cardinal avait rendu d'immenses services à l'Église en apaisant les schismes, en brisant avec habileté toutes les oppositions à la bulle *Unigenitus ;* ce service l'avait élevé à la haute dignité du cardinalat ; l'Église, en le désignant pour présider une assemblée solennelle, ratifiait en quelque sorte le jugement du souverain pontife. Ensuite il pouvait être habile de confier les affaires de l'Église au premier ministre

[1] L'impression produite par l'exil de Villeroy fut si grande, que le cardinal Dubois crut nécessaire de publier un manifeste pour l'expliquer : « L'autorité royale n'est comptable qu'à Dieu de ses décisions présentes. Le maréchal de Villeroy, gouverneur de Sa Majesté, vient de recevoir un ordre d'aller à son gouvernement. Il serait bien triste qu'à l'occasion de cet éloignement le public pût soupçonner le zèle et la fidélité de ce maréchal. Il faut rendre justice à la droiture de ses intentions; mais en même temps ce gouverneur présumait trop de la dignité de son emploi; il affectait un certain air d'indépendance, que l'autorité souveraine et ceux qui en sont dépositaires ne doivent pas tolérer ; ses prétentions ne convenaient ni à Sa Majesté ni à l'honneur des princes de son sang ; il voulait, pour ainsi dire, s'élever un trône particulier pour s'opposer à la régence, comme si l'autorité royale pouvait être divisée. Sans toutes ces indiscrétions, qui n'attaquent pas la probité de M. le maréchal, nous aurions encore la satisfaction de le voir auprès du roi ; mais les bonnes intentions ne suffisent pas dans les places importantes, il faut savoir mesurer ses démarches, et se soumettre à l'esprit du gouvernement, qui ne se propose que la gloire et le bonheur de ses sujets. » Paris, ann. 1723.

qui dirigeait le gouvernement de l'État : pouvait-il y avoir un protecteur plus naturel et mieux choisi ? Le cardinal Dubois, flatté de cette distinction, présida l'assemblée du clergé avec une convenance parfaite. Le mandement qu'il adressa à ses diocésains est un modèle d'onction et de charité chrétienne ; nous ne scrutons pas le fond des consciences, mais un évêque ne pouvait s'exprimer avec plus de dignité sur les besoins du catholicisme. Pour compléter le parallèle avec Richelieu, les honneurs scientifiques vinrent le chercher, et le cardinal Dubois eut son fauteuil à l'Académie française. Tels sont les corps de sciences ; ils vont toujours au pouvoir, parce qu'ils sont besogneux et veulent trouver des positions commodes à côté d'un peu de renommée. Le cardinal fut reçu avec solennité ; son discours se ressentait de son idée fixe, l'imitation du cardinal de Richelieu ; il fit hautement l'éloge de son système et de son pouvoir. Le cardinal Dubois développa les charges et les devoirs d'un premier ministre qui se donne une haute mission de gouvernement. Il y a des moments dans l'existence où l'on a besoin de présenter une explication de sa vie et de la justifier, parce que l'idée de postérité commence à se montrer en face de vous sur le tombeau béant. Fontenelle présidait l'Académie, et répondit à Dubois par les plus remarquables flatteries. Fontenelle n'avait pas cessé un moment d'être au service des affaires étrangères ; il était l'écrivain officiel des protocoles et des manifestes : en répondant au cardinal Dubois, il l'encensa comme une des éminentes capacités politiques ; il continua le parallèle avec Richelieu.

Le premier ministre du régent était au comble des honneurs, il n'avait plus rien à envier ; seul il travaillait avec le duc d'Orléans [1] ; tous les ministres lui étaient subordonnés, et recevaient ses ordres directs ; c'était une immense

[1] J'ai trouvé l'ordre de travail du cardinal Dubois, écrit de sa main.

JOURNAL DE SON EMINENCE.

Tous les jours. — 5 heures du matin jusqu'à 7, ouverture des paquets, renvoi des lettres, placets et mémoires de la veille dans les différents

fonction, et quand on examine la division du temps telle que le cardinal l'avait écrite lui-même, on s'étonne qu'une seule vie ait pu suffire à tant de fatigues. Le ministre commençait son travail tous les jours à cinq heures; jusqu'à sept il dépouillait les mémoires, placets, correspon-ces, et faisait réponse aux lettres particulières; à huit heures, il arrangeait son portefeuille, s'habillait, et à huit heures trois quarts il était au lever du roi. Voilà l'œuvre de tous les matins; puis chaque jour de la semaine avait sa spécialité. Le dimanche, le ministre se rendait dès neuf heures chez le régent pour lui communiquer les affaires; à dix heures et demie, était l'instruction du roi, la messe, le conseil de régence et l'audience publique. Dans l'après-midi, le ministre travaillait avec ses commis, le contrôleur général et le secrétaire d'État de la guerre. Le lundi, c'étaient les dépêches de Hollande, d'Allemagne et du Nord, l'audience du lieutenant de police, le conseil de conscience; le mardi, le rapport des intendants de finances, la signature des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal, conférence avec les secrétaires d'État et le garde des sceaux en particulier;

bureaux, et réponses aux lettres particulières; 7 heures jusqu'à 8, arrangement de portefeuilles, habillement et ordre du roi: 8 heures jusqu'à 8 heures trois quarts, lever du roi. *Le Dimanche.* — 9 heures, chez S. A. R. avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, messe du roi; 11 heures et demie, conseil de régence; midi et demi, audience publique; 3 heures et demie, chez S. A. R. en particulier; 5 heures, rapports des premiers commis à S. É. 6 heures, le secrétaire d'État de la guerre; 7 heures, le contrôleur général. *Lundi.* — 8 heures trois quarts, chez S. A. R. avec les ministres et personnes mandées; 10 heures, signature, dans l'arrière-cabinet, des dépêches pour la Hollande, l'Allemagne et le Nord; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, audience au lieutenant de police; 11 heures et demie, conseil de conscience; 3 heures, chez S. A. R. avec M. le comte de Toulouse; 5 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain; 6 heures, le lieutenant de police; 7 heures, le contrôleur général et les intendants des finances mandés. *Mardi.* — 8 heures trois quarts, signature chez S. E. des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapports des premiers commis; 10 heures et demie; instruction du roi, 11 heures, chez S. A. R.; 11 heures et demie, conseil des finances devant le roi; 3 heures, chez S. A. R. avec M. Couturier, le garde-des-sceaux et les secrétaires d'État; 5 heures, le secré-

le mercredi, l'audience des ambassadeurs et des ministres étrangers ; le jeudi, les dépêches pour l'Angleterre, audience aux personnes appelées; le vendredi, signature des dépêches du Midi, travail avec le conseil de cabinet, lecture des correspondances ; samedi, conseil des dépêches devant le roi, signature des lettres, et instructions pour l'Espagne et le Portugal. Il est impossible de trouver un travail plus assidu et une intelligence plus spécialement appliquée à des objets si divers et si bien fixés.

Quand on parcourt l'ordre de travail du cardinal Dubois, et qu'on étudie cette existence si absorbée, on se demande avec surprise comment le premier ministre pouvait concilier ce qu'on dit de sa vie de plaisirs et de débauches avec cette agitation de cabinet ? Peut-être faut-il diviser cette carrière en deux périodes : la première jeune et dissipée, la seconde laborieuse et souffrante. Le précepteur du duc d'Orléans put avoir des passions vives, ardentes, comme le prince dont il suivait les premiers pas ; mais quand il commença la vie sérieuse et d'affaires, le

taire d'État de la guerre; 6 heures, le contrôleur général. *Mercredi.* — Depuis 9 heures jusqu'à diner, audience des ambassadeurs et ministres étrangers; 3 heures, continuation d'audience, ou conversation avec les ambassadeurs; 4 heures, le journal des audiences, et renvois en conséquence; 5 heures, chez S. A. R. en particulier; 6 heures et demie, instruction du roi; 1 heure, le contrôleur général et autres personnes mandées. *Jeudi.* — 8 heures trois quarts, chez S. A. R. avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures audience aux ministres avant leur départ pour Paris; midi, audience publique; 3 heures, rapports des premiers commis à S. E.; 5 heures, ordre et préparation des dépêches pour l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et le Nord; 1 heure, audience aux personnes mandées. *Vendredi.* — 8 heures trois quarts, signature des dépêches pour l'Italie, l'Espagne et le Portugal; 9 heures et demie, rapports des premiers commis: 11 heures, expédition, signature et travail avec les commis; 3 heures, M. Couturier, pour préparer les rapports du lendemain; 4 heures, audience aux personnes mandées; 5 heures, lecture des lettres d'Italie, et ordres en conséquence *Samedi.* — 8 heures trois quarts, chez S. A. R. avec les ministres et personnes mandées; 10 heures et demie, instruction du roi; 11 heures, chez S. A. R. avec les personnes mandées; 11 heures et demie, conseil des dépêches devant le roi; 3 heures, chez S. A. R. avec M. Couturier; 5 heures, lecture des lettres d'Espagne et de Portugal, et ordres en conséquence; 6 heures, le contrôleur général; 1 heure, le secrétaire d'Etat de la guerre. (Mss)

cardinal Dubois s'y donna tout entier ; sa prodigieuse activité se déploie dans ses négociations en Hollande auprès de Georges I[er] et de Stanhope. Le voilà maintenant à Londres pour obtenir l'accomplissement du traité de la quadruple alliance ; à son retour, il se fait l'homme du conseil ; appliqué à ses devoirs, préoccupé d'une haute ambition : il a Richelieu devant lui, il le prend pour but et pour modèle, et quand il est premier ministre, sa tâche consiste à travailler quinze heures par jour ; il agit, il s'abîme, il se tue pour une mission. Le pouvoir est une soif qui dévore, et on se condamne à la peine pour le conquérir. Dubois était maladif, mortellement menacé déjà, et pourtant il veillait, il plissait son front à l'œuvre. Il y a une indicible satisfaction à atteindre le but qu'on se propose, à réaliser sa pensée et son système, et c'est ce qui explique ce souci des hommes d'État, ce besoin qu'ils éprouvent de manier le pouvoir, ce sacrifice de la vie au triomphe de l'autorité !

Cependant Paris avait été profondément ébranlé par les idées de Law et la chute du crédit public ; tant de fortunes bourgeoises périssaient dans la tempête ! Tel marchand de la rue Saint-Denis qui avait de bonnes et de légitimes rentes sur l'Hôtel-de-Ville, payées à la Saint-Michel et à Pâques, se trouvait réduit à la plus profonde misère avec ses actions sur le Mississipi ou sur le Canada ; tel honnête propriétaire de maisons solides dans la rue aux Ours ou d'Aubry-le-Boucher, n'avait pour tout revenu que des chiffons de papier sans valeur, des billets de banque dont personne ne voulait plus. Il y avait une indicible perturbation dans les intérêts ; en vain cherchait-on à rassurer les esprits par de grandes promesses, on essayait déjà l'habileté des frères Pâris, les financiers renommés ; Samuel Bernard lui-même intervenait pour raffermir le cours du papier-monnaie ; on offrait des garanties, des remboursements morcelés [1]. De tous ces dé-

[1] Édits de finances, 1721-1723.

sastres il ne se sauvait qu'un riche établissement, la compagnie des Indes; ici la caution était réelle; la compagnie donnait des valeurs positives, des revenus fondés sur un brillant commerce. Chaque année, des ports de Lorient et de Nantes, d'immenses navires étaient destinés aux merveilleuses Échelles de l'Hindoustan; les uns cinglaient vers la Chine pour y chercher le thé, le nankin, la porcelaine si précieuse; les autres visitaient Ceylan et embarquaient la cannelle odorante, la cochenille si frêle qu'elle disparaît au souffle, la vanille si tendre, si élancée qu'on la dirait fille de l'air. En 1722, deux cent soixante navires avaient visité Bombay et Madras, la ville aux bayadères; Calcutta sur les bords du Gange, le grand fleuve aux immersions; et ce Pondichéry tout français, beau comptoir qui aux temps agités fut détruit, car il est des époques de révolution pour les peuples, qui ressemblent aux cataclysmes; la terre s'ouvre et dévore les cités, et l'œuvre des siècles disparaît. La compagnie des Indes offrait de se charger de la dette publique et de l'échanger contre ses propres valeurs, si on lui accordait les priviléges qu'elle réclamait sur les impots [1].

Il y avait dans la société une certaine inquiétude, une teinte sombre qui enveloppait la génération; diverses catastrophes avaient vivement inspiré les terreurs des peuples; indépendamment des tempêtes, vents impétueux, tonnerre et pluies abondantes, un incendie avait dévoré le Petit-Pont du Châtelet, cette constructon du vieux Paris alors qu'il était gouverné par le prévôt Boislève; un bateau enflammé avait été la cause première de cet incendie qui se répandit comme un serpent de feu à travers les rues serrées de la Cité et du Palais de Justice; les maisons construites sur le Petit-Pont croulèrent avec un fracas épouvantable, leurs débris couvrirent la rivière, et l'on voyait les corps des femmes et des pauvres petits enfants flottant sur les eaux de la Seine [2]. Au même moment on

[1] Mémoires de la compagnie des Indes, avril 1721.
[2] *Mercure de France*, ad ann. 1721

apprit un plus affreux incendie : la cité de Rennes, la capitale de la Bretagne, devenait la proie des flammes; le dévouement des capucins, les efforts de tous les ordres mendiants qui parcouraient les poutres brisées dans l'incendie, n'avaient pu sauver les habitants de ce désastre. La ville presque entière avait péri; les bruits les plus étranges coururent à la suite de cette catastrophe; on disait que c'était une vengeance du régent contre la Bretagne, naguère révoltée. Aux temps agités, les accusations les plus vagues prennent de la consistance comme la vérité même; il n'y avait qu'une voix dans la province contre une administration cruelle qui avait frappé sur l'échafaud la fleur de la noblesse bretonne[1].

Quand tous ces bruits circulaient au milieu de la multitude émue, une nouvelle plus sinistre encore se répandit à Paris et sur la France entière : le roi est malade, le roi est en danger de mort! Depuis la vieillesse de Louis XIV, un indicible amour s'était rattaché à cet enfant qui résumait en lui les espérances de sa race; ce frêle rejeton avait été réchauffé de toute la tendresse du peuple; on suivait les moindres accidents de sa vie, et les tristes accusations qui pesaient sur le régent donnaient à l'amour de la multitude une teinte ardente et fatale pour le pouvoir de M. le duc d'Orléans. La maladie de Louis XV était pourtant toute naturelle; il avait fortement couru dans le parc de Meudon; à son retour, il fut saisi d'un violent mal de gorge et d'élancements dans la tête d'une nature fort grave. Il y avait alors tant d'accidents attachés à l'existence d'un enfant, la petite-vérole, la fièvre, la rougeole, la mort moissonnait par milliers les innocentes créatures; que ne pouvait-on pas redouter? Le régent se hâta de venir auprès de son royal pupille, il ne le quitta point; tous les médecins furent convoqués; plus cette belle tête était chère à la France, plus on hésitait dans les remèdes. Un coup hardi pouvait sauver l'enfant couronné; mais si cet

[1] Une gravure fort curieuse sur cet incendie existe à la Bibliothèque royale (cabinet des estampes).

essai était fatal, que ne dirait-on pas contre le régent? n'allait-on pas hautement l'accuser d'avoir attenté à cette frêle vie? Il y avait donc confusion dans la chambre du pauvre souffreteux ; sa tête s'embarrassait; Chirac ne savait plus à quoi se résoudre, lorsqu'un jeune médecin du nom de Helvétius proposa immédiatement une saignée au pied, et cette résolution sauva Louis XV. Il fallait voir pendant cette maladie quelle était la douleur du peuple! Aujourd'hui que tant d'indifférence entoure les têtes couronnées, on ne peut se faire une idée de cette religion envers les races qui par tradition régnaient sur une nation aimante! La multitude remplissait les églises pour prier Dieu de sauver le roi; l'esprit d'opposition au régent se mêlait à la tendresse du peuple; on considérait le gouvernement du cardinal Dubois comme une calamité. Aussi quelle joie dans les halles, aux marchés, quand on sut que Louis XV était rétabli [1] : ce ne furent que chants, noëls et fêtes; on ne se lassa point de témoigner le plus vif contentement; Louis XV fut en quelque sorte proclamé l'enfant de la France et de l'Europe.

Une autre circonstance excita vivement encore la sollicitude du peuple : depuis la mort de Louis XIV, le roi, après un court séjour à Vincennes, avait toujours habité Paris la bonne ville; c'était la cité du roi, et les habitants pouvaient voir et surveiller le jeune prince tous les jours, quand il jouait et se trémoussait aux Tuileries : on résolut subitement de changer la résidence et de la transporter une fois encore à Versailles, comme à l'époque de Louis XIV;

[1] Voici une chanson populaire que j'ai retrouvée :

Verse-moi, Pierrot, du vin,
Ah! que j'ons eu de chagrin!
J'estions en cap'lotade
De voir notre roi malade,
Lampons, lampons,
Camarades, lampons.

Dieu mercy, ça va bien mieux,
Et j'avons vu de nos yeux
Ce prince sur sa terrasse;
Tatigué, qu'il a de grâce!

on donnait pour prétexte le meilleur air, et surtout la faculté de gouverner plus facilement, moins pressé, moins sollicité qu'on ne l'était à Paris. Quand cette résolution fut connue, combien de clameur ne s'éleva-t-il pas au sein de la multitude ! combien ne murmura-t-on pas contre le régent? La santé revenait au jeune roi, allait-on l'enlever à l'amour du peuple? les halles, les corporations avaient manifesté une douleur si poignante tant que la maladie de Louis XV s'était prolongée ! Que de cierges avaient été brûlés à Notre-Dame et à Saint-Eustache, églises si populaires à Paris ! On avait vu de pauvres mères de famille s'agenouiller dans le sanctuaire et demander la santé du roi, comme s'il s'agissait de leur propre enfant. Quand on annonça qu'il était rétabli, les chants de joie partout se firent entendre. Un beau recueil, sous le titre de l'*Opéra parisien*, nous a conservé toutes les chansons qui furent alors récitées parmi les métiers et corporations. A ce moment, hélas ! le régent faisait annoncer au prévôt des marchands que le roi quitterait Paris pour Versailles. Les Parisiens murmurèrent hautement, et cette circonstance donna lieu à une multitude d'accusations nouvelles. « Braves voisins, disaient les marchands, bourgeois experts et propriétaires, pourquoi donc M. le régent retire-t-il notre roi bien-aimé de sa bonne ville? il y a un motif dans cette mesure ! » A Paris, disaient les fins et matois, le régent n'était pas libre de suivre ses projets de tuerie et d'empoisonnement. Tels étaient les propos communs dans le peuple. Ces bruits parvenaient jusqu'au régent et l'accablaient de douleur ; il semblait que plus il prenait soin de cette innocente vie, plus on le soupçonnait de préparer la mort de celui qu'il environnait de tant de respects [1].

Ce fut dans ces circonstances que le régent déclara que

[1] On fit contre ce voyage des vers épouvantables ; je les crois d'Arouet, le commensal de la duchesse du Maine.

Quoi ! faut-il que le roi s'en aille ?
Du régent quels sont les soupçons ?
De ce prompt voyage à Versailles
On peut pénétrer les raisons.

Des moins habiles politiques
Le projet doit frapper les yeux.
L'auteur de tant d'actes tragiques
Veut garder l'unité des lieux.

l'intention de Sa Majesté était de se faire sacrer en son église de Reims ; ce sacre était la reconnaissance religieuse du titre royal, la consécration de la majesté sur le trône. Dès que Louis XV aurait été oint de l'huile catholique, il en résultait une autorité plus puissante, une force plus énergique aux yeux du peuple. Le régent espérait donc, par ce moyen, éteindre les bruits atroces qui circulaient sur ses projets. En préparant le sacre, ne saluait-il pas lui-même le roi Louis XV ? n'allait-il pas, en qualité de premier pair du royaume, faire foi et hommage à la royauté consacrée par l'Église ? Une lettre close annonça la cérémonie du sacre, et convoqua à Reims les grandes charges de la cour. Le magnifique recueil des cérémonies du sacre, dessiné et gravé, est un des monuments des arts de cette époque ; aucune solennité ne fut omise. On voit Louis XV accueilli par les maires, échevins de la ville qui viennent au-devant de Sa Majesté pour saluer leur suzerain ; l'entrée du roi est éclatante : précédée de toute sa maison, mousquetaires noirs, gris, chevau-légers brillants, gardes françaises et suisses. Sa Majesté loge à l'archevêché de Reims, tandis que les pompes religieuses se préparent. Entendez-vous ces timbales retentissantes, les trompettes et les hautbois ? ces fanfares annoncent la procession de la sainte ampoule. Les seigneurs désignés pour otages vont la chercher en pompe ; ils demeureront aux mains de l'abbé de Saint-Remi tant que l'huile sacrée sera dehors du monastère. Ainsi le veut la loi féodale [1] ; au moyen âge, tout se contractait par gages et par paroles ; un chevalier jetait son gantelet, un seigneur donnait ses hommes en pledge et caution ; cette coutume s'était perpétuée ; en cette circonstance, les otages juraient et promettaient que l'huile sainte serait rendue au monastère quand le seigneur roi serait consacré ! Le jour du sacre, belle matinée royale, les évêques députés par le chapitre de Reims s'en vinrent, la croix en tête, à la chambre où reposait Louis XV ; ils

[1] Récit du sacre à Reims, octobre 1722

grattèrent tout doucement à la porte, et le grand chambellan répondit : « Que voulez-vous? — Nous voulons Louis XV que Dieu a donné pour roi. — Messeigneurs, il n'est pas visible, car il repose. — Nous venons de la part de l'archevêque duc de Reims, des pairs et grands du royaume et du peuple pour le saluer et le mener à son sacre en l'église. — Entrez alors, » dit le grand chambellan, et le roi, vêtu d'une robe de brocart d'or, se mit entre les évêques pour se rendre processionnellement à la cathédrale. La foule inondait les portiques, la musique retentissait dans les travées; les pairs laïques étaient représentés par les ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon, le prince de Conti, les comtes de Clermont et de Charolais, tous la couronne ducale en tête, le manteau d'hermine, et les vieux blasons des ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine; des comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse, comme cela devait être dans les grandes pompes. Éclatant spectacle que ce sacre du roi Louis XV! on lui donna plus de luxe, plus de cérémonies peut-être, parce qu'on voulait imprimer un saint respect sur cette tête d'enfant. Le régent montrait une vive sollicitude pour tout ce qui pouvait constater la grandeur et la puissance du roi; il veilla lui-même à ce que rien ne fût omis aux vieux usages, et lorsque le royal enfant passa sur le petit pont du Châtelet à son retour de Reims, on ne manqua pas de lâcher la volée d'oiseaux [1], symbole de la liberté des Francs. On multiplia les images du sacre de Louis XV, elles furent répandues avec profusion, et cette consécration de la majesté royale rendit populaires les gravures du beau tableau de l'exaltation de Joas au milieu du temple; l'œuvre de Coypel fut partout reproduite : on aimait à voir le jeune roi de Juda sur son trône d'ivoire et d'or abrité par les voûtes de cèdre; Abner, le grand capitaine, le glaive en main pour le défendre; les Lévites

[1] Le Recueil des cérémonies du sacre avec de grandes gravures fut imprimé à l'Imprimerie royale et gravé par les meilleurs maîtres, ann. 1723.

parfumant le temple d'encens et de myrrhe; Josabet, la fidèle Josabet, aux genoux de son royale pupille, fière et glorieuse de l'avoir sauvé; tandis qu'Athalie, dans sa majestueuse indignation, jetait des regards de feu sur les Lévites qui entouraient Joas!

Le roi grandissait en raison et en pouvoir, et l'on songea dès lors à l'accomplissement du mariage avec l'infante d'Espagne; on se rappelle que les négociations du cardinal Dubois avec le père Daubenton avaient eu pour résultat une double alliance de famille; l'infante Marie-Anna, âgée de quatre ans, devait épouser Louis XV, et Mlle de Montpensier, la fille du régent, était destinée au prince des Asturies. Le régent attachait le plus grand prix à cette union de deux branches de la famille de Bourbon; pénétré des inconvénients de la quadruple alliance, il revenait à la diplomatie de Louis XIV; la quadruple alliance ne lui paraissait plus que comme une trève nécessitée par sa situation personnelle; dès que cette situation devenait meilleure, on arrivait, par un progrès naturel, aux traditions diplomatiques du grand roi. Le régent choisit le duc de Saint-Simon comme son ambassadeur extraordinaire à Madrid : bien que respectueusement dévoué à la maison d'Orléans, le duc de Saint-Simon avait toujours conservé ses répugnances pour l'alliance anglaise; élevé à la cour de Louis XIV, il avait compris, comme toute son époque, que le premier besoin de la politique en France était de marcher unie avec Philippe V; on ne pouvait fortement agir au nord de la monarchie, si l'on n'était appuyé au midi par le gouvernement de l'Espagne [1]. L'infante Marie-Anna avait quatre ans lors des fiançailles de Madrid; le régent avait demandé pour la forme son consentement au jeune roi; et, chose curieuse, il fallut que Fleury insistât beaucoup pour que Louis XV dît le *oui* nécessaire dans le conseil de régence; on ne sait pourquoi il avait une certaine répugnance pour cette union. D'a-

1 C'est à cette occasion que les Saint-Simons obtinrent la grandesse.

près les clauses du contrat de mariage, l'infante devait être élevée en France dans les habitudes et les usages de la cour. Marie-Anna était une toute petite poupée sanglée de taille, roide sur les genoux de sa gouvernante. Quand elle vint à Paris, les fètes les plus somptueuses l'accueillirent; il fallait voir ces grands carrosses drapés et dorés où l'on apercevait l'infante sur les genoux de Mme de Ventadour, passant au-dessous des arcs de triomphe ornés par le soin des échevins de Paris. Il y avait partout des symboles de l'hyménée, l'Amour, les nymphes, les déités, et le vaisseau de la ville de Paris, armes parlantes du commerce, des arts et métiers. On tira des feux d'artifice sur la Seine en face de l'Hôtel-de-Ville, et les fusées flamboyaient sur les plus hautes maisons de la Cité. A Madrid, on accueillit avec orgueil Mlle de Montpensier; la princesse se montra maussade, capricieuse, trop Française pour plaire à la nation si grave d'Espagne. Mlle de Montpensier portait au milieu des habitudes sévères de Saint-Ildefonse les manières moqueuses et libres de la société de Versailles; elle avait treize ans à peine, vive, spirituelle comme son père le régent; et comment n'aurait-elle pas blessé les Espagnols si compassés? Ce fut une des douleurs du régent. Philippe V était Français de souvenir, mais il s'était parfaitement ployé aux exigences du caractère espagnol; une demoiselle de treize ans, élevée dans toute la liberté de la régence, pouvait-elle se contraindre aux mœurs du royal monastère de Saint-Ildefonse ou de l'Escurial?

La cour de Versailles s'apercevait que les visites du régent au roi Louis XV étaient plus multipliées, les conférences se prolongeaient plus longtemps; le prince redoublait de soins, de respect, de tendresse pour le roi; il avait remplacé le maréchal de Villeroy par le duc de Charost, et l'évêque de Fréjus avait repris ses fonctions auprès de son royal pupille. On annonçait partout que le temps de la majorité approchait; à cette époque, la régence cessait, le pouvoir royal allait s'exercer dans sa force et sa puissance; Louis XV, majeur, devenait le maître de sa préro-

gative; on pouvait faire des remontrances, mais tout devait obéir. Ce temps de la majorité était appelé par les uns, il était redouté par les autres; le roi, maniant le sceptre, allait secouer enfin le pouvoir du régent. Ainsi parlaient les vieux amis du système de Louis XIV, les mécontents de l'autorité du duc d'Orléans et du cardinal; ils connaissaient mal les rapports de tendresse affectueuse qui unissaient le roi à son oncle; Louis XV le remerciait chaque jour de cette vie qu'il lui avait conservée, lorsque tant de bouches diverses lui annonçaient de sinistres pressentiments; ses yeux se portaient avec une indicible candeur sur le régent, qui lui parlait d'une douce voix qui allait à l'âme. Quand donc la treizième année fut accomplie, il n'y eut pas d'hésitation dans la pensée du duc d'Orléans; il se hâta de déclarer la majorité royale par un édit solennel. La régence cessait d'exister; il y avait une autre forme d'action dans le pouvoir; l'autorité de Louis XV s'exerçait par sa volonté directe et absolue [1]. Cette déclaration de majorité dans l'ordre des lois du royaume devait être enregistrée en lit de justice par le Parlement; le roi avait dit qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris. Des lettres closes annoncèrent aux présidents à mortier et conseillers de la cour de parlement que Sa Majesté viendrait les visiter pour dire solennellement ses intentions à sa cour. Le 22 février, par une belle et forte gelée, on vit les quais de la Seine tout au long, garnis des gardes françaises si connues des bourgeois et habitants de Paris. Il y avait aux Tuileries un mouvement, un bruit inaccoutumé; les compagnies écossaises, les cent-suisses de la garde, les chevau-légers, les mousquetaires caracolant dans la grande cour en attendant les carrosses du roi, se déployaient en leur magnificence. A midi, les fanfares annoncèrent que Sa Majesté se rendait en son Parlement. Le cortége traversa les quais, la place du Palais de Justice, monta l'escalier de la Sainte-Chapelle, et le roi s'agenouilla au pied de l'autel, à la face

[1] Déclaration de majorité, du 16 février 1723.

de ces vitraux resplendissant de mille couleurs, de ce chœur, monument de l'époque de saint Louis quand il partait pour guerroyer en Palestine. D'après le vieil usage, quatre présidents à mortier, huit conseillers en robes rouges vinrent quérir le roi, et s'avancèrent processionnellement vers la grande salle d'audience. Quelle belle représentation n'offrait pas cette assemblée! les princes du sang, les pairs ecclésiastiques en leur éclatant costume, les pairs laïques en grand manteau d'hermine; on en remarquait trois nouvellement élus par le roi : les ducs de Biron, de Levis et de La Vallière. Le roi avait ainsi usé de son joyeux avénement; une ordonnance du même jour avait également créé un maître dans chaque corps de métiers, car les rois de France étaient essentiellement liés au peuple, et les corps des métiers et marchands n'avaient pas de meilleurs protecteurs [1]. Louis XV se plaça sur son lit de justice en vélours cramoisi, et quand le silence fut rétabli, il dit ce peu de mots ; « Messieurs, je suis venu en mon Parlement pour vous dire que, suivant la loi de mon État, je veux désormais en prendre le gouvernement. » Le duc d'Orléans s'étant levé, et puis assis et demeuré découvert, prit la parole, et dit au roi avec une indicible expression de respect et de tendresse : « Sire, nous sommes enfin à ce jour heureux qui faisait le désir de la nation et le mien. Je rends à un peuple passionné pour ses maîtres, un roi dont les vertus et les lumières ont prévenu l'âge, et lui répondent déjà de son bonheur. Je remets à Votre Majesté le royaume aussi tranquille que je l'ai reçu, et, j'ose le dire, plus assuré d'un repos durable qu'il ne l'était alors. J'ai tâché de réparer ce que de longues guerres avaient apporté d'altération dans les finances; et si je n'ai pu encor achever l'ouvrage, je m'en console par la gloire que vous aurez de le consommer; j'ai cherché dans votre propre maison une alliance pour Votre Majesté, qui, en fortifiant encore les nœuds du sang entre les souverains de

[1] Regist. du Parlement. ad ann. 1723.

deux nations puissantes, les lie plus étroitement d'intérêts l'une à l'autre, et affermit leur tranquillité commune. J'ai ménagé les droits sacrés de votre couronne et les intérêts de l'Église, que votre piété vous rend encore plus chers que ceux de votre couronne. J'ai hâté la cérémonie de votre sacre, pour augmenter, s'il était possible, l'amour et le respect de vos sujets pour votre personne, et leur en faire même une religion. Dieu a béni mes soins et mon travail, et je n'en demande d'autre récompense à Votre Majesté que le bonheur de ses peuples. Rendez-les heureux, Sire, en les gouvernant avec cet esprit de sagesse et de justice qui fait le caractère des grands rois, et qui, comme tout nous le promet, sera particulièrement le vôtre [1]. »

Le prince paraissait profondément ému en disant ces belles paroles; on voyait qu'il avait gloire de répondre par un éclatant démenti à toutes les calomnies qui avaient abreuvé son existence! Il rendait le roi à la nation, il avait conservé ce frêle arbrisseau à travers tant d'orages. Louis XV, tout rouge de timidité et les larmes aux yeux, répondit: « Mon bon oncle, je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de mes sujets, qui a été le seul objet de votre régence. C'est pour y travailler avec succès que je désire que vous présidiez, après moi, à tous mes conseils, et que je confirme le choix que j'ai déjà fait par votre avis de M. le cardinal Dubois pour premier ministre de mon État. Vous entendrez plus amplement quelles sont mes intentions par ce que vous dira M. le garde des sceaux. » Une silencieuse attention avait été prêtée aux paroles du roi, et l'on vit alors le duc d'Orléans s'approcher du jeune monarque et s'agenouiller pour lui faire hommage; Louis XV se leva en son séant, se précipita au cou du prince et le baisa sur les deux joues; spectacle attendrissant, car il devait y avoir une douce joie pour le

[1] Regist. du Parlement, ann. 1723.

duc d'Orléans d'avoir sauvé cette couronne[1]; qui peut égaler la grande satisfaction d'un devoir! que de calomnies n'avait-on pas semées sur le régent! Eh bien, il jetait à la face de ses ennemis cet enfant préservé; il l'avait reçu au berceau malade, il le rendait roi de France et de Navarre avec la couronne en tête. Ce dut être un beau moment pour la conscience du duc d'Orléans, plus beau peut-être que les hommages qu'il aurait reçus en plaçant le diadème sur son front! La respectueuse attention du Parlement fut absorbée par ce noble spectacle; et quand M. d'Armenonville, le garde des sceaux, annonça que tous les exilés seraient rappelés, un indicible transport se fit entendre. On avait remarqué en effet une place vide dans la grave assemblée; c'était celle du duc du Maine! le prince avait conservé sa popularité dans la retraite, et l'on ne pouvait mieux consacrer l'avénement de Louis XV qu'en entourant son trône des propres fils de Louis XIV!

Le cardinal Dubois, confirmé dans le lit royal de justice comme premier ministre du roi, conservait pour la période de la majorité la prérogative et les droits qu'il exerçait sous la régence. Sa vie en était devenue plus laborieuse encore; il connaissait la paresse d'esprit du duc d'Orléans, intermédiaire du conseil auprès de Louis XV; le cardinal devait donc lui préparer le travail, de manière à ce que celui-ci pût tout voir sans se fatiguer par d'inutiles détails, tâche difficile pour un homme d'État: c'est le martyre de tous les instants, une sorte de sacrifice que l'on fait de sa liberté et de son existence pour épargner le temps à une autre intelligence quelquefois plus limitée. Le cardinal Dubois savait par expérience que sa puissance sur le duc d'Orléans résultait préci-

[1] On publia mille pamphlets contre le duc d'Orléans, même à cette époque si noble pour lui :

Pauvre enfant, pauvre roi, sais-tu ce que tu fais?
A peine es-tu sauvé des embûches d'un cuistre,
Qu'en prenant le régent pour ton premier ministre,
Tu te mets dans les fers d'un maire du palais.

sément de cette activité qui réveillait la paresse du prince et lui faisait tout comprendre sans le lasser. Il fallait également initier le roi Louis XV dans les principes de gouvernement, et conquérir sa confiance pour se maintenir dans l'administration de l'État sous son règne; laborieuse mission qui consistait à faire descendre les hautes affaires publiques jusqu'aux jeux d'un enfant qu'il fallait amuser et distraire. Le cardinal Dubois s'était consacré à tous ces devoirs avec un véritable dévouement; on a vu quels étaient l'ordre et l'activité de son travail, et cette journée si remplie qui commençait à cinq heures du matin pour se clore à minuit[1]. Il restait peu de grandes questions de politique étrangère depuis l'adhésion de l'Espagne au traité de la quadruple alliance; l'union rétablie entre les cabinets, la France était revenue aux principes d'une confiante intimité avec le cabinet de Madrid. Georges Ier s'était raffermi en Angleterre; Jacques Stuart vivait à Rome sans témoigner un désir actuel de ressaisir la couronne. L'état politique de l'Europe ne permettait pas de hautes entreprises; l'empereur lui-même voulait la paix stable, honorable; les intérêts étaient tellement pacifiques, que le congrès réuni à Cambrai se trouvait réduit à la plus complète oisiveté[2]; l'attention de l'Eu-

[1] Ordre de travail du cardinal Dubois, manuscrit des affaires étrangères (1722-1723).

[2] Voltaire, qui flattait toutes les puissances, adressait des vers adulateurs au cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, à l'occasion du congrès :

Puissent Messieurs du congrès,
En buvant dans cet asile,
De l'Europe assurer la paix!
Puissiez-vous aimer notre ville,
Seigneur, et n'y venir jamais!
Je sais que vous pouvez faire des homélies,
Marcher avec un porte-croix,
Entonner la messe parfois
Et marmoter des litanies:
Donnez, donnez plutôt des exemples aux rois,
Unissez à jamais l'esprit à la prudence.
Qu'on publie en tout lieu vos grandes actions;
Faites-vous bénir de la France,
Sans donner à Cambrai des bénédictions.

Ainsi parlait Voltaire au cardinal Dubois!

rope s'en était détournée. Ce congrès n'avançait pas; il paraissait une superfluité dans les combinaisons de la diplomatie. Tout était réglé par des traités : qu'était-il nécessaire de revenir sur des questions si souvent débattues? le congrès de Cambrai ne pouvait que développer les conventions conclues entre les grands pouvoirs de l'Europe [1]; on ne voulait plus faire de concessions!

Dans les questions financières, la tâche était plus difficile, parce qu'il fallait porter un remède immédiat. Law avait laissé la banque et le trésor dans une situation désespérée, on avait retiré cent millions à peine de la circulation du papier-monnaie; la banque était chargée de plus de sept milliards encore de billets ou d'actions; le rachat pouvait s'en opérer à des taux modiques, mais l'ébranlement général imprimé aux fortunes se faisait sentir tristement sur le crédit public. Les frères Pâris et Samuel Bernard avaient proposé de se charger de l'acquittement de la dette en la réduisant à 20 pour 100, payables par cinquantièmes chaque année; ils demandaient en échange le produit de deux fermes, tabac, sel, et les revenus de la compagnie des Indes, le seul établissement d'industrie qui obtînt des résultats réels et immédiatement applicables. On adopta également un système d'emprunt par tontines; on put remplacer les valeurs de banque par des actions de tontine qui s'amortissaient au profit des survivants. Ces moyens extraordinaires produisirent 70 millions d'argent effectifs qui remplacèrent, au taux abaissé des effets publics, pour 500 millions de billets de banque ou actions : c'était un système d'expédients, une longue suite d'efforts extraordinaires pour lutter contre la dépréciation du papier. Rien ne pouvait rétablir la confiance altérée; le système de Law avait procédé par des voies gigantesques, et on cherchait à arrêter sa décadence par des demi-mesures, impuissantes pour comprimer le mal. On voulut aussi relever la moralité du crédit, en favorisant quelques pour-

[1] Dépêches de Dubois, ann. 1723.

suites contre les principaux traitants enrichis par le système; on recourut d'abord à la taxe arbitraire contre les spéculateurs qui avaient profité de l'agio ; le Parlement seconda ces mesures. Ensuite on poursuivit une instance en règle contre le duc de La Force ; les bruits les plus étranges avaient couru contre cet antique duc et pair ; on disait que durant le système il avait accaparé pour 12 ou 15 cent mille livres de fines épiceries ; il s'était fait commerçant pour réaliser le plus possible de ses billets d'escompte. Le duc de La Force se montra très-indigné de ce traitement ; il ne voulut paraître au Parlement que l'épée au côté. « Non, dirent les conseillers, vous n'êtes point ici juge, mais accusé. » Sur cette réponse, évocation du conseil, remontrances du Parlement et renvoi de la cause à la grande cour judiciaire. Le duc de La Force y parut sans épée ; il fut vivement admonesté par le Parlement, et l'arrêt porta : « qu'il eût à mieux se comporter pour l'avenir, et à conserver son rang, sa dignité et sa naissance : » on confisqua les marchandises au profit des hospices, et des amendes considérables furent infligées aux complices du duc de La Force. Le Parlement voulait, par ce moyen, flétrir le système.

Dans sa tâche difficile d'administration et de gouvernement, la vie du cardinal Dubois s'épuisait ; il y avait longtemps que ce serviteur si fidèle de la maison d'Orléans se plaignait de vives douleurs à la vessie, triste infirmité des hommes de travail et de cabinet. Les nuits et les jours quand on est à la face d'une pensée, en présence de tous les détails d'un gouvernement, on s'use, on s'abîme. On disait que la jeunesse dissipée de Dubois avait été le premier principe de sa maladie, je l'ignore ; mais la cause de cette infirmité déchirante doit être recherchée sans doute dans ce travail incessant, dans le martyre de l'ambition. Cruellement affaibli, le cardinal voulut se donner l'orgueil d'une revue de la maison du roi, à laquelle il présiderait, comme Richelieu, à cheval, en robe rouge et flottante,

privilége du premier ministre. On vit dans la grande cour de Versailles, à travers les flots de poussière, les brillants uniformes éclater sous les feux du soleil ; Dubois, à cheval sur le front des bandières, et les escadrons caracolant devant lui ; le cardinal voulut rester jusqu'à la fin de la revue, quelles que fussent les douleurs poignantes qu'il éprouvait [1]. Quand le dernier escadron scintilla sous le soleil, Dubois se sentit tellement épuisé qu'on fut obligé de le transporter en litière au palais ; un abcès intérieur avait crevé ; sa vie fut en danger. La Peyronie, le chirurgien du cardinal, fut d'avis d'une opération immédiate, et Dubois s'y refusait lorsqu'on annonça le duc d'Orléans en personne. De quelque manière qu'on juge le cardinal Dubois, c'était un vieil ami pour la maison d'Orléans ; il avait été le dépositaire des secrets de sa vie. Le cardinal Dubois possédait cette facilité de travail qui, préparant toutes les affaires, répondait ainsi à l'esprit paresseux du duc d'Orléans. Ce fut donc une douleur pour le prince que de voir ce ministre si près de la tombe ; il le supplia de subir l'opération qui pouvait le sauver, il le lui ordonna même au nom de ses vieux services. Dubois ne put résister aux vœux de son maître ; il se livra aux chirurgiens, à La Peyronie, le plus habile ; mais sa vie était usée, le soir il avait touché la tombe [2]. Tout était dit pour Dubois. On a supposé

[1] *Gazette de France*, 1er août 1723.

[2] Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723. Voici l'épitaphe qui était sur le tombeau du cardinal Dubois dans la chapelle à droite en entrant de l'église Saint-Honoré, à Paris :

D. O. M. hic ad aram majorem, et in communi canonicorum sepulchreto situs est Guillelmus Dubois, *S. E. R. cardinalis, archiepiscopus, et dux cameracensis, sacri imperii princeps, regi a secretoribus consiliis, mandatis et legotionibus, primarius regni administer, publicorum cursorum præfectus, hujus ecclesiæ canonicus honorarius; quid autem hi tituli, nisi arcus coloratus, et vapor ad modicum parens !*

VIATOR,

Solidiora et stabiliora bona mortuo precare.
Obiit an. M. D. CC, XXIII, ætatis LXVII.
Hæredes grati erga regem et S. S. pontificem
Animi monumentum P. P.

que le duc d'Orléans se vit délivré de Dubois comme d'un fardeau qui pesait à son existence; on a prêté au prince des mots durs ; on lui a fait dire, dans une lettre au marquis de Nocé, ce vieux proverbe italien : « Morte la bête, mort le venin. » Tout cela n'est pas croyable ; le duc d'Orléans n'avait tant élevé Dubois que parce qu'il avait trouvé en lui sa pensée, et cette capacité de détails qui facilite un système. Le cardinal était le dépositaire de ses desseins depuis vingt ans ; il avait été chargé par le prince de toutes les missions secrètes, il était l'homme de la maison d'Orléans : pouvait-on oublier ses services à La Haye, à Berlin et à Londres ? N'était-ce pas le cardinal Dubois qui avait conduit à un heureux résultat les négociations sur l'Espagne ? Veut-on dire que le duc d'Orléans éprouva quelque satisfaction de se voir délivré d'un complice importun pour quelques démarches intimes et coupables aux temps d'irréflexion et de jeunesse ? mais le prince ne put descendre assez bas pour se rire de la mort d'un homme qui l'avait si fidèlement servi. Le cardinal Dubois n'était pas un esprit vulgaire; ambassadeur, secrétaire d'État, premier ministre, il avait déployé une remarquable capacité, un instinct délié : il savait parfaitement saisir le point difficile des questions et entraîner une décision immédiate; il avait un admirable caractère pour se décider dans une résolution difficile ; le régent était toujours incertain, hésitant devant une mesure un peu forte ; Dubois savait s'emparer de lui et le pousser vers sa volonté. C'est ainsi que, dans la conjuration de Cellamare, le ferme ministre décida le régent au coup d'État qui surprit le vieux parti de Louis XIV. Il est des circonstances où les hommes à déterminations résolues rendent d'immenses services ; ils dominent les caractères faibles et les positions indécises. En vertu de cette puissance, le cardinal Dubois parvint à calmer les disputes de l'Église, et à finir la querelle sur la bulle *Unigenitus ;* esprit de gouvernement et d'unité, Dubois ramena la pensée monarchique dans les conditions de la couronne ; il substitua sa personnalité aux

conseils multipliés qui embarrassaient l'action de la régence. Cette régence était partie de la pluralité la plus absolue des conseils, et elle était successivement arrivée à l'unité la plus centralisée, à l'autorité d'un premier ministre, cardinal de la sainte Église ; c'est dire assez la tendance du pouvoir dans la période de la régence[1].

Après la mort du cardinal Dubois, le duc d'Orléans fut lui-même déclaré premier ministre ; il ne vit personne d'assez dévoué pour suivre sa pensée qu'il avait hardiment confiée au cardinal dans l'administration publique ; il se substitua au ministre de sa confiance ; le prince ne pouvait en trouver d'autres auxquels il dût s'abandonner ; toutes les affaires diplomatiques avec l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et l'Espagne avaient été concertées entre lui et Dubois ; il s'en réserva l'absolue direction. Les secrétaires d'État devaient travailler avec le prince, et le prince soumettrait ensuite au roi la décision définitive. La situation des affaires était calme, et néanmoins il restait encore un vaste ensemble de travail ; le cardinal Dubois, si laborieux, pouvait suffire à peine à toutes ces préoccupations, et telle était la facilité du duc d'Orléans, qu'il accomplissait les devoirs de sa charge dans quelques heures de la journée. Il se faisait lire les dépêches, les projets d'ordonnances, les corrigeait de sa main avec un grand soin ; puis il allait chez le roi pour lui communiquer les questions importantes et les soumettre à sa signature. Ces occupations multipliées laissaient encore quelque place aux sensualités ; le régent, profondément atteint par des douleurs de famille, continuait à s'étourdir dans les plaisirs ; il faisait peu d'exercice ; toutes ses distractions se concentraient dans le palais ; il était un peu grossi, son teint très-rouge s'illuminait encore, après ses repas, de ces éclairs de sang qui menacent de l'apoplexie ; Chirac, son médecin, lui recommandait la sobriété, les ménagements,

[1] Je n'ai pas besoin de répéter que rien n'est plus faux et plus méprisable que les Mémoires qui ont été publiés sous le nom du cardinal Dubois.

pour une vie compromise à chaque excès; le prince en avait pris son parti; il raisonnait avec un indicible sang-froid et un pyrrhonisme effrayant sur les causes de la mort, sur les éléments qui composent l'homme, et le vide du tombeau; Chirac le saignait souvent, et suivait avec crainte tous les symptômes de cette existence qui se dépensait en imprudences cruelles [1]. Les vins de Chio, de Chypre, les femmes gracieuses et enfantines, tel était le souhait du duc d'Orléans; Mmes de Sabran et de Parabère ne régnaient plus sur son imagination fatiguée; il aimait à causer encore avec elles dans les soupers; il souriait quelquefois à Mme de Parabère jouant l'or, les dentelles, ses terres et son corps au pharaon dans le salon éclatant de bougies; il désirait voir Mme de Sabran savourer l'Aï et jeter quelques gros mots dans les jours de son ivresse; tout cela réveillait un peu l'esprit apathique du régent et ses sens tristement hébétés; il avait un moment aimé Mme d'Averne. Dans les galeries de la régence, voyez-vous ce portrait d'Épicharis tout gracieux, peint par Vanloo, ces traits si fins, cette bouche de rose, l'émail de ces dents si blanches? ce portrait est celui de Mme d'Averne; fille de M. de Brégy, conseiller au Parlement, elle avait épousé, à quinze ans, le marquis d'Averne, et gagné le cœur du régent à un de ces bals d'Opéra dans lesquels les femmes se disputaient sa conquête. Mme d'Averne fut à Saint-Cloud la maîtresse en titre; pleine d'esprit, elle attirait auprès d'elle les poètes, les savants; et Voltaire, qui faisait des vers pour toutes les puissances, célébrait la beauté, les grâces de Mme d'Averne, la fée de Saint-Cloud, palais d'ivresse, car les fêtes se succédaient pour Mme d'Averne, les bals, les feux d'artifice sur l'eau, dans ces belles pièces qui ruissellent le cristal du haut des bois épais de Meudon. A Mme d'Averne succédèrent quelques passions passagères pour Mlle de Charolais [2], la sœur du duc de Bourbon, et pour une jeune

[1] Mémoires officiels sur la régence, ann. 1723.

[2] Cet amour du duc d'Orléans pour sa cousine, Mlle de Charolais, est

Circassienne du nom d'Aïsse, grasse et blanche comme les filles du Caucase. Tandis que la mort venait, le duc d'Orléans se cramponnait au sensualisme le plus insouciant ; il passait sans cœur et sans amour d'une femme à une autre; il n'éprouvait que la satisfaction d'une conquête facile, car elle venait à sa puissance.

Une jeune et gracieuse femme, aux cheveux blonds et suaves, fixa l'amour du régent dans les derniers temps de sa vie ; la duchesse de Phalaris appartenait à une famille noble du Dauphiné qui portait le nom d'Harancourt ; elle avait épousé le fils du fermier-général Gorge, créé en Italie duc de Phalaris à la suite d'un emprunt romain. La duchesse de Phalaris, née en 1704, avait par conséquent dix-neuf ans quand elle fut aimée du régent ; c'était encore une jolie création de Boucher ; toute svelte, toute légère, d'ivoire et de carmin; elle était fort attachée au duc d'Orléans, qui déjà pourtant touchait à sa quarante-neuvième année ; mais il y avait dans le prince une douceur de manières, un charme indicible dans la voix ; ses maîtresses n'aimaient pas en lui seulement cette magnificence de for-

constaté par la correspondance secrète du duc de Bourbon et du cardinal Dubois. Voici la lettre du duc de Bourbon : « On me mande, Monsieur, que le congé est donné à Mme d'Averne, et le bruit court que c'est Mlle de Charolais qui la remplacera. Votre Éminence juge bien que je n'ajoute pas foi à cette nouvelle; cependant, comme j'ai vu arriver tant de choses extraordinaires, je crois que d'y faire attention ne peut jamais faire du mal. C'est ce qui m'engage à vous écrire que ma sœur est au milieu de la cabale que vous connaissez, que c'est la plus acharnée contre vous, moi et tous les vôtres; que de plus, si cela arrivait, Mme la duchesse et moi nous ne pourrions le souffrir et nous nous verrions exposés à des scènes avec M. le régent qui ne tarderaient pas à nous brouiller tous ensemble; ainsi je prie Votre Éminence de me mander si ce bruit a quelque fondement, etc. Le duc de BOURBON. »

Voici la réponse de Dubois : « Monseigneur, la dame qui est venue de Versailles a été priée de n'y plus venir ; cet événement a fait naître le bruit qui est venu jusqu'à Votre Altesse Sérénissime ; mais je vous assure qu'il n'a absolument aucun fondement, et vous pouvez avoir l'esprit parfaitement en repos sur les mauvais effets de cette liaison imaginaire. Tout se passe très-uniment et précisément comme vous pouvez le désirer, et j'espère que l'union si raisonnable, si nécessaire, ne recevra aucune atteinte malgré l'envie que l'on aurait de la troubler.

» DUBOIS. »

mes, cet attrait de la puissance qui domine, mais encore une grâce parfaite, un esprit délicat et fin, qui causait de tout avec bonheur. La duchesse de Phalaris ne quittait pas le duc d'Orléans ; elle restait des journées entières à ses côtés quand il travaillait, comme sur ce lit de repos si soyeux où le régent passait ses après-dîners de Saint-Cloud, caressé par le vent qui fait trembler les beaux feuillages. Le temps était rude cette année, on entrait dans la saison d'hiver ; c'était le 29 novembre, néanmoins le soleil brillait au ciel ; Chirac était venu faire sa visite habituelle du matin au prince, et l'avait trouvé très-agité ; ses yeux étaient ardents et rouges comme le feu, son front marqué de taches, son teint bourgeonné, son pouls dans un état d'agitation fébrile : « La saignée, la saignée, Monseigneur, » lui avait dit Chirac avec cette dureté de propos qui était dans son caractère, et le duc d'Orléans, souriant en épicurien, s'était défendu contre la Faculté : « Pas encore, mon cher docteur, je n'ai pas le temps de me livrer à vous ; lundi, mon cher Chirac, n'est-ce pas ? » Le lundi 2 décembre, Chirac revint à son idée dominante, la saignée ; le duc d'Orléans répondit : « A demain encore, je veux dîner. » Il dîna copieusement en effet, puis il passa dans le cabinet chamois et rose', qu'il avait fait embellir pour la duchesse de Phalaris [1] ; il était là avec la jeune femme qui reposait sur ses genoux : tout à coup elle voit le duc d'Orléans chanceler, le front du prince était penché sur sa poitrine comme frappé de la foudre. Représentez-vous une belle tête blonde toute bouclée sur les genoux d'un cadavre ; telle fut un moment l'attitude de la duchesse de Phalaris ; quand elle se fut aperçue que le prince ne dormait pas, et que ses membres se roidissaient, la jeune femme tout élégante, toute floquetée de rubans, sonna avec force ; personne ne répondit : pleine de frayeur, elle se précipite vers la porte ; point de domestique encore ! elle descend jusque dans la cour, elle appelle de sa voix émue,

[1] Mémoires sur la régence, ann. 1723.

et quelques livrées accourent à la hâte. La duchesse de Phalaris put s'exprimer à peine ; on entoure le duc d'Orléans ; un valet de pied le saigna en l'absence de Chirac ; mais le prince était mort ! il avait rendu le dernier soupir dans les bras de la duchesse de Phalaris ; il avait trouvé la mort dans l'amour. Fatal trépas qui ne laissa pas au prince un seul moment pour la pensée grave et sérieuse !

Ainsi mourut à Versailles, à l'âge de quarante-neuf ans, Philippe d'Orléans, régent de France, premier prince du sang, le fils du propre frère de Louis XIV ; il s'était écoulé un peu plus de vingt-deux ans depuis le jour néfaste où l'apoplexie avait aussi enlevé son père, Monsieur, lorsqu'il offrait un verre de vin de Madère à une femme gracieuse : quelle triste destinée ! quelle fatalité de race ! et comment s'étonner encore que le troisième duc d'Orléans, à la face de ces morts extraordinaires, fût devenu un prince sage, timide et religieux, sous le cloître de Sainte-Geneviève ! Quand on a devant soi de tels exemples, la pensée mûrit avant l'âge, et les réflexions pieuses ébranlent l'âme humaine. La vie de Philippe d'Orléans avait été un mélange de grandes et de petites choses, de travail et d'indolence, de devoirs et de plaisirs. A prendre ce caractère dans l'existence privée, Philippe d'Orléans avait une incessante curiosité qui fait courir l'homme sans croyance vers la recherche de l'infini ; lorsqu'on n'a pas au cœur Dieu et la foi, on veut pénétrer les mystères de la nature, on remue les ténèbres : les uns prennent le monde en sa création pour en développer le grand œuvre, magnifique tableau où se trouve toujours un effet sans cause ; les autres cherchent dans les nerfs et le sang la source de la pensée, pour prouver à l'homme cette désespérante doctrine, que tout en lui est fini, et que seul dans son orgueil il se crée une destinée future. Cette tête de mort osseuse, le cerveau, palais vide de la pensée, ces quelques cheveux qui survivent, ces dents, perles de la beauté, et qui restent comme les dernières dépouilles du sépulcre ; tous ces débris de l'homme sont rémués, fouillés pour nier Dieu et l'éternité. Le ca-

ractère du duc d'Orléans fut le doute de la révélation ; d'où cette curiosité pour les sorts, l'alchimie, les divinations. Il y avait du Faust et du don Juan dans cette vie ; Faust le type de l'homme qui s'élève par la raison superbe jusqu'à défier Dieu ; Faust qui se désespère dans le doute de lui-même, dans son impuissance à produire, soit qu'il crée une image muette et sans âme, soit qu'il travaille auprès des fourneaux ardents pour dérober le feu sacré de la création. Ainsi faisait un peu le duc d'Orléans ; inquiet de son avenir, il travaillait, avec Humbert le physicien, à toutes les expériences laborieuses de l'alchimie. Avec le doute s'asseyait le sensualisme ; ici se réveillait le second type de don Juan, le Faust méridional, le doute abîmé de plaisirs sous le soleil de Castille ; les Allemands firent un docteur controversiste de cette physionomie espagnole ; Juan resta léger et galant dans les chroniques de l'Andalousie. La vie et la mort du duc d'Orléans résument cette existence, et jusqu'à l'apoplexie, qui n'est que la statue blanche du Commandeur, quand elle serre de ses bras glacés la tête brûlante de ce Juanita qu'enlaçaient naguère de fleurs les jeunes filles de Cadix, de Grenade et de Séville. Peu d'hommes étaient plus séduisants que Philippe d'Orléans ; il possédait les arts, le dessin, la musique ; il peignait et gravait avec un goût épuré ; il composait des opéras pleins de verve et de sentiment ; sa causerie était brillante, libre, spontanée ; au moment où il paraissait absorbé, un trait d'esprit, une saillie saisissante, révélaient la prodigieuse facilité du duc d'Orléans.

Comme homme de gouvernement et d'administration, le duc d'Orléans avait un instinct droit des choses, une connaissance parfaite des questions politiques ; il était hésitant sans être timide ; il n'aimait pas les coups de force par caractère ; il y marchait franchement une fois la pensée arrêtée ; il avait des sentiments de liberté, mais le despotisme s'y associait fort bien ; il parlait toujours des institutions anglaises, de l'indépendance des citoyens, et son gouvernement se résuma pourtant dans la volonté la plus

absolue sous la main d'un seul ministre, son commensal; le régent exaltait avec enthousiasme le Parlement anglais, et envoyait en exil le Parlement de France. Cette contradiction était une lutte du caractère et de l'éducation : par caractère Philippe d'Orléans était absolu ; par position et par ses études, il avait du goût pour la liberté anglaise ; peut-être aussi connaissait-il l'esprit de cette nation française, qui aime à être fortement gouvernée. Il y avait bien des passions dans ce cœur, mais des passions usées, de l'ennui, du dégoût, un certain mépris pour la société qui se révèle dans toutes ses actions même les plus indifférentes. Philippe d'Orléans fut un homme habile, un esprit éminent dans les questions politiques. Le trait saillant de ce caractère, ce qui le place haut dans l'histoire, c'est sa conduite vis-à-vis l'enfant royal qu'il protégea de ses nobles mains ; la calomnie frappait le régent, on disait partout qu'il voulait usurper la couronne, et tandis que ces murmures fatiguaient sa vie, le duc d'Orléans suivait avec sollicitude l'éducation de Louis XV ; il l'élevait, le caressait, le réchauffait pour ainsi dire, lui, pauvre enfant privé de tous les siens : cette conduite fut admirable, parce qu'elle supposait un magnifique désintéressement dans le prince qui succédait légitimement au frêle rejeton de Louis XIV accablé de maladie. On a dit à cela que le régent n'avait pas devancé la mort du roi, parce qu'il attendait la fin naturelle d'un enfant souffreteux. Nous ne pénétrons pas si bas dans le cœur humain ; il serait déplorable de voir le mal dans le bien même, et de rechercher péniblement une intention criminelle dans ce qui fut une belle action : s'il pouvait y avoir une mauvaise cause à cette noble conduite, disons plutôt que le duc d'Orléans, en homme habile, n'osa pas une usurpation que la noblesse et le peuple n'eussent pas soufferte ; si un crime ou un acte de violence avait rendu le trône vacant, vous auriez vu l'épée des gentilshommes menacer le duc d'Orléans et l'atteindre au cœur. L'amour du peuple pour Louis XV était trop ardent pour subir un usurpateur ; les

révolutions n'avaient pas altéré la fidélité des masses. Laissons à ce qui est beau son caractère de grandeur ; le duc d'Orléans fit son devoir, et l'histoire doit le respecter : qu'il devait être doux pour lui de voir cette noble tête de Louis XV sous la vieille couronne des rois de France ! S'il avait suivi le conseil de Georges Ier et de l'Angleterre, la France aurait peut-être eu son prétendant dans l'exil ; Philippe d'Orléans grandit pour la postérité en rendant au droit ce qui revenait au droit ; et combien cet acte devenait plus noble, plus religieux, plus éclatant, lorsqu'il s'appliquait à un pauvre orphelin, unique rejeton d'une race royale tout entière disparue sous les coups de la mort !

La période de la régence embrasse huit années, empreintes d'un caractère à part, car une nouvelle société commence avec ses mœurs, ses usages et ses lois ; dans chaque ordre d'idées il y a un changement. L'époque de Louis XIV est finie ; on entre en plein dans le dix-huitième siècle, sorte de réaction contre l'administration puissante du grand roi. Quand Louis XV enfant monta sur le trône, il y avait dans la génération un désordre d'idées : le pouvoir ferme et tenace de Louis XIV avait longtemps maintenu la société ; mais elle avait impatience de sortir de cette administration compassée, de ce gouvernement impérieux qui menait la France. De là le mouvement contre les actes du roi, contre le testament et les codicilles, qui sont l'émanation personnelle des volontés du dernier règne ; Louis XIV veut se survivre, et le pays, qui entre dans une nouvelle voie, répudie ce legs. Le duc d'Orléans se met d'abord à la tête de l'action parlementaire et janséniste ; il fait casser le testament ; rien de plus simple pour lui ; il suit l'impulsion de la société, il marche avec la réaction, et, dans cette situation bien choisie, on est toujours fort ; le duc d'Orléans saisit la régence, elle vient dans ses mains tout naturellement, parce que la société est fatiguée de la vieille cour.

Cependant le parti de Louis XIV n'est pas tellement

abattu qu'il ne puisse employer ses armes contre l'administration nouvelle ; le règne de Louis XIV avait eu tant de gloire, il avait jeté tant d'éclat, que son souvenir ne pouvait s'effacer tout d'un coup de la mémoire du peuple. La vieille cour ne peut adopter comme drapeau Mme de Maintenon, absorbée en sa retraite de Saint-Cyr ; elle entoure le duc et la duchesse du Maine, le comte de Toulouse, les débris du grand règne, tandis qu'à l'extérieur elle s'appuie sur les droits de l'Espagne et de Philippe V. Toutes les calomnies sont jetées sur le régent ; on l'accuse de viser à l'usurpation ; si le duc d'Orléans et le nouveau système s'appuient sur les jansénistes et les parlementaires, l'ancien parti de Louis XIV prend sa vie et ses éléments dans les gentilshommes provinciaux, dans le parti militaire et les jésuites ; les forces de la société qui finit se réveillent pour combattre de concert. Cette attitude de l'Espagne et des légitimés oblige le régent à chercher des soutiens à l'étranger ; de là ses peines, ses soucis pour préparer le traité de la quadruple alliance. Le duc d'Orléans voit sa situation personnelle menacée, son droit de succession compromis ; il en appelle à l'habileté de l'abbé Dubois, qui comprend immédiatement les intérêts mutuels de Georges Ier et du régent ; Dubois part pour La Haye, engage sa difficile négociation avec Stanhope, et signe ainsi le traité de mutuelle garantie où tout est prévu, les droits successoriaux, même le cas possible d'un avénement. Ce traité, tout personnel au duc d'Orléans, est entièrement en opposition avec la politique de Louis XIV, c'est-à-dire avec l'union de famille qui abaissait les Pyrénées. Le traité de la quadruple alliance est conclu.

La vieille cour de Louis XIV s'en alarme ; le régent a réformé l'armée par économie, il n'a pas satisfait les gentilshommes de province ; les mécontentements grandissent et entourent le duc et la duchesse du Maine ; on invoque les États généraux, les libertés provinciales. Le duc d'Orléans, qui s'est engagé à beaucoup de concessions avec les parlementaires, ne peut pas les tenir entières ; les murmu-

res éclatent et menacent le pouvoir ! L'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare, uni avec le duc du Maine et le parti des gentilshommes, prépare de toutes ses forces une révolution contre la régence ; la Bretagne s'arme déjà; d'autres provinces promettent de se joindre à elle pour se décider à une résistance efficace contre le pouvoir du régent; d'où résultent plusieurs conséquences : d'abord le duc d'Orléans, qui avait divisé le pouvoir à l'infini à l'origine de la régence, croit indispensable de le centraliser sous des secrétaires d'État ; il proclame l'idée forte et monarchique. En se décidant à violer le droit des ambassadeurs dans la personne du prince de Cellamare, Dubois a compris la portée de cet acte ; il entraînait la guerre avec l'Espagne, dernier mot de la quadruple alliance. Les victoires des Français sous le duc de Berwick, les secrètes menées de Dubois brisent le pouvoir d'Albéroni ; Philippe V est obligé de rentrer sous l'influence de la France. Désormais les droits de la maison d'Orléans sont assurés, la position devient plus sûre, et l'on peut faire un retour vers les idées et le système de Louis XIV.

Dans cette action et cette réaction les principes de gouvernement sont en progrès ; le système de Law venant remplacer toutes les idées, tous les expédients des vieux économistes du règne de Louis XIV, donne ainsi momentanément de grandes facilités pour l'administration publique; mais des conceptions si hardies bouleversent complètement les mœurs de la société; il surgit dans les habitudes de la vie un esprit d'égalité ; la fortune confond tous les rangs ; elle abaisse ce qui est haut, elle élève ce qui est à terre : le chaos dans les conditions sociales prépare l'esprit des révolutions.

Il y a une cause encore plus active de bouleversement politique. L'école anglaise fait des progrès en France ; on commence à raisonner sur le balancement des trois pouvoirs, sur les droits de la souveraineté du peuple ; l'esprit républicain de la Hollande et de Genève pénètre dans les habitudes de la société : on disserte sur les gouvernements,

on n'obéit plus sans examen. La royauté cesse d'être une religion ; on veut en voir la cause, en pénétrer l'origine ; on en limite les prérogatives. En même temps l'esprit de la philosophie moqueuse s'empare de la société ; on s'endort dans l'épicurisme sensuel, le déisme et le doute ; on ne croit plus à rien ; la religion est attaquée dans ses dogmes et dans sa hiérarchie ; il n'est pas de petit poète, de prosateur philosophe qui ne censure le christianisme ; les croyances et la foi importunent ; on raisonne tout. La tête de l'homme devient un foyer d'incessantes investigations pour arriver à la matière et constater le néant. L'administration à l'époque de la régence est travailleuse ; elle élève, elle détruit, cherchant partout à poser un système qui ait un point d'appui ; sa pensée dominante est le maintien de la paix et la restauration des finances. La paix amène l'abaissement de l'état militaire, la réforme dans l'armée et dans la marine. La marine surtout souffrit des rapports du régent avec l'Angleterre ; cette puissance, qui avait tant redouté la vigoureuse lutte avec Louis XIV, imposa au régent la dure condition de maintenir ses escadres dans une infériorité relative ; la même main qui signait le traité de démolition pour le canal de Mardick, scellait une convention secrète qui ne permettait pas d'élever la marine de France au delà de seize vaisseaux de ligne et de dix frégates, concession faite à l'alliance anglaise. L'armée de terre fut également réformée. Quant aux finances de la régence, elles eurent leur période de prospérité et de décroissement, elles grandirent et s'effacèrent avec le système de Law.

La littérature s'empreint d'un caractère à part : tandis que la politique et la philosophie vivent d'emprunts faits aux écoles de Hollande, d'Angleterre et de Genève, la poésie légère, les petites œuvres d'esprit et de goût prennent en France un essort actif ; la société, contrainte de s'assouplir sous la vieillesse de Louis XIV, débordait en livres libertins et impies qui corrompaient à plaisir les générations. Les premières poésies d'Arouet de Voltaire don-

nent l'impulsion à ce mouvement littéraire ; rien de plus gracieux et de plus frais que ce sensualisme qui semble éclos sous les beaux ombrages des brillants châteaux de noblesse. L'esprit mordant s'empare aussi de cette génération de la régence ; jamais il n'y eut plus de couplets et de satires au théâtre de la foire, aux Italiens, dans les recueils contemporains ; on ne respecte rien, ni le pouvoir public ni la réputation privée : c'est un temps de pamphlets ; les livres graves deviennent eux-mêmes des diatribes par leurs applications à la société. *Œdipe* se transforme en pamphlet, *la Henriade* devient une œuvre politique, tandis que *Turcaret* et les romans de Le Sage flétrissent les financiers et les tristes spéculations des traitants : il n'est pas jusqu'aux *Lettres persanes* de Montesquieu qui ne soient un livre tout d'applications moqueuses.

Les arts se façonnent sur un type commun de grâce et de nationalité, qui les rend aussi précieux que la poésie légère ; rien de délicat comme ces tableaux de Vanloo, de Boucher et de Watteau lui-même, peinture vermillonnée qui éclate partout de ses couleurs suaves sur les miniatures et les éventails. Et ces statuettes si fines, et cette architecture si mobile et si variée comme le caractère national ! Ces caprices de la mode donnaient une haute impulsion au commerce ; il fallait servir incessamment les goûts d'une société qui dissipait son avoir avec une insouciante prodigalité. On ne comprenait pas les choses sérieuses, et cependant les sciences faisaient des progrès, l'astronomie, la chimie. Le droit même brillait sous Cochin et d'Aguesseau. La Régence fut aussi une époque de colonisation ; des villes furent fondées, des populations entières reconnurent l'autorité du roi, comme au Canada. L'administration fut active, tout occupée des travaux publics ; c'est à elle que l'on doit les premières routes plantées de grands arbres sur les chaussées, qui furent suivies avec un soin si parfait sous le règne de Louis XV ; elles restent encore comme un témoignage vivant de la sollicitude du vieux régime pour les réalités de l'administration.

En jugeant un peu de haut la Régence, on peut dire qu'elle partit d'une idée de réaction contre le système de Louis XIV, et par conséquent elle se résuma d'abord en une décentralisation du pouvoir pour grandir les formes parlementaires : elle en revint ensuite à son point de départ; pour reprendre les idées monarchiques et absolues du précédent règne, parce que cette direction était inhérente au gouvernement de la France. Dans la politique étrangère la régence parcourut le même cercle d'idées; elle abdiqua d'abord les traditions de Louis XIV, elle secoua l'alliance de famille avec l'Espagne, puis elle y revint tout naturellement; le régent comprit la nécessité d'un pouvoir fort et d'une alliance méridionale, comme la base fondamentale de la monarchie des Bourbons!

Hélas! à quoi servaient tant d'efforts! la société échappait au pouvoir; les idées d'indépendance étaient partout; les mauvaises mœurs que favorisait le régent, l'esprit d'irréligion et de doute s'emparaient des masses; on cherchait en vain à soutenir l'édifice quand la base en était corrompue. Toute l'époque de Louis XV, et j'ai hâte de la toucher, n'est qu'une lutte entre le pouvoir qui se proclame fort, et la société qui ne croit plus à cette force ; la royauté abdique son prestige! elle s'abîme elle-même à plaisir dans la corruption générale. L'administration marche encore, parce qu'un système suit longtemps sa vieille impulsion, mais la société n'est plus dans les conditions de cette autorité; on détruit sa croyance, on souille la chasteté de ses mœurs, et quand l'abîme est bien creusé, la royauté s'écroule. Cela devait être!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE III.

LA COUR DE LOUIS XV ENFANT. — DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME POLITIQUE DU RÉGENT.

1715-1717.

CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DU RÉGENT.

1717.

CHAPITRE V.

RÉSISTANCE ET SOULÈVEMENT CONTRE LE RÉGENT; CONSPIRATION DE CELLAMARE.

1718-1720.

CHAPITRE VI.

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME DE LAW. — LA SOCIÉTÉ SOUS LE SYSTÈME. — LA CONTAGION DE 1720.

1719 - 1720.

CHAPITRE VII.

DÉVELOPPEMENT DE LA DIPLOMATIE ET DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE.

1719-1723.

CHAPITRE VIII.

FIN DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGENCE.

1720-1723.

FIN.